

UNIVERSITE DE BOUAKE



UFR COMMUNICATION MILIEU ET SOCIETE

DEPARTEMENT DES SCIENCES DU LANGAGE ET DE LA COMMUNICATION

THESE UNIQUE POUR LE DOCTORAT EN
COMMUNICATION

LANGUES, COMMUNICATION ET DEVELOPPEMENT RURAL : LES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE DANS LA FILIERE CAFE - CACAO EN COTE D'IVOIRE

Sous la direction du Professeur ABOLU Camille Roger

JURY

Président: Pr POAME Lazare Marcellin, Professeur Titulaire

Directeur : Pr ABOLU Camille Roger, Maître de Conférences

Membre : Pr N'GORAN-POAME Léa, Maître de Conférences

Membre : Pr PENE Bi Crépin, Maître de recherches, rapporteur

**Présentée et soutenue publiquement le samedi 06 mars 2010 par
NIAMKEY Aka**

**LANGUES, COMMUNICATION
ET DEVELOPPEMENT RURAL :
LES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE
LA PAUVRETE DANS LA FILIERE
CAFE - CACAO EN COTE D'IVOIRE**

SOMMAIRE

Avant propos	5
INTRODUCTION	14
Chapitre I : Cadre théorique.....	20
Chapitre II : Cadre méthodologique.....	41
PREMIERE PARTIE: Langues communication et développement ...	74
Chapitre III : Communication pour le développement.....	76
Chapitre IV : Langues, littératie et développement.....	102
Chapitre V : Information, connaissances et pauvreté en Côte d’Ivoire.....	130
DEUXIEME PARTIE : Les politiques de communication de la période coloniale à la période post-coloniale	147
Chapitre VI : Les origines de l’exploitation du café et du cacao.....	149
Chapitre VII : Les stratégies de vulgarisation et de communication du café et de cacao de la période post-coloniale à la stabilisation.....	176
TROISIEME PARTIE : Les politiques de communication depuis les reformes jusqu’à la libéralisation de la filière café- cacao	269
Chapitre VIII: La réforme de la filière café -cacao.....	270
Chapitre IX : La libéralisation et les structures de la filière café-cacao....	293
Chapitre X: L’exploitation du cacao au cours de la crise politico-militaire	336
Chapitre XI : Les stratégies de communication des structures de la filière café-cacao.....	345
Chapitre XII : La crise dans la filière et la réforme de la libéralisation...	365
QUATRIEME PARTIE : Communication pour le développement de la filière café-cacao	391
Chapitre XIII : Les systèmes de communication pour le développement de la filière café-cacao.....	392
Chapitre XIV: Le système d’information au sein des OPA et des coopératives.....	437
Chapitre XV : Modélisation et opérationnalisation de la communication de la filière	450
Chapitre XVI- Projet d’information et de communication des intervenants dans la filière café-cacao.....	455
CONCLUSION	473
Bibliographie	484
Sitographie	524
Annexes	527
Table des matières	601

AVANT PROPOS

Plus d'un milliard d'êtres humains vivent dans une situation d'extrême pauvreté et survivent avec moins d'un dollar par jour. En Afrique subsaharienne, quelque 300 millions de personnes vivent dans le dénuement le plus complet. Chaque année, des millions d'enfants meurent faute de soins médicaux, d'eau potable, d'un logement salubre et d'une alimentation adaptée, tandis que chaque jour, ce sont 20 000 personnes qui meurent des conséquences de la faim. En l'état actuel des progrès techniques et de la production agricole à l'échelle mondiale, la persistance de cette situation apparaît à la fois économiquement irrationnelle, politiquement intolérable et moralement révoltante.

La lutte contre la pauvreté et l'injustice sociale dans le monde est essentielle à la sécurité et à la stabilité des pays développés comme des pays en développement.

Un système commercial multilatéral libre, peut jouer un rôle important équitable et favorable au développement dans l'élimination des causes de la pauvreté et de la faim en permettant la création d'emplois ainsi que la production et la distribution de richesses. La mise en place d'un environnement international propre à soutenir les efforts qui doivent être consentis au niveau national, y compris des politiques saines, une bonne gouvernance à tous les niveaux et un Etat de droit, est nécessaire afin de pouvoir conjuguer croissance économique durable et équité et réaliser ainsi des progrès dans le combat contre la faim et la pauvreté.

Il faut inscrire le développement économique et social au premier rang des priorités nationales et internationales, afin d'apporter les réponses à la mesure de la détresse des victimes de l'extrême pauvreté et de la famine.

Lors du sommet mondial de l'alimentation, puis lors du sommet du millénaire, la communauté internationale a arrêté des objectifs de développement mesurables et assortis d'échéances précises. Elle a donc la responsabilité de respecter ces engagements et d'atteindre les objectifs qui ont été fixés.

Bien que certaines avancées aient été enregistrées, le bilan demeure décevant au plan mondial. La réalisation des objectifs qui ont été arrêtés ne doit pas prendre de retard. Si des actions résolues ne sont pas rapidement mises en oeuvre, ces objectifs ne pourront être atteints d'ici à 2015, en particulier en Afrique subsaharienne. C'est pourquoi, il est important d'intégrer la lutte contre la pauvreté dans une stratégie de communication en vue d'amener les populations rurales à vivre décemment de leurs productions.

A ma mère Agoury Yvonne, femme intrépide et courageuse dont le dévouement a fait de nous ce que nous sommes.

A mon père Niamkey Joseph, homme de grande sagesse.

A mon épouse Niamkey Fanda, ma complice de tous les jours.

A mes enfants :

Niamkey Aka Christ Ange-Océane

Niamkey Aka Christ Hans-Joris

Niamkey Aka Christ-Urielle

Niamkey Woma Christie Marie-Eliora.

REMERCIEMENTS

Il n'est toujours pas aisé de mener à bien un travail de recherche si l'on ne bénéficie des conseils des maîtres. Ainsi nous tenons à exprimer ici toute notre gratitude au Professeur Abolou Camille Roger, Maître de Conférences, notre Directeur de thèse pour sa disponibilité. Il a été notre guide tout au long de nos recherches et dans l'orientation de nos travaux. Ses conseils nous ont permis d'aller au bout de nos idées et de mener à bien cette thèse.

Nos remerciements vont également à l'endroit de tous nos maîtres de l'Université de Bouaké. Ils n'ont jamais cessé de nous encourager à approfondir nos connaissances dans tous les domaines des sciences humaines et surtout à épouser l'esprit de l'analyse scientifique.

Nous voulons également exprimer toutes nos reconnaissances aux différents responsables et agents de la filière café-cacao qui nous ont ouvert leur porte. Nous pensons spécialement à Madame LATTAH Koné Marie Madeleine responsable de la documentation de l'ARCC et aux responsables de la bibliothèque du Ministère de l'agriculture et celle de la Banque Mondiale.

Nos sincères remerciements à toutes les coopératives qui ont accepté de répondre à nos questions et à tous ces producteurs qui spontanément ont pris la parole pour dénoncer leur condition de vie difficile.

Toute ma gratitude à mon père adoptif Iridjé David producteur de café et de cacao, homme au grand cœur.

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ANADER	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
ANAPROCI	Association Nationale des Producteurs de Café et Cacao de Côte d'Ivoire
ARCC	Autorité de Régulation du café et du cacao
ARSO	Aménagement de la Région Sud-Ouest
AVB	Aménagement de la Vallée du Bandaman
BCC	Bourse du café et du cacao
BDF	Banque de Données Financières
BNETD	Bureau National d'Etude Technique et de Développement
CA	Conseiller Agricole
CAF	Coût, Assurance et Fret
CAISTAB	Caisse de Stabilisation
CAP	Connaissance, Aptitude et Pratique
BOOT	Build Own Operate Transfer
CASA	Crédit d'Ajustement du Secteur Agricole
CCC	Communication pour le Changement de Comportement
CD	Communication pour le Développement
CEE	Communauté Economique Européenne
CFDT	Compagnie Française pour le développement des Textiles
CICC	Conseil Interprofessionnel du Café et du Cacao
CIDT	Compagnie Ivoirienne de Développement des Textiles
CIMP	Comité Interministériel des Matières Premières
CNRA	Centre National de Recherche Agronomique
COOPEX	Coopératives Exportatrices
CSCE	Coffee Sugar and Cocoa Exchange
CSSPA	Caisse de Stabilisation et de Soutien des Producteurs Agricoles
CSSPPA	Caisse de Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits Agricoles
DPROPA	Direction de la Programmation Rurale et des Organisations Professionnelles Agricoles
DPV	Diagnostic Participatif Village
DRAEF	Direction Régionale de l'Agriculture et des Eaux et Forêts

DSRP	Documents Stratégiques de Réduction de la Pauvreté
ECVM	Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages
FANCI	Forces Armées Nationales de Côte d'Ivoire
FAO	Food and Agriculture Organization of United Nations (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture)
FDPCC	Fonds de Développement et de Promotion des activités des Producteurs du Café et du Cacao
FGCC	Fonds de garantie des coopératives café-cacao
FISDES	Fonds Ivoirien Suisse de Développement Economique et Social
FMI	Fonds Monétaire International
FN	Forces Nouvelles
FOB	Free On Board
FRC	Fonds de Régulation et de Contrôle
GEPEX	Groupement Professionnel des Exportateurs de Café et de Cacao
GC	Groupement Coopérative
GVC	Groupement à Vocation Coopérative
ICCO	Organisation Internationale du Commerce du cacao
IDE	Investissement Direct Etranger
IDEFOR	Institut des forêts
IDESSA	Institut des Savanes
IEC	Information Education Communication
INS	Institut National de la Statistique
IRCA	Institut de Recherche sur le Caoutchouc
IRCT	Institut de Recherche sur le Coton et les Textiles
LCH	London Clearing House
LTD	Lettre de Tiers Détention
LIFFE	London International Financial Future and option Exchange
MPCI	Mouvement Patriotique de Côte d'Ivoire
MST	Maladie Sexuellement Transmissible
NTIC	Nouvelles Technologie de l'Information et de la Communication
NYCCC	New York Chocolate and Confections Company
OIKOCREDIT	Association Suisse-Romande de Soutien

OMC	Organisation Mondiale du Commerce
ONIB	Office National de Blé
ONUSIDA	Organisation des Nations Unies chargée de la lutte contre le VIH/SIDA
OPA	Organisation Professionnelle Agricole
ORSTOM	Office de Recherche Scientifique des Territoires d'Outre-Mer
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PASE	Programme d'Ajustement Sectoriel Energie
PASA	Programme d'ajustement sectoriel agricole
PASEA	Le programme d'ajustement sectoriel eau
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMEEX	Petites et Moyennes entreprises d'Exportation
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PNASA	Projet National d'Appui au Service Agricole
PNN	Programme National de Nutrition
PNDS	Le Programme National de Développement Sanitaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRIMAC	Programme d'Informations sur les Marchés du Café et de Cacao
PVA	Projet de Vulgarisation Agricole
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
RTI	Radiodiffusion Télévision Ivoirienne
SCCPA	Service du Contrôle de la Commercialisation des Produits Agricoles
SODEFEL	Société pour le Développement de la Production Fruitière et Légumière
SODEPALM	Société pour le Développement du Palmier à huile
SODESUCRE	Société de développement du sucre
SONACO	Société Nationale de Conditionnement
TEC	Tarif Extérieur Commun
UCOOPEXCI	Union des Coopératives Exportatrices
UE	Union Européenne
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UD	Union de Développement

TABLEAUX, CARTES ET SCHEMAS

I- LES TABLEAUX

Tableau 1 : Les données sociolinguistiques	43
Tableau 2 : Evolution des productions agricoles	46
Tableau 3 : Evolution la pauvreté en Côte d'Ivoire	52
Tableau 4 : Repartition de la pauvreté par région.....	53
Tableau 5 : Les principaux matériaux de construction	60
Tableau 6 : Sources d'énergie pour l'éclairage en milieu rural	61
Tableau 7 : Sources d'énergie pour la cuisine	61
Tableau 8 : Sources d'approvisionnement en eau	62
Tableau 9 : Les types d'équipement	63
Tableau 10 : Les personnes rencontrées par structure	70
Tableau 11 : Définition des concepts de la littératie	106
Tableau 12 : L'évolution de l'exportation du cacao sous la colonisation.....	158
Tableau 13 : Présentation des normes de la qualité du cacao.....	168
Tableau 14 : Les principaux pays producteurs de cacao	170
Tableau 15 : Les principaux acheteurs de cacao en 1928.....	171
Tableau 16 : Les exportations du cacao de la Côte d'Ivoire en 1927.....	171
Tableau 17 : Les résultats techniques des cacaoyères régénérées de 1963 à 1973	185
Tableau 18 : Evolution du nombre de conseillers agricoles.....	217
Tableau 19 : Evolution des effectifs d'exploitations encadrées.....	218
Tableau 20 : Evolution des mesures d'encadrement	218
Tableau 21 : Evolution des résultats de la vulgarisation agricole de 1994 à 1998.....	219
Tableau 22 : Evolution des effectifs des producteurs encadrés.....	219
Tableau 23 : Bilan des campagnes café-cacao de 1977 à 1985.....	253
Tableau 24 : Programme de lancement des activités du PRIMAC.....	289
Tableau 25 : Programme des émissions spéciales à la télévision.....	290
Tableau 26 : Repartition de la population agricole selon le sexe et niveau d'instruction... ..	328
Tableau 27 : Repartition de la population rurale (sexe et origine).....	328
Tableau 28 : La production du cacao par région.....	329
Tableau 29 : La production du café par région.....	331
Tableau 30 : La population agricole par région.....	333
Tableau 31 : Le programme d'information de la BCC.....	356
Tableau 32 : Les catégories et les différentes occurrences	382

Tableau 33 : Grille d'analyse des différentes catégories.....	383
--	------------

II- LES CARTES

Carte 1 : Régions productrices de cacao.....	330
Carte 2 : Régions productrices de café	332
Carte 3 : La population agricole par région.....	334
Carte 4 : Itinéraire du cacao dans la zone Forces Nouvelles	343

III- LES SCHEMAS

Schéma 1 : Le modèle de la participation de l'audience	95
Schéma 2 : Représentation de l'espace public	97
Schéma 3 : La stratégie des 4P	98
Schéma 4 : Le processus P	101
Schéma 5 : Le modèle de Replace.....	115
Schéma 6 : Le modèle de la participation à l'audience	117
Schéma 7 : Représentation des cinq facteurs de la pauvreté.....	145
Schéma 8 : Le système de la communication traditionnelle	162
Schéma 9 : La communication traditionnelle.....	164
Schéma 10 : Le système d'information des producteurs en période coloniale.....	164
Schéma 11 : La stratégie marketing social sur le cacao en période coloniale	169
Schéma 12 : Illustration de la circulation de l'information de l'Etat aux planteurs	209
Schéma 13 : le système de communication du SACNP.....	247
Schéma 14 : Modélisation du système d'information du SACNP.....	248
Schéma 15: Communication entre les différentes structures de la filière.....	364
Schéma 16: Communication entre les structures de la filière et les organisations des producteurs.....	364
Schéma 17 : La pré-analyse et l'analyse.....	378
Schéma 18 : Les étapes de l'analyse de contenu.....	379
Schéma 19: La radio dans le modèle de la participation de l'audience...	400
Schéma 20 : Modélisation de la communication dans la filière Café-cacao.....	451

INTRODUCTION GENERALE

Depuis les indépendances, l'Afrique a été le théâtre de nombreuses opérations de développement et de diffusion d'innovations aussi bien technologiques qu'agricoles mais les résultats escomptés n'ont pas suivi. Ainsi un rapport de la Banque Mondiale en 1985 après évaluation des politiques de développement est arrivé à la conclusion qu'un tiers des projets agricoles en Afrique de l'Ouest et en Afrique de l'Est se sont soldés par un échec. Par ailleurs, la production vivrière a reculé de 3% à plus de 10% dans 28 pays d'Afrique subsaharienne au cours de l'année 1988-1989.

Après constat, on peut dégager plusieurs causes de l'échec en la matière et montrer que la communication peut occuper une position stratégique dans le processus de développement. Il s'agit de pouvoir intégrer la population cible dans la conception des projets de développement.

L'importance de la communication a connu trois grandes périodes :

- Une période faste dans les années 50 et 60 autour des idées de modernisation, de diffusion des innovations et de développement rural grâce aux mass média ;
- une période de désenchantement au cours des années 1980. Cette période se caractérise par la recherche de nouvelles formes de communication et de médias alternatifs en dehors des médias connus ;
- Une période de maturité caractérisée par la diversification des moyens de communication pour le développement y compris les nouvelles technologies, la prise en compte de plus en plus généralisée de l'apport du marketing social et surtout l'apologie de l'approche participative dans le processus de développement.

La communication est désormais incontournable dans toute action de développement. Il convient cependant d'approfondir la réflexion et de tenter de renouveler la relation entre communication et développement au travers des

langues locales afin de faire de la communication un outil encore plus efficace pour le développement en Afrique. Par communication pour le développement, nous entendons, à la suite de Koné (1995) l'ensemble des ressources, des techniques, des stratégies et des actions de communication utilisées dans le but de :

- Mener à bien un projet ou un programme de développement intéressant l'épanouissement individuel et collectif d'un ensemble de personnes ;
- Créer un environnement social favorable au développement, susciter la mobilisation des membres d'une société en faveur du progrès ;
- Collecter, traiter et faire circuler toute information susceptible d'être valorisée et utilisée par des individus, des groupes ou des communautés dans le sens du développement.

C'est dans cette optique que ce travail de recherche se propose de faire une étude sur « *Langues, communication et développement rural : Les politiques de lutte contre la pauvreté dans la filière café cacao en Côte d'Ivoire* ». Il s'agit de faire un diagnostic des politiques de communication dans la filière café-cacao et de proposer des stratégies de communication afin d'aider les acteurs de la filière à sortir de la pauvreté, surtout que l'économie de la Côte d'Ivoire est essentiellement basée sur ces deux produits de rente.

Au cours des années 1960-1970, l'exportation du café et du cacao a engendré des taux de croissance très élevés supérieurs à 7% l'an. Durant cette période, le produit intérieur brut (PIB) par habitant a très rapidement progressé et en 1980, il s'établissait à 1240 dollars, plaçant ainsi la Côte d'Ivoire au premier rang des pays africains non producteurs de pétrole. Le modèle agro exportateur a permis à la Côte d'Ivoire de se hisser dès 1979 au rang de premier producteur de cacao (avec une production de 300 000 tonnes). Mais ce modèle économique s'est avéré très fragile puisque le niveau de croissance qui

l'engendre est très fortement tributaire de la demande et des prix mondiaux des produits d'exportation. Si en période de forte hausse des cours mondiaux du café et du cacao, comme cela s'est produit entre 1975 et 1977, la croissance engendre des taux très élevés, inversement, la chute des cours à partir de 1978, entraîne une baisse proportionnelle des ressources extérieures et provoque de profonds déséquilibres macro-économiques.

En même temps que les cours mondiaux des produits d'exportation chutaient, la forte hausse des prix des produits énergétiques sur le marché mondial en 1979-1980 alourdissait la facture énergétique du pays. De plus, l'appréciation du dollar par rapport au franc CFA entre 1980 et 1985 et la hausse des taux d'intérêt sur les marchés financiers internationaux ont contribué au déséquilibre de la balance des paiements du pays. La Côte d'Ivoire, en 1990 (UNICEF 1996), va vivre une crise économique durement ressentie par toutes les couches sociales. Les causes fondamentales de cette crise sont :

- La détérioration des termes de l'échange ;
- L'endettement croissant de l'Etat (dettes internes et externes) ;
- La perte de compétitivité interne et externe de l'économie.

La détérioration très sensible des termes de l'échange provoque un endettement très lourd de l'Etat dans la mesure où ce dernier garantit un prix aux producteurs des produits de rente déconnecté du prix mondial, à travers la Caisse de Stabilisation et de Soutien des prix des produits agricoles (CAISTAB). Le déficit de la CAISTAB sera pris en charge par l'Etat. Ce qui va contribuer à alourdir la dette publique intérieure de l'Etat. Le montant de celle-ci est passé de 253,2 milliards de francs CFA à 1100 milliards en 1994, soit une augmentation de 334%.

Après l'augmentation des cours mondiaux des produits de rente (café cacao) entre 1975 et 1977, on observe à partir de 1978 une première chute des

prix qui sera suivie d'une légère et éphémère reprise au milieu des années 1980. Mais à partir de juillet 1987, on assistera à un effondrement des cours du café et du cacao. Ceci entraîne une dégradation des termes de l'échange du pays de l'ordre de 45% entre 1986 et 1992, pendant que les cours mondiaux du café et du cacao baissaient de 80 et 60 % respectivement. Selon l'UNICEF et l'Etat ivoirien, cette dégradation a pour conséquence la baisse du prix du kilogramme du café et du cacao. Il passe de 1094 FCFA à 225 FCFA pour le premier et de 778 FCFA à 320 FCFA pour le second. L'Etat a isolé les producteurs des produits de rente du marché mondial et ce jusqu'en 1991. En garantissant aux producteurs de café et de cacao, des prix relativement stables, pendant que les cours mondiaux chutaient progressivement, la CAISTAB a connu des pertes importantes et cumulatives de -229 milliards de FCFA entre 1989 et 1991.

Face à ces difficultés, le gouvernement a, en 1989, réduit le prix d'achat aux producteurs de café et de cacao de 50%, permettant ainsi à partir de 1992, la génération d'un excédent de la Caisse de Stabilisation de 19,2 milliards de francs CFA en 1992, de 18,1 milliards de FCFA en 1993 et de 118 milliards de FCFA en 1994, soit 3% de PIB. Le gonflement de la dette a entraîné une augmentation continue du montant des intérêts payés sur le budget de l'Etat de 11 milliards en 1986, 47,4 milliards en 1994 représentant respectivement en proportion du déficit des finances publiques, 2,3% en 1986, 13,5% en 1995 et 16% en 1994. Consciente de cette dégradation progressive de son économie, la Côte d'Ivoire conclura en 1981 un accord avec le FMI pour la mise en œuvre de réformes structurelles. Ainsi nous aurons :

- le programme d'ajustement sectoriel énergie (PASE),
- le programme d'ajustement sectoriel agricole (PASA),
- et le programme d'ajustement sectoriel eau (PASEA).

Au niveau des produits de rente, le programme d'ajustement va consister en la libéralisation de la filière café dès la campagne 1989 /1990 décidée par le

gouvernement ivoirien en accord avec les institutions de Breton Wood le 9 février 1998. En outre, l'argumentaire développé par les bailleurs de fonds était que ce nouveau système devait permettre de juguler la chute des cours mondiaux, l'accès sur le marché et l'accroissement des revenus des paysans qui en serait la conséquence immédiate.

Les différentes structures nées de cette libéralisation sont aujourd'hui confrontées à de réelles difficultés quant à la mise en œuvre d'une politique de communication afin d'informer largement les paysans sur les nouveaux défis de la filière. Il s'agit pour ces structures d'atteindre l'un des objectifs majeurs de ce nouveau système qui est la lutte contre la pauvreté.

Ainsi, pour réussir les missions qui sont les leurs, les structures de la filière café-cacao devront dans leur stratégie de communication tenir compte des *desiderata* des producteurs, de la réalité du terrain et de la littératie économique.

CHAPITRE I :

CADRE THEORIQUE

1.1 OBJET DE RECHERCHE

Résultante de la faillite des projets techniques qui font l'économie d'une démarche participative, phénomène de mode, nouvelle panacée à tous les problèmes de changement de comportement dans bien des domaines, la communication pour le développement est aujourd'hui la clé pour la réussite de tous les projets de développement. La communication pour le développement est un concept accepté et encouragé depuis longtemps par la communauté internationale, notamment par les agences spécialisées du système des Nations Unies, la Banque Mondiale, les coopérations multi et bilatérales, les ONG, etc. Il désigne les programmes et projets qui visent à informer et sensibiliser les populations en vue de créer un changement des attitudes et des comportements par rapport à certains aspects des problèmes sociaux. La communication implique à cet effet l'écoute, la participation, l'échange, le partage et l'ouverture. Elle nécessite par ailleurs beaucoup de moyens, des méthodes et des stratégies.

On peut donc globalement définir la communication pour le développement comme un ensemble de techniques spécifiques de communication, d'information et de sensibilisation communautaire. Cependant, la tendance générale recommande d'aller au-delà de la simple sensibilisation des populations cibles pour en arriver à leur participation effective dans le système de la communication pour le développement et le changement de comportement. Selon Middleton, (1985), la communication pour le développement est un processus d'intervention sociale qui utilise ou combine les techniques de

l'information, de l'éducation et de la communication pour obtenir un changement ou une consolidation de comportement au niveau d'un individu, d'un groupe d'individus ou d'une population donnée. Ce changement ou cette consolidation va dans le sens d'une amélioration de la qualité de vie au plan individuel et/ ou collectif. Ainsi, La communication pour le développement est donc un levier de développement durable. En communication pour le développement on parle d'information quand il s'agit de porter à l'intention d'un auditoire, des idées ou des problèmes nouveaux qu'il ignorait ou dont il n'avait pas conscience.

La technique d'éducation dans cette méthode consiste à faire acquérir à un individu ou à un groupe de manière systématisée des connaissances, des attitudes ou des pratiques bénéfiques. La communication permet de motiver, de convaincre un individu, un groupe d'individus à agir en prenant en compte ses besoins, ses préoccupations, sa perception, sa culture, ses réactions et son expérience. Elles agissent sur les facteurs qui facilitent le changement de comportement préjudiciable.

Le choix des méthodes en communication pour le développement dépend de quatre facteurs : la taille du groupe cible, les causes de l'existence du problème, la culture locale et les ressources disponibles.

Au niveau de la taille du groupe cible des séances d'information peuvent être adaptées. La discussion ou la causerie peut être initiée dans des groupes, au niveau du village ou du quartier, il serait question d'un développement communautaire ou d'une campagne. Dans tous les cas, il s'agit d'initier des séances de formation. Un manque de prise de conscience ou d'information par exemple, peut être rectifié grâce à des informations, des programmes de radio, de télévision ou des affiches sur les techniques culturelles.

Il importe d'étudier la communauté du point de vue culturel afin de savoir quelles méthodes choisir et comment les modifier pour les rendre plus acceptables vis-à-vis de la culture locale. Par exemple, choisir dans une zone rurale les moyens de communication traditionnels locaux : les crieurs publics entre autres, etc. Certains moyens de communication et certaines méthodes dépendent de sources d'énergie, et ceux-ci ne sont toujours pas disponibles lorsqu'il s'agit d'une zone rurale. Il est important de sélectionner la bonne méthode pour chaque situation. De même, il faut remarquer qu'en matière de communication pour le développement, une seule stratégie n'est souvent pas efficace pour arriver à un véritable changement de comportement.

La communication pour le développement, il faut le dire, est un important vecteur de changement de comportement et un canal de développement.

La communication pour le développement vise à susciter des changements de comportement et d'attitudes mesurables parmi les auditoires déterminés. Cette méthode se base sur les besoins d'auditoires bien définis qui ont fait l'objet d'une étude approfondie. Elle requiert des interventions planifiées et multisectorielles qui combinent des activités d'information, d'éducation et de motivation (Middleton, 1985). Les activités de la communication pour le développement doivent être adéquatement synchronisées et coordonnées avec la disponibilité des produits et des services concernés. Ces activités doivent faire appel à des compétences multidisciplinaires. La communication pour le développement peut être considérée comme un outil de prise en main qu'utilisera la population. Cet outil servira successivement aux fins suivantes : prendre conscience de diverses facettes des problèmes réels de développement de leur région ; s'organiser pour réagir collectivement et efficacement devant ces problèmes ; mettre en lumière les conflits qui animent les divers groupes d'intérêt ; se politiser, c'est-à-dire apprendre à proposer d'autres solutions à des

situations problématiques et à trouver des façons de régler divers problèmes ; se techniciser, c'est-à-dire se donner les outils nécessaires à l'application concrète des solutions issues de la communauté. Cette vision dont les médias deviennent l'instrument opérationnel, permet une acquisition endogène de connaissances et de compétence dans le cadre de la recherche de solutions et du processus de communication. On parle alors du recours à une méthodologie des médias communautaires, dont les principaux éléments sont :

- l'identification des besoins au moyen de contacts directs avec les groupes ;
- la concrétisation, c'est à dire l'examen du problème identifié par les groupes à la lumière des possibilités locales ;
- la sélection des problèmes prioritaires par les groupes ;
- l'élaboration d'une méthodologie durable pour la recherche de solutions ;
- l'identification de l'apport d'information nécessaire et l'accès à cette information ;
- l'exécution par les groupes des projets qu'ils ont conçus ;
- l'ouverture vers l'extérieur pour faire connaître les points de vue des groupes à d'autres groupes ou aux autorités ;
- la liaison avec le système de communication pour faire connaître leur action.

Au niveau de l'individu, la communication pour le développement est un instrument qui permet de susciter ou améliorer les connaissances sur les solutions aux problèmes à résoudre, obtenir une attitude favorable à une pratique, une idée, changer ou renforcer les pratiques et les comportements conformes aux solutions identifiées, maintenir le bon comportement et encourager à informer, persuader et à motiver d'autres individus.

Au niveau de la communauté ou du groupe, il s'agit d'impliquer la communauté dans le processus d'adoption des comportements désirables, d'obtenir son soutien en faveur de ceux qui adoptent les comportements. La

communication pour le développement est un outil de développement dont l'un des objectifs majeurs est le changement collectif afin de rendre la communauté ou le groupe maître de son propre développement.

Cet outil permet d'accroître la prise de conscience du public sur les problèmes de la relation population et développement. Il permet également de sensibiliser les différentes composantes de la société sur les politiques et les problèmes démocratiques afin de changer les habitudes et les pratiques sociales dans le sens de l'intérêt collectif. Cet outil permet surtout d'obtenir un appui politique de haut niveau en faveur des programmes.

La communication pour le développement a des limites devant :

- les insuffisances du système (sanitaire, économique, politique, éducatif) et des infrastructures dans son pays ou dans une région (délabrement, rareté, mauvais fonctionnement, etc.) ;
- le manque de motivation du personnel pour des raisons matérielles (arriérés de salaires par exemple) ;
- les limites de la technologie (inadéquation des solutions techniques) ;
- le manque de moyens ;
- un environnement économique dégradé, pauvreté généralisée.

Au regard de ce qui vient d'être dit, il va sans dire que la communication pour le développement est un outil par excellence du développement durable. Relativement donc à cela, nous nous intéressons au domaine de l'émergence sociale du paysan dans la perspective de faire la situation des démarches antérieures afin de proposer des stratégies de sensibilisation des producteurs de café et de cacao.

En tout état de cause, la communication est donc un outil de développement multidimensionnel. Elle désigne les programmes et projets qui

visent à informer et sensibiliser les populations en vue de créer un changement d'attitude par rapport à certains aspects des problèmes sociaux. Ainsi, il s'agira d'analyser les politiques de communication des différentes périodes de l'évolution de la filière café-cacao afin de proposer des stratégies de communication pour la réduction de la pauvreté en milieu rural. Les nouvelles structures de gestion et d'encadrement de la filière café/cacao ont un rôle d'information et de communication auprès des producteurs qui sont pour la plupart analphabètes.

Le choix de notre thème : « *Langues, communication et développement rural : Les politiques de lutte contre la pauvreté dans la filière café cacao en Côte d'Ivoire* » est motivé par des raisons pragmatiques, sociolinguistiques, politiques et culturelles.

1. Raisons pragmatiques

Au niveau pragmatique, notre choix est motivé par le fait que nous avons constaté que les structures qui ont à charge la production et la commercialisation du café et du cacao ont effectivement entamé une série de formation des producteurs sans toutefois les exhorter à un changement véritable de comportement pour s'adapter aux nouvelles réalités. Nous avons également découvert qu'aucune étude en matière de communication sociale n'a été initiée dans ce domaine. Les seules recherches sur le sujet en Afrique sont l'apanage des chercheurs étrangers et ceux des pays anglophones. En Afrique francophone, les chercheurs commencent à élaborer des méthodes et des stratégies de communication pour le développement rural. Par ailleurs, le rôle de la communication dans le processus de développement en milieu rural rencontre en la matière deux orientations dans les sciences sociales : l'approche participative et l'approche non participative.

En effet, les tenants de l'approche participative étudient comment l'implication de la population à l'identification des problèmes locaux et à leurs mises en œuvre peut contribuer à donner plus d'efficacité au programme qui en résulte. En revanche, les défenseurs de l'approche non participative étudient comment se passer de l'implication des populations rurales dans le processus de développement. Pour ces derniers, il s'agit d'imposer un modèle de développement aux populations. Les résultats de nos recherches seront une contribution dans ce vaste champ des spécialistes aussi bien de l'approche participative de la communication que de l'approche non participative. En Côte d'Ivoire, ces résultats pourront constituer un champ d'exploration non seulement pour les spécialistes du domaine de la communication pour le développement mais aussi et surtout pour tous les intervenants du système de gestion de la filière café-cacao.

2. Raisons sociolinguistiques

Du point de vue sociolinguistique, ce choix est motivé par le fait que la libéralisation donne la possibilité aux producteurs de s'autogérer par la littératie économique. Il est donc question de les amener à prendre conscience de l'importance d'une gestion rationnelle et efficiente afin de permettre à la majorité de sortir de la pauvreté. Pour y arriver une nécessité s'impose : informer et former les producteurs sur les principes de cette libéralisation dans les langues locales dans le sens de l'amélioration de la qualité du produit, condition *sine qua non*, pour l'amélioration du prix d'achat bord-champ.

3. Raisons politiques

Dans les pays africains, l'Etat possède de plus en plus de moyen de communication de masse. Ces moyens sont généralement utilisés pour informer la population sur leur quotidien. Pourtant, ces moyens peuvent aussi servir à sensibiliser les producteurs de café et de cacao afin de leur permettre de

rentabiliser leur culture et de sortir ainsi de la pauvreté. La sensibilisation et la communication prendraient en compte : la conception, la planification et la vulgarisation des programmes et des politiques de développement agricoles.

Malheureusement, l'on constate, de nos jours, une absence totale de communication entre les institutions de recherche et les institutions de développement d'une part et entre les institutions de développement et les populations rurales d'autre part. Cette absence de communication peut non seulement avoir une conséquence négative au niveau des résultats de recherche mais aussi au niveau de la mise en œuvre des projets de développement. Cette situation peut entraîner inéluctablement un échec programmé des politiques de développement et de lutte contre la pauvreté.

4. Raisons culturelles

Au niveau culturel, notre choix est motivé par le fait que pendant longtemps, le prix du café et du cacao a été soutenu par le système de la stabilisation. Ce principe est devenu culturel chez les producteurs à tel point qu'il est aujourd'hui difficile pour eux de comprendre que les prix d'achat bord champ sont désormais négociables avec la libéralisation. Selon BANZIO (2003 : 45) « *la libéralisation de la commercialisation du café et du cacao s'est traduite par la suppression du barème des frais d'approche et la non fixation d'un prix d'achat bord champ. (...) Ces prix sont librement négociés ; les cours dans ce domaine fluctuent sans garantie contrairement au système stabilisé* ».

Face à cette réalité, il y a nécessité de mener une véritable action de communication en vue d'amener les producteurs à un changement de comportement.

I.2 PROBLEMATIQUE : LES POLITIQUES DE COMMUNICATION ET LEURS IMPLICATIONS CONCEPTUELLES

Depuis 1964, date de la création de la première société d'Etat pour la gestion et la commercialisation du café et du cacao jusqu'en 1999, date de la consécration de la libéralisation de la filière café-cacao, un seul objectif a toujours été à l'ordre du jour : permettre aux producteurs de vivre de leur travail. A cet effet, les premiers responsables de l'ex- CAISTAB et ceux de la nouvelle CAISTAB avaient instauré dans leur programme d'information à travers le service autonome de la coupe national du progrès, le PRIMAC, qui comprenait « l'info prix » et « les mardis de la CAISTAB » transformé peu après en « mardis de la nouvelle CAISTAB ». Ce programme qui paraissait aussi bien dans la presse écrite que dans les médias audiovisuels consistait à informer les producteurs sur le prix CAF Londres. Il s'agit aujourd'hui de pouvoir intégrer dans les nouvelles stratégies de communication les langues locales et un vocabulaire accessible aux producteurs. Cet état de fait leur permettra de maîtriser le processus de production et le système de commercialisation. D'où l'intégration de la littératie dans cette stratégie de communication.

1.2.1 Les questions de recherches

Aujourd'hui, avec la disparition de la CAISTAB et la création de nouvelles structures de gestion et d'encadrement des producteurs qui sont en majorité analphabètes, on serait tenté de formuler des questions de recherche.

- Les décisions prises au sommet arrivent-elles toujours aux producteurs ?
- Comment inculquer aux producteurs les principes de la libéralisation quand on sait que les outils d'information utilisés ne sont pas toujours accessibles à tous ?

- Quelles stratégies d'information et de communication mettre en place afin d'amener les paysans à changer de comportement pour s'adapter à aux exigences de la libéralisation ?
- Quels moyens utiliser en vue d'informer largement les producteurs des missions assignées à chaque structure de la filière café/cacao en vue d'éviter toutes sortes d'amalgame ?
- Comment expliquer que l'on rencontre encore des paysans isolés quand on sait que les structures de gestion et d'engagement n'ont pour interlocuteurs que les producteurs organisés ?

Ces questions commandent la prise en compte de 5 aspects de problématisation : le processus décisionnels et les systèmes d'information, l'adéquation entre les moyens de communication et le milieu rural, la sensibilisation et le changement de mentalité, la vulgarisation des missions des nouvelles structures de la filière et la nécessité du regroupement des producteurs.

1.2.2 Les processus décisionnels et les systèmes d'information

L'existence de la communication est liée à l'existence même des moyens et méthodes de communication. La communication est la transmission d'information d'un émetteur à un récepteur ; c'est également un système généralement composé d'un émetteur, d'un destinataire, d'un code, d'un canal, d'un décodeur, d'un récepteur ou d'un destinataire.

A cet effet, pour permettre aux décisions des structures de la filière d'arriver à destination, c'est-à-dire aux producteurs, un système d'information adéquat doit être mis en place. Son efficacité et sa pérennité doivent être liées à l'existence d'un secrétariat, qui, en rapport avec les structures de gestion de la filière, gère toute la communication et la transmission de l'information. Cet

organe aura pour mission d'élaborer une stratégie de communication annuelle et de veiller sur son application effective. Pour permettre aux décisions d'arriver aux destinataires, des moyens de communication adaptés devront être utilisés. Il s'agira également d'intégrer les langues locales dans le système de transmission des messages afin d'être plus proches des producteurs.

1.2.3 L'adéquation entre les moyens de communication et le milieu rural

Le milieu rural est un milieu constitué en majorité d'analphabètes. Pour lui permettre de recevoir régulièrement les informations des différentes structures de la filière, il est impérieux d'utiliser des moyens de communication adéquats tels que la communication interpersonnelle et la radio.

La communication interpersonnelle permet l'échange direct entre les producteurs et les structures de gestion. Cette communication a l'avantage de recueillir le point de vue des paysans en tenant compte de leur milieu de vie, leurs coutumes et leurs us. Les agents des structures de la filière et des instituts de recherche ont ainsi l'occasion de s'adresser directement aux producteurs et de leur enseigner de nouvelles méthodes, de les sensibiliser sur les techniques de l'entretien de leur plantation.

Quant à la radio, elle représente le moyen d'information le plus adapté en milieu rural. L'analphabétisme accru de la population rurale fait de la radio le moyen de communication le plus indiqué pour le développement de cette dernière. Le développement consiste avant tout en l'éducation par l'information, l'incitation à l'alphabétisation, la sensibilisation aux techniques culturales et la maîtrise de l'environnement social. Ainsi, l'usage de la radio permet-il de toucher ce milieu. Elle est accessible à tous les producteurs. Si à l'origine la radio rurale avait pour but de vulgariser les résultats des recherches scientifiques

dans le domaine de l'agriculture, aujourd'hui elle est un puissant facteur de développement et de lutte contre la pauvreté. La radio, à la différence des autres médias ne requiert aucun niveau intellectuel, ni effort. Et à côté des émissions diffusées en français, des émissions en langues locales ont fait depuis leur apparition.

En outre, la faculté de pénétration de ses ondes jusqu'aux confins des forêts, conjuguée aux coûts forfaitaires qu'elle engage, font de la radio le média pour tous. La radio est avant tout, propriété de ses auditeurs. Elle devient un véritable facteur de cohésion et de renforcement de l'unité et de la solidarité villageoise. Partant, le village devient un bloc compact et monolithique, disposé à toute malléabilité, car gouverné non par la raison, mais par l'amour et la foi en la radio. La radio en milieu rural suppose avant tout, une collecte de données relatives à la tradition, la coutume, les festivités, les pratiques, les croyances, en somme, tout ce qui a trait à la culture du milieu. Se faisant, elle s'en établit comme le garant moral et promotionnel. Mais aussi, s'étant de la sorte investie de la culture du milieu, elle a une meilleure approche des réactions des populations, de leurs préoccupations. Cependant, comme le dit si bien Tudesq (1983 : 167-188) « depuis la vulgarisation des postes transistor, la radio avait été l'instrument privilégié pour s'adresser aux ruraux selon différentes formules qui fonctionnaient presque uniquement à sens unique, de la radio contrôlée tantôt par le ministère de l'Agriculture, tantôt par celui de la Communication et du Développement, vers les paysans ». La communication est en effet, un moyen pour servir des objectifs globaux qui ne sont pas toujours suffisamment précisés et qui sont fortement tributaires de l'appréciation et l'imagination des bénéficiaires, au gré des évolutions de la dynamique créée, des opportunités techniques offertes par les outils mis en place, conjoncture sociale, politique, culturelle et économique qui entourent le projet.

Les projets de communication peuvent se résumer à ;

- la dotation technique ou financière ou la formation des professionnels des médias, de journalistes, de publicitaires, d'opérateurs de télécommunication ;
- l'appui pour la création d'un média ;
- l'organisation de conférences ou de séminaires sur la communication, la création de cadres de rencontre, d'échange.

On distingue ainsi les activités de communication qui sont des interventions récurrentes ou ponctuelles dont les résultats contribuent directement ou indirectement à la réalisation des objectifs spécifiques et globaux de projet qui, la plupart du temps, ne concernent pas la communication mais relèvent d'autres domaines du développement. Nous les répartissons en deux catégories que nous distinguons par rapport aux préoccupations qu'elles aspirent à rencontrer :

- les activités de communication opérationnelles qui permettent d'augmenter ou d'améliorer les capacités opérationnelles d'une action servent à accompagner les effets, permettent au projet de prendre appui, d'acquérir ses bases de travail ;
- les activités de communication gestionnaire qui facilitent et ou améliorent la gestion d'un projet de développement-échanges divers entre acteurs, avec les bénéficiaires, procédure de récolte, de traitement et de diffusion des informations. Dans la pratique, ces deux catégories ne sont pas aussi clairement dissociées. Ces activités ne sont pas exclusives. Elles peuvent être concomitantes et même, procéder souvent de la même démarche. Une campagne d'enquête ou de consultation peut à la fois se justifier par la nécessité de recueillir des données pour le suivi ou l'évaluation d'un projet mais peut très souvent concourir à impliquer davantage les participants dans le projet et à promouvoir ses objectifs ; radiodiffuser des comptes rendus de réunions est à la fois un moyen d'assurer le partage de l'information, de garantir la transparence de gestion ou de créer, entretenir un sentiment d'appartenance à une communauté, à un mouvement associatif ou à un projet. En mettant en œuvre

une activité de communication, les responsables d'un projet devront avoir qu'une seule intention en vue de parvenir à leur objectif.

1.2.4 La sensibilisation et le changement de mentalité

La sensibilisation contribue à inculquer des connaissances et des outils nécessaires à l'action et à la prise des décisions. Elle peut consister en une initiative de formation, de vulgarisation, de promotion ou de publicité. Et à ce niveau, elle amène à une prise de conscience des réalités de son environnement en vue d'un changement de mentalité. Et ce changement de mentalité exige la prise en compte de l'environnement culturel. Lequel environnement est indéniable dans tous les schémas des projets de développement. Il s'agit donc d'associer à cette stratégie de changement de mentalité la communication culturelle, car, les programmes de développement qui ont occulté cet aspect ont généralement échoué. La communication culturelle favorise l'émancipation culturelle et la valorisation des spécificités communautaires ou personnelles. Mais elle ne peut donner satisfaction que si elle intègre effectivement les populations cibles, ici les producteurs. D'où l'utilisation de la communication participative dans le système de sensibilisation.

1.2.5 La vulgarisation des missions des nouvelles structures de la filière

Après la libéralisation des filières café et cacao et la dissolution de la Caistab, l'Etat ivoirien a mis en place de nouvelles structures de gestion des filières :

- l'ARCC, structure étatique créée le 10 octobre 2000, dont la fonction principale est d'assurer la régulation administrative des filières ;

- le FDPCC, institué par l'ordonnance du 31 janvier 2001. Il a pour missions essentielles le financement des coopératives, le financement du développement rural (pistes, infrastructures), l'organisation des producteurs, l'appui à la chambre d'agriculture ;
- la BCC, structure privée de type particulier, autonome, interprofessionnelle, créée le 25 juillet 2001, chargée d'assurer la régulation commerciale des filières. Le conseil d'administration de la BCC est constitué par les producteurs pour les deux tiers et par les exportateurs pour le tiers ;
- le FRC, personne morale de droit privé de type particulier, a été créé en octobre 2001. Il est chargé d'assurer la régulation financière et le contrôle des opérations d'achat et d'exportation du café et du cacao ;
- le FGCCC, institutionnalisé et agréé comme établissement financier en décembre 2001. Il avait initialement pour tâche de garantir les prêts octroyés par les banques commerciales aux coopératives. Depuis 2002, il a été transformé en un établissement bancaire lui permettant de faire du crédit direct aux coopératives.

Les missions de ces différentes structures aussi diverses que variées sont méconnues des producteurs. Il est donc important voir impérieux de mettre en place une politique de vulgarisation de ces missions afin de permettre aux producteurs de connaître et de pratiquer à bon escient ces nouvelles structures. Cette approche de la vulgarisation rapprocherait les nouveaux dirigeants des paysans et leur permettrait ainsi de communiquer afin de se rendre compte des réalités du terrain.

1.2.6 La nécessité du regroupement des producteurs

La libéralisation devait s'accompagner du renforcement du rôle des organisations de producteurs pour leur permettre d'aller jusqu'à l'exportation du produit. La transformation des GVC en coopératives est une première étape de ce processus qui devait permettre d'assainir les groupements existants en leur imposant de nouveaux modes d'organisation et de gestion. La loi sur les coopératives, votée en décembre 1997 a pris effet en 1998.

Le Fonds de Garantie, mis en place en 1991 à travers un projet financé par l'Union Européenne, avait pour vocation de garantir les crédits contractés par les coopératives dans le but de financer la commercialisation. Il devait garantir 80 % des crédits bancaires accordés aux coopératives, les 20 % restant devant être garantis par des exportateurs. Suite à la réticence des exportateurs à garantir une partie du crédit et aux pressions politiques, le Fonds de Garantie a été utilisé en 1998 pour couvrir 100 % du risque. La disparition juridique des GVC et l'accroissement du Fonds de Garantie ont entraîné la multiplication des impayés, à hauteur de 12 milliards Fcfa fin 1999 (soit 50 % de sa dotation totale) et la paralysie du Fonds de Garantie pour la campagne 1999/2000, première campagne libéralisée. Le nombre de coopératives ayant eu accès au Fonds de Garantie sur les deux dernières campagnes est donc très réduit. Les groupements villageois n'ont jamais représenté une part importante de la production de cacao et la libéralisation a entraîné une réduction sensible du rôle des coopératives dans la commercialisation du cacao. La part des produits collectés par les GVC et coopératives est estimée à 25 % sur la campagne 1999/2000 contre 32% en 1998/1999 (BNETD, 2000).

Cette baisse de l'activité des coopératives est principalement due à la réduction de leur accès aux crédits bancaires couverts par le fonds de garantie. Leurs difficultés de financement les ont conduits à développer leurs achats à

crédit auprès des paysans (ils passent de 15 % en 1998/99 à 32 % en 1999/2000) alors que dans le même temps les achats à crédit effectués par le secteur privé baissent de 6 à 2 %. Les coopératives contraintes d'acheter à crédit auprès des paysans n'ont pu faire face à la concurrence des traitants et des exportateurs. Le délai de paiement des producteurs par la coopérative est en général de plusieurs jours, le temps que celle-ci livre son produit au magasin de l'exportateur ou à l'usine. Cette situation va entraîner la rupture des paysans avec les coopératives.

I.3 HYPOTHESES DE RECHERCHE

Cinq hypothèses semblent s'imposer :

- L'hypothèse de l'efficacité du circuit de l'information par les langues nationales;
- L'hypothèse du changement de comportement et de mentalité ;
- L'hypothèse de la vulgarisation des prix du café et du cacao ;
- L'hypothèse de l'adéquation des canaux de communication et d'information ;
- L'hypothèse du regroupement et de l'organisation des producteurs.

1.3.1 L'hypothèse de l'efficacité du circuit de l'information par les langues locales

Si les producteurs semblent ignorer les principes de la libéralisation c'est parce qu'ils ne sont pas suffisamment informés. La communication de proximité et la stratégie de communication mises en place par les différentes structures de gestion et d'encadrement devraient être améliorées.

Si la majorité des paysans est analphabète, l'usage des langues nationales pour la diffusion des spots publicitaires et des émissions sur les méthodes de la culture du café et du cacao, l'organisation de la filière et les missions de chaque structure constitueraient un atout majeur pour les paysans. L'efficacité de

l'information et de la communication consisterait à réduire l'extrême pauvreté dans le monde rural.

1.3.2 L'hypothèse du changement de mentalité

Selon Baroan Kipré (2005 : 30), « *le concept de mentalité recouvrirait une façon de juger, de réagir, il ne peut être identifié à une option, à un choix, mais à un processus, un mode à travers lesquels le jugement se déroule*¹ ». Il s'ensuit que le mot mentalité est plus riche et plus révélateur que celui d'attitude. Il permet d'incorporer à l'idée « *d'ensemble des croyances et habitudes...* ». L'effet qui s'en dégage du fait de l'information et de l'ordre donnés à la pensée. Ainsi, pour Baroan Kipré (2005 : 30) « *la mentalité renvoie à la motivation, à la raison, à l'inspiration, à la conscience, à l'éducation, en un mot à la culture qui pousse, mobilise, engage l'individu ou la collectivité sollicitée* ».

Si les producteurs rechignent à changer de mentalité pour épouser les nouveaux principes de gestion de la filière café- cacao, c'est parce que pendant longtemps, sous la stabilisation des produits, les paysans, quelle que soit la

¹ Selon Baroan Kipré (2005 :32-33) on distingue trois états dans l'évolution de la mentalité humaine : « Auguste Comte, père de la sociologie moderne s'est employé à étudier le cheminement de la mentalité humaine à travers les âges. Pour lui, l'étude aboutit au constat qu'une certaine progression a animé l'esprit humain au cours de trois « états ». Le premier de ces états est l'état théologique, au cours duquel l'homme explique le monde et les événements qui en découlent par les choses elle-mêmes, ou par des êtres ou des forces surnaturelles et invisibles. De ces éléments dépendent la nature, la volonté, les sentiments et les ressentiments de l'homme qui se trouve ainsi comme associé, en communion avec lesdits éléments dont il participe. Il reste donc limité, livré à la bonne volonté de ces éléments qui échappent. Il devient le jeu des êtres, forces surnaturelles et invisibles.

A l'état théologique, succède l'état métaphysique. A ce stade, la compréhension du monde, la succession des événements de la vie ne repose plus sur les choses elles-mêmes, sur les êtres ou sur des forces surnaturelles et invisibles, mais procèdent des entités abstraites, des idées. L'homme a accompli un effort pour aboutir à une certaine abstraction et s'est dégagé ainsi de l'emprise de la nature, c'est l'état où se déploie les religions reposant sur les divinités ici, la divinité ailleurs.

Enfin, le troisième état qualifié de positif est le dernier degré de la mentalité auquel l'humanité est parvenue. Ayant abandonné les schémas de pensée de l'état théologique, puis de l'état métaphysique, l'homme améliore encore ici son niveau de réflexion dans l'exploitation du monde et des événements de la vie. Ce niveau de réflexion se caractérise par le recours de l'observation et au raisonnement pour saisir les « relations nécessaires entre les choses et les événements ». L'homme les explique alors en formulant des lois. Comte dégage à ce stade, l'esprit « technico-scientifique » qui va guider la mentalité et inspirer l'organisation de la société industrielle moderne. Cet état positif représente aux yeux de Comte, l'étape la plus productive, la plus féconde au cours de laquelle l'homme va atteindre un degré d'épanouissement élevé. Il est donc affecté de progrès, ce qui lui vaut de s'identifier à la positivité. » in l'Afrique peut-elle s'en sortir, Abidjan, EDUCI

conjoncture, avaient le prix des produits garanti par la CAISTAB. Aujourd'hui, les producteurs à travers la BCC fixent eux même le prix du café et du cacao. La prise en charge de la filière par les producteurs serait bénéfique pour les paysans.

1.3.3 L'hypothèse de la vulgarisation des prix du café et du cacao

Les paysans ont des difficultés avec des acheteurs. Ils ne sont pas associés à la fixation des prix d'achat du café et du cacao. Autrement dit, ils ne connaissent pas le mécanisme de la fixation des prix des produits qu'ils cultivent. Les producteurs devraient maîtriser la méthode selon les normes internationales et cela dans leur langue. D'où l'instauration de la littératie dans le processus d'information et de formation des producteurs. Cela permettrait une bonne compréhension du système de la fluctuation des cours.

1.3.4 L'hypothèse de l'adéquation des canaux de communication et d'information

Les paysans rencontrent des difficultés dans l'application des décisions et recommandations arrêtées par les structures de la filière café- cacao, parce que les canaux de communication utilisés ne sont pas adéquats. Il s'agit de mettre en place une véritable communication de proximité qui prendrait en compte les canaux de communication. Cette méthode a l'avantage d'associer les producteurs dans la conception de messages appropriés dans les langues locales.

1.3.5 L'hypothèse du regroupement et de l'organisation des producteurs.

Sous la stabilisation, les paysans étaient organisés en Groupements à Vocation Coopérative (GVC). Ces structures étaient des interlocuteurs des responsables de la CAISTAB et des autorités administratives et politiques. Il en

est résulté une forte augmentation de la productivité. Contrairement aux objectifs initiaux, la libéralisation s'est accompagnée d'une diminution du rôle des coopératives dans la commercialisation du cacao. Ce qui a eu pour conséquences, la baisse drastique des revenus. Le regroupement des producteurs en coopératives est un atout majeur. Il permet de lutter contre les barrières culturelles et renforce les rapports entre les producteurs d'une même sphère géographique. Ces regroupements peuvent également aider à la prise en compte des langues locales dans la politique de la libéralisation.

I.4. LES OBJECTIFS DE RECHERCHE

Dans le cadre de nos travaux, deux types d'objectif ont été retenus :
L'objectif général et les objectifs spécifiques

1.4.1 Objectif général

L'objectif général consiste à élaborer une politique de communication en vue de permettre aux différentes structures de la filière café-cacao de jouer pleinement leur rôle auprès des producteurs. Il s'agit d'apporter les informations nécessaire aux paysans afin qu'ils comprennent les nouveaux principes de la libéralisation de la filière café-cacao. C'est également le lieu de construire un nouveau système de communication pouvant englober et les paysans et tous les intervenants de la filière et toutes les structures du binôme café-cacao. Cette stratégie de communication devra s'imposer comme moyen de rapprochement, de conciliation et d'appui à une participation de l'ensemble des acteurs de la filière aux différentes phases de la mise en place d'un processus de l'amélioration de la qualité du produit, gage de l'amélioration des conditions de vie des planteurs.

Ainsi, à la fin de l'étude, les producteurs, les pisteurs, les acheteurs, les exportateurs et les différentes structures de la filière devront à partir de la stratégie de communication mise en place, créer un cadre d'expression et de formation permanente.

Cette étude consiste à amener les responsables des structures de la filière, et les instituts de recherche et d'encadrement à maximiser leur collaboration avec les producteurs dans une vision participative dans la réalisation des projets en faveur du monde rural dans la lutte contre la pauvreté.

1.4.2 Les objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques se présentent comme les différentes phases des opérations qui ont permis d'atteindre notre objectif général.

On distingue quatre objectifs spécifiques :

1. faire un état des lieux des différents systèmes de communication de la filière café-cacao depuis son existence ;
2. déterminer les acteurs et les enjeux de la communication dans la filière ;
3. proposer de nouvelles méthodes d'information et de formation en matière de technique culturale ;
4. identifier les canaux traditionnels d'information adaptés aux masses paysannes pour une communication globale.

CHAPITRE II :

CADRE METHODOLOGIQUE

2.1 LE TERRAIN DE RECHERCHE

Le terrain est le milieu naturel sur lequel s'effectue une recherche. Il s'agira pour nous de présenter notre zone d'étude et les structures de gestion et d'encadrement des producteurs de café et de cacao. L'orientation des travaux concerne notamment le milieu où l'étude est faite, la sélection des sujets et la taille de l'échantillon, les stratégies utilisées pour contrôler les variables étrangères, les instruments de l'échantillonnage, les instruments de collecte des données et le plan de traitement des données. Ainsi nous tenons à préciser que nos champs portent sur les régions productrices de café et de cacao et sur les structures de la filière

Notre étude prend en compte toutes les régions productrices du binôme café-cacao de la Côte d'Ivoire. Cependant, dans un souci d'efficacité, nous avons utilisé la technique de l'échantillon aérotaire. Celle-ci consiste en un tirage au sort de zones à prospector. Ainsi donc, nous avons choisi trois zones pour le cacao (Soubré, Daloa, Duékoué) et trois zones pour le café (Man, Divo et Agnibilékro.) Ces zones sont représentatives des régions productrices du café et du cacao à cause de la production enregistrée ses dix dernières années.

La culture du caféier se retrouve sur l'ensemble de la zone forestière de la Côte d'Ivoire qui présente des conditions pédoclimatiques favorables à son développement. Les régions de production de café sont regroupées en 5 grandes zones :

- L'OUEST (régions du Moyen Cavally et des Montagnes) : c'était la région de production la plus importante avec une production de 72 980 tonnes en 2001.

Elle regroupait 26,2% des ménages agricoles produisant du café en Côte d'Ivoire (CNRA, 2001). Toutefois, depuis l'éclatement de la crise politico militaire en 2002, l'on ne dispose pas de données statistiques officielles récentes sur la production et la commercialisation du café dans cette zone.

- Le CENTRE-OUEST (régions de la Marahoué, du Fromager et du Haut Sassandra) : c'est la deuxième zone de production de café avec une production d'environ 50 900 tonnes en 2006, soit 42% de la production nationale. Elle regroupe près de 23,2% ménages produisant le café. La production de cette zone dépend en grande partie de la production dans le département de Daloa.

- Le SUD-OUEST (région du Bas Sassandra) : cette zone, qui a produit 17056 tonnes de café en 2006 (14% de la production nationale), connaît depuis quelques années de fortes reconversions des caféières en cultures d'hévéa et de palmier à huile.

- Le SUD (régions des Lagunes, de l'Agneby et du Sud Bandama). Il regroupe en 2001, 20,5% des ménages produisant du café en Côte d'Ivoire. Cette zone est dominée par le département de Divo qui a constitué 56% de sa production en 2006.

- L'EST (régions du Sud Comoé, du N'zi Comoé et du moyen Comoé) : c'est la plus ancienne zone de production de café du pays. Même si la production de café dans cette zone est en régression depuis plusieurs années, elle représente une part importante de la production nationale (environ 16 % de la production nationale).

Aussi, avons-nous effectué une segmentation de la population productrice de café et de cacao dans les zones d'étude en utilisant les critères d'âge, de sexe, de religion, d'ethnie, de niveau d'instruction et d'économie.

Tableau 1 : Les données socio-linguistiques relatives aux régions productrices de café t de cacao en Côte d'Ivoire

Critères de sélection	Régions					
	Soubré	Daloa	Duékoué	Man	Divo	Agnibilékro
Age	40-70	45-68	45-70	45-72-	35-70	35-70
Sexe	masc.+ féminin	masc. + féminin	masc. + Féminin	masc. + féminin	Masc.+ féminin	masc.+ Féminin
Langues utilisées	Bété Baoulé Dioula	Bété Dioula Baoulé	Guéré Dioula	Yacouba Dioula	Dida Dioula	Agni Baoulé
Niveau d'instruction	Analpha. Primaire	Analpha. Primaire	Primaire Second.	Analpha. Primaire	Analph. Prim.	Analpha. Primaire
Ethnies	Bété	Bété	Guéré	Yacouba	Dida	Agni
Origine des producteurs	Bété Baoulé Mossi Sénoufo Malinké	Bété Baoulé Mossi Sénoufo Malinké	Guéré Baoulé Mossi	Yacouba Mossi Sénoufo Malinké	Dida Baoulé Malinké	Agni Baoulé Mossi Sénoufo Malinké

Notre étude prend aussi en compte toutes les structures de la filière café-cacao nées de la défunte CAISTAB. Les structures, bien que possédant chacune des missions précises, restent complémentaires. Elles vont des structures de gestion aux structures d'encadrement.

2.2 LA SITUATION DE LA PAUVRETE EN COTE D'IVOIRE

2.2.1 Les causes de la pauvreté

Les causes de la pauvreté sont multiples et diverses. Elles affectent les populations différemment selon les régions et se situent à plusieurs niveaux : économique, démographique, culturel et social et autres. Les causes économiques de la pauvreté sont d'origines internes et externes.

- *Les causes internes*

Elles sont liées à :

- la faiblesse de l'Etat et à l'insuffisance des politiques publiques (politiques inadaptées, insuffisance et difficultés financières, mauvaise allocation et utilisation des ressources, inefficacité de la dépense publique, insuffisance du processus de planification – budgétisation - paiements, accumulation d'arriérés intérieurs, mauvais ciblage des investissements, faiblesse de l'administration, politique de décentralisation insuffisante) ;
- l'insuffisance et à la dégradation des infrastructures de base, notamment le patrimoine routier et immobilier ;
- la politique de crédit qui ne favorise pas les investissements productifs (3% des crédits affectés au secteur agricole) ;
- l'insuffisance de l'encadrement et des services du monde rural avec la liquidation des sociétés d'Etat, l'arrêt de la distribution des semences et engrais (intrants) et celui des investissements sociaux réalisés par les ex sociétés d'Etat ;
- la faiblesse des investissements qui n'excède pas 15% du PIB ;
- l'absence d'incitation aux PME-PMI qui s'appauvrissent avec les difficultés de trésorerie et la diminution des marchés publics et l'échec des fonds sociaux ;
- la baisse de l'activité économique entraînant fermetures d'entreprises, chômage et sous emplois ;
- des coûts élevés des facteurs (eau, électricité, télécommunications) ;

- des frais de scolarité et des soins de santé élevés;
- un manque d'efficacité dans l'organisation de la commercialisation et la faiblesse des circuits de distribution des produits agricoles, notamment vivriers ;
- des difficultés d'accès à la terre ;
- la destruction des plantations et la persistance des conflits éleveurs - paysans ;
- la persistance de disparités régionales et locales ;
- la destruction du capital forestier et les méthodes culturales extensives appauvrissant les sols ;
- l'enclavement et la dégradation du patrimoine routier.

- *Les causes externes*

Des situations et des chocs externes contribuent à appauvrir également le pays et ses populations, notamment :

- la chute drastique des cours mondiaux des produits de rente que sont le coton, le café et le cacao et la détérioration des termes de l'échange comme conséquence ;
- la fluctuation des cours du dollar et du pétrole ;
- le poids de la dette extérieure et la contrainte qu'elle représente dans les finances publiques ;
- la diminution de l'aide publique au développement (0,22% du PNB contre 0,7%) et l'insuffisance des investissements directs étrangers vers l'Afrique ;
- le problème d'accès des produits africains aux marchés mondiaux.

Tableau 2 : Evolution des productions agricoles en Côte d'Ivoire par filière en rapport avec la pauvreté de 2002-2003 à 2006-2007

Cultures agricoles	2002-2003				2006-2007			
	Production	Revenu par tête en CFA/an	Emplois	Taux de pauvreté	Production	Revenu par tête en FA/an	Emplois	Taux de pauvreté
Café	140.027	234 172	-	52,3%	170 849	246 220	-	65,7%
Cacao fève	1.351.546	227 260	-	52,4%	1 229 908	254 233	-	60,8%
Palmier	1.147.681	427 774	-	33,5%	1 359 470	327 444	30 000	49,6%
Banane	-	219 914	-	54,6%	-	249 504	10 000	62,4%
Hévéa	124.502	635950	-	31,7%	188532	422 727	10 000	31,8%
Coton	-	243218	-	43,9%	-	166 494	-	84,7%
Anacarde	-	209 679	-	57,4%	280 000	238 341	50 000	66,7%

Sources : INS / MINAGRI

2.2.2 Les causes démographiques et socio-culturelles

La démographie galopante et la situation socio-culturelle font parties des principales causes de la pauvreté en Côte d'Ivoire.

• Les causes démographiques

La pauvreté trouve également son origine dans le taux de croissance démographique de 3,3% est largement supérieur au taux de croissance économique. La forte fécondité exprimée par un Indice Synthétique de Fécondité (ISF) de 05,3%. La morbidité et la mortalité élevées ont contribué à dégrader l'état sanitaire de la population avec le retour de maladies telles la fièvre jaune, la fièvre typhoïde, le choléra accentuées par le VIH/SIDA.

L'espérance de vie a baissé avec 51 ans en 1998 contre 56 ans en 1988 et les migrations internes et externes contribuent à la paupérisation des populations vulnérables.

● *Les causes sociales et culturelles*

Le poids des traditions est considéré comme un facteur d'appauvrissement à travers :

- le poids de la famille élargie, la pression du clan, du village, voire de la région constituent des freins à l'épanouissement des individus ;
- le taux de dépendance est également élevé se traduisant par un parasitisme social ;
- les traditions défavorables à la scolarisation des filles (mariage et fécondité précoces, travaux de ménage) ;
- l'exclusion des femmes dans les droits de succession ;
- la propagation de la pandémie du VIH/SIDA ;
- la superstition qui conduit à une absence d'initiative ;
- les dépenses ostentatoires (funérailles, mariages, etc.).
- l'analphabétisme.

2.2.3 Les causes institutionnelles

Ces causes peuvent ainsi se résumer :

- les difficultés d'accès aux institutions juridiques et le manque de transparence dans l'appareil judiciaire ;
- la faible implication de la société civile dans la mise en oeuvre des réformes économiques et politiques ;
- l'insécurité grandissante comme frein aux investissements ;
- le faible niveau la décentralisation se limitant aux communes et le manque de moyens de ces collectivités ;

- la mauvaise gouvernance économique se traduisant par une mauvaise allocation et utilisation des ressources, la corruption et la fraude.
- le manque de respect des lois et règlements accompagnés d'impunités.

2.2.4 Les causes diverses

Plusieurs causes sont à l'origine de la pauvreté en Côte d'Ivoire. Ce sont : les causes historiques, les causes naturelles, les causes technologiques et l'environnement familial.

- les causes historiques : même étant lointaines, l'esclavage et la colonisation ont contribué au choc des civilisations au profit des pays du nord. L'appauvrissement du sud (départ de bras valides, dépeuplement, misère, travaux forcés, appauvrissement moral et humain).
- les causes naturelles : les inondations, la sécheresse, l'érosion des berges, les perturbations climatiques etc. ;
- les causes technologiques : La faible capacité technologique des industries locales qui permettrait de transformer les matières premières pour leur conférer une valeur ajoutée plus élevée, constitue un élément de pauvreté pour les entreprises ;
- l'environnement familiale mal maîtrisé : la dégradation des moeurs et la perturbation de l'ordre au sein des familles ; la dislocation du tissu social et familial et le phénomène des enfants de la rue ou dans la rue.

2.3 POPULATION, ETAT ET PROFIL DE LA PAUVRETE DANS LA FILIERE CAFE/CACAO

2.3.1 Situation démographique

D'après les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) de 1998, la Côte d'Ivoire compte 15.366.672 habitants, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 3,3% sur la période 1988-1998. Ce taux demeure un des plus élevés en Afrique. Aujourd'hui ce chiffre est largement dépassé. Il s'élève à plus de 20 000 000 d'habitants.

Les principales caractéristiques de la population sont : un rapport de masculinité de 104 hommes pour 100 femmes ; une population jeune avec 43% de la population de moins de 15 ans ; un rapport de dépendance de 142 personnes inactives pour 100 actifs en 1998 ; la population est inégalement répartie sur le territoire national, avec 78% occupant 47% du territoire national dans le sud forestier contre 22% de la population sur 53% de la superficie du territoire national dans la zone des savanes. On note aussi une fécondité très élevée, précoce et rapprochée avec un Indice Synthétique de Fécondité (ISF) de 5,3 en 1998. La mortalité générale est en hausse avec un taux de 15‰ lié au VIH/SIDA et à la recrudescence de certaines épidémies. Le taux de mortalité infantile est de 112‰ en 1999 et la mortalité maternelle est de 597 décès pour 100.000 naissances vivantes. La proportion de la population étrangère est de 26% de la population totale en 1998 ; le taux d'urbanisation est de 43% en 1998.

2.3.2 Profil de la pauvreté en Côte d'Ivoire

Depuis 1985, l'Institut National de la Statistique (INS) a procédé à plusieurs enquêtes auprès des ménages de type budget-consommation, puis niveau de vie pour apprécier l'état de pauvreté des populations (1985, 1993,

1995,1998). Ces études ont mis l'accent sur trois critères : (1) le revenu et le pouvoir d'achat à travers l'évolution de la consommation des ménages ; (2) les indicateurs du bien-être social ; et (3) la perception du bien-être. Avec la crise économique et sociale, la pauvreté s'est accentuée puisque le PIB par tête d'habitant a diminué de 5,7% entre 1999 et 2000. Néanmoins, les informations actuelles ne permettent pas de décrire un profil plus récent et d'en faire une analyse approfondie, notamment en intégrant la dimension qualitative, les disparités régionales voire locales, l'analyse genre et les aspects environnementaux.

En ce qui concerne le revenu des ménages, les analyses se fondent sur deux seuils relatifs de pauvreté :

- le seuil supérieur de pauvreté relative correspondait à 75.000 F. CFA en 1985 par an et par tête, à 101.340 F.CFA en 1993, à 144.800 F.CFA en 1995 et à 162.800 CFA en 1998 ;
- le seuil inférieur ou le seuil d'extrême pauvreté correspondant à 64.465 F.CFA par personne et par an en 1993, à 94.600 F.CFA en 1995, et à 95.700 FCFA par an et par tête en 1998.

Pour les indicateurs du bien-être social, il ressort qu'être en bonne santé, avoir accès aux soins de santé quand on en a besoin, et pouvoir assurer l'éducation de ses enfants sont des indicateurs pertinents du bien-être d'un ménage mais aussi de son aptitude à échapper à la pauvreté à long terme. Les perceptions qualitatives du bien-être montrent que les populations ne considèrent pas la pauvreté en des termes uniquement économiques. En effet, la possession des biens, la possibilité pour un ménage d'envoyer ses enfants à l'école, de se nourrir convenablement ou de bénéficier de soins médicaux modernes influent sur l'idée que se font les ménages et les individus de la richesse et de la pauvreté. Par ailleurs l'incertitude du lendemain, la précarité

des conditions d'existence, l'exclusion et la vulnérabilité sociale sont également perçues comme des dimensions du bien-être et de la pauvreté.

Globalement, l'économie ivoirienne a presque stagné entre 2002 et 2007, alors même que le pays continuait de croître démographiquement à un taux voisin de 3% ; ce qui fait que le revenu réel moyen a plutôt évolué négativement dans la période récente, et cette baisse est d'autant plus importante que le revenu du ménage est élevé. La légère redistribution des revenus relatifs n'a pu que partiellement compenser le fort effet négatif de la baisse du revenu moyen sur la pauvreté. Et, en définitive, la pauvreté a augmenté de 10 points entre 2002 et 2008. La crise militaro-politique de septembre 2002 a eu un impact négatif sur les conditions de vie des ménages. Ainsi, près de la moitié de la population totale dit avoir été directement affectée par la crise. 70,1% d'entre eux ont déclaré connaître des difficultés d'alimentation, 68,1% des difficultés à payer les soins sanitaires, 28,4% ont dit avoir perdu leur activité économique pendant que 26,3% éprouvent des difficultés à se loger. Au niveau des revenus, 67,6% de la population affirment avoir subi une diminution de leurs revenus contre 6,5% qui disent avoir observé une hausse. Le reste de la population (25,9%) n'a constaté aucune évolution du revenu. En plus de la chute des revenus, 6,7% de la population affirment avoir subi des dommages sur leurs propriétés avec en moyenne, 42,6% de destruction totale pour les uns et 35,4% de destruction partielle pour les autres. Mais au-delà de la crise, plusieurs facteurs d'ordre structurel continuent de maintenir une grande partie de la population ivoirienne dans la trappe de la pauvreté. Il s'agit, notamment du manque d'instruction, des difficultés d'accès aux soins de santé, de la taille élevée des ménages, des logements précaires, du faible accès à l'eau potable et à l'électricité et de la précocité du chômage.

Cet état des lieux reflète globalement la perception de la pauvreté par les populations. . Ces populations pensent en effet que : la pauvreté concerne, sur le plan économique, toute personne « qui a peu de biens, d’argent, de ressources, (...) qui est privé du minimum vital » ; elle s’apparente, sur le plan sociologique, à la perte d’autonomie et à l’exclusion des réseaux de solidarité ; elle se traduit, sur le plan psychologique, par un sentiment de précarité, de vulnérabilité, d’impuissance et d’insécurité. Cette pauvreté, au niveau individuel, est essentiellement liée aux divorces, au décès ou à une maladie invalidante du chef de ménage.

Tableau 3 : Evolution du taux pauvreté en Côte d'Ivoire

<i>Année</i>	1985	1993	1995	1998	2002	2008
<i>Taux (%)</i>	10	32.3	36.8	33.6	38.4	48.9

Source : DSRP 2009 CI

Tableau 4 : Répartition de la pauvreté par région en Côte d'Ivoire en 2002 et 2008

Régions	Années	
	2002	2008
	Taux (%)	
Nord (Korhogo)	40.30	77.32
Ouest (Man)	64.40	63.18
Centre Ouest (Daloa)	50.30	62.95
Nord Ouest (Odienné)	51.90	57.86
Centre Nord (Bouaké)	32.00	57.00
Centre (Yamoussoukro)	41.40	56.01
Nord Est (Bondoukou)	56.60	54.73
Centre Est (Abengourou)	44.90	53.69
Sud Ouest (San Pedro)	41.30	45.51
Sud (Abidjan)	30.30	44.63
Abidjan	14.90	21.02

Source : DSRP 2009 CI

2.3.3 Incidence de la pauvreté

Les Enquêtes sur les Conditions de Vie des Ménages (ECVM) réalisées par l'INS, ont permis d'établir que sur la base du seuil de pauvreté respectivement à 75.000 francs par an et par tête en 1985, 101.340 en 1993, 144.800 en 1995 et 162.800 en 1998, le taux de pauvreté qui était de 10% en 1985 est passé à 32,3% en 1993, puis à 36,8% en 1995 pour s'établir à 33,6% en 1998.

La pauvreté est inégalement répartie du point de vue spatiale. Son ampleur est plus marquée dans les milieux ruraux (42% en 1993, 46% en 1995 et 42% en 1998) que dans les milieux urbains (19,3% en 1993, 24% en 1995 et 23% en 1998). Toutefois, le phénomène s'est rapidement développé dans ces derniers milieux en passant d'environ 5% en 1985 à 19% en 1993. Cette tendance observée dans les milieux urbains, est plus marquée à Abidjan. En effet, le ratio de pauvreté est passé à Abidjan de 0,7% en 1985 à 5,1% en 1993, puis à 20,2% en 1995 avant de tomber à 11,1% en 1998.

2.3.4 L'extrême pauvreté et l'amplification des inégalités de revenus

L'extrême pauvreté représente encore 10% de la population surtout dans les villages des régions de la Savane rurale (21,6%) et de la Forêt Est (15,1%). La Savane Rurale contribue à l'extrême pauvreté nationale de 40% en 1998 contre 33% en 1993 et 27% en 1995. A Abidjan, l'extrême pauvreté représente 0,9% en 1998, contre 3,8% en 1995 et 0,7% en 1993. Dans les autres villes le niveau d'extrême pauvreté est de 8,3% en 1998, contre 4% en 1995 et 8,6% en 1993.

En 1998, les 10% les plus riches cumulent un niveau de revenu total 12,4 fois supérieur à celui des 10% les plus pauvres contre 9,1 en 1993 et 8,8 en 1995. Les 50% les plus pauvres cumulent au total moins du quart des revenus

totaux nationaux et les 80% les plus pauvres, cumulent seulement 52% des revenus totaux. En 1998, les 20% les plus riches détiennent 48% du revenu total estimé. Entre 1995 et 1998, malgré une amélioration du niveau des revenus de 11,5%, leur distribution est devenue plus inégalitaire. Selon les résultats de l'enquête sur les conditions de vie des ménages 1998, les groupes socio-économiques les plus touchés par cette pauvreté sont :

- la moitié des agriculteurs pratiquant les cultures de produits vivriers ;
- 45% des ménages d'agriculteurs de produits d'exportation ;
- le tiers des ménages d'employés agricoles ;
- le quart des employés du secteur informel ;
- près de 30% des indépendants du secteur privé informel ;
- plus de 50% des pauvres sont des femmes.

Les actions engagées par le gouvernement depuis plusieurs années ne semblent pas avoir créé des effets escomptés permettant de réduire la précarité des conditions de vie des populations surtout dans les villes de l'intérieur et dans certaines zones rurales comme en Savane Rurale. Les limites des politiques publiques semblent être liées à la faible utilisation des approches participatives dans les différents programmes, à l'insuffisance de ciblage des catégories et des régions. La mesure de la pauvreté en Côte d'Ivoire est bâtie autour de la dimension monétaire. Cette mesure s'appuie sur deux éléments : un indicateur de bien-être et un seuil de pauvreté. L'indicateur de bien-être retenu est la dépense de consommation des ménages, utilisée principalement en raison des difficultés de collecte d'informations fiables sur les revenus de ceux-ci. Quant au seuil de pauvreté, il permet de distinguer les populations en deux groupes. Les populations dont la dépense de consommation est en dessous du seuil sont qualifiées de « pauvres » tandis que celles dont la consommation est au-dessus du seuil sont dites « non pauvres ». Pour déterminer le seuil de pauvreté, deux approches sont possibles. D'abord la méthode du seuil de pauvreté absolu

correspond à un minimum de besoins nutritionnels à satisfaire, auquel est ajouté un panier de biens non alimentaires. Vient aussi la méthode du seuil de pauvreté relatif qui est déterminé par le montant le plus élevé des dépenses de consommation d'une proportion de la population choisie de manière arbitraire. L'analyse de la pauvreté en Côte d'Ivoire est faite à partir d'un seuil de pauvreté relatif obtenu sur la base des données de l'Enquête Permanente Auprès des Ménages de 1985 (EPAM 85), ce seuil était égal à 75.000 FCFA par tête et par an. A chaque nouvelle enquête, ce seuil de pauvreté monétaire est réévalué. Ainsi, les seuils obtenus sont : 101.340 FCFA en 1993, 144.800 FCFA en 1995, 162.800 FCFA en 1998, 183450 FCFA en 2002 et 241.145 FCFA en 2008. En définitive, est pauvre en 2009, celui qui a une dépense de consommation inférieure à 661 FCFA par jour, soit 241.145 FCFA par an.

2.3.5 Evolution de la pauvreté de 1985 à 2008

En Côte d'Ivoire, le nombre de pauvres a été multiplié par 10 en l'espace d'une génération. Aujourd'hui, une personne sur deux est pauvre contre une personne sur dix en 1985. Le taux de pauvreté est passé de 10% en 1985 à 48,9% en 2008 ; ce qui correspond selon les chiffres du ministère du Plan à un effectif de pauvres estimés à 974.000 en 1985 et à 10.174.000 en 2008. L'analyse de cet indice de pauvreté entre 1985 et 2008, laisse apparaître trois périodes importantes. La première allant de 1985 à 1995 s'est caractérisée par un accroissement rapide du niveau de pauvreté. Le taux de pauvreté est en effet passé de 10,0% en 1985 à 36,8% en 1995, soit une augmentation moyenne de 2,7 points par an. Cette période a été marquée par une conjoncture économique défavorable caractérisée par la détérioration des termes de l'échange, la chute des cours des matières premières agricoles, une stagnation du taux de croissance réel du PIB autour de 0,8% par an, insuffisant pour compenser la forte croissance démographique de 3,8%. De plus, la dévaluation du FCFA en janvier 1994, a accentué la réduction du pouvoir d'achat des ménages. La seconde

période qui s'étend de 1995 à 1998 a enregistré une légère inflexion de la pauvreté dont l'indice est passé de 36,8% en 1995 à 33,6% en 1998. Ce résultat était imputable aux effets positifs de la dévaluation de 1994, conjugués notamment avec l'amélioration des termes de l'échange et la reprise des investissements. Enfin, la troisième période de 1998 à 2008 est caractérisée par une aggravation de la pauvreté dont le taux est passé de 33,6% en 1998 à 38,4% en 2002, puis à 48,9% en 2008. Cette période a connu une série de crises sociopolitiques et militaires dont les points culminants ont été le coup d'Etat militaire du 24 décembre 1999 et la rébellion armée du 19 septembre 2002 qui a conduit à la partition de fait du pays. Par ailleurs, toutes les études menées en Côte d'Ivoire ont montré que la pauvreté est, de tout temps, plus accentuée en milieu rural qu'en milieu urbain. Douze (12) personnes sur vingt (20) y sont pauvres contre 6 en milieu urbain. Ce rapport était de 3 personnes sur 20 contre 1 personne sur 20, en 1985. Comme au niveau national, la pauvreté s'est fortement accrue au niveau des pôles de développement et diffère d'un pôle à un autre. En 2008, huit pôles de développement sur dix ont un taux supérieur à 50% contre quatre en 2002. Parmi ces pôles, celui du Nord est le plus touché par le phénomène de pauvreté avec près de 4 pauvres sur 5 personnes en 2008. Ce pôle est suivi par ceux de l'Ouest (63,2%) ; du Centre-Ouest (62,9%) ; du Nord-Ouest (57,9%) ; du Centre-Nord (57,0%) et du Nord-Est (54,7%)

2.4 CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES DES PAUVRES

En Côte d'Ivoire, le type de logement est un facteur discriminant de la pauvreté en milieu urbain. La proportion de ménages pauvres habitant les cases, les baraques, les maisons isolées, est élevée. Cette proportion est respectivement de 69, %, 64,2% et 50,3% à laquelle s'ajoutent les ménages pauvres des cours communes à hauteur de 31,3%. Ce facteur n'est pas discriminant en milieu rural

où chaque ménage dispose généralement d'un toit. Comme le type de logement, l'accès à l'eau potable et à l'électricité constitue un facteur déterminant de pauvreté aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. En 2008, 40,5% des citoyens qui n'ont pas accès à l'eau potable sont pauvres contre 21,7% chez ceux qui ont accès à l'eau potable. En d'autres termes, quand l'eau est disponible en ville, elle est chère et il existe un potentiel capable d'accéder financièrement à l'eau potable mais qui ne sont pas raccordables au réseau de distribution existant. De même, 89,7% de la population urbaine a accès à l'électricité contre 31,5% en milieu rural. Au total, 35% de la population n'a pas accès à l'électricité et est pauvre. A l'inverse, seulement 32,9% des populations ayant un compteur d'électricité individuel sont pauvres. Autrement dit, la disponibilité d'une source d'éclairage moderne dans un ménage détermine son statut de pauvreté. En cas de maladie, les populations pauvres se tournent d'abord vers un guérisseur ou l'automédication au lieu de consulter un personnel de santé moderne. En effet, 52,0% de ceux qui déclarent consulter un guérisseur en premier, en cas de maladie, sont pauvres, contre seulement 25% chez ceux qui préfèrent dans ces cas consulter un médecin. Cette situation traduit le manque ou l'éloignement des centres de santé et le coût élevé des prestations de santé moderne. Ci-devant, l'expérience de Dr Patricia N'Guessan directeur coordonnateur du Programme National de Nutrition (PNN). Avant d'occuper cette fonction, elle a été pendant longtemps pédiatre au CHU de Treichville. Elle nous raconte que vers la fin, elle en avait ras-le-bol de voir des mères incapables de sortir la somme de 8000 Fcfa pour payer des poches de sang afin de sauver leurs enfants anémiés. « *Quand pour cette somme, des femmes nous abandonnent leurs enfants pendant deux (02) ou trois (03) jours et reviennent soit les bras vides soit avec l'argent et que nous sommes obligés de leur dire que l'enfant est mort depuis leur départ, cela finit toujours par entamer le moral des plus endurcis d'entre nous* », relate le médecin. Elle dit ne même plus se souvenir du nombre de ces mères, parce que totalement démunies et qui

repartent avec leurs rejetons quand on leur demande de payer 3000 FCFA de frais d'entrée. Ce drame, est vécu au quotidien dans tous les services des hôpitaux. C'est le Pr Ezani, directeur dudit CHU qui rappelait, lors d'une intervention l'année dernière, que son établissement avait des arriérés de plusieurs centaines de millions au titre de leurs efforts sociaux. Mais, cela est largement insuffisant vu le nombre trop élevé d'indigents et de pauvres qui ont largement besoin de soins. Dans ce cas, cette masse se rabat vers les tradipraticiens et autres guérisseurs. La pauvreté est inversement liée au niveau d'instruction car le taux de pauvre diminue au fur et à mesure que le niveau d'instruction augmente. De 57,5% chez les populations sans instruction, ce taux retombe à 6,6% chez les populations d'un niveau d'éducation supérieur. En d'autres termes, l'investissement dans l'éducation est un levier clé de réduction de la pauvreté. La probabilité d'être pauvre augmente avec la taille du ménage. La taille moyenne des ménages pauvres est de 6,3 personnes contre 3,9 chez les ménages non pauvres. De 10,7 chez les personnes vivant seules, le taux de pauvreté passe à 34,8% chez les personnes d'un ménage de 4 personnes, à 51,7% chez celles vivant dans un ménage de 6 personnes et à 66,4% chez celles vivant dans un ménage de 10 personnes.

2.4.1 Conditions de vie des ménages agricoles en milieu rural

• *L'habitat*

La population agricole vit essentiellement dans des maisons fait de terre battue appelée banco. La proportion s'élève à 41%. Elle est nettement supérieure à celle des maisons construites en brique de ciment (24%) et les briques en terre (23%). Le bois et le géobéton ne sont utilisés que par 8% des ménages au niveau national. Par contre les ménages situés dans les régions des lagunes, de la vallée du Bandama et des Lacs les utilisent dans une proportion de 41%. Ces

matériaux sont utilisés dans la construction dans les régions du Zanzan et des Savanes par 14% des ménages.

Tableau 5 : Les principaux types de matériaux de construction utilisés en milieu rural (Côte d'Ivoire)

Types	Ménages	
	Nombre	%
Banco	454 359	40,65
Briques-ciments	273 039	24,43
Briques en terre	254 378	22,76
Bois	61 217	5,48
Bois + banco	31 304	2,80
Géobéton	24 164	2,16
Autres	19 206	1,72
Total	1 117 667	100

Source : INS/MINAGRI

2.4.2 Les sources d'énergie pour l'éclairage

L'éclairage se fait essentiellement par les lampes à pétrole (75% des ménages). On note cependant que l'utilisation du réseau national électrique concerne 26 % des ménages. Au niveau national, 21% dans la région des lagunes, 7,5% dans le Sud Comoé, 7,3 % dans l'Agneby et 6,97% dans la région des Montagnes. L'utilisation des groupes électrogènes, de l'énergie solaire et de la lampe à gaz pour l'éclairage reste limitée.

- *Répartition des ménages selon les principales sources d'énergie utilisées pour l'éclairage*

Tableau 6 : Sources d'énergie pour l'éclairage

Sources	Ménages	
	Nombre	%
Lampe à pétrole	813 080	72,75
Réseau électrique	289 591	25,91
Lampe à gaz	6 418	0,57
Groupe électrogène	4 021	0,36
Energie Solaire	856	0,08
Autres	3 701	0,33
Total	1 117 667	100

Source :INS/MINAGRI

Tableau 7 : Sources d'énergie pour la cuisine

Sources	Ménages	
	Nombre de ménages	%
Bois de chauffe	1 039 500	93,01
Charbon de bois	45 172	4,04
Gaz Butane	11 031	0,99
Biogaz	8 628	0,77
Pétrole	6 859	0,61
Electricité	5 141	0,46
Autres	1 336	0,12
Total	1 117 667	100

Source : INS / MINAGRI

Le bois de chauffe et le charbon de bois sont les principales sources d'énergie utilisées pour la cuisson dans les ménages, soit 97%. Le gaz butane, le biogaz, le pétrole et l'électricité ne sont utilisés que par 2,8 % des ménages au

niveau national. Les ménages utilisant du gaz butane sont situés dans les régions des lagunes (53%) et du Sud Comoé (12%).

2.4.3 L'approvisionnement en eau

L'approvisionnement en eau des ménages se fait essentiellement par les puits, qu'ils soient aménagés (26%) ou pas (31%). L'utilisation des adductions d'eau potable ne concerne qu'une proportion relativement faible des ménages (13%). La région des lagunes à elle seule concentre 31% des utilisateurs du réseau national d'approvisionnement en eau.

Tableau 8: Sources d'approvisionnement en eau

Sources	Nombre de ménages	%
Puits traditionnel	349 750	31,29
Puits avec pompe	294 175	26,32
Source, marigot, cours d'eau	159 797	14,30
Adduction d'eau	144 077	12,89
Bornes fontaines	85 855	7,68
Puits aménagé	70 056	6,27
Retenue	10 713	0,96
Autres	1 873	0,16
Citerne	1 371	0,12
TOTAL	1 117 667	100

Source :INS / MINAGRI

2.4.4 Les équipements ménagers

Les équipements ménagers sont constitués de postes de radio (63% des ménages), de postes téléviseurs (17% des ménages), de fours traditionnels (20%). Le four amélioré, le réchaud à pétrole et le réchaud à gaz sont utilisés respectivement par 15%, 5% et 4%.

Tableau 9: Les types d'équipement

Type d'équipement	Nombre	%
Poste radio	701 552	62,77
Foyer amélioré	492 804	44,09
Four traditionnel	218 601	19,56
Poste téléviseur	192 008	17,18
Fourneau amélioré	162 283	14,52
Autres	86 533	7 74
Réchaud à Pétrole	53 588	4,79
Réfrigérateur/Congélateur	48 272	4,32
Réchaud à gaz	39 137	3,50

Source :INS / MINAGRI

Ces différents tableaux présentent les conditions difficiles dans lesquelles vivent encore les paysans ivoiriens en dépit de l'importance de l'agriculture et principalement du café et du cacao dans l'économie de la Côte d'Ivoire. Ces conditions de vie difficiles peuvent être sources de maladie telle que le VIH/SIDA.

2.4.5 La santé et le VIH/SIDA

Le programme de santé s'est déroulé à travers le Programme National de Développement Sanitaire (PNDS 1996 –2005) avec les objectifs suivants : améliorer la couverture, la qualité et l'utilisation des services de santé ; augmenter le taux de vaccination infantile à 80% en 2000 contre 60% en 1996 ; lutter contre le Sida; baisser l'Indice Synthétique de Fécondité de 5,7 en 1994 à 4,5 en 2015 ; et augmenter la prévalence contraceptive moderne de 4% en 1994 à 10% en 2000. Les niveaux de réalisation de ces objectifs à fin décembre 2000 sont les suivants :

- Couverture sanitaire et Accessibilité aux services et soins de santé :

Dans le but d'atteindre un ratio de un établissement sanitaire pour 10.000 habitants, le Programme National de Développement Sanitaire (PNDS) visait l'ouverture de 80 établissements sanitaires par an, dont 35 dispensaires et 45 maternités. Sur la période 1998-2000, ce sont 66 dispensaires et 54 maternités qui ont été ouverts, par rapport à un objectif de 80 établissements sanitaires (35 dispensaires et 45 maternités), soit un taux de réalisation de 50%. Sur la même période, 85 infirmiers et 35 sages-femmes ont été recrutés et affectés. La proportion (en valeur) des médicaments génériques dans le secteur public est en hausse avec 62,2% en décembre 2000 contre 58,1% pour toute l'année 1999. L'indicateur de performance déterminé par la Pharmacie de la Santé Publique qui rend compte de sa capacité à satisfaire la demande des formations sanitaires désignées (en termes d'indice de livraison) a atteint un niveau de 90% pour le médicament et 95% pour le consommable pharmaceutique. Il faut noter que 54% de la population vit dans une localité disposant d'une formation sanitaire, 14% vivent à moins de 5Km et 32% à plus de 5Km.

- Intensification de la lutte contre le Sida.

La lutte contre le SIDA intègre trois stratégies qui sont la sensibilisation (prévention), la sécurisation du sang et la prise en charge thérapeutique. En ce qui concerne la prévention, au niveau national, 20 millions de préservatifs ont été vendus en 2000 contre 23 millions en 1999. La prévention chez les femmes libres (prostituées) comporte des activités de promotion de l'utilisation du préservatif, de sensibilisation et de prise en charge des MST. Après Abidjan, ces activités ont cours actuellement à Bouaké et à Aboisso. Les activités de prévention de transmission du VIH de la mère à l'enfant sont pour le moment en cours uniquement à Abidjan. Par ailleurs, les activités de conseil et de dépistage volontaire sont effectives à Abidjan, Bouaké et Korhogo.

Au 31 décembre 2000, la sécurisation du sang est totale sur l'ensemble du territoire avec 4 centres de transfusion sanguine dont dépendent les dépôts de sang dans les structures hospitalières. En matière de prise en charge du VIH/SIDA, des sessions de formations du personnel médical et paramédical ont été organisées dans ce sens.

Trois (3) centres sont spécialisés dans la prise en charge des malades du SIDA : Abidjan, Bouaké et Bondoukou. Depuis 1998, la Côte d'Ivoire est engagée dans l'initiative ONUSIDA de prise en charge thérapeutique des malades du VIH/SIDA. Les antiretroviraux (ARV) sont disponibles à travers la PSP dans les centres accrédités à cet effet. Un fonds national de solidarité a été mis en place par le Gouvernement pour subventionner le traitement par les ARV. Dans ce cadre, 1.013 patients sont actuellement entretenus et le coût de revient mensuel du traitement ARV est de 300.000 FCFA par personne, subventionnés par l'Etat à hauteur de 75 et 95%.

2.4.6 Les infrastructures de base

• *Hydraulique villageoise et urbaine*

La politique mise en place portait sur l'augmentation du nombre de localités desservies, avec la création de 5000 nouveaux points d'eau en milieu rural d'ici l'an 2000. Le taux de couverture en hydraulique villageoise devait passer de 75% en 1997 à 85% en 2000. Le bilan au 31 décembre 2000 indique la réalisation de 320 forages équipés de pompe à motricité humaine contre 1284 en 1999. En ce qui concerne l'hydraulique urbaine, l'objectif était d'atteindre un taux de couverture de 65% en l'an 2000 contre 57% en 1998. 95% de la population d'Abidjan a accès à l'eau potable contre 43,5% dans les autres villes.

• *Pistes rurales et électrification rurale*

L'objectif en ce qui concerne les pistes rurales visait le désenclavement des zones rurales par l'entretien régulier et satisfaisant de 35.000 km par an en milieu rural. Afin décembre 2000, 10.649 km de pistes rurales ont été entretenues contre 10.096 km en 1999 et 9.767 km en 1998. L'objectif pour l'électrification rurale visait l'accélération de la mise en oeuvre du programme national avec 200 localités rurales électrifiées par an. Il s'agissait de porter le taux de couverture à 33 % en 2000 contre 23 % en 1997. Au 31 décembre 2000, ce sont 112 localités qui ont été électrifiées contre 93 en 1999. Sur la période 1998-2000, ce sont 282 villages qui ont été électrifiés, sur les 600 prévus ; soit un taux de réalisation de 47%. La proportion de ménages utilisant l'électricité comme principale source d'éclairage est de 42,8%. En milieu rural ce taux est de 14% contre 77% en milieu urbain et 87,5% à Abidjan.

• *Logement*

Sur cette période 1986-2000, les efforts ont porté globalement sur la production d'environ 40.000 logements, 4500 lots de terrains urbains

entièrement aménagés, 15.000 lots de terrains urbains non aménagés dans le périmètre de la ville d'Abidjan. Malgré ces efforts, ces mesures se sont révélées insuffisantes face à la croissance rapide de la population urbaine (42,3% de la population) et le déficit en logement ne cesse de croître dans toutes les villes de la Côte d'Ivoire. Au niveau du statut de l'occupation 53,8% des ménages sont propriétaires et 31,4% des locataires simples. Un ménage sur 3 n'a ni latrines, ni WC. Ce ratio est de 3/5 en milieu rural.

- ***Commodités des ménages***

Selon le Recensement Général de la Population de l'Habitat (RGHP) de 1998, près de 2 ménages sur 5 possèdent un poste de radio (39,6%) et seulement 1,3% possèdent un poste téléviseur. 11,7% des ménages ont à la fois la radio et la télé. Pour le téléphone 0,1% des ménages en possède (téléphone fixe). 0,2% des ménages ont un réfrigérateur. 35,3% des ménages n'ont ni radio, ni télévision, ni téléphone, ni réfrigérateur ce qui n'est pas très loin de l'incidence de la pauvreté en 1998 (33,6%). Ce taux est de 44% en milieu rural ; 25,2% en milieu urbain et 19,3% à Abidjan.

Certains progrès ont été réalisés en matière d'accessibilité des populations aux services sociaux de base (amélioration du taux de scolarisation, du ratio de couverture médicale, des offres d'emplois, de l'habitat, de l'électrification rurale et de l'accès à l'eau potable) entre 1994 et 1998, en témoigne les indicateurs précités et la baisse de l'incidence de la pauvreté de 36,8% en 1995 à 33,6% en 1998. Néanmoins, la situation s'est tassée, voire davantage dégradée en 1999 et 2000. En effet, le revenu par tête des populations a chuté, l'incidence du VIH/SIDA s'est accru, la qualité des services sociaux ne s'est pas améliorée, la capacité d'absorption demeure faible avec des déficits en infrastructures de base (classes non construites ou inachevées, centres de santé existantes non opérationnels) et la persistance de problèmes de gouvernance perturbant la

gestion de nombreux programmes. Les approches participatives et la décentralisation dans la gestion des programmes demeurent faibles conduisant à un mauvais ciblage des projets. La période de transition et l'accumulation d'arriérés intérieurs et extérieurs ont entraîné la suspension de nombreux programmes avec les partenaires au développement.

2.5 LES METHODES D'ENQUETE

Une enquête est une quête d'informations réalisée par une interrogation systématique au sujet d'une population déterminée. Une technique d'enquête est donc la manière de mener l'enquête. Nous avons utilisé l'entretien semi directif. Il nous a permis d'avoir des informations diversifiées selon les angles de recherches. La cible de cette enquête était les producteurs et toutes les structures de la filière. Les informations recueillies nous ont permis d'identifier les rapports existant entre les différents acteurs de l'économie caféière et cacaoyère.

2.5.1 La technique documentaire

Dans le cadre de notre étude, la recherche documentaire s'est opérée à trois niveaux :

- La première phase a consisté en une quête documentaire qui s'est étalée sur un an. Elle s'est déroulée à la fois à la bibliothèque de la banque mondiale sise à Abidjan Cocody et à la bibliothèque du ministère de l'agriculture. Nous avons au cours de ces recherches consulté des archives sur l'agriculture datant de l'époque coloniale, exploité des rapports sur les cultures de rente et des documents sur le café et le cacao. Les rapports sur le ministère de l'agriculture et de la Caistab nous ont également été très utiles.

- La deuxième phase s'est déroulée auprès des structures nées à la faveur de la libéralisation de la filière café-cacao. Nous nous sommes attelés à recueillir des informations sur les decrets de création de ces nouvelles structures pour en savoir davantage sur leurs différentes missions. Cette phase a duré six mois.
- La troisième étape s'opérée sur sur un an et demi. Elle a permis de consulter des ouvrages sur la communication générale et principalement sur la communication pour le developpement. Cette période a été aussi l'occasion d'effectuer des recherches sur l'internet.

2.5.2 Observation in situ

Pour mener à bien notre étude nous avons procédé à une série d'observations des activités des producteurs de café et de cacao. L'observation est l'action de suivi attentif, sans volonté de le modifier, à l'aide de moyens d'enquête et d'étude appropriés. L'observation nous a permis de suivre l'itinéraire de la production et de la commercialisation du café et du cacao. Nous avons à cet effet suivi le processus d'achat des produits des paysans par des intermédiaires que sont les pisteurs. L'ocassion nous a également été donnée de suivre le fonctionnement des coopératives.

2.5.3 L'entretien

L'entretien avec les producteurs individuels ou les coopératives a porté sur la superficie moyenne cultivée par paysan, le prix d'achat bord champ des productions, les missions des différentes structures de la filière, l'encadrement technique, les nouvelles méthodes de commercialisation dues à la libéralisation, la politique de la libéralisation, l'organisation des coopératives et leur financement, la vulgarisation du système de la fixation des prix du café et du cacao, la différence entre la politique de la stabilisation et celle de la

libéralisation. L'entretien semi directif pratiqué a été possible grâce un guide d'entretien conçu avec des questions ouvertes afin que les sujets abordés permettent aux paysans de s'exprimer le plus largement possible.

Dans le cadre de notre enquête, nous avons rencontré des personnes ressources dans la plupart des structures qui ont bien voulu répondre à nos préoccupations. L'entretien a porté sur les relations entre les producteurs et les autorités de la filière.

Tableau 10 : *Les personnes rencontrées par structure*

STRUCTURES	NOMBRE DE PERSONNES
ARCC	5
BCC	5
FRC	5
FDPCC	11
FGCC	9
Total	35

2.6 LES METHODES D'ANALYSE DES DONNEES

Pour l'analyse des données recueillies, nous avons quatre méthodes d'analyse : La méthode historique, la méthode dialectique, la méthode fonctionnaliste et la méthode systémique.

2.6.1 Méthode historique

Selon Gingras F.P cité par Benoît G. (1993 : 115-138), « *L'historisme part du principe que l'histoire se répète et que mainte phénomènes sociaux se régénèrent d'année en année, de génération en génération* ». Cette méthode

nous a permis de découvrir la politique économique et agricole, les systèmes de communication et le fondement de l'émergence du milieu rural. A travers cette méthode, nous avons saisi les enjeux des politiques de développement et leur impact aussi bien dans l'économie nationale que sur les populations.

2.6.2 Méthode dialectique

La méthode de la recherche dialectique est selon Nda P (2002 : 55-56), « *une démarche qui part de l'idée selon la présence de contradictions dans la réalité elle-même. Elle recherche les incohérences des choses, les oppositions, les ambivalences qui constituent souvent l'essence de la réalité -...-* ». Cette méthode nous a permis de comprendre et d'appréhender les différentes contradictions entre les systèmes d'information et de communication, les projets de développement et les contradictions entre les différents itinéraires techniques agricoles proposés aux paysans. Ces différentes contradictions nous ont permis de procéder à une analyse de ces différents paramètres et de construire notre stratégie de communication pour sortir le producteur de sa situation de pauvreté.

2.6.3 Méthode fonctionnaliste

L'analyse fonctionnaliste nous a permis d'observer et d'analyser le fonctionnement de la filière café-cacao sous ses deux régimes ; celui de la stabilisation avec la CAISTAB et celui de la libéralisation avec les différentes structures de gestion et de financement. A travers ces systèmes de gestion de la filière nous avons également étudié les systèmes de commercialisation des produits, les missions des différents intervenants et le rôle de l'Etat.

2.6.4 Méthode systémique

La méthode systémique est l'analyse systémique examinée de façon systématique, la gestion des situations sociales caractérisées par un ensemble de rapports relativement stables où les acteurs doivent prendre des décisions (Gingras F.P, 1993).

La filière café cacao est un ensemble où interviennent plusieurs entités. Les organisations professionnelles agricoles, les producteurs, les pisteurs, les acheteurs, les exportateurs- Il s'agit de voir dans le cas d'espèce, comment ces composantes peuvent conjuguer leurs énergies dans les rapports interpersonnels afin de se constituer en des groupes d'intérêt puissants bien que quelquefois divergents et plus ou moins en de véritables catalyseurs du développement en milieu rural. Pour ce faire, nous avons pris en compte tout le processus de production et de commercialisation du café et du cacao. La méthode systémique nous a permis de saisir entre autre le système de la vulgarisation des techniques culturelles.

2.7 LES DIFFICULTES RENCONTREES

Nous avons eu des difficultés dans nos recherches. Elles sont essentiellement d'ordre documentaire.

Il existe une littérature abondante sur le café et le cacao aussi bien à la bibliothèque de la Banque Mondiale qu'à la bibliothèque du Ministère de l'agriculture. Cependant, l'accès aux informations sur la communication dans la filière au cours de la stabilisation n'a pas été facile compte tenu de l'absence d'un système d'archivage. Nous avons dû passer des semaines à la bibliothèque du Ministère de l'agriculture pour découvrir des informations utiles à nos travaux. Au niveau des structures, seuls les services de la documentation de

l'ARCC nous ont ouvert leurs portes. C'est d'ailleurs l'une des rares structures de la filière possédant des moyens de communication.

PREMIERE PARTIE

LANGUE, COMMUNICATION ET
DEVELOPPEMENT : UN PRETEXTE
THEORIQUE

« *Trouver d'abord, chercher ensuite* » a dit Cocteau. Cette maxime signifie, selon Dunes (1977) que l'inspiration, l'intuition ou le flair ont un rôle important, voire principal dans la découverte, que la solution doit ensuite être étayée de références, pour la fortifier. A l'inverse, Platon (Giorgias 503D) conseille de chercher d'abord et de trouver ensuite.

De ces deux positions qui proposent des démarches contraires à suivre dans un travail de recherche, on peut relever une évidence : la recherche est un volet indispensable dans toute activité scientifique. Car *ex nihilo nihil* disent les romains, toute création, toute invention ou toute découverte a pour soubassement théorique, des connaissances ou travaux antérieurs d'autres personnes considérées comme précurseurs dans le domaine en question.

Cette recherche est construite sur l'hypothèse de l'importance de la communication dans l'émergence du milieu rural.

CHAPITRE III : --- --- COMMUNICATION POUR LE DEVELOPPEMENT

3.1 HISTORIQUE DE LA COMMUNICATION POUR LE DEVELOPPEMENT

Les premiers essais sur la théorie de la communication pour le développement remontent aux années soixante avec des auteurs comme Daniel Lerner, Wilbur Schramm et d'autres plus récents tels que Jacobson, White, Korten (2001 : 10), etc.

L'expérience des cinquante dernières années a montré le rôle déterminant que peut jouer la communication dans le domaine du développement. En effet, la communication participative est un outil de travail efficace qui peut faciliter les processus de développement communautaire et de recherche pour le développement (Guy BESSETTE, 2004)². Elle vise selon lui à faciliter la participation de la communauté à leurs propres initiatives de développement grâce à l'utilisation de diverses stratégies de communication. A l'intérieur de cette perspective de communication pour le développement, deux grandes tendances se sont successivement formées : une approche privilégiant les actions de grande envergure et s'appuyant sur les médias de masse, et une approche de communication à la base, appelée aussi communication communautaire, qui privilégie les microréalisations et qui s'appuie surtout sur les médias légers (vidéo, affiches, diaporamas, etc.).

Ces tendances, qui coexistent encore aujourd'hui à des degrés divers dans le domaine de la communication pour le développement, sont liées à l'évolution

² http://www.idrc.ca/fr/ev-30908-201-1-DO_TOPIC.html, consulté le 15 février 2008.

des modèles de développement et de communication qui ont marqué les efforts de développement jusqu'à aujourd'hui.

En fait, les premiers modèles de développement étaient définis exclusivement selon leurs variables économiques. Ces anciens modèles utilisaient la communication surtout pour la diffusion de l'information pour faire comprendre à la population les « bénéfices » que le développement promet et les « sacrifices » qu'il exige. L'imitation d'un modèle de développement, fondé sur l'hypothèse que la richesse, une fois née, s'infiltrera automatiquement dans toutes les couches de la société, comprenait la propagation de pratiques de communication de haut en bas. Ainsi, la tendance à la communication de masse a d'abord marqué les deux premières décennies avec l'utilisation des médias dans le développement. Elle correspondait à l'idée qu'il suffisait de diffuser les connaissances et les technologies du Nord pour qu'elles soient adoptées et entraînent par conséquent, le développement du Sud. Cette première vision du développement correspond au paradigme de la « modernisation », si l'on en croit Paul R. Belanger et Benoît Levesque, sociologues. Ces premières expériences, axées principalement sur les médias de masse, s'appuyaient à la fois sur un modèle de communication fondé sur l'augmentation de l'activité économique et le changement de valeurs et d'attitudes (Wilbur Schramm, 1968).

Le paradigme d'intervention de ces deux décennies, qu'on retrouve dans une publication ayant eu une influence décisive sur les orientations prises à ce moment, qui est '*l'information et le développement national*'³ de Wilbur Schramm (1968), consiste en un modèle de communication très simple pouvant être décrit en terme de stimulus-réponse, s'appuyant à la fois sur une logique de la persuasion et sur un modèle de développement qui lie ce dernier à l'accroissement de la productivité.

³ http://www.idrc.ca/fr/ev-30908-201-1-DO_TOPIC.html, consulté le 15 février 2008

Le modèle de diffusion des innovations constitue un des modèles issus de ce paradigme et a exercé une influence marquée dans les pratiques de communication éducative pour le développement. Ce modèle, émanant des pratiques d'extension agricole exportées dans les pays en développement, et dans lequel l'information était transmise aux agriculteurs par une personne ressource, fut formulé en théorie par Everett Rogers⁴ en 1962. Cette théorie prenait en compte trois éléments principaux : le public cible de l'innovation, l'innovation même à transmettre et les sources et canaux de communication.

Ce modèle a été critiqué pour son réductionnisme. Il ne prenait pas en compte les types de public cible, par exemple des fermiers prospères, possédant des terres, ouverts aux techniques nouvelles et, à l'opposé, des illettrés, pauvres et exploités. Il faisait également abstraction de l'influence des structures économiques et politiques sur le pouvoir d'adoption des innovations. Les mêmes reproches de cécité par rapport aux facteurs sociaux, politiques et économiques s'appliquent à l'égard de l'innovation faisant l'objet d'un processus de diffusion. Enfin, les canaux et les sources de communication étaient généralement employés dans une communication verticale allant du haut vers le bas. On ne parlait jamais de communication horizontale entre les groupes et les communautés touchés par le problème auquel voulait répondre l'innovation, ni de communication verticale du bas vers le haut, permettant de porter les problèmes des gens au niveau des décideurs et des experts. Par la suite, le modèle même de développement ainsi que les modèles de communication ont considérablement évolué. Dans la foulée des expériences en matière d'utilisation des médias à des fins éducatives ou informatives, dans le processus de développement, de nouvelles orientations et de nouvelles pratiques se sont développées. En même temps, plusieurs critiques se sont élevées à propos des premiers modèles de développement et de la vision fonctionnaliste des modèles

⁴ http://www.idrc.ca/fr/ev-30908-201-1-DO_TOPIC.html, consulté le 15 février 2008

de communication pour le développement. Un nouveau modèle, mettant l'accent sur le caractère endogène du développement, a permis de définir ce dernier comme un processus global dont les sociétés sont responsables. Dans cette nouvelle perspective, le développement n'est pas quelque chose qui peut provenir de l'extérieur. Il est un processus participatif de changement social dans une société donnée (Everett Rogers, 1976 : 133). Ce modèle a permis également d'étendre le concept de développement à des notions non matérielles telles que l'égalité sociale, la liberté, la distribution des revenus, la participation populaire au développement.

Les conceptions qu'on se faisait du rôle de la communication dans le développement ont donc radicalement changé. Dans le premier modèle de développement, le paradigme communicationnel consistait à transmettre la technologie nécessaire à l'accroissement de la productivité. Dans le second modèle, il consiste à animer le potentiel de changement d'une communauté. La notion de participation des populations au processus de développement devient donc le concept clé.

La conséquence première de ces changements de perspective a été, au niveau des pratiques, d'inciter les gens à dépasser une vision relativement simple de transmission à sens unique de l'information technique afin de promouvoir des systèmes bi ou multidirectionnels basés sur la participation des populations. En même temps que se produisait ce changement dans les modèles de développement et de communication, sont apparus deux paradigmes de développement qui sont venus orienter les interventions de communication. D'une part, certains mirent en question le modèle de modernisation en constatant que la communication ne conduisait pas au développement et qu'en fait, les pays du Sud semblaient connaître davantage de pauvreté, de bas salaires et de mauvaises conditions de vie. Cette critique, répandue surtout en Amérique latine, établit un lien entre cette situation et une situation de dépendance

économique face au Nord industrialisé puisque le développement des pays du Nord implique le sous-développement des pays du Tiers-monde, le « centre » s'enrichit aux dépens de la « périphérie ». Le terme de paradigme de « dépendance » résume cette conception. Selon ce paradigme, les obstacles au développement proviennent d'abord et avant tout de sources externes et non internes, c'est-à-dire du système économique international. En conséquence, les médias ne peuvent agir comme agents de changement puisqu'ils transmettent les messages occidentaux et l'idéologie capitaliste et conservatrice. Ce paradigme, encore actif aujourd'hui, a été également critiqué parce qu'il a accentué les contradictions d'ordre local et national. Les discussions et les recommandations qui ont débouché sur le « Nouvel Ordre de l'Information » se rattachent à ce paradigme.

Son pendant au niveau national a porté sur la relation entre communication et politisation. Un des modèles issus de ce paradigme et qui a exercé, et exerce toujours, une influence déterminante dans les pratiques de communication pour le développement est le modèle de conscientisation mis au point par Paolo Freire⁵. Ce dernier et plusieurs autres communicateurs à sa suite ont défini la communication comme un processus inséparable des processus sociaux et politiques indispensables au développement.

Freire s'est inscrit en faux contre la mentalité de transmission de l'information. Il a insisté sur le fait que le seul transfert de connaissance d'une source d'autorité à un récepteur passif n'aide en rien à promouvoir la croissance de ce dernier comme personne humaine, ayant une conscience autonome et critique capable d'influencer et de changer la société. Selon lui, pour qu'elle soit efficace, la communication pour le développement doit être liée à des processus de « technicité » ou d'acquisition de connaissances et d'habiletés techniques, mais aussi à des processus de conscientisation, politisation et d'organisation.

⁵ http://www.idrc.ca/fr/ev-30908-201-1-DO_TOPIC.html, consulté le 15 février 2008

Dans son modèle, la communication pour le développement peut être considérée comme un outil de prise en main qu'utilisera la population. Cet outil servira successivement aux fins suivantes : prendre conscience de diverses facettes des problèmes réels de développement de leur région, s'organiser pour réagir collectivement et efficacement devant ces problèmes, mettre en lumière les conflits qui animent les divers groupes d'intérêt, se politiser, c'est-à-dire apprendre à proposer d'autres solutions à des situations problématiques et à trouver des façons de régler divers problèmes, se « techniciser », c'est-à-dire se donner les outils nécessaires à l'application concrète des solutions issues de la communauté.

Ce modèle et ses applications ont également fait l'objet de critiques. On a avancé, entre autres, que la politisation par les médias communautaires peut constituer une approche adéquate dans les pays qui tolèrent le recours à l'action politique, mais que, dans la plupart des pays en développement, cette action politique mène au renversement d'une élite possédante et gouvernante sans donner au peuple les moyens de changer la situation, et que les affrontements qui s'en suivent se soldent généralement par la répression et le recul des droits démocratiques.

Ainsi, à l'opposé d'une approche de politisation directe, il existe davantage une approche fondée sur la formation, où l'objectif n'est pas de conduire à une confrontation, mais de donner des outils d'organisation. C'est donc le « paradigme d'un autre développement » qui constitue un troisième pan des paradigmes et qui oriente la création de modèles et d'intervention en communication pour le développement. Ce paradigme porte non seulement sur le développement matériel, mais aussi sur le développement des valeurs et des cultures. Sur le plan des interventions en communication pour le développement, il privilégie les petits médias fonctionnant dans des réseaux et les approches de communication à la base. Ces derniers considèrent que la

participation populaire renforce les perspectives d'adoption d'activités appropriées pour une communauté. La méthodologie des médias communautaires est un des modèles se rattachant à ce paradigme.

Là où la programmation soigneusement élaborée a échoué, peut-on lire dans une étude de l'UNESCO, cette approche consistant à aider les gens à formuler leurs problèmes ou à prendre conscience de nouvelles possibilités, au lieu de leur imposer un plan conçu de l'extérieur, permet d'intervenir davantage dans l'espace réel de l'individu et du groupe. Ce concept d'interactivité, dont les médias légers deviennent l'instrument opérationnel, permet une acquisition endogène de connaissances et de compétences, dans la recherche de solutions à travers le processus de communication. On parle alors du recours à une méthodologie des médias communautaires, dont les principaux éléments sont :

- l'identification des besoins au moyen de contacts directs avec les groupes ;
- la concrétisation, c'est-à-dire l'examen du problème cerné par les groupes à la lumière des possibilités locales ;
- la sélection des problèmes prioritaires par les groupes ;
- l'élaboration d'une méthodologie durable pour la recherche de solutions ;
- l'identification de l'apport d'information nécessaire et l'accès à cette information ;
- l'action, c'est-à-dire l'exécution par les groupes des projets qu'ils ont conçus ;
- l'ouverture vers l'extérieur pour faire connaître les points de vue des groupes à d'autres groupes ou aux autorités ;
- la liaison avec le système de communication pour faire connaître leur action (Berrigan, 1981)⁶.

D'autres modèles combinent des conceptions différentes. Il en est ainsi,

⁶ http://www.idrc.ca/fr/ev-30908-201-1-DO_TOPIC.html, consulté le 15 février 2008

par exemple, des pratiques de soutien de la communication à des projets de développement, qui combinent l'approche communautaire et le recours aux petits médias avec des pratiques pouvant être reliées au modèle de diffusion des innovations. Cette approche privilégie la planification des activités de communication comme soutien à un projet de développement et vise à produire une compréhension commune ou un consensus parmi tous les participants à une initiative de développement. Elle favorise les échanges de points de vue des acteurs engagés dans le projet de développement, prend en compte les perceptions de la population dans la planification de ce projet et le mobilise dans les activités de développement prévues. La méthodologie utilisée est empruntée à la technologie éducative et se caractérise par l'intégration de mécanisme d'analyse de besoins et d'évaluation dans le processus de communication.

D'autres pratiques relèvent à la fois de l'approche communautaire et du modèle de conscientisation populaire. Il en est ainsi de la communication alternative pour le développement démocratique, qui encourage la population à accéder au processus de communication dans le but de promouvoir la justice sociale et la démocratie. Dans certains cas, cet accès plus large se traduira par la participation des plus démunis au processus de communication (accès aux petits médias au niveau local) et dans d'autres, par des actions de valorisation de l'expression culturelle et la recherche de modes d'appropriation du contrôle des médias de masse.

Enfin, on a vu récemment, notamment dans le cas de la lutte contre le sida, des approches issues du marketing social, recourant à la fois à des techniques de recherche adaptées aux petits groupes et aux collectivités et à l'utilisation à grande échelle des médias. On exploite également les technologies de l'information et de la communication pour soutenir les actions entreprises, renforcer la circulation de l'information, compléter la radio ou la télévision communautaire. A ces approches, il faut également ajouter toutes les pratiques

touchant l'éducation de base, l'éducation non formelle, l'éducation à distance, les activités d'alphabétisation et de post-alphabétisation qui ont leurs propres méthodologies et approches de la communication communautaire et médiatique.

Bref, le champ de la communication pour le développement est vaste et les visions, multiples. Les paradigmes ayant marqué son évolution sont encore actifs à des degrés divers et les modèles qui s'y rattachent sont aussi différents que les idéologies ou les orientations qui les inspirent. Cependant, malgré la diversité des approches et des orientations, il existe un consensus aujourd'hui sur la nécessité d'inciter les populations à participer à leur développement et sur le rôle essentiel de la communication pour promouvoir le développement. Comme le dit si bien le slogan popularisé par la FAO : il n'y a pas de développement sans communication (Balit, 1988). La principale idée est la nécessité de dépasser les pratiques de communication fondées sur le seul modèle de transmission d'information et isolées des processus communautaires, et faire participer les populations à leur développement.

L'expérience a montré que le point de départ de la communication pour le développement ne réside pas dans la diffusion d'une innovation, ou d'une nouvelle idée pleine de promesses, mais dans l'expression des besoins de la population. Il s'ensuit que les modèles de communication fondés exclusivement sur des modèles de transmission d'information éloignés des processus communautaires sont clairement voués à l'échec. La participation, en mettant l'accent sur les besoins et les façons de voir des individus et des groupes, devient le concept clé de la communication pour le développement. Le recours à une méthodologie systémique, la mise en place de processus horizontaux dans lesquels les gens sont associés directement au processus de communication et sont ainsi amenés à formuler eux-mêmes leurs problèmes et à prendre conscience de nouvelles possibilités, ainsi que la prise en considération dans le processus de

communication de leurs connaissances et de leurs façons de voir constituent les éléments dominants de notre méthodologie.

3.2 THEORIES DE LA COMMUNICATION POUR LE DEVELOPPEMENT

La communication pour le développement est un ensemble de processus, d'outils, de méthodes et de dispositifs. Elle facilite une bonne compréhension de la situation et des options de changements qui s'offrent à une communauté, l'aide à résoudre les conflits, à rechercher la concertation, à planifier des actions de changement et de développement durable. La communication pour le développement permet d'acquérir le savoir et les outils nécessaires pour modifier les conditions de vie et la société. Elle désigne un processus de dialogue privé ou public par lequel la population définit ce quelle est, ce quelle veut et comment l'obtenir. Une intervention en faveur de la communication pour le développement peut se décliner sous plusieurs formes :

- doter les gens de moyens divers, de cadre, de dispositifs, d'outils et de compétence pour communiquer ;
- agir sur les mentalités, accroître l'attrait des gens pour la communication et l'information ;
- prodiguer des conseils ou donner des enseignements de natures diverses aux populations enfin de leur permettre de participer efficacement au processus de communication. Cette idée est reprise par la Banque Mondiale dans les termes suivants : « *Development communication (...) strives for behavior change not just information dissemination, Education, or awareness-raising.*
- *While The later are necessary ingredients of communication, they are not sufficient for getting people to change long-established practices for behavior.*
- *In order to affect behaviour change, it is necessary to understand why people do what they do and understand the barriers to change or adopting new practices. It is not enough to raise awareness of the "benefits", it is critical to*

understand people's barriers or the "costs" they perceive such a change would entail. The idea is to build consensus through raising public understanding and generating well-informed dialogue among stockholders ».

Selon le PNUD (1993), la participation de la population devient le problème central de notre époque. Il faudrait y ajouter: et la communication est l'instrument incontournable de la participation. Ainsi les programmes de développement n'exprimeront véritablement leur potentiel que si les acteurs concernés partagent effectivement leurs connaissances, savoirs et techniques, et si les populations sont motivées et décidées à réussir. Tant que les populations ne deviendront pas le moteur de leur propre développement, aucun apport d'investissement, de technologie ou de facteurs de production ne pourra, à lui seul, améliorer durablement leurs niveaux de vie. La communication est, à plus d'un titre, au cœur du problème. Elle permet, par exemple, aux planificateurs, dès l'étape de l'identification et de la formulation des programmes de développement, de dialoguer avec la population afin de connaître et de prendre en compte ses besoins, ses attitudes et son savoir. C'est à travers la communication que les bénéficiaires des projets de développement en deviendront les principaux acteurs et assureront leur réussite.

Favoriser la communication, à tous les niveaux, permet à la population d'identifier et de hiérarchiser ses propres problèmes, d'y rechercher des solutions collectives et de renforcer son sentiment d'appartenance à des activités qu'elle a elle-même décidé d'entreprendre. De plus, le développement implique des changements souvent importants dans les systèmes économiques et dans les modes de vie. La population est-elle suffisamment sûre d'elle-même pour mener à terme de nouveaux projets ? A-t-elle accès aux nouveaux savoirs et connaissances que requièrent ces projets? Comment surmonter l'obstacle de l'analphabétisme? Autant de questions auxquelles les techniques de communication et les médias peuvent répondre, car ce sont de puissants outils

pour diffuser les idées et les méthodes nouvelles, en favoriser l'adoption et rendre plus efficaces les transferts de connaissances et de techniques. La communication est également un instrument précieux pour encourager le travail d'équipe, ce qui améliore la conduite des programmes de développement. Elle permet enfin d'obtenir le soutien des décideurs institutionnels et des bailleurs de fonds.

Les stratégies de participation populaire et de mobilisation des communautés visent à ce que les populations prennent elles-mêmes leurs décisions et qu'elles les mettent en œuvre en comptant d'abord sur leurs propres forces. La mise en œuvre de telles stratégies implique que l'information circule entre les différents groupes concernés et que les expériences et les savoirs des uns et des autres soient confrontés et échangés. Comprendre les enjeux du développement, découvrir ce que d'autres communautés en pensent et connaître les résultats obtenus ailleurs, contribue à enrichir le dialogue pour parvenir à des projets consensuels répondant aux besoins de la population et adaptés à ses capacités.

Les agents de terrain formés aux techniques de communication interpersonnelle peuvent être les initiateurs de ce dialogue et de cet échange d'informations. Pour aider les communautés à réfléchir sur leur propre réalité, ils pourront utiliser à l'échelon local des outils de communication interactive simples, comme les tableaux à feuilles mobiles, les cassettes audio, les diapositives ou la vidéo. A plus large échelle, la radio rurale est un outil très populaire, particulièrement adapté pour aborder tous les aspects de la vie rurale et traiter de questions tant techniques que culturelles. Toutes ces activités de communication permettent de mieux analyser les problèmes et de rechercher les solutions les plus adaptées.

La stratégie de communication pour le développement a pour mission de servir de cadre de référence évolutif et flexible qui permettra, à travers le dialogue entre les différents acteurs du développement, de concevoir des projets qui prennent en compte les capacités et les idées des bénéficiaires, favoriser leur mobilisation (communication sociale), assurer leur formation (communication éducative) pour mener à bien les actions de développement en tenant compte de leur culture (la communication culturelle) dans un cadre institutionnel (la communication institutionnelle).

La communication pour le développement permet l'instauration d'un climat de confiance entre les structures de l'Etat et leurs partenaires (internes et externes), en vue d'une action concertée pour le traitement de la problématique du développement national et enfin, d'éliminer la division entre "décideurs", "exécutants" et "bénéficiaires". Elle doit constituer un forum au sein duquel tous les acteurs du développement auront la possibilité de se concerter et d'exposer leurs idées avec la plus grande transparence. Il faut remarquer qu'en matière de communication pour le développement une seule stratégie n'est pas toujours efficace pour l'obtention d'un changement, d'un maintien ou d'un renforcement de comportement. Il est judicieux de faire une synergie de stratégies pour résoudre un problème comportemental. Ces stratégies agissent sur les facteurs qui renforcent les comportements favorables adoptés.

En communication pour le développement, la participation des populations est reconnue comme une condition essentielle au processus de développement. Toute intervention visant une amélioration réelle et durable des conditions de vie des populations ne peut réussir si les personnes concernées ne la prennent pas en charge. La communication pour le développement représente le processus par lequel les gens deviennent les principaux acteurs de leur propre développement. Avec cet instrument, les populations cessent d'être des bénéficiaires d'interventions qui leur sont extérieures pour prendre en main leur

développement. La communication pour le développement est à cet effet l'utilisation planifiée de stratégies et de processus de communication en vue du développement. En un mot, la communication pour le développement constitue un vaste champ dans lequel on retrouve plusieurs approches méthodologiques et idéologiques. Elle peut être considérée comme un outil de prise en main qu'utilisera la population. Cet outil servira successivement aux fins suivantes : prendre conscience des diverses facettes des problèmes réels de développement de leur région , s'organiser pour réagir collectivement et efficacement devant ces problèmes, mettre en lumière les conflits qui animent les divers groupes d'intérêt, se politiser, c'est-à-dire apprendre à proposer d'autres solutions à des situations problématiques et trouver des façons de régler divers problèmes tel que se donner les outils nécessaires à l'application concrète des solutions issues de la communauté.

C'est dans les moyens à employer en vue du développement que les différences abondent, que ce soit étendre la participation à la prise de décision et renforcer les institutions communautaires, combler des manques d'attitudes et d'information, produire un consensus parmi les participants à une initiative de développement ou encore promouvoir la justice sociale et la démocratie. On distingue donc plusieurs types de stratégie de communication pour le développement.

- ***La communication participative***

La communication participative est selon Meister A. (1972) une communication bâtie sur les connaissances endogènes, une communication qui intègre dans sa réalisation les membres de la communauté comme partenaires et acteurs utiles des médias accessibles et particulièrement proches. Elle vise à transformer les conditions socio-économiques de la communauté ainsi que son attitude envers le développement.

La communication on le sait se nourrit d'activités. On distingue de ce fait deux niveaux d'intervention ; celui des projets de communication et celui des activités de communication.

- Les activités sont des travaux que le projet doit exécuter pour atteindre les résultats escomptés ;
- Les résultats sont les produits des activités qui, dans leur globalité permettront d'atteindre l'objectif spécifique ;
- L'objectif spécifique est l'objectif visé directement par le projet et qui doit être atteint à son terme.

Les projets de développement devraient combiner l'approche communautaire et le recours aux petits médias avec des pratiques pouvant intégrer des modèles de diffusion des innovations. Cette approche privilégie la planification des activités de communication comme soutien à un projet de développement et vise à produire une compréhension commune ou un consensus parmi tous les participants à une initiative de développement. Elle favorise les échanges de points de vue des différents acteurs impliqués dans le projet de développement, prend en compte les perceptions de la population dans la planification de ce projet et la mobilise dans les activités de l'intégration de mécanisme d'analyse de besoins et d'évaluation dans le processus de communication.

Les processus à mettre en place sont essentiellement interactifs et participatifs à tous les niveaux ; « s'affranchir par le savoir ».

La démarche de ce concept de la communication participative peut se résumer comme suit :

- Une démarche axée sur les besoins,
- Le caractère endogène et autonome,

- le changement reposant sur une définition communautaire et sur les ressources de la communauté,
- La protection de l'environnement,
- La recherche de transformations structurelles dans les relations sociales, les activités économiques et les structures de pouvoir,
- L'exercice et la promotion d'une démocratie participative à tous les niveaux de la société.

Les structures de la filière devront intégrer les producteurs dans leur système de communication en prenant en compte leurs remarques et suggestions, leur style de vie et leur préférence en matière de communication. Les paysans devront en la matière constituer le socle de ce système afin de créer les conditions d'une communication effective et réussie. A cet effet, il s'agit par exemple d'impliquer les crieurs publics qui pourraient servir de relais aux différents médias choisis.

Les paysans sont pour la plupart des analphabètes, cette donnée est importante dans le choix des médias. Il faut également tenir compte de l'accessibilité de ces moyens de communication. La radio et la télévision sont les premiers moyens de communication. A ceux-là, il faut ajouter, la presse écrite, l'internet. Mais les moyens les plus efficaces sont la communication interpersonnelle qui privilégie l'écoute et les échanges directs et la radio locale. Cependant, dans une politique générale et pérenne pour l'économie ivoirienne dont la plupart des principaux acteurs est analphabète, n'est-il pas aujourd'hui opportun de créer un environnement pour une communication de base en faveur des producteurs?

L'expérience des 50 dernières années en ce domaine a amplement démontré que la communication doit se situer au niveau communautaire. Ce n'est qu'à cette condition qu'elle pourra réellement faciliter la participation des producteurs afin qu'ils puissent identifier un problème de développement,

comprendre ses causes, proposer des solutions et s'organiser en vue d'implanter l'action correspondante. La communication à la base doit également promouvoir des échanges horizontaux entre les personnes, plutôt qu'une transmission verticale de la part d'un expert à des récepteurs. Par conséquent, on doit accorder beaucoup plus d'importance non pas à l'utilisation des médias, mais aux processus et aux stratégies de communication participative à la base.

A la communication participative il faut intégrer l'éducation de base. L'éducation de base vise à répondre aux besoins fondamentaux d'apprentissage. Elle porte sur l'éducation fondamentale formelle ou non formelle et l'alphabétisation et comprend deux composantes essentielles ; les outils d'apprentissage de base ; lecture, calcul, écriture, développement du raisonnement, et les connaissances, attitudes, aptitudes et valeurs nécessaires à la vie quotidienne.

3.3 LES MODELES D'ANALYSE EN COMMUNICATION POUR LE DEVELOPPEMENT

On distingue plusieurs sortes d'analyse en communication pour le développement

3.3.1 Le Modèle intersectoriel

Dans le modèle intersectoriel, il y a une interdépendance des besoins tels que : l'alphabétisation, l'environnement, la santé, l'élevage, l'agriculture, etc. Ces besoins sociaux sont des ressources de communication et des sources d'information potentielles qui seront véhiculées par les langues locales. Les médias traditionnels sont privilégiés pour la transmission des informations.

Selon Camille Roger Abolou (2008 : 90-92) « (...) *les langues africaines jouent un rôle déterminant dans le déclenchement des actions de développement et de lutte contre la pauvreté en milieu rural. Elles s'apprécient en fonction de la*

rareté, de la compétitivité, de l'indivisibilité et de la durabilité. Elles s'auto-régulent dans les secteurs d'activité sociale. Elles impulsent les politiques linguistiques ».

3.3.2 Le modèle CAP (Connaissance, Aptitude et Pratiques)

Le modèle CAP (Connaissance, Aptitude et Pratiques) est un modèle qui convient le mieux aux objectifs de développement et rend opérationnel de façon adéquate le modèle intégré fondé sur la participation et le diagnostic des besoins des destinataires. Il combine la méthode de « l'arbre à problèmes » et des techniques d'enquête. Le « CAP PARTICIPATIF » fournit un puissant cadre de participation des concernés pour l'identification et l'analyse de leurs besoins. Sa force réside dans sa capacité à reconnaître la qualité des paysans comme utilisateurs finaux ou potentiels des projets mais aussi comme faisant partie intégrante des initiateurs du système de communication ou du projet. Il permet également de les entraîner dans une analyse rigoureuse de leurs projets de développement et de communication pour un changement social.

Une autre de ses forces réside dans sa capacité à permettre aux bénéficiaires d'identifier leurs priorités dans un vaste ensemble de problèmes les concernant relatifs au développement et au changement social. Cette approche fournit un cadre unique pour déterminer les besoins spécifiques des paysans en adéquation avec leurs valeurs sociales et culturelles. A partir du « CAP PARTICIPATIF », les initiateurs de projets seront d'une part à mesure d'évaluer et d'apprécier une situation donnée en termes de Connaissance, Aptitude et Pratiques des concepteurs et des destinataires ; d'autre part de clarifier des problèmes complexes et de fournir des solutions capables de donner à la communication et aux agents de développement des instruments d'auto-évaluation. L'avantage de l'utilisation de la méthode « CAP PARTICIPATIF » pour rendre opérationnel le modèle de la communication fondé sur la

participation et l'identification des besoins des populations, repose sur le fait que cette approche est une méthode opérationnelle et donc elle repose sur le vécu, sur les faits constatés sur le terrain. Elle donne ainsi l'occasion aux paysans de s'exprimer sur tout ce qui concerne leur environnement, leurs désirs, leurs attentes, leurs besoins et non ce que pensent les initiateurs du projet ou de la stratégie de communication.

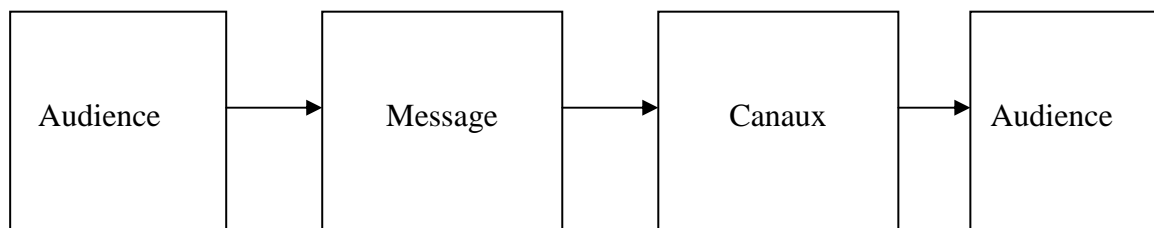
La méthode « CAP PARTICIPATIF » est aussi une communication multisectorielle qui inclut tous les modes de communication (vertical, horizontal, oblique ou tout azimut). Elle regroupe par ailleurs tous les acteurs autour d'une même table pour parler de développement. Elle crée l'échange véritable, l'égalité dans la prise des décisions et assure la compréhension mutuelle. Elle permet également de donner des consignes, de sensibiliser, d'éduquer, de former et d'informer. En somme, toutes ces caractéristiques doivent aboutir à la mise en place d'une stratégie de sensibilisation et de communication adéquate privilégiant les intérêts du bénéficiaire pour un développement intégré et durable.

3.3.3 Le modèle de la participation de l'audience

Le modèle de la participation de l'audience est centré sur l'audience, c'est-à-dire le public cible. Il souligne la nécessité de démarrer et de terminer toute activité de communication avec le public cible. Le modèle de la participation de l'audience invite à prendre en compte tout ce qui a trait au sujet de la campagne, à analyser les styles de vie et les préférences en matière de communication de l'audience, d'évaluer ses besoins en relation avec la campagne ou l'effort de promotion. Il inclue également la formulation d'objectifs spécifiques, mesurables, le choix des médias appropriés, la formulation et l'application d'une stratégie créative, persuasive, la préparation des messages dans le cadre de spécialisation bien définie. En font également

partie, les techniques de pré-test des messages, la transmission des messages divers à travers des canaux appropriés, le suivi et l'évaluation de l'impact des messages sur l'auditoire. Ce modèle peut être représenté par le schéma suivant :

Schéma 1 : *Le modèle de la participation de l'audience*



Source : *Koné H et SY H., 1995*

3.3.4 Le modèle Habermaséen

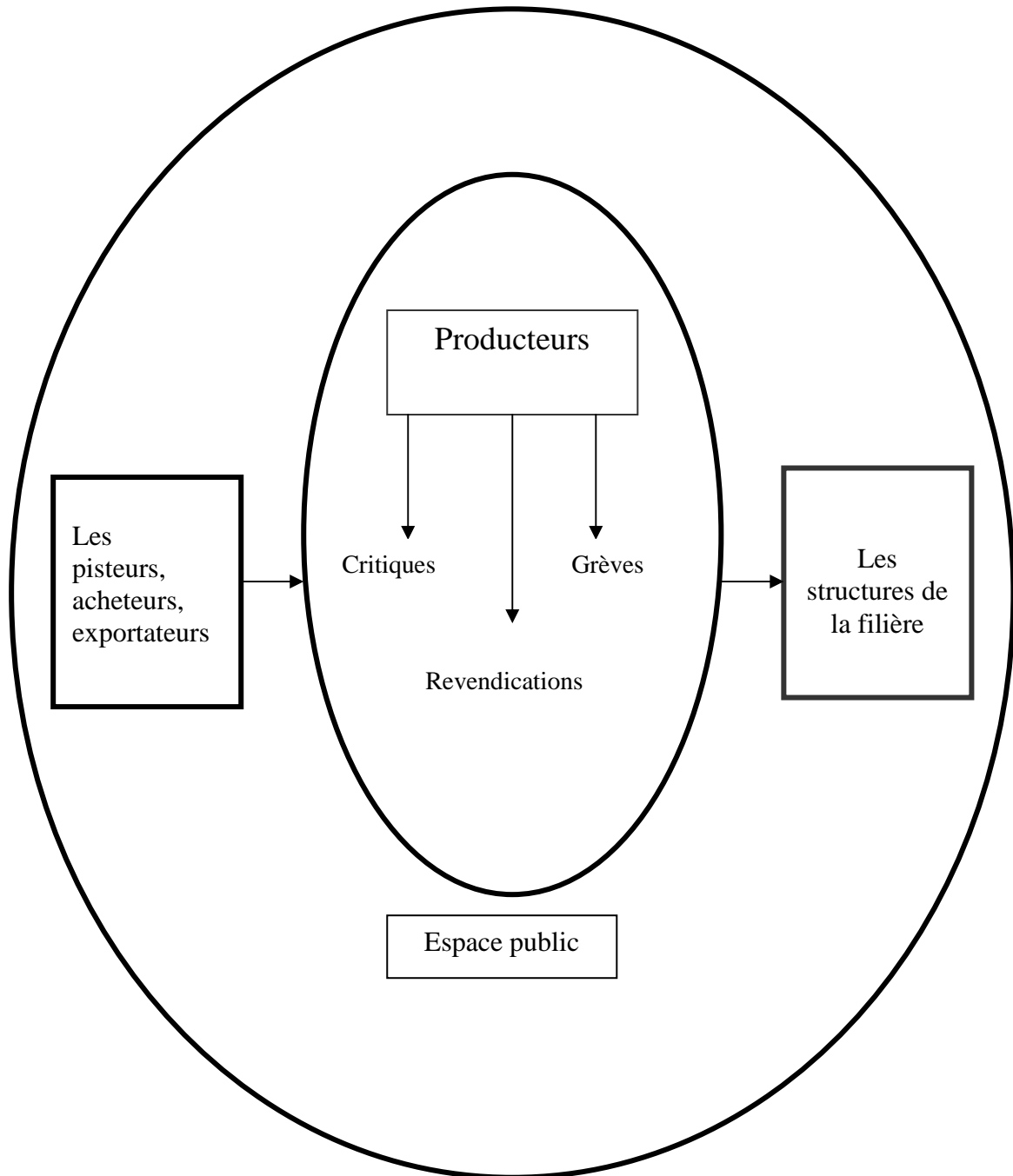
Depuis les années 70, Jürgen Habermas a développé une réflexion féconde dans deux grandes directions ; une approche rigoureuse des notions « *d'opinion publique* ». Pour Habermas (2001), « *l'espace public* » est celui d'une raison publique se posant comme médiatrice entre l'Etat et la société. Au sein de cet espace public, tout un chacun doit s'interroger sur les bases rationnelles permettant la vie en démocratie, une communication publique efficace, ainsi que sur la notion d'intérêt général.

La seconde problématique chère à Habermas réside en une éthique du rapport interpersonnel. En effet, dans sa théorie, il appelle à une reconquête de la raison et du respect dans le rapport interpersonnel. Cela passe par une ouverture à l'autre et par une sincère volonté d'échange, une envie d'acquérir et de partager un savoir, ce en quoi réside la rationalité. Jürgen Habermas prône dans cette théorie le dialogue comme un outil dialectique incomparable, en ce sens

que c'est de lui seul que le juste peut découler. Cette théorie de l'école de Francfort s'inscrit dans la stratégie de communication qui met en interaction les structures de la filière chargées de gérer tout le système de la libéralisation et les producteurs qui constituent le groupe cible. Les producteurs constituent en effet ce que Habermas appelle l'espace public, du fait des critiques qu'ils font à l'égard des structures et des nombreuses revendications sources de grèves dans la filière. Il s'agit donc d'établir une relation directe interpersonnelle avec les producteurs en vue de jauger de la qualité de la communication à travers le feedback perceptible.

Dans le cadre de cette étude sociale dans laquelle le monde rural constitue la cible, certains phénomènes méritent d'être expliqués comme le dit Jürgen Habermas : « *La société doit être expliquée au nom de ce qu'elle n'est pas encore.* »

Schéma 2 : Représentation de l'espace public

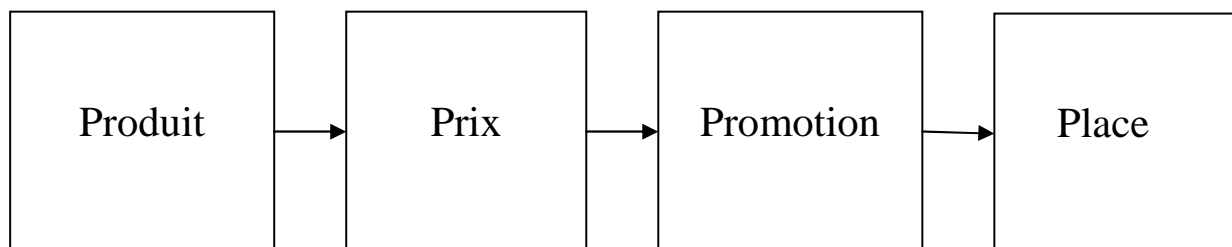


3.3.5 Le marketing social

Dans le cadre de cette étude, nous avons constaté que la chute des prix de vente du café et du cacao est fondamentalement liée aux mauvaises conditions de production de ces produits de rente. Pour donc informer largement les paysans sur l'intérêt qu'ils ont à commercialiser des produits de qualité, nous utilisons également le modèle du marketing social.

Le marketing social part du Produit à la Place en passant par le Prix et la Promotion. Ce modèle est aussi appelé la stratégie des 4P. Le premier P se réfère au service ou à l'idée vendue. Le second P se réfère au prix à payer par l'audience, c'est-à-dire le sacrifice qu'elle doit consentir pour accepter la nouvelle idée ou la pratique proposée. Le troisième P se réfère aux efforts promotionnels qui doivent être mis en œuvre pour assurer l'acceptation de l'idée ou la pratique proposée. Ces efforts comprennent les annonces, la publicité, les relations publiques, le marketing direct, les techniques de communication face à face et de Groupe. Le quatrième P se réfère à la place, au lieu, aux canaux de distribution physique. Ce modèle se présente sous la forme suivante.

Schéma 3 : La stratégie des 4 p



3.3.6 Le Processus P

Elaboré en 1982 par les partenaires au projet Programme Communication Services (PCS) afin d'aider les bailleurs de fonds à mettre sur pieds des projets efficaces de communication qui vise à modifier le comportement, le processus P est un schéma qui indique étape par étape comment élaborer un programme de communication stratégique dans plusieurs domaines. La lutte contre la pauvreté fait partie du domaine de compétence de ce processus.

● *Les étapes du 'Processus P'*

Le 'Processus P' comporte 6 étapes. Ce sont :

- L'analyse,
- La conception stratégique,
- La production des messages et du matériel,
- La gestion, l'exécution et le suivi,
- L'évaluation de l'impact,
- La planification

- *L'Analyse*

L'Analyse est la première étape de toute communication efficace. Pour modifier le comportement, il faut commencer par des informations exactes et avoir une compréhension profonde du problème, des politiques et programmes existants, des organisations et des canaux de communication. Pour réussir une bonne analyse, il faut faire ressortir le problème. C'est-à-dire examiner les données existantes sur les résultats d'enquêtes, les conclusions d'étude pour s'assurer qu'on comprend bien quel est, pour les intéressés, le problème social et économique fondamental.

- La conception stratégique et la production du message

Chaque programme ou projet de communication a besoin d'une conception stratégique. C'est à cette étape que les décisions se prennent. A savoir : élaborer des objectifs de communication spécifiques, mesurables, appropriés et qui sont réalisables dans le temps, positionner le programme pour offrir un avantage clair, suivre le modèle éprouvé de changement de comportement, choisir les médias et activités, préparer un document de planification stratégique, établir un plan d'exécution et concevoir des messages adéquats.

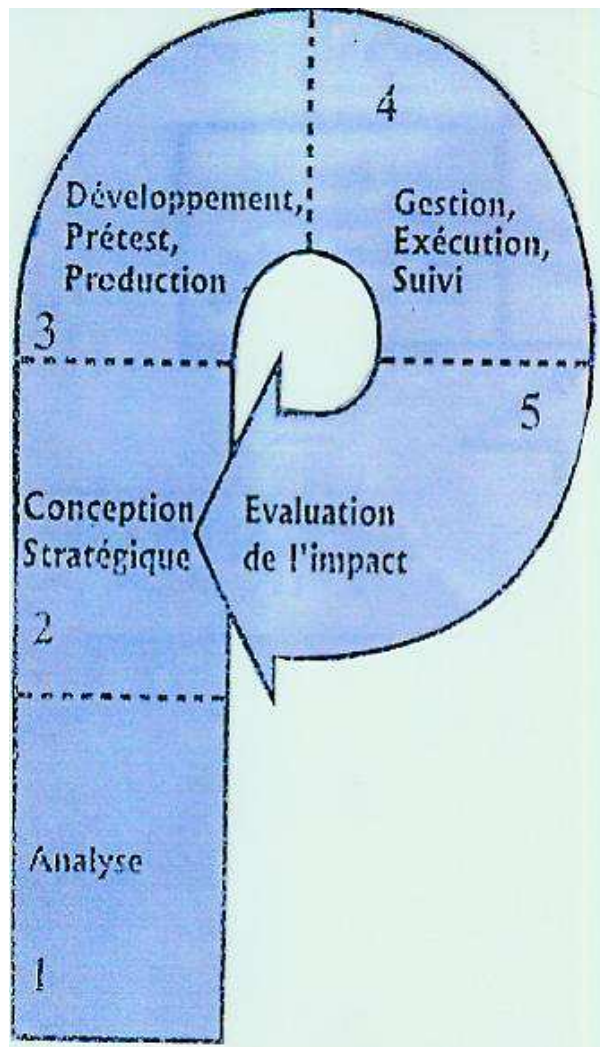
A ce niveau, il est important de définir les concepts des messages et d'effectuer des pré-tests répétés auprès du public cible.

-- La gestion, le suivi et l'évaluation de l'impact

La gestion est une étape nécessaire dans la réussite du projet. Il s'agit de gérer en vue de produire des résultats, de former des individus et renforcer la capacité institutionnelle. A cet effet, des groupes de coordination doivent être constitués. Leur rôle, se concentrer sur la diffusion et répondre rapidement au feed-back. Les opérations de gestion, d'exécution et de suivi se font pendant et après l'étude.

L'évaluation de l'impact se réalise après l'étude. Elle doit être conçue dès le départ. Quant à la planification, elle se fonde sur les résultats de l'évaluation, s'adapte aux changements de condition et intègre les services liés à la promotion afin de renforcer les coalitions pour le plaidoyer.

Schéma 4 : Le Processus P



Source: Process: steps in strategic communication (PCS), 1982

Toutes ces théories de la communication pour le développement ne peuvent prospérer que si elles prennent en compte les langues des communautés cibles, ici des producteurs de café et de cacao, avec une formation en littératie pour leur permettre de comprendre et de saisir le processus de production et de commercialisation de leurs produits.

CHAPITRE IV : --- --- LANGUES, LITTERATIE ET DEVELOPPEMENT

4.1 LA LITTERATIE

La littératie est définie comme étant la capacité d'utiliser des formes riches et variées d'expression orale, écrite ou visuelle pour lire, écrire, écouter, parler, visualiser, représenter et réfléchir de façon critique aux idées les plus diverses. Elle nous permet de partager l'information, d'interagir avec autrui et de saisir le sens des choses. La littératie est un processus complexe par lequel une personne acquiert de nouvelles connaissances et une meilleure compréhension du monde qui l'entoure en puisant dans sa culture, son vécu et son acquis. Indispensable à la croissance personnelle et à une participation active à la vie d'une société démographique, elle permet de tisser des liens entre particuliers et entre collectivités.

La littératie est à cet effet, la capacité de comprendre, d'utiliser et de traiter l'information écrite nécessaire pour bien fonctionner en société, réaliser des objectifs personnels, développer ses compétences et acquérir des connaissances. Dans les grandes lignes, nous pouvons décrire la littératie comme un déterminant clé des chances d'une personne, que ce soit du point de vue de la carrière ou de la qualité de vie. Plus qu'une simple mesure de la maîtrise de ses compétences, la littératie sert à évaluer la façon dont les individus utilisent l'information pour fonctionner en société.

Traditionnellement, la littératie a fait référence à la capacité de lire, de comprendre, et d'utiliser l'information. Cependant, la signification du terme s'est élargie pour englober une gamme de connaissances, de compétences et d'habiletés qui ont trait en ce qui concerne les producteurs à la maîtrise des

techniques culturelles, à la connaissance du mécanisme de vente et de la fixation des prix du binôme café-cacao. Cet élargissement du sens reflète les changements profonds et généralisés qui se sont produits dans les domaines de la technologie et de l'organisation du travail au cours des 20 dernières années. Par exemple, la capacité d'utiliser et de mettre en application des concepts clés en économie et même en agriculture.

Abordée sous l'angle de l'éducation, la littératie est en quelque sorte l'expérience de l'écrit en tout point. Par exemple, au cours de la scolarisation, l'enseignement et l'apprentissage du savoir-lire, écrire, compter s'est accompagnée d'un processus d'autant plus important : le rapport à l'écrit. C'est ainsi que la socialisation au monde de l'écrit se fait et que l'individu gagne en expérience et donc en compétences générales vis-à-vis de l'écrit. Dans cette perspective, la socialisation vis-à-vis de l'écrit se fait tout au long de la vie et l'individu développe donc des compétences diverses selon les expériences qu'il vit en rapport à l'écrit. En contrepartie, abordée sous un angle socioéconomique, la littératie englobe cette notion de fonctionnalité. Sa distinction avec l'alphabétisme (Fraenkel et Moatty, 2001) pourrait reposer sur la théorie des stratégies langagières. En effet, si l'alphabétisme est le continuum de capacités qui désigne à la fois le processus d'enseignement, d'apprentissage et d'acquisition d'un savoir-lire, écrire, compter et l'acquisition de compétences générales vis-à-vis de l'écrit, il demeure que malgré un faible degré d'alphabétisme, il est possible de « fonctionner » en société industrialisée. C'est la notion de contexte, dont il a été question, qui rend cette affirmation possible. Associée à celle de la cognition, elle permet de clarifier une potentielle distinction entre les concepts d'alphabétisme et de littératie.

Il faut remarquer que l'importance de la cognition et des schémas mentaux dans l'usage de l'écrit est indéniable pour définir les concepts ci-

étudiés. Certes, les recherches en psychologie textuelle et en psycholinguistique ont produit d'innombrables connaissances en cette matière, connaissances dont le domaine de l'éducation s'inspire particulièrement. Mais utiliser le savoir connu sur le rôle de la cognition dans l'abord de l'écrit a été trop souvent oublié dans la définition de concepts aussi ancrés dans les usages de l'écrit. Pourtant, cette notion centrale s'avère un outil de précision quant à la définition conceptuelle. La cognition met en lumière les représentations mentales et les schèmes produits par le cerveau d'un individu à partir des expériences vécues dans ses divers rapports à l'écrit, dans ses divers rapports « organisationnels »⁷ à la société, à l'emploi, à la démocratie. Elle permet ainsi de faire la part des choses entre l'apprentissage du savoir-lire, écrire, compter, l'acquisition de compétences générales vis-à-vis de l'écrit mais aussi l'acquisition d'un savoir d'orientation dans sa société. Les schémas mentaux servent de points de repère à l'individu, dans toutes les sphères de sa vie, y compris dans son rapport à l'écrit et au langage.

4.1.1 L'écrit ou le langage

D'abord, les définitions relevées dans la littérature à propos de l'alphabétisme sont orientées vers l'écrit, mais quand elles englobent la notion de compétences générales vis-à-vis de l'écrit elles en débordent nécessairement. Pourquoi alors n'est-il pas question de langage plutôt que d'écrit ? En effet, puisque les concepts d'alphabétisme et d'alphabétisation se réservent à l'écrit et que la littératie couvre, plus largement, un rapport au monde, il n'y aurait plus lieu d'en faire des termes synonymes. La nuance n'est pas si limpide. Ensuite, l'émergence du terme *numératie*, une littératie des chiffres, pose d'autres questions. Étant donné que le savoir-calculer est intrinsèque à l'alphabétisation et à l'alphabétisme, « alphabétisme numérique » ou « alphabétisme des chiffres » auraient été des pléonasmes. Pourquoi les compétences relatives à la

⁷ Ce qui exige une organisation de sa pensée et de ses ressources.

« lecture » des chiffres ne sont-elles pas intrinsèques à la littératie et pourquoi a-t-on cru nécessaire de créer le concept de numératie ? Enfin, dans l'ensemble des discours sur la littératie, il apparaît que ce concept est encore plus englobant que celui de l'alphabétisme, couvrant des usages tels la littératie du travail, la littératie de la santé, la littératie informatique. Selon ces conceptions, un individu développe, au gré de ses expériences, tout un bagage référentiel qui l'aide à accomplir ses devoirs, à suffire à ses besoins. Il se construit une sorte de langage propre qui lui permet d'appréhender son monde et son environnement, et ce langage ne relève probablement pas du sens donné à l'alphabétisme. C'est ce qu'on pourrait appeler la littératie.

Dans un souci de généralisation des concepts d'alphabétisme, d'alphabétisation et de littératie, il apparaît de plus en plus fondamental de poser certaines distinctions entre les faits de la scolarisation et ceux de la socialisation et de statuer sur leurs résultats. À la lumière de ce qui précède, il est non seulement possible mais nécessaire de distinguer, d'une part, les connaissances relatives à l'écrit et, d'autre part, le bagage de compétences acquis grâce au langage en général. Cette nécessité est apparente dès lors qu'on envisage la problématique sous l'angle de la cognition. Dans cette optique, les définitions proposées ci-dessous se veulent des pistes de réflexion nouvelles pour la définition, nécessairement sans confusion, des concepts d'alphabétisme, d'alphabétisation et de littératie en particulier. Voici donc quelques essais définitoires.

Tableau 11 : Définition des concepts sur la littératie

CONCEPTS	ESSAIS DE DÉFINITIONS
Compétence à l'écrit	Capacité de lire et de comprendre l'écrit de façon globale, en général. Cette capacité varie d'un individu à l'autre en fonction du contexte d'apprentissage et du contexte socioculturel.
Alphabétisme	Continuum de compétences à l'écrit dans un contexte donné (social, scolaire, législatif, etc.)
Alphabétisme fonctionnel	<p>État de compétence permettant de traiter et de comprendre l'écrit dans un contexte donné (ex. : l'administration, la justice, la démocratie, la santé, l'emploi et l'économie). La suffisance de cet état de compétence est à la fois relative aux capacités de l'individu et au contexte où il a affaire à l'écrit. Plus les capacités de l'individu sont élevées et plus le contexte lui est familier, plus l'état de compétence sera suffisant pour traiter et comprendre l'écrit présenté.</p> <p>Ne pas employer les expressions « analphabète fonctionnel » ni « fonctionnellement analphabète » mais bien « analphabète non fonctionnel » pour éviter la confusion.</p>
Alphabétisation	Processus d'apprentissage de l'écrit et de développement d'une compétence de l'écrit, qui comporte des étapes correspondant à des degrés divers de cognition. Ces degrés dépendent de l'âge, de la condition cérébrale, de la mémoire, du traitement sémantique, etc., de l'individu.
Alphabétisation fonctionnelle	Étape de l'alphabétisation à laquelle est transmis le degré de compétence minimal à l'écrit pour un contexte donné

Analphabétisme	État de stagnation au stade inférieur de l’alphabétisme. Dans cet état, un individu est incapable d’acquérir des compétences à l’écrit pour diverses raisons physiologiques ou psychologiques. Il stagne alors au degré zéro de ce qui est normalement un continuum de compétences.
Illettrisme	État d’alphabétisme non fonctionnel (terme désuet et connoté).
Cognition	Bagage de savoirs transité par la socialisation de l’individu, son rapport au monde et son environnement immédiat.
Bagage cognitif	Informations acquises sur son environnement par la cognition et élaborées pour régler son comportement : perception, construction de concepts, raisonnement, langage, décision, pensée.
Littératie	Bagage cognitif transité par le langage (oral, écrit, mathématique, imagé, signalétique, etc.).
Numératie	Littératie qui a trait au langage mathématique.

En somme, ces essais de définition pourront être éprouvés notamment par les recherches sur les usages sociaux de l’écrit ainsi que les recherches sur la littératie du travail, dont les travaux tendent à démontrer qu’un individu se construit une propre conception organisationnelle de son travail ainsi qu’un langage référentiel qui lui permet d’accomplir ses tâches sans mal. À la lumière des résultats de ces recherches, les définitions se préciseront sans doute encore. En attendant, il importe de demeurer critique quant à l’utilisation de définitions qui ne font pas l’unanimité.

4.1.2 L'importance de la littératie

La littératie est essentielle dans tous les domaines de la vie. Elle a une incidence sur la capacité d'une personne à prendre part à la société et à comprendre les questions publiques importantes. De plus, elle sert de base à l'acquisition des compétences nécessaires au marché du travail.

La technologie et la science inhérente à celle-ci touchent tous les aspects de notre vie, allant de la façon dont nous travaillons à la façon dont nous magasinons et payons les factures, en passant par la façon dont nous communiquons. La complexité du monde actuel signifie que les personnes ont besoin d'un certain niveau de compétence en lecture, en mathématiques et en sciences afin de comprendre la vie économique et sociale et d'y prendre part pleinement. De plus, les compétences en littératie d'une population ont un rapport avec le bon rendement économique d'un pays. Les changements technologiques ont transformé notre façon de travailler; nous faisons face à une concurrence mondiale dans nombre d'industries, et les secteurs manufacturiers et agricoles cèdent rapidement du terrain au secteur des services. Cela entraîne une augmentation des exigences par rapport aux compétences. Les pays qui parviennent à mieux former leur population sont habituellement en meilleure posture pour relever les défis économiques qui découlent de l'exercice des activités dans une économie mondialisée et axée sur l'information.

Enfin, les pays qui comptent une population ayant de fortes compétences en littératie sont également en meilleure posture pour relever les défis sociaux complexes auxquels ils font face. La santé en est un exemple : une personne ayant de fortes compétences en littératie aura de meilleures chances de demeurer en santé. Une population hautement alphabète saura mieux composer avec les questions de gouvernance d'une société très diversifiée. De plus, il faut des débats éclairés pour parvenir à déterminer la façon optimale d'affecter les

ressources rares aux priorités concurrentes, telles que l'éducation, la santé, les investissements dans les infrastructures, et les programmes sociaux.

4.1.3 La littératie économique

La théorie économique, prônée par les auteurs tels que Das Gupta, Robillard, Chaudenson, met en exergue les facteurs économiques pour apprécier et appréhender les rapports paysans-structures de la filière café-cacao, plus précisément le comportement de la langue dans les activités de production et sur le marché. La langue est un facteur de production tout comme la terre, le travail et le capital. Elle joue un rôle important dans la structuration des marchés-fluctuation des prix à l'achat et à la vente, variation des flux d'importation en fonction du monolinguisme ou du plurilinguisme, variation du volume d'investissement linguistique en fonction de la demande, etc. C'est à dire que la langue, en tant que bien rare et compétitif, est un opérateur de segmentation des marchés. Il faut donc insérer les langues dans le mécanisme économique du café et du cacao.

Selon l'UNESCO-UNEVOC (2004), la littératie économique consiste à comprendre l'économie et à utiliser alors ces connaissances pour effectuer des choix informés en tant qu'utilisateur, producteur, épargnant et investisseur et en tant qu'intervenant actif de l'économie locale, nationale et mondiale. Elle consiste à comprendre comment les changements des politiques gouvernementales, de la taxation, des taux d'intérêt et de change, et aussi des tendances démographiques et de celles du marché, peuvent avoir des répercussions sur les décisions que prendront les individus, les familles, les communautés et les entreprises. Bien des auteurs s'accordent à appréhender entre autres le rôle des langues africaines comme facteurs de changement de comportement dans la lutte contre la pauvreté. Selon eux, toutes les stratégies de sensibilisation semblent ignorer la pertinence des langues africaines. Pour ces

auteurs, les langues africaines et les pidgins permettent d'accélérer le changement de comportement, de casser les barrières socio-culturelles et de limiter les petites communautés réfractaires aux messages inducteurs de changement de comportement.

4.1.4 La littératie financière

La littératie financière est l'aptitude pour les producteurs à comprendre, analyser et utiliser les renseignements relatifs aux procédures financières dans la commercialisation et dans le système de la fixation des prix du café et du cacao. A cet effet, pour leur permettre de saisir ces différents mécanismes, la stratégie de communication pour le développement des producteurs doit prendre en compte l'initiation de ces derniers à un langage adéquat et approprié aussi bien en français qu'en langue locale. La littératie en matière financière indique qu'il faut déployer des efforts plus soutenus en vue d'améliorer les compétences dans son domaine d'activités. Il faut souligner également que le fait de posséder des connaissances financières insuffisantes peut avoir des répercussions graves, notamment pour les paysans à faible revenu qui sont susceptibles d'être pénalisés davantage par de mauvaises décisions financières.

4.1.5 La littératie scientifique (innovation qualité)

La littératie scientifique s'intéresse à toutes les innovations tendant à apporter une plus value aux conditions de travail et de vie d'une communauté. Les centres de recherche agricoles en mettant à la disposition des paysans les résultats de leurs recherches à travers les techniques culturales, devront adapter les termes de ces innovations à leur milieu. Le langage scientifique doit ainsi être à la portée des producteurs. Il leur impose ainsi, la connaissance et leur savoir faire, gage d'une production de qualité source indéniable de développement.

4.2 NOTION DE DEVELOPPEMENT

Le terme développement se rattache à l'origine au domaine de la géométrie pour exprimer l'extension, la projection d'un corps solide sur un plan. On l'étale, on l'étend. Par analogie ou par extension, le mot développement s'est introduit dans les sciences naturelles au sujet de la croissance de la plante ou de l'embryon. Enfin, de nos jours plus qu'autrefois, il se rapporte à l'avenir ou au devenir de pays dits « en voie de développement », dont l'économie, comme le mentionne le Petit Robert « *n'a pas atteint le niveau de l'Amérique du Nord, de l'Europe Occidentale...* » ou de pays assimilés.

Le développement doit en outre s'entendre comme le résultat de toutes les dispositions mises en œuvre par l'individu et la société, en vue de leur promotion. En quelque sorte, le développement doit apporter à l'individu ou la société, son épanouissement, sa plénitude, sa satisfaction. Or, tous les résultats ne peuvent être atteints que par des actes qui engagent l'homme dans son environnement composite où il est confronté à d'autres hommes, aux éléments d'ordre matériel, spirituel, intellectuel, moral, financier, social ou économique.

Selon Camille Roger Abolou, (2008 : 33) « *Les plans de développement en Afrique Sub Saharien de 1980 à 1990 sont des plans quinquennaux de développement économique qui mettent l'accent sur les secteurs tertiaire, secondaire et primaire de l'économie nationale* ». Ils découlent du développementalisme, un courant d'idées, de points de vue sur le développement des pays industrialisés depuis la seconde guerre mondiale. Outre la modernisation, il met l'accent sur la croissance accélérée et sur la régulation volontariste du marché. En Afrique Sub Saharien, le développementalisme recommande des « prêts à penser » économiques tels les programmes d'ajustement structurel (PAS), les documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP) etc... qui prennent force et sens dans les théories de servitude

économique pensées par des auteurs comme Schumpeter, Hobson, Marx, etc. Cependant, les besoins de développement demeurent immenses et multiples. Ils expriment des réalités surdimensionnées et surestimées par maints auteurs économistes, sociologues, géographes, etc. Ces réalités sont répertoriées, classées, catégorisées, moulées dans des variables et valeurs (piégées) d'ordre économique, démographique, géographique, etc., instruments de mesure du développement, servant à restituer le réel africain malgré ses richesses (pétrole, gaz, diamant, fer, uranium, etc.), presque inexploitées. Les besoins de l'Afrique étalent une société africaine dimensionnée statistiquement en proie à des crises internes et externes, à des violences mélancoliques et exhibant une *modernité en construction*. Du coup, ils deviennent des enjeux défiant les représentations collectives, l'opinion publique naissante, les mouvements de langues, les clivages linguistiques, les déconstructions langagières, les réinventions linguistiques et l'ethnie, etc., Certains économistes de la (*nouvelle économie*) tentent de renouveler la problématique des besoins de l'Afrique dans le sens d'une économie africaine juste, humaine et efficace. Leur argumentation prend à contre pied les thèses de la Banque Mondiale, du Fonds Monétaire International (FMI) selon lesquelles le multilinguisme réduit les performances économiques et que le monolingue susciterait la confiance des investisseurs. Pour ces économistes, la croissance économique ne rime pas avec la réduction du multilinguisme. Les besoins de l'Afrique ne résident pas dans le produit intérieur brut (*PIB*) mais dans les biens et services de base. Les sociétés africaines, en constante restructuration, nécessite la réinvention des règles de gouvernance, d'éthique, de respect du bien commun, gages de la convivialité sociale.

Camille Roger Abolou (2008 : 35) affirme : « *Tous ces plans de développement ont peu ou prou occulté les langues africaines. Plusieurs raisons justifient la prise en compte dans les politiques de développement ; les standards*

d'analyse développementaliste déployés sur les Etats africains et leurs citoyens semblent a contrario mettre en évidence l'entêtement des langues africaines voire le caractère incontournable du multilinguisme et re-interroger la pertinence des solutions exclusivement technocratiques réunies sous les vocables de privatisation, régionalisation, mondialisation, développement local, libéralisation, etc. ».

Chaudenson, stigmatisant l'échec des projets de développement lié à la négligence de la place de la communication dans le processus de transmission de l'information, propose de reconsidérer des facteurs de populations tels que les canaux (établissements, écoles, universités, etc.), les messages (savoirs, savoir-faire, savoir être), les émetteurs (agents de développement, de formation, enseignants, chercheurs, etc.), et les récepteurs (individu en formation, élèves, etc.) dans le but d'une dynamisation des secteurs d'activités tels la vulgarisation agricole, la formation et l'éducation.

En effet, les langues locales s'appréhenderaient mieux dans les stratégies de communication pour le développement. La question fondamentale est de savoir ce qui reste des stratégies de développement déployées par les pouvoirs et les institutions internationales pour assurer le contrôle du développement exogènes ou endogène lorsqu'on a éliminé ou minoré les langues locales africaines. Est-ce pour atteindre un mieux-être des citoyens ? Est-ce pour accroître les capacités de l'Etat régalien à accompagner la mondialisation ? Sinon, on constate que la plupart des stratégies de développement ont échoué faute d'avoir intégré les langues locales dans leur système.

On distingue deux types de développement : le développement exogène et le développement endogène.

4.2.1 Le développement exogène et les langues locales

Dans le modèle exogène, modèle de l'économie libérale, la stratégie de développement vise à rattraper le « grand » retard économique par la mise en place de projets et programmes de développement conçus, planifiés et contrôlés par la communauté financière internationale. Il se traduit, de nos jours, par l'action conjointe d'optimalisation des politiques économiques (facilité d'ajustement structurel, programme de lutte contre la pauvreté, privatisation etc.), sociale, culturelle, etc., et de la mondialisation. Les populations n'étant pas directement impliquées et consultées, cela instaure des distorsions (l'accroissement de la pauvreté, les déperditions scolaires, le chômage, l'analphabétisme, etc.) dans les croissances soutenues par les exportations et par les investissements extérieurs. Les langues locales (africaines) selon Camille Roger Abolou (2008 : 38-39) : « *sont inadaptées car non écrites, non fonctionnelles. Par conséquent, il faut alphabétiser les masses rurales (...) en langues importées pour leur inculquer l'idéologie consummative, pour accéder à la modernité* ».

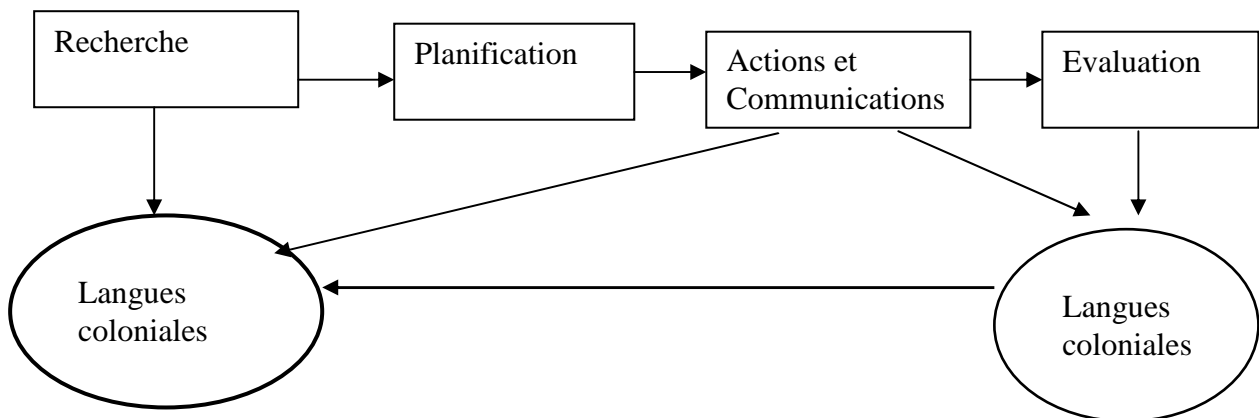
C'est dire que la modernité importée n'a fait que contribuer au mal-développement. Les langues locales ne sont pas impliquées dans la formulation et l'exécution des projets de développement. Les langues importées sont insérées, en amont et en aval, dans les processus de réalisation des projets. Dans les modèles exogènes existant, on retiendra le modèle classique utilisé dans la majorité des projets de développement : le modèle REPLACE. C'est un modèle qui consiste, entre autres à remplacer les langues coloniales dans le but d'accroître la productivité et d'assurer la croissance économique.

Comme l'indique le schéma ci-dessous, il comprend quatre phases :

la recherche des besoins sociaux (collecte des données sur la pauvreté, la mal gouvernance, l'incapacité, etc.) ; la planification des stratégies de développement sectoriel (la mise en place de système éducatif, politique,

économique, culturel, etc.) ; les actions de communication (la conception de message inducteur en langue importée ; copy-stratégie, média planning, etc.) fondées essentiellement sur les langues coloniales ; et l'évaluation de l'impact sur les populations cibles faisant aussi appel aux langues africaines dans les activités de traduction. Les populations multilingues concernées sont détournées des objectifs majeurs de développement. Les langues locales, devant contribuer insidieusement à la réalisation de ces objectifs, n'apparaissent, plus ou moins qu'en aval. C'est dire que tous les secteurs productifs modernes sont soumis à la dictature des langues coloniales. Or, selon Mbiyeyi (2001 : 85) « (...) *la langue identifie techniquement et culturellement, plus que tout autre facteur, la nature et l'origine des interventions et des pensées.* »

Schéma 5 : Le modèle *REPLACE* relatif à l'utilisation des langues coloniales dans les projets de développement



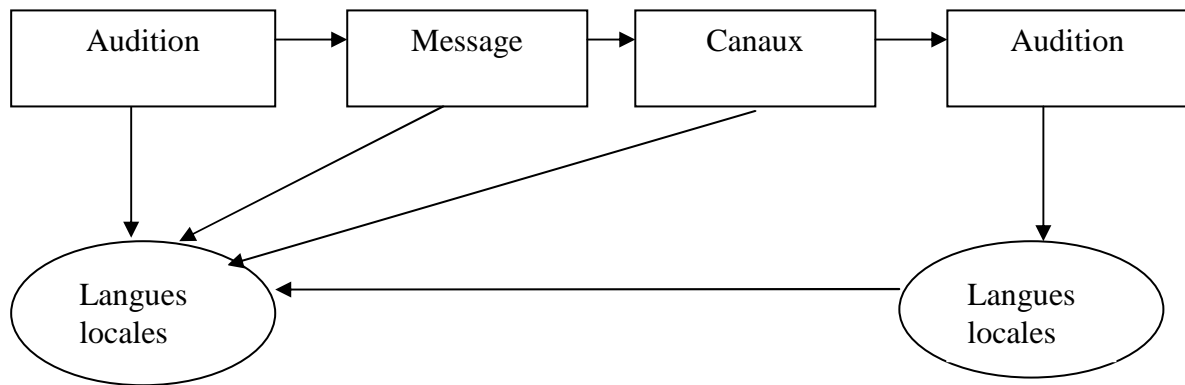
Source : Koné H. et SY H., 1995

4.2.2 Le développement endogène et les langues locales

Le développement endogène recourt en général à deux modèles de développement auto-centré tels le modèle de participation à l'audience et le modèle intersectoriel qui mettent l'accent sur le « *self-reliance* » et sur le « *people-centred* » c'est-à-dire trouver en soi les moyens de son autonomie. L'accent repose sur la garantie de la participation populaire, la meilleure utilisation des facteurs locaux, la stimulation de la créativité, la prise en compte des conditions écologiques, la solidarité, l'autosuffisance et la moindre aliénation. Cette approche, en rupture avec l'optique libérale, tire ses référents théoriques dans l'anthropologie culturelle. La langue est considérée, ainsi, comme un besoin physiologique au même titre que boire, manger, dormir, se vêtir, etc.

Dans le modèle de la participation à l'audience, les projets de développement, exprimant les besoins des populations, sont conçus, planifiés et en partie financés par les populations concernées sous l'assistance des organismes d'aide et d'intervention tels les organisations non gouvernementales (ONG). Les langues locales, comme l'indique la figure ci-dessous, sont impliquées en amont et en aval c'est-à-dire depuis la conception jusqu'à l'exécution des projets de développement ruraux (vulgarisation agricole, hydraulique villageoise, planification familiale, préservation du patrimoine culturel et des savoirs traditionnels, destitution des terroirs, etc.)

Schéma 6 : Le modèle de participation à l'audience : implication des populations dans les projets de développement avec l'utilisation des langues locales



Source : Koné H et SY H., 1995

4.3 LES THEORIES D'ANALYSE SOCIOLINGUISTIQUE

Les théories sociolinguistiques modernes se sont développées davantage dans le sens de la gestion des rapports entre la langue et la société. Cette gestion possède des objectifs de plusieurs ordres : économique (la langue est un facteur de production), social (la langue est un support de promotion sociale), culturel (la langue est la face visible de la culture), politique (la langue est un instrument politique d'un Etat ou d'une nation), linguistique (la langue est un instrument de hiérarchisation des oppositions linguistiques au sein d'une communauté), historique (la langue permet de cerner l'évolution des rapports langue/société), géographique (la langue sert à planifier l'espace géographique), communicationnel (la langue est un instrument de gestion des interactions verbales et non verbales). Ces différents types de gestion ont instauré, selon Encrevé (1992 : 78-81) des champs de force par les méthodes d'investigation, de recherche et d'analyse, des champs d'action par les publications, les colloques,

séminaires et conférences, etc. Tous ces champs ont construit socialement l'objet de la sociolinguistique et linguistiquement l'objet de la sociologie du langage. Ils ont plutôt défini une vision plurielle de cet objet qui s'inscrit dans une adéquation descriptive et analytique.

Selon Kuhn (1970), toute théorie relève d'un paradigme. On entend par paradigme l'ensemble de champs, d'objets, de visions, de méthodes partagés par une communauté de chercheurs. Au regard de ces considérations épistémologiques, une théorisation plus accrue des points de vue s'est mise en branle avec des auteurs d'horizons disciplinaires divers eu égard aux évolutions des pratiques sociétales et aux renouvellements des postures intellectuelles. Ainsi, on peut distinguer plusieurs types de théories sociolinguistiques : économique, sociale, culturelle, géographique, historique, politique, linguistique, écologique, psychologique, pour ne citer que celles-là.

4.3.1 La théorie politique

L'approche politique est une politologie linguistique définie, selon Calvet (2002 : 25), comme « (...) *la science des interventions linguistiques et, de façon plus restreinte, des politiques linguistiques, analyse ces interventions et ces politiques, les révèle (...), les compare, en propose une typologie, et fournit une base à (...) l'ingénierie politico-linguistique, c'est-à-dire la technologie de la planification linguistique* ». Il s'agit, dans un premier temps, de catégoriser les situations linguistiques qui peuvent être nationales et/ou étatiques, régionales internationales et mondiales. Bien des auteurs tels Haugen, Fasold, Steward, Ferguson, Fishman, Manessy, Chaudenson etc. ont tenté peu ou prou de restaurer l'existant situationnel à l'aide d'outils méthodologiques divers d'évaluation (types de colonisation, *major language* et *minor language*, attributs et types de langue, fonctions et attributs sociolinguistiques, statuts et corpus, degré de fonctionnalité, vernacularité, substitution et normalisation, etc.) sur des

réalités plurielle et multiforme (Catalogne, Afrique, Québec, etc.)⁸. Dans un second temps, il s'agit d'intervenir sur le corpus c'est-à-dire sur la langue elle-même (l'équiper en écriture si elle n'est pas écrite, en terminologie, l'insérer dans les médias, lui fixer un cadre juridique) et sur le statut c'est-à-dire sur les langues, les rapports entre les langues (leur donner un statut officiel, national, international, les défendre à l'aide de moyens officiels, etc.).

4.3.2 La théorie sociologique

La théorie sociologique de l'analyse linguistique possède deux pôles : le pôle variationniste de Labov et le pôle structuraliste de Cohen. Selon le pôle variationniste, la variation linguistique au sein d'une communauté est un fait social coercitif qui dépend des facteurs internes (morphologique, phonologique, prosodique, lexicologique, syntaxique) et externes (l'âge, la scolarité, la profession, l'origine géographique, le quartier, le village, l'origine ethnique, les niveaux de langue, les registres, les variantes, etc.). Le poids des facteurs externes est mis en exergue pour restituer la rationalité de la variation linguistique, inhérente à la compétence linguistique⁹. Le pôle structuraliste, mal compris jadis, peu connu, part de l'idée selon laquelle les pratiques langagières sont structurées au sein d'une même communauté sociale par les rapports de force. Il ne s'agit plus de considérer (F. De Saussure, 1962) « *la langue en elle-*

⁸ Lire à ce sujet les auteurs majeurs tels que : W.A Steward, « An Outline of linguistic typology for Describing Multilingualism », in Rice F.A. (ed), *Study of the creole of second language in Asia, Africa and Latin America*, Washington, CAL, 1962; E. Haugen, "Planning for a standard language in Modern Norway", in *Anthropological Linguistics*, 1, 3, 1959; R. Fasold, *The sociolinguistics of society*, London, Blackwell, 1984; C. Ferguson, "Diaglossia", in *World*, 15, 1959; J. A. Fishman, *Sociolinguistique*, Paris – Bruxelles, Nathan – Labor, 1971; "Nationality – Nationalism and nation nationalism", in Fishman J.A. et Coll. (eds), *Language Problems of Developing Nations*, New York, Wiley, 1968 ; G. Manessy, "Le français en Afrique Noire; Faits et Hypothèses", in Valdman A. (dir), *Le français hors de France*, Paris, 1979; "De la subversion des langues importées: Le français en Afrique", in Chaudeson R. et Coll. , op. cit...

⁹ Selon Labov (1976), l'étude de la variation peut se faire dans une théorie linguistique armée d'une sociologie. La sociolinguistique, dès lors, est la linguistique. Encrevé (1980 :79) ; rapporte en ces termes : « Notre objet d'étude est la structure et l'évolution du langage au sein du contexte social formé par la communauté linguistique. Les sujets considérés relèvent du domaine appelé ordinairement linguistique générative (phonologie, morphologie, syntaxe et sémantique), ainsi que les problèmes théoriques que nous soulevons : la forme des règles linguistiques, leur combinaison en systèmes et l'évolution dans le temps de ces règles et de ces systèmes. S'il n'était pas nécessaire de marquer le contraste entre ce travail et l'étude du langage hors de tout contexte social, je préférerais dire qu'il s'agit tout simplement de linguistique. »

même et pour elle-même » mais les langues en présence dans leurs rapports structurant une communauté donnée. Ce pôle a nettement influencé les travaux de Manessy et Wald sur le français en Afrique noire et a inspiré Achard dans son essai théorique sur la sociologie du langage. La description sociologique des pratiques langagières structurantes telles le continuum, la norme, l'interférence, l'appropriation, la véhicularité est privilégiée pour expliquer l'homogénéité et / ou l'hétérogénéité d'une communauté linguistique (G. Manessy et P.Wald , 1984).

4.3.3 La théorie interactionniste

Elle met l'accent sur la situation de communication, peu ou prou étudiée en sociolinguistique. Du moins nombre d'auteurs ont tenté de les définir en fonction de leurs objectifs scientifiques. Pour Bogdan et Taylor dans Lapassade (1991) ainsi que Balandier (1991) et Maffesoli (1979) les données situationnelles se recruteraient dans les espaces du quotidien, lesquels se distribuent du plus libre au plus contraignant. Connaître les processus sociaux dans les différents espaces du quotidien constitue l'enjeu réel des sociologues du quotidien. Les espaces du quotidien sont des espaces mentaux, familiers, élaborant du symbolique et de l'imaginaire. Les sociolinguistes interactionnistes, eux s'appesantissent¹⁰ sur les interactions¹⁰. On peut distinguer trois types d'interactionnistes : les phénoménologues, les symbolistes et les cognitivistes. Pour les symbolistes comme Mead cité dans Bachman (1981), l'interaction est le lieu où se construit l'ordre social¹¹. La société serait le produit des interactions sociales, lesquelles sont des construits sociaux. Les espaces du

¹⁰ Lire les travaux majeurs de C. Bachman et al., langage et communication sociale, Paris, Didier Erudition, 1981 ; E. Goffman, les cadres de l'expérience, Paris Minuit, 1991 ; E. Goffman, Façons de parler, Paris, Minuit, 1987 ; E. Goffman, La crise en scène de la vie quotidienne, Paris, Minuit, 1973 ; J. Gumperz, *Sociolinguistique interactionnelle : une approche interprétative*, Paris, Minuit, 1989, J. Gumperz, *Engager la conversation. Introduction à la sociolinguistique interactionnelle : une approche interprétative*, Paris, Minuit, 1989 ; A. Cicourel, La sociologie cognitive, Paris, PUF ? 1979. A. Shutz, *Le chercheur et le quotidien*, Paris, Klincksieck, 1987 ; J. Bruner (...) *car la culture donne forme à l'esprit. De la révolution cognitive à la psychologie culturelle*, Paris, Estiel, 1991.

¹¹ C. Bachman et al, *op.cit.*.

quotidien sont des stimuli qui déclencheraient des réponses sociales qui ne sont, ni plus ni moins, que des interactions, échanges symboliques, dans lesquelles naissent les systèmes sémiotiques. C'est ce que souligne Eco (1990) dans le cas de la langue, le code s'établit grâce à une cristallisation sociale : c'est une moyenne établie par l'usage. Pour les phénoménologues l'interaction est un phénomène observable et objectivable dans l'ensemble des objets et événements partagés par les acteurs sociaux. Chez Schütz et Simmel cités dans Harvey, la régularité des interactions permet de fixer une norme linguistique et socioculturelle par le principe de l'abstraction. Chez Gumperz et Milroy, l'interaction en tant que réseau d'intercompréhension est une grille de liens personnels (liens internes entre les individus eux-mêmes et liens externes entre les individus et les espaces du quotidien) qui sont respectivement des mesures de volume des interactions et de la densité des interactions. Les cognitivistes comme Bruner, définissent l'interaction comme un processus de construction sociale des sens qui sont des connaissances spontanées et des connaissances en image. L'interaction (conversations, rencontres, échanges téléphoniques, entretiens, discussions, discours, etc.) en tant que processus d'apprentissage social, d'institutionnalisation des rôles et des statuts et aussi de présentation des savoirs socioculturels ou des sens « rétrospectifs / prospectif » est un concept définitoire de la société.

La théorie historique s'appesantit sur l'évolution des rapports langue et société. On peut distinguer deux types d'approche : le crédit de fonction et le continuum. Au niveau du crédit de fonction, deux grandes fonctions s'imposent : les fonctions de type micro-social liées aux fonctions du langage et les fonctions de types macro-social liées aux choix fonctionnels des langues dans une situation plurilingue. Selon Jakobson, le langage comporte six fonctions essentielles qui sont : « *la fonction émotive, la fonction conative, la fonction esthétique, la fonction métalinguistique, la fonction phatique et la*

fonction référentielle ». A l'instar de ces six fonctions principales du langage, on peut rendre compte d'un certain nombre de fonctions secondaires telles ludique, artistique, imaginative, rituelle, interactionnelle, etc. que bien des auteurs ont tenté de les utiliser dans une théorie de changement linguistique. Pour Halliday cité dans Bachman, la pidginisation serait l'étape où apparaissent les fonctions instrumentale (volitifs), de régulation (ordres, injonctions, etc.), interactionnelle, personnelle, heuristique et imaginative qui sont l'apanage d'un proto-langage très distancié de la langue maternelle. Les fonctions de type macro-social ont trait à la différenciation fonctionnelle des langues (véhiculaire, vernaculaire) et à la diglossie (dichotomisation de deux variétés aux poids historiques inégaux) dans l'appréhension de l'évolution linguistique (créolisation, pidginisation, etc.). Selon les auteurs tels Ferguson, Fishman, on assiste à des réductions linguistiques, sociolinguistiques, idéologiques comme si l'évolution linguistique n'engendrait que des variétés linguistiques. En réaction à la diglossie, considéré comme étant un vieux concept colonial, certains auteurs tels Bickerton, Decamp, Bernabé, Carayol ont forgé la notion de continuum qui permet d'envisager dans l'évolution linguistique plusieurs variétés d'une langue telles que : *l'acrolecte, le mésolecte, le basilecte*.

4.3.4 La théorie culturelle

Elle est fondée sur l'identité culturelle. Plus un groupe s'identifie à sa culture, plus il manifeste une certaine identité culturelle observable dans les chants, les récits mythiques, les légendes, les arts culinaires, etc. qui sont des traits constitutifs d'un système culturel donné. Selon Chaudenson, c'est dans le lexique qu'émerge un certain nombre de traits culturels. Le lexique, composé de vocabulaires spécialisés, possède un vecteur, la littérature orale (musiques, chants, contes devinettes, etc.) et un propagateur ou agent qui peut être la magie, la médecine, la cuisine, etc. Cette approche a servi aux ethnologues, et anthropologues à décrire les sociétés sans écriture et à frayer les voies possibles

d'analyse ethnolinguistique des phénomènes d'acculturation linguistique (les emprunts linguistiques) et de résistance linguistique (les calques, les néologismes).

4.3.5 L'approche géographique

L'approche géographique repose sur le déterminisme spatial. Les espaces géographiques (régional, rural, urbain, quartier, zone, etc.), selon les dialectologues correspondent à des façons de parler. On distinguera deux pôles théoriques : Le pôle global et le pôle local. Au niveau du pôle global, les langues territoriales sont des langues ancrées dans des espaces national, régional, urbain, zonal. Elles sont cernables par des frontières géographiques ou isoglosses. Ces langues, selon Boutet, de faible vitalité peuvent se déterritorialiser sous la poussée de l'immigration, du mariage mixte, de l'urbanisation et de l'industrialisation. Au niveau du pôle local, on parlera de langues urbaines, déterritorialisées par excellence, oeuvrant dans des situations de communication multiple et multiforme telles que les restaurants, les marchés, les rues, les bars, les familles élargies, etc., en somme les espaces sociopètes et sociofuges. Ce sont des dialectes sociaux rimant avec les facteurs sociaux tels que : la catégorie socio-professionnelle, la stratification sociale, la classe sociale, le marché linguistique et les styles de socialisation.

4.3.6 La théorie écologique

L'approche écologique est définie par Calvet (2002), en termes de rapports de la manière suivante les rapports entre les langues et leur milieu, c'est-à-dire d'abord les rapports entre les langues elles mêmes, puis entre ces langues et la société. Les situations sociales sont des milieux écologiques où l'on peut appréhender les pratiques et les représentations linguistiques. Il s'agit de resituer et de re-questionner la langue dans ses interactions avec la société,

le milieu ambiant des pratiques et des représentations linguistiques. Partant, pour rendre compte du complexe langue-société, Calvet proposera des modèles de niches linguistiques : le modèle gravitationnel aux relents mondialisants, modèle homéostatique régulant les rapports langue-société, le modèle de représentations permettant de rendre compte des perceptions individuelles et communautaire des pratiques linguistiques dans une situation donnée et le modèle de transmission mettant en place une nouvelle théorie historique de la sociolinguistique axée sur l'évolution des situations et des langues.

4.3.7 La théorie psychologique

L'approche psychologique objective les représentations linguistiques cernables au niveau des jugements linguistiques, des attitudes linguistiques, de l'imaginaire linguistique, de la sécurité/insécurité linguistique, des prescriptions, etc. Selon Jodelet, les représentations sociales utilisées en psychologie sociale sont une forme de connaissance, socialement élaborées et partagée ayant une visée pratique servant à agir sur le monde et les autres. Du point de vue sociolinguistique, Boyer considère les représentations comme des systèmes d'interprétation régissant notre relation au monde et aux autres, donc à la langue, à ses usagers et aux usagers de la communauté linguistique.

4.4 LANGUES ET RADIO DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT

Les médias audiovisuels¹² en l'occurrence la radio et la télévision sont devenus de puissants moyens d'information dynamiques par leur massivité et

¹² Les médias audiovisuels sont des médias de diffusion. On en distingue, selon, Balle (2003 : 8-12) trois types : les médias autonomes (vidéos, magnétophones, magnétoscopes, lecteurs, baladeurs, etc. via câbles), les médias de diffusion (radio, télévisions, micro-ordinateurs régis par des diffuseurs nationaux, régionaux, étrangers via faisceaux hertziens à sens unique) et les médias de communication (téléphones, etc. via faisceaux hertziens à double sens).

d'imposants outils de dissémination des savoirs par leur médiativité¹³. Ils ont connu une évolution fulgurante ces vingt dernières années en Afrique selon plusieurs facteurs internes et externes : l'urbanisation croissante des villes africaines (Calvet, 2002), la déterritorialisation des langues par immigration et exode rural, la vulgarisation des postes transistors (Tudesq, 2002), l'augmentation significative des infrastructures de télécommunication et des équipements audio-visuels, la couverture médiatique des espaces étatiques, la baisse constante des prix des téléviseurs et des postes transistors, la libéralisation en cours des espaces audio-visuels, l'« informalisation » croissante des installations satellitaires (paraboles et autres antennes appelées « antenne TV5 »), etc. (Chaudenson, 2000 ; Ba, 1996 ; Mabou, 1996 ; etc.). De nature unilatérale, ils instaurent, de nos jours, des postures nouvelles qui remettent en cause les classiques politiques éducatives et de développement économique et social prônées et encensées par les pouvoirs africains. Selon Chaudenson et al. (1989 :162), ces politiques, qui entrent dans un cercle vicieux pernicieux, s'énoncent ainsi : « [...] *généraliser l'éducation permet certes de limiter le taux de croissance démographique et d'accélérer le développement économique mais les forts taux d'accroissement démographique de population et la stagnation économique empêchent eux-mêmes la généralisation effective de l'éducation* ». Les médias audio-visuels présentent d'ordinaire deux versions distinctes, la diffusion de proximité et la diffusion de masse, qui doivent, selon Balle (2003 : 20), « [...] *leur logique à la volonté de rendre attentifs, voire captifs, le plus grand nombre possible de gens parmi ceux qui sont susceptibles d'être atteints* ». Dès lors, ils semblent jouer en Afrique un rôle indéniable d'éducation, de sensibilisation par les langues, d'appropriation des savoirs (Abolou, 2006) et

¹³ Massivité et médiativité sont les deux traits pertinents des médias audiovisuels. Lohisse (1998 :141-142) entend par massivité « [...] *la capacité qu'ont ces instruments de porter le message [...] à partir d'une source simple à des millions de personnes quasi simultanément.* » et par médiativité « [...] *l'interposition, entre celui qui émet et celui qui reçoit, d'une machinerie si importante, tant au plan bureaucratique que technique, qu'elle joue un rôle de puissant filtre et décolore en quelque sorte le message dans le sens de l'impersonnalisation* ».

de nivellement des citoyennetés africaines (Abolou, 2008 ; Vitalis, 1996). Parmi ces médias, la radio et la télévision sont engluées dans des rôles normatifs de re-positionnement des langues africaines dans le travail de re-structuration des sociétés africaines contemporaines. Ainsi, selon bien des auteurs comme Nouthe (1982a, 1982b), la radiolité remplacerait l'oralité, car la radio est le média le plus africanisé par les langues africaines. La « télévisualité », pour paraphraser Nouthe, se substituerait à l'écriture du fait de la quasi absence de politiques de graphisation des langues africaines (Mackey, 2002).

L'intérêt théorique et méthodologique pour les médias audiovisuels en Afrique francophone s'est manifesté assez tardivement. C'est dans les années 1980 qu'il y a eu une abondante littérature sur la radio et la télévision. Des approches pluridisciplinaires dépassant le seul cadre des sciences de la communication et de l'information, selon Tudesq (2002, 1992, 1984), Lenoble-Bart (1997), etc., se sont révélées : l'approche socio-anthropologique (analyse des audiences, des effets, de leur impact sur la vie et la culture des populations cibles), l'approche politique (prise en compte du cadre juridique et institutionnel des médias de même que leurs incidences politiques dans la construction nationale, dans le musellement des partis d'opposition et dans la démocratisation), l'approche historique (étude des évolutions techniques et structurelles des infrastructures, des programmes, des cadres législatifs et institutionnels de régulation et des publics), l'approche épistémologique (théorisation des concepts, des systèmes de communication et d'information). Toutes ces approches dressent des lieux et moments de production des médias audiovisuels.

L'approche sociolinguistique, parent pauvre, plus ou moins ignorée, semble se déployer dans les interstices épistémologiques de ces postures pour cerner les rapports langue et média et les politiques linguistiques mises en

oeuvre. Outre le monolinguisme d'Etat triomphant dans les situations médiatiques rigides des pays africains francophones, le multilinguisme semble renaître dans le sens d'une convivialité des choix linguistiques conscientisés et rationnels opérés dans le marché de l'audio-visuel en Afrique francophone. C'est pourquoi, le rôle des médias doit être tout autre ; informer et surtout sensibiliser les populations à un changement de comportement pour un développement durable. Et ce changement ne peut s'opérer que si les langues nationales sont utilisées à bon escient par les mass médias et principalement la radio. A ce niveau, la communication pour le développement des producteurs de café et de cacao doit atteindre des objectifs tels que : améliorer les conditions de vie des producteurs, les informer régulièrement sur la situation générale de la filière, les aider à améliorer leurs plantations par des conseils pratiques et les former sur les techniques culturales.

Dans le cadre de la communication de proximité, il est important d'utiliser les radios locales. La radio et la télévision d'Etat doivent être mises à contribution. Il s'agit donc de centrer le contenu de son message sur le milieu rural pour un développement économique et social.

Plus de deux milliards de personnes vivent dans les zones rurales des pays en développement. En Afrique, la plupart des communautés d'agriculteurs vivent dans les zones rurales. Dans ces zones, le lien entre agriculture et développement rural est vital dans la mesure où l'essentiel de la population dépend de l'agriculture pour vivre. Ces zones rurales, parce qu'elles sont si peuplées, constituent souvent le point de départ de tendances ou d'événements qui vont ensuite avoir un impact majeur sur les zones urbaines. Par exemple l'essentiel de la nourriture est produite dans ces zones pour nourrir toute la population et les effets des sécheresses, des maladies et des épidémies les affectent en premier. Les recherches destinées à améliorer les pratiques de production agricole sont expérimentées dans ces zones. Il y a donc une nécessité

absolue d'informer les communautés rurales sur ce qui se passe dans leur milieu et autour de leurs activités afin qu'elles puissent s'adapter à des situations nouvelles.

Dans le même esprit, la radio s'est toujours définie comme un outil majeur de dialogue, de réponse aux attentes des auditeurs et un infatigable médiateur. Le lien entre la radio, les communautés rurales et le développement agricole et rural est plus qu'évident. La plupart des communautés rurales vivent en économie de subsistance. Les besoins de base, nourriture, logement, habillement sont principalement tirés de l'agriculture. Le développement des zones rurales doit donc s'appuyer d'abord sur le développement de l'agriculture. Et c'est là que la radio va jouer un rôle déterminant.

La Côte d'Ivoire est un pays confronté à une série de défis en matière de développement. Mais le défi majeur reste celui de la sécurité alimentaire, en raison de l'accroissement démographique et cela ne peut être atteint qu'à travers la promotion de l'agriculture et du développement rural. L'approche en matière de développement agricole s'articule autour d'un plan de modernisation de l'agriculture qui propose une mutation d'une agriculture traditionnelle vers une agriculture basée sur les progrès de la technologie. Il s'agit aussi de diversifier le secteur des cultures de rente et d'assurer la sécurité alimentaire. Un des principaux éléments de ce défi repose sur la communication qui doit être considérée comme le dénominateur commun du changement. Il faut donc définir des approches de communication qui s'adressent aux communautés et les associent à l'effort commun. La radio rurale en est une composante. Elle vient amplifier l'utilisation des langues locales. La radio locale, à ce niveau, devient un puissant instrument de lutte contre la pauvreté, quand on sait que les messages véhiculés peuvent permettre aux producteurs de réorienter leurs techniques culturales, de s'imprégner de la nouvelle politique de la filière et de maîtriser son environnement.

Pour que le développement porte effectivement ses fruits, il est indiqué que le système de communication des populations des zones rurales intègre la valorisation des langues africaines et principalement des langues locales ivoiriennes. Cette intégration doit se faire avec la mise en place d'un processus de formation en littératie qui associe à la fois l'écrit et son effectivité dans un langage propre aux paysans afin de leur permettre de maîtriser leur environnement. Les connaissances ainsi acquises et les informations reçues, permettraient de donner l'occasion aux producteurs de sortir de la pauvreté afin d'acquérir des commodités modernes, sources de développement.

CHAPITRE V : --- --- **INFORMATIONS, CONNAISSANCES ET PAUVRETE** **EN COTE D'IVOIRE** --- ---

5.1 INFORMATIONS ET CONNAISSANCES

La connaissance est décrite comme une prise de recul personnelle ou collective par rapport à l'information. Elle résulte alors du traitement intellectuel et de l'appropriation par l'individu des informations qu'il acquiert, par l'étude ou la pratique¹⁴. Le concept de connaissance est restrictif, il recouvre l'ensemble du savoir pratique, des techniques et des sciences qui, d'une manière ou d'une autre, ont fait leurs preuves dans la pratique. Quelle que soit la conception qu'un individu ou un groupe se fait des critères de la scientificité, elle suppose toujours une certaine discrimination dans l'ensemble du savoir. Au sens étymologique (Emile Littré, Dictionnaire de la langue française), l'information est ce qui donne une forme à l'esprit. Dans le langage courant, l'information est le fait de savoir ce qui se passe, qu'il s'agisse de ce qui s'est passé dans le monde ou dans la vie d'un interlocuteur : il s'agit de connaître ce qui est au-delà des sens.

Appliquer un modèle de système d'information et de communication rurale passe par la reconnaissance que, pendant de très longues années, le paysan a survécu grâce à ses propres mécanismes d'information, grâce aussi à des règles sociales qui ont assuré sa subsistance. Un système « *nouveau* » doit apprendre de ces systèmes traditionnels et, au lieu de les remplacer, doit les renforcer. Toute personne a la capacité de discerner si ce qu'on lui donne comme information lui sert ou pas, à condition que l'information soit apportée

¹⁴ reseauressource.info/site/

dans les « *codes* »¹⁵ qu'elle comprend. Plus important que le processus de diffusion de l'information est donc la manière d'accompagner le processus de codification. Et cet accompagnement ne doit pas être le propos d'une intervention peu au fait de la vie de la communauté mais par des intermédiaires d'information qui, en plus d'avoir été formés à la recherche et la mise à disposition d'informations, ont une connaissance des problématiques qui affectent la vie de l'agriculteur : la santé animale, l'élevage, les cultures, les techniques culturales, les calamités diverses, etc.

La libre circulation de l'information entre les pauvres et les non-pauvres est un des éléments essentiels, avec la transformation des mentalités qu'elle implique, pour casser les barrières et les malentendus sociaux qui existent entre eux. Pour supprimer la pauvreté avec succès il doit y avoir un partage bi-directionnel de la connaissance où chaque élément apprend de l'autre. La société a besoin de gagner une meilleure vision et compréhension des réalités de vie d'être pauvre. Elle doit comprendre que les pauvres ne sont pas satisfaits dans leur pauvreté et se rendent compte de leur lutte quotidienne pour survivre. Réciproquement, ceux qui vivent dans la pauvreté doivent accéder à l'information et à la connaissance qu'ils peuvent employer pour améliorer leur situation, pour accéder à leurs droits et pour assumer leurs responsabilités. Le droit à l'information et à la connaissance est un droit inaliénable. L'information et la connaissance permettent de sortir de l'ignorance et du sous développement. Elles nous ouvrent les portes du bien être et donc de la réussite sociale.

Il faut à cet effet mettre en oeuvre la libéralisation de l'information et de la connaissance au niveau local. L'éducation et l'innovation sont en étroite relation avec la création et la dissémination de la connaissance en tant que bien

¹⁵ <http://www.creatif-public.net/artic...>

public mondial, grâce au partage et à son intégration dans la chaîne de création de valeurs. L'éducation primaire pour tous les peuples ne suffit pas à créer une société durable, basée sur la connaissance. Il faudra aller au-delà des Objectifs du Développement du Millénaire et fournir un effort immense pour développer les systèmes d'éducation à tous les niveaux et surtout amener les populations à avoir des connaissances dans leur domaine.

Nombreuses sont donc les expériences et initiatives aujourd'hui en Afrique, Asie, au Moyen Orient et ailleurs, qui favorisent la communication rurale vers les sites éloignés. Elles ont en commun la détermination de gens qui partagent ces nouvelles facilités d'atteindre un meilleur niveau de vie pour cette génération et celles de l'avenir. Plusieurs exemples démontrent la possibilité d'améliorer la santé publique et les services médicaux, d'augmenter la production agricole et le commerce local, de promouvoir l'émancipation féminine, d'organiser l'éducation à tous les niveaux, de construire des centres locaux de connaissance, et d'initier des services publics. Cependant l'information et la connaissance ne peuvent prospérer que si elles sont investies dans la langue et dans les moyens modernes de la communication que sont les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour former la « société de la connaissance ».

L'appellation « société de la connaissance » s'est imposée comme le seul moyen de désigner une société de l'information (Mattelart, 2003 ; Unesco, 2003) en perpétuel renouvellement. Certes, le couple information-connaissance est fondé sur les réalités technologiques qui garantissent, de nos jours, l'accès aux divers savoirs. Cependant, il demeure difficile à appréhender dans les relations contemporaines entre les langues africaines et la société de la connaissance. La connaissance en tant qu'information s'exprime essentiellement par la langue. La connaissance universelle est véhiculée, de nos jours, par les technologies de l'information et de la communication (TIC). Les langues et les TIC

constitueraient, par conséquent, les deux faces d'une même réalité, la société de la connaissance. Or, depuis 1963, les standards technologiques excluent la majorité des langues africaines (UNESCO, 2005)¹⁶. Ne sont concernées que les langues occidentales et quelques langues non occidentales comme le japonais, le chinois, l'arabe ou le hindi. Les TIC entrent, du coup, dans un système vertical de diffusion de la connaissance universelle relative à la démocratie, à l'égalité, à

¹⁶ Les Cahiers du RFAL n° 23 « Traitement informatique des langues africaines » soulignent que le nombre de langues africaines est estimé à environ 2000, qui représente un tiers des langues du monde. C'est donc un patrimoine et une richesse qui méritent qu'on y prête attention. Aujourd'hui, le cyberspace peut permettre à toutes les langues de participer d'être de véritables instruments de communication à grande échelle. Cependant, toutes les langues du monde ne font pas usage et ne profitent pas de l'opportunité que représente cet espace. Bien évidemment pour y accéder, il faut avoir fait l'objet d'un traitement informatique, traitement qui relève de l'aménagement linguistique. Dès lors, la première question que l'on se pose ici se rapporte à l'utilisation des langues africaines dans le cyberspace. Marcel Diki-Kidiri et Edema Atibakwa, dans « Les langues africaines sur la Toile », explorent plus de 3 000 sites pour ne retenir que ceux qui traitent des langues africaines. De leur analyse, on retient qu'il existe bien une abondante documentation sur les langues africaines sur la Toile, mais très peu de sites utilisent une langue africaine comme langue de communication. Bien que de nombreux facteurs puissent être pris en compte

pour expliquer cet état des faits, deux facteurs dominants seraient l'inexistence de cybercommunautés linguistiques capables d'intensifier leurs échanges dans leurs langues via la Toile et l'absence d'un traitement informatique concluant des langues africaines.

Cette conclusion sera modérée, nuancée, voire corrigée par une étude différente faite par Gilles Maurice de Schryver et Anneleen Van der Veken, « Les langues africaines sur la Toile : étude des cas haoussa, somali, lingala et isixhosa ».

Ces auteurs ont exploré plutôt les forums de discussion pour y découvrir un taux d'utilisation tout à fait satisfaisant de trois langues africaines largement diffusées : le kiswahili, le haoussa et le lingala.

Les principaux enseignements qu'on peut retenir de l'étude du RFAL sont les suivants :

— Les langues africaines apparaissent sur la Toile beaucoup plus comme des objets d'étude (mention, documentation, description, échantillons, textes, cours) que comme des véhicules de communication ;

— La langue de communication utilisée pour parler des langues africaines est très largement l'anglais, même pour les langues en zone francophone ;

— Les cours de langues africaines sont beaucoup trop rares sur la Toile. Ce qui entrave la possibilité de développer des cybercommunautés de locuteurs utilisant les langues africaines comme véhicules de communication via l'Internet ;

— Les produits logiciels ou les solutions informatiques intégrant en standard des polices de caractères pour toutes les langues africaines sont rarement proposés sur les sites. Pour corriger cette situation, il y a donc lieu de promouvoir :

— la multiplication des sites bilingues (ou multilingues) comportant le français ou l'anglais et au moins une langue africaine comme langues de communication ;

— une plus grande diffusion de la documentation sur les langues africaines, car cette documentation existe mais n'est pas systématiquement diffusée sur la Toile ;

— les cours de langues africaines de qualité à diffuser sur la Toile ;

— le développement et la diffusion de produits logiciels ou de solutions informatiques facilitant l'écriture des langues africaines et leur utilisation normale et courante dans le cyberspace.

Nous ne pouvons plus dire aujourd'hui que les langues africaines ne sont pas présentes sur la Toile mondiale. Il existe beaucoup de documentations sur les langues africaines sur la Toile mais très peu de textes sont écrits en langues africaines et pourquoi ? Le manque de motivations parmi les Africains à écrire dans

leur propre langue est une des raisons que l'on peut citer pour expliquer le relatif insuccès des langues africaines sur la Toile. Le cybernaute qui s'exprime sur la Toile veut être lu et compris, il va donc écrire dans une langue connue par le plus grand nombre de gens.

la science, aux droits de l'homme, à la gouvernance, etc., ne concernant que les pays du Sud (Sfez, 1995 ; Breton, 1992; Mattelart, 1999).

Dans les sociétés africaines, les langues locales sont traditionnellement des supports de connaissances orales et traditionnelles, qui renvoient de façon non équivoque à l'environnement naturel du terroir et, plus encore, au patrimoine culturel, matériel et relationnel de la population (Lévi-Strauss, 1962 ; Arom, 1993 ; Ascher, 1998 ; Barou *et al*, 2001 ; Hountondji, 1994). Or, dans notre ère du numérique, le dynamisme et la vitalité de la connaissance universelle sont des enjeux nouveaux qui semblent exiger pour les langues africaines un changement radical de paradigme tant au niveau théorique que méthodologique.

Les technologies ne sont pas une solution, par elles-mêmes, aux problèmes du développement. Elles peuvent fournir des contributions bienvenues au développement lorsqu'elles sont appliquées parallèlement avec de nombreuses autres mesures. Comme l'éducation est indispensable au développement de sociétés basées sur la connaissance, de même, les TIC doivent être utilisées pour développer des systèmes d'éducation. Les TIC fournissent à la société les moyens de mettre au point de nouvelles méthodes d'enseignement à travers les informations. Le choix des informations et le contenu des connaissances doivent à cet effet faire l'objet d'une analyse cohérente afin d'être utiles aux bénéficiaires.

5.1.1 Le choix du contenu de l'information et de la connaissance

Une société de l'information qui s'engage dans la lutte contre la pauvreté pourrait se donner des priorités : la création de contenus et l'utilisation des nouveaux outils dans le sens de l'inclusion sociale.

- Développer des contenus utiles pour l'éradication de la pauvreté.

« Le droit à l'accès pour tous » n'est qu'une étape pour les plus pauvres : à quoi sert-il d'avoir accès à quelque chose qui n'est d'aucune utilité pour votre vie quotidienne, pour votre propre développement humain, social ? Certes, ces nouvelles technologies permettent déjà aux plus pauvres (via les relais d'associations et d'ONG) de communiquer entre eux et avec d'autres. Mais, pour sortir de la misère, ils ont aussi besoin de trouver, par le biais de ces technologies, des outils dans tous les domaines : agriculture, logement, travail, culture, santé, droit, etc qui correspondent à leurs aspirations autant qu'à leur expérience de vie.

- Initier une politique de communication sur les avancées de la lutte contre la pauvreté, en mettant en évidence les apports des populations concernées.

La conférence Asie / Pacifique sur la population tenue en 1998, en se souciant des nouvelles technologies, a dégagé un aspect qui semble essentiel grâce à une bonne information/communication, il est possible d'arriver à faire changer les comportements de l'ensemble des citoyens par rapport aux plus pauvres d'entre eux dans nos sociétés. Au-delà des programmes, ce qui entretient l'exclusion d'une part, c'est l'ignorance qu'une grande partie de la population a de la vie des pauvres et de l'autre, que ces derniers ne trouvent pas toujours la possibilité d'exprimer ce qu'ils désirent, de sorte que l'attitude à leur égard change. Il s'agit ici d'initier des espaces de libres échanges et de communication afin que les desirata des pauvres soient pris en compte.

- Favoriser la création de contenus (informations, connaissances) par les plus pauvres eux-mêmes. Les populations rurales vivant dans l'extrême pauvreté ont des apports à faire à la « société de l'information et de la connaissance ». Ces populations sont riches de leurs expériences et de leur culture. Dans la recherche de solution à la pauvreté, elles souhaitent que l'on prenne en compte tout ce qu'elles ont de positifs dans les informations les concernant afin de comprendre leur vie de tous les jours. Un dialogue permanent doit s'instaurer entre les pauvres et les décideurs afin d'éviter toute exclusion et tout malentendu. Si l'on tient à ne pas recréer une exclusion supplémentaire, il est essentiel que ces nouvelles technologies puissent aller jusqu'aux plus pauvres eux-mêmes et être ainsi expérimentées avec eux. Toute initiative de développement des TIC doit intégrer parmi ses objectifs ceux d'identifier qui sont les populations les plus pauvres, de mettre en œuvre les moyens de les atteindre et d'évaluer en permanence avec elles les progrès réalisés et difficultés restantes.

- Soutenir les mises en réseau des personnes et groupes qui luttent contre l'extrême pauvreté. La lutte contre la misère et l'exclusion sociale est l'affaire de toutes les composantes de nos sociétés. Le développement de la société de l'information devrait permettre à de petites ONG et associations engagées dans la lutte quotidienne contre la misère et qui ont besoin de soutien de se mettre en réseau pour partager leur expérience et se renforcer mutuellement. Elles ne pourront le faire qu'avec le soutien matériel de grands organismes dans l'optique du développement des capacités des populations.

5.1.2 Les TIC et le développement des capacités

L'équité et la cohésion sociale sont indispensables à la création de communautés et sociétés durables. L'encouragement à acquérir la capacité d'agir tient compte en premier lieu du développement individuel ; la capacité d'agir est partie intégrante de l'environnement social, économique et politique.

Elle doit être conçue dans le but de favoriser le changement, de réduire les degrés de vulnérabilité, et de motiver les populations locales; elle requiert un investissement à long terme dans la personne humaine. La formation en vue d'acquérir un savoir faire professionnel, par et pour les membres d'une communauté locale, à tous les niveaux d'assimilation, offre une perspective à long terme indispensable à créer l'esprit d'entreprise et l'habileté professionnelle, ainsi que l'intégration sociale. Sa mise en oeuvre doit être un effort conjoint des écoles techniques et des universités, avec l'aide des réseaux commerciaux. Les autorités publiques ont la responsabilité de prendre les devants pour encourager toutes les formes d'éducation, d'y investir, en tenant compte du fait que l'éducation primaire est un droit fondamental. L'éducation primaire qui respecte les langues locales, qui intègre la connaissance locale et tient pleinement compte des traditions locales répond aux besoins de réduire la pauvreté et la "fracture numérique" des citoyens, en même temps qu'elle pourvoit à la capacité de favoriser l'émancipation féminine, la démocratie et la dignité humaine. Les TIC offrent de nouvelles possibilités pour accélérer les processus de formation pour l'éducation primaire ainsi que ceux de la formation accrue en savoir-faire dans de nombreux domaines. Au niveau mondial, une nouvelle éthique de solidarité humaine devrait compléter ces processus menant vers une société durable. La réduction de la "fracture numérique" est par conséquent à juste titre une priorité mondiale. Elle requiert un développement technologique adéquat, ainsi qu'un usage effectif de ces technologies pour l'éducation et développer la capacité d'agir. Ces technologies et programmes doivent tenir compte d'une vaste panoplie de savoir-faire, de langues maternelles, de traditions et de connaissances locales. S'ils le font, la transition vers une société de réseaux, basée sur la connaissance, peut être une étape réelle vers l'éradication de la pauvreté, et, par conséquent, une contribution substantielle vers la réalisation d'une société mondiale durable. Le gain le plus complet de l'utilisation des TIC à des fins de développement ne peut être réalisé

sans tenir compte du besoin de préserver et de consolider la diversité culturelle. La richesse potentielle provenant de la société de réseaux émergente, basée sur la connaissance, dépend de la sauvegarde de l'héritage culturel de l'humanité et de la diversité dans la créativité. La société basée sur la connaissance qui émerge multiplie les défis: assurer le droit à l'accès à la connaissance, et redéfinir les "biens communs", notamment ceux qui ont trait à la connaissance et au droit de la propriété intellectuelle; protéger la sphère privée ; tenir compte de développements de l'infrastructure à la fois cohérents et simultanés en rapport direct avec les processus d'éducation ; et, enfin, assurer la stabilité et la sécurité dans la transition vers une société mondiale durable.

Les populations doivent acquérir le savoir faire et la connaissance pour maîtriser les flux d'information auxquels elles seront confrontées. L'éducation par les TIC est nécessaire pour promouvoir l'utilisation de la connaissance locale au moyen des nouvelles technologies. La connaissance de la culture locale doit être pleinement intégrée dans la nouvelle réalité sociale, si l'on veut voir naître de "multiples modernités". La diversité culturelle et linguistique doit être encouragée en tant qu'élément de cohésion globale. Il est donc nécessaire de contribuer à la circulation de la connaissance dans la société, pour assurer le processus d'ancrage de la démocratie et de la participation. L'information et la connaissance une fois acquises permettent d'éviter l'ignorance, l'apathie et la maladie, facteurs de pauvreté.

5.2 LES MANIFESTATIONS DE LA PAUVRETE

La pauvreté revêt trois aspects : économique, accessibilité et psychosociologique. Elle est vécue aussi bien au plan individuel que collectif. La pauvreté peut être également perçue comme un sentiment d'insécurité, de précarité, d'exclusion, de vulnérabilité et d'impuissance.

Au plan économique, la pauvreté est perçue par la population comme étant l'état d'une personne ou d'une collectivité qui ne dispose pas des ressources suffisantes pour satisfaire ses besoins primaires et vitaux. Le niveau de satisfaction de ces besoins varie en fonction des milieux, des modes de vie et des normes ou valeurs sociales admises.

Au niveau de l'accessibilité, la pauvreté est une incapacité, ou un manque d'accès de l'individu aux biens et services sociaux de base (santé, éducation, emploi, eau potable, assainissement, électricité, pistes, etc.).

Au niveau psychosociologique, la pauvreté est un état d'esprit, un sentiment d'exclusion, de frustration par rapport à la famille, au clan et à la communauté (funérailles, mariage, contribution aux activités de développement du terroir, etc.). En outre au plan collectif, une communauté peut se considérer comme pauvre parce que se sentant exclu (enclavement, insuffisamment doté en ressources naturelles, et en infrastructures socio-économiques ou en projets de développement, ou peu de ressortissants dans les emplois de la haute administration ou dans les grandes institutions).

Ces trois aspects de la pauvreté sont liés à cinq facteurs : l'ignorance, la maladie, l'apathie, la malhonnêteté et la dépendance. Ces conditions ne sont ni bonnes ni mauvaises. Elles font partie d'une réalité. Si l'intention de réduire et d'éliminer la pauvreté s'inscrit dans une démarche de groupe (communautaire ou sociale), l'observation et l'identification - sans jugement de valeur - desdits facteurs constitueront une étape primordiale dans l'action menée pour éliminer cette pauvreté.

5.2.1 L'ignorance

L'ignorance renvoie à un manque d'information ou de connaissances. Elle se distingue de la stupidité qui est un manque d'intelligence, mais aussi de la naïveté qui est un manque de sagesse. Ces trois caractéristiques sont souvent confondues.

"Knowledge is power", dit le vieux dicton anglais : la connaissance donne le pouvoir. Quelques individus trop conscients des vertus du savoir, s'emploient à taire certaines connaissances et à empêcher les autres d'y accéder, en vue de s'approprier un avantage peu équitable. Lorsque vous formez quelqu'un à une compétence spécifique ou que vous distribuez une information, ne comptez pas sur la transmission de ce savoir aux autres membres de la communauté. Il est important d'identifier l'information manquante. La plupart des planificateurs et autres individus dotés de bonnes intentions oeuvrant pour fortifier les communautés, pensent que la solution est dans l'éducation. Or, l'éducation a plusieurs sens. Toute information n'a pas toujours sa place dans un contexte donné. Le fait de savoir que Shakespeare a écrit une pièce dans laquelle les personnages de Roméo et Juliette se donnent la mort ne sera d'aucune utilité à un planteur. La connaissance du type de semences en fonction de la qualité du sol, s'avérera en revanche nettement plus salutaire. Contrairement à une éducation générale dotée d'un programme d'enseignement reposant sur l'histoire et la causalité, l'information et la formation ont pour but de renforcer les capacités, et non de fournir une instruction générale.

5.2.2 La maladie

Lorsqu'une communauté est en proie à la maladie et à l'absentéisme, la baisse de productivité et les faibles ressources deviennent alors des conséquences inévitables. La maladie - hormis la misère, l'inconfort et la mort

qui en résultent - est aussi un facteur de pauvreté considérable au sein d'une communauté. Le bien-être est un facteur qui vient non seulement seconder la richesse, mais qui contribue également à l'éradication de la pauvreté au sein d'une communauté. Ici (et cela est valable dans d'autres contextes), il est préférable de travailler dans une optique de prévention. Cette optique constitue un des principes de base de la protection contre les maladies. L'économie est plus saine si la population est en bonne santé, si les individus ne sont pas aux prises avec la maladie et les traitements. La santé, grâce à l'accès à une eau potable et saine, la séparation des installations sanitaires et de l'approvisionnement en eau ainsi que l'éducation en matière d'hygiène et de prévention de la maladie, favorise davantage l'éradication de la pauvreté que les cliniques, les médecins et les médicaments - solutions curatives et coûteuses.

N'oublions pas qu'il s'agit ici de facteurs et non de causes. Cependant, la connaissance des causes n'éradiquera pas la maladie. En prenant conscience des facteurs, - le but étant de les éliminer- il est possible de promouvoir une meilleure hygiène de même qu'une vraie politique de prévention.

Beaucoup de gens conçoivent l'accès aux soins médicaux comme une question relative aux droits de l'homme : réduire la souffrance et la misère et améliorer la qualité de vie des individus. Ces raisons évoquées sont toutes valables en ce sens qu'elles contribuent à la bonne santé de la population. Au-delà des raisons évoquées ci-dessus, il est vrai qu'une population en bonne santé contribue à l'éradication de la pauvreté, que cette pauvreté se mesure non seulement par un taux élevé de misère et de mortalité, mais aussi par la maladie contribuant à la pauvreté sous d'autres formes.

5.2.3 L'apathie

L'apathie se caractérise par une indifférence, un sentiment d'impuissance qui empêche les individus de changer l'état des choses, de réparer une injustice, de corriger une erreur ou d'améliorer les conditions de vie. Certains individus accaparés par le sentiment d'incapacité deviennent jaloux d'autres membres de leur famille ou de leur communauté, lorsque ceux-ci manifestent davantage de volonté. Ils tentent alors de discréditer les efforts des plus ambitieux afin de les ramener à leur niveau de pauvreté. L'apathie engendre l'apathie. L'apathie se justifie parfois à travers des préceptes religieux : "*Accepte ta condition car Dieu a décidé de ton destin*". Il arrive que ce fatalisme soit détourné en guise d'excuse. La croyance selon laquelle notre destin dépend d'une volonté divine est légitime si l'on accepte que notre motivation à progresser en dépend probablement de même. "*Prie le bon Dieu et rame jusqu'au rivage*". Ce proverbe russe démontre que nous bénéficions de la protection de Dieu mais que nous détenons également une responsabilité en termes d'auto-assistance. Dieu nous a parés de multiples compétences : le choix, la coopération et l'organisation nous permettent d'améliorer la qualité de nos vies. Dieu ou Allah ne peuvent être invoqués comme excuse pour justifier l'inertie. Cette méthode revient à maudire Dieu. Il s'agit plutôt de louer Dieu et d'utiliser les talents qui nous ont été attribués.

5.2.4 La malhonnêteté

La malhonnêteté est l'indélicatesse ou l'indécence d'un acte. Lorsque des fonds destinés à financer des travaux d'intérêt public ou des services sont détournés dans l'intérêt privé d'un individu haut-placé, nous ne nous attardons pas sur la question morale d'un tel acte. Il ne s'agit pas d'émettre un jugement de valeur en vue d'étiqueter ces procédés comme bons ou mauvais, mais de souligner le fait que ces actes sont une cause majeure de pauvreté. Les sommes

d'argent détournées du public et perçues par un individu sont bien moins importantes que leurs répercussions sur ce public, à savoir l'affaiblissement des ressources qui lui sont destinées.

En effet, le montant dérobé ne correspond pas à l'étendue des ressources dont la communauté se verra amputée. Les économistes parlent d'un "effet multiplicateur". Le bienfait d'un nouvel investissement sur l'économie est largement supérieur au montant investi. Inversement, lorsque des fonds d'investissement sont détournés de leur circuit, la privation des ressources infligée à la communauté est bien plus importante que le bénéfice dont jouira l'usurpateur. Lorsqu'un fonctionnaire accepte un pot-de-vin de 10 000 francs, l'investissement social est alors amputé d'un montant s'élevant jusqu'à 400 000 francs en termes de ressources sociales. Il est pourtant ironique de constater notre indignation lorsqu'un petit délinquant commet dans un supermarché un vol d'une valeur de 1000 francs, tandis qu'un fonctionnaire détourne impunément 10 000 francs provenant des fonds publics, infligeant ainsi 400 000 francs de dommages à l'ensemble de la société. L'usurpateur est respecté pour sa richesse apparente, il est admiré pour ses élans altruistes envers sa famille et ses voisins. Le petit délinquant lui, nécessite la protection de la police pour ne pas être exposé à la violence de la rue. Alors que l'usurpateur contribue largement à l'appauvrissement de son pays, il est fort probable que le petit délinquant, lui, soit une victime de la pauvreté générée par l'usurpateur en question. Cette attitude, perpétue à sa manière la pauvreté. Si nous récompensons le malfaiteur responsable de dommages considérables et laissons nos institutions punir les vraies victimes, nous contribuons nous aussi par le truchement de notre attitude déplacée, à la pauvreté. L'argent détourné et placé dans un compte en banque à l'étranger (*suisse, par exemple*), ne contribue en rien à l'économie nationale ; cet argent ne sert que les intérêts des pays ou des banques hors-lieu.

5.2.5 La dépendance

La dépendance procède d'un état nécessitant faisant appel à la charité. A court terme, après un désastre, la charité est essentielle pour assurer un niveau de survie. A long terme, il est probable que la charité compromette la survie des victimes tout en contribuant de manière certaine à la pauvreté. Il existe une attitude, une croyance selon laquelle la pauvreté et la nécessité absolue d'un individu ou d'un groupe ne pouvant subvenir à ses besoins, doit être tributaire d'une assistance extérieure. Cette attitude partagée constitue le plus grand facteur s'auto-justifiant par le maintien d'un individu ou d'un groupe dans une condition de dépendance extérieure.

Il s'agit en l'occurrence du principe selon lequel l'assistance ne doit pas être une forme de charité qui encourage la dépendance et qui affaiblit. L'assistance doit au contraire donner une force d'autonomie.

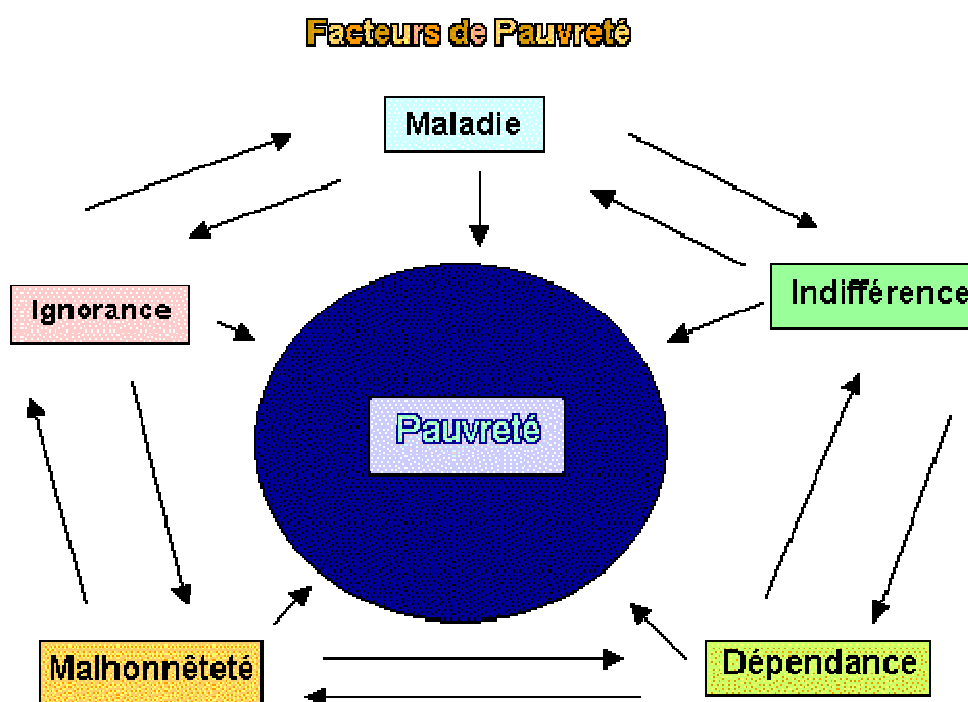
La méthodologie de l'aide à l'autonomie destinée aux communautés n'est pas à confondre avec l'aide par le biais de la charité - initiative qui affaiblit. La première de ces deux méthodes propose aux communautés à bas revenus assistance, capitaux et formation, les aidant ainsi à identifier leurs ressources et à prendre contrôle de leur propre développement - un cheminement vers l'autonomie. Très fréquemment, et jusqu'à ce qu'une prise de conscience s'effectue, les bénéficiaires d'un projet destiné à promouvoir l'autosuffisance ne vivent que dans l'attente et l'espoir d'un apport de ressources consacré à l'installation d'une infrastructure ou d'un service au sein de la communauté.

Parmi les cinq facteurs majeurs de pauvreté, le syndrome de dépendance est une des préoccupations les plus importantes du mobilisateur d'une communauté. Ces cinq facteurs sont tous corrélés. La maladie contribue à l'ignorance et à l'apathie, la malhonnêteté contribue à la maladie et à la

dépendance, et ainsi de suite. Ces cinq facteurs contribuent tous les uns aux autres.

Tout changement social nous amène à "*penser globalement et à agir localement*". Les cinq grands facteurs de pauvreté sont vraisemblablement très répandus et profondément ancrés dans les valeurs et pratiques culturelles. Il est probable que nous sousestimions à tort l'échelle de nos moyens d'intervention pour contrer ces facteurs. Il s'agit de s'engager dans la lutte contre la pauvreté en contribuant à la disparition de ces facteurs. Cela passe par la réduction de la pauvreté collective en mobilisant les groupes d'une communauté pour favoriser en son sein l'esprit d'équipe, l'organisation et l'action communautaire, puis la réduction de la pauvreté personnelle en favorisant l'information et la communication interpersonnelle.

Schéma 7 : Représentation des cinq facteurs de la pauvreté



Source : <http://www.scn.org/gcad>

Ces cinq facteurs contribuent à leur tour aux facteurs secondaires tels que le manque de marchés et d'infrastructures, la médiocrité des gouvernements et de leurs dirigeants, le sous-emploi, le manque de compétences, l'absentéisme, le manque de capitaux et autres. Chacun de ces problèmes est d'ordre social, imputable à une ou plusieurs des "cinq plaies" qui contribuent à la perpétuation de la pauvreté. L'éradication des "cinq facteurs" devient ainsi une nécessité si l'on veut éliminer la pauvreté. L'on répond à un problème social de pauvreté par une solution sociale en éliminant les facteurs de pauvreté à travers une stratégie d'information et de communication

Conclusion partielle

L'information et la connaissance sont intimement liées à la lutte contre la pauvreté en milieu rural. Elles permettent d'apporter aux populations rurales des éléments nécessaires au développement de leur capacité intrinsèque et la maîtrise de leur environnement. Les populations peuvent ainsi s'impliquer dans les projets de développement et prendre en main leur émergence sociale. A cet effet, le choix du contenu s'avère primordial afin que son utilité ne souffre d'aucune ambiguïté.

DEUXIEME PARTIE

LES POLITIQUES DE
COMMUNICATION DE LA
FILIERE CAFE-CACAO DE LA
PERIODE COLONIALE A LA
PERIODE POST-COLONIALE

Située au cœur du Golf de Guinée, la Côte d'Ivoire s'étend sur une superficie de 322 463 km² et s'ouvre sur l'océan Atlantique avec 520 km de côtes. Elle est limitée au nord par le Burkina Faso et le Mali, à l'est par le Ghana et à l'ouest par la Guinée et le Libéria.

Le relief se caractérise par un grand plan d'ensemble qui n'exclut pas certains contrastes. Quatre grands types de relief coexistent : les plateaux, les plaines, les hautes terres et systèmes montagneux à l'ouest, et les reliefs isolés. Elle compte trois principales zones climatiques auxquelles s'ajoute le climat particulier de la zone montagneuse à l'ouest du pays. Il s'agit du climat subéquatorial au sud, du climat équatorial de transition au centre et du climat tropical au nord. La pluviosité moyenne varie par conséquent de 900 mm au nord à 2300 mm au sud et à l'ouest. Les températures sont généralement élevées et peu variables avec une moyenne de 25 à 26°.

Les différentes zones climatiques, les particularités du relief et des influences humaines anciennes ont donné lieu à deux zones biogéographiques : les forêts équatoriales sempervirentes et mésophiles au sud, et les savanes arborées et herbeuses au nord. Quatre principaux fleuves arrosent le territoire du nord au sud : Comoé, 1160 km, Bandama, 1050 km, Sassandra, 600 km, Cavally, 700 km.

Par son peuplement, la Côte d'Ivoire est un carrefour de brassage d'ethnies et de diverses nationalités. On compte plus de soixante ethnies réparties en cinq grands groupes ethnoculturels : Akan, Gur, Kwa (Mandé du nord, Mandé du sud) et Krou. La population étrangère représente 26% de la population totale en 1998. Elle provient essentiellement des pays limitrophes : Burkina Faso (56%), Mali (19,8%) et Guinée (5, 8%).

CHAPITRE VI :

LES ORIGINES DE L'EXPLOITATION DU CAFE ET DU CACAO

6.1 LES ORIGINES DU CACAO

Le cacaoyer est un arbre de la forêt tropicale humide, originaire de l'Amazonie occidentale. Il a joué un rôle essentiel dans la civilisation aztèque. Ses graines étaient utilisées comme monnaie et réduites en poudre, elles fournissaient la boisson des cérémonies, le chocolat. Au XVI^e siècle, les conquérants espagnols du Mexique en adoucissent l'amertume en y mettant du sucre et le chocolat devient à la mode à la cour d'Espagne et sous le règne de Louis XIV, à la cour de France. Le Vénézuéla est alors le principal fournisseur de cacao grâce à de nouvelles plantations. Le grand essor date du XIX^e siècle, car le chocolat, utilisé de plus en plus sous forme solide, devient un élément de consommation courante. La fabrication se perfectionne en particulier en Hollande, en Suisse (chocolat au lait) et en France. Pour satisfaire la demande croissante, des plantations sont créées en Afrique et aujourd'hui, le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Nigeria et le Cameroun sont les principaux producteurs.

6.2 LA LEGENDE DU CAFE

Il y a très longtemps (*Terre et progrès n°8 d'octobre 1974*), un jeune berger nommé Kaldi faisait paître ses chèvres sur une montagne aride et desséchée du Yémen, en Arabie, où seuls quelques buissons squelettiques arrivaient à incruster leurs racines à travers les rochers. Or depuis quelques jours, Kaldi avait remarqué que, pendant la nuit quelques unes de ses chèvres disparaissaient pendant plusieurs heures et revenaient en cabriolant, au lieu de s'assoupir comme elles le faisaient jusqu'alors. Même le vieux bouc semblait

tout ragaillardi. Kaldi devint très inquiet, car il était persuadé que ses chèvres étaient possédées par un esprit diabolique. Un soir, il décida de les suivre pour en avoir le cœur net. Arrivé au sommet de la montagne, il vit ses chèvres brouter avec plaisir évident, de petites baies rouges qui se trouvaient sur un arbuste que Kaldi n'avait jamais vu. Au bout de quelques temps les chèvres et le vieux bouc se mirent à danser au clair de lune. De plus en plus intrigué, Kaldi cueillit quelques fruits et les mangea avec d'autant plus de plaisir qu'ils lui laissaient dans la bouche une agréable sensation. Tout comme les chèvres, Kaldi se mit à danser, à faire des culbutes et des cabrioles. Jamais il n'y eut sur terre berger aussi gai !¹⁷

¹⁷ Le muezzin de Chéhodet auquel appartenait les chèvres remarqua l'attitude inhabituelle de Kaldi.

- Mais Kaldi, pourquoi es-tu si gai ? demanda-t-il au jeune garçon encore tout étourdi.

Kaldi ne put rien faire de mieux que de le conduire jusqu'à l'arbre mystérieux.

Comme le jeune berger, le muezzin mangea quelques baies ; comme lui il se trouva ragaillardi comme aux plus beaux jours de sa jeunesse.

Malgré toute sa science, le muezzin ne parvint pas à mettre un nom sur cet arbre, les autres membres de la communauté non plus.

La nuit suivante, le muezzin s'endormi et rêva.

-Prends les baies magiques que tu as cueillies sur l'arbre, lui dit un ange, fais les bouillir dans l'eau. Bois cette eau et tu verras ta fatigue disparaître ; ainsi tu pourras prier avec l'esprit clair.

Le muezzin s'empressa de suivre ces conseils, mais écoutant son bon cœur, il voulut que les autres membres de la communauté profitent aussi de ce conseil ; à tous il servit une tasse de la boisson magique dont l'arôme embaumait toute la pièce. Le muezzin ne regretta pas son geste. L'habitude fut vite prise de boire chaque soir une tasse de cette boisson. Cette boisson ne pouvait qu'être un don d'Allah.

Le muezzin la nomma Kawa, en souvenir de KAVUS KAI, grand roi persan qui avait su se libérer de la pesanteur pour s'élever dans les cieux sur un char ailé.

Cette boisson fut rapidement adoptée par toute la communauté car elle chassait la fatigue et stimulait l'esprit. Le patriarche de la communauté qui était un homme pieux, recevait de nombreux visiteurs venant de pays lointains ; à chacun il offrait une tasse de café. C'est ainsi que la renommée et l'usage du café se répandit dans de nombreux pays d'Orient, d'autant plus que le Coran interdit la consommation du vin. Quelques décennies plus tard, de magnifiques caféiers fleurissaient sur les collines d'Arabie, de Perse, d'Egypte et de Turquie.

Et ce sont les turcs qui, lorsqu'ils envahirent l'Europe firent découvrir le café aux viennois. Après un long siège devant les remparts de Vienne, capitale de l'Autriche, les turcs sont défaits et doivent battre en retraite. Dans le butin se trouvaient de petits grains bizarres dont personne ne voulait, croyant que c'était de la nourriture destinée aux chameaux. Mais un polonais du nom de Kolschitzky qui vécut en Turquie, demanda et obtint tous les sacs de café. Peu après, il ouvrit un établissement où l'on pouvait déguster du café qui additionné de miel et d'un peu de lait et accompagné de petits pains chauds en forme de « croissants » constituait un délicieux petit déjeuner. C'est ainsi que le café « viennois » remplaça le café turc et se répandit dans les autres pays d'Europe.

En France, le café fut introduit à la cour de Louis XIV par l'ambassadeur du Grand Turc (le Roi de la Turquie) qui en offrit au Roi Soleil. Le Roi trouva ce breuvage si agréable, si velouté, qu'il fit venir du café de Turquie et en fit planter dans les serres de son jardin à Versailles. On vit alors s'ouvrir un peu partout dans Paris des établissements qui prirent le nom de « café » parce qu'on y servait du café.

6.3 LE CAFE DANS LES ILES

C'était l'époque des grands voyages et le café suivit le courant. De France, il émigra aux Antilles où un officier du Roi de France, le Chevalier de Clieu qui s'intéressait aussi à la botanique obtint du célèbre botaniste Jussieu une bouture de caféier du Roi. Après mille incidents ; attaques de pirates, tempête, calme plat, manque d'eau, le Chevalier débarqua à la Martinique avec son plant de caféier. Au bout de quelques années, il y avait des millions de caféiers à travers les Antilles. Le café entra si bien dans les mœurs que tous les colons avaient dans leurs bagages quelques boutures de la nouvelle plante. C'est ainsi que le café parvint en Guyane où un climat favorable permit un rapide développement de la caféiculture. Pour éviter que cette richesse ne profitât à d'autres pays, le gouverneur de Guyane interdit l'exportation des plants de caféiers. Or à côté de la Guyane française s'étendait un immense territoire où des pionniers venus d'Europe cultivaient surtout la canne à sucre : c'était le Brésil. Un soir que le gouverneur de la Guyane française donnait un bal dans son palais, on vit arriver un séduisant gentilhomme ; c'était le délégué du Brésil pour les échanges commerciaux, le sieur Francisco de Mello Paleta. L'épouse du gouverneur le trouva fort agréable et lui accorda plusieurs danses. Et quand, quelques jours plus tard le capitaine Francisco de Mello Paleta vint faire ses adieux, il n'eut pas grand mal à obtenir de la jeune femme une bouture, qui lui dit, plantée devant ses fenêtres lui rappellera chaque jour leur agréable rencontre. Mais le gouverneur avait interdit la sortie des plants de caféiers et c'est dissimulée dans un bouquet de fleurs que le délégué du Brésil aux échanges commerciaux reçut la bouture qui devrait être plus tard faire du Brésil le premier producteur mondial de café.

Grâce à l'or, de grandes villes comptant aujourd'hui plus de trois (3) millions d'habitants se développent autour des régions productrices de café. Le café devint la richesse du Brésil mais la guerre de 14-18 avait désorganisé les

échanges et contre le coup se fit durement sentir au Brésil où les stocks s'accumulèrent à tel point que pour écouler les excédents, à la place du charbon, on utilisa le café pour faire marcher les trains. Les producteurs de café brésiliens connurent alors une période très difficile mais grâce aux efforts du gouvernement pour diversifier l'agriculture et augmenter la consommation intérieure, cette crise put être surmontée. Voilà comment les hasards d'un bal en Guyane firent du Brésil le premier producteur de café. Par contre ce sont les hasards d'une guerre qui firent des Etats-Unis le premier pays consommateur de café du monde.

6.4 LE CAFE BOISSON NATIONALE EN AMERIQUE

A cette époque là, en 1772, (*Les cahiers d'outre-mer n°179-180*) la France et l'Angleterre étaient en guerre et les guerres coûtaient déjà cher. Pour trouver l'argent, le gouvernement Britannique imposa de lourdes taxes sur les produits qui arrivaient des Indes et notamment sur le thé. Les colons Anglais de l'Amérique qui se sentaient peu concernés par les guerres d'Europe refusèrent de payer des taxes si lourdes sur le thé. Ils décidèrent donc de boycotter les navires anglais et de se passer de thé plutôt que de payer un tribut si lourd au trésor anglais.

Lorsque le gouvernement de Boston, grand port du nord des U.S.A, voulut forcer la population à décharger les navires, une partie des citoyens, déguisés en indiens attaquèrent les bateaux et jetèrent toutes les caisses de thé à l'eau. Le gouvernement ferma le port à tout trafic pensant punir ainsi les habitants de Boston ; mais ceux-ci se mirent à boire du café importé des Antilles toutes proches et de Guyane. Le café passa rapidement dans les mœurs et, devenant un symbole de liberté, devint aussi la boisson nationale. Quelques années plus tard, en 1776, les treize colonies d'Amérique devinrent indépendantes sous le nom d'Etats-Unis d'Amérique.

Aujourd'hui les Etats-Unis se classent au premier rang pour les importations de café. En 1973, ils ont importé 1 .420.345 tonnes de café. La même année, ils ont été le premier client de la Côte d'Ivoire, dépassant ainsi la France qui avait jusqu'ici occupé cette place. L'américain boit beaucoup de café, la consommation moyenne par habitants est de 7,5 Kg par an contre 0,4 Kg en Côte d'Ivoire.

6.5 LE CACAOYER SUR LES COTES AFRICAINES

Le cacaoyer semble avoir été introduit assez tardivement sur la côte d'Afrique et, comme pour beaucoup d'autres plantes, les portugais ont joué le rôle de pionnier. En 1824, ils introduisent des plants de la variété « *forastero amelonado* » et établissent de vastes plantations à Sao Tome et Principe ; la réussite est incontestable et l'île devient un producteur important. En 1905, elle occupe la première place dans le monde avec 24 000 tonnes. Après une pointe de 50 000 tonnes en 1919, commence un lent déclin provoqué par la mévente des années 1930 et l'épuisement des sols pourtant fertiles.

Dans la colonie anglaise de la Gold Coast, un jeune noir venu de Fernando Poo (bioko), île espagnole, aurait apporté le premier cacaoyer en 1879. Les débuts sont modestes : les missionnaires protestants font venir des graines qu'ils distribuent aux villageois. D'abord méfiants, ceux-ci s'aperçoivent que sans un travail excessif, le cacao procure un revenu intéressant. Les arbres se multiplient à partir de 1895 et les exportations passent de 188 tonnes en 1898 à 19 946 en 1908 et 223 000 en 1925. En un quart de siècle, la Côte de l'Or est devenue le premier producteur mondial. En 1936, ses exportations (307 000 tonnes) représentent 43% de la production mondiale. Plus de 200 000 petits planteurs produisent en moyenne une tonne et demi de fèves sèches par an. Mais en 1936 apparaît une redoutable maladie virale transmise par un puceron, le swollen

shoot. Les chercheurs du West African Cocoa Research Institut n'y peuvent rien : 16 millions d'arbres ont été détruits entre 1947 et 1952. Depuis 1983, on constate une relance de la production : 295 000 tonnes en 1991.

Dans la Côte d'Ivoire voisine, le développement a été plus tardif.

Le cacao, selon Amon d'Aby (1950) fait son apparition en Côte d'Ivoire en 1895. Il a pris de l'essor à partir de 1908, sous l'impulsion du gouverneur Angoulvant. Ce dernier a entrepris des essais de culture dans certaines villes ivoiriennes comme Bingerville, Grand-Bassam, Abengourou et Grand-Lahou. Ces essais réussirent dans ces différentes localités. Quant il fallut décider les autochtones à planter le cacao, ils opposèrent une résistance qui s'expliquait par la facilité avec laquelle ils obtenaient des revenus des produits de cueillette comme le bois d'acajou, le caoutchouc ou le palmier à huile.

6.6 L'EXPLOITATION DU CAFE ET DU CACAO EN COTE D'IVOIRE PENDANT LA COLONISATION

L'économie monétaire entraîne le recul de l'économie dite d'auto-subsistance. Le développement des cultures d'exportation telles que le café et le cacao modifie les rapports entre l'homme et la terre d'une part, les rapports entre les hommes d'autre part. L'agriculture itinérante sur brûlis fait place à des cultures permanentes, qui exigent une main-d'œuvre abondante. Les planteurs remplacent les cultivateurs.

Selon le *rapport économique et agricole, 1er trimestre 1914, cercle des Gouro, poste d'Oumé*, les premières plantations de cacao et de café en Côte d'Ivoire ont été créées vers 1880 sur la lagune Aby non loin de la Gold Coast, dans l'indénié. De 1880 à 1908, de petites plantations sont constituées dans de nombreux points de la zone forestière. A cette dernière date, et en raison de la progression rapide prise par cette culture en Gold Coast, le Gouverneur

Angoulvant entreprit une campagne énergique pour le développement des plantations indigènes. Alors que la Côte d'Ivoire n'exportait que 135 kilogrammes de fèves de cacao en 1901 et 960 kilogrammes en 1904, les exportations en 1911 atteignaient déjà 15 tonnes et n'ont cessé de croître depuis cette époque.

A partir de 1907, l'administration coloniale, tente d'imposer de manière autoritaire la culture de cacao dans le Sud-Est agni, en particulier dans le cercle de l'Indiéné. Chaque village est doté d'une plantation collective (« le champ du commandant »), les villageois étant invités à suivre l'exemple sous l'encadrement des gardes-cercle. Cette politique agricole volontariste donne lieu à une valorisation récurrente des étrangers au cercle concerné, jugés plus aptes à mettre en valeur les terres que les autochtones.

Ainsi, au début des années 1910, (*Rapport économique et agricole, 1er trimestre 1914, cercle des Gouro, poste d'Oumé,*) les difficultés à étendre les plantations arbustives dans le Sud-Est sont fréquemment attribuées par les administrateurs à l'apathie des locaux, « *trop paresseux pour se livrer d'une façon suivie aux travaux agricoles* », d'après les mots du chef de poste d'Aboisso. Celui-ci précise que « *si quelques plantations de cacao ont été entreprises dans ce cercle, ce n'est pas par l'Agni autochtone mais bien par des étrangers, Appoloniens ou Fanti* ». Ceux-ci apparaissent comme « les seuls qui pourraient profiter des leçons de l'administration coloniale et mettre en valeur les vastes terrains inoccupés du Sanwi ».

La culture du cacao va ensuite s'étendre dans les différents cercles de la zone forestière : Assinie, Bas Cavaly, Agneby puis, un peu plus tard, dans le cercle de Bouaké, en zone de savane. Le cacaoyer trouve dans la zone forestière de la basse Côte d'Ivoire des conditions climatiques adaptées à ses exigences : l'humidité atmosphérique y est constante et une nébulosité atténuée une trop

grande luminosité. En 1910, on estimait le nombre des arbres plantés à 180 600, dont 88 700 dans les plantations européennes et à 91 900 dans les plantations indigènes. En 1917 il existait 2 millions d'arbres plantés. Le recensement des cacaoyers n'a plus été effectué depuis cette date. Toutefois, en 1927, l'administration locale estimait le nombre d'arbres en production à plus de 16 millions, et en 1930, les superficies plantées à 44 000 hectares, dont 5 000 hectares appartenant à des plantations européennes. L'extension des cultures a été favorisée par le développement des voies de communication. L'ouverture en 1920 d'une route carrossable entre Agboville et Abengourou, centre de la région productrice de l'Indénié a permis à la production de cette contrée de passer de 75 tonnes en 1916 à 1 100 tonnes en 1929. Les autres cercles de la colonie ont également connu le développement du cacao grâce à l'extension du réseau routier. Notamment les cercles de Sassandra, Daloa et la région Gouro. Cette évolution de la culture du café et du cacao a été possible grâce à l'intervention énergique exercée par le Gouverneur Agoultant sur les populations. Car les autochtones des régions telles que Aboisso et Assinie refusaient de s'engager dans l'exploitation de ces nouvelles cultures. Ils estimaient que le travail était pénible. C'est donc sous la contrainte des chicotes et du paiement des impôts que les populations vont finir par accepter la culture de ces produits d'exportation

En effet, une plantation de cacao impose bien des contraintes dans sa réalisation. Amon d'Aby (1950) ajoute d'ailleurs à cette raison, une superstition entretenue, selon laquelle, les planteurs d'arbres fruitiers sont appelés à mourir à la production des premiers fruits. D'où une résistance des ivoiriens à l'avènement du cacao : ils abandonnaient les plants en pleine forêt, sans soin. Pour dissuader les colons à la culture du cacao, les indigènes faisaient bouillir les fèves avant de les semer.

Le Gouverneur Angoulvant ne se laissera pas tromper. Il imposera la culture du cacao dans les villages du littoral. Sanctions et récompenses ont couronné les résultats des tournées organisées pour veiller sur les plantations. Ainsi, en 1913, 1040 tonnes de cacao furent exportées. L'autochtone dès lors, se mit à la production cacaoyère.

Pour Sawadogo (1977) cité par Kipré (2005 :176), « *le café et le cacao ont humanisé l'espace rural, introduit dans le cadre du travail domestique, une main-d'œuvre d'appoint ivoirienne ou étrangère, contribué à instaurer une bourgeoisie ivoirienne de planteurs, accru la progression de l'occupation de la zone forestière de l'ouest* ».

La variété de cacao rencontrée en Côte d'Ivoire est le cacaoyer « *créole* » à fruits jaunes. Quant au café, le syndicat agricole en a permis le développement ultérieur. Mais les variétés que sont l'*indénié* et le *kouilou* ont été décimées au cours des années 1945-1950 par la trachéomycose. Replantée en variété Robusta, la caféière ivoirienne a connu dès lors un rythme de plantation élevé jusqu'en 1970 et tout particulièrement de 1950 à 1959 bien que, dès 1954, le gouvernement ait cessé d'encourager l'extension des superficies pour concentrer ses efforts sur l'amélioration de la qualité, de la présentation des produits et des rendements. Ce rythme s'est ensuite ralenti au profit de la cacaoculture.

La caféiculture est le fait de petits exploitants dont la production connaît de fortes fluctuations annuelles. Cette production est principalement exportée, une faible partie étant transformée sur place en café soluble ou torréfié. Comme pour le cacao, l'Etat est intervenu pour aider au développement du café Au niveau de :

- La recherche, par l'IFCC pour la mise point d'un meilleur matériel végétal,
- La vulgarisation et de la diffusion des variétés sélectionnées, par l'intervention de la SATMACI,

- La commercialisation, par fixation de règles strictes de conditionnement et classification dès les années 1950 et par l'intermédiaire de la caisse de sensibilisation des prix du café créée en septembre 1955. Celle-ci a fusionné en 1962 avec la caisse de stabilisation et de soutien des prix des productions agricoles (CSSPPA).

Selon Sawadogo (1977) cité par Ziké (2005 :179), « *la culture du café a pris un développement considérable (...) l'africain, sous la pression de l'impôt... a résolument décidé d'intégrer caféiers et cacaoyers dans ses complexes agraires traditionnels ; c'est l'initiative générale qui a sauvé la Côte d'Ivoire* ». L'économie du café a été à l'origine de nombreux autochtones propriétaires de plantations. Cette économie a permis l'immigration massive d'une main d'œuvre étrangère et a engendré une classe de transporteurs et une catégorie d'exportateurs.

Tableau 12: *L'évolution de l'exportation du cacao sous la colonisation*

ANNEE	QUANTITE (en tonne)
1914-1918	225 tonnes
1919-1923	1 913 tonnes
1924- 1928	8 378 tonnes
1929	16 315 tonnes
1930	22 239 tonnes

Sources : Agence économique de l'Afrique Occidentale Française, 1937, « *les grands produits de l'AOF, le cacao* »

6.6.1 La formation des moniteurs agricoles

Pendant la colonisation, la politique d'encadrement pour la vulgarisation de la culture du café et du cacao va consister en la création d'écoles. Les premières ont été les écoles confessionnelles. Elles avaient pour rôle de former le personnel d'encadrement : les catéchistes et les séminaristes, soit dans la langue du colonisateur, soit dans la langue de l'autochtone. Les jeunes sortis des séminaires sont destinés à devenir des pasteurs ou des prêtres pour propager la foi nouvelle. A ce propos, les missionnaires ont dû recourir à la communication avec les indigènes en s'investissant dans les langues locales et en alphabétisant les populations cibles. A ces écoles confessionnelles, vont suivre les écoles publiques et les centres d'activités sociales, médicales et économiques. Objectif, former le petit personnel qui assistera les européens dans leurs œuvres diverses. L'école publique aussi bien que l'école confessionnelle n'étaient pas désintéressées. Elles étaient créées pour réaliser à moindre coût l'exploitation coloniale par la formation des indigènes. Selon Baroan Kipré (2005 : 117) « *La fonction de l'école a été de servir d'outil au colonisateur, pour donner à son hôte indigène une vision du monde, de l'existence temporelle, correspondant au schéma européen. Elle vise tout ce qui est terrestre et matériel dans la vie de l'individu. Avec la religion chrétienne qui doit opérer la conversion des autochtones, le tableau de l'action change de cadre. Elle quitte le temporel, le visible, le palpable pour le spirituel, l'invisible, l'au-delà* ». L'école et la religion à travers les auxiliaires administratifs et les prêtres, seront, à côté des méthodes de coercition, l'un des moyens de pression pour amener les populations à accepter la culture du café et du cacao.

En outre, la formation des producteurs commence par la formation des agents chargés de l'encadrement des paysans. Pour vulgariser et améliorer la culture indigène du cacaoyer, l'administration coloniale a entrepris la formation

d'élèves moniteurs agricoles chargés de la diffusion des méthodes rationnelles et de la surveillance de cette méthode dans tous les villages de la zone intéressée.

La formation de ces élèves moniteurs a lieu dans deux écoles :

- L'école primaire supérieure de Bingerville qui assure des cours spéciaux et des travaux pratiques sur toutes les cultures pratiquées dans la colonie et notamment sur celle du cacaoyer ;
- L'école de vulgarisation agricole, créée en 1920 à Soubré, cercle de Sassandra qui a pour but d'apprendre aux élèves, en une année de stage, la pratique des cultures du cacaoyer, du caféier et du colatier, l'établissement rationnel des plantations, leur entretien et la préparation des produits.

Chaque ancien élève est tenu de créer, à son retour dans son village, une plantation de 200 pieds de cacaoyer et de surveiller, autour de lui, la taille des arbres et la préparation des produits. Au 1^{er} janvier 1930, 900 jeunes gens étaient passés par cette école et 153 autres suivaient les cours. Leur influence dans la région se faisait déjà nettement sentir. Cette école, qui possède une plantation de 13 519 cacaoyers servant à l'instruction des élèves, ne coûte rien à la colonie, ses revenus couvrant complètement ses frais.

6.6.2 La stratégie de communication/vulgarisation

Les élèves sortis des écoles de formation ont l'impérieux devoir de sensibiliser les paysans sur l'importance de la culture du cacao et du café. Pendant la colonisation les moyens de communication étaient essentiellement traditionnels : les crieurs publics, les tam-tams, les Gongs, les cornes d'ivoire, les tambours de bois, les contes et fables, les messes communautaires, etc.

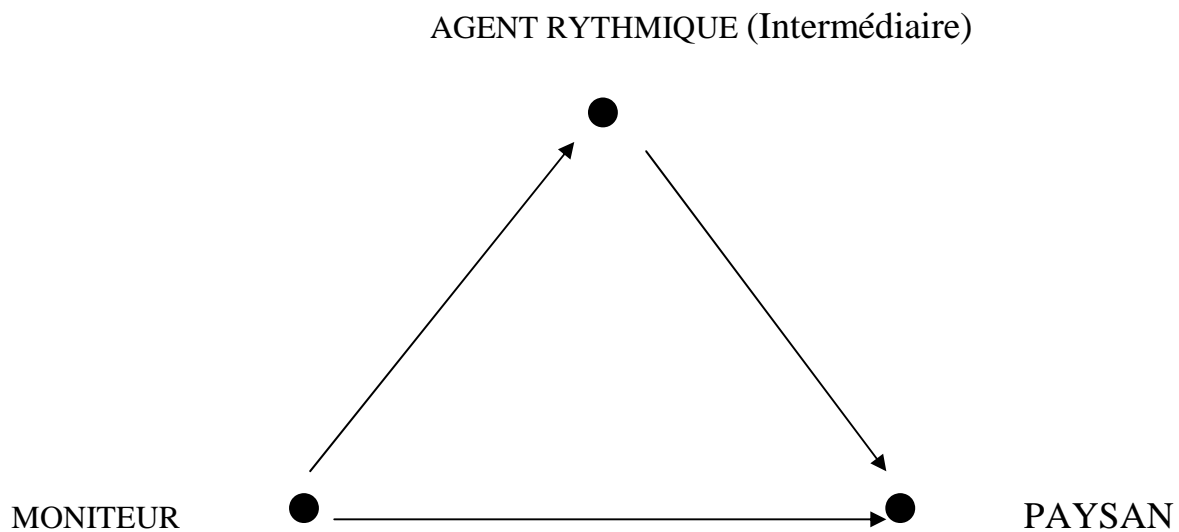
Les crieurs publics ou le diffuseur traditionnel de nouvelles avaient pour tâche d'anoncer l'événement ou d'inviter les populations sous l'arbre à palabres en indiquant l'objet de la rencontre. Le tam-tam, sonne la mobilisation, transmet

le message et suscite la curiosité. Il bat le rappel de tous ceux qui sont installés en forêts dans les campements. Le crieur est souvent aidé dans son rôle de messenger par des instruments comme le gong ou la corne. L'équipe de sensibilisation est le plus souvent composée de natifs de la région et cela pour éviter les mauvaises interprétations des techniques culturelles.

Cependant, lorsque les formateurs ne parlent pas la langue, ils ont recours aux services d'un interprète. La communication qui s'établit ainsi entre les villageois et l'équipe de formateurs crée la confiance et permet aux paysans de s'approprier le message.

Dans ce schéma de la communication toute prise de la parole doit obéir à des principes traditionnels qui met en scène trois "agents": l'émetteur, ici le moniteur avec un interprète ou non, l'agent rythmique, c'est à dire l'intermédiaire et les destinataires, composés des paysans avec à leur tête le chef et sa notabilité. Les informations du moniteur sont ponctuées par des gestes de l'agent rythmique qui, lui, s'adresse à l'assemblée. L'échange passe donc par un intermédiaire, c'est à lui que l'on adresse le respect que l'on doit au chef. C'est ce dernier qui les répète au chef, c'est-à-dire l'auditoire. Cette communication peut se présenter de la manière suivante :

Schéma 8 : *Le système traditionnel de la circulation de l'information dans la tradition en Côte d'Ivoire et en Afrique*



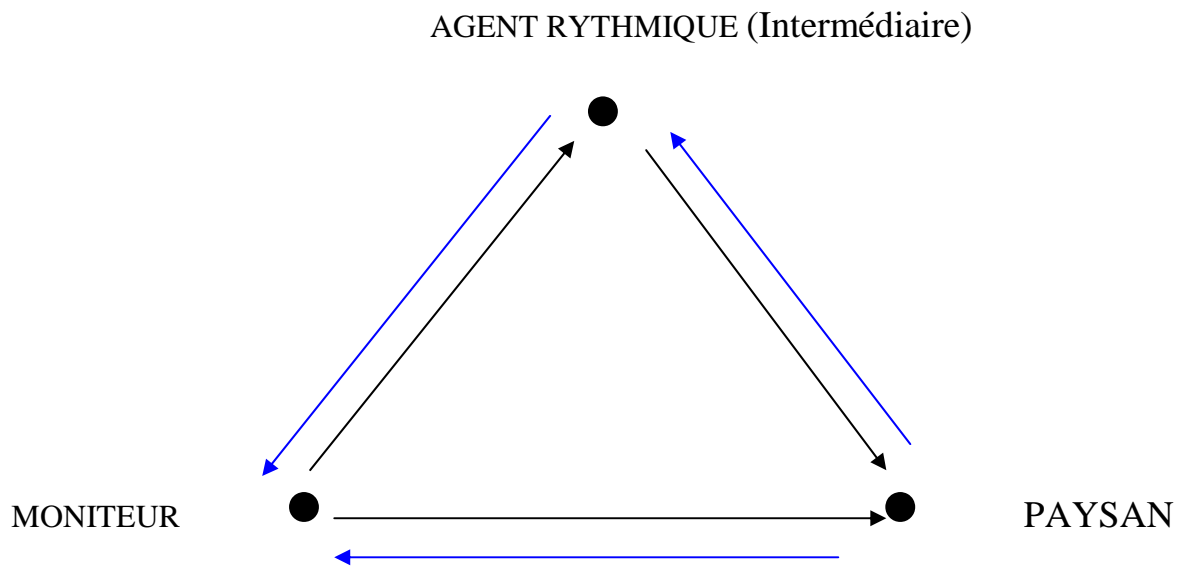
Dans ce système de communication descendante, les informations viennent de l'administration coloniale et imposées aux paysans. Les moniteurs reçoivent de l'administration coloniale la formation nécessaire. Ils transmettent ensuite aux autochtones les connaissances acquises dans les langues locales. Ce code permet aux populations d'intégrer dans leur culture, l'exploitation du café et du cacao. Dans les premières régions de production du café et du cacao (Assinie, Aby, Bas Cavaly, Agneby) les langues parlées sont l'appolo, l'agni, l'attié, l'abbey et un peu plus tard le baoulé au centre, le bété à l'ouest. Ces langues ont été soutenues par les moyens traditionnels de communication. Ces multiples moyens sont exploités lorsqu'il s'agit d'événements de grandes importances ou de circonstances particulières favorables à la transmission de messages en langues locales tels que les rassemblements, les mariages, les funérailles et les rencontres avec les moniteurs agricoles.

Selon Djilabi (2005 : 25) « *Dans les sociétés de tradition orale, on ne parle pas n'importe où et n'importe comment. Il y a des conditions de prise de la parole, liées le plus souvent aux identités des acteurs : l'âge, le sexe, l'ethnie,*



le statut matrimonial, le rang social, etc. Et parler, de même qu'écouter, c'est décliner son identité, une identité qui est d'abord sociale avant d'être individuelle. Il existe des occasions privilégiées de profération de la parole : les séances de contes, les chants de funérailles ou les jeux verbaux des alliances et des parentés à plaisanteries. En de telles occasions, on distingue des paroles d'enfant, des paroles d'adulte, des paroles de femme, des paroles d'homme, des paroles liées à des fonctions sociales : chef de terre, chef de village, chef de corps de métiers spécialisés comme ceux de la forge, de la poterie, du cuir, etc. Il faut aussi souligner ces formes verbales liées à des situations religieuses, la religion étant comprise ici dans son sens étymologique latin de " res ligare ", c'est-à-dire lier ou relier les choses entre elles : les choses visibles des hommes et celles invisibles des dieux. Et cela veut dire que la profération de la parole conduit les locuteurs à décliner leurs identités respectives, des identités construites au fil des générations par une organisation sociale unique en son genre. » La déclinaison des identités rassure d'une certaine manière les locuteurs et crée les conditions d'une communication de dimension " humaine ", à l'échelle réduite de la famille, du quartier, du village et du groupe ethnique. Ce processus se déroule invariablement, même lorsqu'il s'agit de communication avec le monde invisible des dieux, des génies et des esprits. Les moniteurs, ou les représentants de l'administration coloniale, en dehors de l'utilisation de la force, sont soumis à ce principe.

Pendant la colonisation, on parle beaucoup plus d'information que de communication car tout ce qui est transmis aux populations leur est imposé. On remarque quelquefois qu'il s'instaure un dialogue entre les moniteurs et l'assemblée. Ce retour appelé feedback peut être schématisé de la façon suivante :

Schéma 9 : *Communication traditionnelle*

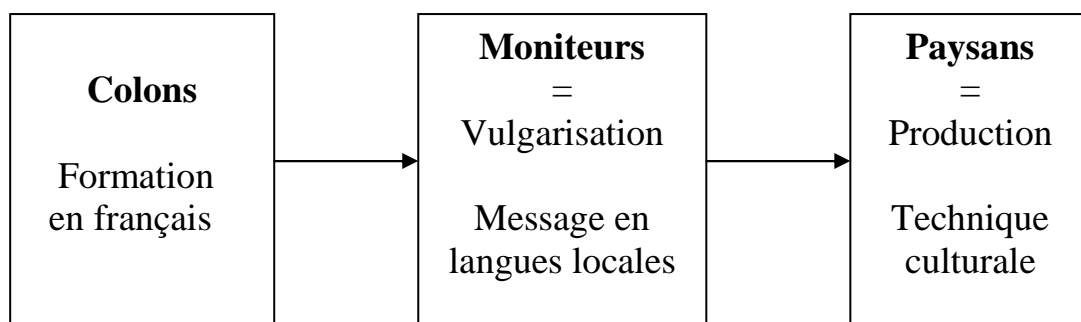


Légende :

-  Transmission de message
-  Retour du message (Feedback)

Le système d'information des producteurs en période coloniale peut se résumer par le schéma suivant.

Schéma 10: *Système d'information des producteurs en période coloniale*



6.6.3 Le contenu de l'information

Le message est essentiellement centré sur les techniques culturales. Selon l'équipe de sensibilisation, la réussite d'une culture cacaoyère dépend de plusieurs facteurs dont les plus importants sont : le choix du sol, les techniques de sa mise en œuvre, les conditions de la préparation des pépinières.

- *Le choix du sol*

Du choix du sol dépend l'avenir de la plantation ; le colon ne saurait donc y apporter trop de soins. Quatre facteurs essentiels doivent guider le planteur dans ses recherches de la qualité du sol : proximité de l'eau, voisinage d'une voie de communication, facilité de main d'œuvre.

Les terres couvertes de la grande forêt, les riches humus, non encore épuisées par les cultures indigènes sont les seules à être recherchés. Il est rare de trouver sur des surfaces de 100 hectares et au-dessus, dix terrains homogènes. Les régions choisies font très souvent l'objet de prospection très minutieuse pour découvrir les terrains qui paraissent les meilleurs.

Dans le centre et l'ouest de la colonie, on rencontre fréquemment des terrains à sol silico-argileux et à sous-sol graveleux profond qui conviennent parfaitement à la culture du cacaoyer. Dans toute la basse et moyenne Côte d'Ivoire, les terrains uniformément plats sont rares. On a généralement à faire à un relief légèrement accidenté, suite de petits plateaux coupés par des vallonnements. Les colons recommandent d'occuper les terres les meilleures et les mieux exposées.

- *Les techniques de la mise en œuvre des terres*

La pépinière doit être installée à proximité d'un point d'eau avec une terre riche et un peu compacte. Le défrichage doit être complet, les souches arrachées, le sol défoncé à 0,5 m. Les cendres provenant de l'incinération des

bois abattus sont répandues sur le sol. On fait ensuite un labour à la houe puis à la bêche pour bien briser les mottes. Les pépinières doivent être desservies par des allées de 1m 50 à 2 mètres de larges. Perpendiculairement à ces allées, sont tracées en orientation nord-sud des planches de 1m20 de large séparées les unes des autres par des chemins de 0,40m.

Le semis s'effectue six mois avant la plantation. Les graines sont mises en terre en les espaçant de 0m25 en tous sens. Pour éviter les attaques des rongeurs, la technique consiste à faire tremper les grains avant semis dans un lait de chaux léger. Les pépinières doivent être protégées sous un abri de 1 m 80 de hauteur pour permettre l'aération et une luminosité uniforme des jeunes plants. Lorsque ces derniers ont deux mois, on restreint progressivement l'ombrage afin d'habituer les jeunes sujets au soleil et d'obtenir des plants robustes à tiges bien aoûtées. Le prix de revient d'une pépinière est de 5000 à 6000 Francs l'hectare.

- ***Le défrichement***

Le défrichement comporte plusieurs opérations : le débroussaillage, l'abatage, le tronçonnage et l'incinération. Le débroussaillage du sous-bois. Il consiste à abattre le taillis et les arbres de petit diamètre ; cette opération demande 40 à 50 journées à l'hectare, suivant la densité de la forêt ; l'abatage de la haute futaie qui nécessite 20 à 30 journées à l'hectare. L'incinération s'effectue en cours de saison sèche ; c'est un mal nécessaire qui a pour but de débayer le terrain de toutes les brindilles, rameaux, petits troncs qui encombrant le sol. On procède ensuite au tronçonnage des grosses branches, des troncs de faible diamètre, à l'extirpation des petites souches. Les grosses souches, les gros fûts sont laissés sur place ; le temps se charge de les faire disparaître.

Le terrain étant suffisamment net, on procède au piquetage. Ce travail doit se faire par une équipe d'ouvrier bien « dressés » sous la conduite d'un bon chef d'équipe. Entre chaque pied de cacaoyer et dans le sens est-ouest, est ménagée

la place d'un bananier qui doit assurer le premier couvert de l'arbuste. L'opération du piquetage nécessite 8 à 10 journées. La meilleure technique culturale consiste à préparer le sol lorsque le climat le permet, six mois avant la plantation, à le couvrir d'une légumineuse semi-arbustive, à croissance rapide telle que le « Tephrosia Candida ». La couverture du sol assure le maintien de l'humus, évite l'érosion et le lessivage du sol lors des fortes pluies ; elle permet la constitution d'une couche d'humus et assure le couvert des jeunes plants pendant les premières années. La légumineuse arbustive permet de supprimer l'emploi du bananier, gros consommateur d'eau et d'éléments fertilisants. Cependant la production de la banane s'avère importante car elle permet d'amortir en 20 mois les frais de défrichage. Lorsque le terrain est ainsi préparé durant la petite saison des pluies, la plantation s'effectue dans des conditions optimum.

6.6.4 Les normes qualités du cacao

Un arrêté du Lieutenant- Gouverneur de la Côte d'Ivoire du 29 mars 1924 fixe les normes de vente et d'exportation du cacao de la colonie de la manière suivante : être sains et sec, ne pas renfermer plus de 2% de débris de cabosses ou autres impuretés, ne pas contenir plus de 3% de fèves non fermentées ; ne pas sentir la fumée, être suffisamment fermentés (le degré de fermentation devant être établi par comparaison avec un échantillon type fourni par la chambre de commerce). Un service d'inspection des produits du cru, dépendant de la chambre de commerce de la colonie est chargé de la vérification de ces conditions dont la non application entraîne des sanctions sévères.

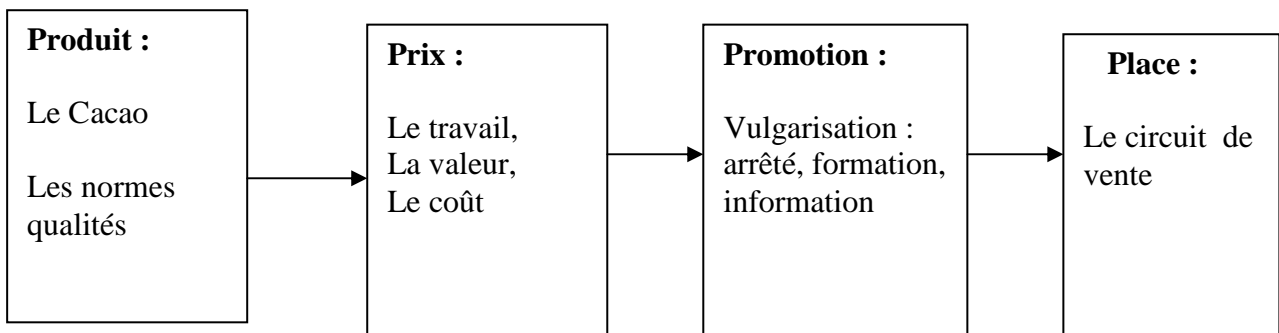
Tableau 13: *Présentation des normes de la qualité du cacao en Côte d'Ivoire de 1924 à 1937*

Caractéristiques	Premier échantillon	Deuxième échantillon
Humidité à 105°	6,58	6,60
Cendres	2,33	2,26
Matières azotées	12,12,	12,72
Matières saccharifiables	10,20	5,20
Cellulose brute	10,66	11,58
Matières non dosées	4,07	7,12
	100,00	100,00

Source : *Agence économique de l'Afrique occidentale française, 1937, « les grands produits de l'AOF, le cacao »*

Pour répondre à ces normes, plusieurs échantillons provenant de la station agricole de Bingerville ont été soumis à l'analyse et à l'expertise commerciale. Dans l'optique de vendre un produit de qualité, l'administration coloniale met en place la stratégie du marketing social. Le produit, afin de lui donner de la valeur, c'est-à-dire du prix, doit respecter ces normes. En outre, pour que ce principe de la qualité du cacao soit adopté par tous les producteurs, sa vulgarisation s'impose. Cet aspect de la promotion est perçu à travers l'arrêté de l'administration coloniale. Le contenu de ce document officiel fera l'objet d'information auprès de tous les producteurs par les moniteurs et par l'ensemble de l'administration coloniale chargé de l'agriculture. A cela va suivre une organisation qui se chargera de la gestion du circuit de vente avec la mise en d'un Fonds National de Régulation des cours.

Schéma 11 : La stratégie de marketing social sur le cacao en période coloniale



Les conclusions d'essais industriels effectués dans plusieurs usines se résument de la façon suivante : Cacao à pellicule fine, belle teinte, bien fermenté, de goût agréable, présentant néanmoins une saveur un peu spéciale, due, en partie à la nouveauté des plantations. Ce goût selon les laboratoires, disparaîtra lorsque les plantations seront plus âgées. Ce goût peut aussi se corriger par une torréfaction bien conduite. Les qualités du cacao de Côte d'Ivoire répondent parfaitement, selon les spécialistes, aux critères de commercialisation mondiale du produit.

La production mondiale et la consommation du cacao ont considérablement augmenté durant les vingt dernières années. En 1908, on estimait la production mondiale à 194 000 tonnes et la consommation à 164 000 tonnes. En 1927, la production a atteint 483 000 tonnes et la consommation de 470 000 tonnes ; cette dernière semble d'ailleurs se stabiliser tandis que la production continue de croître ; en 1928, en effet, la production a été à plus de 511 000 tonnes.

Taleau 14: Les principaux pays producteurs de cacao en 1928

PAYS	PRODUCTION EN TONNE
Côte de l'or	223 340
Brésil	51 770
Nigéria	49 950
Equateur	22 000
Trinité et Tobago	22 000
République Dominicaine	19 300
Vénézuela	17 700
Côte d'Ivoire	16 515
Sao Tomé et Principe	14 638
Fernando Po	7 555
Cameroun Français	7 319
Togo Français	6 317

Source : Agence économique de l'Afrique occidentale française, 1937, « les grands produits de l'AOF, le cacao »

On doit souligner la part de l'Afrique occidentale anglaise dans la production total du cacao ; Gold Coast et Nigeria dont les exportations, il ya vingt ans, étaient insignifiantes, fournissent en 1928 53 % de la production mondiale.

Les chiffres de la consommation en 1928 se répartissent comme suit entre les principaux acheteurs :

Tableau 15 : Les principaux acheteurs de cacao en 1928

PAYS	PRODUITS EN TONNE
Etats-Unis	163 160
Allemagne	76 484
Grande Bretagne	57 019
Pays Bas	51 666
France	34 007

Source : Agence économique de l'Afrique occidentale française, 1937, « les grands produits de l'AOF, le cacao »

En France, la consommation du cacao, après avoir crû lentement entre 1900 (17 400 tonnes), 1910 (24 800 tonnes) et 1920 (45 200 tonnes) se stabilise à 35 000 tonnes de 1927 à 1930.

Si la consommation se maintient à ce chiffre, la production des colonies françaises, et en particulier celle de la Côte d'Ivoire connaît une progression et ses exportations sont dirigées presque en totalité vers la France.

Tableau 16 : Les exportations du cacao de la Côte d'Ivoire de 1927 à 1930

Années	Exportations totales	Sur la France	Autres destinations
1925	6 278 tonnes	6 278 tonnes	---
1926	6 837 tonnes	6 837 tonnes	---
1927	9 808 tonnes	9 655 tonnes	153 tonnes
1928	14 515 tonnes	14 515 tonnes	---
1928	16 315 tonnes	16 238 tonnes	77 tonnes

Source : Agence économique de l'Afrique occidentale française, 1937, « les grands produits de l'AOF, le cacao »

En 1930, les exportations sur l'étranger ont été importantes (4 523 tonnes sur un total de 22 239 tonnes). Il importe de mentionner que le décret du 5 juillet 1930 a admis le bénéfice de la franchise des droits de douane à leur importation en France et en Algérie, le cacao originaire de la Côte d'Ivoire et du Dahomey, sous la double condition que ces produits soient importés au regard de la loi et que l'origine soit établie par des certificats délivrés par les autorités des lieux de production et visés par le chef du bureau des douanes d'exportation. Ce décret va constituer le début de la mise en place d'une organisation dans le système d'achat et de vente du cacao en Côte d'Ivoire.

6.7 LA SITUATION SOCIALE DU PRODUCTEUR SOUS LA COLONISATION

Pendant la période coloniale, les producteurs africains étaient en proie à des difficultés. Selon Ziké (1990 : 117-118) : « *Ils étaient victimes d'une situation d'injustice caractérisée par une série de refus opposés par l'administration coloniale à leurs justes revendications. D'abord, il ya le refus de l'administration coloniale d'étendre aux planteurs africains la prime de soutien baptisée "prime d'entretien" dont le montant était de 1000 francs CFA par hectare* ». Cette prime n'était octroyée qu'aux seuls planteurs européens sous de fallacieux prétexte, notamment celui selon lequel les plantations indigènes n'étaient pas bien entretenues. On était allé jusqu'à invoquer la différence des niveaux de vie entre les planteurs blancs et les planteurs noirs. Selon Ziké (1990 : 118), on n'avait même fait valoir que « *les planteurs africains n'avaient pas à faire face aux frais généraux de rapatriement et de voyage en France* ». Ce refus était d'autant plus injustifié que, d'après les statistiques auxquelles réfère Paul Henri Siriex cité par Ziké (1990 : 118), « *le budget de la colonie était alimenté pour 83% par les africains et pour 17% seulement par les*

européens. Le nombre des plantations africaines ainsi que leur superficie étaient supérieures à celles des colons blancs ».

Il a fallu attendre l'arrivée du gouverneur André Latrille pour que cette injustice soit réparée. Il a en effet, étendu la prime à toutes les plantations sans distinction de la couleur de peau de leurs propriétaires. Maintenant, pour bénéficier de cette prime, il fallait tout simplement posséder une plantation de 25 hectares d'un seul tenant. Pour les plantations de superficie inférieure, le montant de la prime était de 500 francs par hectare.

Parmi les autres injustices, l'administration coloniale refusait aux planteurs africains le droit de vendre directement leurs produits aux maisons de commerce de la place. Ils étaient obligés de passer par des intermédiaires et leur café et cacao étaient achetés à un prix inférieur de moitié à celui auquel étaient achetés les produits des blancs. A cela s'ajoutait ce que Gerard Cauche appelle « *les manœuvres des trusts* » consistant en des pressions scandaleuses destinées à faire baisser les prix. Ces manœuvres avaient pris des formes variées dont la plus visible était le refus d'accorder des crédits aux organismes d'achats de produits coloniaux. Ce refus se traduisait notamment par un arrêt de la traite dans de nombreuses régions du territoire. La raison officiellement évoquée par les autorités coloniales était de retirer aux spéculateurs la possibilité de transférer en métropole des capitaux, surtout à cette époque où la crainte d'une dévaluation du franc CFA incitait à ce genre de spéculation. En réalité, le but des manœuvres était d'amener les planteurs Africains, à un moment donné, à céder à vil prix leur produit qu'ils ne pouvaient pas conserver indéfiniment, faute de moyen de stockage approprié et de fonds de réserve qui auraient pu leur permettre de tenir.

Selon Ziké (1990 :119), « *le plus bel exemple d'escroquerie des planteurs africains semblait être celui du cacao* ». En effet, le prix du cacao vendu aux industries métropolitaines était fixé par convention entre celles-ci et les

exportateurs avant chaque traite sous la forme d'un prix minimum et d'un prix maximum. Cette fourchette de prix était destinée à garantir :

-Aux industries métropolitaines concernées qu'elles ne paieraient pas un prix supérieur au prix maximum fixé si les cours mondiaux venaient à dépasser ce maximum.

-Aux planteurs africains qu'ils encaisseraient toujours un minimum même si les cours mondiaux étaient plus élevés.

« La hausse continue de ces cours sur une longue période a permis aux industriels métropolitaines de réaliser plus de trois milliard de francs de profit pour les deux traites de 1946-1947 et de 1947-1948 par différence entre le prix maximum qu'ils ont effectivement payés et le prix mondial qui était plus élevé que ce maximum convenu » Ziké (1990 : 119).

Pour la première fois, lors de la traite de 1948-1949, le système a été inverser et les industriels métropolitaines devaient être conduit à payer un prix minimum supérieur au cours mondial à la suite d'une chute verticale de celui-ci. Pour ne pas le faire, ils refusèrent d'importer de gros tonnages de cacao, paralysant ainsi l'écoulement de la récolte et se livrant à un chantage pour n'accepter finalement les tonnages qu'au prix inférieur au cours mondial. Lorsqu'on a voulu envisager les mesures de soutien destinées à compenser, pour les planteurs, la perte éventuelle qu'ils pourraient subir du fait de la chute des prix mondiaux, on s'est aperçu que la caisse de soutien du cacao qui était destinée à jouer ce rôle avait en grande partie, servi à subventionner les industries métropolitaines du chocolat.

Conclusion partielle

Les autorités coloniales ont mis en place dès les années 1920 un système de formation et d'information en vue de vulgariser la culture du café et du cacao. Cette stratégie a porté des fruits car elle a accéléré une évolution dans la production de ces matières en côte d'ivoire. Cette progression est le résultat de la vulgarisation des techniques culturales et des normes de la qualité, bases de la réussite agricole. En période post-coloniale la méthode sera enrichie et intensifiée.

CHAPITRE VII :

LA STRATEGIE DE VULGARISATION ET DE COMMUNICATION DU CAFE ET DU CACAO DE LA PERIODE POST-COLONIALE A LA STABILISATION

L'origine des Caisses de Stabilisation remonte à la crise de surproduction de 1929 qui incite les gouvernements occidentaux à intervenir dans la régulation des filières agricoles. Ainsi, dès 1936, (*Les Cahiers d'Outre-Mer n°179*) le Front Populaire crée en France l'Office National du Blé (ONB) qui a le monopole de la commercialisation de ce produit. Le 20 décembre 1946 le Gouverneur Général des colonies signe deux arrêtés instituant l'ouverture au nom de la Côte d'Ivoire de deux comptes hors budget au Trésor Général de l'Afrique Occidentale Française ; « un compte cacao » et « un compte café ». Ces comptes sont crédités par les versements des exportateurs. Il s'agit de la différence entre les prix de vente du café et du cacao à l'étranger, et les prix homologués majorés des frais spéciaux. Les comptes café et cacao ainsi initiés servent à soutenir le développement de la production. Ces deux arrêtés posaient ainsi les bases du système de la stabilisation.

7.1 LES STRUCTURES DE GESTION DU CAFE ET DU CACAO DEPUIS LA PERIODE POST-COLONIALE JUSQU'APRES LES INDEPENDANCES

7.1.1 Les premières structures de gestion du café et du cacao

Le décret du 2 février 1955 créant le Fonds National de Régulation des cours va rendre possible l'application du décret du 14 octobre 1954 portant création des Caisses de Stabilisation dans les Etats francophones. Ainsi, le 30

septembre 1955, deux caisses voient le jour en Côte d'Ivoire l'une pour le café et l'autre pour le cacao. Ces deux caisses ont pour objet :

- La régulation du prix d'achat du café et du cacao aux producteurs ;
- La recherche et l'application de toutes les mesures propres à améliorer la qualité et réduire les frais grevant l'écoulement du café et du cacao sur les marchés extérieurs ;
- L'exécution de programmes d'actions spéciales directes en faveur du développement et d'une meilleure productivité de la culture du cacao et du café.

Le rôle de ces caisses, qui avaient pour principal objectif la stabilisation des prix au producteur afin d'augmenter l'offre du café et du cacao, s'est très vite élargi à toutes les actions favorisant le développement des filières (encadrement, fourniture d'intrants, financement de routes, d'écoles...) ainsi qu'au financement plus global de l'économie.

7.1.2 Naissance et missions de la CAISTAB

La Caisse de Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits Agricoles (CSSPPA) est née de la fusion des Caisses de stabilisation des prix du café et celle du cacao.

Le décret n° 62/37 du 8 février 1962 portant réorganisation et fusion des deux premières caisses en une seule société, stipule en son article premier que la Caisse de Stabilisation des prix, établissement public de personnalité civile et jouissant d'une autonomie financière a pour but d'assurer :

1. la régulation des prix d'achat du café et du cacao au producteur,
2. la compensation entre les prix d'achat au producteur et les prix de vente à l'exportation,
3. la recherche et la mise en œuvre de toutes mesures propres à accroître la productivité de la culture caféière et cacaoyère, à permettre

l'exécution des programmes d'actions spéciales directes en faveur de ces cultures, à améliorer la qualité du café et du cacao et à faciliter leur écoulement sur les marchés extérieurs.

La Caisse de stabilisation des prix connaîtra une évolution dans sa forme pour devenir une société d'Etat en 1964 (cf. décret n° 64 / 315 du 17 août 1964 portant création de la **Caisse de Stabilisation et de Soutien des Producteurs Agricoles (CSSPA)**). Cette société a la qualité de commerçant et sera inscrite au registre de commerce.

La CSSPA a un capital social de 500 millions. Elle a pour objet :

- la régulation des prix des produits agricoles,
- la compensation entre les prix d'achat au producteur et les prix de vente à l'exportation,
- la mise en application et l'exécution des accords internationaux portant sur la commercialisation et la stabilisation des prix des produits agricoles,
- l'organisation et le contrôle de la commercialisation à l'intérieur et du conditionnement à l'exportation des produits agricoles,
- la recherche, la mise en œuvre et le financement de toutes mesures propres à accroître la productivité des cultures industrielles nationales pour les rendre compétitives sur les marchés mondiaux, à permettre l'exécution des programmes d'actions spéciales et directes en faveur de ces cultures, à améliorer la qualité et le conditionnement de ces produits agricoles, à favoriser la transformation industrielle de ces produits, et à faciliter leur écoulement tant sur le marché intérieur que sur les marchés extérieurs.

7.1.3 Les raisons de la création de la Caisse de Stabilisation

Les denrées alimentaires tropicales, objets d'un commerce international et particulièrement le café et le cacao, connaissent des variations brutales de cours. Après la hausse importante en 1957 et 1958, le prix du café et du cacao est tombé à un niveau extrêmement bas en 1960, 82 francs prix Caf New York. Puis les prix reprennent progressivement, et sous l'effet de l'application de l'Accord International sur le Café, retrouvent un niveau moyen en 1963-1964.

Le cacao subit également des variations très prononcées. Après les prix satisfaisants sur le marché mondial en 1963-1964, les cours s'effondrent en 1965. Si les cours internationaux étaient répercutés jusqu'au planteur, il y aurait des réajustements : la culture de ces produits deviendrait non rentable. C'est ainsi qu'en 1965 le prix planteur en fonction du cours du café à New York était de 17 francs et celui du cacao à 12 francs. Les gouvernements des pays producteurs ne peuvent donc laisser le planteur seul face au marché international. Il est vital pour favoriser la croissance de l'économie et l'industrialisation, de stabiliser les prix, en garantissant au planteur un revenu rémunérateur au moins sur une campagne de commercialisation, sinon sur plusieurs années. Cette stabilisation requiert l'intervention d'un organisme spécialisé qui puisse à la fois assurer la stabilisation intérieure des prix au producteur, intervenir sur les marchés extérieurs et assurer une compensation des prix de vente entre différents marchés.

Cet organisme a pris la forme en Côte d'Ivoire d'une Société d'Etat, la Caisse de Stabilisation et de Soutien des Prix des Productions Agricoles (CSSPPA).

7.2. LE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE LA STABILISATION

Le dispositif institutionnel en Côte d'Ivoire était relativement simple. La Caisse de Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits Agricoles (CSSPPA) contrôlait l'ensemble de la filière sur tout le territoire. Ses fonctions se résumaient en six points :

- autoriser et contrôler les ventes des exportateurs à l'étranger,
- effectuer directement des ventes,
- contrôler la qualité du produit à l'achat et à l'exportation,
- fixer (proposer aux gouvernements) les prix garantis et le barème,
- gérer le mécanisme et le fonds de stabilisation,
- contrôler l'accès à la profession et déterminer les quotas à l'exportation.

La politique menée par la stabilisation se caractérise à la fois par une pression fiscale et parafiscale importante et par la fixation de prix incitatifs aux planteurs. En termes de pressions fiscales et parafiscales, les Droits Unique de Sortie (DUS) représentaient 20% des recettes fiscales au début des années 1970 (15% en 1988) avant le boom pétrolier. Par ailleurs, les excédents de stabilisation ont été accumulés pour plus de 2 270 milliards de FCFA depuis 1970. Selon ses statuts, la CAISTAB est tenue d'affecter 60 % de son excédent aux réserves, d'en transférer 30 % au Trésor et 10 % à la Banque Nationale pour le Développement Agricole (BNDA). En dehors des transferts au profit du Trésor destinés à financer ses dépenses d'investissement (BSIE- Trésor), la CSSPPA utilise une partie de ces excédents, depuis 1974 à financer directement certains projets désignés par le gouvernement. Ces opérations ont été intégrées depuis 1974 au budget d'investissement sous la rubrique « BSIE-CSSPPA) puisqu'elles ne sont pas affectées par le trésor ni assujetties à son contrôle.

Toute baisse de l'excédent du prix mondial par rapport au prix domestique se traduit à la fois par un dégonflement des recettes ordinaires de l'Etat mais aussi par un gel des flux financiers qui irriguent l'économie ivoirienne.

7.3 LES POLITIQUES DE COMMUNICATION PRECONISEES POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Les structures de recherche et d'encadrement ont permis la diversification et le développement des cultures en Côte d'Ivoire. Elles ont une grande part dans la diversification des cultures. Ces structures ont mis l'accent sur les cultures les moins répandues et implantées dans des zones où elles étaient inconnues. C'est le cas de la culture d'hévéa en zone forestière. C'est aussi le cas du palmier à huile qui poussait plutôt dans les régions du sud et que l'on trouve de nos jours dans les zones forestières de l'ouest ivoirien. A l'image de cette diversification des cultures, la Côte d'Ivoire connaîtra une production importante de ses matières premières. Cette politique de développement va s'étendre dans la zone nord avec l'organisation des cultures telles que la canne à sucre, le coton et le soja tandis que le sud et les zones forestières entretiennent des plantations de café et de cacao.

Trois politiques de communication s'imposent pour le développement de l'agriculture:

- Les politiques d'encadrement/vulgarisation
- Les politiques de médiation
- Les politiques de motivation.

7.3.1 Les politiques d'encadrement/vulgarisation

La politique d'encadrement et de vulgarisation mis en place va susciter la création de nombreuses structures agricoles pour développer la production et encadrer les paysans. Ce sont entre autres, la SATMACI, l'ANADER, la CIDT.

La SATMACI et un peu plus tard l'ANADER sont les structures qui créées après les indépendances ont aidé les paysans à organiser et à développer la culture du café et du cacao.

•*La Société d'Assistance Technique pour la Modernisation Agricole de la Côte d'Ivoire (SATMACI)*

La Société d'Assistance Technique pour la Modernisation Agricole de la Côte d'Ivoire (SATMACI) a été créée par l'Arrêté n°35 /AEP /PLAN / 1 du 14 avril 1958.

Créée sous forme de Société d'Etat, elle fonctionne comme telle jusqu'en 1980. A partir de cette année, elle change de Statut (loi n)80 1070 du 13 septembre 1980) pour devenir Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC).

Les statuts de la SATMACI en font essentiellement une société de service mise à la disposition du Gouvernement pour appliquer sa politique de Modernisation Agricole et de Promotion Rurale en s'appuyant d'abord sur les cultures essentielles du pays, ensuite et principalement sur le café, le cacao et le riz à partir de la campagne agricole de 1978-1979. L'évolution de la SATMACI peut se subdiviser en trois grandes périodes :

- Période 1958-1970 : La SATMACI, moteur de la modernisation agricole et de la promotion des grandes cultures du pays.

Elle apporte son concours à la mise en œuvre de la politique de modernisation agricole de la Côte d'Ivoire par la mise en place d'un encadrement adéquat, chargé de vulgariser les techniques agricoles modernes auprès des paysans. Son action couvre tout le territoire national. La SATMACI devient l'instrument privilégié du Gouvernement dans sa politique de diversification de la production agricole.

- Période 1971-1981 : la SATMACI, instrument privilégié de développement des cultures de café et de cacao.

Cette période est marquée par la haute spécialisation de la société en matière de café et de cacao qui, intégrant les résultats de la recherche agronomique (mise au point de matériel végétal, hybrides de cacaoyer et clones de caféier à haut rendement et de techniques de culture de pointe.) ont pour missions principales de :

- rajeunir les vergers café-cacao par des programmes ambitieux soutenus par des financements conséquents avec le programme de régénération et d'extension cacaoyère et le programme de reconversion variétale caféière,
- porter la production de ces deux produits à 600 000 tonnes à l'horizon 1980. Ces missions se traduisent par la mise en œuvre des plans cacao (BIRD I ET BIRD II de 1971 à 1980).

- Période 1981-1985 : La SATMACI poursuit ses objectifs traditionnels.

La SATMACI poursuit ses objectifs traditionnels avec le café et le cacao. Son rôle d'instrument de promotion rurale se confirme. Sa part décisive dans la mise en œuvre de la politique d'autosuffisance alimentaire amène le Gouvernement à la placer sous la tutelle du Ministère du Développement Rural. Elle est chargée de la mise en place du projet de Développement Agricole Intégré du Centre-Ouest et de l'Unité Autonome de Gestion de Buyo.

Dès 1958, face à la dégradation du verger cacaoyer par les Capsides (mirides), la SATMACI a mené en régie une opération dénommée « Opération Anti-Capsides » avec l'aide du Centre National Agricole (CNCA) pour l'attribution de prêts aux planteurs et du Centre National de Coopération et de Mutualité Agricole (CNCMA) pour la promotion des Coopératives. Plus de 273 000 hectares ont été traités gratuitement et équipés pour le compte des planteurs.

De 1962 à 1973 la SATMACI a réalisé un programme dénommé « Régénération cacaoyère » avec la participation de planteurs groupés. Le but recherché était le rajeunissement du verger. Avec cette méthode, le rendement des plantations a progressé de 350 à 750 kg à l'hectare sur les plantations régénérées.

A partir de 1970 l'opération « extension cacaoyère » démarre. Elle porte sur la création de plantations nouvelles individuelles ou groupées avec du matériel végétal sélectionné précoce et avec des rendements atteignant plus d'une tonne à l'hectare. La distribution de cabosses sélectionnées ; la mise en place d'un encadrement spécifique rapproché et dense pour sensibiliser, animer, former, suivre le planteur, contrôler et saisir ses réalisations.

Tableau 17: Les résultats techniques des cacaoyères régénérées de 1963 à 1973.

ANNEE	NOMBRE GROUPEMENTS	NOMBRE PLANTEURS	SURFACES ENCADREES
1963	68	2 035	14 544
1964	117	3 815	25 861
1965	172	5 852	37 501
1966	193	6 528	42 268
1967	160	5 509	34 198
1968	139	4 650	25 286
1969	98	2 429	13 583
1970	108	3 064	13 824
1971	66	1 438	4 758
1972	142	3 567	11 501
1973	134	2 859	8 512
TOTAL	41 746	231 836	165

Source : MINAGRI

●Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER)

L'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) est une société d'économie mixte dont le capital est réparti comme suit: Etat ; 35%, familles professionnelles agricoles et sociétés du secteur privé agricole ; 65 %.

L'ANADER a pour objet de contribuer à la promotion du monde rural par la professionnalisation des producteurs agricoles : cultivateurs, sylviculteurs, éleveurs, pisciculteurs et pêcheurs. Elle a repris les activités de la SATMACI (encadrement café/cacao), du CIDV (encadrement vivrier) et de la SODEPRA (encadrement des productions animales). Elle est chargée des travaux de vulgarisation de recherche et d'appui aux organisations coopératives. Pour répondre aux besoins des producteurs de base, l'agence est organisée selon une structure décentralisée : une antenne dans chacune des 16 régions administratives du pays.

La mission de l'agence est réalisée par trois moyens :

- a- l'intervention auprès des organisations professionnelles agricoles qui n'ont pas encore la capacité technique et financière d'assurer la promotion de leurs membres et leur propre développement,
- b- la passation d'un contrat de prestation de services avec les professionnels à la demande de ceux-ci,
- c- la coordination et le suivi des prestations des organisations professionnelles dans le domaine relevant de sa compétence.

Sur le terrain, l'agence conçoit et met en œuvre des systèmes d'information et d'encadrement des producteurs. Elle détermine le contenu technique de ces programmes de formation, avec pour objectif la productivité des exploitations et la qualité des produits.

L'ANADER recueille et diffuse ainsi les informations utiles aux exploitants, apporte son concours à la mise en œuvre des programmes de développement des différentes régions. Elle identifie tous les problèmes de nature à compromettre le développement rural et en saisit les instances compétentes. De plus elle participe à l'orientation des travaux des recherches scientifiques afin de les investir sur le terrain.

- Objectifs spécifiques de l'ANADER

L'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) a pour objectif spécifique de fournir des services agricoles efficaces aux exploitants à travers:

- un système de vulgarisation renforcé et diffusant des technologies adaptées aux contraintes des exploitants et préservant l'environnement, avec un appui spécifique aux femmes et aux jeunes;
- des technologies mises au point par la recherche et transférées répondant aux contraintes des exploitants agricoles;
- la promotion à la base des OPA (Organisation Professionnelle Agricole) pour en faire des entreprises économiquement viables;
- le renforcement des compétences et la capacité d'adaptation des agents à leurs postes;
- un système d'information et de gestion des données techniques répondant aux besoins des demandeurs.

- Résultats quantitatifs

L'ANADER couvre 90% des villages en Côte d'Ivoire ; elle apporte son assistance technique à 256 000 exploitants encadrés par 1500 conseillers agricoles, soit un ratio d'encadrement de 1/170 (PNASA 1). L'Agence a installé 14 000 groupes de contact en 1996 et 22 000 groupes de

contact en 1997. Les agriculteurs ont été formés sur 19 000 Unités de Démonstration (UD) en 1995 et 47 000 UD en 1997. Au cours de ces formations près de 120 thèmes techniques concourant à la promotion des systèmes de production stables et durables au plan environnemental ont été développés. Ce sont entre autres la fabrication du compost, la lutte anti-érosive, les cultures maraîchères et l'apiculture.

- Résultats qualitatifs

On constate à travers l'ANADER l'existence d'une structure unique de vulgarisation comme interlocuteur du monde rural, l'utilisation du diagnostic participatif comme outil pour l'identification des contraintes et le choix des thèmes à diffuser. Il est donc important d'initier la formation continue du personnel de vulgarisation de terrain en vue de leur assurer un bon niveau technique, les doter de moyens nécessaires à l'exécution des tâches qui leur sont confiées. Il faut également prendre en compte des préoccupations des femmes dans les programmes de vulgarisation, rechercher des partenariats plus dynamiques avec les instituts agricoles en vue de répondre aux besoins des exploitants, contribuer de façon significative à la promotion des spéculations agricoles : riz, coton, café, anacarde, aviculture villageoise.

7.3.2 Stratégie de vulgarisation agricole

Pour répondre aux objectifs qui lui sont assignés, l'ANADER s'appuie sur une stratégie axée sur l'approche villageoise consistant à identifier les contraintes et atouts des communautés rurales et à élaborer des plans de développement prenant en compte toutes les priorités des différentes couches socio-professionnelles du milieu rural.

● *Méthodes et outils de vulgarisation*

Le Diagnostic Participatif Village (DPV) en constitue l'outil de dialogue et d'identification des actions jugées prioritaires par la communauté rurale. Le Diagnostic Participatif Village (DPV) comprend trois phases:

- Connaissance des activités socio-économique des différentes couches sociales du village et pratiques liées aux activités et expression des atouts, contraintes et des besoins des communautés rurales.
- Priorisation des actions à conduire dans ce village et élaboration d'un plan d'actions.
- Mise en place d'une instance villageoise de gestion et de suivi du plan de développement issu du DPV.

L'ANADER intervient auprès des groupes cibles de deux manières:

La vulgarisation de masse et la vulgarisation privée.

Basée sur les principes du système formation-visite, la vulgarisation de masse consiste à apporter des thèmes techniques chaque quinzaine à des groupes d'agriculteurs appelés groupes de contact et composés de dix (10) à quinze (15) exploitants agricoles. Son application depuis 1984 en Côte d'Ivoire a mis en exergue certains acquis.

La vulgarisation à travers les champs écoles paysans est appliquée sur les périmètres irrigués et date de 1996. Elle consiste à amener les exploitants à réaliser un diagnostic sur leur exploitation sous la supervision d'un formateur et à prendre la décision qui s'impose en matière d'application d'itinéraire technique et de traitement chimique des parcelles.

Initiés récemment, les journées paysannes et le conseil spécialisé constituent une possibilité d'échanges entre vulgarisateur, chercheur et exploitant. Adapté

aux grandes exploitations de culture pérenne, le conseil spécialisé est une forme d'assistance technique ciblée et à la demande paysanne. Il est conduit par des vulgarisateurs de niveau plus élevé que l'agent de base selon un contrat de développement.

La vulgarisation privée porte sur une spéculation unique de la filière et consiste non seulement à apporter le conseil agricole mais également à distribuer les principaux facteurs de production tels que les engrais, les pesticides etc...

Après analyse, on relève entre autres la vulgarisation très rapprochée des agriculteurs, la formation des agriculteurs sur l'itinéraire technique de la culture, la disponibilité des intrants pour faire les démonstrations, l'approche thématique. Pour ce qui est des faiblesses, on note l'absence d'approche globale de l'exploitation agricole et le manque de diagnostic de l'exploitation.

7.3.3 Les programmes d'ajustement structurel et leur impact sur les services de vulgarisation en Côte d'ivoire

Dans le cadre de la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurel en Côte d'Ivoire, les Services Agricoles et les structures de vulgarisation ont bénéficié de projets avec le concours financier de la Banque Mondiale et d'autres Bailleurs de Fonds. Il s'agit du Projet de Vulgarisation Agricole (PVA) (1985-1989), du Projet National d'Appui aux Services Agricoles I (PNASA I) (1994-1998) et du Projet National d'Appui aux Services Agricoles II (PNASA II) (1998-2001). Le Projet de Vulgarisation Agricole cofinancé par l'Etat ivoirien et la Banque Mondiale a été mis en œuvre par trois structures d'encadrement : ex-SODEPALM puis ex-CIDV, ex-SATMACI et CIDT. L'objectif général du projet à travers ce volet est l'accroissement du nombre d'agriculteurs bénéficiant d'une assistance directe des services de la vulgarisation de 25 pour cent en 1984 à 50 pour cent en 1990.

Deux objectifs secondaires opérationnels ont été fixés pour atteindre l'objectif général. Il s'agit de l'organisation du travail des encadreurs de base et de la diffusion de messages simples auprès des agriculteurs structurés en Groupes de Contact (GC).

● ***Résultats atteints par le PVA sur les activités de vulgarisation***

Le PVA a permis un redéploiement et des recrutements de personnel, conformément aux prévisions (tableau : évolution du nombre de moniteurs de base), en vue d'une meilleure utilisation des ressources humaines, un redécoupage des secteurs d'intervention des ministères et une structuration des groupes de contact sur des bases géographiques et techniques et des formations périodiques et continues du personnel à tous les niveaux. Le Projet de Vulgarisation Agricole a également favorisé un renforcement de la présence des encadreurs auprès des agriculteurs du fait de la périodicité systématique des visites et un regain de motivation du personnel d'encadrement des structures renforcées par la crédibilité retrouvée auprès des agriculteurs.

Au niveau quantitatif le projet a permis un encadrement de plus de 50% de la population agricole (804 097 exploitants), soit un taux de réalisation de plus de 100% par rapport à l'objectif de 50% d'exploitations. Les résultats des cultures annuelles (riz, maïs) se sont améliorés et sont de 51% en riz pluvial ; 123% en riz irrigué et 126% en maïs en 1986 et respectivement de 116%, 78%, 125% en 1989. En cultures pérennes, les thèmes techniques diffusés par l'ex-SATMACI ont amélioré les taux de recépage passant de 78% en 1986 à 90% en 1989, ceux des traitements anti-mirides de 61% en 1986 à 84% en 1989. Les rendements du café sont passés de 350 à 400 kg/ha et ceux du cacao de 400 kg/ha à 450 kg/ha. Les actions de formations menées par le PVA peuvent se regrouper en trois rubriques ; formation de mise à niveau, formation de quinzaine des agents de base et une formation mensuelle ou trimestrielle des

techniciens spécialisés, du superviseur ou du Chef de section. Ces formations ont touché 4 200 agents: 2 678 moniteurs, 138 comptables, 32 responsables des poste d'observation, 60 observateurs, 81 enquêteurs, 122 techniciens. La Banque Mondiale a organisé des séminaires et ateliers à l'intention de tous les acteurs du projet ; séminaire sur le suivi-évaluation, atelier sur la recherche-développement permettant de cerner les relations clients-fournisseurs (clients : structures de développement ; fournisseurs = instituts de recherche), des séminaires sur les procédures de passation de marchés et de décaissement des fonds BIRD et des ateliers sur la vulgarisation agricole. Le projet de vulgarisation exécuté de 1985 à 1994 a toutefois connu des acquis et faiblesses à différents niveaux. Les acquis du projet concernent plusieurs rubriques. Au plan strictement de la diffusion des messages techniques le projet a permis de diffuser des thèmes simples permettant soit l'accroissement des productions alimentaires (cultures céréalières), soit l'amélioration de la productivité des cultures pérennes (café, cacao). Et de façon pratique les agents utilisent systématiquement des parcelles de démonstration, comme outil de diffusion des messages auprès des agriculteurs. Cet état de fait renforce les liens entre les structures de développement, la recherche et les producteurs.

Au plan de la formation du personnel de vulgarisation, le Projet de Vulgarisation Agricole (PVA) a contribué à remettre à niveau et à harmoniser les connaissances de base des agents d'encadrement. Ce projet a surtout permis de systématiser la formation des agents à tous les niveaux, d'amorcer des tentatives d'amélioration des programmes de formation par l'établissement de cadre de concertation avec la recherche pour la détermination des besoins, des plans et modules de formation. A ce niveau, tous ces éléments ont suscité le goût des agents à la remise en question dynamique et leur a fait prendre conscience que la formation continue est un moyen d'améliorer l'efficacité opérationnelle et donc la promotion.

●*Projet National d'Appui aux Services Agricoles*
(PNASA I) 1994-1998

Dans le cadre de la politique d'ajustement structurel et en vue de corriger les faiblesses mises en évidence par le PVA, le gouvernement a entrepris depuis 1999, une réforme du système agricole et de l'élevage avec l'élaboration du Projet National d'Appui aux Services Agricoles (PNASA).

Ce projet a pour objectifs principaux la professionnalisation du métier d'exploitant agricole et l'amélioration de la productivité des facteurs de production. Il vise aussi la réduction des charges de l'Etat tout en garantissant l'amélioration des services publics.

●*Le projet national d'appui aux services agricoles*
(PNASA I) 1998-2001

Les résultats enregistrés au cours de la phase 1 du PNASA ont amené le Gouvernement à proposer aux partenaires au développement, une seconde phase pour le projet national d'appui aux services agricoles (PNASA II).

Le PNASA II comporte quatre (4) composantes:

- ANADER: Vulgarisation agricole
- CNRA: Recherche agricole
- Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales
- Ministère de La Communication : radios rurales.

Le PNASA II est un programme à long terme qui s'étend sur 11 ans. La première phase de trois ans (1998-2001) vise à améliorer l'efficacité et la viabilité financière des services de recherche et de vulgarisation agricoles en Côte d'Ivoire.

L'objectif à moyen et long terme du projet est de mettre en place des systèmes de recherche et de vulgarisation viables orientés vers la demande et pour lesquels les bénéficiaires contribueraient de manière significative au financement des services pendant que l'Etat mettra l'accent sur le renforcement des compétences et sur la fourniture des services publics. La restructuration de l'ANADER et la création du Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) seront finalisées au cours de la 1ère phase du projet de trois ans. Cette première phase de trois ans (1998-2001) est financée par la République de Côte d'Ivoire: 88,55 millions \$, la Banque Mondiale: 50,60 millions \$, le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA): 1,06 millions \$, l'Union Européenne: 5,25 millions \$, la- Coopération française: 1,04 millions \$ et les organisations paysannes: 56,08 millions \$. L'objectif global du PNASA II est de lutter contre la pauvreté et plus spécifiquement, d'accroître la production et la productivité de façon durable.

7.4 METHODES ET OUTILS DE DIFFUSION DES MESSAGES

TECHNIQUES

7.4.1 Méthodes de vulgarisation

Les méthodes et outils de diffusion des messages adaptés aux spéculations particulières peuvent se regrouper en deux catégories selon le groupe cible et les spéculations pratiquées. L'encadrement lié aux groupes d'exploitants et l'encadrement individuel.

●*L'encadrement lié aux groupes d'exploitants*

L'encadrement de masse est basé sur la diffusion de technologies simples au profit des bénéficiaires organisés en groupement naturels ou groupes de contact. Les outils permettant une rapide adoption des messages techniques sont les parcelles de démonstration ou les champs communautaires des femmes ou

des jeunes. Les bénéficiaires reçoivent un thème ou un itinéraire technique à travers une formation hebdomadaire visant à améliorer les compétences techniques des agriculteurs.

- Les champs écoles paysans et les journées paysannes

Le « champs écoles paysans » permet un diagnostic hebdomadaire de l'exploitation et une formation in-situ des bénéficiaires. Les journées paysannes constituent une méthode privilégiée d'échange entre vulgarisateur-chercheur et agriculteur. Dans le cadre de la formation des groupes cibles, une formation de courte durée (2 semaines) alternant la théorie et la pratique peut permettre à l'apprenant de mieux maîtriser les aspects théoriques et pratiques et d'être opérationnel à court terme sur son exploitation. Il s'agit de développer des modules pour des groupes d'agriculteurs de 15 à 20 personnes. Cette formation comprend deux parties:

- une partie théorique dans un centre de vulgarisation ou de formation agricole;
- une seconde partie, davantage orientée vers la pratique se déroulant sur une exploitation agricole.

Cette méthode a l'avantage de diffuser les technologies simples aux groupements naturels de jeunes et de femmes en activité dans le milieu. Ces groupements naturels mis en exergue au cours des Diagnostics Participatifs Village seront assistés techniquement selon une périodicité définie d'accord avec le vulgarisateur de base ou d'un technicien spécialiste dans la discipline. Une formation hebdomadaire peut améliorer les compétences des producteurs.

- **Sites d'Adaptation de la Recherche Système (SARS) et le Comité Technique Régional (CTR)**

La recherche part du système de diagnostic participatif qui se présente ici sous deux (02) formes. La première est le diagnostic SARS (Site d'Adaptation de la Recherche Système) qui permet d'identifier les contraintes. La deuxième est le Comité Technique Régional (CTR) regroupant l'administration, les chercheurs, les producteurs et l'ANADER. Il s'agit en fait d'un forum au cours duquel sont exposées les contraintes posées aux producteurs. Il ressort de ces deux (02) rencontres un ensemble de préoccupations liées à la recherche.

Ces préoccupations sont examinées selon trois (03) cas :

- Dans le premier cas, les solutions sont connues de la recherche et de la vulgarisation. Dans ce cas, les techniciens SARS et les agents de la recherche sont chargés de former les techniciens spécialisés sur les thèmes posés, c'est ce qu'on appelle AMRT (Atelier mensuel de Revue de Technologie).
- Dans le deuxième cas, les solutions ne sont connues que de la recherche. En ce moment, un test réunit les chercheurs, les vulgarisateurs et les producteurs sur un essai en milieu paysan. Si les résultats sont satisfaisants, on revient encore à l'ARMT.
- Dans le troisième cas, les solutions ne sont pas connues, ni de la recherche ni de la vulgarisation ; c'est alors qu'intervient la recherche fondamentale avec les instituts de recherche. Il faut noter que ces instituts sont liés à l'ANADER par des conventions.

Une fois que les instituts de recherche ont trouvé les solutions, les chercheurs établissent des points d'application sur lesquels sont expérimentés les thèmes concernés. De ces points d'application, la recherche repart en milieu

paysan pour des essais. Lorsque ces essais sont concluants, nous arrivons une fois de plus à la formation des techniciens spécialisés, c'est-à-dire l'ARMT.

La recherche et la vulgarisation, à travers ces différents cas exposés, sont donc étroitement liées. Cette démarche apparaît dans le système de vulgarisation comme un cycle permanent. Cette amélioration de la recherche et de la vulgarisation se définit comme la première phase de l'intervention de l'ANADER, qui a pour conséquence immédiate d'accroître la production agricole.

Le conseiller agricole s'intéresse particulièrement aux exploitants agricoles d'un certains niveaux. Il tient compte de l'ensemble des spéculations existantes : les cultures pérennes, les cultures maraîchères, les cultures vivrières, l'élevage, etc... Ce conseil diversifié est possible grâce à la polyvalence et à la mise à niveau technique continu des conseillers agricoles, des superviseurs, des enquêteurs et des observateurs. L'objectif pour l'ANADER est d'atteindre un taux de 50% des exploitants agricoles. L'effet de démultiplication, à partir des informations et conseils donnés par les producteurs encadrés à ceux qui ne le sont pas, permettra d'arriver à un pourcentage plus élevé de producteurs rompus à la pratique des techniques modernes de production.

La deuxième phase, c'est l'appui au plan organisationnel que l'ANADER apporte aux producteurs. Cette action se définit en amont et en aval de la production.

- Les spécialistes en organisations professionnelles (SOP)

Les spécialistes en organisations professionnelles (SOP) ont pour rôle de regrouper les producteurs en GVC ou en coopératives, afin de leur permettre d'entrer en possession de semences ou d'intrants sans lesquels ne peut démarrer l'activité de production.

Il s'agit aussi pour les SOP d'identifier les points de vente et d'approvisionnement de ces éléments de base, et de permettre aux producteurs de les acquérir à des coûts raisonnables. Une fois que cette action aboutit et que les producteurs se retrouvent avec leur production, interviennent alors les appuis à la commercialisation. Il est également nécessaire d'aider les producteurs à mieux commercialiser leur production, en formant les coopérateurs d'une part à partir de thèmes précis liés à leurs préoccupations particulières, d'autre part, à partir de thèmes de gestion tels la tenue d'un document comptable ou d'exploitation en fin d'exercice. Le but que doit atteindre le SOP, c'est de faire des coopérateurs, de véritables professionnels de leur secteur.

L'appui des OPA se fait à deux (02) niveaux :

1. Au niveau des coopératives, c'est-à-dire des GVC et union de GVC,
2. Au niveau des associations professionnelles.

La mission de l'ANADER dans ce cas ci est donc de regrouper les producteurs en GVC et d'apporter aux organisations professionnelles agricoles (OPA), une assistance technique par la formation afin d'en faire de véritables professionnels capables de discuter avec les autres opérateurs économiques. Tout cet ensemble d'actions a pour objectif d'améliorer les conditions de travail des coopérateurs en les aidant à connaître leurs droits et devoirs, d'améliorer la qualité des services de communication tels l'approvisionnement et la distribution d'intrants, de participer à la mobilisation de l'épargne et à la recherche de crédits. Le but final de toute cette action, c'est de consolider les OPA par l'appui à une meilleure mise en marché des produits.

La stratégie adoptée pour accomplir cette mission repose sur quatre (04) axes principaux qui sont :

- La restructuration du milieu,

- Le renforcement et la gestion financière,
- La diversification des producteurs,
- La professionnalisation des producteurs

- *L'encadrement individuel*

L'encadrement individuel consiste à assister un producteur à sa demande. Selon un contrat de développement établi entre le producteur et le technicien de l'ANADER précisant les actions à conduire et les périodes d'exécution des tâches. L'encadrement intervient pour lever les contraintes relevées.

Deux types d'outils permettant de répondre à l'attente des producteurs : le Conseil de Gestion et le Conseil Spécialisé.

- Le Conseil de Gestion

C'est un outil d'orientation de l'exploitant et d'analyse technico-économique des activités de l'exploitation. L'enregistrement des données précises sur l'exploitation peut permettre de diagnostiquer les contraintes et apprécier la rentabilité à travers les calculs de marges brutes. Dans l'avenir, l'ANADER se propose de mettre en place des Centres de Gestion dans les grandes régions

- Le Conseil Spécialisé

Il s'agit d'apporter un conseil technique à la demande par un technicien spécialisé. En vue d'atteindre une large diffusion des technologies diffusées, l'ANADER accompagne sa stratégie par les supports appropriés: « les producteurs parlant aux producteurs » constitue un puissant moyen de diffusion des expériences. Des visites d'échanges d'expériences seront organisées entre les exploitants au sein d'une zone et entre des régions sur des points d'observation

de la recherche, dans les villages témoins et sur les unités de démonstrations. On rencontre également des champs modèles.

Le champ modèle est un champ appartenant soit à un groupement informel, soit à une coopérative, de taille réelle, d'accès facile, situé aux abords du village, dans lequel l'agent technique intervient et fait la démonstration de l'itinéraire technique. Il sert de lieu d'apprentissage des exploitants agricoles pour améliorer leur savoir et savoir-faire, de chantier de démonstration de résultats et de sites de visite.

7.4.2 Les outils de vulgarisation

Les centres de recherche agronomique ont un rôle important dans le développement agricole. Ils mettent à la disposition des producteurs les résultats de leurs recherches à travers les agents chargés de l'encadrement et de la vulgarisation. Ce sont des outils incontournables de la vulgarisation.

• *Le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA)*

Société anonyme à participation publique, régie par l'acte uniforme relatif aux droit des sociétés et groupement d'intérêt économique, le CNRA a été créé en remplacement de trois structures de recherche agronomique (IDEFOR, IDESSA, CIRT). Il a pour objet l'accroissement de façon durable de la production et de la productivité dans les domaines agricole et agro-industriel par :

- Des recherches sur les productions végétales, animales et forestières, les systèmes de production, les méthodes de conservation et de transformation, ainsi que par l'adaptation des innovations technologiques en milieu rural ;
- Le transfert des acquis scientifiques et techniques auprès des opérateurs publics et/ou privés, locaux ou/et extérieurs ;

- La valorisation de l'expertise des ressources humaines auprès des opérateurs publics ou/et privés, locaux ou/et extérieurs ;

- Les Missions du CNRA

Le CNRA a pour mission d'initier et d'exécuter des recherches en vue d'assurer l'amélioration de la productivité des cultures destinées à l'exportation et des cultures alimentaires, la promotion et le développement de nouveaux produits, l'intensification et la stabilisation des systèmes de production agricole et d'élevage, la mise au point de techniques respectant l'environnement et adaptées aux besoins des producteurs et des productrices à faibles revenus et l'amélioration et la diversification des produits d'origine animale.

Le Centre National de Recherche Agronomique est également chargé de la dynamisation de la recherche technologique, notamment la conservation, la transformation des produits agricoles et l'adaptation de la petite technologie en milieu rural. Le CNRA s'occupe aussi de la mobilisation autour de la recherche agronomique nationale, au plan financier comme au plan technique, les partenaires privés de l'Etat, de la dotation des services de la recherche agronomique d'une capacité de propositions, de moyens humains, matériels et financiers en rapport avec la demande : il s'agit de constituer une excellente expertise en matière d'agriculture au plan national, régional et international d'apporter un appui aux groupes sociaux les plus vulnérables : femmes, petits exploitants. Ces missions s'exécutent à travers 22 programmes de recherche gérés selon une rigoureuse procédure de suivi-évaluation.

- Le personnel scientifique

C'est une équipe d'experts dans les domaines agricoles et agro-industriels ayant à son actif de nombreux acquis. Ce personnel scientifique est évalué chaque année par une commission composée d'éminentes personnalités

scientifiques choisies sur la base de leurs compétences avérées dans les divers domaines d'activités du CNRA.

● *L'Institut des Forêts (IDEFOR)*

L'IDEFOR est un institut chargé de la recherche agronomique qui a repris pour son compte les activités en zone forestière des anciennes structures françaises (IRCC, IRHO, IRCA, IRFA, CTFT). Ses missions portent à la fois sur un volet recherche et sur un volet recherche - Développement – Valorisation.

Dans le domaine de la recherche, les activités portent sur la sélection et l'amélioration variétales par des interventions génétiques, biotechniques et agronomiques ; La défense des cultures ; La définition de système de culture, de production et de récolte ; La technologie de transformation post-récolte adaptée.

Les activités de recherche - développement - valorisation portent sur le transfert des acquis scientifiques par la mise en place de parcelles d'expérimentation ; la recherche - développement sur les parcelles des opérateurs agricoles ; l'élaboration et la mise à disposition d'itinéraires techniques ; l'assistance - conseil aux structures d'encadrement du monde rural.

- Les moyens matériels de l'IDEFOR

L'institut possède des laboratoires et équipements de laboratoire performants, des équipements et matériels agricoles, des outils informatiques performants et un patrimoine foncier : 20.000 hectares.

- L'organisation de l'IDEFOR

L'IDEFOR est dirigé par une Cellule Centrale de Gestion (CCG). Ses activités s'exercent au sein de cinq départements dont le département Café-Cacao (DCC).

-Département Café - Cacao (DCC)

Le DCC est chargé de l'amélioration de la production et de la qualité du Café, du Cacao et de la Cola et la réduction de la pénibilité du travail des agriculteurs. Au niveau de ses activités, le DCC s'occupe de la mise au point du matériel végétal, des techniques de culture et de protection de la récolte, des techniques de traitement post-récolte, de la protection du matériel végétal, de l'appui scientifique et technique aux différentes structures concernées par la filière café, cacao et cola, la formation des cadres ivoiriens et étrangers de la recherche, du développement et du contrôle de la qualité du café, du cacao et de la cola.

- ***L'Association Ivoirienne des Sciences Agronomiques (AISA)***

L'Association Ivoirienne des Sciences Agronomiques (AISA) a été créée en 1981 et a marqué pendant ces dernières décennies (depuis 1985) les secteurs de la recherche agronomique et du développement agricole en Côte d'Ivoire. Elle est dotée d'organes qui sont : une Assemblée Générale, un Bureau Exécutif, un Commissariat aux comptes, des Sections, un Conseil d'Orientation Scientifique, des Organes Consultatifs, un Comité de rédaction, un Comité d'édition, un Conseil Scientifique, une Commission financière et des correspondants.

L'AISA a mobilisé à travers huit (08) sections scientifiques spécialisées (Agronomie-agroéconomie, amélioration des plantes, environnement, protection des végétaux, pêche-aquaculture, sciences du sol, technologie et zootechnie), une importante masse critique de cadres travaillant en Côte d'Ivoire. Ce potentiel humain est constitué de chercheurs, d'enseignant-chercheurs et d'ingénieurs (environ 200 scientifiques) issus des Instituts de Recherche Agronomique des universités et grandes écoles et des structures de développement.

7.5 PROGRAMMES ET PRINCIPAUX ACQUIS DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE EN COTE D'IVOIRE

7.5.1 Les thèmes et programmes

• *Les principaux thèmes et axes prioritaires*

Sept (07) axes prioritaires de recherche ont été retenus. En effet, pour aider la production et le développement agricole à atteindre les objectifs qui leur sont assignés, les priorités suivantes ont été retenues :

- Les recherches liées à l'amélioration de la productivité agricole ;
- Les recherches liées à la stabilisation de l'agriculture par l'expérimentation et l'adoption de systèmes de culture agro - sylvo - pastoraux garantissant la sécurité alimentaire et l'apport de revenus au monde paysan ;
- Les recherches liées à l'intensification de l'agriculture par la valorisation des jachères au bénéfice du maintien et de la reconstitution des massifs forestiers ;
- Les recherches liées à la maîtrise et à l'utilisation des biotechnologies à des fins d'amélioration de la productivité agricole.

• *Les programmes de recherche agronomique*

Les programmes porteront essentiellement sur :

- La sélection et l'amélioration variétale, par des interventions génétiques et agronomiques permettant d'obtenir des produits de qualité et aux rendements élevés ;
- La défense des cultures contre les maladies et autres ravageurs ;

- Les systèmes culturaux, dans l'optique de la définition des techniques de cultures, de production, de récolte et de transformation post-récolte adaptées aux aptitudes du paysan ;
- Les systèmes de production d'élevage et agro-pastorale ;
- Le transfert et la valorisation des résultats de la recherche auprès des organismes de développement et dans le monde rural ;
- L'assistance conseil aux structures de développement et au paysannat ;
- La technologie et les biotechnologies.

7.5.2 Les acquis de la recherche agronomique

Malgré la vétusté des moyens matériels et l'insuffisance des moyens financiers, les chercheurs ivoiriens ont, par leur dévouement su préserver leur outil de travail et accumuler d'importants acquis.

- Les acquis de l'ex IDESSA et l'ex IDEFOR

L'ex IDESSA et l'ex IDEFOR avaient acquis d'importants résultats dont une grande partie est directement passée par le développement.

L'ex IDESSA avait mis au point une gamme variée d'itinéraires techniques pour accroître la productivité des principales spéculations agricoles à vocation industrielle (coton, canne à sucre) ou vivrière (riz, maïs, igname, soja, etc). Il disposait avant la crise armée d'une part, d'une très importante collection de plantes fourragères et une importante collection d'igname, et d'autre part de nombreuses informations pour le potentiel halieutique des eaux continentales fluvio-lacustres ainsi que sur les traces bovines, ovines et caprines.

Parmi les autres éléments qui font la fierté scientifique et technique de notre pays, il convient de signaler, d'une part, la création du coton sans gossipol (coton glandless) qui donne au cotonnier une valeur de culture vivrière, et d'autre part, la mise au point d'une variété de coton à fibre naturellement colorée (kaki et vert).

Grâce à la recherche, la précocité du riz est passée de 160 et 110 jours, les rendements de 0,8 à 3 tonnes par hectare pour le riz pluvial, 2 à 8 tonnes par hectare pour le riz aquatique. L'igname, la banane plantain, le manioc et le maïs ont également connu une amélioration de leur rendement.

Quant à l'AISA, elle a obtenu d'importants acquis scientifiques, techniques et technologiques dans le domaine agricole. Ceux-ci concernent, notamment l'organisation d'assises régionales (6 ont été tenues à travers de grandes régions du pays) et d'ateliers scientifiques nationaux relatifs à la rédaction et à la conduite de projets de recherches scientifiques, ainsi qu'à l'édition de documents scientifiques (*Agronomie africaine, AISA-Développement*, etc).

- ***Les acquis de l'AISA***

Les assises annuelles de l'AISA se veulent un cadre national regroupant tous les partenaires des activités agricoles (producteurs, développeurs, vulgarisateurs et chercheurs) dans une région choisie du territoire national pendant une semaine en vue de :

1. Faire des communications scientifiques sur les résultats de recherches d'intérêt national dans les domaines choisis ;
2. Engager des discussions relativement approfondies entre chercheurs et développeurs dans des domaines importants pour la région afin de dégager les voies et moyens d'améliorer les conditions de diffusion des résultats de la recherche jusqu'au niveau du petit paysan.

3. Exposer de nouveaux matériels agricoles (tracteurs, pulvérisateurs, produits chimiques, semences...) et donner des informations aux paysans sur les nouvelles orientations technologiques.

Les assises de l'AISA sont à cet effet une occasion de jauger de la qualité de l'existant en matière de techniques culturales, transmettre de nouvelles informations et analyser leur répercussion sur le terrain. Il s'agit de :

- Donner à la recherche agronomique et technologique (*les 5^{ème} assises 1993*) « l'occasion, d'une part, d'estimer le niveau de diffusion au développement, des innovations scientifiques, technologiques, techniques, et d'autre part, de mesurer l'impact sur la population concernée, de la mise en œuvre des paquets de technologies mis au point par les structures de recherche ; c'est également l'occasion, le cas échéant d'apprécier les difficultés de transfert des résultats de la recherche et d'identifier les principaux goulots d'étranglement ;
- Identifier et proposer, aux autorités de tutelle de nouveaux axes de recherche ou de vulgariser pour certains thèmes majeurs non encore ou insuffisamment pris en compte par l'appareil national de recherche ou d'encadrement.

Société savante, l'AISA est un véritable cataliseur dans le secteur agronomique en matière de promotion de la recherche et du développement agricole. Depuis les premières assises de l'association en 1985 jusqu'aux dernières, l'objectif est le même ; amener après constat, les paysans à s'approprier les innovations technologiques et scientifiques.

7.6 LES POLITIQUES DE MOTIVATION

Pour encourager le travail de la terre et créer une sorte d'émulation entre les paysans, l'Etat ivoirien par l'intermédiaire de la Radiodiffusion (la radio et la

télévision nationale) a institué des émissions nationales et des prix : la terre au soleil, la coupe Nationale du progrès. Les émissions étaient diffusées à la fois en français et en langues locales. Ces initiatives auront le mérite de développer les cultures d'exportation aussi bien que les cultures vivrières. Cette stratégie de communication permettait aux paysans d'être constamment en contact avec les structures d'encadrement agricoles qui assuraient le bien être de leur plantation.

7.6.1 Radios rurales et radios de proximité

Dans les zones où des possibilités existent, des contrats de partenariat sont négociés avec les radios rurales et les radios de proximité. Dans ce cadre, des plages d'intervention sont animées par les agents de vulgarisation et d'appui aux organisations paysannes.

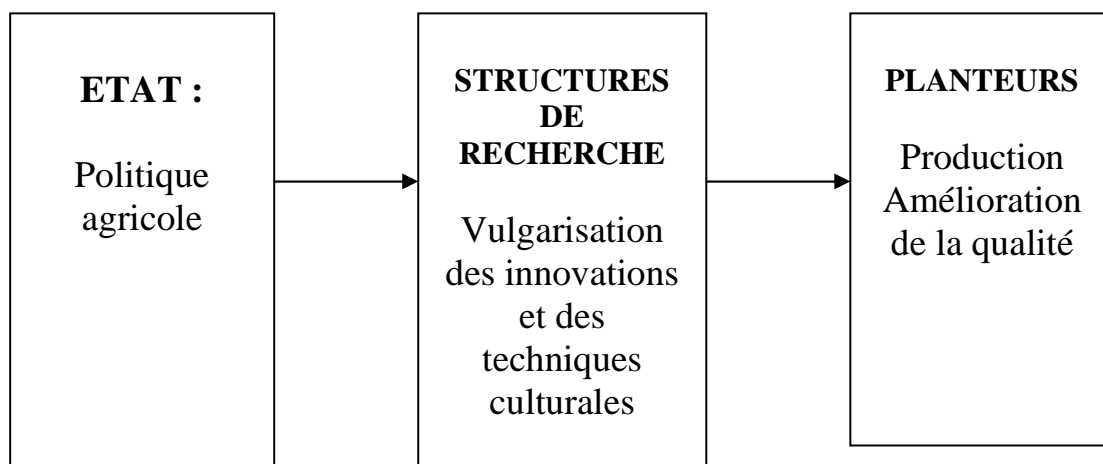
La radio dans le monde rural est essentiellement exploitée pour répéter des messages techniques vulgarisés et donner des informations aux producteurs et coopérateurs sur les intrants agricoles et les débouchés de produits en matière de marketing et de commercialisation.

7.6.2 Presse écrite et bulletins de liaison

Des bulletins de liaison, du genre « les paysans parlent aux paysans », "réseau de filières" sont édités par chaque région pour permettre aux producteurs et aux agents d'échanger leurs expériences.

L'ANADER, dans ce cadre, dispose d'un organe d'information intitulé le « Partenaire du monde rural » chargé d'informer les agriculteurs et les autres opérateurs du monde rural. C'est un bulletin d'information trimestriel.

Schéma 12: Illustration de la circulation de l'information de l'Etat aux planteurs



7.7 EVALUATION DES POLITIQUES MISES EN OEUVRE

Le système actuel de diffusion des messages techniques en faveur des exploitations marginales (irrigation, apiculture, petits ruminants) et exploitations de rente (café, cacao, coton) repose sur une approche à deux dimensions: Une approche de masse et une approche personnalisée dite spécialisée.

7.7.1 Une approche de masse

Cette approche s'applique aux petites exploitations pratiquant les cultures vivrières tournées vers l'auto-consommation. Cette approche est basée sur le principe de groupe de contact de producteurs bénéficiant d'une assistance technique des vulgarisateurs chargés d'apporter des solutions techniques aux contraintes relevées lors des Diagnostics Participatif Village (DPV).

L'apprentissage des techniques est réalisé à l'aide des parcelles de démonstration installées à cet effet. Il est admis d'apporter le thème technique à un groupe de contact composé de 10 à 15 agriculteurs. La périodicité de visite des agriculteurs aux démonstrations est de 15 jours.

Cette démonstration est le fait d'un conseiller agricole, maillon de base en contact avec le terrain.

- ***Conseil spécialisé***

Depuis 1994, le Conseil Spécialisé conduit par l'ANADER s'adresse aux grandes exploitations de culture de rente (café, cacao, palmier, élevage laitier).

Le Technicien Spécialisé de l'ANADER intervient sur l'exploitation suivant un contrat-développement élaboré d'accord-partie avec les paysans après un diagnostic des contraintes et des atouts de l'exploitant. Dans le contrat de développement figurent les éléments suivants : contraintes relevées, solutions envisagées, période d'intervention, qualité de l'intervenant, moyens à prévoir.

Les bénéficiaires au conseil spécialisé regroupent les agri-managers, les femmes bénéficiant des actions d'un projet agricole, les fermes agro-pastorales, les agriculteurs individuels.

7.7.2 Faiblesses identifiées

L'exécution du projet de vulgarisation a mis en évidence des faiblesses. On remarque une attention excessive accordée à la diffusion des messages simples au détriment de l'appréhension des problèmes globaux de l'exploitation agricole, l'organisation très centralisée, hiérarchisée et consommatrice de moyens humains et matériels, les coûts récurrents importants, la mauvaise circulation de l'information et l'hétérogénéité de niveau technique des membres de groupes de contact constitués à partir des critères de proximité et d'affinités.

Les faiblesses du système s'observent aussi dans les difficultés d'approvisionnement en facteurs de production (crédits et intrants), la multiplicité des interventions des agents provenant de structures de statuts différents sur une même zone avec le risque de redondance et de contradiction des actions, la faible valorisation des ressources humaines et la non prise en compte des femmes exploitantes au sein des groupes cibles pour bénéficier des conseils techniques.

La mise en œuvre du PNASA I a mis en exergue quelques faiblesses qui se résument de la façon suivante :

1. Maîtrise insuffisante du Diagnostic Participatif (DP),
2. Résultats du DP insuffisamment exploités,
3. Existence de Groupes de Contact (GC) non fonctionnels ne bénéficiant pas des thèmes techniques,
4. Nombre d'UD par GC est très faible : 2 UD/GC,
5. Manque d'évaluation économique des UD installées,
6. Appui de la hiérarchie aux agents de terrain encore faible,
7. Absence de synergie entre l'appui aux organisations professionnelles et la vulgarisation.

Les acquis de cette méthode se situent dans la formation des agriculteurs bien ciblée, la formation in-situ, la relation de partenariat entre l'exploitant et le vulgarisateur jouant le rôle de facilitateur, l'évaluation permanente des actions, la meilleure connaissance de la flore et de la faune et la participation limitée des agriculteurs aux frais de formation.

Au niveau de la vulgarisation de masse on note la composition hétérogène des groupes de contact : agriculteurs de niveaux de technicité différents, l'absence rigoureuse de diagnostic des besoins des agriculteurs,

l'approche instructive (Top-down) des vulgarisateurs, l'existence de relation de type «maître à élève» entre le vulgarisateur et l'exploitant agricole.

La stratégie de diffusion des technologies en direction des agriculteurs doit tenir compte des plusieurs facteurs, entre autres:

- la réaction des groupes cibles face aux messages techniques,
- le mode d'organisation des agriculteurs dans le milieu: groupes naturels de producteurs; groupements informels; coopératives,
- le degré d'alphabétisation: alphabétisés ou analphabètes,
- la valorisation de la production : produits destinés à la commercialisation ou à l'autoconsommation.

7.8 LES POLITIQUES INTERSECTORIELLES

La population rurale représente 59% de la population totale. Jusqu'aux réformes des années 80 le développement du monde rural était basé sur le rôle prépondérant de l'État qui intervenait à tous les niveaux des filières agricoles, soit directement, soit par l'intermédiaire de sociétés de développement (SODE). Ces appuis ont porté sur la production (fourniture d'intrants, l'encadrement du monde paysan), la collecte des produits et leur transformation si nécessaire et la fixation des prix des produits agricoles selon une logique de stabilisation.

Les SODE avaient aussi pour mission la réalisation des infrastructures en milieu rural en complément de celles réalisées par le Fonds Régional d'Aménagement Rural (FRAR). Ainsi, 15 000 projets d'équipements collectifs ont été réalisés depuis 1974 et plusieurs programmes d'ouverture et de reprofilage de pistes rurales ont été mis en oeuvre pour désenclaver les régions et les zones de production par les FRAR.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire a engagé, sur la base du Plan directeur du développement agricole de 1992, une restructuration de ses services agricoles et de recherche qui visait : la responsabilisation de la profession agricole dans la gestion du développement, notamment à travers la vulgarisation, la recherche et la formation et ; le recentrage de l'Etat sur ses fonctions d'orientation, d'incitation, de réglementation et de contrôle.

Cette restructuration a abouti à la création de l'ANADER en juin 1994 sous forme de société d'économie mixte de type particulier puis de société anonyme à participation publique en avril 1998 et à la création du CNRA en avril 1998 également sous forme de société anonyme à participation publique ; la mise en place du Fonds Interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricoles (FIRCA) à travers la loi n° 001-635 du 9 octobre 2001 portant institution de fonds de développement agricole et le décret n°2002-520 du 11 décembre 2002 portant création et organisation du FIRCA.

Au plan de l'encadrement du monde rural, l'ANADER fournit les services agricoles, notamment l'appui à la production, à la vulgarisation et au renforcement des capacités. Le CNRA mène pour sa part les activités de recherche dans le secteur agricole. Quant au FIRCA, il finance les activités de recherche et de conseils agricoles. L'OCPV intervient pour la commercialisation des produits vivriers. En outre, la fin des années 90 a vu naître des projets de type nouveau centrés sur l'approche participative en vue de la structuration du milieu rural. Il s'agit notamment du Programme National d'Appui à la Gestion de l'Espace Rural (PNAGER) et du Programme National de Gestion des Terroirs (PNGTER).

L'Etat dans sa volonté de créer les conditions de développement du monde rural a réalisé 48 000 km de pistes rurales pour le désenclavement des

villages et campements, et 361 barrages hydro-agricoles pour l'irrigation des cultures, la pêche et l'élevage. L'agriculture contribue pour 27% au PIB, emploie 2/3 de la population active et fournit avec le secteur agroindustriel 40% des recettes d'exportation. Malgré sa forte contribution à l'économie nationale, la population rurale est de plus en plus pauvre avec un taux de pauvreté de 62,5% en 2008 contre 49% en 2002. Cette tendance à la hausse de la pauvreté en milieu rural depuis 1998 est le résultat des mutations importantes qu'a connues l'agriculture ivoirienne, notamment avec la libéralisation des filières agricoles qui a mis fin à la solidarité entre les filières. En effet, jusqu'aux années 90, les autres filières telles que la production végétale et animale ont connu un essor grâce à des transferts de ressources de la filière café-cacao.

La pauvreté en milieu rural s'explique également par la privatisation des secteurs productifs avec comme corollaire l'abandon de certaines activités telle que la production de semences de qualité pour les cultures vivrières, indispensables à l'amélioration de la productivité. A cela, s'ajoute, la très forte réduction du soutien de l'Etat au Producteur qui ne s'est limité qu'à un soutien aux services généraux dont la recherche, la vulgarisation, l'aménagement hydro-agricole, les pistes rurales, ce qui se traduit, au niveau du Budget de l'Etat, par une baisse de la part des dépenses publiques consacrées au secteur agricole. De même, la crise sociopolitique déclenchée depuis le 19 septembre 2002, avec pour conséquences l'arrêt de l'exécution d'un certain nombre de programmes et de projets de développement, notamment dans la zone CNO ainsi que la destruction du potentiel de production (les stations d'alevinage, les ranches, les fermes semencières) et de recherche agronomique (stations de recherche du coton, des vivriers, de zootechnie du CNRA à Bouaké), ont accentué l'état de pauvreté des populations rurales.

En outre, le monde rural souffre d'un manque de suivi de ses aménagements. Les textes législatifs en rapport avec l'eau, l'environnement et le foncier, n'ont pas toujours connu une application rigoureuse. A cela s'ajoutent le manque de données et d'informations techniques, et la gestion déficiente des aménagements hydro-agricoles. Pour ce qui est du foncier rural, les difficultés résultent pour l'essentiel de l'utilisation de la terre comme facteur de production, de la pression démographique, du fort taux d'urbanisation et du retour croissant de jeunes, des sans-emploi et des déflatés à la terre. Cette situation aggrave la pauvreté en milieu rural.

7.9 ENSEIGNEMENTS TIRES DE L'EXPERIENCE IVOIRIENNE EN MATIERE DE VULGARISATION AGRICOLE

Les grands enseignements tirés de l'expérience ivoirienne en matière de vulgarisation agricole sont multiples et se regroupent en plusieurs chapitres:

7.9.1 Au plan institutionnel

La suppression des duplications des structures d'encadrement, source de surcoût et de complexité pour les exploitants a permis une amélioration de l'efficacité des agents de vulgarisation.

- L'unicité de l'encadrement en Côte d'Ivoire à travers la mise en place d'une structure unique de vulgarisation permet à l'exploitant agricole d'avoir en face de lui un interlocuteur unique et capable de répondre à ces besoins.
- Le renforcement des liens entre la vulgarisation et la Recherche Agricole permet à cette dernière de travailler sur la demande paysanne.

7.9.2 Au plan du financement de la vulgarisation agricole

La participation des producteurs agricoles au financement des organismes publics de services de vulgarisation à travers un mécanisme autonome de prélèvement de type professionnel pourrait remédier aux difficultés pour l'Etat d'assurer un financement continu et adapté aux organismes de vulgarisation agricole.

La formation continue et adaptée du personnel de vulgarisation à la demande paysanne et le statut de l'ANADER de société d'économie mixte à participation minoritaire devraient permettre d'améliorer la qualité de la prestation du personnel technique.

Selon le rapport PVA 89 BNETD, l'évolution d'un type d'encadrement dirigiste et sectoriel vers un encadrement polyvalent et unifié prenant en compte la globalité de l'exploitation agricole et orienté vers la résolution des contraintes du monde rural à travers le Diagnostic Participatif, restaure un climat de confiance entre les producteurs et les agents d'encadrement.

7.9.3 Au plan de la capacité de l'animation et de la pédagogie

Malgré les efforts des structures de vulgarisation en matière de formation technique du personnel de vulgarisation, (le rapport PVA 89 BNETD) les agents de vulgarisation présentent quelques lacunes en matière de pédagogie rurale et d'animation pour un meilleur transfert des messages techniques aux agriculteurs.

Le personnel de vulgarisation dispose peu de capacités techniques en matière de mesure d'impact des actions menées par la vulgarisation. A ce niveau, des dispositions en matière de formation sont envisagées en vue de rendre les agents opérationnels au plan de l'évaluation qualitative et quantitative des

recommandations techniques. L'encadrement doit accorder un intérêt à la notion genre à travers une forte implication des agricultrices aux activités de vulgarisation et la diffusion des messages intéressant les femmes telles que la transformation des produits, la commercialisation, le transport etc.

Les technologies proposées au monde rural contribuent à la préservation de l'environnement: agroforesterie, IPM etc.

Tableau 18: Evolution du nombre de conseillers agricoles en place avec le *Projet de Vulgarisation Agricole (PVA)*

	Nombre de conseillers étude d'évaluation (1)	Nombre de conseillers agricoles 1988 (2)	Nombre conseillers agricoles 1989 (3)	Ecart 89 (3-1)	
CIDV	350	275	263	87	75
SATMACI	1 150	713	584	566	51
CIDV	1 450	1 470	1 470	20	101
Ensemble structure PVA	2 950	2 458	2 317	94	79

Source: BNETD: rapport PVA 89

Tableau 19: Evolution du nombre d'exploitations encadrées - Projet de Vulgarisation Agricole (PVA) 1988-1989

	Nombre d'exploitations potentiel	Objectifs encadrement fin projet (50%)	Réalisation encadrement 1988	Réalisation encadrement 1989	Nombre exploitation 1988		Nombre exploitation 1989	
					% du potentiel	% de l'objectif	% du potentiel	% de l'objectif
CIDV	98 376	49 188	65 000	68 995	66	132	70	140
SATMACI	370 083	185 041	343 957	200 792	93	186	54	109
CIDV	3 355 38	167 819	167 819	169 256	50	50	50	101
Ensemble structure	804 097	402 048	578 179	439 043	72	144	55	109

Source: BNETD: rapport PVA 89

Tableau 20 : Evolution des mesures d'encadrement

	1988			1989		
	CIDV	SATMACI	CIDT	CIDV	SATMACI	CIDV
Nombre conseillers agricoles	275	713	1 470	263	584	1 470
Nombre d'exploitants	65 000	343 917	169 216	68 995	200 792	169 256
Nombre d'exploitants/conseillers agricoles	286	482	115	262	344	115
Nombre de groupes de contact	9 301	23 885	11 760	5 834	19 382	11 760
Nombre de groupes/conseillers agricoles	34	34	16	22	33	16

Source: DGCTX: rapport PVA 89

Tableau 21 : Evolution des résultats de vulgarisation agricole de 1994 à 1998

Libellé	1994/1995	1995/1996	1996/1997	1998
Nombre de CA	1 439	1 429	1 577	143
Population agricole recentrée	361 865	446 687	601 950	778 022
Population encadrée	204 088	162 371	240 780	323 289
Nombre de GC	21 571	14 036	24 001	24 368
Nombre de UD		14 019	61 460	90 982
Nombre d'exploitant par CA	141	114	152	224

Source: ANADER 1999

Tableau 22: Evolution des effectifs d'exploitantes encadrées

	1994/1998	1996/1997	1998	Taux d'encadrement 1995	Taux d'encadrement 1996	Taux d'accroissement 1997
Population recensée	43 424	69 379	146 753	60	112	112
Population agricole encadrée	24 491	27 154	55 842	106	106	74

Source: ANADER 1999

Conclusion partielle

La communication de la période post-coloniale jusqu'après les indépendances a consisté en la mise en place d'une politique de vulgarisation avec la création de structures d'encadrement. Ces entités ont été des relais pour vulgariser la politique agricole de l'Etat sur l'ensemble du territoire de la Côte d'Ivoire. Ces différentes structures ont initié des programmes qui ont permis une évolution notable dans la culture du café et du cacao et de façon générale l'évolution de l'agriculture ivoirienne. Cette stratégie de vulgarisation a amorcé le développement de l'agriculture en Côte d'Ivoire.

7.10. LE SYSTEME D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION DES PAYSANS SOUS LA STABILISATION

Dans son organigramme la CAISTAB possède une Direction de la Promotion et des Relations Publiques dont les missions sont assimilées aux activités de la Direction Générale. L'activité d'information et de sensibilisation des paysans est confiée au Service Autonome de la Coupe Nationale du Progrès du Ministère de l'Agriculture et des Eaux et Forêts.

7.10.1 Les missions du Service Autonome de la Coupe Nationale du Progrès (SACNP)

Le Service Autonome de la Coupe Nationale du Progrès a pour missions essentielles :

- L'animation et la sensibilisation des populations agricoles ;
- La formation et l'information de ces populations à travers :
 - L'organisation des concours, foires, expositions, comices agricoles, tant au plan national qu'au plan sous-régional (Conseil de l'entente) ;
 - L'appui aux structures d'encadrement intervenant en milieu rural ;
 - La réhabilitation du métier d'agriculteur par le rajeunissement du monde agricole, pour la promotion des coopératives ;
 - La confection du journal du planteur « Terre et Progrès » ;
 - La co-production de périodiques et documentaires avec d'autres organes de communication et de formation.

7.10.2 L'organisation du SACNP

Afin de mieux remplir sa mission, le Service Autonome de la Coupe Nationale du Progrès est organisé de la façon suivante :

- Une Direction ;

- Une commission nationale ;
- Une section « Terre et Progrès » ;
- Une section « intervention, animations » ;
- Une section « concours, foires, comices » ;
- Huit sections régionales ;
- Les jurys régionaux, départementaux et sous-préfectoraux.

7.10.3 Présentation des différents services du SACNP

• *La direction*

Cellule technique de conception, de production et de contrôle, la direction a pour objectif de faire de la CNP le véritable véhicule de message du Gouvernement vers les paysans et vice et versa.

Pour ce faire, la direction de la Coupe Nationale du Progrès se charge de :

- La conduite générale de la politique de l'institution ;
- La tenue du secrétariat Permanent de la Commission et du Jury National ;
- L'établissement et le suivi des programmes à exécuter (l'élaboration des thèmes de campagnes de concert avec la présidence de la Commission Nationale),
- La définition du mode de diffusion ou d'expression : radio, télé, documentaire, spot publicitaire, slogan, poster, autocollant, sac, casquette, dessins etc ;
- L'adaptation des idées aux styles et langages accessibles aux paysans ;
- La supervision des productions avant réalisation ;
- L'organisation des programmes de tournées de la Commission Nationale ;
- La programmation, le contrôle et le suivi des actions de ses sections régionales.

● ***La section des « interventions- animations »***

Elle comporte les cellules Radio et Télévision.

Elle se charge de :

- La réalisation des émissions traditionnelles radiodiffusées recentrées : Terre au Soleil, coupe nationale du progrès ;
- La réalisation des émissions télévisées ;
- La confection des documentaires et reportage audio-visuels ;
- L'étude et la mise au point de « spot publicitaires » en direction des agriculteurs sous forme de slogan ou de micro- programme.

● ***La section « Terre et Progrès »***

Elle s'occupe de toute la presse écrite agricole. Aussi, se charge-t-elle de la mise en œuvre du journal « Terre et Progrès », de l'orientation du journal de l'agriculteur :

- Caractère didactique accentué,
- Journal attrayant pour le paysan,
- Distribution et régularité garanties,
- Emulation des annonceurs,
- Publicité (radio, télé, fraternité matin),
- Chaque région devra trouver son intérêt dans le journal.

La section « *Terre et Progrès* » s'occupe aussi de l'édition d'autres périodiques agricoles comme AGRI-PROMO etc.

● ***La section « Concours - Foires et Comices agricoles »***

Elle est chargée de l'organisation du grand concours de la CNP avec l'élaboration des règlements, critères, modalités dudit concours ; l'organisation des tournées. Cette section gère également l'organisation des comices et foires agricoles, le contrôle de la bonne réceptivité des messages produits à la CN et la création de jeux concours radiodiffusés, télévisés, écrits. Elle a aussi en charge

l'élaboration des règlements définitifs pour les divers autres concours Comices, Foires, Journées du paysan.

● ***La Commission Nationale***

Organe consultatif regroupant tous les autres Ministères techniques intervenant en milieu rural et jouant un rôle de censeur de l'action d'animation agricole, la Commission Nationale de la CNP définit avec diligence et sur proposition de la CNP :

- les grandes orientations et les thèmes du concours ;
- les critères de sélections des candidats ;
- le calendrier du concours bi-annuel ;
- la nature des lots ;
- les moyens de veiller au bon déroulement du concours dans la justice et l'équité ;
- l'organisation des liaisons hiérarchiques et fonctionnelles.

Le Président de la Commission Nationale est de droit Président du jury national. L'exécution du ou des concours incombe à la direction de la Coupe Nationale du Progrès.

● ***La section régionale de la CNP***

Cellule décentralisée et placée sous l'autorité directe du Directeur Régional de l'Agriculture et des Eaux et Forêts (DRAEF), elle a pour tâche de :

- représenter, gérer et être le garant de la CNP auprès du DRAEF ;
- assurer le secrétariat permanent du jury régional ;
- recenser et suivre les meilleurs paysans de sa région ;
- recevoir et présélectionner les candidatures à la CNP, instruire régulièrement les paysans et les candidats sur les modalités et critères des concours ;
- suivre particulièrement les campagnes agricoles des candidats ;

- suivre également les anciens lauréats et définir avec eux les nouveaux types de prix utiles aux lauréats.

• *Les jurys régionaux, départementaux et sous-préfectoraux*

Ils restent autonomes les uns des autres et se chargent chacun à son niveau de juger les candidats (exploitants individuels, villages, sous-préfectures), selon les critères définis par la Commission Nationale, noter et sélectionner les candidats de la localité.

7.11 LA STRATEGIE DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION DE LA CNP

L'organisation du Service Autonome permet de découvrir une communication en faveur des paysans. La CNP telle que présentée a permis à la Côte d'Ivoire de développer une politique agricole basée sur la formation, l'information et la sensibilisation.

En 1965, l'opération Riz a mobilisé beaucoup d'agriculteurs des régions de Daloa, Gagnoa, Man. Les populations du Nord ont répondu favorablement à la Campagne du coton. Avec la sensibilisation par la CNP dans toutes les régions, les populations prennent conscience de la nécessité de travailler la terre car elles reconnaissent que leur réussite se trouve dans l'agriculture.

La télévision et la radio ont été mises à contribution pour le développement du pays. Le programme d'éducation rurale en Côte d'Ivoire se caractérise par le dialogue permanent entre les paysans et les autorités politiques. Pour la vulgarisation des techniques culturales, il a été institué un Concours Agricole National. Cette motivation avait pour objectif de sensibiliser la population rurale.

L'action éducative se joue à plusieurs niveaux :

- Les slogans ou spots sont des conseils pratiques pour une vie sociale et économique meilleure. Vingt slogans par jour sur les ondes en français et langues nationales telles que le Baoulé, le Dioula, le Bété, le Dida.
- Un magazine radiophonique d'information rurale « la Terre au Soleil » passe sur les ondes de la radio le vendredi soir et sur le petit écran le mardi soir. Cette émission de la RTI rapporte ce qui se passe partout en Côte d'Ivoire, les activités des villageois et celles des pouvoirs publics, les innovations et les perspectives agricoles. « La Terre au Soleil » s'adresse surtout aux paysans qui ne savent ni lire ni écrire. Le langage dans cette émission est à la portée de tous. Il est pragmatique et permet aux paysans d'améliorer leurs cultures.
- La Coupe Nationale du Progrès, oblige l'individu comme la population à une reconversion de la mentalité : penser et agir d'une nouvelle manière. La Coupe Nationale du Progrès est une émission qui passe tous les matins sur la chaîne nationale de la Radio de 6h 30 à 6h 45. Les paysans ont donc le temps nécessaire de l'écouter avant de se rendre dans les plantations. Avec cette émission, la vie agricole est valorisée.
- Le journal « Terre et Progrès » fait écho de toutes les actions menées dans les régions, transmet les décisions du gouvernement dans l'exécution de la politique agricole sur le terrain, donne des conseils pratiques pour chaque culture. Terre et Progrès est surtout le miroir du monde agricole. Les recommandations des techniciens agricoles sont régulièrement portées à la connaissance des paysans. Toutes les activités des paysans font l'objet d'un reportage dans ce journal. Les mots d'ordre du gouvernement sur les priorités agricoles du moment sont véhiculés à travers ce canal. La politique agricole du pays a donc une place de choix dans ce journal.
- La grande campagne de la Coupe Nationale du Progrès qui récompense les meilleurs agriculteurs est une occasion de reconnaître le mérite des paysans

des campagnes, villages et sous-préfectures. Toutes les régions sont visitées et les candidats connus chacun dans son domaine.

En 1971-1972, de nouvelles plantes ont été introduites dans le concours : le palmier à huile, le cocotier, le tabac, le vivrier. Sur le plan général, le concours des sous-préfectures encourage les activités d'une région dans tous les domaines du développement : diversification des cultures, hygiène, routes et civisme.

Le processus de la Coupe Nationale se présente comme suit :

- Le Ministre de l'Agriculture communique les critères de notation de nouvelles plantes ;
- Le Ministre de l'Information lance officiellement la campagne qui se déroule sur deux ans ;
- Ensuite a lieu la tournée d'information : une équipe de techniciens sillonne tout le pays pour expliquer le règlement du concours et le bien fondé des actions à entreprendre en milieu agricole ;
- Quand toutes les candidatures sont reçues, la Coupe Nationale du Progrès envoie des reporters sur le terrain pour visiter et encourager les travailleurs agricoles. Ceux-ci sont encadrés par les responsables politiques et les techniciens ruraux des différentes directions départementales. Ces agents techniques collaborent avec la population au développement rural ;
- Au terme du délai écoulé, le jury se déplace pour la notation des concurrents ;
- La remise des prix par le Président de la République a lieu à la Préfecture de la ville choisie pour abriter la fête de l'indépendance le 7 août.

Pour la 6^{ème} édition de la Coupe Nationale du Progrès en 1975 les lauréats sont les suivants :

- Premier exploitant national : SANSAN Kouaho de l'Est. Il a présenté deux grandes plantations modernes de café et de cacao. Il cultive également du riz irrigué dans un bas-fond de 8 ha, 4 ha de manioc, de l'igname, de la canne à sucre, du palmier à huile, du cocotier et des agrumes. SANSAN Kouaho pratique la pisciculture, l'élevage de mouton et de la volaille.
- Deuxième exploitant national: TCHIMOU N'doli François du Sud. Il possède deux nouvelles plantations de café et de cacao. Il s'attache à améliorer ses cultures vivrières.
- Troisième exploitant National: ABIYOU Gabriel du Centre Ouest : sa plantation de cacao, quoique un peu ombragée est très entretenue.
- Quatrième exploitant National: LADJI Doumbia. Il est cultivateur de riz irrigué et de coton. En plus de ces deux cultures, ce paysan produit de l'igname, du manioc, du haricot, du gingembre et quelques arbres fruitiers.

7.12 ANALYSE DES MOYENS DE COMMUNICATION DU SACNP

Le SACNP au regard de son organigramme est un service qui couvre tout le territoire national. Ses démembrements aussi bien à Abidjan qu'à l'intérieur du pays ont chacun un rôle précis à jouer dans la chaîne de l'organisation générale de la politique de communication et de sensibilisation des populations agricoles. Et à chaque niveau correspondent des moyens de communication.

Ainsi, la Direction du SACNP élabore la politique générale, détermine l'orientation à donner aux différentes campagnes de la Coupe Nationale du Progrès, définit les moyens de communication et leur mode d'opération. Sont donc utilisés la radio, la télévision, la presse écrite et les gadgets.

7.12.1 Les médias utilisés par le SACNP

Les médias utilisés par le SACNP ont chacun des spécificités qui le diffèrent des autres dont les effets sur les populations sont indéniables.

On se basera sur la qualité de communication préconisée dans les médias, et leur disponibilité.

- ***La radio***

La radio est un moyen rapide de communication. Elle touche en moyenne 80 % des populations rurales. Elle est accessible à tous et permet de diffuser les informations en un temps record. La radio est l'un des moyens les plus sûrs pour atteindre sa cible partout où elle se trouve. Le langage est adapté et accessible à tous les auditeurs. C'est un support idéal pour une campagne de sensibilisation nationale.

La radio est utilisée pour informer les populations agricoles sur la conduite à tenir pour la réussite de leur plantation. Des slogans sont régulièrement diffusés pour non seulement encourager les paysans dans leur tâches quotidiennes mais également pour leur donner des conseils pratiques et cela plusieurs fois dans la journée. Et cela lui confère un caractère didactique.

- ***La télévision***

Le média le plus puissant est la télévision. Dans les années 70, cet outil de communication n'avait pas encore conquis les foyers ruraux mais sa présence se faisait déjà sentir à travers les émissions d'éducation civique et de l'enseignement télévisuel. Elle est généralement utilisée pour sa sélectivité socio-démographique. On distingue de ce point de vue des émissions réservées aux paysans, celles réservées aux enfants et d'autres ouvertes à tout le monde. Son audience varie selon les jours de la semaine surtout en milieu rural et selon les heures de diffusion en fonction de la cible à atteindre.

C'est un moyen adéquat de diffusion des recommandations et des conseils pratiques destinés au monde agricole. Les images fixent l'esprit et captivent l'attention. La télévision permet à cet effet aux populations agricoles de se rendre compte du travail effectué dans les autres régions. Les images créent une forte émulation. Elles sont également des exemples à suivre et révélatrices de l'immense potentialité du monde agricole. La télévision modifie le comportement des paysans et leur inculque de nouvelles habitudes agricoles afin de répondre aux exigences du marché.

- ***La presse écrite***

La presse écrite donne des informations sur le quotidien des paysans. Elle leur donne régulièrement des conseils pratiques afin de leur permettre d'être efficaces. Elle informe les autorités sur la situation générale du travail agricole, ses avancées, ses blocages et son développement.

En dehors de la sensibilisation des paysans sur le processus de la coupe nationale du progrès, les supports de communication que sont la télévision, la radio et la presse écrite permettent d'informer les producteurs et de véhiculer les mots d'ordre du gouvernement. C'est un travail constant d'information et de sensibilisation.

7.12.2 Les messages préconisés

Les moyens de communication utilisés par la SACNP ont une seule cible : le paysan. Et l'objectif majeur de cette communication est de permettre à ce dernier d'améliorer la qualité de ses produits. Ainsi, que ce soit le magazine « Terre et Soleil » aussi bien à la radio qu'à la télévision, les émissions « Coupe Nationale du Progrès » à la Radio et le journal « Terre et Progrès » le contenu

est le même¹⁸ ; informer les paysans sur les différentes méthodes du travail agricole.

Les différentes informations sont en effet reprises par les différents supports de la CNP. Le contenu de ces émissions se présente souvent sous les modèles didactiques suivants : la réussite d'une pépinière de cacao, l'installation d'une pépinière, la préparation du terrain, la construction d'une ombrière etc.

● *L'installation d'une pépinière*

La réussite d'une plantation de cacaoyers dépend essentiellement de la qualité des jeunes plants pour sa création. Il est donc nécessaire que le planteur veille bien à la conduite de sa pépinière de manière à obtenir de bons plants. Il faut choisir un emplacement à proximité immédiate d'un point d'approvisionnement d'eau afin de pouvoir effectuer un arrosage régulier. Le planteur doit aménager un puisard en cas de tarissement du cours d'eau. On opérera à proximité immédiate du site de la future pépinière, un endroit comportant une couche humifère pour le remplissage des sachets.

● *La préparation du terrain*

La préparation du terrain comporte essentiellement l'aménagement de l'ombrage qui peut être obtenu soit par l'utilisation d'un ombrage naturel existant, soit par la construction d'un ombrage artificiel.

L'utilisation de l'ombrage des arbres existants présente quelques inconvénients :

- destruction des plants en cas de chute des arbres ou des branches lors des pluies ; encombrement perpétuel des plants par des brindilles ou des feuilles mortes,
- réglage éventuel de l'ombrage difficile et même dangereux en cas d'abattage de branches.

¹⁸ Dans sa rubrique cacao, le journal Terre et Progrès n° 8 d'octobre 1974 indique au paysan « *comment réussir une pépinière de cacao* » et « *comment entretenir la pépinière du cacao* » p 6 à 7 et p. 30 à 31.

Pour toutes ces raisons on préférera à l'ombrage naturel l'aménagement d'un ombrage artificiel.

- ***La construction d'une ombrière***

On commencera par défricher et abattre tous les arbres pour dégager à la fois l'emplacement proprement dit et les alentours de la future pépinière.

La hauteur de l'ombrière (2 mètres) et la disposition des supports (au milieu des planches) doivent permettre une circulation aisée. Au départ l'ombrière doit intercepter environ 50% de radiation solaire et cette interception diminuera au fur et à mesure du dessèchement des palmes qui ont été utilisées pour couvrir la toiture ; si bien qu'en fin de séjour en pépinière, les plants ont eu l'occasion de s'accoutumer à un fort éclaircissement.

Un ombrage latéral sera aménagé du côté soleil couchant à l'aide de feuilles de palme ; de même qu'il est recommandé de construire une clôture d'environ 1,50 m de haut en treillis de bois pour protéger la pépinière des dégâts de rongeurs et de certains animaux domestiques (chèvres en particulier).

- ***L'établissement des plates-bandes***

La diminution longitudinale des plates-bandes se fait à l'aide des bois de brousse ou des nervures principales des palmes solidement attachés à des piquets. Les plates-bandes auront 12m de long et 1m de large. Ces dimensions permettent de disposer 700 à 800 sachets soit deux plates-bandes par hectare à planter.

- ***La disposition des sacs sur les plates-bandes***

On disposera les sacs côte à côte en rangées de 10. Deux rangées contiguës sont séparées par une rondelle de bois de brousse d'environ 5 cm de diamètre. Toutes les 10 rangées, on disposera une rondelle de 10 cm de diamètre pour bien isoler des groupes de 100 sachets.

Cette disposition à l'avantage d'éviter aux cacaoyers de filer. Elle permet à tous les plants une croissance normale, assure l'équilibre des pots et facilite le comptage des plants. Les plates-bandes sont séparées les unes des autres par des sentiers d'environ 0,40m.

● *La préparation des sachets*

Le bon développement du jeune plant et du pivot en particulier dépend du remplissage des sachets. La terre superficielle humifère constitue l'idéal, mais on prendra soin de la débarrasser des brindilles et gravillons dont la présence dans les sachets risque de provoquer une malformation du pivot. Eviter les terres rouges, gravillonneuses ou trop sableuses.

Les sachets doivent être arrosés la veille du semis afin de bien tasser la terre dans les sacs.

Les cabosses sont brisées au moment du semis et la fève est enfoncée, le gros bout vers le bas. Le sommet de la fève doit être au niveau de la terre. En cas de doute placer la fève horizontalement. Elle sera recouverte dans ce cas d'environ ½ cm de terre. Un petit arrosage termine l'opération de semis. 7 à 10 jours après le semis, on procédera au contrôle des sachets semés afin de repérer les fèves qui n'ont pas germé et effectuer des remplacements. Dans cette perspective le planteur prendra la précaution de mettre de côté quelques cabosses, celles-ci pouvant être gardées sans trop d'inconvénient environ une semaine.

Il est recommandé de faire un léger paillage dès la levée à l'aide d'herbes finement coupées à la machette.

En suivant tous ces conseils, un planteur de cacao peut avoir une pépinière.

● *L'entretien de la pépinière : L'arrosage et le désherbage*

L'arrosage doit être régulier et effectué de préférence tôt le matin ou tard le soir pour éviter tout risque de brûlure par les rayons solaires.

La fréquence et l'importance des arrosages sont déterminées par l'état de dessiccation des pots : une pression du doigt sur certaine hauteur du pot permet de juger du degré d'humidité du pot.

La pépinière doit être propre, à cet effet, on procèdera au désherbage régulier des sachets. Les pots tombés ou inclinés doivent être redressés.

● *La protection sanitaire*

Les pépinières doivent être protégées et par conséquent, des dispositions pratiques sont conseillées. Contre les rongeurs, on entourera la pépinière d'un treillis de nervures de palme. Il faut veiller à assurer la fermeture permanente de l'enclos.

On appliquera un poudrage de D.D.T à 10%. Il faut cependant éviter tout excès de produit. Le D.D.T peut également être utilisé sous forme de poudres mouillables ou d'émulsions en pulvérisation ou en atomisation. Le lindane 20% peut être également utilisé en pulvérisation à raison de 1 litre pour 100 litres d'eau. Contre les psylles (petits insectes blancs et pelucheux qui se rencontrent généralement sur les bourgeons terminaux), il n'est pas nécessaire de faire un traitement systématique car elles ne sont qu'exceptionnellement préjudiciables.

● *L'entretien de la pépinière*

Il s'agit de maintenir en bon état et de surveiller durant toute la période d'élevage les jeunes plants de cacaoyers.

Cette opération a pour but d'obtenir des plants sains et robustes qui donneront de beaux cacaoyers.

Pour entretenir la pépinière il faut arroser, désherber, lutter contre les chenilles, les maladies, les termites, les escargots et les rongeurs.

● *Le nettoyage de la plantation*

Il s'agit de maintenir en état de propreté la cacaoyère surtout au début pour permettre une bonne croissance des jeunes plants. Une cacaoyère bien entretenue favorise le démarrage des jeunes plants qui ne sont pas en concurrence avec les mauvaises herbes et leurs propres rejets, facilite les travaux d'apport d'engrais, de traitement et de récoltes, évite le développement d'un milieu trop humide qui est généralement la cause des maladies dues aux champignons (pourriture brune).

Le nettoyage de la plantation se fait en plusieurs étapes : procéder au nettoyage ensuite faire le paillage puis terminer la taille des plants.

● *La régénération*

La régénération c'est l'action qui consiste à rajeunir une vieille cacaoyère négligée dont la production est très faible.

Dans une cacaoyère longtemps abandonnée, de nombreux gourmands se forment et donnent une couronne tandis que la charpente du tronc principal se dégrade.

Il est possible de récupérer cette cacaoyère en pratiquant une taille de régénération. Cette taille permet d'éviter de grosses dépenses que nécessiterait son remplacement par la création d'une nouvelle plantation. Mais elle ne se pratique que sur des cacaoyères saines et encore relativement vigoureuses. La taille de régénération doit se faire en fin de saison sèche, début des pluies (février- mars) pour éviter des attaques d'Earias lorsque le tronc principal et sa couronne sont encore vigoureux ou épuisés ou couchés.

● *Le désherbage et l'utilisation des herbicides*

Toutes les herbes doivent être fauchées périodiquement ; sur une caféière récemment recépée, 6 à 9 fauchages à la machette sont nécessaires la première année. Le « *Paspalum conjugatum* » est l'ennemi n°1 des caféières de l'ouest, viennent ensuite « *Setaria Chevalieri* » qui est un indice de sol lessivé et « *imperata Cylindrica* » concurrent impitoyable du caféier.

Les herbicides dont le coût est sensiblement le même que la main-d'œuvre peuvent être employés. L'herbicide Dalapon est très efficace pour lutter contre les graminées à raison de 3 000 grammes de poudre délayée dans 15 millilitres d'eau pour 350 m². Pour obtenir le maximum d'efficacité du Dalapon on le pulvérise sur les graminées une semaine après un fauchage à la machette.

Le Gramoxone est un herbicide également très efficace mais d'un emploi beaucoup plus délicat ; en effet, il ne doit entrer en contact ni avec les feuilles de caféiers ni avec les feuilles de la plante de couverture « *Fleminga Congesta* ». Il est employé à raison de 120 cc pour 15 litres d'eau plus 10 cc d'adhésol.

● *L'emploi des engrais*

Lorsqu'on parle d'engrais, il faut commencer par une remarque très importante : les engrais ne sont pas des médicaments qui peuvent faire produire de grosses récoltes par des plantes mal entretenues, mal taillées ou en mauvaise santé. Seules les plantations correctement taillées, entretenues et déparasitées peuvent répondre à des apports d'engrais. Il est inutile d'épandre des engrais dans de mauvaises herbes. Ce sont les mauvaises herbes qui mangeront l'engrais et non pas les caféiers. Il est également inutile d'apporter de l'engrais à des caféiers non taillés qui ont 10 à 20 troncs ou têtes. Ces caféiers ne feront que des feuilles et très peu de fruits. Les engrais aideraient ces caféiers à faire des feuilles et non pas des fruits.

En revanche, si les conditions culturales sont correctes, on peut avoir de très bons rendements avec les engrais. A Guiglo, sur des caféiers sélectionnés plantés en boutures à 3 m x 2,50 m, sur des caféiers ayant 3 à 4 branches, maîtresses, régulièrement égourmandés, désherbés 5 à 6 fois par an, des apports d'engrais ont donnés de très bons résultats.

Dans le jeune âge, l'année de la plantation, on apporte 2 fois 25 g de sulfate d'ammoniaque par pied, après avoir désherbés les caféiers. L'année suivante 6 fois 50 g d'ammoniaque sont nécessaires par pied, après chaque désherbage de saison des pluies. La deuxième année on épand 5 fois 75 g de 12. 15. 18 (engrais complet N, P, K) et a la fin de l'année, les meilleurs sélections donnent 2.676 kg de café marchand par hectare sans engrais, soit une augmentation de 744 kg de café marchand grâce aux apports d'engrais. La troisième année, on met 5 fois 150 g de 12.15.18 et on récolte en fin d'année un supplément de 1.301 kg de café marchand par hectare ; c'est dire que, sans engrais, les caféiers sélectionnés ont produit 2 580 kg de café marchand par hectare et avec engrais 3 881 kg. Cela fait donc que pour un hectare de caféiers sélectionnés sur lequel on apporte 1 000 kg d'engrais 12. 15. 18, on récolte un supplément de 1 301 kg de café marchand, soit au total 3 881 kg. Or, l'engrais vaut environ 30 f le kg et le café marchand vaut maintenant 120 F le kg. Pour 30 000 f d'engrais par hectare, on récolte un supplément de café qui vaut 156 000 F.

Cependant, rappelons que ces résultats ne sont valables que sur des boutures sélectionnées correctement entretenues.

L'emploi de l'engrais s'avère très rentable sur une caféière conduite de la sorte et le gain réalisé est encourageant pour le planteur sérieux, désireux de travailler pour améliorer son bien être, celui de sa famille et contribuer au développement économique de la Côte d'Ivoire.

● *La préparation d'une cacaoyère*

L'établissement d'une plantation de café ou de cacao est un investissement coûteux. Les frais de préparation du terrain, de pépinière, de plantation et d'entretien pendant les 3 premières années sont élevés qu'on les considère soit sous forme de journées de travail du planteur, soit sous forme de salaires versés à une main d'œuvre salariée.

Or, les dépenses de ces premières années sont faites pour une plantation qui va durer de 30 à 40 ans. Une plantation mal faite aura toujours un rendement médiocre, aussi l'effort principal doit être fait judicieusement.

Si le choix du sol est en général bon grâce à la prospection préalable, les planteurs oublient souvent 4 points sur lesquels il faut attirer leur attention.

● *La sélection des plants*

Un plant chétif ou malformé ne donnera jamais un arbre vigoureux ; donc ne pas hésiter à éliminer en pépinière tout plant qui n'est pas vigoureux et ne possède pas un pivot bien droit. Il vaut mieux planter moins mais uniquement de bons plants.

● *La Mise en terre*

Il faut veiller à ce que les trous de plantation soient suffisamment grands : 40*40*40 cm. Planter dans un trou trop petit freine la reprise, retarde la croissance et nuit au bon développement des racines qui doivent pouvoir s'étaler dans toutes les directions. Ensuite, veiller à mettre le collet juste au ras du sol. Bien tasser la terre de façon à ce que autour du collet il n'y ait ni cuvette, où l'eau risque de s'accumuler, ni butte. On vérifie le travail en piétinant autour du plant mis en terre.

● *La période de plantation*

Il faut commencer à planter le plus tôt possible, c'est-à-dire 15 jours après le début de la saison pluvieuse. Le jeune plant doit avoir le maximum de vigueur lorsqu'arrive la première saison sèche. Or, sa croissance est fonction, non seulement de la hauteur de pluie reçue, mais de la durée de cette période de pluie.

Dans l'ouest où la grande saison des pluies est en septembre, il faut planter en mai. Un plant tardif donne des arbustes peu développés en saison sèche au mois de novembre. Ces arbustes sont souvent peu vigoureux et le risque de mortalité est élevé. S'ils sont peu développés, leur croissance s'arrête et en 2^e année on se retrouve avec des pieds chétifs qui ont un an de retard.

● *Le remplacement des jeunes plants morts*

Nettoyer une ligne qui doit comprendre 80 caféiers est aussi long que si la ligne n'en comprend que 60. Et la récolte n'est que les 3/4 de ce qu'elle pourrait être à travail égal. Les remplacements sont donc indispensables du point de vue économique. Du point de vue technique, ils sont encore plus indispensables dans le cas d'une cacaoyère où il faut éviter les trous de lumière. Le remplacement se fait le plus tôt possible : la même année si on dispose encore de plants, l'année suivante la plantation et au plus tard deux ans après.

● *Les conseils pratiques*

L'installation d'une plantation requiert patience, rigueur et abnégation. Il est important d'étaler sur plusieurs années l'installation d'une plantation en réalisant parfaitement de petites surfaces tous les ans plutôt que de mal planter une surface importante en un an. Si on plante tous les ans, il faut en priorité faire les remplacements de ce qui a été planté l'année précédente avant de s'étendre. Il faut savoir ne pas économiser sur les frais d'entretien pendant les 3 premières années. Une petite plantation bien faite sera toujours plus résistante et plus

productive qu'une plantation beaucoup plus importante dont l'installation a été négligée.

• *L'amélioration de la caféière*

A Man, dans l'Ouest du pays en décembre 1973, un grand nombre de caféières ivoiriennes ont atteint, faute de soins élémentaires, un stade de dégradation tel que leur productivité dégringole à un faible niveau, de l'ordre de 200 à 300 kg de café marchand par hectare. La restauration du potentiel de ces arbres est possible, dans la mesure où le planteur est résolu à exécuter scrupuleusement les opérations de rajeunissement préconisées et adapter par la suite un rythme d'entretien régulier.

Les indications qui vont suivre s'appliquent à des caféiers n'ayant pas atteint l'état sénile, à partir duquel la dégradation est irréversible. Les meilleurs résultats seront enregistrés sur des arbres de huit à quinze ans ; en plantation plus vieille, le succès sera fonction de l'aptitude des caféiers à émettre des rejets partant du pied, vigoureux et en nombre suffisant. Dans tous les cas, on n'envisagera la remise en état que si la fertilité du sol le justifie ; ceci est le plus souvent aisé à déceler, car les caféiers à charpente dégradée conservent, sur bon sol, une exubérance significative : l'examen de la grosseur des souches en fonction de leur âge et de la composition de la flore adventice permet aussi, généralement, d'estimer le potentiel résiduel de la caféière.

La régénération d'une plantation implique non seulement le rajeunissement des arbres, mais aussi le renouvellement de leur système racinaire. Et le sol et la couverture doivent être modifiés de même que l'ombrage éventuel.

L'un des avantages principaux de la méthode proposée réside dans sa simplicité relative ; elle implique en outre l'adoption d'un cycle de taille d'application aisée, évitant définitivement la réapparition de charpentes

dégradées : il s'agit de la taille pluriannuelle (quadri ou quinquennale) expérimentée avec succès sur les stations e l'IFCC.

● *Le recépage*

On sait actuellement que la forme la plus productive chez le caféier Robusta (*Coffea canephora* Pierre) est constituée de quatre, voir cinq tiges portant les rameaux productifs, tout gourmand naissant sur les tiges étant impitoyablement enlevé lors des rondes fréquentes ; chaque tige peut porter trois ou quatre récoltes, après quoi elle doit être remplacée par un axe nouveau ayant pris son origine très près du sol.

Le recépage d'une caféière doit impérativement être effectué aussi tôt que possible après la récolte. Le recépage doit être terminé au plus tard fin février. En aucun cas, la présence de fruits non encore mûrs sur les tiges à recéper ne peut justifier l'ajournement de l'opération.

On utilisera la scie d'horticulteur du type « pistolet » que l'on actionne par traction (denture inclinée vers la poignée) ; dans certains cas, quand on a affaire à des souches âgées, donc vigoureuses, on pourra utiliser la machette, la hache ou une petite scie mécanique. Le recépage doit être réalisé à 25-30 cm du sol, la section de la coupe doit être oblique et en pente dirigée vers l'extérieur ; on ne conservera aucun gourmand sur la souche, on achève l'opération par un nettoyage de la souche à l'aide d'un sécateur.

Après le recépage des caféiers, tous les arbres d'ombrage seront abattus, tronçonnés et andainés dans la ligne de caféiers.

En zone marginale, on pourra conserver un maximum de 10 arbres à l'ha, genre « *Abizzia* ou *Ficus* ».

● *Choix du tire-sève*

On choisira une tige issue de la périphérie de la souche, inclinée vers l'extérieur et aussi souple que possible ; cette tige sera la plus productive ce qui permettra d'envisager une petite récolte l'année suivante. Le but principal du tire-sève étant d'amortir le choc, on comprendra facilement que le défaut de tire-sève risquerait de faire mourir le caféier.

Le recépage sur le tire-sève entraîne le débourrement de bourgeons dormants qui existent en très grand nombre sous l'écorce de la base du caféier. Avec la reprise des pluies de mars se développent les gourmands, le plus souvent en abondance, tant sur la souche que le long de la tige conservée comme tire-sève.

Un premier triage des rejets doit être effectué lorsqu'ils ont atteint 25 à 30 cm, soit en avril ou mai ; muni d'un sécateur, on enlève d'abord tous les gourmands insérés sur le tire-sève. Parmi les gourmands insérés sur la souche même, on en choisit six ou sept vigoureux, le plus bas possible et bien repartis autour de la souche. Les rejets inutiles seront coupés au ras du tronc ; aucun chicot ne doit subsister, car il deviendrait une source de rejets superflus. Au deuxième tour d'égourmandage, six à huit semaines plus tard, on ne conservera que les quatre meilleurs rejets qui formeront la charpente définitive du nouveau caféier. Au troisième tour d'égourmandage, on supprimera tous les gourmands insérés sur le tire-sève et tous les gourmands insérés sur la souche en faisant très attention de ne pas décoller les quatre rejets de la charpente.

Le tire-sève ayant profité d'excellentes conditions de nutrition, donne le plus souvent une récolte d'une importance inattendue : 400 kg à l'IFCC. Immédiatement après la récolte on supprimera le tire-sève et on procédera au nettoyage de la souche.

L'ensemble de ces travaux nécessite environ 100 à 150 journées de travail pour un hectare. Le plus à gagner est énorme quand on sait qu'une plantation bien érigée peut produire 5 à 10 fois plus après ces travaux de restauration.

- ***Le travail du sol et le rajeunissement du système racinaire***

On procédera à un désherbage à la machette sur toute l'étendue de la caféière. Le bois des caféiers recépés sera tronçonné et andainé sur la ligne de caféiers, un labour (20 cm de profondeur) sera effectué dans l'interligne sur une largeur de 1,50 m. Dans cette bande labourée on sèmera en mai du « *Flemingia congesta* » à raison de 5 kg de semences par ha. Le *Flemingia* sera semé sur 2 ou 3 lignes espacées de 50 cm. Dès la levée, il sera désherbé à la houe et à la main si nécessaire. Le « *Flemingia congesta* » est une excellente plante de couverture ; fauché 4 fois par an, il apporte un excellent paillage sur la ligne de caféiers.

- ***Les remplacements des caféiers morts***

A l'occasion d'une opération de restauration il est indispensable de procéder au remplacement des caféiers morts.

Un an avant le recépage, faire un relevé d'existence pour connaître le nombre de caféiers nécessaires aux remplacements.

7.13 LES RECEPTEURS DANS LE SYSTEME D'INFORMATION

La quantité de travail dans une exploitation agricole dépend, outre la taille de l'exploitation, du système de production utilisé. En effet, la conduite d'une exploitation peut impliquer un besoin supplémentaire de travail (entretien, traitements phytosanitaires, soins aux plantations) et cela tant que de nouveaux facteurs ne transforment pas les techniques culturales. L'utilisation de la main-d'oeuvre et le type de manoeuvres diffèrent selon les groupes ethniques selon

qu'on soit autochtone, allochtone ou étranger. Dans le système d'information, ces différentes communautés reçoivent les messages, se les approprient et les mettent en pratique ; ce sont des récepteurs. Cette diversité des groupes appelle nécessairement l'utilisation des langues locales. Il s'agit de pouvoir adapter le langage aux différentes cibles.

7.13.1 Origine de la population rurale

La population autochtone représente 59% de la population rurale de Côte d'Ivoire. La population allochtone en représente 25% et la population non ivoirienne 16 %. Si la proportion des femmes est supérieure à celle des hommes (60% contre 58%) dans la population autochtone, cela n'est pas le cas au niveau des allochtones (25% contre 26%) et des non ivoiriens (15% contre 17%). La proportion des non ivoiriens est très variable selon les régions. Elle est de plus 37% dans les régions du Moyen Comoé et 31%, dans le Sud Comoé, de 28% dans les régions du haut Sassandra, 26% dans le Moyen Cavally, dans le Sud Bandama elle s'élève à 26%, 24% dans le Fromager, 21% dans le Bas Sassandra et dans la région des lagunes 18%. Les régions d'Agneby, de la Marahoué et du N'zi Comoé ont une proportion de population étrangère comprise entre 10 et 20 %, soit respectivement (19%), (17%) et (10%).

● *Les autochtones*

Les autochtones sont détenteurs de terre. Ils ont la possibilité de « vendre » cette terre contre rémunération de différente nature. Ils peuvent aussi « l'échanger » dans le cadre d'un contrat terre / travail en vue de satisfaire les contraintes de liquidité financière auxquelles ils sont confrontés. Dans le grand ouest cette pratique est courante.

La main-d'oeuvre autochtone, moins abondante que la main-d'oeuvre allochtone ou allogène, s'emploie surtout dans les exploitations familiales et

quelquefois dans des exploitations appartenant à un autre autochtone (non membre de la famille). Généralement, les exploitants autochtones, pour faire face à la raréfaction et aux coûts souvent élevés de la main-d'oeuvre, s'organisent en groupe d'entraide. Dans ce système, tous les membres du groupe se retrouvent, tous les deux jours, dans l'exploitation d'un des leurs pour la réalisation des travaux champêtres.

● *Les allochtones*

Les besoins communautaires croissant, les populations migrent d'un espace à un autre à la recherche de nouvelles terres cultivables. Ces migrations remodelent les frontières en fonction de l'importance des flux. Le dioula tabusi, les baoulés et les lobis ont migré vers les zones forestières de l'ouest pour la culture du café, du cacao et de l'igname (par le phénomène «brownien»).

● *Les allochtones Baoulé*

Les allochtones Baoulé, une fois en possession de la terre, constituent des agrégats de campements relativement importants. Ils utilisent la main-d'oeuvre occasionnelle comme permanente, mais ils profitent également de l'apport de main-d'oeuvre que représente la force de travail des jeunes baoulés ayant de près ou de loin des liens de parenté avec eux.

● *Les Burkinabés et les Sénoufos*

Parmi les migrants, on peut distinguer les planteurs dernièrement arrivés et ceux installés depuis de longues dates (avant 1980).

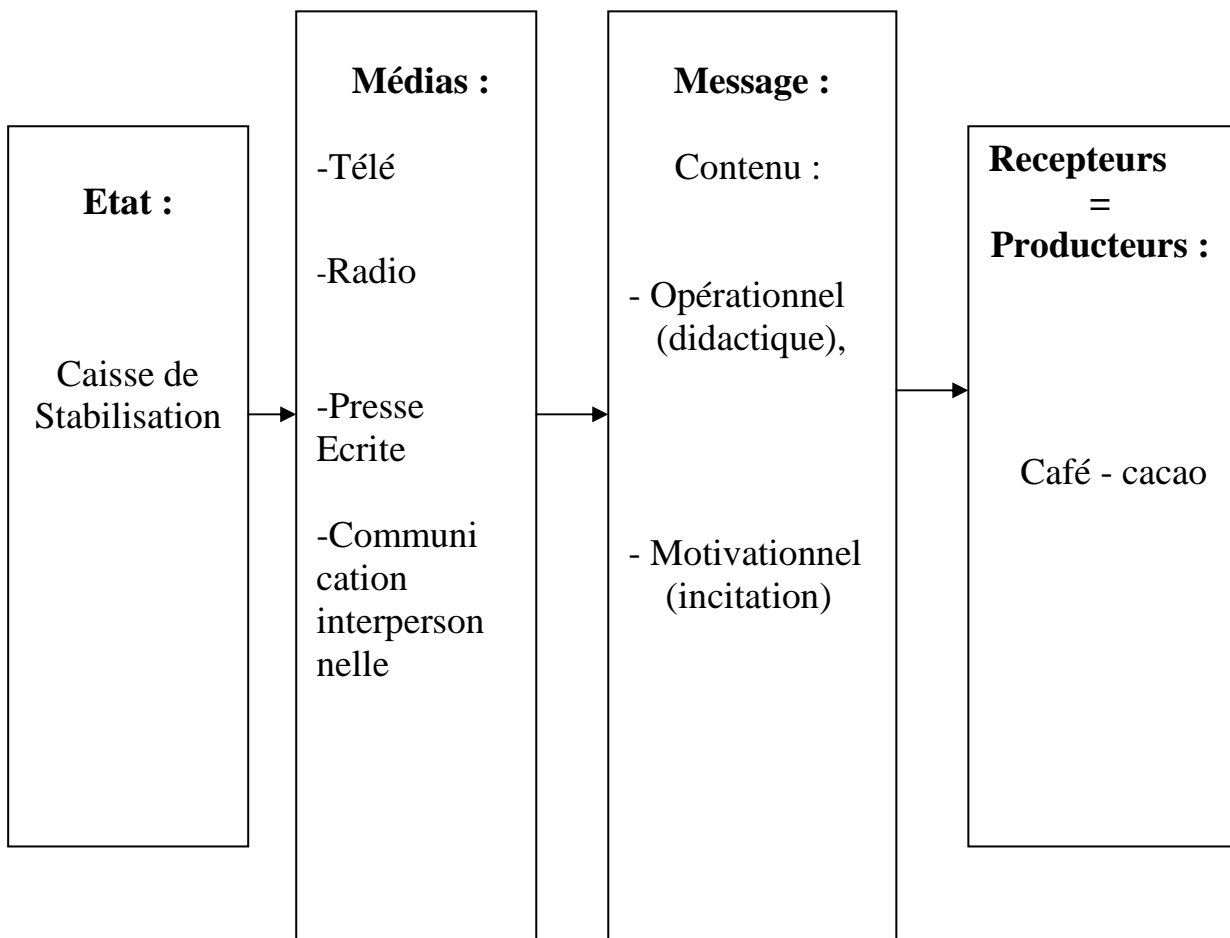
Les burkinabés et les sénoufos installés depuis de longues dates ont bénéficié d'une plus grande disponibilité en terre compte tenu du besoin croissant des autochtones en force de travail. Par la suite, ils ont pu, par leur

statut privilégié de pionniers, bénéficiaire d'une partie de la force de travail des migrants arrivés après eux.

Les jeunes burkinabés qui arrivent, peuvent espérer accéder à la terre, s'ils s'emploient comme salariés permanents chez un autochtone. Ils doivent en outre consacrer une partie de leurs forces de travail aux planteurs qui les accueillent et les protègent. Sur leur temps de travail résiduel, ils peuvent cultiver des vivriers sur des terres prêtées.

Ces producteurs d'origines diverses ont tous bénéficié de la politique de vulgarisation mise en place par le SACNP, ce qui a d'ailleurs valu à la Côte d'Ivoire d'être le premier producteur de cacao et le troisième pour le café. Si le système de la Coupe National du Progrès a révélé de grands planteurs, force est de reconnaître que les paysans dans leur majorité n'ont pas bénéficié des retombées de leur travail.

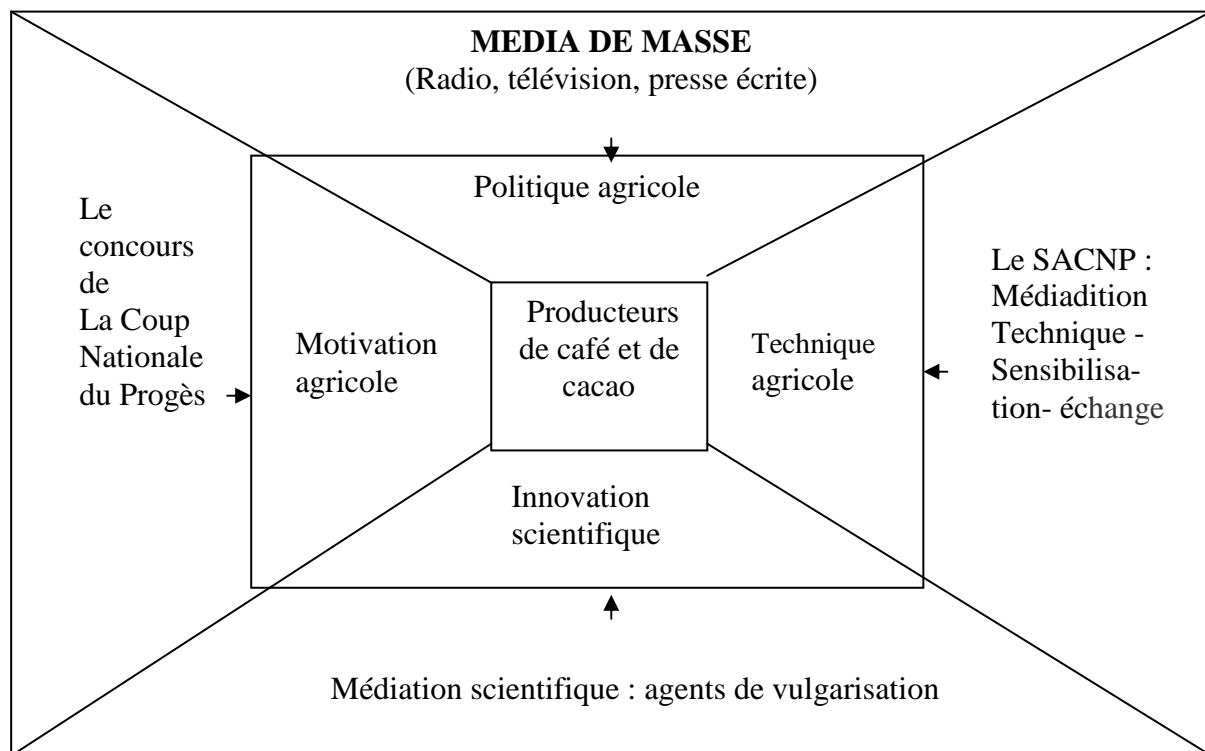
Schéma 13 : Système d'information du SACNP



7.13.2 Modélisation du système d'information du SACNP sous la Stabilisation

La communication pratiquée par le Service Autonome de la Coupe Nationale du Progrès est une communication de masse. Elle peut se présenter selon le modèle suivant.

Schéma 14 : Modélisation du système d'information du SACNP



Au centre du modèle se trouve la population rurale qui constitue la pièce maîtresse ; la cible privilégiée du SACNP. Cette population rurale bénéficie d'une politique agricole dont l'élément majeur tourne autour de la motivation agricole à travers l'organisation de la coupe nationale du progrès. Les moyens de communication utilisés sont les médias de masse ; radio, télévision, presse écrite et la communication interpersonnelle (échange et sensibilisation). Les informations transmises sont influencées par les instituts de recherche et

d'encadrement. Ces centres de recherche apportent leur expertise aux Services Autonome de la Coupe Nationale du Progrès dans le cadre de la vulgarisation des techniques culturales. Cette médiation scientifique se fait par des agents vulgarisateurs. Subdivisé en quatre sections spécialisées, le SACNP gère à la fois la politique agricole édictée par le gouvernement et les moyens de communication appropriés.

Le Service Autonome de la Coupe Nationale du progrès reçoit du gouvernement les grandes lignes de la politique agricole. Ces orientations sont vulgarisées à travers des consignes et des recommandations dans les différentes régions du pays à travers les coopératives. Le SACNP constitue la courroie de transmission des informations scientifiques aux paysans. A ce niveau, il est en relation permanente avec les instituts de recherche. Les agents de ces derniers sont régulièrement suivis sur le terrain par les journalistes et spécialistes du SACNP. Les nouvelles techniques culturales et les mots d'ordre du gouvernement font l'objet de vulgarisation dans les média aussi bien en langues nationales qu'en français. En matière de la communication interpersonnelle, les coopératives reçoivent régulièrement les agents encadreurs des instituts de recherche et ceux de la SACNP dans le cadre de l'organisation du concours de la coupe nationale du progrès. Ces rencontres sont l'objet de sensibilisation des paysans à la diversification des cultures et à l'entretien des plantations.

En dépit de l'existence d'un département chargé de la commercialisation, le Service Autonome de la Coupe Nationale du Progrès ne conçoit pas de messages sur les techniques de commercialisation pour sensibiliser tous les intervenants de la filière café-cacao.

7.14 LE CIRCUIT DE VENTE DU CAFE ET DU CACAO SOUS LA STABILISATION

La commercialisation des produits, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, bien que théoriquement aux mains du secteur privé, était fortement contrôlée par le secteur public à travers l'Etat via la Caisse de Stabilisation. Si la CSSPPA contrôlait l'ensemble de la commercialisation, elle laissait le secteur privé jouer son rôle dans les opérations d'achat et de commercialisation. La Caisse de Soutien et de Stabilisation des Prix des Produits Agricoles (CSSPPA) fixe le prix des produits dès le début des campagnes et la valeur garantie à l'exportation. Les producteurs vendent leurs produits à des exportateurs agréés et ces derniers les vendent sur les marchés mondiaux. Si le cours mondial du produit est supérieur au prix CAF garanti à l'exportateur, la CAISTAB encaisse la différence qui en fait constitue une recette fiscale ; si en revanche le cours mondial est inférieur au prix garanti à l'exportation, la CSSPPA verse une subvention aux exportateurs. Pour cette raison, la période comptable de la CSSPPA est calquée sur les campagnes du café et du cacao (1^{er} octobre- 30 septembre).

7.14.1 Les différents services chargés de la commercialisation

- *Le service du contrôle du conditionnement*

Anciennement rattaché à la Direction des Marchés du Ministère de l'Economie et des Finances, le Service du Contrôle du Conditionnement a été créé par décret n° 63-491 du 29 novembre 1963, annexé à la Caisse de Stabilisation et de Soutien des Prix des Productions Agricoles.

Le Service du Contrôle du Conditionnement est chargé, dans le cadre de la mission générale dévolue à la CAISTAB, de faire appliquer à l'exportation les

textes concernant particulièrement le conditionnement des produits de l'agriculture et des industries agricoles, en s'attachant entre autre à :

- étudier les améliorations à apporter à la présentation des produits agricoles du crû, de rechercher les causes de leur détérioration et proposer les moyens propres à y remédier,
- proposer les normes à appliquer aux produits agricoles du crû qui ne font pas encore l'objet d'une mesure du conditionnement, ainsi que toutes modifications qu'il serait désirable d'apporter aux normes établies.

Pour mener à bien ses différentes missions, le service s'est doté d'un organigramme dont les principaux niveaux de responsabilité sont les suivants :
Le service central à Abidjan est composé de 7 postes de contrôle dont 3 à Abidjan et 4 à l'intérieur (Aboisso, Sikensi, Toumbokro et San-Pédro). Le Service du Conditionnement fonctionne avec un potentiel humain de 326 agents de toutes catégories non compris le personnel dépendant de la Direction Régionale de San-Pédro.

● *Le service de désinsectisation*

Le Service des Stations de Désinsectisation des Produits Agricoles est chargé de :

- traiter les produits végétaux et les denrées d'origine végétale importés et exportés qui sont soit reconnus parasités, soit soumis par leur nature ou leur destination à la production d'un certificat de désinsectisation,
- veiller à l'état sanitaire des magasins, cales et des entrepôts où sont stockée les produits traités et reconnus exempts d'infestation,
- procéder à la désinsectisation des cales de navires et des conteneurs embarquant des produits et denrées d'origine végétale.

Le Service des Stations de Désinsectisation est organisé de la façon suivante : Un service central à Abidjan dont dépendent deux stations de

désinsectisation à abidjan (port et vridi) ; la station du Port est spécialisée dans les traitements de sous-bâche et celle de vridi, dans les traitements sous vide-partiel. Une station de désinsectisation à San-Pedro spécialisée dans les traitements sous-bâches.

Compte tenu de l'évolution de la production caféière et cacaoyère d'une part, et pour imprimer un label de qualité sanitaire à nos produits d'autre part, la Caisse de Stabilisation a doté en 1980 son service de Désinsectisation d'une usine qui répond aux techniques modernes de traitement phytosanitaire. Cette unité moderne de 7 autoclaves d'une capacité de 150 m³ chacun, peut traiter en trois heures, 350 T de produits.

Par ailleurs, l'effondrement des cours du cacao sur le marché mondial au cours de la Campagne Agricole 1979-1980 a amené la Caisse de Stabilisation à envisager l'installation de moyen de stockage à Abidjan et à San-Pédro pour permettre la régularisation des ventes sur les marchés. Ces machines ont la capacité de conserver le cacao dans un bon état physique et sanitaire.

De 1977 à 1985, l'effectif du Service des Stations de Désinsectisation des Produits Agricoles est passé de 113 à 168 agents. Le bilan des produits traités se présente comme suit :

- Le Café de 77 550 T en 1977-1978 à 108 019 T en 1984-1985 T ;
- Le Cacao de 199 682 T en 1977-1978 à 427 097 T en 1984-1985.

Tableau 23 : *Le bilan des campagnes café cacao de 1977 à 1985*

PRODUITS TRAITES CAMPAGNE	CAFE (TONNE)	CACAO (TONNE)	Cales navires Magasins conteneurs (M3)
1977-1978	77 518	199 682	1 125 262,5
1978-1979	66 985,4	74 370,5	1 795 646,00
1979-1980	64 590	232 151	1 865 210
1980-1981	56 122,5	294 091,9	2 701 593,05
1981-1982	90 524,04	220 372,6	1 887 575,3
1982-1983	90 960,00	229 364,7	1 768 239,6
1983-1984	153 212,05	274 768,9	4 713 845,7
1984-1985	108 019,21	427 097,40	3 082 098,1

Source : *INS / MINAGRI*

●Le service du contrôle de la commercialisation

La genèse du Service du Contrôle de la Commercialisation remonte à bien avant l'indépendance. A cette époque était organisé au sein du Ministère des Finances, des Affaires Economiques et du Plan, un service de conditionnement chargé du contrôle de la qualité des produits dans le port d'Abidjan.

En 1963, une année après la fusion des deux Caisses de Stabilisation des Prix du Café et du Cacao par décret du 62-37 du 8 février 1962, la situation du Service de la Commercialisation devait se clarifier davantage. En 1963 il est institué à la Caisse de Stabilisation par le décret 63-495 du 29 novembre 1963, le Service du Contrôle de la Commercialisation des produits agricoles avec pour tutelle le Ministère des Finances, des Affaires Economiques et du plan.

**• *Les missions du Service du Contrôle de la Commercialisation
des Produits Agricoles (SCCPA)***

Le Service du Contrôle de la Commercialisation des Produits Agricoles est chargé de :

- contrôler la commercialisation, le conditionnement et les prix des produits agricoles à l'intérieur,
- vérifier les chargements et la régularisation des opérations au départ des centres d'achat (établissement des lettres de voitures, plombage des lots) ;
- contrôler les mouvements des produits entre les centres d'achat et les ports d'embarquement en ce qui concerne notamment la conformité des lettres de voitures,
- établir, à l'arrivée au port d'embarquement et au vu des lettres de voitures, les bons de paiement concernant les frais de transport intérieur prévus par le barème en vigueur.

Cette structure possède des démembrements à l'intérieur du pays : 4 postes de contrôle routier au lieu d'un poste à Abidjan, des postes de contrôle à l'intérieur, 11 inspections régionales à l'intérieur en lieu et place de l'inspection mobile.

En 1967 le nombre des inspections régionales s'accroît avec la création de celles de Gagnoa, Dimbokro, Korhogo et Bouaké. En 1978 ce fut le tour des inspections de Séguéla et de Divo de voir le jour suivi en 1982-1983 par la création de la dernière inspection de San-Pédro. L'inspection couvrant plusieurs départements, la décentralisation des responsabilités s'est imposée. Des postes plus réduits ont été créés dans les Sous-préfectures et grandes villes sous l'appellation Centre de Collectes. En 1985 on comptait 200 centres de collectes à travers tout le pays. Avec cette politique de la décentralisation, la commercialisation entre dans une phase nouvelle avec des points de transaction et de contrôle tels que le village, le centre de collecte, les centres de

commercialisation, le poste de contrôle routier et le port d'embarquement. Les besoins d'un contrôle plus outillé et plus efficace ont amené depuis 1963 à des recrutements de personnel du Service de la Commercialisation. Ainsi de quelques 100 agents dans les années 60, le service compte 530 agents. En 1978 lorsque d'autres impératifs de commercialisation se sont présentés, 200 nouveaux agents ont été engagés.

Le Service de la Consommation

Issu du Comité National de Propagande sur le Café créé en 1961, le Service de la Consommation du Café en Côte d'Ivoire a été rattaché à la Caistab en 1977. Il est chargé d'inciter l'ivoirien à faire de la consommation du café une habitude en augmentant ainsi la consommation intérieure comme dans d'autres pays producteurs de cette denrée.

La consommation a beaucoup évolué depuis 1961, cependant elle n'a pas atteint les niveaux escomptés, c'est-à-dire 25 ou 30 % de la production nationale. La consommation est passée de tout de même de 200 T en 1961 à 2000 T en 1985.

7.14.2 La commercialisation interne

La commercialisation interne concerne l'achat bord champ. Il s'effectue directement entre le traitant et le producteur ou entre le producteur et le groupement à vocation coopérative (GVC).

●*La collecte*

Jusqu'en 1963, aucune réglementation ne fixait les conditions d'exercer la profession d'acheteurs. Les achats à l'intérieur se faisaient un peu sous la responsabilité de quelques maisons d'exportateurs tels que JAG, DAFCI, EBURNEA, CCA et CFCI. Les acheteurs étaient directement commis acheteurs par ces maisons qui avaient implanté des magasins dans les grands centres du

pays. Qu'il s'agisse du café et du cacao, aucun appareil n'était nécessaire à cette époque pour le contrôle des produits. La vue et le toucher suffisaient. Les exportateurs détenaient des quotas d'exportation annuels qui limitaient les tonnages collectés pour le cacao.

Pour le café, ils avaient le monopole du décortilage et à ce titre avaient des zones privilégiées de collecte. La politique de commercialisation du café a subi de profondes évolutions. En 1974-1975, un nouveau système de traitement du café par la SERIC à Toumbokro est expérimenté. Le système consistait à acheter le café en cerise sèche et non en café trié, l'usine se chargeant du décortilage et du triage.

Les premières conclusions de l'expérience SERIC ont montré un surcroît de rendement de 10% en café. Et ce résultat a permis d'étendre le système de décortilage à l'usine à toutes les zones caféières.

Pour les deux produits, les exportateurs s'engageaient à ramasser l'ensemble de la production.

La collecte primaire était effectuée soit par des commerçants privés agréés, appelés traitants, qui travaillaient pour le compte d'exportateurs, parfois sur des bases contractuelles, soit par des groupements à vocation coopérative (GVC). L'agrément était donné pour une campagne par le préfet sous certaines conditions (être domicilié dans sa zone de collecte, tenir une comptabilité). Il y avait environ 2000 traitants qui occupaient 80 % du marché et de 2 500 GVC qui occupaient le reste. En début de campagne, il y a une relative concurrence entre les traitants sur le cacao. Ils achètent le produit bord champ et l'acheminent au centre de collecte, où s'effectue le premier contrôle de la CSSPPA (qualité et respect du prix garanti).

Outre sa fonction de collecteur, le traitant fait du crédit aux paysans, remboursable en nature.

● *Le Transport*

Le remboursement des coûts de transport tient compte du prix national garanti. A ce niveau, il se fait par l'intermédiaire d'une lettre de voiture. Cette lettre de voiture est délivrée par les services de la Caisse de Stabilisation au centre d'achat. Ce document indique en particulier le lieu de départ, celui d'arrivée, le nombre et la contenance des sacs plombés. Des contrôles itinérants de ces lettres de voitures s'effectuaient sur les axes routiers. Les produits sont acheminés vers les magasins des exportateurs ou sur les installations d'usinage café.

● *L'usinage*

Le décorticage artisanal est interdit, les exportateurs ont le monopole de l'usinage. On compte 16 usines d'une capacité de traitement de 640 000 tonnes de cerises. Le café est trié en grade 1 à 4. Le service de conditionnement de la Caisse de Stabilisation contrôle le respect des normes à l'exportation. Avant d'être exportés, les produits subissent un dernier traitement phytosanitaire, la désinsectisation, faisant aussi l'objet d'un contrôle de la Caisse de Stabilisation.

● *L'exportation*

Aucune vente ne pouvait se faire sans l'autorisation de la Caisse de Stabilisation. Cependant, on pouvait distinguer deux circuits de vente à l'extérieur.

La Caisse de Stabilisation laissait opérer l'exportateur. Celui-ci négociait un contrat de vente. Il proposait ensuite à la Caisse de Stabilisation la réalisation de son contrat en précisant le prix, la qualité, la période d'embarquement et la

destination. La CSSPPA devait aussitôt accepter, refuser ou faire une contre-proposition. La Caisse de Stabilisation effectait directement des ventes. Elle choisissait alors un exportateur pour effectuer le chargement.

L'exportateur agréé était la pièce maîtresse du système. Il était propriétaire du produit, recevait les crédits de campagne, assurait le financement de la commercialisation intérieure, mandatait l'acheteur en brousse, embarquait le produit, percevait le montant des ventes à l'exportation et reversait ou percevait la différence entre le prix CAF garanti et le prix de vente CAF. Il convient de signaler en particulier :

- au niveau de la commercialisation interne, l'exportateur avait des quotas d'achat et des zones privilégiées de collecte dans lesquelles il s'engageait à ramasser tout le produit,
- Au niveau de la commercialisation extérieure, aucune vente ne pouvait se faire sans l'autorisation de la Caisse de Stabilisation.

Maîtrisant totalement la mise en marché extérieure, la CSSPPA a accru ses prérogatives au fil des ans, ce qui s'est traduit par sa décision prise unilatéralement de retirer du marché international les produits ivoiriens pendant plus de deux ans (de juillet 1987 à novembre 1990). Traitant elle-même 80 % des ventes, la Caisse de Stabilisation a limité volontairement le nombre de ses clients en menant une politique de grands contrats.

Une cinquantaine d'exportateurs était agréée avec un capital social de plus de 30 millions de Fcfa, et une caution de 15 millions de Fcfa. L'agrément annuel donnait droit à des quotas d'exportation et à une zone de collecte privilégiée pour le café. En réalité, seulement une vingtaine d'exportateurs travaillaient réellement, les autres vendant leurs quotas aux premiers. Cinq principaux exportateurs, SIFCA, JAG, DAFCI, EBURNEA, SHAC (locaux et filiales de maisons de négoce) réalisent jusqu'à 80 % des chargements.

7.15 LES EFFETS INDUITS SUR LE PRODUCTEUR

7.15.1 L'évolution de la production

Peu avant les indépendances de la Côte d'Ivoire, le café et le cacao se positionnaient déjà comme les principales ressources de l'économie du pays. En 1955 avec 23 milliards de francs CFA, ces deux produits participaient pour 90 % des revenus totaux résultant de l'exportation. La politique de communication et de vulgarisation a été à la base de cette évolution dont les effets seront perçus non seulement sur l'économie de la Côte d'Ivoire mais aussi sur les producteurs.

Cependant, l'essor de la production et de l'exportation d'autres produits fruitiers (banane, ananas), l'exploitation intensive de ressources forestières, la diversification des cultures industrielles (hévéa, coton, palmier) et la transformation sur place de ces produits avec les conserveries, filature, usines alimentaires, ont permis d'accroître et d'équilibrer tout à la fois le revenu monétaire du pays en atténuant la variation des ressources dues aux fluctuations des cours mondiaux du café et du cacao.

C'est ainsi qu'en 1960, l'exportation de 231 000 tonnes de café et de cacao se chiffrait par un revenu FOB de 27 398 000 000 de francs CFA, soit 73,3% des exportations.

En 1965, les exportations des produits ivoiriens atteignent 307 000 tonnes. La part du café et du cacao s'élève à 57% ce qui représente 42,4% du montant des revenus, soit 39 017 000 000 de francs CFA.

En 1968 les exportations totales sont de l'ordre de 105 milliards de francs CFA. La part du café et du cacao est encore de 57%.

La valeur FOB du café et du cacao en 1972 s'élève à 65,5 milliards de francs CFA sur un total de 139,5 milliards de l'ensemble des exportations.

Le développement constant de la production du binôme café-cacao, l'accroissement des exportations tant en tonnage qu'en valeur, montrent que ces deux produits demeurent jusque là les deux éléments majeurs du commerce extérieur de la Côte d'Ivoire. Cette prépondérance se répercute sur l'économie intérieure, elle-même dominée par la production du café et du cacao et les activités qui en découlent.

De 1970 à 1980, la production du café varie annuellement entre 200 000 et 300 000 tonnes en fonction du climat et de la situation phytosanitaire. La production de 250 000 tonnes en 1979 représente un revenu distribué aux planteurs de l'ordre de 71 milliards soit environ 35% de la valeur totale des productions agricoles destinées à l'exportation ou à l'industrie.

La Côte d'Ivoire est troisième producteur mondial de café et premier producteur de la variété ROBUSTA.

La caféière ivoirienne couvre quelque 1 250 000 hectares dont environ 1 000 000 en production, repartis dans la moitié Sud du pays où les conditions de sol et de climat sont favorables. Il s'agit d'exploitations individuelles, généralement petites ; 25% font moins de 2 hectares et 46 % entre 2 et 5 hectares. Le café est acheté en cerise aux paysans. Un prix d'achat au producteur unique sur l'ensemble du territoire est fixé chaque année en début de campagne par le Ministère de l'agriculture.

Le café contribue pour 3% environ à la constitution de la production intérieure brute. Il a fourni 31% des valeurs d'exportation au pays en 1980. En hausse constante depuis 1974 grâce à une politique de régénération et de prix aux producteurs, la production cacaoyère a augmenté de près de 50 % en 1980, par rapport à la campagne précédente. Le revenu distribué aux planteurs s'est élevé à 138 milliards, soit plus de 50 % de la valeur totale des principales cultures industrielles et d'exportation.

Depuis 1978, la Côte d'Ivoire est premier producteur et premier exportateur mondial de cacao ; les plantations couvrent 950 000 hectares dans la partie sud du pays. Comme pour le café, il s'agit essentiellement de petites exploitations artisanales dont les 2/3 occupent moins de 10 hectares. Les rendements moyens s'établissent autour de 750 kilos à l'hectare.

Les planteurs vendent leur cacao en fèves après fermentation et séchage artisanal. Le prix d'achat du kilo de fèves est fixé en début de chaque campagne par le Ministère de l'agriculture. La part du cacao dans la constitution du PIB s'élève à près de 6 %. En 1980, il a procuré environ 32 % des recettes d'exportation.

7.15.2 Les effets de la production sur les paysans

Jusqu'en 1975, la Côte d'Ivoire enregistrait 700 000 hectares plantés en café et 470 000 hectares pour le cacaoyer. La population intéressée par ces cultures était de 2 200 000 personnes pour le café et de 600 000 personnes pour le cacao. Au stade de la commercialisation, de l'usinage et de l'exportation, ce sont plus de 50 000 personnes qui vivent de ces produits. Si l'on estime à 200 000 le nombre de producteurs cultivant simultanément ces deux produits, la population tirant tout ou partie de ses revenus du café et du cacao est évaluée à 2 650 000, soit plus de la moitié de la population ivoirienne.

Le revenu tiré de ces produits par les producteurs en 1960 était de 19 milliards, il atteignait en 1965, 27 milliards soit le 4/5 des produits de cultures industrielles évalués à 33 800 000 000 de francs CFA.

Au cours de la campagne de commercialisation 1971-1972, le revenu café et cacao versé aux planteurs s'élevait à 48 milliards de francs CFA. A cette masse de monétaire, il faut ajouter 5 milliards de francs CFA au titre de la

commercialisation et du transport. De 1960 à 1972 le revenu du planteur a été multiplié par 2,5.

Au niveau individuel, le producteur ivoirien possède en moyenne 3 hectares de plantation de café et de cacao. Ces superficies produisent 600 à 700 kg de produit par ha selon la variété. En 1986 le prix du kilogramme de cacao était à 400 francs CFA bord champs. Ce prix était respecté par les acheteurs. Le producteur moyen pouvait donc avoir un gain de 280 000 par hectare.

Dans les départements, les sous-préfets et préfets s'employaient à présenter aux paysans les acheteurs agréés ; et cela leur conférait le droit de contrôler ces derniers. Ainsi les acheteurs étaient tenus de respecter les prix bord champs fixés par la CAISTAB. Les paysans étaient également encadrés par les agents de la SATMACI. Ceux-ci leur rendaient régulièrement visite pour leur prodiguer des conseils et les aider à rentabiliser leurs plantations. Cette pratique avait pour conséquence la bonne qualité des produits. Le prix des produits était aussi soutenu par les primes d'encouragement que le paysan pouvait recevoir pour la qualité de son produit. Cette prime s'élevait à 10 francs/kg.

Pour ce qui est de l'entretien des plantations, les paysans recevaient gratuitement les produits phytosanitaires. Cela leur permettait d'avoir suffisamment de moyen pour scolariser leurs enfants et pour améliorer leur cadre de vie.

Un paysan de Soubré affirme que le travail de la terre était agréable car toutes les autorités s'impliquaient dans le développement des cultures. Les sous-préfets et préfets exhortaient dans leur localité respective les producteurs et les GVC à travailler davantage pour être parmi les meilleurs au concours de la Coupe Nationale du Progrès.

7.16 LES EFFETS INDUITS DE LA PRODUCTION SUR LES GROUPEMENTS A VOCATION COOPERATIVES (GVC)

7.16.1 Nature juridique des GVC

Selon Banzio (2003 :77), « *la loi n° 66-251 du 5 août 1966 relative au statut de la coopération pose les jalons du mouvement coopératif. Elle définit en son article premier les coopératives et leurs unions comme des sociétés civiles de personnes physiques et morales, de type particulier à capital et personnel variables. Elles sont mandataires de leurs membres, à titre non lucratif. Les coopératives agricoles sont chargées de:*

- 1. la production, la transformation, la conservation, le transport et la vente des produits agricoles,*
- 2. l'achat en commun de plantes, semences, engrais, matériel, équipement et de toutes matières nécessaires à l'agriculture,*
- 3. l'achat et de l'utilisation en commun d'animaux et de matériel agricole,*
- 4. l'exploitation en commun de terres appartenant à leurs sociétaires ou qui leur ont été louées ou concédées à titre gracieux ou onéreux ».*

Pour la création d'une coopérative agricole (GVC), il faut répondre aux exigences suivantes :

- Constituer un groupe de sept (7) personnes au moins ;
- Organiser une Assemblée Générale Constitutive ;
- Mettre en place un Conseil d'Administration dont les membres sont désignés par l'AG qui peut nommer un Directeur, qui ne soit ni ne doit pas être membre du C.A s'il fait partie de la société ;
- En son article 5, cette loi stipule que le groupement ainsi constitué est dénommé Groupement à Vocation Coopérative

pendant un délai minimum de un an et maximum de trois ans avant de devenir une coopérative ;

- Pour faire partie d'une coopérative, il faut justifier d'un intérêt dans le ressort territorial de la société ;
- Cette loi prévoit les unions et fusions de coopératives.

La loi n° 72-853 du 21 décembre 1972 vient redéfinir les missions des coopératives agricoles :

- assurer ou faciliter la production, l'écoulement ou la vente des produits agricoles, forestiers ou d'élevage provenant exclusivement de l'exploitation de leurs membres, soit en l'état, soit après conservation ou transformation ;
- assurer l'approvisionnement de leurs adhérents en leurs procurant les produits, les équipements, les instruments nécessaires à leurs exploitations ;
- fournir à leurs adhérents et pour l'usage exclusif de leurs exploitations agricoles, forestières ou d'élevage tous les services nécessaires à ces exploitations notamment en mettant à leur disposition du matériel, des machines agricoles, des moyens d'entretien et de réparation, des animaux des moyens de perfectionnement technique et professionnel ;
- cultiver en commun des exploitations agricoles.

7.16.2 Le fonctionnement des coopératives

Les coopératives sont agréées par les Préfets de Région après étude préalable des dossiers par un comité technique présidé par le Directeur Régional de l'Agriculture. L'Autorité Administrative (Banzio, 2003) dispose d'un délai de deux mois pour répondre à la requête. A défaut de répondre, ce délai vaut agrément tacite.

Une fois l'agrément acquis, la coopérative agréée acquiert, de plein droit, la personnalité juridique. Mais, pour être opposable aux tiers, l'agrément doit être publié au Journal Officiel aux frais de la coopérative dans les huit (8) jours.

Les Groupements à Vocation Coopératives sont des coopératives en gestation. Les coopératives étant des sociétés de personnes dont les membres poursuivent la satisfaction de leurs besoins personnels, familiaux ou professionnels au moyen d'une entreprise commune gérée par eux-mêmes, en supportent l'incertitude et adoptent le principe de l'égalité de leurs droits et obligations.

En somme, les coopératives se proposent d'assurer essentiellement à leurs adhérents le service le meilleur et le plus régulier au plus bas prix.

La coopérative est une société de personnes et non de capitaux. Elle recherche à la fois la satisfaction des besoins de ses adhérents et la réalisation de bénéfices. Ces bénéfices sont repartis entre les membres de la coopérative au prorata des opérations que chaque coopérateur a réalisées. C'est le principe de la ristourne.

7.16.3 Les Groupements à Vocation Coopérative et les ristournes

Au niveau collectif, les gains générés par la vente des produits permettaient aux Groupements à Vocation Coopérative de recevoir des ristournes proportionnelles à la quantité des produits vendus. Ces ristournes leur permettaient de financer des ouvrages communautaires tels que les maternités, les écoles, les dispensaires, les magasins de stockage, des fontaines etc.

Le mouvement coopératif a subi un développement dans tous les départements.

Selon *le journal Terre et Progrès* de juillet 1974, de 1960 à 1968, 18 coopératives existaient dans le département d'Abengourou. En 1974, on dénombre 60 coopératives dont 53 à Abengourou, et 7 à Agnibilékrou. Durant la campagne 1970-1971, 1 316 tonnes de produits ont été commercialisées, pour une commission globale de près de 10 millions.

Au cours de la campagne 1971-1972, 2 605 tonnes ont été vendues pour 19 millions environ. La campagne suivante a permis de recueillir avec 3 239 tonnes, la somme de 24 millions.

En 1973-1974, c'est un tonnage de 3 780 pour une commission de 20 millions de francs CFA qui a été réalisé. Sur les quatre dernières campagnes, une masse monétaire de plus de 80 millions a été répartie entre 1900 coopérateurs. Dans ce département, quelques GVC ont utilisé rationnellement leurs commissions. Le GVC de Bettié a acheté deux camions de ramassage des produits, un véhicule de transport en commun, une bascule, 300 sacs vides. Il a également construit 4 logements d'instituteurs, un magasin de stockage pour une valeur de 8 millions de francs CFA.

7.16.4 Les moyens d'incitation et d'encouragement au travail

● *La prime cacao*

Le gouvernement d'alors avait instauré des méthodes d'encouragement des paysans. Ainsi, en dehors des ristournes sur la vente des produits, il a été instauré la prime sur le cacao.

Le but de cette prime est d'inciter les planteurs de cacaoyers à utiliser des moyens modernes de production et à apporter un soin particulier au plantage et à l'entretien des plantations. Ces récompenses seront attribuées à ceux qui auront su répondre à l'objectif de qualité décidé par le Gouvernement. Cette prime de qualité est proportionnelle à la surface au-delà d'un hectare, et son paiement se

fait en deux versements annuels d'un montant de 30 000 Fcfa/ha. Des commissions sous-préfectorales nommées par le préfet sont chargées de visiter les plantations et de porter un jugement sur celles-ci en fonction des critères et des normes retenus.

L'attribution de la prime se fera en séance publique à partir d'états dressés par la SATMACI et approuvés par une commission présidée par le Directeur Général du Développement Agricole. Cette commission statuera sur les cas litigieux en faisant exécuter tous les contrôles nécessaires.

● ***Les différentes primes « cacao et café »***

Instituée en 1967, la coupe nationale du progrès avait pour but d'inciter les paysans à tirer le meilleur profit de leurs efforts. La récompense aux planteurs est fonction de l'assimilation et de la mise en pratique effective des techniques enseignées auparavant et de la jeunesse des plantations. Selon le *Journal Terre et Progrès n°13* « le 24 mai 1974, Houphouët Boigny décide d'octroyer à tout planteur à compter de juillet 1976 une prime de 30 000 FCFA deux ans de suite, par hectare de cacaoyer correctement créé. Cette mesure, le concours de la Coupe Nationale du Progrès et bien d'autres mesures telles que la prime de recépage café, les primes de groupages en faveur des GVC, la garantie de prix accordée aux paysans, sont autant d'engagements de l'Etat dont l'objectif est d'encourager les paysans à l'accroissement et à l'amélioration qualitative de la production agricole destinée à l'exportation ».

Conclusion partielle

Au regard de cette analyse, on serait tenté de se demander si les politiques de communication ont permis de réduire la pauvreté des paysans ou d'enrichir la Côte d'Ivoire au terme des taux de croissance que ce pays a connus.

Si la politique agricole coloniale et post-coloniale ont posé les jalons d'une vulgarisation des techniques agricoles, la période de la stabilisation a mis en place une véritable stratégie de communication à travers le Service Autonome de la Coupe Nationale du Progrès. A ce niveau, tous les moyens de communication ont été exploités, depuis la radio jusqu'à la télévision en passant par la presse écrite. Tous ces canaux de communication ont été adaptés aux différentes cibles afin que les messages arrivent effectivement à destination. Le SACNP a conçu, à cet effet, divers types de messages. Ce sont des messages à la fois opérationnels (techniques culturelles) et motivationnels. Les moyens utilisés et les méthodes d'approche ont développé l'agriculture en Côte d'Ivoire. Ces résultats positifs ont enrichi les caisses de l'Etat et une minorité de grands producteurs au détriment des petits planteurs qui constituent la population agricole la plus importante. En dépit de son impact sur les paysans, la stratégie de communication adoptée par le SACNP est une communication dirigiste ; le schéma et le contenu étant décidés et imposés au monde rural.

TROISIEME PARTIE

LES POLITIQUES D'INFORMATION
DEPUIS LES REFORMES JUSQU'A
LA LIBERALISATION DE LA FILIERE
CAFE-CACAO

CHAPITRE VIII:

LA REFORME DE LA FILIERE CAFE -CACAO

8.1 LES CAUSES PROFONDES DES REFORMES

Bien que théoriquement adaptés aux objectifs assignés, à savoir la protection du producteur et le développement de la production, et présentant un bilan plutôt positif dans certains domaines, les systèmes de commercialisation et de stabilisation ont abouti à la fin des années 1980 à une impasse financière.

La gestion des filières (commercialisation assurée, prix garanti, pouvoir de négociation de caisse de stabilisation sur le marché international) a permis d'augmenter la production du cacao. La production du cacao est passée les trente dernières années de 80 000 tonnes à 800 000 tonnes au détriment du café. Devenu premier pays producteur mondial, largement devant ses concurrents, la Côte d'Ivoire tient les rênes du marché du cacao.

Grâce à des ponctions importantes voire excessives de l'Etat sur la filière, le pays a connu un rythme de croissance très remarqué sur les vingt dernières années à tel point que l'on parle du « miracle ivoirien ». Cependant, la politique de gestion des prélèvements par l'Etat va au fur et à mesure révéler le dysfonctionnement préjudiciable à l'économie ivoirienne.

8.1.1 Le dysfonctionnement des structures internationales et locales

- *Au niveau international*

Si les causes internes sont prépondérantes dans l'échec des systèmes, l'environnement international, qui a servi de révélateur aux dysfonctionnements internes, a précipité la crise nationale. En effet, la suppression des accords internationaux, qui stabilisaient quelque peu les cours internationaux, a laissé les

pays producteurs démunis face aux larges fluctuations des cours ; le STABEX ne permettant qu'une compensation partielle des pertes de recettes d'exportation.

Depuis 1984, les cours du café et du cacao sur le marché n'ont cessé de baisser pour atteindre leurs plus bas niveaux historiques. Si cette baisse des cours semblait liée à un excédent structurel de la production sur la consommation, le début de la décennie 90 semble marqué par un renversement de tendance, la consommation étant légèrement excédentaire pour le cacao et équilibré pour le café. L'importance des stocks dans les pays consommateurs et la présence des facteurs conjoncturels (négociation des accords café et cacao, situation en Europe de l'Est, situation politique en Côte d'Ivoire), pèsent sur les cours. Il suffirait qu'une de ces situations se débloque favorablement pour que les cours reprennent une tendance en hausse, le moindre signe étant amplifié. Pour preuve, la subite hausse sur le marché du cacao début juillet 1992, liée aux rumeurs d'un éventuel déficit pluviométrique sur les pays producteurs d'Afrique de l'Ouest.

Outre les facteurs traditionnels déterminant le prix (offre et demande), le prix du cacao pourrait être de plus en plus fonction de la fixation des prix garantis. Une baisse des prix garantis aux producteurs, dans la mesure où elle reste sans effet sur la production, entraînerait une baisse des cours internationaux.

Par ailleurs, les accords par produit, quelque peu différents pour le café et le cacao quant à leur mécanisme, ont été institués, sous l'égide des Organisations Internationales du Café et du Cacao (ICO et ICCO), pour stabiliser le prix international de ces produits ou plus exactement pour le maintenir dans une certaine fourchette. Cependant, ils ont été incapables d'enrayer la chute des

cours et ont été suspendus en octobre 1989 pour le café et mars 1990 pour le cacao. Ils font l'objet de négociation depuis 1992.

Signé en 1962 et prorogé quatre fois (1968, 1974, 1976 et 1983), l'accord café était basé sur un système de contingents à l'exportation qui devait permettre de maintenir le prix dans une fourchette. Malgré une adhésion massive (équivalente à 90% de la production mondiale et 85% de la consommation mondiale), l'accord n'a pas pu enrayer la chute des cours pour des raisons variées telles que ; le développement des marchés hors quotas, intérêts divergents entre pays producteurs et pays consommateurs, stratégies différentes des pays producteurs. Ce qui aurait pu être un obstacle à la croissance de la production ne l'a pas été grâce aux multiples moyens de contourner ces accords. Malgré les dérives passées, des négociations se sont engagées pour renégocier un accord. Bien que certainement bénéfique en termes de stabilisation des prix internationaux, la définition de nouveaux quotas sur la base de production en baisse risque de poser problème, d'une part en terme d'écoulement de produits si une reprise des cours et des productions se manifeste et d'autre part en termes d'organisation des filières avec la répartition du quota national entre opérateurs locaux.

Pour ce qui est du cacao, quatre accords ont été négociés (1972, 1975, 1980, 1986) comprenant la majeure partie des pays producteurs, à l'exception de la Côte d'Ivoire pour celui de 1980, et des pays consommateurs à l'exception des Etats-Unis pour les deux derniers. Basés principalement sur la constitution d'un stock régulateur de 250 000 tonnes, ils n'ont pu enrayer la baisse des cours notamment à cause de l'insuffisance des moyens financiers qui a limité les capacités du stock régulateur et de l'absence d'un des principaux pays consommateurs, les Etats-Unis. Renégociées, les bases d'un nouvel accord pourraient être la mise en place d'une politique de production visant à équilibrer l'offre et la demande, des mesures de retrait du marché permettant de réguler le

marché à court terme et le maintien d'un stock régulateur, tout ceci afin de maintenir le prix dans une fourchette préétablie.

Le système de Stabilisation de Recettes d'Exportations (STABEX), instrument de coopération entre la Communauté Economique Européenne (CEE) et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), a été créé en 1976 lors de la première convention de Lomé. Il a pour objectif de compenser les pertes de recettes d'exportation liées à la variation des prix ou des quantités) que les pays ACP tirent de l'exportation de certains produits agricoles vers la CEE.

La Côte d'Ivoire est le principal bénéficiaire de ce système. Depuis l'instauration du mécanisme, elle a reçu plus de 497 millions d'Ecus, soit 80,4 % de leur versement STABEX. En 1992, les versements représentaient 67 millions d'Ecus pour le café.

Cependant, ces versements sont limités par l'enveloppe financière globale. Ainsi, en 1991, le système n'a compensé que 30,8% des pertes pour la Côte d'Ivoire. De plus, avant Lomé IV, les versements ne faisaient pas l'objet de conditionnalités et l'utilisation des fonds était laissée à la discrétion des Etats. Or, pour que le système ait véritablement contribué à amortir la baisse des cours en Côte d'Ivoire et dans les autres pays comme le Cameroun, il aurait fallu que les fonds soient versés directement dans les comptes de stabilisation. La CEE pallie aujourd'hui ces lacunes puisqu'en fait, les fonds STABEX servent principalement, par l'intermédiaire des conditionnalités, à rembourser les arriérés des offices de commercialisation vis-à-vis des filières.

● *Au niveau local*

Depuis le début de la décennie 1970 et jusqu'à la fin de la décennie 1980, période faste pour le cacao et le café, les barèmes qui permettent à chaque opérateur d'obtenir des marges substantielles, n'ont jamais fait l'objet de négociation entre opérateurs et la Caisse de Stabilisation. Ainsi, alors que les conditions de commercialisation ont fortement évolué, ils ont été régulièrement réévalués mais jamais renégociés. Depuis 1989, ils ont connu une diminution de plus de 30 % imposée par les autorités publiques. Malgré ces ajustements, les efforts ont été insuffisants pour assurer la viabilité financière des dernières campagnes, entraînant, la constitution d'arriérés importants au titre du soutien.

Les campagnes 1988/1989 et 1989/1990 ont été marquées par une baisse drastique des cours du café et du cacao à tel point que la Côte d'Ivoire a décidé de boycotter le négoce international. Ainsi, les finances publiques ont enregistré d'importants déficits en même temps que le système de stabilisation qui enregistrait d'importantes dettes (au moins 195 milliards).

Pour réformer en conséquence le système de commercialisation intérieur et extérieur, des programmes successifs ont été mis en œuvre à savoir :

- Le PASA (Programme d'Ajustement du Secteur Agricole) ;
- Le STABEX (Fonds de Compensation des Recettes d'Exportations Accords (CEE-ACP) ;
- Le CASA (Crédit d'Ajustement du Secteur Agricole) ;
- Et les réformes dans le cadre des Programmes Economiques et Financiers avec les institutions de Bretton Woods.

Les objectifs essentiels visés par ces réformes entreprises par l'Etat étaient la réduction du poids des filières café et cacao sur les finances publiques et l'amélioration de leur gestion en vue de les rendre plus compétitives grâce notamment à la réduction des coûts de commercialisation

intérieure et extérieure, du delta de la CAISTAB, de la libéralisation de la commercialisation intérieure et la mise en place du PVA (Programme les Ventes Anticipées à la moyenne). A cela il faut ajouter que la CAISTAB doit vendre au moins 70% des provisions de récolte avant le début de la campagne, l'équilibre ex-ante obligatoire des filières café et cacao au début de chaque campagne et la répercussion des signaux du marché au producteur. Il s'agit de la possibilité de modifier le prix payé au producteur en cours de campagne, la constitution d'un fonds de Réserve Techniques de Stabilisation (FRTS) dont le niveau visé était de 50 milliards, la mise en place d'un mécanisme de déblocage par messagerie électronique le 2 Mai 1992 et l'ouverture du Conseil d'Administration de la CAISTAB aux principaux opérateurs des filières café et cacao (PRODUCTEURS, GEPEX, APB-CI, BCEAO).

Ces différentes réformes ont abouti à la suppression des quotas d'exportation, le retrait des agents de la CAISTAB de la commercialisation intérieure (il s'en est suivi une déflation de personnel en 1992), la suppression des zones d'achats, la libéralisation du décorticage du café, la gestion de la péréquation transport par les exportateurs et la suppression de la notion de prix garanti au profit d'un prix indicatif minimum bord champ. Ces réformes doivent également permettre la co-gestion de la sacherie par les producteurs et le GEPEX, l'agrément des acheteurs de produits par le GEPEX, la suppression des contrôles qualité et quantité à l'intérieur et la libre circulation des produits.

Au plan de la commercialisation extérieure il faut retenir la mise en place du PVAM, l'équilibre ex-ante des filières établi par rapport au prix moyen de réalisation des ventes sur le marché international, la mise en place d'un système de garantie de bonne fin d'exécution des contrats par caution bancaire, l'instauration des annuels des comptes et des ventes par les bailleurs de fonds et enfin la mise en place de comités de contrôle de la gestion des filières à savoir :

le comité interministériel hebdomadaire de suivi des opérations d'achats et de ventes de café et de cacao et le comité de suivi des campagnes café et cacao.

8.1.2 De la CAISTAB à la Nouvelle CAISTAB

Le décret 87-1364 du 25 novembre 1987 portant réorganisation de la Caisse de Stabilisation et de Soutien des Prix des Productions Agricoles (CSSPPA) a beaucoup modifié le fonctionnement de la Caisse. En son article 2, ce décret définit ses nouvelles missions qui sont :

- la régulation des prix des produits agricoles,
- la compensation entre les prix d'achat garantis aux producteurs et les prix de vente à l'exportation,
- la mise en application des accords internationaux portant sur la commercialisation et la stabilisation des prix des produits agricoles,
- l'organisation et le contrôle de la commercialisation à l'intérieur et du conditionnement à l'exportation des produits agricoles,
- la recherche, la mise en œuvre et le financement de toutes mesures propres à accroître la productivité des cultures industrielles nationales pour les rendre compétitives sur les marchés mondiaux,
- la recherche et la mise en œuvre des programmes d'actions spéciales et directs en faveur des cultures afin d'améliorer la qualité et le conditionnement de ces produits agricoles, favoriser la transformation industrielle et faciliter leur écoulement tant sur le marché intérieur que sur les marchés extérieurs.

Ces mesures concernent également toutes les opérations financières, commerciales, mobilières ou immobilière se rattachant, directement ou indirectement, aux objets ci-dessus, susceptibles d'en favoriser l'extension et le développement, y compris la création de société d'Etat, ou l'exploitation de sociétés commerciales, ou la participation à de telles sociétés.

Par ailleurs, cette société peut être autorisée à apporter son concours financier aux politiques et programmes de développement du gouvernement par l'intervention de son fonds de réserve spécialisé à l'article 21 du décret.

Plus tard par décret n°91-201 du 3 avril 1991, la liste des produits concernés par l'intervention de la CSSPPA était ramenée au café et au cacao.

La gestion des filières était caractérisé par :

- le contrôle qualité et quantitatif assuré par les agents de la CAISTAB sur l'ensemble des zones café cacao,
- l'existence des zones d'achat,
- le financement de toute récolte au taux d'escompte préférentiel par la BCEAO à travers les crédits de campagne notamment les ACM,
- l'agrément par l'Etat des acheteurs de produit et la gestion par la CAISTAB de la sacherie- brousse et de la péréquation transport.

Sur cette période, le conseil d'administration de la CAISTAB était composé uniquement de l'Etat et les excédents de stabilisation étaient affectés au BSIE-CSSPPA, au service de la dette et au fonds de réserves spéciales pour le financement des programmes de développement du gouvernement.

8.1.3 Création de la nouvelle CAISTAB

Sous l'impulsion des bailleurs de fonds, les autorités ivoiriennes procèdent à la réforme de la filière café-cacao. Cette réforme devait permettre de juguler la chute des cours mondiaux, l'accès direct des opérateurs sur le marché et l'accroissement des revenus des paysans.

Dans ce contexte la CAISTAB ne devait plus assurer la fonction de stabilisation. Ainsi, il a été décidé la mise en place d'une nouvelle structure en remplacement de cette société d'Etat, pour être en conformité avec le nouvel environnement économique. C'est dans cette optique qu'au cours du conseil des

ministres du 20 janvier 1999, une ordonnance a été prise portant création d'un nouvel organe d'appui à la filière dénommé Nouvelle CAISTAB, avec possibilité pour l'Etat de participer au capital. Par ailleurs un décret portant dissolution pure et simple de la CAISTAB a été pris (cf décret 99-40 du 20 janvier 1999). En avril 1999, la nouvelle CAISTAB voyait le jour.

Le décret portant création de la Nouvelle CAISTAB prend également en compte le mode de fonctionnement de la commercialisation intérieure. (Banzio : 2003) Il concerne l'exportation avec les procédures d'enregistrement et d'embarquement.

Pour assurer une meilleure coordination de l'activité de commercialisation, deux organes ont été créés avant la mise en place de l'organe technique, ce sont :

- **Le Comité Interministériel des Matières Premières (CIMP)** décret n° 99-44 du 20 janvier 1999 ; son rôle est de définir et de suivre la politique générale des filières café-cacao, d'assurer le suivi et le contrôle des missions de l'Etat et toute décision permettant le bon déroulement du processus de libéralisation des filières café-cacao. Le secrétariat technique de ce comité étant assuré par la Nouvelle CAISTAB.

- **Le Conseil interprofessionnel du Café et du Cacao (CICC)** décret n° 99-213 du 10 mars 1999. Il regroupe l'Etat, les producteurs, les acheteurs, les exportateurs, les industriels de transformation, les banques et les établissements financiers, les assureurs, et la Nouvelle CAISTAB (qui assure le secrétariat permanent). En tant qu'organe consultatif, il a pour mission d'animer et de favoriser la concertation entre les différents opérateurs.

Le décret permettant la création de la Nouvelle CAISTAB autorise l'Etat à participer au capital de la Nouvelle société. Ce décret sera modifié le 10 mars 1999 avec une augmentation de la part de l'Etat pour pouvoir constituer la société. Cette modification s'explique par le fait que les producteurs,

actionnaires majoritaires avec 33% du capital, étaient dans l'impossibilité de libérer leur part.

La Nouvelle CAISTAB (Banzio, 2003) se chargera entre autres du suivi de l'exécution de la politique de commercialisation définie par l'Etat, d'apporter son expertise technique en matière de prévisions des récoltes café cacao, de l'enregistrement des ventes, du suivi de l'exécution des engagements à l'exportation et des embarquements. Elle s'occupe également des statistiques de la production de la consommation et des exportations des produits, du suivi des concession contrôle qualité et traitement phytosanitaire, du suivi des rapatriements des devises, d'assurer la promotion du label « Côte d'Ivoire ». La Nouvelle CAISTAB est aussi chargée de fournir l'information relative au marché du café et du cacao dans le cadre du PRIMAC, aux opérateurs notamment aux producteurs.

La Nouvelle CAISTAB encourage l'application de la loi coopérative N°97-721 du 23 Décembre 1997 dans le secteur café cacao, visant à renforcer la capacité de production, pour mieux faire face aux négociations avec les acheteurs et à avoir des structures plus fortes pour les exploitations. A ce titre, le décret N° 99-95 du février 1999 réglementant la profession d'exportateur de café-cacao, autorise les coopératives à exporter sous certaines conditions. Elles doivent par exemple disposer d'une capacité de production de 500 000 tonnes.

Pour relever ce nouveau défi que constitue la libéralisation des filières café-cacao, les autorités se sont inspirées des expériences des autres pays comme le Brésil, la Colombie, la Malaisie, l'Inde et le Cameroun déjà engagés sur cette voie. Ainsi, pour renforcer les capacités des organisations professionnelles agricoles (OPA), un financement a été débloqué par l'Etat. Le montant de ce programme a été arrêté à 6 milliards de francs CFA, et prélevé sur les excédents de stabilisation des campagnes 96 / 97 / 98.

Le programme de renforcement des capacités professionnelles des producteurs et OPA qui vise à les préparer à mieux affronter la libéralisation totale des filières café cacao, a démarré depuis avril 1998. Il est géré par un comité de pilotage composé :

- Du ministère de l'agriculture et des ressources animales,
- Du ministère de l'économie et des finances,
- Du ministère du commerce extérieur,
- Des producteurs,
- De la CSSPPA jusqu'en avril 1999 et la S.A. Nouvelle CAISTAB depuis sa création.

Les actions menées dans le cadre de ce programme concernent la création et la gestion d'une base de données spécifique aux filières café cacao (projet de recensement des producteurs de café-cacao), la mise en place de systèmes de communication, d'information et la diffusion des informations économiques et commerciales sur le café et le cacao. Cette opération dénommée PRIMAC (Programme d'Information sur les Marchés du Café et Cacao) est effectif depuis le mois de janvier 1999.

Conçu pour aider les producteurs, ce programme s'appuie sur les différents médias nationaux. Il s'agit de communiquer régulièrement les prix CAF de Londres des produits d'origine Côte d'Ivoire, tout en fournissant les mécanismes visant à déterminer la part des producteurs dans ce prix. L'équipement des zones de production en magasins généraux devient une priorité. La nécessité de réhabiliter ou de construire des magasins à grande capacité et bien équipés (pont bascule, appareils d'analyses etc. . . .) s'impose dans chacune des 16 grandes zones de production de café et cacao. Ces magasins généraux dont la gestion sera confiée à des spécialistes notamment les tiers détenteurs permettront ainsi d'améliorer les conditions de commercialisation des produits et rapprocheront les financements des zones de

production. C'est un élément essentiel de la réforme qui va inciter les paysans à se regrouper en coopératives et réduire les risques auxquels ils sont exposés dans le cadre de leur rapport avec les acheteurs véreux et ils le seront encore plus dans le cadre libéralisé.

Chaque magasin a une zone d'impact où il y aura des magasins satellites appartenant aux coopératives. Cette configuration permettra de cerner les disponibilités dans les magasins satellites et les grandes zones. C'est ce maillage qui permettra de mettre en place, la bourse du physique pour un meilleur suivi et une meilleure valorisation du produit ivoirien.

8.1.4 De la nouvelle CAISTAB à la libéralisation

Après la libéralisation du café en octobre 1998 et celle du cacao le 12 août 1999, la commercialisation de ces produits revenait désormais aux opérateurs avec l'appui technique de la Nouvelle CAISTAB. Elle représentait l'instrument technique de la libéralisation de la filière.

Les principales opérations ainsi que leurs animateurs avec une réglementation spécifique définissant clairement l'aire d'action de chacun ont été déterminées, et ce, depuis le bord champ jusqu'à l'exportation : L'achat bord champ, l'entreposage du produit, la tierce détention, les opérations de traitement phytosanitaire et l'exportation du produit. Chaque acteur est désormais appelé à jouer le rôle qui est le sien, pour rendre dynamique le nouveau contexte économique.

Selon Banzio (2003 : 34-35) « *après le coup d'Etat de décembre 1999, La Junte Militaire qui a accédé au pouvoir a supprimé la Nouvelle Caistab pour accélérer la libéralisation de la filière (cf l'ordonnance n° 2000-242 du 28 mars 2000 abrogeant l'article 17 de l'ordonnance n°99-30 du 20 janvier 1999 fixant les objectifs de l'action économique de l'Etat en matière de commercialisation*

du café et du cacao). Cette ordonnance ne visait que la suppression de l'objet social de la société à participation financière publique. La dissolution effective de la Nouvelle Caistab sera prononcée le 16 mai 2000 au cours d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires ».

Ainsi, un an après sa création, la Nouvelle Caistab devait faire l'objet d'une liquidation pour faire place à la libéralisation totale de la filière.

8.2 L'INSTAURATION DU PRIMAC

Pour accompagner la libéralisation de la filière café et cacao, le gouvernement a décidé des mesures afin de permettre à cette réforme de connaître un franc succès. Parmi ces mesures, le gouvernement se propose de mettre en place un système d'information sur les marchés du café et du cacao. Ce projet dénommé Programme d'Information sur les Marchés du café et du cacao (PRIMAC), vise principalement à mieux informer les opérateurs des filières et en particulier les producteurs en mettant régulièrement à leur disposition les informations du marché.

Sa mise en œuvre comprend deux volets :

1. La conception et le lancement d'un programme d'information sur les prix internationaux.
2. La conception et le lancement d'un système d'information commercial interne des marchés café-cacao.

Le PRIMAC stipule que l'administration prendra toutes les dispositions nécessaires pour que les informations soient régulièrement diffusées par la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI) le même jour de la semaine et à la même heure. Il stipule que l'appui à apporter aux médias fera l'objet de protocole particulier élaboré par la CAISTAB et précisera les modalités d'intervention de chacune des parties. Conformément à ces dispositions, la CAISTAB signera des

conventions avec la RTI et des journaux de la presse écrite. Selon les termes de la convention, la RTI s'engagera à diffuser un programme d'information hebdomadaire à la radio et à la télévision en français et en langues nationales.

Les journaux s'engagent quant à eux, à diffuser chaque semaine les tendances des marchés ainsi que les prix intérieurs à la même page préalablement définie entre les deux parties.

En outre, les espaces réservés à l'économie tant à la radio qu'à la télévision doivent être largement exploités par le PRIMAC à tel point que rares seront les jours où l'on ne parlera pas du PRIMAC.

Le plan média ci-après récapitule :

- les objectifs de la politique générale du programme ;
- le contenu des messages ;
- l'évaluation du programme.

8.2.1 Objectif du programme

Le programme du PRIMAC doit atteindre trois objectifs majeurs :

1. vulgariser les marchés et les processus de commercialisation ;
2. préparer les producteurs à affronter les périodes de baisse de cours ;
3. engager une prise de conscience des opérateurs des filières afin que le label « Côte d'Ivoire » soit le plus rémunérateur possible pour chacun.

La politique générale du programme d'information sur les marchés du café et du cacao tient compte de trois conditions interdépendantes, nécessaires au succès de la politique de désengagement de l'Etat :

1. La libéralisation des filières café et cacao doit entrer dans les habitudes, et conduire au professionnalisme effectif de tous les opérateurs des filières.

Il importe dès lors de divulguer ces marchés qui sont encore très mal connu, en mettant l'accent sur les processus de la commercialisation.

2. La libéralisation doit être perçue positivement par tous les opérateurs. Dans cette optique, le programme devra donner des explications sur les mécanismes de formations des prix.
3. Les intérêts stratégiques de la collectivité doivent être sauvegardés. Cette condition appelle une responsabilisation de tous devant les enjeux de la libéralisation :
 - responsabilisation des exploitants agricoles qui devront constituer une force de négociation et obtenir des prix rémunérateurs propres à encourager la production,
 - responsabilisation de tous pour la sauvegarde de l'image de marque du cacao et du café de Côte d'Ivoire, fortement détériorée ces dernières années.

Dans cette perspective, deux actions pourront amener les opérateurs à voir concrètement la nécessité de se responsabiliser : une chronique des succès en matière d'organisation des producteurs dans certaines régions de la Côte d'Ivoire, et l'évocation de l'image du cacao et du café de Côte d'Ivoire telle que perçue par les utilisateurs finaux.

Le programme ci-dessus présenté ne sera réalisé que sur plusieurs années. La première année sera consacrée à faire du producteur de café et du cacao un acteur capable d'affronter le marché en tout temps. Car le marché devant être désormais régulé par la loi implacable de l'offre et la demande, il convient que le producteur s'habitue d'ores et déjà aux fluctuations qui se présenteront inévitablement. Aussi, une action prioritaire s'impose t-elle afin que le planteur soit préparé pour affronter cette situation sans que ne plane de nouveau la menace d'un arrêt de la production. Les programmes d'information élaborés pour cette première année s'attèlent précisément à la réalisation de cet objectif.

Parallèlement, l'on insiste sur le caractère impératif pour les producteurs de s'organiser en coopératives assez fortes et représentatives.

La deuxième année, l'accent sera mis beaucoup plus sur la contribution de chaque opérateur pour la valorisation des produits ivoiriens. Le programme sera bâti sur la qualité à chaque niveau du processus de traitement des produits. Les différentes évaluations faites au cours des deux premières années orienteront le déroulement du programme pour les années suivantes.

8.2.2 Les messages d'information

Les messages d'information sont adressés à tous les intervenants de la filière café-cacao. Ce sont :

- les planteurs et les groupements des producteurs ;
- les acheteurs et exportateurs de café et de cacao ;
- tous les opérateurs intéressés par le secteur cacao et café.

La simplicité du langage devra être la règle; l'accent sera mis sur tout ce qui peut avoir une influence sur les prix, ainsi que sur le comportement des opérateurs devant les différentes situations du marché. Les émissions seront variées dans leur présentation. Il s'agira selon le cas, de petits documentaires, d'interviews, de débats, de commentaires, ou d'un mixage de ces présentations.

La plupart des opérations seront visualisées dans leur déroulement réel. Par exemple les téléspectateurs pourront voir le chargement de café en train d'être embarqué sur un navire ou les images en direct d'une transaction boursière.

La tranche horaire accordée par la RTI devra être un atout de taille. Les émissions devront être capables de fidéliser les différentes cibles mais également le grand public.

Les différentes phases de la première année sont :

PHASE 1 : Vulgarisation des marchés du cacao et du café

Aux yeux de la quasi-totalité des opérateurs des pays producteurs de cacao et de café, les marchés internationaux de produits de base sont considérés comme des institutions puissantes, mystérieuses et incontrôlables. La vulgarisation des mécanismes de fonctionnement des marchés apparaît dès lors comme le préalable à une professionnalisation des acteurs de la filière, et notamment des producteurs.

La première phase du présent plan média comprend quatre séquences.

Séquence 1 : Objectifs de la libéralisation.

L'objectif envisagé dans cette séquence est de mieux faire comprendre la libéralisation. Pour ce faire, la première émission donnera la parole à la CAISTAB et à l'ANADER qui expliqueront les objectifs de la libéralisation et les effets escomptés.

Lors des émissions suivantes, la parole sera donnée aux opérateurs qui se prononceront sur les premiers mois de la libéralisation. Une évaluation sera ensuite faite par le Ministère de l'Agriculture et la Caisse de Stabilisation.

Séquence 2 : Coût et charges à l'exportation

Cette séquence donnera des explications sur les coûts et charges liés à l'exportation. Ce sera l'occasion de clarifier les notions communément utilisées et pourtant mal connues telles que CAF, FOB, Loco Magasin etc.

Séquence 3 : Chaîne de commercialisation

Le circuit d'acheminement des produits sera largement illustré. Les explications porteront sur trois flux :

- flux physique ;

- circuit administratif ;
- flux financier.

Séquence 4 : Organisation des marchés

La séquence consacrée à l'organisation des marchés permettra à la plupart des opérateurs de découvrir le fonctionnement des bourses de commerce du café et du cacao. Le système des prix de référence en vigueur en Côte d'Ivoire sera également expliqué.

PHASE 2 : Processus de formation des prix et facteurs déterminants

Tout au long des campagnes de sensibilisation qui vont être effectuées par la cellule du PRIMAC, les préoccupations des producteurs qui traduisent une certaine inquiétude vis à vis du désengagement de l'Etat seront abordées et apaisées.

Ces inquiétudes procèdent des réflexes conditionnés par des décennies d'assistance de l'Etat aux filières café- cacao et soulignent plus encore le travail de fond à effectuer pour instaurer un état d'esprit favorable à la libéralisation. Dans cette perspective, l'instabilité des prix internationaux du café et du cacao constituent le plus grand risque pour la production. A cet effet, l'une des approches pour amener les acteurs de la filière et notamment les planteurs à s'accommoder du libéralisme pourrait être la démonstration à travers l'analyse historique des prix, qu'aux périodes de baisse succèdent toujours des périodes de hausse. Il s'agira donc de prouver que les marchés mondiaux ne connaissent pas d'équilibre à long terme, mais s'inscrivent dans une logique excédent/ déficit de production. Cette phase présentera brièvement les instruments mis en place sur le plan international pour contenir l'instabilité des prix.

PHASE 3 : L'évolution des prix :

Cette phase comprend quatre séquences qui permettent de saisir l'évolution des prix et leur rapport avec la qualité des produits.

1. Examen de l'évolution des prix et des facteurs déterminants,
2. Influence de la qualité sur les prix,
3. Examen des accords internationaux,
4. Instrument de protection contre l'instabilité des prix.

PHASE 4: L'image du cacao et du café

La phase 4 du plan média de cette première année sera un phase de prise de conscience sur la perception de nos produits. Elle comprend trois séquences :

1. L'image du cacao et du café de Côte d'Ivoire telle que perçue par les utilisateurs,
2. L'image du café et du cacao des pays concurrents,
3. Comment améliorer l'image des produits ivoiriens.

8.3 LE PLAN DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION DU PRIMAC

8.3.1 Emissions radio, presse écrite, affichage

Dans le but d'assurer la cohérence des messages, une présentation adaptée à la radio sera conçue à l'image de celle de la télévision.

Les mêmes messages de la radio et de la télévision seront diffusés dans la presse écrite. Des affiches seront conçues et apposées partout où se trouveront les équipes du PRIMAC ; cette campagne a pour objectif de faire connaître le PRIMAC et de fidéliser les opérateurs des filières aux programmes d'information sur les marchés du café et du cacao.

8.3.2 Emission spéciale sur la libéralisation

En prélude à la série d'émissions programmées dans le cadre du présent plan média, l'équipe du PRIMAC a obtenu des responsables de la RTI et de MARTIKA PRODUCTION qu'une émission spéciale sur la libéralisation soit

diffusée à la télévision. Cette émission se fera sous forme d'une table ronde animée par des journalistes. Les intervenants seront : Les ministères, la CAISTAB, des exportateurs, des producteurs, des bailleurs de fonds. La durée de chacune des émissions de cette série est prévue pour environ 1 heure 15 mn.

Tableau 24: Programme de lancement des activités du PRIMAC

- Mois de décembre 1998

DATE	ACTIVITES	CONTENU
03 décembre 1998 Emission spéciale TV	Lancement officiel du PRIMAC	Présentation du PRIMAC et entretien sur la libéralisation des filières café et cacao
05 décembre 1998 Radio chaîne nationale	Lancement PRIMAC	Présentation du PRIMAC et entretien sur la libéralisation des filières café et cacao
14 décembre 1998 (presse écrite)	Début de diffusions du bulletin PRIMAC	Les lundis de la CAISTAB
Jeudi 31 décembre 1998	Emission spéciale « CHALLENGES »	Les enjeux de la libéralisation des filières café et cacao en CI.

-mois de janvier 1999

DATE	ACTIVITES	CONTENU
15 janvier 1999	Diffusion de documentaire économique de TV5	La libéralisation de la filière café-cacao Lancement de la campagne café
Reste à déterminer	Entretien du DG de la CAISTAB	Un point sur le processus de la libéralisation

Tableau 25: Programme des émissions spéciales à la télévision

DATE	ACTIVITES	CONTENU
Jeudi 28 janvier 1999	EMISSION I	Les cadres de concertation
Jeudi 25 février 1999	EMISSION II	L'importance de la formation et de l'information
Jeudi 25 mars 1999	EMISSION III	le financement de la commercialisation et l'exportation
Jeudi 29 avril 1999	EMISSION IV	Les enjeux de la préservation de la qualité
Jeudi 27 mai 1999	EMISSION V	Les accords internationaux et l'histoire du prix
Jeudi 24 juin 1999	EMISSION VI	Le label Côte d'Ivoire et la concurrence

8.4 DIFFUSION DES PRIX : « LE PRIMAC VOUS INFORME »

8.4.1 A la télévision et à la radio

Les prix du café et du cacao sont diffusés tous les lundis après le journal de 20h pour une durée de 5 minutes sur les antennes de la première chaîne de la télévision ivoirienne. Ces informations sont ensuite reprises en langues nationales (Nouvelles du pays). L'émission l'« info prix » d'une durée de cinq minutes a lieu tous les jours après le journal télévisé.

- Rediffusion de l'émission de TV1 sur TV2 après le journal de 20h30 (5mn).

A La Radio ; sur la chaîne nationale ; chaque matin à 6 h 55 diffusion de « la chronique du PRIMAC » ; reprise de tous les soirs en langues nationales.

Au niveau de la station régionale, Radio Bouaké rediffuse « la chronique du PRIMAC ». Cette émission est reprise tous les soirs en langues nationales.

8.4.2 Dans la presse écrite

Chaque lundi à la page 3 des journaux suivants *Fraternité Matin, Notre voie, Le jour, Le Démocrate, Soir Info, Le Libéral, Le National, La Nouvelle République*, paraît « les lundis de la CAISTAB » avec des informations variées sur l'institution. Tous les jours à partir de mardi à la page 3, affichage des prix de référence du café et du cacao.

8.5 BILAN DE LA LIBERALISATION DU CAFE SOUS LA NOUVELLE CAISTAB (campagne 1998/1999)

8.5.1 Bilan du PRIMAC

Il ressort des enquêtes que les prix CAF du café robusta de l'origine Côte d'Ivoire communiqué par le PRIMAC avec l'INFO-PRIX à la télévision, à la radio en français et en langue locale et la presse écrite ont été largement suivi par les producteurs. Cela a donné les résultats suivants :

- La vente du café, dans la région de Man, à un prix variant entre 600 et 630 francs CFA le kilogramme ;
- La rétention des produits, dans les régions d'Abengourou, d'Akoupé et d'Adzopé, par les gérants des Groupements à Vocation Coopératives pour attendre de meilleurs prix. Quand au cacao, il n'a pas toujours été payé au prix indicatif de 460 francs le kilo.

Au vu de ces pratiques qui sont contraires à la stabilisation, il a été recommandé aux producteurs de faire respecter le prix officiel d'achat et de signaler tout acheteur indélicat aux autorités compétentes de leurs régions respectives. La libéralisation ne concerne jusqu'en 1999 que le café.

8.5.2 L'application de la loi coopérative

C'est en se regroupant en coopérative que les prix communiqués par le PRIMAC pourront être respectés et les producteurs pourront tirer profit de la libéralisation. Mais, on se rend compte que les garde-fous arrêtés dans le cadre de la mise en œuvre du système de la libéralisation avec la Nouvelle CAISTAB, ne connaissent pas encore un début de réalisation, notamment la création des coopératives. Selon la nouvelle loi jusqu' en 1999 aucune coopérative n'avait encore vu le jour à cause de la lenteur de l'étude de faisabilité et de certains obstacles administratifs.

8.5.3 Le niveau de la production de cacao

Selon les informations fournies par la Nouvelle CAISTAB, il ressort que la production ivoirienne de cacao de 1999 serait inférieure à son niveau de campagne précédente. Il en est de même des campagnes intermédiaires. Celle de 97/98 se chiffre à 171 665 tonnes. Les prévisions de la Nouvelle CAISTAB prévoient 134 355 tonnes pour la récolte intermédiaire 98/99. La récolte principale déjà arrêtée étant de 943 727 tonnes, la production globale ivoirienne de cacao serait entre 1 080 000 et 1 120 000 tonnes. Cette récolte étant stabilisée, le prix du produit actuellement garanti est de 460 francs CFA.

Avec cette phase expérimentale de la libéralisation, des difficultés ont été relevées au niveau des producteurs et des OPA. Ce sont entre autres:

- La lenteur administrative dans la création des coopératives ;
- La sécurisation des producteurs quand à la mise en commun de leur gestion ;
- Le financement de la campagne 98/99 ;
- Les prix pratiqués sont en deçà du prix indicatif pour le cacao ;
- Les paysans affirment qu'ils n'ont pas eu assez de temps pour préparer la libéralisation.

Conclusion partielle

La réforme de la filière a abouti en 1998 à la mise en place du PRIMAC. Cet outil avait pour rôle de préparer tous les intervenants de la filière à la libéralisation ; objectif majeur de la réforme entreprise depuis plusieurs années. Cependant, force est de constater que cette étape expérimentale va connaître des difficultés à tel point que les résultats escomptés seront en deçà de la réalité. Le Coup d'Etat intervenu en 1999 précipitera l'avènement de la libéralisation ; les paysans n'ayant pas eu les informations nécessaires pour leur entrée dans ce nouveau marché de vente de leur produit.

CHAPITRE IX : --- --- LA LIBERALISATION ET LES STRUCTURES DE LA FILIERE CAFE- CACAO --- ---

La filière café- cacao fait l'objet de profondes réformes depuis 1990 dans le cadre des accords conclus avec les partenaires au développement ; notamment l'Union Européenne, le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement. Suite à ces accords, l'Etat de Côte d'Ivoire s'est désengagé de l'organisation et de la gestion directe du système de commercialisation du café au profit des opérateurs dans leur ensemble et des producteurs en particulier, l'objectif étant l'amélioration des revenus des producteurs. C'est le 12 août 1999 que la commercialisation du cacao a été libéralisée après celle du café en octobre 1998.

9.1 LA POLITIQUE DE LA LIBERALISATION

La libéralisation telle que perçue devait permettre aux producteurs de fixer eux-mêmes, de façon trimestrielle, le prix indicatif d'achat du café et du cacao sur l'étendue du territoire. La suppression du système de stabilisation a accru les risques liés aux fluctuations des cours mondiaux dont les variations se sont amplifiées, ce d'autant plus que le programme des ventes anticipées a été remplacé par des enregistrements spots ; des ventes individualisées et non coordonnées.

La libéralisation va ainsi engendrer une réforme profonde du système de gestion de la filière. Cette réorganisation entraîne une nouvelle orientation des missions des structures de la filière. Elles seront davantage des outils techniques au service des opérateurs privés et des producteurs. Leurs attributions regroupent plusieurs fonctions :

- La prévision des récoltes,
- L'enregistrement quotidien des ventes à l'exportation,
- La participation au guichet unique café /cacao,
- La centralisation des statistiques de commercialisation intérieure et extérieure,
- Le suivi des concessions phytosanitaires et le contrôle de l'Etat sur le secteur privé, le suivi du déroulement des campagnes et des problèmes de financement, notamment du fonds mutuel café- cacao,
- La participation aux activités de formation des producteurs aux techniques commerciales,
- La défense et la promotion du label de l'origine Côte d'Ivoire,
- La participation aux accords et arrangements internationaux sur le café et le cacao,
- La promotion et la publication des statistiques sur la filière café-cacao.

Ce processus de libéralisation s'est fait en plusieurs phases :

- La libéralisation de la filière café commencée au début de la campagne 98/99. L'Etat n'intervient plus dans cette filière comme par le passé pour stabiliser les cours à travers la CSSPPA. Désormais les opérateurs sont plus responsabilisés dans la gestion de leurs risques. Ainsi le producteur vend son produit librement à partir du prix CAF mis à sa disposition quotidiennement par le PRIMAC (Programme d'Information sur les Marchés du Café et du Cacao). Sur la base des campagnes stabilisées, la rémunération des producteurs se situe entre 62% et 69% du prix CAF (bord champs).
- La création des cadres de concertation par le gouvernement dans le but de préciser le rôle de chaque opérateur et de mettre en place certaines règles pour que la libéralisation ne soit pas synonyme d'abandon des producteurs (les plus faibles) aux mains des exportateurs et intermédiaires (les plus forts).

9.2 LES DIFFERENTES STRUCTURES DE LA FILIERE

9.2.1 Les structures de gestion

- *L'Autorité de Régulation du Café et Cacao (ARCC)*

Autorisée par le décret n° 2000-751 du 10 Octobre 2000, l'ARCC est une société d'Etat chargée des fonctions régaliennes de contrôle et de régulation administrative des filières.

Elle a pour missions notamment de :

1. veiller à la bonne application des dispositions régissant l'activité,
2. sanctionner les manquements à la réglementation,
3. agréer les acheteurs et les exportateurs,
4. formuler des propositions et des recommandations au Gouvernement.

A ces missions, il faut ajouter :

- l'observation, l'étude et le traitement des informations et des données relatives à l'adaptation des filières café-cacao à l'évolution de la production, de la transformation et de la commercialisation des produits de la filière sur le marché mondial.
- la définition, à la demande du gouvernement, des propositions d'actions tendant à l'amélioration et à la coordination de la gestion de la filière café cacao.

Les ressources de l'ARCC sont constituées, à titre principal, par le produit de la redevance perçue par les exportateurs et accessoirement par les produits des droits et redevances perçus sur les opérateurs du secteur, le produit des droits de redevances de toute nature dont la perception aura été régulièrement autorisée sur les opérateurs de la filière, par le gouvernement, les taxes

parafiscales autorisées par la loi de finance, les produits des emprunts et les dons et legs.

● ***La Bourse du Café et du Cacao (BCC)***

Créée en août 2004, la Bourse du Café et du Cacao est chargée des aspects techniques et commerciaux, de l'encadrement et du suivi des opérations d'achat et d'exportation. C'est un organe privé de type particulier, chargé d'assurer les missions d'intérêt général des filières café et cacao. Elle exerce en outre, toutes les missions administratives et commerciales, des opérations d'achat et d'exportation qui ne relèvent pas de la compétence de l'Autorité de Régulation du Café et du Cacao (ARCC) et du Fonds de Régulation et de Contrôle (FRC).

Elle a pour missions, notamment :

1. la mise en œuvre, en liaison avec l'ARCC et le FRC, d'un mécanisme de garantie d'un revenu minimum et d'un prix rémunérateur aux producteurs ;
2. la prévision des récoltes et la tenue des statistiques en liaison avec l'ARCC ;
3. le suivi des stocks et des déclarations d'achat conjointement avec le FRC ;
4. la promotion du café et du cacao ivoirien sur le marché international,
5. la promotion du label ivoire.

Les prestations rendues par la BCC et ses organes spécialisés sont financées par une redevance perçue sur chaque kilogramme de produits à raison d'un montant fixé par arrêté conjoint du Ministre de l'Agriculture et des Ressources Animales, du Ministre de l'Industrie et de la Promotion du Secteur Privé sur proposition du Conseil d'Administration.

● ***Le Fonds de Régulation et de Contrôle (FRC)***

Selon le décret n°2001-668 du 24 octobre 2001, le Fonds de Régulation et de contrôle est chargé de la régulation financière et du contrôle des opérations d'achat et d'exportation.

Le FRC est une personne morale de droit privé de type particulier chargé de la régulation financière et du contrôle des opérations d'achat et d'exploitation du café et du cacao. Ses attributions sont les suivantes :

- 1- la signature, conjointement avec la BCC, des engagements d'exportation avec les exportateurs,
- 2- le contrôle de la situation financière des exportateurs et le suivi de leurs engagements à l'égard de la BCC et du FRC,
- 3- l'établissement et la publication d'un barème permettant de définir, à partir du prix CAF de référence, le prix bord-champ en liaison avec la BCC,
- 4- d'une façon générale, la régulation financière ainsi que la gestion de la trésorerie conformément à l'ordonnance n°2000-583 du 17 août 2000 fixant les objectifs de l'action économique de l'Etat en matière de commercialisation de café et de cacao telle que modifiée par l'ordonnance n° 2001-666 du 24 octobre 2001,
- 5- la réalisation, le cas échéant, des garanties dont sont assortis les engagements d'exportation et les agréments des exportateurs,
- 6- la communication à l'ARCC de toute information relative aux violations par les exportateurs de leurs engagements contractuels,
- 7- la promotion des petits et moyens exportateurs et des coopératives exportatrices,
- 8- la promotion de la qualité du cacao et du café ivoirien,
- 9- la poursuite par toutes les voies de droit du recouvrement des sommes qui lui sont dues au titre des engagements d'exportation,

10-la perception pour son compte et pour celui de l'ARCC, de la BCC et du FDPCC des redevances prélevées sur les produits des filières dans les mêmes conditions que le DUS, en contrepartie de leurs prestations.

Les prestations rendues par le FRC et ses organes spécialisés sont financées par une redevance perçue sur chaque kilogramme de produits à raison d'un montant fixé par arrêté conjoint du Ministre de l'Agriculture et des Ressources Animales, Ministre de l'Industrie et de la Promotion du Secteur Privé, sur proposition du Conseil d'Administration.

9.2.2 Les structures d'encadrement

• *Le Fonds de Développement et de Promotion des Activités des Producteurs de Café et de Cacao (FDPCC)*

Autorisé par le décret n°2001-512 du 28 août 2001 le FDPCC est une personne morale de droit privé, elle a pour mission le financement des activités agricoles des producteurs des filières café et cacao. Elle se charge en outre de:

- la sécurisation des revenus des producteurs de café et de cacao ;
- des actions d'organisation de la filière café-cacao ;
- la gestion de la sacherie brousse ramassage ;
- la contribution des filières café-cacao au renforcement des capacités de la Chambre National d'Agriculture ;
- la formation des producteurs de café et de cacao ;
- la contribution des filières café et cacao au développement rural et à l'amélioration du cadre de vie des producteurs ;
- toute action de promotion économique et sociale des producteurs de café et cacao ;
- la modernisation des exportations de café et cacao.

• *La Direction de la Promotion Rurale et des Organisations Professionnelles Agricoles (DPROPA)*

La Direction de la promotion rurale et des Organisations Professionnelles Agricoles est l'une des Directions du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural. Elle a pour mission de :

- procéder à l'agrément des dossiers de création des coopératives,
- encourager à l'organisation professionnelle agricole,
- promouvoir et suivre le mouvement coopératif,
- appuyer les OPA dans la recherche de financement,
- participer à la définition et suivre la mise en œuvre de la politique et des programmes de recherche-développement, d'enseignement et de formation professionnelle des exploitants et des métiers ruraux connexes,
- promouvoir le partenariat économique et technique au profit des OPA,
- contribuer à la professionnalisation des filières agricoles et au renforcement des capacités des opérateurs agricoles,
- susciter les relations fonctionnelles entre l'Administration et les Chambres Consulaires, notamment la Chambre d'Agriculture,
- promouvoir les services aux agriculteurs en matière de conseil en technique et de gestion,
- organiser, coordonner et promouvoir, en concertation avec les acteurs concernés, le conseil en gestion aux agriculteurs notamment par la mise en place d'un cadre organisationnel et réglementaire adapté,
- initier des politiques d'animation du milieu rural et collaborer à l'ensemble des actions ayant trait à la communication et à la presse rurale,
- participer à la diffusion des informations concernant le monde rural, notamment à travers des concours agricoles.

A ces structures, il faut ajouter les organisations traditionnelles d'encadrement telles que l'Agence Nationale d'Appui Au Développement Rural

(ANADER) et le Centre National de Recherches Agronomiques (CNRA).

Créée par décret n°93-777 du 29 septembre 1993, au capital de 500 000 000 F CFA, l'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) a pour objectif spécifique de fournir des services agricoles aux exploitants à travers :

- un système de vulgarisation renforcé et diffusant des technologies adaptées aux contraintes des exploitants et préservant l'environnement, avec un appui spécifique aux femmes et aux jeunes,
- des technologies mises au point par la recherche et transférées répondant aux contraintes des exploitants agricoles,
- la promotion à la base des OPA (Organisation Professionnelle Agricole) pour en faire des entreprises économiquement viables,
- le renforcement des compétences et la capacité d'adaptation des agents à leurs postes,
- un système d'information et de gestion des données techniques répondant aux besoins des demandeurs.

Société anonyme à participation financière publique minoritaire avec un capital de 500 millions, créée en 1998, le CNRA remplace les anciennes structures de recherche agronomique (IDEFOR, IDESSA et CIRT).

Il a pour missions :

1. d'initier et d'exécuter des programmes de recherche dont la pertinence et le caractère de priorité nationale sont définis par l'Etat et les opérateurs agricoles,
2. de mobiliser autour de la recherche agronomique nationale, au plan financier comme au plan technique, les partenaires privés incluant les OPA et l'Etat afin de garantir et pérenniser ses ressources financières et les compétences pour l'exécution des activités,

3. de doter les services régionalisés de la recherche agronomique d'une capacité de propositions de moyen humain, matériel et financiers en rapport avec la demande,
4. d'apporter un appui aux groupes sociaux les plus vulnérables (femmes, petits exploitant, jeunes déscolarisés, etc.) par la formation technique et professionnelle aux métiers agricoles.

9.3 LES MODALITES DE FINANCEMENT

La libéralisation de la commercialisation du café et du cacao s'est traduite par la suppression du barème des frais d'approche et de la non fixation d'un prix d'achat bord-champ.

Au niveau du bord-champ, les prix sont librement négociés. Les coûts intermédiaires sont également librement négociés du bord-champ à l'usine, de l'usine au port d'embarquement des produits et de ce port ils sont embarqués pour être livrés.

Cette situation crée une grande incertitude sur les valeurs financées ou à financer. Ce d'autant plus que les cours fluctuent sans garantie contrairement au système stabilisé où les valeurs financées étaient garanties par la CAISTAB.

Il existe donc de nombreux risques ;

- Les risques sur la valeur du produit ;
- Les risques sur le physique ;
- Les risques de défaillance ;
- Les risques sur la valeur du contrat.

Cependant, on distingue plusieurs modalités de financement :

- Après l'émission de la LTD (Lettre de Tiers Détention), 65% à 70 % de la valeur du contrat est payé après usinage et maintien du produit dans le magasin d'un tiers détenteur, 15 % à l'embarquement pour couvrir les

débours dont le DUS et le solde à la remise des documents d'expédition.

- Le financement direct par les banques extérieures. A partir des garanties des grands groupes, une lettre de crédit est ouverte (effet pervers : l'éviction du système local qui finance l'extérieur avec des ressources locales).

- Le financement des achats bord-champ s'opère à travers deux modalités : le paiement au comptant et les livraisons avec paiement différé à l'émission de la LTD.

Les activités internes sont financées par les sources suivantes : l'esprit coopératif ; le traitant ; l'exportateur ; le Fonds de Garantie des Coopératives Café et Cacao (FGCCC) ; le Fonds de Développement et de Promotion des activités des Producteurs de Café et de Cacao (FDPCC) ; le négociant ; l'industriel ; les banques ; l'OIKOCREDIT (Association Suisse-Romande de Soutien), le Fonds Ivoir Suisse de Développement Economique Social (FISDES).

Quant aux activités extérieures, les sources de financement proviennent généralement des négociants, des industriels et des banques.

9.4 LES DIFFERENTS INTERVENANTS DANS LA FILIERE

Les principaux acteurs des filières café-cacao interviennent depuis le bord-champ jusqu'à l'exportation.

9.4.1 Les producteurs

Ce sont les paysans qui se consacrent essentiellement à la culture du café et du cacao. Ils détiennent de petites superficies de 3 hectares en moyenne et de type familial. Les paysans constituent le maillon le plus faible de la chaîne. Ce sont des producteurs individuels ou organisés en coopératives.

9.4.2 Les coopératives

Elles constituent des organisations de producteurs regroupés par sections et agréées par l'autorité administrative compétente de la circonscription. Aujourd'hui, on dénombre plus de 340 coopératives agréées avec près de 140 000 adhérents. Les faïtières sont constituées d'unions de coopératives. Leurs missions essentielles sont la collecte et la commercialisation des produits de leurs adhérents, leur représentation dans les structures nationales pour défendre les intérêts des producteurs « FDPCC, FGCCC, BCC, FRC,... », la fourniture des produits phytosanitaires, et, de façon générale, la mise en commun des moyens en vue d'améliorer leurs conditions de travail et de vie.

L'ANAPROCI « Association Nationale des Producteurs de Café et Cacao de Côte d'Ivoire » a été créée en octobre 2001 à la suite de l'élection de 32 délégués des producteurs. Elle a contribué à la mise en place des structures actuelles de gestion, d'encadrement et de financement.

9.4.3 Les pisteurs

Ce sont les démarcheurs des démarcheurs des produits. Ils sillonnent les villages et campements dans le but de regrouper le plus de produits. Ils travaillent pour plusieurs acheteurs de produits. Ils ont une meilleure maîtrise des zones de production. Ils sont en relations commerciales avec les producteurs individuels et les coopératives.

9.4.4 Les manutentionnaires des centres de collecte

Les manutentionnaires s'occupent du chargement et du déchargement des camions de ramassage en provenance des campements et des villages et en partance pour les usines de conditionnement.

9.4.5 Les acheteurs de produits

Ce sont des personnes autrefois agréées par les exportateurs pour effectuer les achats de produits bord-champ. Ils sont désormais agréés par l'ARCC. Leurs principaux interlocuteurs sur le terrain sont les pisteurs et les coopératives. Ils travaillent pour plusieurs exportateurs.

9.4.6 Les transporteurs

Ce sont tous ceux qui interviennent dans le transport du bord-champ au centre de collecte, et du centre de collecte vers les ports d'Abidjan et de San Pedro. On peut citer d'abord les coopératives et les producteurs individuels disposant de camions de ramassage et de camions d'évacuation. Jusqu'à maintenant, la plus grande partie du transport est assurée par les syndicats de transporteurs individuels.

9.4.7 Les exportateurs

Ce sont les intervenants exerçant la profession d'exportation de café et de cacao. Ils sollicitent un agrément annuel auprès de l'ARCC qui, après étude du dossier, le soumet au Comité Interministériel des Matières Premières chargé de la délivrance de l'agrément.

L'exportateur est celui- là même qui achète ou préfinance les produits auprès des acheteurs, des coopératives, dans certains cas auprès des producteurs individuels. C'est l'exportateur qui fait conditionner les produits pour les rendre aptes à être exportés. Les autres intervenants de la filière : les usiniers, les manutentionnaires, les assureurs, les fournisseurs de la sacherie, les banquiers, les tiers détenteurs, les acconiers, les transitaires,...sont en relation directe avec l'exportateur. Depuis 1999, l'exportateur est tenu d'enregistrer ses ventes auprès de la structure habilitée (BCC). Ces clients peuvent être des exportateurs

locaux (ventes loco-magasin), les usines locales, les négociants internationaux et usines extérieures.

Il faut noter que les coopératives remplissant certaines conditions (production de 5 000 tonnes, capital minimum en numéraire de 50 millions et une caution bancaire de 25 millions), peuvent se faire agréer comme coopératives d'exportation de café et de cacao.

Les exportateurs sont regroupés au sein de deux associations professionnelles privées, à savoir le GEPEX « Groupement Professionnel des Exportateurs de café et cacao » créé le 22 juin 1960, et l'UNOCC « Union Nationale des Opérateurs du Café/ Cacao » créée le 15 février 2001.

Le GEPEX a pour objectifs de :

- renforcer son rôle d'acteur central dans l'organisation de la filière café-cacao en Côte d'Ivoire ;
- professionnaliser le commerce du café-cacao, en garantissant une éthique professionnelle rigoureuse ;
- créer un cadre propice aux affaires et faciliter la vie des entreprises ;
- garantir la qualité et accroître la compétitivité du café et du cacao ivoirien ;
- asseoir la notoriété du cacao et du café made in Côte d'Ivoire.

Avec la libéralisation des filières café et cacao, des divergences d'intérêts sont apparues entre ses membres. Ceci, a conduit, à la création de l'UNOCC qui s'est fixée pour objectifs :

- d'être pour les acteurs des filières café et cacao, un partenaire et une force de proposition préoccupée par le long terme ;
- de gérer plus activement et plus efficacement les problèmes rencontrés par lesdits acteurs, en général, et plus particulièrement, ceux des exportateurs nationaux ;

- d'œuvrer à l'instauration d'une saine et loyale concurrence entre les opérateurs de ces filières ;
- d'offrir sa collaboration à toutes les actions en cours, ou à venir, portant sur la réforme des filières café et cacao de Côte d'Ivoire. Elle se tient à la disposition des autorités compétentes afin de participer à la restructuration et à la réhabilitation des filières café et cacao.

9.4.8 Les banquiers

Les banquiers mettent de l'argent à la disposition des exportateurs pour l'achat des produits et pour toute activité d'exportateur du champ au destinataire des produits. Ils financent aussi directement certaines coopératives et certains acheteurs de produits. Ces pourvoyeurs de fonds constituent un maillon essentiel de la filière, car sans financement bancaire, aucune campagne ne peut se dérouler normalement. Il leur est reproché de ne pas adapter les mécanismes de financements aux exigences et contraintes des filières café et cacao. Ce qui a contribué à la mise en place de certaines structures spécialisées comme le FGCCC et le FDPCC et a favorisé le développement du cash dans les transactions commerciales, la forte progression des financements extérieurs et de l'autofinancement.

9.4.9 Les assureurs

Ce sont les intervenants de la filière qui assurent le produit d'abord au plan intérieur, ensuite, dans le cadre de l'assurance maritime, au moment du transport du port d'Abidjan ou du port de San Pedro au port de destination.

9.4.10 Le tiers détenteur

Le tiers détenteur joue un rôle essentiel dans le financement. Il est le garant, car c'est lui qui détient le produit pour le compte du tiers (exportateur ou

banquier) dans ses entrepôts. A cet effet, il atteste l'existence du stock qu'il a en sa possession en émettant la Lettre de Tierce Détention (la LTD). C'est en contrepartie de cette LTD que la banque peut financer le produit.

9.4.11 L'Etat

L'Etat intervient dans la filière par la Direction de la Production Rurale et des Organisations des Professionnels Agricoles (DPROPA) qui est chargée entre autre d'étudier les dossiers d'agrément des coopératives et des faïtières, de promouvoir et de suivre le mouvement coopératif. et d'appuyer les OPA dans la recherche de financement. Il intervient également à travers l'Autorité de Régulation du Café et du Cacao (ARCC).

9.4.12 Les entreprises exportatrices du cacao de Côte d'Ivoire

Quatre-vingt-dix entreprises se sont vues attribuer des agréments d'exportation en 2005 pour la campagne 2005-2006. Dix de ces exportateurs représentaient plus de la moitié des achats, achetant 60,1 % de la récolte, soit 623 815 tonnes.

Les plus gros exportateurs sont regroupés au sein d'une association, le Groupement Professionnel des Exportateurs de Café-Cacao (GEPEX), tandis que les entreprises exportatrices de plus petite envergure sont réunies au sein de l'Union des Opérateurs de Café-Cacao (UNOCC). Quant aux Coopératives exportatrices ivoiriennes, elles font partie de l'Union des Coopératives Exportatrices de Côte d'Ivoire (UCOOPEXCI).

Au regard de la législation ivoirienne, un exportateur ne peut acheter qu'un tonnage limité de fèves de cacao lors de la grande récolte, soit environ 20 % de la production totale. Il n'existe pas de limites pendant la petite campagne, qui s'étale d'avril à septembre. En ce qui concerne la campagne

2005-2006, Outspan Ivoire SA, une filiale d'Olam, une société du Groupe Kewalram Chanrai, dont le siège social se trouve à Singapour, est le principal exportateur, maniant près de 107 700 tonnes de fèves de cacao. Le deuxième plus gros exportateur est Cargill West Africa, une filiale de l'entreprise américaine Cargill. Le plus gros exportateur européen, Tropical, une filiale de la société britannique ED & F Man Holdings Ltd, se classe en troisième position. Le quatrième rang est occupé par une autre compagnie américaine, ADM. PROCI, qui appartient au groupe français Touton, et la Cipexi, de la société néerlandaise Continaf Holding B.V, qui fait elle-même partie du groupe Amtrada Holding BV, étaient quant à elles, les cinquième et sixième plus grosses sociétés exportatrices de la campagne 2005-2006.

Le plus gros transporteur et transitaire de cacao ivoirien, qui assure le transport de près de 55 % du marché, est SAGA-CI, qui fait partie du groupe français Bolloré. Les entreprises de fabrication de chocolat approvisionnent en général l'industrie en mélanges de cacao, aux origines diverses, que ce soit sous la forme de poudre, de beurre, ou de produit fini, c'est-à-dire de chocolat. Par conséquent, dans la plupart des cas, il est extrêmement difficile d'affirmer qu'un produit donné est fabriqué exclusivement à partir de cacao ivoirien. En 2005-2006, les exportations vers les États membres et non membres de l'UE s'élevaient à 73,63 %.

Aucune donnée n'est disponible sur les activités d'achat ou d'exportation de 32 de ces sociétés.

9.5 LA LIBERALISATION ET SES EFFETS

9.5.1 L'accélération de la libéralisation dans l'économie ivoirienne

Même si les premières mesures structurelles de libéralisation de l'économie sont prises en 1990, c'est après la dévaluation du franc CFA que la libéralisation de l'économie ivoirienne connaît une accélération majeure. La dévaluation rend aux producteurs ivoiriens une marge de compétitivité considérable, tant sur le marché intérieur ou régional de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) pour la substitution d'importations, que sur les marchés extérieurs à la zone franc. La maîtrise de l'inflation a en effet abouti à une dépréciation très forte du taux de change réel, de près de 30 % par rapport à son niveau de 1993. Au niveau des coûts salariaux et des autres facteurs fournis localement comme l'eau et l'électricité, les hausses ont été modérées. En ce qui concerne les marchés de produits intérieurs, le nombre de prix contrôlés est réduit ; il passe de 34 à 5, le fonds de péréquation des produits de base supprimé, les subventions sur la farine et le blé éliminées et le transport maritime, libéralisé. Par ailleurs, la rentabilité de toutes les filières traditionnelles d'exportation, qui constituent encore près de 80 % des recettes d'exportation, s'est considérablement améliorée, et en conséquence la rémunération des producteurs paysans. La disparition de la Caisse de Stabilisation et de Soutien des Prix des Produits Agricoles (CSSPPA), dans son double rôle de contrôle des revenus des planteurs et de financement du budget de l'Etat, est un événement considérable en raison du rôle historique joué par cette institution. Il est encore difficile de faire un bilan de cette réforme qui s'est opérée dans un environnement défavorable de baisse des cours (1999-2001). L'organisation des producteurs est encore insuffisante et des soutiens aux regroupements des agriculteurs doivent se poursuivre. Cependant, la disparition du prélèvement de stabilisation et la baisse des coûts de commercialisation ont, semble-t-il, laissé relativement constante la part du prix FOB reçue par les

producteurs ; les prévisions les plus optimistes comme les plus pessimistes ne se sont pas confirmées.

Dans la suite du Programme d'Ajustement Structurel de Compétitivité (PASCO) de 1990-1993, la libéralisation du commerce extérieur se poursuit elle aussi à un rythme plus élevé entre 1994 et 1997, la dévaluation permettant d'envisager plus sereinement un désarmement douanier supplémentaire. Concernant les importations, seuls le coton et les produits relevant des domaines de la santé, de la sécurité et de l'environnement restent soumis à des barrières non tarifaires, en accord avec l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Les exonérations resteraient très répandues, bénéficiant encore à la moitié des importations. A ces exonérations s'ajoutent par ailleurs différents types de fraude : non-paiement, fraude documentaire et entrées non enregistrées. Une seconde réforme a été engagée pendant les années 1998-1999, dans le cadre de la mise en place du Tarif Extérieur Commun (TEC) de l'UEMOA, instaurant une structure tarifaire à quatre taux : 0, 5, 10 et un taux maximum de 20 %, le taux zéro s'appliquant à tous les produits agréés comme originaires de la zone. Peu d'informations sont disponibles sur le degré d'avancement de cette réforme, dont le principal impact aurait pu être la suppression des exonérations par une taxation à 5 %. La plupart des études montrent que l'impact global de la réforme de l'UEMOA serait de toute façon assez restreint, au niveau tant du PIB que des recettes fiscales.

Le processus de privatisation connaît également une accélération décisive. Au début de l'ajustement, en 1982, le secteur public détenait 55 % du capital du secteur moderne et encore 43 % en 1992. Depuis le début des années 1990, au total une cinquantaine d'entreprises sont privatisées, faisant baisser cette part de 15 points supplémentaires entre 1992 et 1996. Du côté de l'investissement privé, un guichet unique est instauré pour simplifier les procédures d'enregistrement et de fiscalisation pour la création d'entreprise. Le nouveau code des

investissements de 1995 accorde des avantages fiscaux plus importants que l'ancien, les ouvrant par ailleurs à tous les investisseurs sans distinction de nationalité ou de résidence, tandis que la législation précédente favorisait les firmes étrangères et laissait la place à de nombreux arrangements discrétionnaires. Un nouveau code du travail est également adopté en 1995, allant dans le sens d'une flexibilité accrue. Les procédures de licenciement se trouvent simplifiées, l'autorisation administrative préalable étant abrogée. Le travail temporaire, le travail à temps partiel, les contrats à durée déterminée et la modulation du temps de travail sont facilités et institutionnalisés. Enfin, dans le domaine des infrastructures, le gouvernement lance une nouvelle procédure de financement permettant un allègement des charges supportées par l'Etat selon le principe du "*Build, Own, Operate, Transfer*" (BOOT). La réalisation des projets est désormais confiée à des investisseurs privés qui, assurant à la fois les travaux et la gestion du projet, doivent rétrocéder ensuite l'ouvrage réalisé à l'Etat, au terme d'une concession de 15 ou 30 ans.

9.5.2 La part des paysans dans le capital des nouvelles structures

Jusqu'alors, l'Etat était censé protéger les paysans producteurs de cacao. C'était là le sens de la participation des producteurs au capital de la Nouvelle CAISTAB à concurrence de 33%. Or, sous la pression de la libéralisation, les producteurs se voient retirer leur capital par l'Etat en leur interdisant la participation à l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée à l'effet de délibérer sur la poursuite ou non des activités de la société suite au retrait de l'Etat du capital.

L'Assemblée Générale convoquée pour la première fois le 19 avril 2000 a été reportée. Au cours de cette Assemblée Générale, les paysans devaient être exclus du capital de la nouvelle société. La deuxième fois, le 16 mai 2000, les paysans ont délibérément choisi de laisser l'Etat assumer sa responsabilité. Le

représentant de l'actionnaire public a voté en lieu et place des paysans, ce qui lui conférait d'office plus de 53% des voix. L'Etat a soutenu avoir fait du portage pour le compte des paysans, et indiqué qu'à ce titre il devait être le seul habilité à prendre part aux délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire, en lieu et place des paysans. Zokou Gogoua (2004) soutient que : « *l'argent qui a servi à payer la part de l'Etat (20%) et celle des paysans (33%) provient pourtant de l'excédent de la vente du cacao produit par les paysans. Par cet agissement l'Etat a donc exclu les paysans du capital de la nouvelle CAISTAB qui préparait l'entrée dans le nouveau système de la libéralisation* ».

9.5.3 Un assainissement budgétaire sans consolidation fiscale

A partir de 1996, le déficit budgétaire global passe en dessous de 3 points de PIB ; il restera sous cette barre jusqu'en 2000. Pris globalement, l'assainissement financier ne suffit néanmoins pas à assurer la stabilité des finances publiques. Le rocher de Sisyphe de la stabilisation a été une nouvelle fois remonté au sommet de la colline et un peu plus solidement arrimé que par le passé, mais toujours au risque de redescendre en cas de vent fort. Depuis 1998, la libéralisation des filières café et cacao a conduit à supprimer la fonction fiscale de la Caisse de Stabilisation. En 1999 et 2000, la disparition de cette ressource, l'abaissement du Droit Unique de Sortie (DUS) et la chute du cours du cacao entraînent une baisse de 3 à 4 points de PIB du taux de pression fiscale, contraignant à un accroissement des arriérés de paiements et à un ajustement concomitant de l'investissement public alors que les apports d'aide extérieure ralentissent. Le DUS sera relevé par la suite. Ces évolutions révèlent l'absence de progrès dans la construction d'une fiscalité intérieure et la perpétuation d'une dépendance de l'économie à l'égard des recettes extérieures (d'autant que le DUS, exprimé en francs CFA par kilo est directement relié au niveau des prix internationaux). De ce point de vue, les baisses de taux dans les taxes directes et indirectes ont obéi à une démarche excessivement idéologique, pendant que les

exonérations et dérogations demeurent nombreuses, le recouvrement, imparfait et la fraude, répandue.

9.5.4 Une agriculture extensive saturée, une absence de diversification sectorielle

Dans la mesure où le réservoir de forêt tropicale s'est tari (les 2 millions d'hectares restant en 1990 sont, pour la plupart, contrôlés et protégés par l'Etat), le niveau très élevé de production de cacao atteint ces dernières années est probablement le dernier à système technique équivalent. L'essoufflement de ce modèle pionnier de "mise en valeur", soutenu par une politique promouvant la colonisation agraire extensive par des migrants, date en fait des années 1980. Cependant, jusqu'à présent, tant l'intensification de la culture du café et du cacao que la diversification des cultures n'ont pu s'imposer. Tout d'abord, depuis les années 1970, la politique des prix aux producteurs agricoles a presque exclusivement favorisé le cacao, entraînant une tendance forte à la monoproduction et donc une vulnérabilité des revenus ruraux (et nationaux). Ensuite, peu de mesures favorisant l'acquisition de capital ont été instaurées, les politiques de libre accès à la terre et à la migration suffisant à engendrer des revenus conséquents dans le cadre d'une exploitation extensive des ressources. A l'heure actuelle, aucune structure d'accès aux crédits permettant aux agriculteurs d'intensifier leur mode de production n'est encore en place. Cette contrainte est aussi manifeste pour la culture des produits vivriers. Même si les pratiques modernes ont été introduites dans des plantations industrielles de caoutchouc, de fruits et légumes, et dans une certaine mesure pour le coton et les palmiers à huile, l'agriculture ivoirienne n'a pratiquement pas connu d'accroissement de productivité en quarante ans.

Depuis 1994, bien qu'une marge de compétitivité considérable ait été retrouvée et qu'une relance substantielle des exportations traditionnelles et non

traditionnelles ait pu être constatée, la diversification tant géographique que sectorielle des exportations n'a progressé que faiblement. Par ailleurs, les substitutions d'importation ont été limitées. Les coûts des facteurs ont été contrôlés, mais ils ont conservé des niveaux élevés en comparaison d'autres pays concurrents. Ainsi, plus de la moitié de la progression du volume des exportations entre 1993 et 1997 est à mettre au compte de la hausse de la production de cacao qui procure, en 1997, environ 40 % des recettes d'exportation. Principale source de diversification, depuis 1993, le pétrole est devenu devant le café, le second produit d'exportation (en valeur). La production des gisements découverts a cependant déjà commencé à décroître en 1997.

9.5.5 Des investissements insuffisants, peu rentables et inéquitables

Le financement de l'investissement privé continue de se heurter à la faiblesse de l'épargne domestique. Cette faiblesse provient d'un code d'investissement très favorable aux rapatriements des bénéfices des entreprises étrangères, du poids des remboursements d'une dette contractée pour des emplois non rentables, de la fuite des capitaux et, enfin, de l'incapacité des institutions financières nationales à inciter l'épargne. Les réformes du système bancaire (Programme d'Ajustement Structurel du Secteur Financier, PASFI) ont assaini les banques en difficulté et mis en place un contrôle bancaire plus rigoureux, mais elles n'ont pas permis de financer davantage la création de Petites et Moyennes Entreprises. Les banques continuent à privilégier le financement d'activités formelles soutenues pour la plupart par des entreprises étrangères et les crédits de court terme de campagne agricole. Le manque d'épargne nationale s'est accru avec la baisse du revenu global et l'érosion de la classe moyenne urbaine.

Même en 1997, une année très favorable, le taux d'investissement de la Côte d'Ivoire se situait au-dessous de la moyenne de l'Afrique subsaharienne, des pays à faible revenu et *a fortiori* des pays à revenu intermédiaire. Bien que la Côte d'Ivoire ait depuis longtemps adopté une politique d'ouverture aux capitaux étrangers, le flux d'Investissements Directs Etrangers (IDE) a toujours été faible, ne représentant qu'un dixième de l'investissement privé total. Durant la période 1995-1998, le quasi-doublement des flux d'IDE, responsable d'une augmentation de 3 points de PIB du taux d'investissement, a été exceptionnel. Ces apports supplémentaires d'IDE, comme la hausse de l'investissement intérieur (4 points de PIB), comportaient une partie transitoire liée au processus de privatisation (rachat et réhabilitation des capacités), aux opérations du programme «Les 12 travaux de l'Eléphant d'Afrique », à l'achat d'avions par Air Afrique, aux retours des capitaux qui avaient anticipé la dévaluation, et à la réduction des arriérés de paiement intérieurs. En contrepartie de ce manque de capital, les entreprises privées ivoiriennes demeurent dépendantes des cadres expatriés qui, bien que comptant pour seulement 2 % de l'emploi formel privé en 1997, représentent 21 % de la masse salariale.

Les évolutions de l'allocation de l'investissement sont également assez décevantes. Tout d'abord, la Banque de Données Financières (BDF) montre que la hausse de l'investissement privé s'explique pour plus des deux tiers (72 %) par des investissements dans le secteur tertiaire, plus précisément dans le sous-secteur des services. Il n'est donc pas certain que les investissements effectués après la dévaluation se soient majoritairement dirigés vers les secteurs de biens échangeables, et qu'ils soient porteurs d'une diversification sectorielle.

La baisse des recettes sur les échanges extérieurs n'ayant pas été compensée par l'accroissement de recettes alternatives, les programmes d'investissements publics sont devenus tributaires des flux d'aide internationale, à l'instar des pays africains à faible revenu. Le changement dans le mode de

financement de l'investissement public a permis des économies budgétaires et une meilleure efficacité micro-économique des projets. Toutefois l'investissement public est demeuré marqué par un volontarisme industrialiste et dualiste qui favorise toujours Abidjan au détriment du reste du pays. En contrepartie, l'occasion a été manquée de réorienter la dépense publique vers l'aménagement du territoire, l'éducation et la santé pour tous.

9.5.6 La libéralisation dans l'économie ivoirienne

Les privatisations et le nouveau code des investissements ne semblent pas avoir favorisé une déconcentration du capital. Dans la Banque de données financières, qui répertorie la plupart des entreprises formelles opérant en Côte d'Ivoire, les 50 premières entreprises en termes de valeur ajoutée représentaient 60 % de cette valeur ajoutée en 1992, comme en 1996. Le poids des firmes étrangères dans le capital formel ayant seulement augmenté de 43% à 46 %, une partie non négligeable des privatisations a bénéficié au capital privé national, dont le poids double et progresse de 12 points. La plupart des indications qualitatives laissent néanmoins penser que la libéralisation de l'économie n'a pas conduit à une allocation moins oligopolistique du capital. Il est en effet probable qu'un certain nombre de grands groupes étrangers, et notamment français, et quelques opérateurs domestiques ont accru leurs poids dans l'économie, directement grâce aux privatisations et aux opérations BOOT, mais aussi, de manière cumulative, grâce à l'exploitation de rendements d'échelle.

Les procédures de privatisation et les modes d'attribution des marchés publics ont souffert d'un manque de transparence prononcé. Le respect des règles et des contrats demeure un problème crucial, entre les entreprises, entre les entreprises et l'Etat, ou dans les relations de travail. Ainsi la libéralisation de l'économie a redéfini les contours de l'intervention de l'Etat. Mais il n'est hélas pas certain qu'elle se soit accompagnée d'un accroissement significatif de la

concurrence, d'un progrès sensible du droit et d'une réduction de la corruption. De surcroît, les questions d'équité et de pauvreté sont demeurées largement ignorées.

Dans le contexte ivoirien de forte croissance démographique, le système néocolonial de distribution de rentes ne peut se maintenir que si la rente est en accroissement constant. En l'absence d'intensification significative des pratiques agricoles et de diversifications des exportations, il aurait fallu toujours plus de cacao, de café, de coton ou même de pétrole, des cours des matières premières élevées, et pouvoir maintenir un haut niveau de prélèvement et d'aide extérieure. Ceci s'est produit de nouveau mais de manière transitoire entre 1994 et 1998, laissant croire à la durabilité du système. L'épuisement progressif et anticipé des rentes d'une part, la surveillance accrue des bailleurs de fonds du pays d'autre part vouaient toutefois le partage à devenir plus serré et à fragiliser l'assise sociale des élites politiques.

9.5.7 Une crise sociale sans réponse

L'une des manifestations de la crise des années 1980 et du début des années 1990 est une chute drastique du niveau de vie de l'ensemble de la population : la consommation moyenne par habitant baisse environ de moitié entre 1985 et 1993. Cette crise des revenus entraîne un triplement de l'incidence de la pauvreté monétaire (au seuil INS [Institut national de la statistique] de 75 000 francs CFA en 1985 par an, soit environ 1,5 dollar par jour et par habitant), qui passe de 10% à 31,3 %. Alors que la moitié des pauvres étaient concentrés dans les zones de savane en 1985, la baisse des prix aux producteurs de cacao et de café provoque une diffusion rapide de la pauvreté dans les zones forestières y compris dans l'ouest du pays où le taux de pauvreté passe du niveau négligeable de 2 % à 38 %. La pauvreté augmente aussi dans les villes

secondaires, passant de 8 à 31,2 %. En 1993, Abidjan est la dernière région protégée de l'extrême pauvreté (5 % de pauvres).

Durant la période 1994-1998, le niveau de vie moyen s'accroît de nouveau de 2,5 % par an. La pauvreté ne se réduit toutefois que marginalement, d'un peu plus de 2 points de pourcentage. En effet, seule la région ouest, principale productrice de cacao, connaît une réelle réduction de la pauvreté qui passe de 38 à 24 %. Partout ailleurs, elle s'accroît encore et double notamment à Abidjan (11 %). Cette faible réduction de la pauvreté au regard de la croissance des revenus s'explique par une augmentation des inégalités. Au niveau national, le coefficient de Gini passe de 0,49 à 0,51 entre 1993 et 1998. Les inégalités augmentent fortement à Abidjan (de 0,49 à 0,53) comme en milieu rural (de 0,42 à 0,49) et restent stables dans les autres centres urbains (autour de 0,49).

En ville, malgré une relance de l'emploi moderne de 20 % entre 1993 et 1997, qui rompt avec une tendance longue de destruction des emplois, le salariat moderne public et privé n'est pas plus étendu en 1998 qu'en 1985, en proportion de la main-d'œuvre disponible. Les effectifs non militaires de la fonction publique sont réduits de 4 % et le salaire réel moyen baisse de 28 % pour les fonctionnaires civils. La croissance retrouvée entre 1995 et 1998 s'est surtout traduite par une amélioration du niveau de vie du quartile des ménages les plus riches, tandis que toutes les classes sociales ont souffert de la crise entre 1985 et 1995.

A la campagne, grâce à la dévaluation, au redressement des cours du cacao et aux productions record, les revenus des cultures d'exportation s'accroissent de 20 % entre 1993 et 1998, tirant la consommation rurale par tête qui s'accroît de 6 % par an sur la période. Même si, en comparaison des villes, la répartition du revenu demeure plus égalitaire, l'accroissement des inégalités rurales est très net. Il reflète la disparité déjà soulignée entre l'ouest et les régions du nord et de l'est, les différences d'évolution du revenu entre paysans

vivriers et producteurs de coton d'un côté et producteurs de cacao et de café de l'autre, et enfin entre petits et gros planteurs.

Parallèlement à ces évolutions des revenus et de leur répartition, les raccordements à l'électricité et à l'eau courante, qui avaient régressé entre 1985 et 1993, repartent à la hausse entre 1993 et 1998, en ville comme à la campagne. La scolarisation primaire et secondaire avait commencé à baisser entre 1985 et 1993, mais le mouvement s'inverse entre 1994 et 1998, les fortes avancées de la scolarisation primaire s'observant surtout dans l'ouest et dans l'est du pays. En ville, on constate un maintien de la scolarisation secondaire. Tandis que l'état nutritionnel des enfants de moins de 3 ans s'est dégradé lui aussi entre 1985 et 1993, il se stabilise et s'améliore même légèrement. En revanche, la période 1994-1998 est aussi celle de la stabilisation de l'incidence de l'épidémie du sida à un niveau élevé. Tandis que les premiers cas ont été déclarés en 1985, un(e) ivoirien(ne) sur dix est désormais infecté(e) par le VIH parmi la population des 15 à 49 ans. La pandémie est répartie de façon assez uniforme sur le territoire, les taux d'incidence entre les dix centres de surveillance se situant entre 8 et 13 %. Entre les recensements de 1988 et de 1998, l'espérance de vie à la naissance a régressé de quatre ans. Seule une très faible minorité des ménages peuvent assumer le coût des traitements des maladies opportunistes comme la tuberculose, sans parler du coût des thérapies antirétrovirales (Cogneau et Grimm 2002).

Entre 1993 et 1998, l'extension de la pauvreté sous toutes ses formes (revenu, conditions d'existence, nutrition, scolarisation) a donc connu un coup d'arrêt mais pas un retournement significatif de tendance. La croissance exceptionnelle de la période s'est en effet accompagnée d'une hausse des inégalités en ville et plus encore dans les campagnes. La croissance a profité aux plus riches, notamment aux ménages pour lesquels une partie du revenu

provenait de l'extérieur (avoirs en devises, revenus du cacao, salaires indexés, etc.). Les urbains pauvres et moyens ont plus souvent perdu que gagné. Un niveau d'éducation primaire ou secondaire protège désormais moins du risque de pauvreté qu'auparavant. Le taux de pauvreté chez les salariés a été multiplié par dix entre 1985 et 1998 à Abidjan, par cinq dans les autres centres urbains ivoiriens.

Au sein du processus de réforme engagé, la crise sociale est en définitive restée sans réponse. Les perspectives de croissance dressées par les autorités en 1998 pour la période 2000-2005 témoignaient d'ailleurs d'un optimisme échevelé, tablant sur un taux de croissance annuel supérieur à 12 %. Elles comprenaient également l'universalisation rapide de l'instruction primaire, mais très peu était dit de la lutte contre le sida. Manifestement, cet exercice tenait plus de l'autopublicité que du volontarisme, dans un contexte où la légitimité du pouvoir commençait à s'effriter. Derrière ces belles promesses, il était en effet difficile de voir un véritable engagement politique. Tout au contraire, la répétition d'un certain nombre de comportements hérités du passé montrait que les pratiques du pouvoir ne cherchaient en aucune manière à s'adapter à la nouvelle situation.

Malgré l'adoption d'un plan national de lutte contre la pauvreté en 1997, la réorientation de la dépense publique tardait en effet à se mettre en place au niveau national, comme au niveau local. La révélation de graves affaires de corruption, en particulier celle concernant le détournement de l'aide européenne à la santé, alimentait plus encore le soupçon. Or, en matière d'éducation et de santé, tout est à reprendre. Malgré les budgets considérables engagés depuis l'indépendance, à cause d'un point de départ très bas hérité de la colonisation (Cogneau 2002) et de coûts unitaires très élevés, la Côte d'Ivoire affiche encore un niveau d'instruction faible en comparaison de son voisin le Ghana. La combinaison d'un financement onéreux de l'éducation secondaire, de

l'embauche automatique des diplômés dans l'administration et du paiement de hauts salaires aux fonctionnaires reposait sur le prélèvement de la rente cacaoyère. En dehors de son équité problématique, ce système est désormais caduc, entraînant le blocage des recrutements dans la fonction publique et, comme ailleurs en Afrique, l'explosion du chômage urbain. L'augmentation de l'offre de main-d'œuvre qualifiée n'a pas trouvé en face d'elle une demande de travail privée suffisante. Concernant la santé, on constate la même redistribution à l'envers, de manière encore aggravée. Le système est avant tout orienté vers les soins curatifs luxueux en milieu urbain (Brunet-Jailly 2002). Par rapport au Ghana, la couverture vaccinale est très inférieure et les taux de mortalité infantile, très supérieurs. De même l'espérance de vie des adultes, surtout depuis l'explosion du sida, est inférieure en Côte d'Ivoire.

En matière d'éducation, de santé, mais aussi de transport, de communications, d'électricité et d'eau, la Côte d'Ivoire montre par ailleurs des inégalités géographiques criantes, entre villes et campagne, entre nord et sud, partiellement héritées là encore de la colonisation. Environ 60 % des ménages ivoiriens n'ont accès ni à l'électricité ni à des robinets d'eau, individuels ou collectifs (soit 90 % de la population rurale et 30 % des ménages urbains).

L'épuisement des fronts pionniers, l'accroissement des inégalités de revenus en milieu rural et la régression des revenus urbains ont considérablement tendu les conflits autour de l'accès (ou du retour) à la terre et des droits de propriété fonciers. L'adoption d'une nouvelle loi foncière en 1998 était l'occasion de commencer à poser les termes d'une résolution pacifique de ces conflits, en assumant l'héritage voulant que la terre "appartienne" à celui qui la travaille. Au lieu de cela, cette loi a commencé par faire la différence entre autochtones, allogènes et allochtones, et a introduit des distinguos d'interprétation libre et dangereuse dans la compréhension des textes. Prétendant

remédier aux défauts d'une législation formulée par le colonisateur français et restée lettre morte en redonnant leur place aux droits coutumiers, elle entre surtout dans l'instrumentalisation du thème de la nationalité et du droit du sang.

9.5.8 L'impact de la libéralisation du café et du cacao sur les producteurs

La deuxième année après la libéralisation soit la campagne 2002-2003, les prix bord-champ sont montés jusqu'à 800 francs voir 900 francs sinon à 1000 francs CFA, lorsque le prix CAF s'élevait à 1500 francs CFA. Mais les années suivantes veront la situation sociale du producteur dégringolée.

La première année déjà les paysans se sont rendu compte qu'il leur manquait cruellement des informations de taille sur les cours du café et du cacao. Pendant la campagne 2001-2002, les prix mondiaux, manipulés par les bourses de New York, se sont effondrés et les paysans n'ont pas eu la moitié du prix de la campagne 1998-1999 sous la stabilisation. Les pertes sont évaluées à plus de 400 milliards de FCFA pour les paysans. Ils décident alors d'arrêter la vente de leurs produits et de bloquer les exportations et l'usinage. En novembre 1999, la filière va enregistrer sa première grande crise ; une grève des producteurs éclate. Les producteurs sont désabusés aussi bien individuellement que collectivement. Les organisations professionnelles agricoles perdent énormément avec la baisse du prix de vente des produits et perdent également la confiance de leurs membres. Quant aux coopératives qui venaient à peine d'être constituées conformément à la loi de 1998, elles sont plus que surprises par la brutale variation entre ce qu'elles paient aux membres de leurs organisations et ce qui leur est payé par les exportateurs. Selon ZOKOU Gogoua (2004) « *Cette disjonction entre le prix aux coopérateurs et le prix à la coopérative a entraîné des pertes pour la coopérative* ». Ainsi s'installe une incertitude au niveau des

coopératives, qui ne savent plus quel prix pratiquer vis-à-vis de leurs membres pour ne pas tendre vers une faillite prématurée.

Au niveau individuel, les paysans se rendent compte que les prix indicatifs annoncés par la BCC ne sont pas respectés par les acheteurs. Ceux-ci exercent très souvent une sorte de chantage et de pression sur les producteurs. Ces derniers, faute de moyens se voient dans l'obligation de céder leurs produits à vils prix pour scolariser leurs enfants.

Aujourd'hui, on se rend compte que la filière est effectivement aux mains des producteurs, mais sont-ils réellement les principaux bénéficiaires de cette manne que procurent le café et le cacao ?

Les petits producteurs dans les villages et campements sont à la merci des intermédiaires. Ils s'endettent auprès du « boutiquier » en attendant l'ouverture de la campagne. Ces producteurs se retrouvent avec des dettes de 150 000 f CFA à 200 000 Fcfa. Lorsqu'arrive la rentrée scolaire, ces paysans démunis s'en remettent aux acheteurs qui payent non seulement leurs dettes vis-à-vis de leurs créanciers mais également se proposent de les aider à payer la scolarité de leurs enfants. Les prochaines récoltes sont ainsi hypothéquées. C'est un cycle infernal. Cette situation est devenue beaucoup plus difficile depuis 2006. Les structures de la filière ont arrêté de financer les coopératives. D'ailleurs, ce financement ne s'arrêtait qu'au niveau des responsables des coopératives, il n'arrivait jamais aux véritables destinataires que sont les paysans dans les villages et campements. Les structures de la filière ont également cessé la distribution des produits phytosanitaires.

Les cultures du café et du cacao occupent à elles seules plus de 75 % des terres consacrées aux cultures de rente avec une prédominance de la première, soit 56%. Le cacao est concentré dans quatre principales régions de production :

le bas et le haut Sassandra avec 42% de la superficie, le sud Bandama 9% et l'Agnéby 8%. 98% de la superficie appartient au secteur traditionnel. Le cacao est présent surtout au Sud Ouest de la Côte d'Ivoire.

Le café, deuxième spéculation en Côte d'Ivoire, est concentré dans cinq principales régions de production : le Bas et le Haut Sassandra avec 26% de la superficie, les Montagnes 15 %, le Sud Comoé 9 % et l'Agnéby 7 %. 99 % des superficies cultivées de café appartiennent au secteur traditionnel. Le café est présent surtout à l'ouest et au sud-ouest de la Côte d'Ivoire.

9.5.9 L'impact de la libéralisation du café et du cacao sur les Unions des Coopératives Exportatrices de Côte d'Ivoire (ucoopexci)

Depuis la libéralisation de la commercialisation du café et du cacao en 1999 et le remplacement en l'an 2000 de la CAISTAB par un nouveau cadre institutionnel et réglementaire, les principaux acteurs de la filière font face, de manière récurrente, à d'énormes difficultés, dérives et dysfonctionnements parmi lesquels l'importante concentration des activités de collecte et de commercialisation entre les mains d'un cartel de quelques grands groupes internationaux au détriment des opérateurs nationaux en général, et des coopératives en particulier.

En effet, ces dernières sont totalement désarmées dans la rude concurrence qui leur est menée pour l'enlèvement du produit bord-champ. Or, l'ordonnance n°2000-583 du 17 août 2000, modifiée par l'ordonnance n°2001-46 du 31 janvier 2001 qui fixe les objectifs de l'action économique de l'Etat en matière de commercialisation du café et du cacao est claire, aussi bien dans sa lettre que dans son esprit, puisqu'elle stipule en son article 2 « *l'activité de la filière café cacao et la commercialisation de ses produits doit permettre de développer l'organisation paysanne, d'améliorer et de réguler les revenus des*

paysans, de lutter contre la pauvreté et d'améliorer la qualité du café et du cacao ivoirien ».

En son article 4.2, elle réaffirme aussi la nécessité de lutter contre tout abus de position dominante. En écho à cette volonté étatique, les coopératives étaient en droit de s'attendre à une stratégie cohérente inspirant une politique rationnelle et concertée visant à atteindre les objectifs de cette ordonnance. Même si, par fidélité à l'esprit de l'ordonnance, le décret n°99-95 du 10 Février 1999 modifié par le décret n°2000-585 du 17 Août 2000 réglementant la profession d'exploitant du café-cacao, donne à toute coopérative de producteurs le droit d'obtenir l'agrément nécessaire pour exporter directement sa production, force est de constater que lesdites coopératives n'arriveront à rien de substantiel sans une vraie politique de promotion visant à les accompagner, à renforcer et à pérenniser leur présence dans la filière.

Depuis sa création, en décembre 2003, l'Union des Coopératives Exportatrices de Côte d'Ivoire (UCOOPEXCI) n'a eu de cesse de rechercher un cadre de concertation avec les dirigeants de la filière afin d'aboutir à un consensus sur la meilleure manière d'amener les Coopératives d'Exportation (COOPEX) à jouer pleinement leur rôle dans le nouvel environnement libéralisé et sur les modalités de sa participation à l'élaboration d'un plan stratégique de développement de la filière à moyen et long terme.

C'est ainsi qu'en Août 2005 elle a organisé à Grand-Bassam en présence du Ministère de tutelle et des structures de gestion, un atelier de réflexion sur la place des COOPEX et PMEX dans la commercialisation du café et du cacao. Malheureusement, aucune structure de la filière ne s'est appropriée les résolutions de cet atelier pour un début de mise en œuvre. Deux ans et demi après cet atelier, à la lumière de l'évolution de la situation, l'UCOOPEXCI estime qu'il faut remettre la question sur la table en impliquant cette fois un plus

grand nombre d'acteurs de la filière. En effet, ayant fait le constat que les coopératives exportatrices ne pourront atteindre leurs objectifs de développement sans s'allier aux coopératives non exportatrices de leur ressort territorial, l'UCOOPEXCI a conçu et élaboré en 2007 un projet de développement de l'esprit coopératif et de fidélisation des adhérents qu'il convenait d'examiner en profondeur.

9.6 STRUCTURE DE LA POPULATION RURALE PAR CLASSE D'AGE ET PAR SEXE

La population rurale de la Côte d'Ivoire s'élève à 8 238 930 dont 49% de femmes. Cette population est composée essentiellement de jeunes de moins de 30 ans. La proportion des jeunes femmes (33,5) est plus importante que celle des jeunes hommes (29%) pour la tranche d'âge comprise entre 20 et 45 ans dénotant une certaine dépopulation du monde rural de sa population active. La proportion des femmes chefs de ménages représente 10% de l'effectif total des chefs de ménages. Cette proportion est beaucoup plus importante dans les régions des lacs (24,6%), de la vallée du Bandama (23,6%), du Zanzan (23,5%), du N'zi Comoé (18,3%) et du Moyen Comoé (14,7%). Pour le reste des régions, cette proportion varie de 2,6 à 10,5%.

● Niveau d'instruction

Un peu plus de la moitié de la population rurale de Côte d'Ivoire est sans niveau d'instruction. La proportion d'analphabètes chez les femmes est beaucoup plus élevée (71%) que chez les hommes (38%). L' enrôlement scolaire des femmes est beaucoup moins élevé que celui des hommes. La proportion des petites filles dans le primaire est de 22,5 % contre 29% pour les garçons. L'accès au secondaire et au supérieur des jeunes filles est pratiquement insignifiant.

Tableau 26 : Répartition de la population agricole selon le sexe et le niveau d'instruction

Niveau	hommes	%	Femmes	%	Total	%
Analphabète	1 598 446	38,2	2 862 139	70,6	4 460 585	54,1
Primaire	1 218 201	29,1	914 050	22,5	2 132 251	25,9
Secondaire 1	268 223	6,4	116 462	2,9	384 685	4,7
Coranique	893 657	21,4	58 201	1,4	951 858	11,6
Alphabétisé	105 507	2,5	72 977	1,8	178 484	2,2
Secondaire 2	69 853	1,7	20 855	0,5	90 708	1,1
Supérieur	24 344	0,6	4 919	0,1	29 263	0,4
Autre	6 903	0,2	4 193	0,1	11 096	0,1
Total	4 185 134	100	4 053 796	100	8 238 930	100

Source : MINAGRI

Tableau 27 : Répartition de la population rurale selon le sexe et l'origine

Origine	Homme	%	Femmes	%	Total	%
Autochtones Ivoiriens	2 416 746	57,75	2 432 429	60	4 849 175	58,86
Allochtones ivoiriens	1 069 913	25,56	1 021 840	25,21	2 091 753	25,39
Non ivoiriens	698 134	16,69	599 527	14,79	1 298 002	15,75
TOTAL	4 185 134	100	4 053 796	100	8 238 930	100

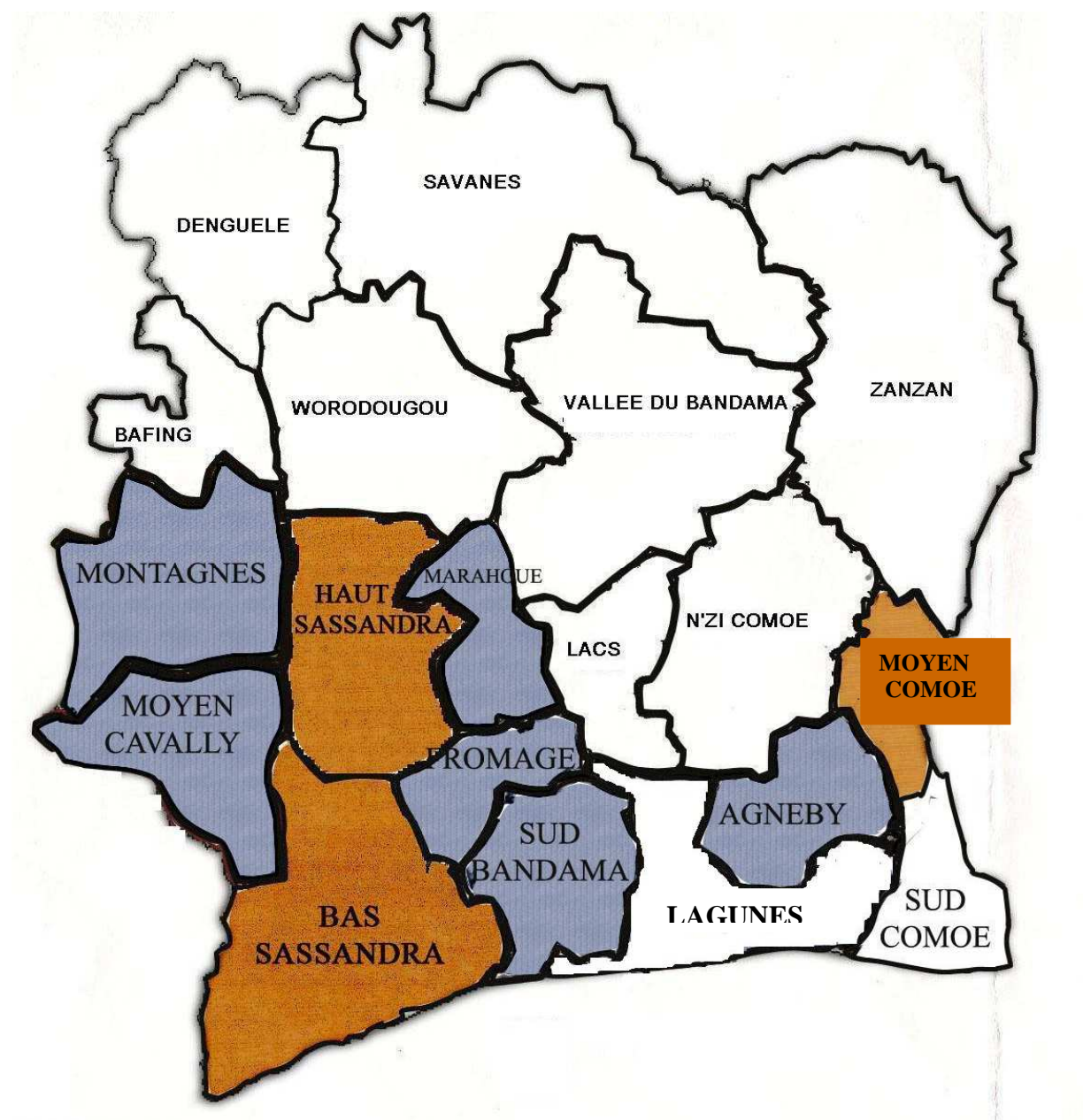
Source : MINAGRI

Tableau 28 : La production du cacao par région

Région	Superficie en culture principale	Superficie développée	Production (tonnes)
Bas Sassandra	535 267	542 645	408 374
Haut Sassandra	214 847	245 142	184 546
Sud Bandama	163 635	1701 605	92 766
Agneby	133 594	153 887	83 676
Moyen Comoé	125 977	136 378	102 284
Moyen Cavally	104 445	130 666	95 550
Fromagers	101 658	105 681	78 270
Lagunes	87 065	95 017	59 683
Marahoué	80 529	85 030	62 975
Lacs	69 908	72 108	45 293
Sud Comoé	67 092	80 776	45 437
Montagnes	64 072	71 218	53 411
Nzi Comoé	19 117	22 810	17 108
Autres régions	10 344	12 273	6 597
En semble du pays	1 777 550	1 924 056	1 335 970

Source : MINAGRI

Carte 1 : Les régions productrices de cacao



Source : MINAGRI

Légende

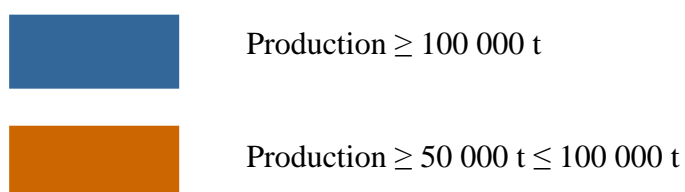
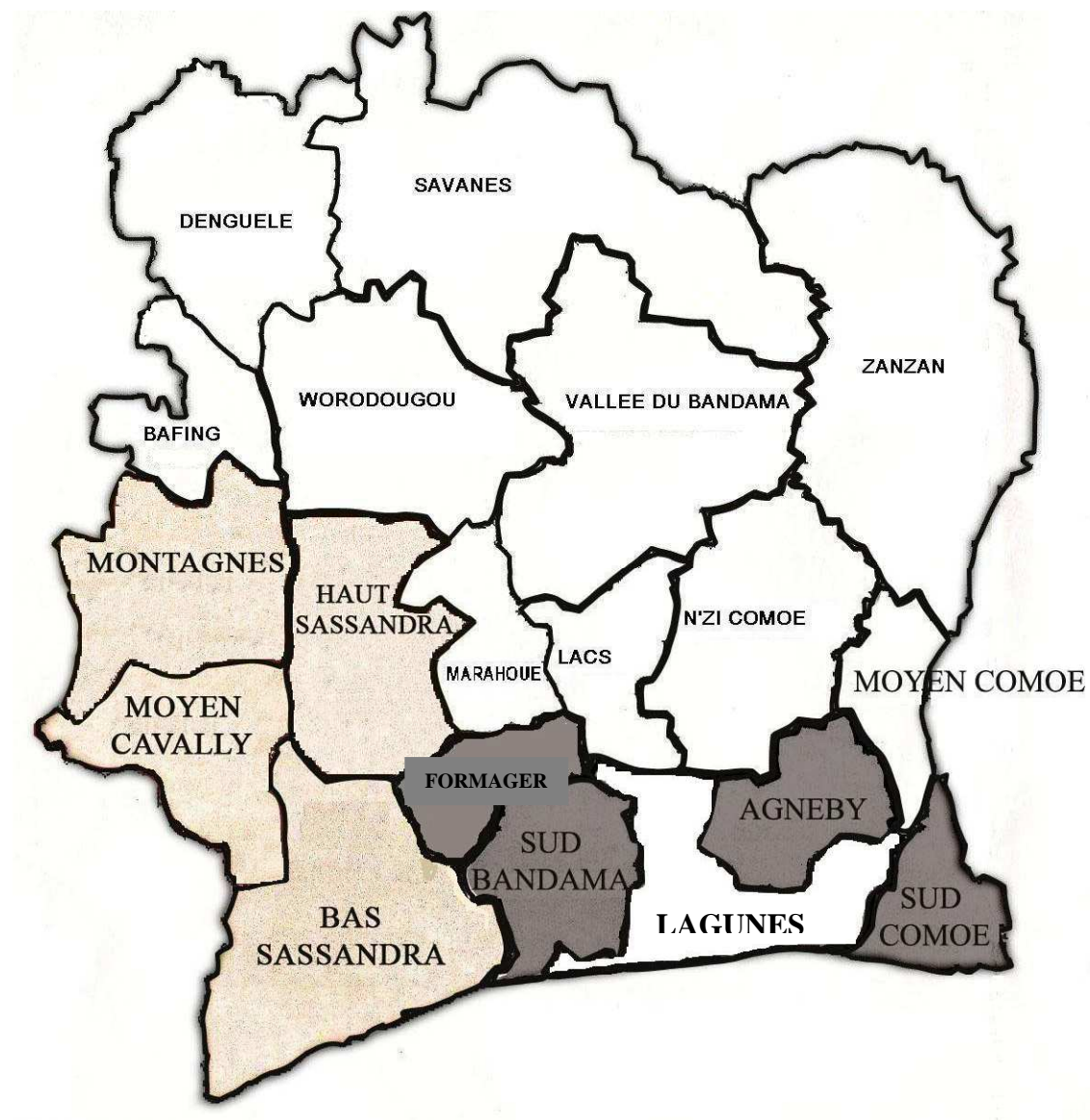


Tableau 29 : *La production du café par région*

Région	Superficie en culture principale	Superficie développée	Production (tonnes)
Haut Sassandra	94 740	179 474	49 834
Montagnes	89 459	98 434	25 568
Moyen Cavally	84946	134 485	25 296
Bas Sassandra	62 800	136 722	37 963
Sud Comoé	54 748	70 276	18 254
Agneby	43 484	84 165	21 937
Sud Bandama	34 074	70 079	16 948
Lagunes	31 551	50 031	9 411
Moyen Comoé	23 573	69 597	13 091
Fromagers	22 441	51 685	14 351
Lacs	19 007	22 723	4 274
Marahoué	17 086	37 768	7 104
Nzi Comoé	13 882	20 844	3 921
Autres régions	10 283	13 682	3 668
En semble du pays	602 075	1 039 588	251 620

Source : MINAGRI

Carte 2: Les régions productrices de café



Source : MINAGRI

LEGENDE

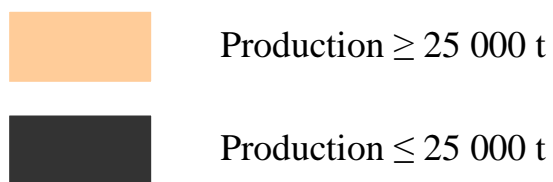


Tableau 30: La population agricole par région

Régions	Hommes	Femmes	Total
Lagunes	385 408	398 591	783 999
Haut Sassandra	371 765	337 100	708 865
Savanes	398 478	408 734	807 212
Vallée du Bandama	270 149	277 971	548 120
Moyen Comoé	121 708	119 523	241 231
Montagnes	175 611	261 471	537 082
Lacs	116 551	125 718	242 269
Zanzan	241 033	249 430	490 463
Bas Sassandra	471 878	424 255	896 133
Denguele	101 412	106 493	207 905
Nzi Comoé	200 092	205 580	405 672
Marahoué	192412	165 923	358 335
Sud Comoé	154 427	141 299	295 726
Worodougou	110 715	102 264	212 979
Sud Bandama	224 814	200 766	427 580
Agneby	164 733	166 829	331 562
Fromagers	170 560	155 778	326 338
Moyen Cavally	176 154	166 381	342 535
Bafing	37 234	37 690	74 924
Ensemble	4 185 134	4 053 796	8 238 930

Source : MINAGRI

Carte 3 : La population agricole par région



Source : MINAGRI

Conclusion partielle

La disparition de la CAISTAB avec l'avènement de la libéralisation va voir la création de plusieurs structures de gestion et de financement de la filière. Les deux premières années de la libéralisation seront positives. Les producteurs s'en tireront avec des dividendes conséquentes. Mais avec le non respect des prix indicatifs par les pisteurs, la mauvaise organisation des coopératives, et l'arrêt de la distribution des produits phytosanitaires, les paysans vont connaître des périodes difficiles à telle enseigne qu'ils seront à la merci des acheteurs de produits.

CHAPITRE X : --- --- **L'EXPLOITATION DU CACAO AU COURS DE LA CRISE POLITICO-MILITAIRE** --- ---

La partition du pays a consacré le pillage et l'enrichissement des Forces Nouvelles (FN). Cette crise leur a permis de contrôler une grande partie des ressources naturelles de la Côte d'Ivoire. Le commerce du cacao a à cet effet constitué de façon significative une de leurs sources importantes de revenus.

10.1 LES RECETTES DU CACAO

10.1.1 La politique du blocus sur le cacao imposée par les Forces Nouvelles

Selon le rapport de Global Witness (2007), les FN ont adopté une politique consistant à empêcher le cacao de pénétrer dans la zone sud contrôlée par le gouvernement. Depuis novembre 2004, elles empêchent ainsi le transport des fèves de cacao en provenance de Man et de Vavoua vers les ports d'Abidjan et de San-Pédro, surveillent les mouvements de cacao en contrôlant les camions à Boundiali. Les autorités des FN ont déclaré aux enquêteurs de Global Witness que c'est le bombardement loyaliste de Bouaké de novembre 2004 qui avait déclenché ce blocus. Elles ont affirmé savoir, même avant les bombardements, qu'un certain pourcentage des recettes du cacao du nord était remis au camp du président Gbagbo pour lui permettre d'acheter des armes. Les autorités des FN estiment que le cacao a servi d'« *arme de guerre* » au gouvernement et que leur stratégie embargo empêcherait la zone FN d'être « *bombardée à partir de ce qui est produit chez elle* ». La zone de confiance située entre la zone contrôlée par le gouvernement et celle placée entre les mains des FN n'arrête pas le cacao. Les FN ont reconnu que le cacao récolté dans le nord et dans le sud traversait la zone

de confiance dans les deux sens. (Étant donné que les taxes en vigueur dans la zone FN sont inférieures à celles imposées par le gouvernement, il est intéressant de transporter du cacao provenant de la zone contrôlée par le gouvernement vers le nord du pays.) Les FN ne s'y opposent pas, affirmant : « *Si tu paies les droit ici, tu peux passer* », même si elles nient encourager cette pratique. En 2005, un témoin situé dans la zone contrôlée par le gouvernement, à Fangolo, a déclaré avoir vu du cacao du sud être transporté vers le nord. Le panel d'experts de l'ONU a également signalé avoir vu des camions de cacao s'apprêtant à effectuer la traversée du sud vers le nord, près de Yamoussoukro. Pour pouvoir circuler entre les deux zones, les exploitants doivent payer les soldats de l'armée nationale, les Forces Armées Nationales de Côte d'Ivoire (FANCI).

77 500 tonnes de cacao sont exportées chaque année depuis la zone FN, d'abord vers le Burkina Faso, puis vers le Togo. Le fait que les entreprises soient prêtes à payer pour acheter et vendre des produits en provenance de la zone contrôlée par les FN constitue un élément supplémentaire qui incite les FN à conserver leur main mise sur le cacao du nord et à résister à la réunification du pays.

10.1.2 L'instauration des taxes

Le cacao est une source de revenus substantielle pour les FN. (Global Witness, 2007), depuis 2004, les FN ont engrangé en moyenne environ 15,1 milliards de CFA (30 millions de dollars US) par an de ce commerce. Ce chiffre a été obtenu en calculant le total de l'ensemble des taxes et agréments d'exportation ainsi que le nombre de camions taxés (soit environ 3 250 camions) correspondant à la production de cacao annuelle estimée.

D'après une estimation des FN, la production annuelle de cacao dans la zone FN s'élève à 130 000 tonnes, pour une valeur de 104 milliards de CFA. Cité dans un article de l'AFP le 9 janvier 2006, le secrétaire national des FN en charge de l'Économie et des Finances, a estimé la production de cacao dans la zone FN à 130 000 tonnes par an. Le directeur de la Centrale a estimé qu'elle représentait 20 à 25 % de la production totale de cacao ivoirien (soit environ 325 000 tonnes par an).

Les Forces Nouvelles n'ont pas mis longtemps à saisir l'opportunité de prélever des taxes sur le cacao. Elles ont instauré en 2006 des taxes à l'exportation sur le cacao (l'équivalent du Droit Unique de Sortie, DUS) : 150 CFA/kg avec un agrément d'achat de cacao qui s'élève à 100 millions de CFA (193 500 dollars US) par an :

- Taxe pour l'escorte : 5 000 CFA (9,6 dollars US) par camion et par trajet
- Laissez-passer : 15 000 CFA (29 dollars US) par camion et par trajet avec un laissez-passer dans la zone contrôlée par les FN entre Bouaké et Korhogo.

Dans un premier temps, à partir de septembre 2002, les troupes et commandants des FN ont élaboré une stratégie de survie basée sur l'extorsion. Il a ainsi été signalé qu'en l'espace d'une seule semaine d'août 2003, les FN avaient dégagé 69 millions de CFA (137 600 dollars US) à partir de ventes de carburant et de taxes imposées sur les convois.

Les agents économiques étaient contraints de s'acquitter de taxes de protection afin de se rendre dans la zone contrôlée par les FN. Aucun camion ne pouvait circuler sans être escorté par les FN. En général un ou deux soldats disant vouloir protéger les véhicules des attaques des coupeurs de route et faciliter le passage des nombreux points de contrôle mis en place par les FN le long des routes. Cette démarche a par la suite été institutionnalisée pour devenir une « taxe pour l'escorte » de 5 000 CFA versée à l'escorte.

Fin 2002, en plus des taxes de protection, le cacao a été assujéti à une taxe de 50 CFA par kilogramme. Les camions étaient pesés sur un pont bascule à Séguéla et la taxe était versée au commandant des FN de Séguéla. Le système de pesage à Séguéla a été abandonné début 2003. L'organe financier des FN a été par la suite remplacé par la Centrale. Deux millions de CFA par camion (ce qui équivaut environ au même tarif par kilogramme) sont exigés au départ du trajet, à Man ou à Vavoua.

En 2004, le système d'extorsion est devenu plus institutionnalisé. Les FN ont mis en place un dispositif centralisé par lequel toutes les taxes devaient être payées à la Centrale, une nouvelle structure cumulant les fonctions dans les domaines douanier et fiscal. Elles ont imposé l'équivalent du « Droit unique de sortie » (DUS) du gouvernement sur le cacao. Depuis 2004, d'après les informations disponibles, les FN auraient exigé 100 CFA/kg ou 4 millions de CFA (7 740 dollars US) sur chaque camion de cacao, soit le double des paiements effectués aux commandants de zone. La taxe à l'exportation des FN est également très supérieure à la taxe sur le transport, moyenne imposée aux marchandises courantes de 65 000 CFA par camion. En 2006, le responsable des FN, Guillaume Soro, a déclaré au panel d'experts de l'ONU que le cacao était taxé à raison de 150 f CFA (0,30 dollar US)/kg, soit un tarif inférieur aux taxes et redevances en vigueur dans la zone contrôlée par le gouvernement, afin d'être plus compétitif. Cependant, un exportateur de cacao a affirmé que les taxes sur le cacao imposées par les FN étaient désormais trop élevées pour que ce commerce soit rentable et qu'elles « *gâchaient tout le plaisir* ». Les taxes et les redevances imposées dans la zone sud, contrôlée par le gouvernement, sont généralement plus élevées, bien que l'écart diminue progressivement. Comme l'a expliqué un autre exportateur de cacao, si l'on cumule les frais de transport de 15 CFA/kg et les pots-de-vin à verser aux barrages, le coût du transport du cacao atteint environ 40 CFA/kg, avant même que les taxes des FN ne soient

prélevées. Lorsqu'on ajoute les taxes officielles et non officielles de 150 F CFA /kg du côté des FN et une somme pouvant atteindre 75 FCFA voire 100 F CFA/kg au Burkina Faso, le coût d'un kilogramme de cacao est d'environ 290 CFA, hors coûts d'achat auprès du cultivateur. Ce coût est supérieur au DUS et à la taxe d'enregistrement prélevés dans la zone sud contrôlée par le gouvernement, et il se rapproche du total cumulé de 310 CFA/kg payable dans le sud au titre du DUS, de la taxe d'enregistrement et des prélèvements parafiscaux sur le cacao.

Par ailleurs, les acheteurs de cacao doivent obtenir une convention d'achat pour pouvoir acheter de la marchandise. Chaque année, une dizaine d'acheteurs agréés versent chacun 100 millions de CFA aux FN au titre de cette convention. Les revenus annuels que dégagent les FN de cette source s'élèvent donc à environ 1 milliard de FCFA.

Chaque camion doit également présenter un « laissez-passer », un permis lui permettant de se rendre dans la zone FN. Le coût de ce document s'élève à 15 000 CFA par trajet dans la zone. À part ces taxes officielles perçues par les FN, des soldats des FN prélèvent à titre individuel leurs propres taxes non officielles aux barrages. Les soldats exigent des conducteurs de camions qu'ils leur versent 25 à 30 CFA/kg lors d'actes de corruption perpétrés en bordure de route lorsqu'ils transportent du cacao en provenance du nord de la Côte d'Ivoire vers Lomé, au Togo. Cette « économie des barrages » n'est pas une caractéristique particulière à la zone FN. On la retrouve également dans la zone contrôlée par le gouvernement. Dans les deux zones du pays, les usagers de la route n'ont pas d'autre choix que de verser ces pots-de-vin, souvent réclamés sous la menace d'une arme à feu.

10.2 LA CENTRALE

La Centrale est le destinataire officiel de toutes les taxes à l'importation et à l'exportation perçues dans la zone FN. Créée en mars 2004, la Centrale constitue la structure de gestion économique et financière de la zone FN, cumulant les fonctions de gestion douanière et fiscale. La Centrale doit rendre des comptes au secrétaire national des FN en charge de l'Économie et des Finances, qui en l'occurrence était le ministre du Commerce du gouvernement national de réconciliation jusqu'en avril 2007.

La Centrale compte environ 150 employés, dont des civils et des militaires, déployés aux frontières de la zone, dans des bureaux dans les villes importantes, ainsi qu'à des barrages. Dans chacune des 10 sous-zones FN, la Centrale compte également un représentant ou « régisseur », qui collabore avec les agents du fisc.

La Centrale se compose de trois services :

- 1-La direction des ressources transfrontalières, chargée de la gestion des flux transfrontaliers aux frontières de la Côte d'Ivoire avec le Mali et le Burkina Faso.
- 2- La direction de l'agriculture et des forêts.
- 3- La direction des hydrocarbures, chargée du carburant, du gaz et des diamants, et de la gestion des flux transfrontaliers aux frontières de la Côte d'Ivoire avec la Guinée et le Ghana.

10.3 L'ITINERAIRE DU CACAO DANS LA ZONE FORCES NOUVELLES

Selon le Rapport de Global Witness (2007), le cacao peut emprunter deux itinéraires reliant l'ouest de la Côte d'Ivoire à la frontière avec le Burkina Faso.

À chaque poste de contrôle, l'escorte remet aux soldats FN une enveloppe contenant 2 000 CFA (3,92 dollars US).

Route 1 :

De Vavoua jusqu'à la frontière avec le Burkina Faso, on compte 19 barrages sur une distance d'environ 520 kilomètres. Certains se situent à l'entrée des villes, d'autres le long des routes, à distance des villes. Ces barrages sont les suivants :





1 Vavoua ; **2** Séguéla ; **3** Diarabala ; **4** Kani ; **5** Fadiadougou ; **6** Morondo ; **7** Gbémou ; **8** Boundiali ; **9** Ponondougou ; **10** Siempurgo ; **11** Séguétiélé ; **12** Tarato ; **13** Korhogo ; **14** Sédiogo ; **15** Ouolo ; **16** Sinématiali ; **17** Ferkessédougou ; **18** Ouangolodougou ; **19** Lalareba.

Route 2 :

De Man jusqu'à la frontière avec le Burkina Faso, soit une distance d'environ 660 kilomètres, on compte 21 barrages : **1** Man ; **2** Biankouma ; **3** Touba ; **4** Koro ; **5** Borotou ; **6** Bako ; **7** Odienné ; **8** Tiémé ; **9** Madinani ; **10** Boundiali ; **11** Ponondougou ; **12** Siempurgo ; **13** Séguétiélé ; **14** Tarato ; **15** Korhogo ; **16** Sédiogo ; **17** Ouolo ; **18** Sinématiali ; **19** Ferkessédougou ; **20** Ouangolodougou ; **21** Lalareba.

Carte 4 : Itinéraire du cacao dans la zone FN



-  Zone de production de cacao
-  Zone de confiance
-  Zone Forces Nouvelles
-  Zone contrôlée par le gouvernement

Source : Rapport de Global Witness, 2007

Conclusion partielle

La partition de la Côte d'Ivoire en deux avec la crise politico-militaire sera à l'origine du détournement des produits agricoles. Le café et le cacao vont ainsi connaître d'autres circuits de vente au profit des Forces Nouvelles. De multiples taxes et autres moyens d'extorsion de fonds sur la commercialisation du café et de cacao seront institutionnalisés. Ils permettront aux Forces Nouvelles de se constituer une économie de guerre. Ce sont plusieurs milliards de francs CFA qui seront engrangés par les autorités de cette formation. Cette économie de guerre va déléster l'Etat de près de 30% de sa production annuelle de cacao.

CHAPITRE XI : --- --- **LES STRATEGIES DE COMMUNICATION DES STRUCURES DE LA FILIERE CAFE-CACAO** --- ---

La libéralisation a vu la création de plusieurs structures importantes les unes que les autres. Ces structures dont les missions sont complémentaires, gèrent à la fois le financement des coopératives, la distribution des produits phytosanitaires, la commercialisation des produits, la fixation des prix...etc. Au niveau de la communication, les autorités de la filière n'ont pas jugé bon de mettre en place une stratégie globale.

11.1 DESCRIPTION DES MOYENS DE COMMUNICATION

11.1.1 L'Autorité de Régulation du Café Cacao (ARCC)

L'ARCC est jusqu'à ce jour, la seule structure de la filière qui utilise à la fois dans son approche communicationnelle le papier imprimé avec son magazine «*Le régulateur*» et les nouvelles technologies de l'information et de la communication à travers son site web.

L'imprimé selon Mac Luhan est un média chaud « *il apporte un message achevé qui ne requiert aucune participation créatrice au niveau de la perception réceptrice.* »

Le bulletin d'information « *Le régulateur* » se présente comme un média qui décrit la réalité psychosociologique de la filière café-cacao. A ce niveau, il se positionne comme l'outil de communication entre les structures de la filière et tous les intervenants du système.

• *Le magazine de l'ARCC*

C'est un bulletin qui donne régulièrement la parole aux dirigeants de l'ARCC pour présenter leurs missions et leurs activités. Ce magazine de 28 à 32 pages s'adresse très souvent aux exportateurs et acheteurs, leur donne des informations concernant leur secteur d'activité. « *Le Régulateur* » fait quelque fois des incursions dans les autres structures de la filière en donnant la parole à leurs dirigeants.

- *Les différentes rubriques du bulletin d'information*

« *Le Régulateur* » est composé de 7 principales rubriques :

1. *Connaître ;*
2. *L'ami du Producteur ;*
3. *Gros plan ;*
4. *Le droit et nous ;*
5. *Information utile ;*
6. *Entretien avec ;*
7. *Gastronomie.*

- *Quelques rubriques et leur contenu*

1- « CONNAITRE »

C'est une rubrique dont le contenu est un ensemble de conseils pratiques. La cible est très souvent les usagers de l'ARCC, c'est-à-dire les acheteurs et les exportateurs.

2- « L'AMI DU PRODUCTEUR »

Cette rubrique s'adresse aux producteurs.

Le contenu: « *Le Régulateur* » n°012 janvier, février, mars 2007 pp. 12-13

Titre de l'article : « *Les risques que doivent gérer les producteurs de café et de cacao* ».

« La fluctuation quasi permanente du marché de café-cacao nécessite l'adoption d'une politique efficace de gestion des risques par les producteurs dont le bien être en dépend grandement

Les risques auxquels sont confrontés les producteurs peuvent se regrouper à plusieurs niveaux. Nous distinguons ; le risque prix, le risques biologiques et pédoclimatiques, les risques fonciers et les risques physiques et humains ».

- Le Risque prix :

Le risque prix reste très élevé pour les producteurs dont les revenus sont directement liés aux variations des cours sur le marché international. Ce risque est d'autant plus difficile à maîtriser que le marché lui-même est très instable et difficilement prévisible.

La baisse des prix a un impact négatif sur l'équilibre de la filière en ce sens qu'elle réduit considérablement les revenus des producteurs, les prélèvements dans la filière et les recettes de l'Etat.

- Le Risque Biologique :

Le risque biologique prend en compte l'incertitude liée à la physiologie des plantations notamment au sujet de la résistance des variétés utilisées face aux maladies et à une dégradation de l'environnement de production. La forte pression parasitaire due aux maladies telles que la pourriture brune des cabosses et le swollen shoot ainsi qu'aux insectes nuisibles tels que les mirides doit être maîtrisée pour le maintien à un niveau optimal de la production.

- Le risque climatique :

Le risque climatique est en rapport avec l'incertitude liée au décalage des cycles pluviométriques et l'impact de leur variation sur les niveaux de production de ces cultures. L'on observe depuis plusieurs années, des

perturbations des cycles pluviométriques induisant de fortes variations des niveaux de production et réduisant la précision de tout système de précision existant. Par ailleurs, si ce processus devait se poursuivre, il n'est pas certain qu'à terme, les variétés actuelles utilisées soient appropriées pour maintenir le niveau de production et garantir la pérennité de ces cultures.

-Le risque pédologique :

Le risque pédologique est lié à la fertilité des sols pour un maintien de la productivité des arbres. En effet, le système de production itinérant utilisé par les producteurs de café et cacao en Côte d'Ivoire, en plus d'être très consommateur de forêt, dégrade fortement l'environnement de production favorisant ainsi la savanisation des anciennes zones de culture. Cette pratique favorise une régression continue des rendements et le déplacement des planteurs vers des zones jugées plus fertiles.

- Le risque foncier :

Les systèmes de production reposent sur une conquête permanente de terres nouvelles et conduisent à une raréfaction des terres les plus fertiles pour les deux cultures. Les niveaux de rendements obtenus sur les jachères et l'utilisation de la technique de culture sur brûlis ne constituent pas pour le moment une alternative convaincante pour les producteurs. Il y a donc de sérieux risques de pénurie de « bonnes » terres pour ces deux produits.

Par ailleurs, la raréfaction des terres a pour conséquence la multiplication des conflits fonciers dont certains deviennent des conflits sociaux qui perturbent la production.

Leur fréquence et leur intensité risquent d'augmenter si des solutions idoines ne sont pas trouvées pour la sécurisation foncière et la vulgarisation des

techniques culturelles pour l'exploitation des jachères en cacaoculture et caféiculture.

- Le risque humain :

Le capital humain constitue le facteur de production le plus important, compte tenu de la nature des systèmes de production.

Malheureusement, on assiste à un vieillissement de la population rurale et à un fort taux de migration vers les villes qui risque à terme d'avoir un effet négatif sur le renouvellement et la disponibilité de la force de travail et sur les superficies cultivées ainsi que les rendements.

La forte prévalence de maladies endémiques en milieu rural, les difficultés d'accès à l'eau potable et aux soins de santé augmentent le taux de mortalité qui réduit le stock global de main -d'œuvre disponible pour la production.

La gestion des risques sus-cités, nécessite une plus grande attention de la part des organisations de producteurs en termes de gestion des facteurs de production, de maîtrise des outils de mise à marché, de négociation des contrats de vente et de planification de l'entretien de l'appareil de production.

3- « GROS PLAN »

Contrôle qualité (cf le Régulateur n° 011, pp 9, 10)

Dans le cadre de sa politique d'amélioration de la qualité du café et du cacao destinés à l'exportation, l'Etat de Côte d'Ivoire a confié à l'ARCC la gestion du contrôle de la qualité depuis la campagne 2004-2005.

« Quatre sociétés d'inspection ont été retenues SGS, BUREAUX VERITAS, UCC-CI et ACE après un appel d'offres et une cellule contrôle qualité a été créée pour servir d'interface entre les exportateurs et les sociétés retenues.

L'objectif recherché est de permettre à ces sociétés d'inspection d'exercer dans des conditions optimales afin d'être en mesure de délivrer des Bulletins de Vérification (BV) fiables ».

L'ARCC s'est engagée à assurer à ces sociétés, une répartition équitable des volumes, veiller à l'application des procédures en vigueur et à effectuer les règlements des factures des sociétés d'inspection dans les délais définis.

Principes :

Pour obtenir un BV permettant d'exporter leurs lots, les exportateurs sont tenus d'adresser une demande à l'ARCC qui se charge de désigner un des quatre concessionnaires agréés, pour le sondage et l'analyse. Une fois les BV obtenus, l'exportateur procède à l'exportation de ses lots en réglant les redevances, notamment celles relatives au contrôle qualité qui est de 1,5fcfa/ kg. En cas de rejet matérialisé par un bulletin d'analyse (BA), l'exportateur est tenu de procéder au réusinage de ses lots. Pour ce faire, il devra s'acquitter directement auprès de l'ARCC des frais de sondage et d'analyse supplémentaires effectués par la société d'inspection attributaire des lots. En effet, si pour les lots déclarés BV, les redevances payées par l'exportateur la sortie du produit équilibrent l'opération, ce n'est pas le cas pour les lots déclarés BA car le concessionnaire fera une nouvelle intervention sur ces lots qui sera l'objet d'une facture adressée à l'ARCC.

Pour veiller à l'application des procédures en vigueur et assurer la régularité des opérations de contrôle qualité, l'ARCC se réserve le droit de procéder à des contrôles inopinés sur des lots qui auront été visités par les sociétés d'inspection.

Enfin, l'exportateur dispose comme recours d'une contre-analyse, en cas de désaccord sur les résultats des lots obtenus par les sociétés d'inspection ; il

devra envoyer à l'ARCC, une demande dans ce sens, que cette dernière se chargera d'adresser à un autre concessionnaire.

La Cellule Contrôle Qualité de l'ARCC est ouverte depuis le 4 novembre 2004. Après plus d'une année d'activité, il est possible de dresser un bilan. Cependant, pour des raisons de stratégie commerciale - obligation de réserve - un bilan opérationnel s'avère nécessaire. Il s'agira donc de savoir si les engagements pris par l'ARCC ont été respectés et quelles sont les incidences de cette nouvelle disposition sur l'activité de la filière en général et sur la qualité du café et du cacao à l'exportation, bien entendu au plan local. En ce qui concerne les exportateurs et les sociétés d'inspection, principaux concernés, il leur appartiendra de se prononcer sur la gestion du contrôle qualité. Il en est de même pour les taux de non-conformité que la BCC est à même de communiquer.

Bilan des demandes d'agrément :

Au 31 mai 2006, la cellule Contrôle qualité de l'ARCC a reçu en tout 5571 demandes courantes. Pour la campagne 2005-2006, 2790 demandes dont 2527 pour le cacao et 263 pour le café ont été adressées par les exportateurs à la cellule, contre 2781 demandes pour la campagne 2004-2005 dont 2696 pour le cacao et 85 pour le café. Les volumes ont été répartis entre les quatre concessionnaires, à raison de 25 pour chacun d'eux.

Pour la campagne 2006, la Cellule s'attèle à équilibrer les volumes par produit en tenant compte de la répartition des dix plus gros exportateurs entre concessionnaires.

Application des procédures en vigueur :

Les procédures de sondage et d'analyse doivent être conformes à celles définies dans le cahier de charges élaboré à cet effet. Les normes de qualité requises font référence à celles définies dans les décrets n° 99-211 du 10 mars

1999 et 99-272 du 6 avril 1999, fixant les modalités de conditionnement du café et du cacao à l'exportation.

Les contrôles inopinés effectués ont donné des motifs de satisfaction quand à l'application de ces normes et aux résultats obtenus ; en d'autres termes, les sociétés d'inspection sont respectueuses des procédures en vigueur et les résultats d'analyse obtenus sont fiables. La faiblesse des demandes de contre analyses l'atteste.

Cependant, pour la campagne 2004-2005, soucieuse de préserver l'activité des exportations, l'ARCC a procédé à des prorogations de BV, dans la limite du délai de validité des certificats phytosanitaires. Cette disposition qui a quelque peu perturbé la gestion du contrôle qualité a été rendue nécessaire par la volonté de tenir compte des difficultés liées à la desserte maritime des ports ivoiriens, du fait de la situation sociopolitique qui prévaut.

● *Le site internet*

Depuis 2006, l'ARCC s'est doté d'un site internet. Le multimédia, qui est la combinaison du sonore, du visuel et du papier imprimé, est sans nul doute, la dernière génération de technologies modernes d'information, de communication et de formation. Il se présente comme un instrument de diffusion collective susceptible d'offrir des données aux publics selon les cas, soit en système ouvert mondial d'Internet soit en circuit intégré d'une organisation ou d'une institution nationale ou internationale.

Le site de l'ARCC est un système ouvert sur le monde. Il est composé de six rubriques principales et six rubriques dites secondaires.

1. Les principales rubriques

Les six rubriques principales se déclinent de la façon suivante :

- La présentation de l'ARCC

Dans cette rubrique, on découvre les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'ARCC.

- Les textes de Références :

L'ARCC a en charge la régulation administrative de la filière café-cacao. A ce titre, elle élabore tous les textes qui réglementent les activités de la filière café-cacao. Cette rubrique met à la disposition de l'internaute les textes qui régissent le fonctionnement des différentes structures de la filière café-cacao.

- Les grands dossiers :

Cette rubrique traite des sujets importants qui touchent soit le milieu de la commercialisation du café et du cacao soit l'historique de certains aspects de ces cultures de rente.

- Les agréments :

Toutes les informations relatives aux différentes procédures d'agrément sont livrées aux internautes. On peut également consulter l'annuaire des exportateurs et des acheteurs agréés.

- Les publications et informations :

On retrouve dans cette rubrique tous les écrits concernant la filière café cacao, depuis les publications jusqu'aux décrets sur la commercialisation en passant par les communiqués.

La sous-rubrique informations est réservée exclusivement à tous les opérateurs de la filière café-cacao du monde en entier. Pour y avoir accès, il suffit de s'inscrire.

- Documentation :

Les documents à consulter concernent les archives des événements récents qui ont marqué l'actualité de la filière café-cacao en Côte d'Ivoire. La rubrique documentation est un centre de documentation virtuel.

2. Les rubriques secondaires

Au nombre de six, elles sont composées des éléments suivants :
la revue de presse : elle se subdivise en deux sous rubriques qui sont :
« *A la une* » et les « *archives* ».

- « *A la une* » permet de retrouver tous les articles parus sur le Web relatifs à la filière café-cacao.
- Les « *Archives* » s'intéresse à la revue de presse sur la filière café-cacao.
- « *Le lexique café-cacao* » : cette rubrique vous familiarise avec les mots et vocabulaires du monde du café et du cacao.
- « *Le Régulateur en ligne* » : le bulletin « *Le Régulateur* » est entièrement disponible sur le net du premier numéro au dernier.
- « *Les organisations internationales* » : cette rubrique est consacrée à tous les partenaires internationaux de la filière café-cacao.
- « *Les autres Structures de la filière* » : Il s'agit ici des différentes structures qui ont en charge la gestion quotidienne de la filière café-cacao de Côte d'Ivoire : le FDPCC, la BCC, le FRC, le FGCC ;

11.1.2 Le Fonds de Régulation et de Contrôle (FRC)

Le FRC dont l'objectif premier est la régulation financière et la gestion de la trésorerie, devrait créer les conditions d'une bonne communication réelle. Mais aucun moyen de communication n'a jusque là été mis en place.

11.1.3 Le Fonds de Développement des Producteurs de Café et de Cacao (FDPCC)

Le Fonds de Développement des Producteurs de Café et de Cacao est une structure qui a un service de communication mais ne possède aucune stratégie de sensibilisation ni d'information à l'endroit des producteurs. Encore moins il ne possède d'outils de communication.

11.1.4 La Bourse du Café et du Cacao (BCC)

La Bourse du Café et du Cacao a mis en place un bulletin d'information de trois feuillets appelé « *La Conjoncture* ». Son site Internet est en gestation. La page d'accueil vous le signale. Cependant, dans le souci d'informer les producteurs sur le prix de vente du kilogramme du café et du cacao, la BCC a mis en place un système d'information à travers les radios rurales en langues locales.

Tableau 31 : Le programme d'information de la BCC à travers les radios rurales

RADIO RURALES	LOCALITES	HORAIRES
Radio Tcho Yasso	ADZOPE	06 h 30 13 h 30 17 h 30
Radio Gagnoa	GAGNOA	
La voix de la Nawa	SOUBRE	
La voix de Guiglo	GUIGLO	
La voix de l'Agneby	AGBOVILLE	
Radio Taabo 2	TAABO	
Radio Fraternité	DIVO	
La voix de Djékanou	DJEKANOU	
La voix du N'zi	DIMBOKRO	
Radio N'zassa	TOUMODI	
Radio Paix Sanwi	ABOISSO	
Radio Lepin	ALEPE	
Tchan-Min	NIABLE	
Radio Tcharto	DALOA	
La voix du Cavaly	BIN-HOUYE	
La voix des 18 montagnes	MAN	
Radio Rurale San-Pédro	SAN-PEDRO	
Radio oxygène	SINFRA	
Radio Daoukro	DAOUKRO	
Radio Issia	ISSIA	
Radio Bladre	KOUN-FAO	
Radio atougblan	BETTIE	

11.1.5 Le Fonds de Garantie des Coopératives Café-Cacao

L'on trouve dans l'organigramme de cette structure un service de communication. Mais aucune procédure n'est en place pour apporter aux producteurs les informations qu'il faut. La dernière tournée d'information organisée par le FGCC a été mise en œuvre par l'ensemble des structures de la filière pour informer les paysans sur l'importance de la construction des magasins généraux.

11.2 LE SWOLLEN SHOOT ET L'ABSENCE TOTALE DE COMMUNICATION

11.2.1 Le Swollen Shoot ou la maladie du cacaoyer

Le Swollen Shoot est une maladie qui menace la cacaoculture ivoirienne. Au regard de la gravité de la situation, il est à craindre que si rien n'est fait pour limiter son impact, cette maladie pourrait s'étendre très rapidement. Ce qui risque d'affecter le volume de la production et la durabilité de la culture du cacao en Côte d'Ivoire.

• *Les manifestations de la maladie*

Le Swollen Shoot est une maladie virale du cacaoyer. Elle a été découverte en 2003 dans la région de Bouaflé, plus précisément dans le village de Petit-Gohitafla, par les agents de l'ANADER lors de leurs visites. C'est une maladie du gonflement des rameaux (ce qui justifie le nom de Swollen Shoot) qui a pour agent pathogène un virus transmis et transporté par un insecte: la cochenille (puceron) par simple piqûre. Trois principaux symptômes sont en effet associés au développement de la maladie : le gonflement des rameaux et des racines, le jaunissement des feuilles et la déformation d'organes.

Le gonflement des rameaux, à la base, à l'extrémité ou dans l'entre nœud, est le symptôme le plus spectaculaire de la maladie attribué à cette maladie. Les symptômes foliaires sont aussi fréquents. Sur les jeunes feuilles, la maladie se manifeste par un éclaircissement le long des nervures. Sur les feuilles adultes, l'on observe un éclaircissement jaunâtre. La déformation des feuilles et des cabosses est également observée. Les arbres malades présentent, en effet, des cabosses de petite taille et de forme arrondie ; ils subissent une forte défoliation et finissent par mourir. Elle transforme le plant de cacaoyer en un arbre qui semble avoir été ravagé par un feu de brousse.

● *L'ampleur des dégats*

Dans les départements de Sinfra et Bouaflé, où les foyers sont plus importants, les pertes de production dues à la maladie varient de 40 à 100%. Dans ces localités, plus de 8 600 ha de cacaoyers ont été détruits ou réduits à l'état de jachère, offrant ainsi un paysage de désolation. Les observations montrent aussi que dans un rayon d'environ 20 mètres autour d'un foyer, les cacaoyers, bien qu'apparemment sains, sont déjà infectés par le virus.

A Konéfla (Sinfra), ce sont plus de 12 hectares de cacaoyers d'un producteur qui ont été dévastés par le swollen shoot. Une situation qui a semé chez ce planteur une grande consternation. Et pour cause, de sa plantation de cacao il ne reste plus aujourd'hui que seulement 1 hectare. Déçu, ce paysan s'est résigné à ne plus cultiver que de l'igname et du maïs.

Tout comme lui, ce sont tous les producteurs de la région qui doivent souffrir de voir le fruit de plusieurs années de dur labeur, voire de toute leur vie, qui disparaît ainsi.

11.2.2 L'absence d'une volonté d'information et de sensibilisation

Pour permettre à tous les producteurs de cacao de s'informer sur le Swollen Shoot, une grande campagne de sensibilisation avait été annoncée par les autorités des structures de la filière et par les responsables du CNRA. Cette campagne devrait se dérouler dans les 13 régions du pays. Mais malheureusement elle n'a jamais pu être amorcée. Les structures commises à la tâche se sont contentées de faire des communiqués à l'endroit des régions déjà atteintes de cette maladie.

Cependant, des méthodes modernes d'investigations ont été mises en œuvre. Mieux, une collaboration avec une dizaine de laboratoires spécialisés dans les domaines les plus divers a déjà permis d'obtenir des résultats. Des chercheurs Ivoiriens des instituts de recherches agronomiques, en collaboration avec leurs homologues de Montpellier en France, sont parvenus à sélectionner des variétés tolérantes au virus. Il s'agit donc pour nos autorités d'initier des campagnes de sensibilisation dans toutes les zones de production du cacao en vue de donner de plus amples informations sur la maladie.

11.3 ANALYSE SYSTEMIQUE

11.3.1 La communication entre les structures et les producteurs

La méthode systémique selon Gingras FP : *« est l'analyse (...) qui examine de façon systématique la gestion des situations sociales caractérisées par un ensemble de rapports relativement stables où les acteurs doivent prendre des décisions »*.

Chacune des structures de la filière café- cacao fonctionne de façon autonome en matière de communication. C'est pourquoi, elles possèdent non pas

une stratégie de communication commune et globale mais chaque structure a un service chargé de la communication interne.

Les services de communication n'ont pas pour ambition d'asseoir une stratégie de communication en faveur des producteurs. Ils se contentent de gérer les relations presses (déclaration de presse, conférence de presse, cérémonies). La seule structure organisée dans le domaine de la communication est l'ARCC. Elle possède deux outils de communication : le magazine « le Régulateur » et un site web. Mais ces moyens, à l'analyse ne s'adressent pas systématiquement aux producteurs.

« *Le Régulateur* » bien que distribué de façon gratuite n'est pas à la disposition des paysans. Avec la qualité du papier (papier glacé, images en couleur), « *Le Régulateur* » ne peut être tiré en grande quantité. Sinon combien de tirage faudra-t-il pour atteindre le maximum de producteurs. D'ailleurs, mise à part une seule rubrique (l'ami du producteur), aucune autre ne s'adresse aux paysans. La véritable cible de ce magazine demeure l'exportateur.

Quant au site Internet, il est certes une porte ouverte sur le monde, mais sa préoccupation n'est pas le producteur. Ces rubriques s'adressent à tous les usagers de la filière. Aucune fenêtre n'est ouverte pour prodiguer des conseils pratiques aux paysans.

Au niveau des rencontres et autres relations interpersonnelles, l'ARCC n'est pas en contact direct avec les paysans. Aucune politique de communication n'a été initiée dans ce sens.

En ce qui concerne le FDPCC, structure habilitée à informer et former les producteurs, elle ne se contente que de rencontres sporadiques avec quelques coopératives dans le cadre de la distribution des sacheries. La communication à

ce niveau n'est pas formalisée. On note une absence totale d'une stratégie de communication qui prendrait en compte les producteurs de café et de cacao.

Selon Bernoux (2004) « *les hommes réagissent positivement dans leur domaine de production quand on s'intéresse à eux* ». Il ajoute par ailleurs « *qu'il existe une certaine unanimité dans le niveau de production de chacun, quels que soient les changements imposés. Mais chaque incident ou tension entre des personnes provoque une baisse sensible de la production* ». Maslow affirme que le besoin indispensable à la vie de l'homme a des origines physiologiques, instinctives, mais aussi culturelles et sociales. Il engendre des motivations. D'où l'idée d'une pyramide des besoins : organiques, de sécurité, d'appartenance, d'estime et enfin de réalisation de soi. Ils doivent être satisfaits dans l'ordre, avec passage d'un niveau à un autre. Les structures mises en place à la faveur de la libéralisation avaient toutes pour mission de satisfaire ces besoins. Et pour y arriver elles auraient pu mettre en place une véritable plate forme de rencontre et de communication avec les paysans.

Les études menées par Herzberg ont permis de déterminer deux sortes de besoins à l'intérieur d'un groupe : l'instinct animal et l'aspiration humaine à s'élever psychologiquement. Ces deux besoins sont liés à cinq facteurs de satisfaction au travail : accomplissement, reconnaissance, travail, responsabilité et avancement. Ces facteurs, s'ils sont satisfaits, sont capables d'entraîner des changements d'attitudes durables. C'est pourquoi, les crises dans la filière café cacao vont naître après la troisième année, eu égard au manque de contact réel entre les nouveaux dirigeants des structures et les producteurs. A ce propos Hertzberg propose une meilleure organisation avec des schémas de communication simplifiés et appliqués sur le terrain.

Bernoux (2004) fait le distinguo entre système (ensemble d'éléments interdépendants, liés entre eux par des relations telles que si l'une est modifiée, tout l'ensemble est transformé), et organisme (toute réaction à une modification est destinée à rétablir l'équilibre menacé par le changement). L'analyse stratégique consiste à repérer les cas où les acteurs ne sont plus en interaction, tout en restant interdépendants. Dans l'analyse systémique, l'interdépendance est nécessaire pour aboutir à l'interaction. Dans le cas de la filière café cacao, il s'agit bel et bien d'un système.

Le système d'actions concrètes est constitué d'acteurs interactifs et interdépendants. Les acteurs résolvent les problèmes posés par le fonctionnement de l'organisation en fonction de leurs propres buts et de ceux de l'organisation. Il y a donc dans ce système, un système de régularisation et un système d'alliance et de contraintes des relations. La défaillance de l'un des acteurs provoque naturellement une rupture dans la réussite du contrat socio économique. C'est le cas des dirigeants des structures de la filière café-cacao. L'absence de communication entre eux et les producteurs crée une rupture dans le contrat qui lie les deux parties. A ce propos, Michel Josien (2004 :135) affirme : qu' *« un système tend à établir des règles qui lui permettent de se stabiliser. La recherche frileuse de l'homéostasie peut empêcher l'évolution d'un système et, si l'on souhaite valoriser l'équilibre, il peut être plus pertinent de se fixer l'homéodynamisme comme objectif, c'est-à-dire l'équilibre dans le mouvement. La violation par l'un de ses membres de l'une des règles du groupe met en cause ce principe et engendre une crise. »*

11.3.2 Les relations entre les différentes structures de la filière café-cacao

Les structures de la filière café-cacao représentent chacune un maillon de la chaîne dans le système de production et de commercialisation du café et du

cacao. Elles entretiennent donc entre elles une relation de complémentarité à l'image des différentes missions qui leur sont assignées. Cette relation répond aux soucis qu'elles ont de communiquer entre elles et surtout d'harmoniser leur point de vue afin de faire face à leurs engagements.

L'Autorité de Régulation du Café et du Cacao (ARCC), société d'Etat, chargée des fonctions régaliennes de contrôle et de régulation administratives des filières constitue l'épine dorsale de cette communication. De par sa mission, elle est en communication avec toutes les autres structures. Elle leur apporte des informations nécessaires à l'amélioration de la qualité des produits et veille à la bonne application des règles régissant la filière.

Les structures telles que le FDPCC, la BCC et le FRC échangent régulièrement entre elles sur les conditions de travail et surtout sur la conduite à tenir au cours des campagnes. Dans les objectifs à atteindre, toutes ces structures devraient en principes communiquer directement avec les producteurs et les organisations agricoles de la filière telles que les faitières sauf l'ARCC qui elle est l'interlocutrice des exportateurs.

Conclusion partielle

L'absence de communication crée à l'intérieur de l'organisation que constitue la filière café-cacao, des conflits de pouvoir "capacité pour certains d'agir sur d'autres", dus en grande partie au fait que n'ayant pas la même formation, les mêmes intérêts immédiats, la même appréciation de l'économie cacaoyère, les producteurs et les dirigeants n'ont pas forcément les mêmes objectifs. Il y a donc nécessité de l'existence d'un pouvoir régulateur de ces conflits.

Schéma 15 : Communication entre les différentes structures et acteurs de la filière

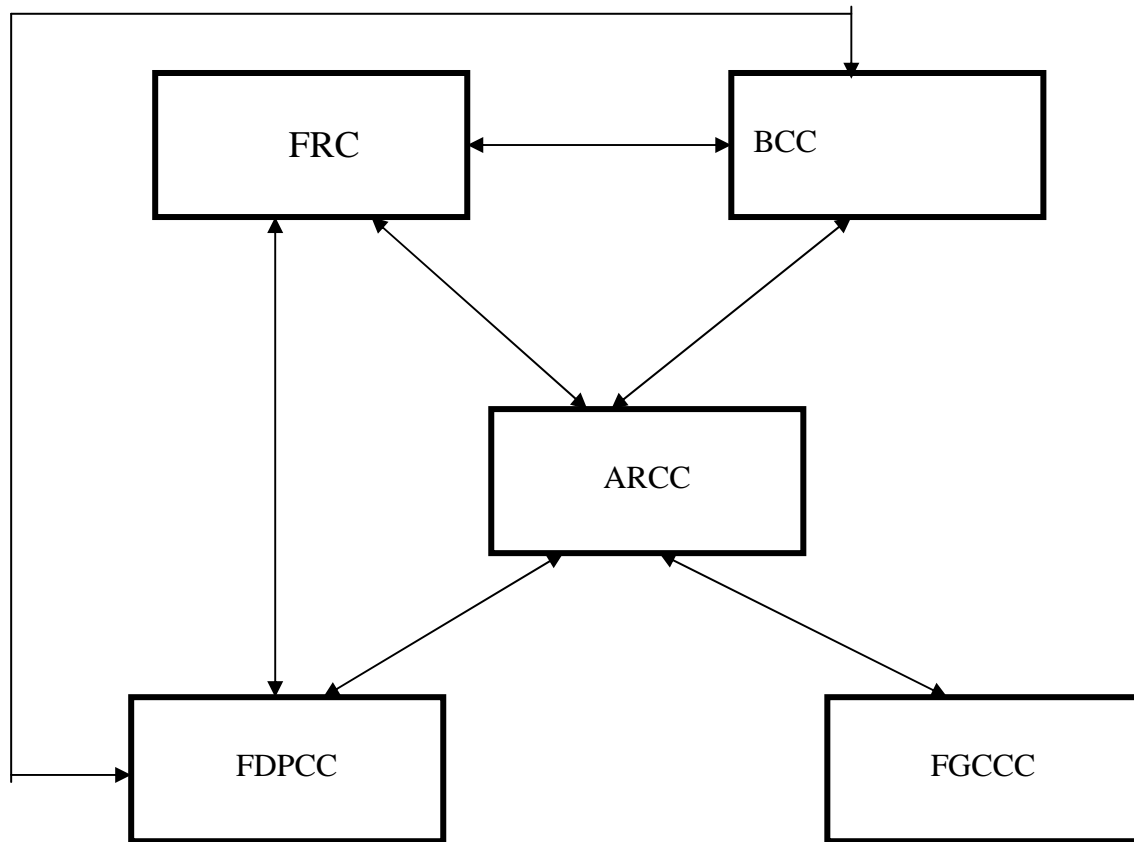
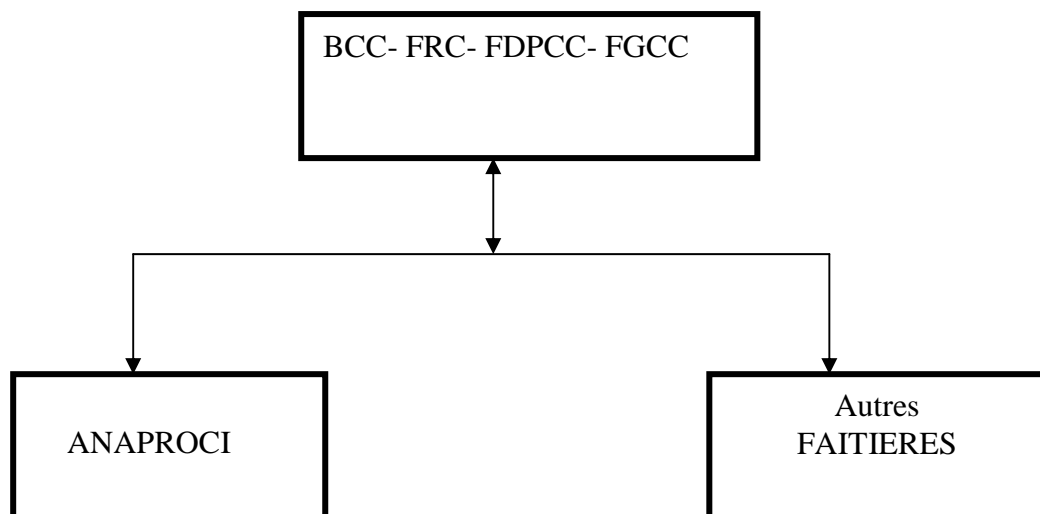


Schéma 16 : Communication entre les structures de la filière café cacao et les organisations des producteurs



Source : Banzio (2003 :44)

CHAPITRE XII : --- ---

LA CRISE DANS LA FILIERE ET LA REFORME DE LA LIBERALISATION

La crise dans la filière est à la fois une crise de leadership et une crise due à la mauvaise gestion des ressources financières, humaines et à une absence de communication.

12.1 LA CRISE DANS LA FILIERE CAFE-CACAO

12.1.1 La crise du leadership

Selon *Le Régulateur collector* n°14,15,16 d'octobre 2007 et de juin 2008 : « le vendredi 28 décembre 2007, un Conseil d'Administration de la BCC réuni dans un hôtel de la place procède au renouvellement de son équipe dirigeante. Edoukou Angoran administrateur à l'association Nationale des Producteurs de café-cacao de Côte d'Ivoire ANAPROCI au compte des producteurs a été élu Président du Conseil d'Administration. Il remplace Lucien Tape Doh ». Cette décision est contestée par l'avocat de TAPE Doh. Maître Serge Pamphile explique que le mandat dévolu à l'assemblée générale des 32 membres de la BCC est de douze mois. Au terme de l'article 5 du décret n 2001-464 du 25 juillet 2001, les membres des différents collèges sont désignés démocratiquement par les producteurs et les exportateurs. Les modalités pratiques de désignation sont fixées par arrêté conjoint à titre provisoire du Ministre de l'agriculture et des Ressources animales, du Ministre du Commerce, du Ministre de l'économie et des Finances et du Ministre de l'Industrie et de la promotion du secteur privé.

Maître Serges Pamphile précise par ailleurs que 12 mois après la mise en place du conseil d'administration, il n'y a pas eu d'élections réunissant tous les producteurs pour désigner les 32 nouveaux représentants. Ces derniers à leur tour devraient élire les 8 membres du Conseil d'Administration. Pour que cette élection se fasse, il faut au préalable qu'il y ait un arrêté conjoint des Ministres suscités. Mais jusqu'à ce jour aucun document de ce type n'a été porté à la connaissance des responsables des différentes structures. *« En conséquence dira l'avocat de Tapé Doh, les organes provisoires et les personnes qui les composent demeurent en place ».*

Cette situation prendra une autre allure lorsque le Président du Conseil d'Administration de l'Autorité de Régulation du Café et du Cacao, Placide Zoungana emboîte le pas à Maître Serges Pamphile dans une déclaration relative au renouvellement des membres du CA de la BCC. Dans son intervention, le PCA de l'ARCC souligne que *« conformément aux articles 16 et 19 des statuts de la BCC, les administrateurs sont nommés par l'assemblée Générale »*. A la suite de Placide Zoungana, le Directeur Exécutif de l'ARCC, Didier Gbogou a affirmé qu'il faut maintenant arrêter la cacophonie dans la filière. Il a en outre précisé, quant à la situation de la BCC, que l'élection du nouveau PCA de la BCC n'a pas respecté les textes.

Des responsables de l'ANAPROCI conduits par Behi Benoît, vice Président, dans un communiqué marqueront leur désapprobation vis-à-vis de la réaction des dirigeants de l'ARCC. Selon ces responsables, ce sont les délégués de l'ANAPROCI qui ont nommé Tapé Doh comme PCA de la BCC. Ils ont donc décidé de le démettre pour le remplacer par un autre. Il n'est point question que l'ARCC s'ingère dans une situation qui ne la concerne pas, ont-ils précisé.

Après le chapitre du PCA, c'est le Directeur de la BCC qui à son tour est débarqué le 17 janvier 2008 et remplacé par Etté Fabrice. A cette autre crise qui frappe la BCC, l'ARCC répondra dans une déclaration pour rétablir les faits à travers les textes qui régissent la filière le 21 janvier 2008.

La déclaration de l'ARCC sera une fois de plus l'objet d'une mise au point par Edoukou Angoua en sa qualité de PCA de la BCC. Alors que la crise à la BCC n'a pas encore trouvé un dénouement véritable, une autre éclate : les sages de l'ANAPROCI ont décidé de limoger Henry Amouzou, PCA du FDPCC.

Le conseil des sages conduit par Sansan Kouao, Bléoué Aka, YAO Fils Pascal et plusieurs lauréats de la Coupe Nationale se sont réunis pour soutenir la décision du départ du PCA du FDPCC. (*Le Régulateur collector n°14,15,16*), ils reprochent à ce dernier sa gestion opaque de la structure dont il a la charge, il a failli à sa mission diront-ils. Ce comité de sage ira plus loin ; il crée le Conseil National des Producteurs. Pour les initiateurs de cette nouvelle organisation, il s'agit de mettre fin à l'anarchie qui règne dans la filière. Le Conseil National des Producteurs aura pour mission de contrôler et de sécuriser les structures de la filière afin d'éviter des dérapages. Cette organisation à donc le devoir de penser l'éthique et la déontologie de la profession de producteur et veiller à leur observance. Les initiateurs de cette nouvelle structure dénoncent la mauvaise gestion d'Henri Amouzou et des sociétés acquises par le FDPCC.

Par ailleurs, la situation financière due à l'achat d'une usine aux Etats-Unis et de sociétés en Côte d'Ivoire et les constants remous dans la filière vont amener le Président de la République à instruire le Procureur de la République courant février 2008 à l'effet de diligenter une enquête dans la filière. Des instructions ont donc été données aux responsables des structures de la filière.

12.1.2 Les audits de l'Union Européenne

L'Union Européenne (UE) avait prévu d'octroyer des fonds à la filière cacao dans son programme Stabex de 1999. Avant de financer la filière et à la demande de la Présidence ivoirienne, l'UE a soumis le secteur du cacao ivoirien à des audits financier et juridique. L'audit financier, qui couvrait la période allant d'octobre 2000 à juin 2003, a été finalisé en septembre 2004. Les auditeurs financiers qui travaillent pour le compte de l'UE ont ainsi noté que *« la volonté sous-jacente de tout mettre en œuvre pour empêcher la bonne réalisation de notre mission était manifeste à tous les niveaux hiérarchiques, malgré une apparence convenue du contraire »*. En août 2003, le président de la BCC a demandé aux représentants de toutes les institutions de la filière cacao d'interdire aux auditeurs financiers l'accès à leurs structures. Les auditeurs ont relevé un manque de clarté quant au montant total des prélèvements perçus par les institutions de la filière cacao, et à leur utilisation. Les auditeurs juridiques (Rapport de Global Witness, 2007) qui travaillent pour le compte de l'UE ont été confrontés à une réticence similaire de la part des institutions de la filière cacao à leur fournir des informations. Une version préliminaire de l'audit juridique a été divulguée par la presse française en janvier 2006. Jusqu'à cette date, le contenu de l'audit n'avait pas encore été publié officiellement, bien qu'il ait été remis aux autorités ivoiriennes en septembre 2006. Les auditeurs juridiques de l'UE se sont dits préoccupés par le fait que les institutions de la filière cacao ne respectent pas leurs obligations légales, ainsi que par le statut juridique particulier de la BCC et du FRC et le chevauchement de leurs missions. Se basant sur un rapport préliminaire des auditeurs financiers de l'UE, plusieurs bailleurs de fonds, dont l'UE, la Banque Mondiale et le FMI, ont envoyé un mémorandum commun au gouvernement, pour lui recommander de suspendre les prélèvements pour la Réserve de Prudence et le FDPCC, et de réduire tous

les autres prélèvements. Les recommandations n'ont pas été mises en application.

Le Communiqué du Ministre de l'agriculture

« **Objet** : Instruction de Monsieur le Président de la République

Depuis quelques temps, la filière café cacao est l'objet de beaucoup de remous de divers ordres qui ont amené le Chef de l'Etat à instruire le Procureur de la République à l'effet de diligenter une enquête.

C'est dans ce contexte que depuis la fin d'année 2007, une crise perturbe gravement le fonctionnement des organes de gestion de la Bourse du café et du cacao.

Après consultation de Monsieur le Président de la République le lundi 28 janvier 2008, les instructions suivantes sont données aux dirigeants des structures suivantes ;

Toutes les instances de gestion actuelles des structures suivantes ; BCC, FRC, FDPCC, notamment leurs conseils d'administration et leurs bureaux restent en place jusqu'aux conclusions des enquêtes en cours sur la filière sous l'égide du Procureur de la République.

Il reste donc entendu que pour la BCC, le Conseil d'administration et son bureau d'avant la crise au sein de cette structure restent en place.

Dans l'intervalle, aucune décision de licenciement du personnel ne devra être prise au sein de la BCC.

Un comité de réflexion sera mis en place en vue dévaluer la situation institutionnelle, juridique, technique et financière actuelle de la filière et proposer des réformes pour au plus tard fin mai 2008.

Le Ministre de l'agriculture en appelle au calme et à la sérénité au sein de la filière en attendant les conclusions de l'enquête en cours ».

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE AMADOU GON.

12. 1.3 La création d'un comité de suivi des programmes de la filière

• *Les reformes dues à la situation de crise*

Constatant la situation qui prévaut dans la filière café cacao, le Président de la République prend le décret n°2006-14 du 24 février 2006 portant création du comité chargé de l'examen et du suivi des projets et programmes de la filière café et cacao fixant les modalités de décaissement des redevances «FDPC- Investissement » et «réserve de Prudence ».

- *Le comité de suivi des projets et programmes de la filière café-cacao*

Le comité de suivi des projets et programme est composé comme suit :

Un représentant du Ministre chargé de l'économie et des Finances,
Un représentant du Ministre chargé de l'agriculture,
Le Directeur Exécutif de l'autorité de Régulation du café et du cacao -ARCC,
Le Directeur Général du Fonds de Régulation et de Contrôle -FRC,
Le Directeur Général de la Bourse du café et du cacao -BCC,
Le Secrétaire Exécutif du Fonds de Développement et de Promotion des activités des producteurs de café et de cacao-FDPC. Le Comité est présidé par le Directeur Exécutif de l'Autorité de Régulation du Café et du Cacao.

- *Le fonctionnement*

Ce comité a été créé pour palier les insuffisances du FDPC quant à sa mission d'améliorer les conditions de vie des producteurs. Ainsi, la gestion du Fonds d'Investissement en milieu Rural-FIMR a été transférée au Comité. Le FIMR créé au cours de la campagne 2006-2007 a pour objectif de financer exclusivement les projets d'infrastructures dans la zone café-cacao. Ce fonds est alimenté par une redevance de 12,5 FCFA par kg.

Une cellule de supervision est créée au sein de du comité. Elle a un rôle technique. Constituée d'experts dans le domaine de la conception et de suivi de projets, la cellule travaille dans les domaines suivants : la santé rurale, l'éducation de base, l'hydraulique humaine, les routes rurales.

- Les raisons de la création du Comité

Dans le cadre de la gestion des fonds tels que «la réserve prudence» et du «FDPCC investissement », il faut distinguer deux périodes : La période avant février 2006 et celle d'après février 2006.

Avant février 2006

Avant février 2006, on distinguait le prélèvement de l'Etat, les prélèvements des structures et ceux relatifs à la mise en œuvre des activités en direction des producteurs. A ce niveau, on note le prélèvement pour la réserve de prudence géré par le Fonds de Régulation et de Contrôle FRC, le FDPCC Investissement par le FDPCC.

Après février 2006

En février 2006, un comité est créé par décret pour examiner et suivre tous les projets et programmes de la filière café cacao. La création de ce comité est motivée par la bonne gouvernance dans la gestion des ressources et par le fait que les prélèvements seront désormais gérés de façon collégiale. Les prélèvements sont mis dans des comptes dont les numéros sont disponibles. Désormais, tous les projets et programme financés par la filière sont soumis au comité qui les examine et donne un avis motivé aux Ministres. C'est après cette démarche que les fonds peuvent être décaissés pour exécuter les projets. Mais les fonds ne peuvent être décaissés que si le Ministre de l'économie et des finances et celui de l'agriculture valident l'ordre de virement. Les ressources prélevées et leurs utilisations font l'objet d'une communication en conseil de Ministre.

La création de ce comité est la preuve d'une absence de communication entre les structures et les autorités, entre les structures et les producteurs et entre les structures elles-mêmes. On se rend compte qu'il y a des problèmes dans l'application des cahiers de charges. Les règles qui régissent le fonctionnement de chacune des structures sont foulées aux pieds, sinon sont ignorées. On remarque une confusion dans les missions assignées à chaque structure. Et cet état de fait va créer dans la filière une crise généralisée. Les producteurs laissés pour compte et ne sachant à qui s'adresser, vont réagir par des revendications et des grèves.

12.1.4 L'enquête du procureur de la république

Le 11 octobre 2007 le Président de la République écrit au procureur de la République à l'effet de diligenter une enquête dans la filière café-cacao. Cette enquête aboutira en juin 2008 à l'incarcération des responsables de la filière. Un rapport confidentiel de l'ONG américaine Global Witness commandité par la «*Maison Blanche*» est sans appel : outre le travail des enfants dans les plantations ivoiriennes de café et de cacao, des sommes faramineuses ont été détournées par les gestionnaires de ce qui est considéré comme les «*deux mamelles*» de l'économie ivoirienne. Les Etats-Unis qui consomment 2/3 du cacao ivoirien mettent la pression sur le gouvernement ivoirien afin que toute la lumière soit faite sur ces prétendues malversations.

12.1.5 Les planteurs portent plainte contre les dirigeants de la filière

Les responsables du FDPCC, BCC, FGCCC, FRC, ARCC ignorent que ce sont leurs propres mandants qui sont à l'origine de cette opération baptisée «*mains propres*» dans la filière café-cacao. En effet, les producteurs ne sont pas contents de la gestion de leurs représentants. Depuis 2005-2006, les doyens et richissimes planteurs Sansan Kouaho et Yao Fils (Niablé), Bléoué Aka

(Aboisso), Boa Bonzou (Abengourou) et autres se plaignent régulièrement auprès du chef de l'Etat de la manière cavalière dont leurs ressources communes sont gérées par leurs mandataires, qui étalent de façon ostentatoire leurs nouvelles richesses, font des dépenses colossales et effectuent plusieurs acquisitions d'entreprises et d'usines sans leur rendre compte à la base. Puis vint l'affaire de l'achat de l'usine de Fulton, aux Etats-Unis. Les planteurs demandent des comptes aux mis en cause et, devant leur mépris et refus de s'expliquer, menacent de porter l'affaire devant les tribunaux. Les planteurs, avec à leur tête les dignitaires ci-dessus cités, saisissent alors leurs avocats et portent plainte auprès du Procureur de la République de Côte d'Ivoire. Mais avant, les plaignants prennent le soin d'en informer le Président de la République et de rassembler des preuves tangibles de malversations financières, de corruptions, d'escroqueries et de détournements de deniers publics. Puis, la justice ivoirienne se met en branle, et l'étau se referme un à un sur Amouzou, Tapé Doh, Kili, Kouakou Firmin et autres, ainsi que leurs premiers collaborateurs. Même Placide Zoungrana, PCA de l'Autorité de régulation du (ARCC) qui assurait les prélèvements des taxes sur le café cacao (DUS : Droit Unique de Sortie) pour le compte de l'Etat de Côte d'Ivoire, a été pris dans les mailles du filet de la justice. Dans leurs investigations, les enquêteurs découvrent que la plupart des structures qui opèrent dans le café cacao, à l'image du FDPCC, n'ont aucune existence légale. De graves irrégularités ont été relevées, notamment pour ce qui est de la forme juridique desdites structures, du caractère diffus et imprécis de leurs missions respectives et des actes passés par leurs différents organes sociaux.

12.1.6 L'inculpation des dirigeants de la filière café cacao

Le 13 juin 2008 ce sont 23 dirigeants des différentes structures de la filière qui ont été inculpés et incarcérés à la Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan (MACA). Selon le procureur de la République, ils sont accusés de

« détournement de fonds, d'abus de confiance, d'abus de biens sociaux, d'escroquerie, de faux et usages de faux en écriture de commerce ou de banque¹⁹ ».

**COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT RELATIF A LA SITUATION
DANS LA FILIERE CAFE CACAO**

22/09/2008

« Les remous observés ces dernières années dans la filière Café Cacao et les accusations récurrentes de détournements importants de fonds dans la presse nationale contre les dirigeants des structures de ladite filière, ont amené la Président de la République, S.E.M. Laurent Gbagbo, à instruire le Procureur de la République Près le Tribunal de Première Instance d'Abidjan Plateau, aux fins de diligenter une enquête sur ces graves accusations. C'est ainsi qu'une information judiciaire a été ouverte et que de nombreux dirigeants et autres responsables de ces structures ont été placés sous mandat de dépôt. Par ailleurs, au plan administratif, de graves irrégularités ont été relevés, notamment en ce qui est de la forme juridique desdites structures, du caractère diffus et imprécis de leurs missions respectives, et des actes passés dans leurs différents organes sociaux.

Pour arriver à résoudre l'ensemble des problèmes, une réforme de la filière Café Cacao s'impose à présent. Mais, en attendant, vu l'urgence de la nécessité d'assurer le bon déroulement de la campagne 2008- 2009 qui démarre le 1er octobre 2008, il est impérieux de prendre des mesures conservatoires en mettant en place un système de gestion pour une période transitoire de 7 mois.

¹⁹ Une ordonnance, signée le 19 septembre 2008 par le président Laurent Gbagbo, "retire aux structures de la filière pour une période transitoire de sept mois renouvelables, l'exercice des pouvoirs de gestion, de contrôle et de régulation qui leur étaient précédemment dévolus". Selon l'ordonnance, "leurs droits seront désormais exercés par un comité de gestion de la filière café-cacao". Un décret présidentiel daté du 21 septembre 2008 précise que le nouveau comité de gestion de la filière est dirigé par un président, assisté de deux vice-présidentes. Le comité comprend également trois administrateurs provisoires pour les anciennes structures.

C'est dans ce cadre que le Président de la République vient de prendre les textes ci-après:

- L'ordonnance N°2008-259 du 19 septembre 2008 modifiant et complétant l'ordonnance N°2000-583 du 17 août 2000 fixant les objectifs de l'action économique de l'Etat en matière de commercialisation du café et du cacao, telle que modifiée par des ordonnances N°2001-46 du 31 janvier 2001 et N°2001-666 du 24 octobre 2001 ;

- Le décret N° 2008- 260 du 19 septembre 2008 portant composition, attribution et fonctionnement du Comité de gestion de la filière Café-Cacao ;

- Le décret N° 2008- 261 du 21 septembre 2008 portant nomination des membres de la filière Café Cacao;

- Le décret N°2008-262 du 21 septembre 2008 portant nomination des Membres du Secrétariat Permanent auprès du Comité de Gestion de la filière café-cacao ; En ce qui est de l'ordonnance, elle retire à l'Autorité de Régulation du Café et du Cacao (ARCC), à la Bourse du Café et du Cacao (BCC), au Fonds de Régulation et de Contrôle (FRC) et au Fonds de Développement et de Promotion des activités des Producteurs de Café et de Cacao (FDPCC) ,pour une période transitoire de sept mois, renouvelable, l'exercice des pouvoirs de gestion, de contrôle et de régulation qui leur étaient précédemment dévolus.

Ces pouvoirs seront désormais exercés par un Comité de gestion de la filière café-cacao composé d'un Président, de deux Vice- Présidents et de trois Administrateurs provisoires. Les activités retirées comme indiqué ci-dessus, sont gérées par :

-Un Administrateur Provisoire unique pour la BCC et le FRC;

-Un Administrateur Provisoire pour le FDPCC;

-Un Administrateur Provisoire pour l'ARCC.

Pour la réalisation de ses missions, le Comité de Gestion de la filière café-cacao est assisté d'un organe technique, le Secrétariat Permanent. Les membres du

Comité de Gestion ainsi que les membres du Secrétariat permanent sont nommés par décret.

En ce qui est du décret portant composition, attributions et fonctionnement du Comité de Gestion de la filière café-cacao, il précise les modalités d'organisation et de fonctionnement du Comité de Gestion, notamment les attributions et pouvoirs du Président du Comité de Gestion.

Ainsi, le Président du Comité de Gestion assure la planification, la coordination, la supervision et le contrôle des activités. Il exerce à l'égard des Administrateurs Provisoires, l'autorité d'un supérieur hiérarchique.

Le décret indique également que le Secrétariat Permanent anime au quotidien, les activités du Comité de Gestion et établit les procès-verbaux dudit Comité.

Enfin, le décret énonce toutes les dispositions financières nécessaires au bon fonctionnement du Comité de Gestion et du Secrétariat Permanent ».

La crise dans la filière café-cacao et l'inculpation des dirigeants des différentes structures ont pris l'allure d'un scandale financier à telle enseigne que tous les organes de presse s'en ont saisi. La relation des faits se dispute aux commentaires à la fois neutres et partisans. L'analyse d'un certain nombre d'articles nous permettra de mettre en exergue les intentions des uns et des autres.

12.2 ANALYSE DES ARTICLES DE PRESSE SUR LA CRISE DANS LA FILIERE

L'analyse de contenu se fonde sur l'idée que le sens d'un texte ou d'une communication en général est voilé intentionnellement ou involontairement, moyennant le jeu linguistique. Laurence Bardin (2003) définit l'analyse de contenu comme un ensemble d'instruments méthodologiques de plus en plus raffinés et en constante amélioration s'appliquant à des « discours » extrêmement diversifiés - le facteur commun de ces techniques multiples et multipliées - du calcul des fréquences fournissant données chiffrées à l'extraction de structures se traduisant en modèles- est une herméneutique contrôlée, fondée sur la déduction : l'interférence. En tant qu'effort d'interprétation, l'analyse de contenu se balance entre les deux pôles de la rigueur de l'objectivité et de la fécondité de la subjectivité. Elle absout et cautionne chez le chercheur cette attirance vers le caché, le latent, le non-apparent, le potentiel d'inédit (du non dit), détenu par tout message.

La plupart des auteurs (Lalande, 1992) situent les origines de l'analyse de contenu dans la logique ou pratique discursive s'exerçant moyennant les règles de la logique formelle, c'est-à-dire *« l'étude des concepts, jugements et raisonnement considérés dans les formes où ils sont énoncés et abstraction faite de la matière à laquelle ils s'appliquent en vue de déterminer in abstracto leurs propriétés, leur validité, leurs enchaînements et les conditions sous lesquelles ils s'impliquent ou s'excluent les uns les autres. »*

Le développement de la communication de masse et plus particulièrement de la presse a permis de jeter les bases de l'analyse de contenu au sens strict du terme. A ce propos Christian Baylon et Xavier Mignot (1994) affirment : *« L'analyse de contenu se voulait, à ses débuts, une technique de recherche pour la description objective, systématique et quantitative du contenu manifeste*

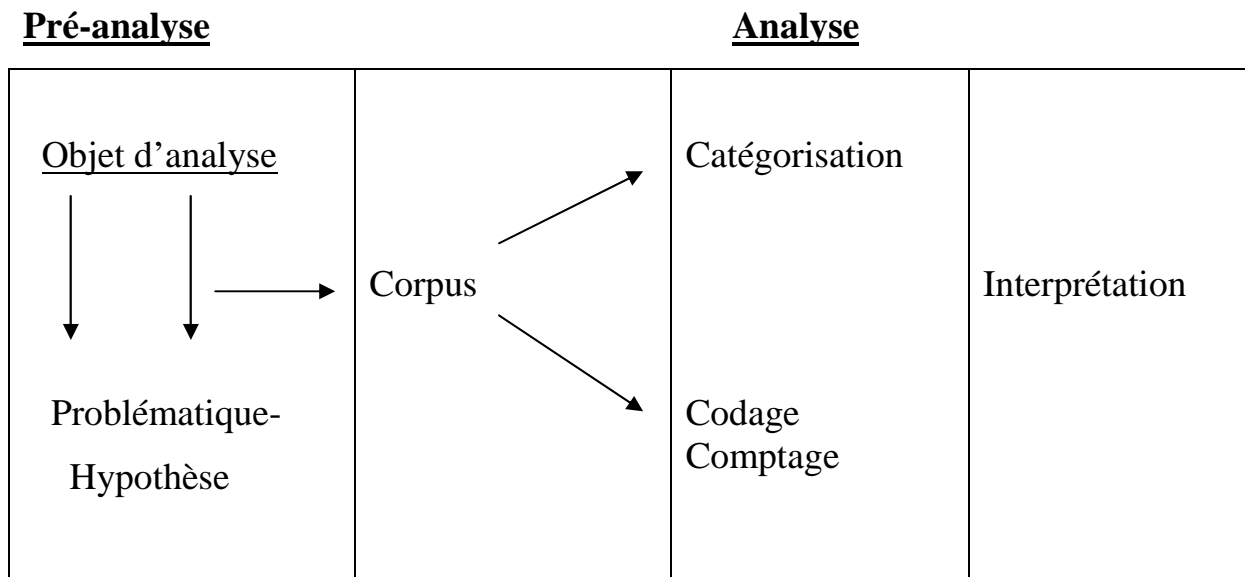
de la communication. Il s'agissait de dégager, au-delà des informations, la signification réelle donnée aux événements par les médias.»

12.2.1 Le parcours interprétatif

Le parcours interprétatif de l'analyse du contenu intègre la problématique, l'hypothèse et l'évaluation des résultats de l'analyse quantitative. Il présuppose donc la modification de la phase préliminaire ou pré-analyse telle que définie dans la méthodologie générale de l'analyse de contenu.

La méthodologie générale de l'analyse de contenu se subdivise en deux niveaux (N'goran-Poamé, 2006) la pré-analyse et l'analyse que l'on peut ainsi schématiser:

Schéma 17: La pré-analyse et l'analyse



Cf N'goran Poamé, 2006

Selon A. Robert et A. Bouillaguet cité par Ngoran Poamé (2006), la pré-analyse, qui comprend l'objet d'analyse, la problématique, l'hypothèse et le corpus se situe en dehors du parcours interprétatif. Or, il nous semble que l'objet d'analyse et le corpus sont les seuls éléments qui doivent figurer dans le niveau de la pré-analyse. En effet, même s'il est possible de circonscrire l'objet d'analyse avant la détermination du corpus, de dégager la problématique que cet objet implique et les hypothèses qui s'y rattachent, il est évident que la problématique et les hypothèses devront être à nouveau réévaluées sur la base du corpus.

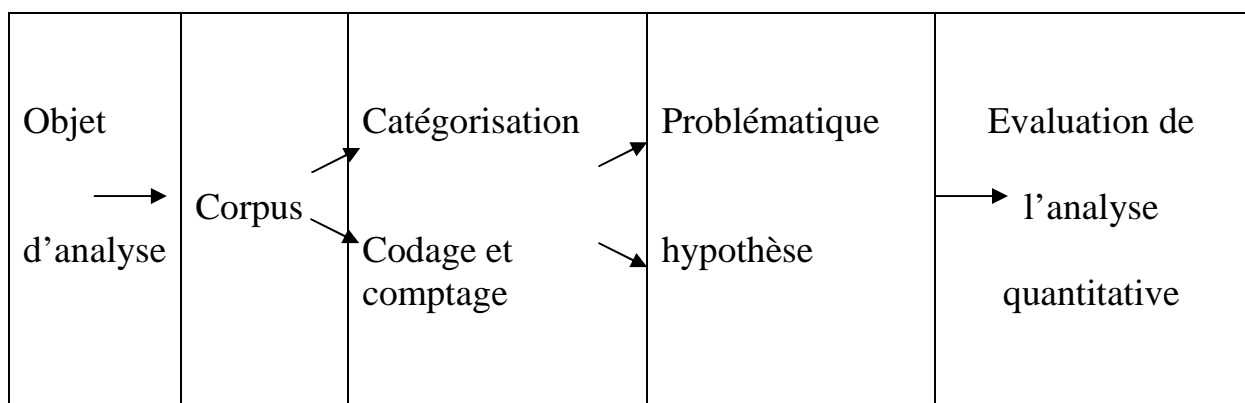
L'hypothèse et la problématique jettent les bases de l'orientation de l'interprétation du corpus. Il est donc judicieux de les intégrer au niveau de l'analyse, tout comme la catégorisation, le codage et le comptage qui se singularisent par leur nature quantitative. D'où cet autre schéma que nous proposons sur les étapes de l'analyse du contenu :

Schéma 18: *Les étapes de l'analyse du contenu*

Pré-analyse

Analyse quantitative

Parcours interprétative



Cf N'goran Poamé, 2006

12.2.2 Analyse des articles de presse sur la crise dans la filière

Dans le cadre de la crise qui a secoué la filière café cacao en 2008 et dont les principaux dirigeants sont inculpés, nous nous sommes attelés à analyser le contenu de la presse écrite. Notre analyse prend en compte plusieurs journaux de sensibilités diverses qui ont fait écho de cette crise dans leurs colonnes (voir en annexe, les articles de journaux).

A l'analyse des différents articles, les thèmes qui se dégagent sont les suivants : « détournement », « détention », « justice », « grève ».

Considérons la catégorie « détournement ». Elle a été obtenue par généralisation de toutes les occurrences qui s'y rattachent : gabegie, scandale financier, drame économique, pillage, crime économique, drame, escroquerie, abus de biens sociaux etc. Toutes ces occurrences ont été subsumées par cette catégorie, car elles structurent le champ lexical de la crise dans la filière café cacao.

En plus, il est important de souligner que la détermination de certaines catégories est fonction de leur pertinence par rapport à la question « de quoi s'agit-il ? » En effet, le sujet principal de ces différents articles est relatif à la crise dans la filière café cacao qui se résume à la grève, à la lutte de leadership, au détournement et à l'incarcération des dirigeants.

Au niveau du codage et du comptage des unités du corpus, A. Robert et A. Bouillaguet (2002) cité par N'goran-Poamé (2006 : 13-14) affirment, « *il peut s'agir du mot, de la phrase, de la ligne, du paragraphe, du syntagme, du thème, de la place occupée dans la page ou, si le corpus est non verbal, de l'image photographique, par exemple* ». Ce choix est donc conditionné par la nature du corpus et de l'objectif visé. Ces éléments permettent de confirmer ou d'infirmer la catégorisation qui, elle relève d'une analyse intuitive de type qualitatif.

Autrement dit, après la détermination des catégories, suivant la démarche que l'on a indiquée plus haut, les occurrences sémantiquement liées sont classées et dénombrées. Cette seconde démarche permet d'affecter à chaque catégorie un chiffre ou un indice de numérotation.

Dans le cadre de cette analyse, nous avons choisi comme unités de mesure, le mot et le syntagme dans la mesure où les expansions qui structurent le syntagme forment en réalité une unité sémantique. D'où le tableau suivant qui indique les catégories, leurs différentes occurrences et leurs fréquences :

Tableau 32 : Les catégories et les différentes occurrences

Détournement	Détention	Justice	Grève
Détournement (33)	Détention+détenues (18)	Justice (12)	Eclat de voix (4)
Scandale (7)	MACA (21)	Enquête (20)	Dysfonctionnement (3)
Abus de biens sociaux (5)	Arrestation (15)	Audition (7) Inculpés (9)	Grève (2)
Faux et usage de faux (7)	Mandat de dépôt (5)	Juge (13)	Remous (2)
Abus de confiance (7)	Ecroués (1)	Procédure (6)	Revendication (2)
Escroquerie (5)	Incarcérés (8)	Procès (5)	Bras de fer (1)
Geste floue (1)	Déférés (5)	Illégale (5)	Pagaille (1)
Gestion Opaque (1)	Jetés en prison (3)	Palais de justice (3)	Agitation (1)
Se remplir les poches (1)	Nettoyage (1)	Opération mains propres (7)	fronde (1)
Malversation (12)	Emprisonnement (1)	Instruction (5)	Guerre des clans (1)
Pillé (1)	Embastillement (1)	Investigation (2)	Tension (1)
Enrichissement illicite (1)	Condamnés (1)	Banc des accusés (1)	Coup de gueule (1)
Crime (1)	Garde a vue (1)	Juridico-politique (1)	Dégradation (1)
Drame économique (1)		Poursuite judiciaire (1)	Division (1)
Délinquant (1)		Mesures coercitives (1)	Boycott (2)
Mauvaise gestion		Juridiction pénale	Bras de fer (1)

(4)		(1)	
Légereté (1)		Tribunal (2)	Contre attaque (1)
Criminels à col blanc (1)		Assainissement (2)	Bataille (1)
Voleurs (1)		Accusés (3)	Débarque (1)
Déviaton (1)			Affrontement (1)
Fraude (1)			Retention des produits (1)
Dilapider (1)			
Faute de gestion (1)			

Ces données permettent d'établir la grille d'analyse suivante :

Tableau 33: Grille d'analyse des différentes catégories

Catégories sémantiques	Nombre de mots et de syntagmes	% par rapport au nombre total de mots et de syntagmes	Rang
JUSTICE	106	34,19	1 ^{er}
DETOURNEMENT	93	30	2 ^{ème}
DETENTION	81	26,12	3 ^{ème}
GREVE	30	9,67	4 ^{ème}
TOTAL	310	100	

Sur l'ensemble des articles retenus, on dénombre un total de 310 mots et syntagmes liés aux différentes catégories. Une partie est constituée de termes grammaticaux (actualisateurs, connecteurs logiques) et autres, constituant un ensemble de termes considérés comme prétextes pour l'introduction des termes clés. Ce nombre important de mots liés aux différentes catégories dénote de l'importance du sujet abordé par les différents journaux. La crise dans la filière a défrayé la chronique et continue de susciter des commentaires.

Considérons par exemple le syntagme suivant extrait de l'article « *faut-il liquider les structures de la filière café-cacao ?* » – le nouveau Réveil du mardi 5 août 2008: « *Au cours du mois de juin 2008, tous les responsables de la filière café cacao de notre pays et des structures d'encadrement BCC, ARCC, FRC, FGCC ont été systématiquement jetés en prison, pour, dit-on, malversations, détournement de fonds, usage de faux, etc.* » Ce syntagme comprend 43 termes dont 11 font référence aux différentes structures de la filière (*responsables, filière, café, cacao, structures, encadrement, BCC, ARCC, FDPCC, FRC, FGCC*) et 8 occurrences (*jetés, prison, malverstion, détournement, fonds, usage de faux*) soit un total de 19 termes liés au sujet majeur, représentant 44,18% de l'ensemble des mots. Ce syntagme est représentatif de tous les articles relatant la situation de crise dans la filière café-cacao.

A la lecture de tous les articles, la problématique à laquelle les journalistes répondent peut être formulée de la façon suivante : les responsables des structures de la filière sont-ils coupables ?

L'hypothèse générale qui en découle est la suivante : Plusieurs dirigeants de la filière café-cacao ont été arrêtés cette semaine à Abidjan. Ils sont accusés de malversation et de mauvaise gestion du « *poumon de l'économie ivoirienne* ». Lucien Tapé Doh et Henri Amouzou, les plus grosses prises de cette opération devront répondre de leurs actes devant la Justice ivoirienne.

Si certains journalistes émettent des doutes sur la culpabilité des dirigeants de la filière café-cacao, d'autres en revanche affirment leur entière responsabilité.

Dans le premier cas nous avons un extrait du journal *Le nouveau Reveil* du mardi 5 août 2008 :

« Au cours du mois de juin 2008, tous les responsables de la filière café-cacao de notre pays et des structures d'encadrement BCC, ARCC, FDPCC, FRC, FGCCC ont été systématiquement jetés en prison, pour, dit-on, malversations, détournement de fonds, usage de faux, etc. Au-delà du caractère spectaculaire et hautement politique de ces arrestations, satisfaisant la morbidité des Ivoiriens, il convient en toute lucidité, de profiter de cette situation nouvelle pour tirer des enseignements de l'expérience tentée depuis 2001, faire ressortir avec courage ses forces et ses faiblesses, les erreurs qui ont été commises dans leur mise en place et de poser toutes les questions gênantes ou non:

-Sur cette filière stratégique pour le pays tout entier,

-Ses structures d'encadrement,

-Sur les statuts les régissant, leur mode de fonctionnement,

-Sur le choix des hommes chargés de l'animation de ces structures »

A l'analyse, les termes tels que « dit-on », « caractère spectaculaire », « hautement politique », « satisfaisant la morbidité des Ivoiriens » indiquent que l'auteur évite toute affirmation sur l'implication des dirigeants de la filière dans le détournement des fonds.

Le journal *Le Patriote* du 26 juin 2008 va dans le même sens que *Le nouveau Reveil* avec des commentaires :

« Débarrasser la filière café-cacao de ses brebis galeuses. C'est ce qu'a décidé de faire le président Laurent Gbagbo ces derniers jours. Pas un seul jour ne passe actuellement sans que la tristement célèbre Maison d'arrêt et de

Correction d'Abidjan n'enregistre parmi ses nouveaux pensionnaires un baron de la filière. De Tapé Do Lucien à Henri Amouzou en passant par Angeline Kili, tous croupissent en ce moment dans le sous-sol d'Abidjan. Accusés de fraude et de détournement.

En attendant que cette affaire soit tirée au clair et que les responsabilités soient situées , il faut rappeler que les manquements reprochés à ces responsables dans leur gestion ont été quelque part encouragés par l'attitude des dirigeants actuels.

Qui ne se souvient pas de la collecte de 10 milliards faite par ces mêmes patrons au nom des producteurs pour l'achat des armes de guerre aux plus chaudes heures de la crise ivoirienne ? A cette période, le président de la Bourse du café et du cacao avait annoncé non sans un brin de fierté patriotique que cette « petite aide » était la contribution des planteurs à l'effort de guerre. »

*Le deuxième cas présente des propos rapportés par **Notre Voie** du mardi 20 janvier 2009 dans son article « Cacao ivoirien : Des dirigeants incarcérés portent plainte contre l'Etat ». « (...) M. Amouzou et Mme Kili ont été arrêtés en juin 2008, de même que la quasi-totalité des dirigeants des structures de régulation de la filière, dans le cadre d'une enquête judiciaire ouverte en octobre 2007 à la demande du président Laurent Gbagbo. Les responsables incarcérés sont accusés notamment de "détournements de fonds". Le greffe de la Cour de justice de la Cedeao a confirmé à l'AFP que des dirigeants de la filière cacao ont déposé une plainte la semaine dernière, mais n'a pas souhaité donner davantage d'informations.*

Les différentes structures de régulation du cacao ivoirien, dénoncées depuis des années pour leur opacité, ont été remplacées en septembre 2008 par un comité de gestion provisoire. Premier producteur mondial de cacao, la Côte d'Ivoire détient plus de 40% de parts de marché. Le cacao et le café

représentent 40% des recettes d'exportation du pays et environ 20% de son PIB.».

Cet article fait l'état de la situation qui prévaut dans la filière café-cacao. On note ici l'absence de tout commentaire. Mais quelle que soit l'orientation de l'article et la tendance à laquelle appartient le journal, tous les auteurs mettent en avant les faits : les chefs d'accusation, l'audition et l'incarcération des responsables de la filière.

12.2.3 L'évaluation des résultats

L'évaluation ou l'interprétation des résultats de l'analyse quantitative consignée dans la grille va consister à faire une lecture logique des chiffres affectés aux différentes catégories sémantiques.

Ainsi, l'on constate que les catégories sémantiques relatives à la justice, et au détournement dominent les autres avec un pourcentage respectif de 34, 19 % et 30%. Ces données ne sont pas fortuites, car les thèmes de la justice et du détournement sont intimement liés. Le deuxième thème justifie l'existence du premier. Les détournements de fonds évoqués par le procureur de la République impliquent que les inculpés soient traduits devant la justice pour répondre de leurs actes. Les auteurs des différents articles sont unanimes pour que la justice éclate afin que soient situées les responsabilités. L'abondance de l'utilisation du thème justice et de ses occurrences est donc évocatrice de la situation d'impunité qui règne dans la société ivoirienne. C'est pourquoi les journalistes en appellent à l'impartialité et à la liberté de la justice pour que la vérité éclate et que les coupables soient punis afin que les détournements de deniers publics cessent : *« Les poursuites judiciaires contre les principaux acteurs de la filière café-cacao interviennent quelques jours après la décision du Chef de l'Etat ivoirien, Laurent Gbagbo de mener une vaste croisade contre la corruption, les détournements de fonds et le racket dans ce pays d'Afrique de l'ouest. "Les faits*

reprochés aux mis en cause sont d'une extrême gravité", indique à IPS, François Amon, avocat à Abidjan,. "Dans cette affaire, l'on ne retrouve pas de traces d'importantes sommes d'argent sorties des structures de gestion. Si les faits reprochés aux inculpés sont avérés, la condamnation ne tardera pas lors du procès", affirme-t-il.»

La recurrence du deuxième thème « détournement » est due au fait que les mis en cause semblaient être des intouchables proches du régime en place. C'est pourquoi dès l'éclatement de la crise, les journaux en ont fait un large écho. Des articles sur le train de vie des responsables de la filière ont à cet effet alimenté tous les journaux : *«L'analyse comparative de la situation économique de certains responsables des structures de la filière café-cacao et leur nouveau train de vie ne peuvent que laisser perplexe, tant cela n'a aucune commune mesure avec ce qu'il en était en 1999. L'histoire est là pour en témoigner, certains d'entre eux, sans être misérables, ne roulaient pas non plus sur l'or. Tout le contraire d'aujourd'hui où leur parc auto fait pâlir d'envie plus d'un. Difficile pour certains producteurs, témoins privilégiés d'une telle ascension fulgurante, de se faire à la mauvaise gestion qui caractérise la filière café-cacao.»*

En la matière, les journalistes et la justice semblent être les mieux outillés pour mener des investigations afin d'édifier le grand public.

Le troisième thème lié aux deux premiers est « *la détention* ». A ce thème est affecté un pourcentage de 26,12%. Cette thèse de la détention se positionne comme la conséquence du détournement et l'aboutissement normal d'un tel procès en justice selon les différents articles. Les journalistes font souvent référence aux nombreuses affaires de cette envergure dont les enquêtes n'ont jamais pu révéler les coupables et sur lesquelles la justice est restée muette. C'est pourquoi, la détention des coupables semble être selon eux, le remède

contre l'impunité. Cependant, tous déplorent l'incarcération de ces responsables de la filière sans qu'ils n'aient été jugés : « *Des dirigeants de la filière cacao ivoirienne, incarcérés pour de présumées malversations, ont porté plainte contre l'Etat de Côte d'Ivoire auprès de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'ouest (Cedeao) pour "violations de droits de l'Homme", a annoncé lundi leur avocat. Dans un communiqué, Me Narcisse Aka indique avoir déposé le 15 janvier une plainte contre l'Etat ivoirien auprès de la Cour de justice de la Cedeao à Abuja, notamment pour "violation du principe de la présomption d'innocence", "violation des règles de la détention préventive" et "atteinte au droit à un procès équitable" de quatre responsables de la filière cacao* ».

La dernière thèse à laquelle les journalistes adhèrent est celle de la grève. Elle représente 9,67 %. Ce déséquilibre entre ce thème et les autres s'explique par le peu d'intérêt accordé par les journalistes aux différentes grèves des producteurs dans la filière café-cacao. La récurrence des grèves dans la filière et de façon générale dans la société ivoirienne a fini par lasser les journalistes de sorte qu'elles ne constituent plus un événement. Cependant, le constat est clair ; l'enquête diligentée est la conséquence des nombreux remous observés dans la filière café-cacao.

Ces remous vont des revendications des différentes organisations des paysans aux problèmes de leadership pour le contrôle des structures de gestion et d'encadrement de la filière. « *Le 16 octobre 2006, les planteurs de cacao de la Côte d'Ivoire ont déclenché une grève. Ils ont ainsi répondu à l'appel de l'ANAPROCI réunissant la grande majorité des 600 000 producteurs de cacao ivoiriens. Le syndicat a « appelé à la grève pour dénoncer le nouveau prix d'achat de la fève, fixé à 400 francs CFA le kilo, et réclamer un prix plus élevé de 600 FCFA/kg* ». Le droit unique de sortie, une sorte de taxe, que les producteurs jugent trop élevée, et le non-financement par l'État des

coopératives sont les deux autres causes de cette grève. Le 18 octobre, les producteurs ont annoncé la suspension de la grève jusqu'au 24 octobre pour laisser un peu de temps aux responsables du gouvernement afin de régler le problème. »

Conclusion partielle

En définitive, la crise dans la filière café-cacao a été largement médiatisée à telle enseigne qu'elle n'a laissé personne indifférente. Et notre étude a permis de ressortir les exigences des journalistes en matière de justice. Il s'agit, au-delà du procès des dirigeants de la filière, de moraliser une fois pour toute la société ivoirienne en matière de gestion des affaires publiques. La grille d'analyse est donc un moyen d'appréhender le sens caché d'un texte.

QUATRIEME PARTIE

COMMUNICATION POUR
LE DEVELOPPEMENT DE
LA FILIERE CAFE CACAO

CHAPITRE XIII :

**LES SYSTEMES DE COMMUNICATION POUR LE
DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE CAFE-CACAO**

Toutes les structures créées pour l'exploitation du café et du cacao depuis la colonisation jusqu'à la libéralisation de la filière en passant par la stabilisation, avaient un seul objectif ; créer une économie forte. Après la colonisation, il s'est agi de permettre au paysan de vivre convenablement des fruits de son labeur en lui donnant des rudiments nécessaires. Cependant, la réalité a été tout autre quand on fait le bilan communicationnel, économique et financier de la filière café-cacao.

**13.1 EVALUATION CRITIQUE DES POLITIQUES DE
COMMUNICATION**

Pendant la colonisation, la vulgarisation de la culture du binôme café-cacao s'est faite d'abord sous la contrainte et parfois avec la violence et ensuite elle a évolué avec le paiement des impôts et la création des écoles de formation. La communication qui s'est installée entre l'administration coloniale et les populations excluait toute idée d'échange. Les informations étaient imposées aux populations, car il s'agissait de leur donner les rudiments d'une bonne culture du cacao et du café. On avait donc affaire à une communication dirigiste dont la stratégie était d'amener les populations à accepter le travail de ces nouvelles cultures. L'objectif majeur de cette politique agricole était de fournir à la métropole des produits de grande quantité et d'enrichir l'administration coloniale. L'utilisation des langues locales dans le système d'information, même si elle a créé une certaine confiance, n'a pas pour autant favorisé l'implication des populations dans la prise des décisions, quant aux effets induits de la

production du café et du cacao sur leur développement. Cette idée n'était d'ailleurs pas la préoccupation des autorités coloniales.

Quant à la période de la stabilisation, elle a certes développé une communication moderne basée sur la vulgarisation des techniques culturelles, mais elle a failli dans la prise en compte des desiderata des producteurs, à telle enseigne qu'en dépit de l'essor économique de la Côte d'Ivoire ces derniers sont restés pauvres. Selon Tudesq (1983 :167-188) « *les faibles résultats des programmes éducatifs ou agricoles proposés (par la radio), non sans relation avec l'orientation gouvernementale de plus en plus accentuée des émissions à destination des ruraux,* » n'ont pas produit les résultats escomptés.

L'avènement de la libéralisation de la filière café-cacao avec ses différentes structures a créé un vide dans le système de communication des producteurs. Ils sont restés en marge des réformes et de leur application sur le terrain. Ces producteurs n'ont plus reçus d'informations nécessaires à la réussite de leur production. Les moyens de communication utilisés par certaines structures de gestion n'étant pas à leur portée. Cette absence de communication est en partie à l'origine des crises qui ont émaillé la filière.

Les producteurs notent que depuis la libéralisation, les prix indiqués par la BCC ne sont pas ceux auxquels les produits sont achetés. Ils ne reçoivent pas comme par le passé les agents de l'ANADER qui ont remplacé ceux de l'ex SATMACI, pour des conseils pratiques. Aucune information sur le fonctionnement de la libéralisation ne leur ait parvenue. Aucune des structures de la filière n'a été véritablement en contact avec eux en dépit de l'existence des directions du FDPCC dans certaines régions. Les coopératives n'ont plus reçu de ristournes et depuis 2006 aucun financement n'a été octroyé. Les produits phytosanitaires sont distribués de façon sporadique. Les producteurs ignorent le rôle de chacune des structures la filière. Ils se sentent seuls à la merci des

acheteurs et autres pisteurs. Ils ont l'impression que le nouveau système les oublie au profit des dirigés. Ils s'appauvrissent de jour en jour. Les producteurs n'ont aucune idée de la fixation des prix des produits. Désabusés, ils suggèrent que les structures de la filière, selon leur compétence soient très souvent en contact avec eux et qu'elles leur donnent les informations nécessaires à la compréhension de la situation dans laquelle ils sont. Ils souhaitent également avoir la visite régulière des agents de l'ANADER pour des questions techniques. Les paysans recommandent que les préfets et sous préfets aient un droit de regard dans les activités des acheteurs de produits.

13.2 PRECONISATION DE MODELE DE COMMUNICATION

13.2.1 Système d'information des producteurs

Les producteurs doivent être au début et la fin de ce système d'information. Il s'agit pour les différentes structures de gestion et de filière de les écouter, de prendre en compte leurs remarques et suggestions, les améliorer et les impliquer dans l'application sur le terrain. Une telle démarche pour quelle soit efficace, doit être pilotée par une structure qui s'occuperait de toute la communication de la filière en faveur des producteurs et autres intervenants dans la filière. Elle pourrait se présenter sous la forme d'un Secrétariat Permanent chargé de la Communication de la Filière Café-Cacao (CFCC).

• *Le secrétariat permanent de la communication de la filière*

Le secrétariat permanent chargé de la communication aura pour mission d'asseoir une stratégie générale de la communication avec l'accord des structures de la filière et l'appui des instituts de recherche agronomique. Cette stratégie lui permettra de communiquer régulièrement avec les paysans, de les sensibiliser et surtout d'établir une véritable communication interpersonnelle afin de prendre en compte leur point de vu.

Lorsqu'il s'agira des techniques culturelles, les agents des instituts de recherche agronomique pourraient également et très souvent rencontrer les producteurs pour leur prodiguer des conseils utiles et pratiques à travers un programme annuel. Ainsi, les coopératives pourraient jouer un rôle important dans ce processus d'information : regrouper tous les membres sur la place du village. Le crieur public ou le griot pourrait annoncer la date, l'heure et l'ordre du jour de la rencontre. Ces rencontres peuvent être soutenues par des images avec des projections de films sur le sujet et des affiches.

Si le problème identifié est un manque de connaissance sur un aspect donné, par exemple le système de la fixation des prix du café et du cacao, les structures compétentes utiliseront comme méthode, l'exposé à travers des réunions communautaires.

S'il s'agit d'un manque de compétence, on utilisera pour la formation, des démonstrations ou des études de cas.

13.2.2 Les moyens de communication

- ***La communication interpersonnelle : l'application de la théorie de l'Ecole de Francfort***

La communication interpersonnelle prend place dans notre quotidien chaque fois que nous sommes en relation avec quelqu'un. Que ce soit pour une question, une demande, une remarque, une consigne, nous utilisons la communication interpersonnelle pour faire passer notre intention.

La communication interpersonnelle favorable permet de faire avancer les projets avec succès et réussite. Les échanges d'informations sont fluides, et chacun dispose en temps et en heure des informations dont il a besoin.

La communication interpersonnelle favorable est un élément essentiel dans les relations humaines. C'est surtout pour les organisations paysannes le chemin du succès.

La théorie développée par Jürgen Habermas pose la problématique de « l'espace public » et celle du rapport interpersonnel.

Si selon Habermas « l'espace public » est celui d'une raison publique se posant comme médiatrice entre l'Etat et la société, les producteurs de la filière se positionnent comme cet espace public. Il s'agit donc de se poser la question de savoir comment dans cet espace public, les responsables des structures entrevoient leur rapport avec les producteurs et comment s'effectue la communication entre ces deux entités.

Les producteurs à travers les critiques et les revendications constituent l'espace public où ils soulèvent les problèmes de la filière. A ce niveau, un véritable dialogue permanent doit s'instaurer entre les dirigeants de la filière et ces derniers afin d'éviter des incompréhensions et surtout la mauvaise interprétation des textes, sources de conflits. Dans cet espace, au-delà du simple dialogue, les différents interlocuteurs devront mettre en avant les intérêts de chaque partie. Car selon Claude Duterme (2002 : 21) : *« l'accent est la plupart du temps mis sur le fait que la situation (communication) implique l'échange (...). Ainsi l'interlocuteur ne va-t-il plus être désigné comme cible mais plutôt comme un individu particulier possédant des caractéristiques plus psychologiques avec lesquelles il faudra compter. La préoccupation de fond reste la même : à quelles spécificités de mon interlocuteur dois-je être attentif pour que mon message porte son efficacité maximale. »*

Les caractéristiques prises en compte dans ce contexte seront donc beaucoup plus individualisées : statut, caractère, habitudes relationnelles sont

quelques-unes des particularités sur lesquelles on recherchera à se baser pour adapter ‘l’encodage’ à l’interlocuteur. »

Le secrétariat permanent de la communication de la filière dans sa stratégie de communication devra privilégier des échanges périodiques en tenant compte des spécificités de chaque partie. Cette stratégie doit privilégier le respect dans les rapports et une volonté d’échanger.

Elle pourrait se présenter comme suit :

- rencontre périodique avec les coopératives de producteurs par région,
- passages réguliers des agents des techniques agricoles,
- mise en place d’une campagne spéciale d’information et de sensibilisation sur la politique de la filière et sur toutes les procédures de sa mise en œuvre à travers des séminaires et des ateliers, vu que les coopératives ont désormais des directeurs avec le niveau minimum du baccalauréat,
- formation des producteurs en littératie.

Le secrétariat permanent de la communication de la filière sera chargé d’initier un prix national du producteur et de la qualité. Ce prix permettra aux agents des différentes structures de participer à une campagne de proximité qui aura pour objectif de sensibiliser les paysans aux techniques culturales.

Cet espace public, véritable creuset de rencontres, pourrait également être à l’origine d’une journée nationale du producteur de café et de cacao. Cette journée serait le couronnement du prix du producteur et de la qualité.

L’Etat à travers les structures qui la représente dans la filière pourrait proposer la création d’une école de formation agricole des intervenants dans la filière café cacao.

Ces différentes rencontres peuvent être soutenues par des films, des diapositives, des prospectus illustrant les thèmes abordés. Un guide en image pourrait également voir le jour sur les techniques culturelles.

• *La radio rurale et le modèle de la participation à l'audience*

Le développement rural a pour but d'augmenter la production et la productivité agricoles. Toutefois, la sécurité alimentaire, l'amélioration du statut nutritionnel des familles et des services de base comme la santé et l'éducation ont une influence directe non seulement sur leur bien-être physique mais aussi sur leur productivité et leur participation à l'économie nationale. Selon Julius K. Nyerere²⁰ : *"Le développement rural consiste en la participation de la population à une expérience d'éducation mutuelle, qui associe les populations, leurs ressources locales, les agents de changement extérieurs, les ressources extérieures. On ne peut pas développer les gens, ils ne peuvent que se développer eux-mêmes en participant aux décisions et aux activités communautaires en rapport avec leur bien-être. Les gens ne se développeront pas si on les conduit, comme du bétail, dans des directions nouvelles"*.

Il est évident que le développement est synonyme de changement et que le premier changement est celui qui affecte les comportements de ceux qui sont les premiers intéressés, c'est à dire les agriculteurs et les communautés rurales. Pour y parvenir, il faut d'abord réformer l'approche de l'agriculture et le rythme d'adoption des nouvelles technologies, des nouvelles formes de gestion et des nouvelles pratiques culturelles. Tous ces changements ne seront possibles que si

²⁰ Julius Kambarage Nyerere né le 13 avril 1922 à Butiama et décédé le 14 octobre 1999 à Londres est un homme politique tanzanien. Surnommé le *mwalimu* (l'instituteur), il fut Premier ministre de la Tanzanie de 1960 à 1961, puis président du 29 octobre 1964 au 5 novembre 1985, il fut l'un des principaux représentants du socialisme africain.

les agriculteurs et les communautés rurales sont informés de l'importance qu'il y a à les adopter.

Les tentatives effectuées par les vulgarisateurs à travers les plantations pilotes et le travail qu'ils ont accompli au sein des communautés n'ont pas été suffisants pour déclencher des changements d'attitudes. La radio a souvent été utilisée pour accompagner le travail des vulgarisateurs. La radio à évoluer, d'une forte centralisation vers des radios basées sur les besoins des communautés.

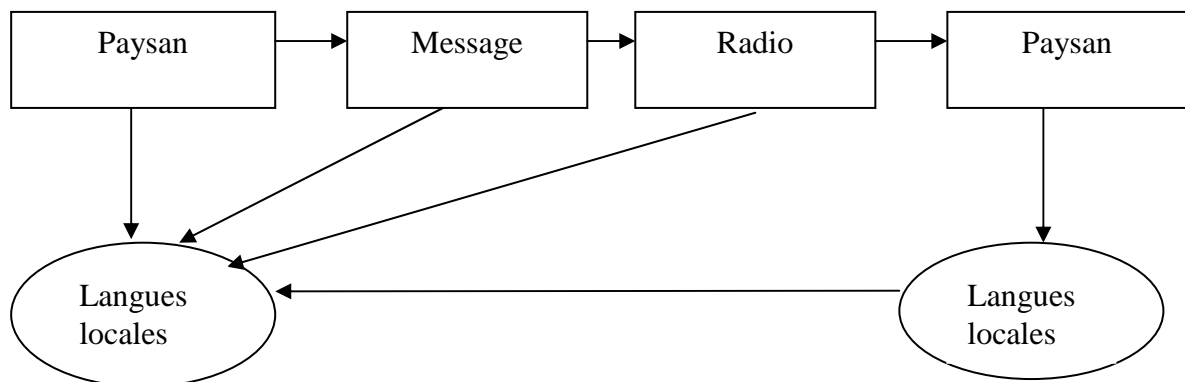
Deux situations se présentent aujourd'hui par rapport à la disponibilité de ce moyen de communication : il existe de plus en plus de radios privés et communautaires en Côte d'Ivoire ; l'option à privilégier est que les coopératives utilisent plus efficacement l'existant pour diffuser de l'information. Mais une ou plusieurs OPA ou coopératives peuvent entreprendre d'acquérir leur propre radio. Dans les deux cas, ce qui est important est de construire son propre message en connaissance de cause, sachant bien à qui il s'adresse.

La radio rurale est un processus interactif qui s'appuie sur des échanges entre différentes sources et s'adapte aux besoins des communautés. Elle permet aux auditeurs d'avoir accès à l'information, à l'éducation et au divertissement. Elle leur offre l'opportunité de participer activement à des débats comme producteurs, planificateurs et acteurs. C'est davantage l'outil d'expression de la communauté que pour la communauté. Elle est différente de la radio urbaine en ce qu'elle s'adresse directement aux paysans et traite spécifiquement leurs besoins d'information. La méthodologie de la radio rurale a ainsi progressivement évolué vers plus d'interactivité et de participation.

La participation des communautés est une caractéristique fondamentale de la radio rurale. Des émissions publiques villageoises en langues locales, des débats au sein des communautés, une participation accrue à la gestion des stations de radio en sont l'illustration car selon KONE H. et SY H.

(1995 :154) : « Parmi les caractéristiques particulières des africains ruraux il ya le fait que, quand bien même ils pourraient parler un peu l'anglais, le français ou toute autre langues étrangères, (...) ils restent solidement attachés à leurs cultures traditionnelles ou manières de vivre et ont une meilleure compréhension des messages qui leur sont transmis en utilisant les langues locales dans leur pureté avec les idiomes, les proverbes et les figures rhétoriques du discours. » Cette approche renforce la participation de la population rurale au dialogue et aux décisions. La population peut ainsi mieux contrôler son environnement économique, social et culturel et jouer un rôle actif dans le processus de développement

Schéma 19 : La radio dans le modèle de la participation à l'audience



Source : Koné H et SY H., 1995

Sur le plan social, la radio doit faire prendre conscience que l'homme n'est jamais seul et qu'il a des semblables dans d'autres villages, dans d'autres pays et dans d'autres continents. Ces semblables ont vécu ou connaissent une expérience qui, si elle ne peut être transposable, suscite une interrogation, une remise en cause de la pratique quotidienne des paysans. Toujours dans ce cadre, la radio montre les dangers de l'exode rural, mais aussi les moyens pour une prise en charge effective de la population par elle-même.

Sur le plan culturel, la radio a le devoir de promouvoir la culture et assurer le développement des langues. On voit donc dès le départ, combien est lourde, la mission confiée à la radio rurale; ce qui nous amène à nous interroger sur les possibilités réelles de la radio à assumer le rôle qui lui est dévolu. Tout apparaît comme si la seule présence de la radio suffisait à faire accepter aux paysans le modèle de développement qui leur est proposé. En tout cas, la radio rurale doit bénéficier d'un appui important dans le domaine de la recherche agronomique, de l'aide à la production, ou des conseils pratiques pouvant aider dans la formation des producteurs.

La radio rurale adopte diverses formes :

1. la radio visant une communauté particulière et installée au sein de cette communauté, elle est gérée par elle,
2. la radio qui diffuse des programmes pour un groupe spécifique et appartenant à ce groupe, elle est gérée par ses soins,
3. la diffusion des émissions par des cassettes vers des groupes d'écoute,
4. la diffusion des émissions par des cassettes à la demande des concernés.

Si l'on revient aux différentes formes de radio évoquées, on constate que la radio rurale encourage les villageois à prendre une part active dans le processus de développement, et au-delà, dynamisent les initiatives des communautés pour améliorer leurs conditions de vie, joue un rôle de substitution par rapport à l'éducation formelle pour tous les agriculteurs qui n'ont pas eu la chance d'aller à l'école, permet aux communautés de mener des expériences et d'analyser, avec un regard critique, les problèmes rencontrés et les solutions trouvées. Par exemple, une communauté peut utiliser la radio pour examiner une nouvelle politique agricole. Cela peut prendre la forme d'un débat

radiophonique, dont les éléments pourront par la suite être portés à la connaissance des autorités pour influencer sur leurs décisions.

La radio peut jouer le rôle de relais lorsque les vulgarisateurs ne sont pas en mesure de toucher les agriculteurs. Un vulgarisateur fera, par exemple, parvenir à une communauté rurale un enregistrement sur cassette portant son message s'il ne peut le délivrer personnellement. Elle peut relayer les informations essentielles pour le développement rural, comme par exemple les informations portant sur l'amélioration des pratiques culturales, les semences améliorées, les dates de semis, l'agroforesterie, les techniques culturales améliorées, la conservation des sols, la commercialisation, la conservation et la gestion de la production, la diversification. La radio rurale utilise surtout la langue en usage lorsqu'elle cible une communauté spécifique ou une zone géographique donnée, pour s'assurer d'être bien comprise. Elle offre cette possibilité de choisir la langue de diffusion la mieux adaptée à l'auditoire, permet aux agriculteurs la possibilité de communiquer entre eux et avec d'autres acteurs du développement rural (comme par exemple les vulgarisateurs ou les spécialistes en production végétale et animale), grâce à des débats, à des appels téléphoniques lors d'émissions ou grâce à des programmes enregistrés sur le terrain, démystifie le jargon scientifique en traduisant les acquis de la recherche en langage de tous les jours. La radio rurale peut, lorsqu'elle est conçue sur une base communautaire, mobiliser la population pour des travaux communautaires comme la construction de barrages, le creusage de puits, la vaccination des troupeaux.

Tous ces aspects peuvent être mis en œuvre au bénéfice du récepteur (le producteur), s'il est associé à la programmation et à la réalisation des programmes de la radio.

Les communautés se sentent parties prenantes de la radio, en raison de sa nature participative. Des informations ou des savoirs peuvent être recueillis auprès des communautés grâce à la proximité des programmes diffusés. La population s'identifie plus facilement aux participants à ces programmes, elle est plus encline à écouter ces interlocuteurs familiers que des présentateurs anonymes dans des cités éloignées. Ce phénomène a été vérifié dans plusieurs secteurs de la société et a contribué au développement de certaines régions. Grâce à la radio rurale, les producteurs peuvent être invités à suggérer leurs propres solutions aux problèmes auxquels ils sont confrontés.

Pour permettre aux producteurs d'échanger leurs expériences, de se former, de trouver l'information dont ils ont besoin auprès des sources techniques appropriées ou pour obtenir l'information sur le marché des productions agricoles, il faut s'appuyer sur les radios car elles sont des outils les plus adaptés. Les paysans souhaitent d'ailleurs être associés le plus possible au processus de communication. Il faut à cet effet adopté une approche différente et mettre en place des clubs d'auditeurs, constitués à partir des groupes d'intérêt commun déjà constitués. Ces groupes seront composés des paysans qui partagent les mêmes préoccupations. Les programmes seront produits par des professionnels de la radio et distribués. Cette approche participative peut être efficace. Elle apporte aux producteurs exactement ce qu'ils demandent.

- ***La radio rurale dans la diffusion des résultats de la recherche scientifique en agriculture***

Il existe un fossé entre les chercheurs scientifiques ou agricoles et les agriculteurs. De très nombreuses découvertes faites par les institutions et les laboratoires de recherche n'ont pu être utilisées par les agriculteurs. Toutes sortes d'informations intéressantes, sur les semences améliorées, les techniques culturales, la conservation des récoltes, la commercialisation sont demeurées

inexploitées, car ces données ne sont pas parvenues jusqu'aux agriculteurs ou sont parvenues dans des termes inexploitable. Le fossé entre les chercheurs et les paysans illettrés est encore plus grand. D'autres obstacles, comme la langue et la diversité des cultures rendent également difficile la transmission des résultats de la recherche vers les agriculteurs.

La radio rurale peut être mobilisée pour diffuser les résultats de la recherche de la manière suivante. Les résultats peuvent être diffusés auprès des organisations non-gouvernementales (ONG) intervenant dans le secteur de l'agriculture, des vulgarisateurs, des agriculteurs eux-mêmes et des institutions de formation.

Le lien entre recherche et vulgarisation se fait en prenant en compte les questions suivantes:

- où peut-on trouver l'information sur la recherche et comment la mobiliser ?
- comment la transmettre aux utilisateurs finaux ?
- quelles sont les réactions des communautés rurales aux résultats de la recherche ?

Le feed-back des communautés rurales s'obtient par des programmes où les agriculteurs sont invités à réagir sur les résultats de la recherche, les échanges d'expériences sur l'utilisation de la recherche, l'expression des points de vue et recommandations des paysans pour améliorer la recherche, la formulation de solutions alternatives basées sur l'expérience des communautés.

La radio peut également informer sur les progrès de la recherche et de la vulgarisation à travers l'organisation de réunions avec les vulgarisateurs, les conseils pour obtenir des intrants, des services et des appuis techniques.

En résumé, on peut dire que la radio rurale peut aider à faire connaître les résultats de la recherche, mettre en valeur les initiatives intéressantes, simplifier

le langage des chercheurs et le traduire dans le langage des auditeurs et à créer des liens entre les vulgarisateurs et les communautés rurales, entre la recherche et la vulgarisation, entre les chercheurs et les paysans, entre le gouvernement et les communautés sur différents sujets.

Pour prendre en compte les besoins spécifiques des communautés de base en information et en communication, l'Etat doit opter pour un système de régionalisation de la radio et de la télévision. Cette option de régionalisation devra s'accompagner d'une dynamique de partenariat multisectoriel (pouvoirs publics, privés, associations, partenaires au développement). Ce système de régionalisation donnera aux populations le double avantage d'avoir une ouverture au monde par le réseau de diffusion national ainsi qu'une diffusion de proximité prenant en compte leurs préoccupations locales en information et en communication. Dans un premier temps, ce système de régionalisation pourrait concerner quatre régions: Est, Ouest, Nord et Sud. Il s'agit, par ce découpage, de s'inscrire dans une perspective prenant en compte les dimensions linguistiques et culturelles des régions.

● *Vulgarisation des résultats de la recherche agricole auprès des paysans*

La faiblesse des liens entre les agriculteurs, les vulgarisateurs et les chercheurs repose sur trois aspects:

- liens inadéquats entre vulgarisateurs et chercheurs
- liens inadéquats entre agriculteurs et chercheurs
- liens inadéquats entre agriculteurs et vulgarisateurs.

Etablir des passerelles entre les agriculteurs, les chercheurs et les vulgarisateurs constitue un énorme défi. La communication et l'information sont un outil essentiel pour abolir les fossés entre ces trois catégories d'acteurs.

Les technologies de communication existent et elles évoluent rapidement en termes de disponibilité, de diminution des coûts, particulièrement pour les technologies de la télécommunication. Le défi consiste à mettre les informations, les technologies et les médias au service effectif du producteur et du développement rural durable, ce qui implique souvent l'utilisation des différents types de médias, depuis la communication traditionnelle ou populaire (conteurs, chants, danse, théâtre villageois), la vidéo éducative, les radio cassettes, les affiches, jusqu'aux nouvelles technologies d'information et de communication (e-mail, Internet).

Les résultats de la recherche doivent être diffusés aux publics ruraux de diverses manières: visites dans les exploitations, conseils sur le terrain, assemblées villageoises d'information et de démonstrations, les programmes de la télévision, brochures illustrées dans les langues locales, films bien documentés et illustrés, centres de formation agricole et surtout à travers les programmes des radios ruraux dans les différentes langues.

Le secrétariat permanent de la communication de la filière café-cacao sera chargé de la coordination du développement des technologies agricoles adaptées aux besoins des producteurs et de leur large diffusion pour un impact optimum. A travers son programme de diffusion et son système de recherche et de technologie, il se met régulièrement en contact avec les producteurs, organisations communautaires et autres acteurs du monde rural, via les vulgarisateurs.

Le développement de l'agriculture doit se faire dans le cadre d'un plan de modernisation de l'agriculture qui vise l'augmentation de la production et de la productivité agricoles pour contribuer à la lutte contre la pauvreté et la sécurité alimentaire. L'objectif est d'améliorer l'accès des agriculteurs à l'information, au savoir et à la technologie à travers un système de vulgarisation efficace,

pertinent, durable et décentralisé associant de plus en plus le secteur privé dans le cadre de la politique gouvernementale. Le Secrétariat Permanent de la Communication de la Filière Café-Cacao (SPCFCC) est un canevas institutionnel pour la mise en place d'un système national d'information et de savoir agricoles. Son rôle, favoriser la vulgarisation des démarches scientifiques et les adapter aux producteurs à travers les radios de proximité. Pour ce faire, un certain nombre de dispositions doivent être prises :

- La participation de l'Etat à la gestion des stations de radio régionales ou des centres de production doit être encouragée. Cela permettrait un meilleur contrôle de la radio publique nationale et rendrait la programmation plus proche des besoins de la population.
- La mise en place, sur l'initiative des producteurs, de groupes d'auditeurs, permettrait d'identifier les besoins et de diffuser les programmes souhaités par eux, les plus adaptés à leur demande. Ces programmes une fois écoutés et discutés peuvent donner lieu à des recommandations pour l'activité des communautés.
- Les messages de la recherche doivent être traduits dans le langage le plus simple possible et dans la langue parlée de la zone de diffusion.
- Les programmes radios devraient être complétés par d'autres médias ou d'autres formes de communication.
- Les radiodiffuseurs publics doivent devenir indépendants du gouvernement en termes de gestion et de programmation, afin qu'ils puissent trouver des partenaires financiers pour produire des programmes destinés aux communautés rurales et s'adapter davantage aux besoins de l'auditoire.
- La législation sur la radiodiffusion doit intégrer la notion de diffusion communautaire, mettre en évidence son rôle spécifique et développer des

mécanismes clairs pour financer sa mise en œuvre et la prise en compte des coûts de fonctionnement.

- Des systèmes de gestion participative doivent être mis en place afin d'assurer à la fois le professionnalisme et l'implication de la communauté dans la production et la gestion des programmes.
- Il y a lieu de créer des unités de radiodiffusion agricole au niveau communautaire, pour travailler sur la production de messages pour une région, une communauté ou un village spécifique. Ces unités devraient inclure une expertise en radiodiffusion, des compétences en vulgarisation, des spécialistes en langues et un décideur politique. Ces unités seraient, en outre, chargées de la distribution des programmes aux utilisateurs finaux.
- Entre la mise en œuvre de la recherche, sa transmission aux centres de recherche dans les zones rurales, son expérimentation et finalement sa mise à disposition des utilisateurs finaux, il se passe du temps et il y a lieu de développer des outils de communication pour que les utilisateurs soient suffisamment informés des modes d'emploi des résultats de la recherche.
- Les agriculteurs doivent être associés autant que possible à toutes les activités afin qu'ils se les approprient. Pour améliorer les activités de communication et permettre aux agriculteurs d'être pleinement associés, il est nécessaire de les former aux techniques de communication afin qu'ils jouent leur rôle dans le transfert de technologies au sein des communautés, avec les outils de la communication.
- Les vulgarisateurs de terrain ont également besoin d'être formés en radiodiffusion de base et en techniques de communication, pour pouvoir organiser des enregistrements radio à leur niveau, réaliser des messages importants pour les agriculteurs et les distribuer dans les zones reculées, peu accessibles.

Les programmes radio ne peuvent pas faire pousser les récoltes. Cependant, la combinaison de campagnes radiophoniques avec des conseils en face-à-face, vulgarisation, appuis administratifs et financiers adéquats, peut informer les cultivateurs, les distraire, favoriser leur unité et ainsi contribuer aux changements nécessaires.

Il est important de ne pas surestimer le rôle de la radio (ou d'un programme d'information sur cassette) dans le processus de développement. Il convient d'être conscient des limites de la radio comme outil de transmission des connaissances et des savoirs. La radio est davantage un outil pour sensibiliser, faire prendre conscience des difficultés et motiver à l'action. Ensuite, pour parvenir à des résultats positifs, le relais doit être pris par les vulgarisateurs des partenaires au développement.

Si ces deux éléments peuvent intervenir de façon combinée, ils constitueront un solide outil au service du développement agricole et rural.

• *L'utilisation de la télévision*

La télévision est l'un des outils de communication les mieux adaptés aux populations paysannes. Elle combine à la fois le son et l'image. Dans le cadre de la vulgarisation des méthodes agricoles et des résultats de recherches scientifiques, des émissions peuvent être initiées. Elle pourra mettre sur un même plateau, les chercheurs, les planteurs et les vulgarisateurs. La télévision agit comme un catalyseur du changement lorsque tous les intervenants dans le développement s'en servent interactivement pour améliorer les communications entre eux. La télévision, grâce à son message captivant et à son aptitude à informer les masses, fournit aux villageois africains la même occasion qu'aux agriculteurs américains et français. Pour être efficace et produire des résultats positifs, les émissions devront être programmées à des heures de grande écoute dans les villages.

- ***La radio cassette***

La radio cassette est utilisée comme une mémoire des communautés sur les engagements pris. C'est un outil qui permet de libérer la parole surtout au sein des groupes de femmes. La radio cassette permet de recueillir les informations sur les us et coutumes des communautés paysannes, également leur point de vue sur la politique agricole et sa vulgarisation dans leur localité. C'est un moyen précieux pour la vulgarisation des techniques culturales.

- ***Les films video***

La préoccupation ici est de permettre aux communautés de voir des expériences de techniques culturales et autres expériences agricoles et surtout les expériences effectuées par les chercheurs. Les films doivent faire l'objet d'une traduction dans les langues du terroir. Les projections video peuvent être suivies de débats. Elle permet aux opinions de s'exprimer.

- ***Le dépliant***

Il permet de diffuser des informations brèves, concises et ordonnées. C'est un outil très visuel, souple et simple. Les conseils des chercheurs ou des autorités peuvent se présenter sous forme d'images pour faciliter la compréhension à ceux des producteurs qui ne savent pas lire.

13.2.3 Les messages de sensibilisation à la pratique culturale

Il s'agit par exemple de leur apprendre à entretenir les plantations.

- Les opérations d'entretien

Pour une jeune plantation il est impérieux de remplacer les plants morts, couper les mauvaises herbes tous les trois mois, régler progressivement l'ombrage, jusqu'à un minimum dès la 5^{ème} année. Pour cela, il faut faire de

fréquents élagages. Il est donc nécessaire de faire une taille de formation afin de supprimer les gourmands avec une petite machette et quand le bourgeon terminal est endommagé avant la formation de la couronne, laisser 2 ou 3 gourmands vigoureux.

Les vieilles plantes mal entretenues produisent quant à elles des cabosses en quantité mais de mauvaise qualité. Il est donc important de faire régulièrement des tailles pour avoir de nouvelles tiges et des cabosses de bonne qualité. Il existe pour cela deux types de taille :

- la taille d'entretien : Il s'agit d'éliminer fréquemment les gourmands, supprimer les branches parasitées par le *Loranthus* et éliminer les chérelles et les cabosses desséchées ou pourries.
- la taille de régénération : On la pratique quand la plantation est âgée ou négligée. Alors on élimine les vieux troncs et branches pour permettre la repousse de nouveaux gourmands. Dès que les gourmands apparaissent, il faut faire une taille de formation.

Il faut aussi régler la densité en remplaçant les pieds morts. Les différentes tailles permettent d'assurer un développement de la plantation et une bonne production.

Ce type d'information sur la technique culturale doit être assuré par la radio et la télévision dans des émissions qui tiennent compte des heures d'écoute des paysans, soit entre 5h30 et 6 pour la radio et 19h 30 pour la télévision. Ces émissions réalisées par les spécialistes de l'agronomie devront se faire en français et en langues nationales. Des relais devront être assurés par des techniciens sur le terrain afin de montrer de façon pratique comment cela doit se faire.

Le secrétariat permanent de la communication pourrait au regard de l'importance des informations, demander aux paysans de se regrouper pour

écouter la radio ou regarder ensemble la télévision afin de discuter et proposer la méthode qui leur conviendrait.

- Quelques conseils pour une bonne récolte

Les cabosses doivent être récoltées à la maturité complète.

Il faut couper le pédoncule plus près de la cabosse. Cela évite de blesser les parties qui doivent porter les prochains fruits. On les appelle les coussinets floraux. La récolte ne doit être ni précoce, ni tardive. Si la maturité n'est pas complète, la fermentation sera mal faite et vous aurez un cacao de mauvaise qualité. Lorsque les cabosses sont trop mûres, les fèves risquent de pourrir ou de germer. Il faut éviter de récolter les fruits par arrachage pour ne pas détruire les coussinets floraux. Les cabosses ne mûrissent pas toutes en même temps. C'est pourquoi il faut faire des récoltes successives, espacées de 15 jours.

Le Cabossage : C'est l'opération qui consiste à casser la cabosse pour extraire les fèves. Les cabosses sont ouvertes de plusieurs façons :

- Frapper les cabosses l'une contre l'autre ;
- Heurter les cabosses contre un arbre ;
- briser les cabosses avec un gourdin, etc.

Le cabossage doit être fait 4 à 6 jours maximum après la récolte pour éviter la germination des fèves.

Les outils tranchants tels que le couteau et la machette ne doivent pas être utilisés pour éviter de blesser les fèves.

Les fruits atteints de pourriture doivent être mis à l'écart ;

Les débris de coques ne doivent être mélangés aux fèves, car ils peuvent y introduire des agents pathogènes ;

Le rachis central doit être séparé des fèves pendant le cabossage.

La Fermentation : Elle consiste dans la mise en tas des fèves dans un milieu fermé. Ainsi ; la pulpe des fèves est éliminée, l'augmentation de la température (40 à 50°C) tue l'embryon de la fève et empêche toute germination, l'amertume et l'astringence de l'arôme au sein des fèves diminuent.

L'opération de fermentation dure 5 à 7 jours. A la fin de la fermentation, on constate un gonflement des fèves, une baisse de la température du tas de fèves, un changement de la couleur des fèves et la présence de l'arôme du chocolat.

13.2.4 La formation en littératie

En littératie, le programme de formation consiste à initier les producteurs au langage de la production et de la commercialisation du café et du cacao, sinon d'adapter le langage à leur milieu de vie et de travail. Ainsi, Il se construit une sorte de langage propre au paysan qui lui permet d'appréhender son monde et son environnement. Cette formation en littératie prendra également en compte la littératie des chiffres (numératie) car la littératie est un concept plus englobant que celui de l'alphabétisme. Le producteur avec le programme de formation pourra développer, au gré de ses expériences, tout un bagage référentiel qui l'aide à accomplir ses devoirs, à suffire à ses besoins et à comprendre le fonctionnement de tout le système de la filière quant on sait que le monde paysan représente près de 44,50% d'analphabètes. A travers les usages sociaux de l'écrit ainsi que les recherches sur la littératie du travail, les travaux tendent à démontrer qu'un individu se construit une propre conception organisationnelle de son travail ainsi qu'un langage référentiel qui lui permet d'accomplir ses tâches sans mal.

Aujourd'hui, la littératie comprend la relation étroite qui existe entre la langue parlée, l'écoute, la lecture, l'écriture, l'observation et la représentation. La littératie signifie qu'un individu possède les compétences pour produire, comprendre, analyser et interpréter des textes placés dans divers contextes [...](2003).
comprendre, analyser et interpréter des textes dans divers contextes.

13.3 SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION DES

ACHETEURS DE PRODUITS ET DES EXPORTATEURS

13.3.1 Le système d'information des acheteurs

Pour informer les pisteurs et les acheteurs, l'utilisation d'un modèle de communication sociale adéquat s'avère nécessaire. Ce modèle permet d'asseoir une stratégie de sensibilisation et d'information qui prend en compte tout le processus de production jusqu'à l'exportation ; Le Marketing social.

Le Marketing social repose sur le principe des 4 P :

Le premier P : c'est le Produit ;

Le deuxième P : le Prix ;

Le troisième P : la Promotion

Le quatrième P : la Place

- Le produit

Le véritable problème auquel les acheteurs du café et du cacao sont généralement confrontés est la qualité du produit. Il s'agit pour les producteurs de suivre les consignes et de respecter les normes de la qualité des produits.

Le café pour être acheté et exporté doit répondre aux critères suivants :

- être bien décortiqué ; les fèves doivent être saines, c'est à dire n'avoir aucune altération causée par la moisissure, les mauvaises odeurs ;
- le café ne doit pas être noir ;
- les fèves doivent être sèches, la teneur en eau doit être inférieure ou égale à 13% ;
- les stocks ne doivent pas contenir des matières étrangères, telles des cailloux, des morceaux de verres ou de branchages.

Quant au cacao, il doit:

- être obligatoirement fermenté ;
- être sec ; le taux d'humidité doit être supérieure ou égale 8 ;
- être propre et exempt de matières étrangères (fumée, insectes).

- *Le prix*

A ce niveau, le prix est à la fois l'effort des producteurs dans le respect des consignes en vue de garantir au produit une qualité répondant aux normes internationales et le prix d'achat du café et du cacao. Dans ce deuxième cas, tous ceux qui interviennent dans le processus d'achat tels que les pisteurs, les acheteurs, et les exportateurs devraient se soucier de l'intérêt des producteurs en pratiquant les prix fixés par la structure compétente.

- *La promotion*

Dans l'optique d'informer largement et suffisamment les acheteurs et les exportateurs de café et cacao, nous proposons, au titre de la communication de masse, une large utilisation de la télévision, de la radio, des journaux et de la communication interpersonnelle à travers des rencontres périodiques.

Dans le cadre de la communication de proximité, nous utiliserons des radios locales, des affiches, des calendriers et des moyens traditionnels de communication sur le terrain.

L'audience de la radiodiffusion s'intègre confortablement dans nos sociétés à forte tradition orale.

Au niveau de la radio et de la télévision, il s'agit de créer des émissions pour faire un large écho du contenu de la libéralisation. Les acheteurs et les exportateurs n'ont pas une vision très nette du fonctionnement du système de la libéralisation de la filière. Ces émissions pourraient réunir sur un plateau les

responsables des structures de la filière café-cacao, les producteurs, les acheteurs, les exportateurs, des spécialistes du Ministère de l'Agriculture et ceux du Ministère de l'Economie et des Finances. Elles expliqueraient de façon pratique les missions de chacun des intervenants dans la filière. Ces émissions pourraient ensuite être traduites dans les langues nationales (locales) à des heures propices pour les paysans.

Aujourd'hui les acheteurs, les exportateurs et les producteurs ont besoin de savoir, en dehors du fonctionnement de la libéralisation, la méthode de fixation des prix, Comment devenir exportateurs ? Quelles sont les différentes taxes prélevées sur la vente du café et du cacao ? A quel taux se situent les différentes redevances perçues par chacune des structures de la filière ? Etc.

13.3.2 Le système d'information des exportateurs

En dehors des médias qui pourraient faire écho des mécanismes de fonctionnement de ces organisations, par exemple, comment obtenir un agrément, des séminaires d'information et de formation doivent être initiés de façon périodique.

Dans le cadre de l'appréciation du travail des producteurs et surtout du respect du prix indicatif bord-champ, il serait nécessaire d'initier des rencontres acheteurs, exportateurs et producteurs. Ce serait des rencontres de discussion pour permettre aux premiers de prendre conscience de la nécessité d'acheter les produits au prix réel afin que les seconds travaillent en toute quiétude pour la qualité du produit.

• *Le mécanisme de la fixation des prix*

Dans le système stabilisé, on distinguait un barème de coûts intermédiaires appelé différentiel. Ce barème prenait en compte les différents

coûts d'approche depuis le bord-champ jusqu'au port de destination. Il se présente comme suit :

- du bord-champ au magasin du centre de collecte des produits,
- du centre de collecte à l'usine de conditionnement,
- de l'usine de conditionnement à la valeur loco-magasin,
- de la valeur loco-magasin à la valeur à quai,
- de la valeur à quai à la valeur FOB,
- de la valeur FOB à la valeur CAF.

Ainsi sous la stabilisation, le prix bord-champ et le barème des coûts étaient connus à l'avance. Dans le cadre de la libéralisation, les opérateurs doivent négocier librement les coûts et prendre en charge, eux-mêmes, la gestion des différents risques supportés pendant la commercialisation de leurs produits. On constate néanmoins qu'il existe toujours un différentiel des coûts même s'il est différent de l'ancienne formule.

● *Calcul du différentiel*

Le différentiel ou barème présente les éléments qui entrent dans le calcul des coûts intermédiaires tant au niveau de la commercialisation interne qu'au niveau de la commercialisation externe au cours d'une campagne café – cacao.

On distingue deux types de différentiel : Le différentiel de ramassage et le différentiel d'exportation.

- Le différentiel de ramassage

Le différentiel de ramassage est fonction du coût bord-champ jusqu'à la valeur nu-centre de commercialisation. Il contient les frais de ramassage, la rémunération de l'acheteur, la sacherie, le forfait transport ramassage centre d'achat. On obtient la valeur nu-centre de commercialisation en intégrant ces différents coûts au prix résiduel minimum nu-basculé producteur.

- Le différentiel d'exportation

Selon Banzio (2003 :111) : « *après le centre de collecte, le produit est transporté à l'usine pour conditionnement et stockage. A ce niveau on a la valeur entrée usine (la valeur entrée usine = Valeur centre de collecte + valeur du transport) et la valeur loco -magasin de stockage* ».

La valeur loco- magasin de stockage prend en compte les coûts suivants :

- a) les frais financiers achat brousse,
- b) les frais de transit entrée usine,
- c) l'usinage et le reconditionnement,
- d) les déchets (1,5 %),
- e) la sacherie neuve export,
- f) les frais généraux,
- g) le stockage et le loyer magasin,
- h) les frais financiers de nantissement,
- i) la tiers-détention,
- j) l'assurance intérieure.

Lorsqu'on additionne ces différents coûts à la valeur entrée usine, on obtient la valeur loco-magasin.

Une fois que le produit est prêt à l'exportation, d'autres coûts seront engagés. Ce sont le camionnage à quai et les frais de manutention entrée magasin et sortie magasin.

Ces frais ajoutés à la valeur loco-magasin nous donnent la valeur à quai. A partir de la valeur à quai, d'autres frais interviennent au port avant l'exportation effective. Ce sont : l'aconage, la commission de transit, la taxe de port, la rémunération « exportateur », les frais de gestion-DUS, les frais SGS-départ, les frais de financement de la caution bancaire, les autres ajustements pour équilibre. Ces coûts supplémentaires ajoutés à la valeur à quai donnent le

prix FOB (Free on board) de référence au port d'Abidjan ou de San Pédro du produits hors droit de douane.

Après le prix FOB de référence, on a également d'autres frais de FOB à CAF (Coût, Assurance et Fret).

Le prix CAF représente le coût à destination : Europe, Etats-Unis, Asie. Il prend en compte les frais suivants : le DUS, les frais fixes (Fret et Surveillance à l'arrivée) et les frais variables (assurance, courtage, perte d'intérêt et freinte maritime).

A tous les niveaux de la détermination des coûts, il faut prendre en compte les redevances des structures : BCC, ARCC, FRC, FDPCC, les taxes d'enregistrement et les prélèvements (sacherie, réserves prudentielles).

•Le prix moyen global CAF

Le prix moyen CAF est la sommation de la valeur FOB de référence garantie et des frais fixes et variables.

Valeur CAF = Valeur FOB de référence garantie + Frais fixes + Frais variables.

Les prix mondiaux sont donnés par les agences internationales comme Reuters. Ces prix proviennent des bourses de Londres pour le cacao et New York pour le café.

- Exemple Pratique

Prix résiduel ou prix bord-champ : 500 CFA/kg

Les composantes du prix	En francs CFA par tonne
Valeur nu-centre de commercialisation (Vncc) Vncc = prix bord champ (500 /kg) + frais de ramassage (36 F/kg)	500 000 + 36 000 = 536 000
Valeur entrée usine (Veu) Veu =Vncc (536)+Transport entrée usine (15/kg)	536 000 + 15 000 = 551 000
Valeur loco-magasin (Vlm) Vlm = Veu (551) + Int nantissement + Frais généraux + Assurance Intérieure+ Sacherie neuve+Loyer magasin et tiers détenteur + Usinage, conditionnement et déchets + entrée usine + Financement brousse (61/kg)	551 000 + 61 000 = 612 000
Valeur FOB (hors DUS) VFOB hors DUS = Vlm(612)+Manutention sortie	

magasin +caution bancaire+Rémunération exportateur+SGS+Traitement phytosanitaire+Surveillance départ+transit acconage+Redevance (BCC, ARC, FRC)+Prélèvements (Sacherie, FDPCC, Réserves prudentielles)+frais de cautionnement en douane et crédit en douane+taxe d'enregistrement (129/kg)	612 000 +129 000 = 741 000
Valeur FOB (y compris le DUS) VFOB= VFOB hors DUS (741)+DUS (220/kg)	741 000+220 000= 961 000
Prix CAF d'enregistrement Prix CAF= VFOB (961) +Fret maritime + Perte d'intérêt, Freinte maritime+Assurance maritime, Courtage, Surveillance à l'arrivée (75/kg)	961 000+75 000= 1036 000

Comme l'indique le tableau ci-dessus, les charges intermédiaires même dans le cadre libéralisé demeurent.

13.3.3 Les différents marchés et la formation des cours internationaux

Les marchés de matières premières étaient à l'origine un lieu d'échanges des produits de base tels que le café, le cacao, le sucre, le bois etc, disponibles immédiatement entre les vendeurs et les acheteurs.

Le développement du commerce et la distance entre les acheteurs et les vendeurs va favoriser la création de courants d'échanges pour des livraisons différées. Pour donc faciliter les échanges une organisation et des codes vont être mis en place. De même, selon Banzio (2003 : 61) « *le développement du transport a rendu les dates de livraison beaucoup plus certaines de sorte qu'il a été possible de créer un marché du terme plutôt que du disponible ou du physique. Cette évolution a favorisé de nouveaux types d'échanges, pas de*

marchandises mais de promesses de livraison ou d'acceptations de livraisons qui ont donné naissance aux bourses de produits de base ou marchés à terme ».

On distingue donc deux types de marchés :

- Le marché à terme ;
- et le marché du physique.

● ***Les marchés à terme***

Un marché à terme est un lieu d'échanges de contrats standard d'un produit donné disponible dans l'avenir.

Les marchés à terme ont pour objectifs la préservation des opérateurs des risques de fluctuation des cours non couverts par les polices d'assurance. Ils permettent la présence sur le marché d'autres opérateurs notamment les spéculateurs de sorte que celui qui veut vendre ou acheter puisse le faire à tout moment. Les marchés à terme veillent à la valorisation des produits physique.

● ***Les principaux marchés à terme***

Il existe deux principaux marchés à terme :

- Les bourses de Londres : le LIFFE (London International Financial Futures and options Exchange ;
- La Bourse de New York: le CSCE (New York Coffee Sugar and Cocoa Exchange

Le LIFFE traite essentiellement le cacao d'origine d'Afrique et le café Robusta. Le CSCE traite les cacaos d'Asie et d'Amérique du Sud et le café Arabica

▪ **Organisation du marché à terme**

Le marché à terme comprend une organisation centrale chargée de veiller au bon fonctionnement du marché et d'édicter les règles, une chambre de

compensation, la London Clearing House (LCH) chargée d'assurer la sécurité financière du système pour faire face à toute défaillance d'un opérateur. Elle est bâtie autour d'un fonds de garantie et d'un mécanisme d'appels de marge pour couvrir les risques liés aux variations des cours.

Les sociétés membres de la bourse interviennent autour de la corbeille ainsi que les sociétés indépendantes : courtiers, brokers ou commissionnaires agréés qui sont chargés de passer les ordres d'achat ou de vente en bourse pour leur groupe ou pour des clients extérieurs.

▪ **Les Opérateurs**

Les principaux opérateurs du marché à terme sont :

- Les exportateurs,
- Les industriels de première transformation dont les leaders pour le cacao sont :
 - Cargill, ADM, BARRY CALLEBAUT,
- Les industries alimentaires: NESTLE, MARS, HERSHEY, FOODS, CADBURYS, KRAFT JACO SUCHARD,
- Les spéculateurs qui assurent la liquidité du marché. Il existe deux catégories de spéculateurs ; les spéculateurs professionnels et les spéculateurs amateurs.

▪ **Le fonctionnement du marché à terme**

Les éléments permettant de bien comprendre le fonctionnement du marché à terme sont :

- Le fonctionnement de la corbeille (des traders : agents chargés des opérations d'achat et de vente de cacao physique, de couverture sur le marché à terme, de vente de beurre de cacao autour de petites corbeilles arrachent à la criée des contrats standards),
- La forme du contrat standard,
- Les périodes de livraison (mars, mai, juillet, septembre, décembre),

- Les opérations de compensation ou de liquidation (compenser les pertes ou vendre la position),
- Les différents types d'ordre : Ordre à prix exécutable le même jour (vente ou achat irrévocable à réaliser le même jour), ordre au mieux (le courtier peut conclure un contrat au meilleur cours du marché),
- Les marges et appels de marges : les marges sont des dépôts auprès de la chambre de compensation complétés tous les jours en fonction de l'évolution de la valeur des contrats. Le montant des marges est fixé en général à 10 % de la valeur vénale du contrat.

- **Les opérateurs sur les marchés à terme**

Les opérateurs sur les marchés à terme sont :

- La couverture (ou hedging) : l'opération de couverture consiste à limiter les risques de fluctuation des prix sur une position en achat ou en vente, par une opération inverse sur le marché à terme,
- Le prix à fixer : le contrat de vente ne précise pas le prix. Il représente l'accord ferme de livrer et d'accepter une quantité de cacao physique d'une certaine origine à prix déterminé suivant les cotations du mois de livraison, plus ou moins le différentiel convenu,
- Les opérations spéculatives : elles consistent à acheter et à vendre des positions dans le but de réaliser des profits de la revente ou du rachat des positions initiales du fait de l'évolution des cours,
- Les opérations jumelées : ce sont des opérations faisant intervenir plusieurs positions sur le terme,
- Les options : ce sont les contrats par lesquels l'acheteur ou le détenteur des options acquiert le droit et non l'obligation d'acheter ou de vendre une certaine quantité de produits à un prix fixé d'avance, pour une période donnée moyennant une prime.

13.3.4 Le marché du physique

- *Les caractéristiques du marché du physique*

Les échanges de produits constituent les principales caractéristiques du marché du physique.

On distingue plusieurs organisations professionnelles sur le marché du physique : Pour le cacao on a le contrat de la FCC (la Fédération du Commerce du Cacao). Pour le café, le contrat Européen et le contrat AFNIC (Association Française du Négoce International du Café).

Les contrat-types portent sur les clauses suivantes : La quantité, la qualité, le prix unitaire, les conditions de livraison (FOB, CAF, C&F), le port de destination, les modalités d'arbitrage.

13.3.5 La cotation du café et du cacao

La cotation du café et du cacao est l'indication des cours de ces produits résultants de l'offre et de la demande de contrats en bourse.

Ces cours ou prix cotés sur le marché à terme pour différents mois servent de prix de référence. On y associe la valeur cotée de la monnaie de transaction (le dollar US pour le café et la livre sterling pour le cacao).

La cotation est caractérisée par :

- a. La valeur de la bourse plus ou moins le différentiel de l'origine ;
- b. Le différentiel peut varier dans le temps.

13.4 LE MECANISME DE LA FORMATION DES PRIX

La détermination des prix du café et du cacao au niveau du marché se fait suivant trois voies :

1. à partir de l'offre et de la demande,
2. à partir des coûts intermédiaires,
3. à partir du marché à terme.

C'est donc en fonction de ces fondamentaux que se fait l'analyse du marché.

13.4.1 A partir de l'offre et de la demande mondiale

L'offre est déterminée par la somme de la production de chaque pays ou par la prévision des récoltes de chaque pays. A cette production ainsi obtenue, il faut ajouter le stock mondial déterminé par l'ICCO.

La demande s'obtient par la sommation des capacités de broyage des différentes usines de transformation. Des chiffres dans ce domaine sont souvent publiés par des organismes spécialisés dans le circuit de la distribution et de la consommation.

Quand l'offre est inférieure à la demande, comme cela a été le cas du 18 septembre 2002 à juin 2003 en raison de la situation d'incertitude sur l'origine Côte d'Ivoire des produits, par le fait de la guerre, les cours sont élevés. En revanche, lorsque la demande est inférieure à l'offre, les cours baissent généralement.

Il est donc plus qu'important de veiller sur la fiabilité des statistiques de l'offre et de la demande mondiale afin que la tendance des cours soit le reflet des fondamentaux.

13.4.2 A partir des coûts intermédiaires

Dans un cadre stabilisé, par agrégation des coûts intermédiaires et du prix bord champ aux producteurs, on peut obtenir le niveau des cours mondiaux surtout quand il s'agit d'une part importante de la production mondiale.

Dans un cadre libéralisé, le fait de fixer un prix minimum en dessous duquel le producteur ne doit pas céder son produit, pour un pays comme la Côte d'Ivoire qui représente 40 % de la production mondiale, peut influencer les cours mondiaux.

13.4.3 A partir du marché à terme

Le marché à terme est une institution financière où l'on échange des contrats de vente ou d'achat. Ces contrats sont rarement l'objet de livraison physique.

Les cours du café et du cacao varient et pour chaque échéance (mars, mai, juillet, septembre, décembre) ; cette variation, minute par minute, est fonction de l'intérêt qui se porte sur la matière première en question à l'achat ou à la vente.

Les critères de variation du cours sont :

1. La production : les aléas des récoltes,
2. Le rythme de sortie des ports,
3. Les frais de stockage,
4. Le taux d'intérêt à acquitter pour porter le produit un mois sur l'autre,
5. Les volumes des ventes à terme agissent sur les cours,
6. La position des spéculateurs.

Dans le cas de la baisse des cours, il existe quatre possibilités pour les maintenir à des niveaux pouvant permettre aux producteurs de gagner de l'argent :

- La réduction de la production par la destruction d'une partie du produit pour éviter d'inonder le marché ; malheureusement cette destruction a un coût, car il faut dédommager les détenteurs des produits.

- Le stockage du produit revient très cher et l'effet recherché n'est pas toujours atteint dans la mesure où le marché connaît l'existence de ce stock de denrées périssables.
- La gestion des positions de vente dans le cadre d'un PVAM ;
- La manipulation de l'information si on en a les moyens.

Avec la libéralisation, les structures de gestion de la filière café-cacao en Côte d'Ivoire proposent un prix minimum pour résoudre ce problème. Dans le cas où l'offre est inférieure à la demande, la fixation d'un prix minimum est prise en compte par le marché. En revanche, lorsqu'il y a surproduction ou un stock important, la fixation d'un prix minimum n'est plus pertinente. Cela n'est pas non plus pertinent quand le prix de revient résultant de ce prix minimum est durablement supérieur au cours mondial.

Une autre voie peut être explorée ; celle de la régulation privée. Cette régulation privée est plus aisée à mettre en œuvre quand les cours sont à un niveau élevé. Dans ce contexte, il est opportun de relancer les ventes à terme, disposer de ressources pour l'organisation de ces ventes à terme, constituer les mécanismes de vente à terme et les mettre en application pour profiter de l'embellie. L'épargne que constitue la réserve prudentielle doit être poursuivie et bien gérée pour constituer les ressources indispensables à cette régulation privée.

En définitive, il faut retenir que sur le long terme le marché respecte toujours les fondamentaux. Sur le moyen et court terme les facteurs techniques peuvent modifier la tendance.

13.5 LES DIFFERENTS TYPES DE CONTRATS (MODES DE VENTE)

Trois types de possibilités ou modes de vente s'offrent aux opérateurs :

1. Le contrat de vente FOB (Free On Board) ;
2. Le contrat de vente CAF (Coût Assurance et Fret) ;
3. Le contrat de vente C&F (Coût et Fret).

13.5.1 Le contrat de vente FOB

La valeur FOB (Free On Board) comprend :

- La valeur à quai ;
- La taxe de port ;
- L'acconage ;
- La rémunération « exportateur » ;
- Les redevances, les prélèvements et la taxe d'enregistrement ;
- Le droit unique de sortie (DUS).

Avec un contrat FOB, le rôle de l'exportateur à l'égard du produit s'arrête à quai suivant les deux cas suivants :

- Contrat FOB sous palan : l'armateur se charge de l'arrimage, c'est à dire qu'il se charge de répartir et de fixer le chargement dans la cale du navire ;
- Le contrat FOB arrimé : l'exportateur est responsable du produit jusqu'à son arrimage total.

Pour éviter les pertes éventuelles de produits et d'autres dommages, le contrat FOB sous palan est conseillé pour des coopératives qui sont à leur début dans l'export. Dans ce type de contrat, le client a la possibilité de négocier son fret, de désigner son navire et d'assurer son produit. Le mode de vente FOB tient compte uniquement du coût intérieur du produit, avec ou sans DUS.

13.5.2 Le contrat CAF

La valeur CAF comprend la valeur FOB ; les frais fixes (le fret maritime, la freinte maritime et la perte intérêt) et les frais variables qui prennent en compte l'assurance maritime, la freinte maritime et la perte intérêt. Dans le cas d'un contrat CAF, l'exportateur est responsable du produit jusqu'à destination. On distingue deux cas :

- Le contrat CAF port : le client devient responsable du produit dès son arrivée au port de débarquement.
- Le contrat CAF à magasin : l'exportateur est responsable du produit jusqu'au magasin du client. Le contrat CAF permet au vendeur de désigner son bateau, paie le fret et assure le produit jusqu'à destination.

13.5.3 Le contrat Coût et Fret

Le contrat Coût et Fret (C&F) comprend la valeur CAF moins l'assurance maritime. Avec le contrat C& F le vendeur choisit le navire, paie le fret et l'assurance du produit incombe au client.

Les litiges liés à l'exécution de ces contrats sont réglés par les chambres d'arbitrage, soit à Londres soit à Paris.

De façon générale, la facture provisoire payée représente 90% de la valeur du contrat. Le délai de paiement de la facture définitive est de 30 jours après la date d'établissement de la facture définitive. Pour diverses raisons, notamment quand le produit embarqué n'arrive pas à destination, le recours est l'assurance.

13.6 REGLES ET PROCEDURES D'EXPORTATION

La libéralisation encourage les producteurs regroupés en coopérative à aller à l'exportation. Les structures de la filière pourraient donc exhorter les producteurs à le faire.

L'agrément d'exportation du café et du cacao s'obtient auprès de l'ARCC. Les conditions d'obtention d'un agrément exportateur en qualité de coopérative d'exportation sont les suivantes :

- le capital social minimum requis pour les coopératives est de 50 000 000 F CFA. La libération de ce capital social est justifiée par un acte notarié ou une attestation bancaire.
- La garantie bancaire à constituer et qui pourra être appelée à tout moment en cas de défaillance est fixée à 25 000 000 F CFA ;
- La coopérative doit être capable de produire au moins 5 000 tonnes.

Pour l'obtention de l'agrément exportateur, en qualité de Coopérative, il faut d'abord disposer d'un agrément en tant que coopérative délivré par l'autorité administrative compétente et donc satisfaire à toutes les conditions prévues par le décret d'application de la loi portant agrément des coopératives d'exportation, à savoir : Communiquer les statuts en indiquant la structure du capital social, la liste des actionnaires, leur nationalité, le montant de leur participation ou part sociale. Il faut ajouter à cela la liste des membres du personnel cadre avec indication des nationalités et des fonctions.

La coopérative doit présenter un numéro de compte contribuable et être en règle vis-à-vis de l'Administration fiscale et douanière. Les dirigeants devront fournir un casier judiciaire de moins de trois mois.

Le dossier de demande d'agrément d'exportateur en tant que coopérative adressé à l'ARCC devra comporter les documents écrits ci-dessus où l'exportateur s'engage à :

- Honorer tous les engagements vis-à-vis de la BCC.
- Valider tous les enregistrements par la présentation d'un certificat de nantissement ou d'une garantie bancaire.
- Effectuer directement les opérations propres à l'exercice de la profession d'exportateur, l'usinage peut être confié à un tiers. Dans le cas d'espèce, il faudra produire le contrat d'usinage.
- Respecter la réglementation en vigueur en matière de commercialisation et de conditionnement des produits à l'exportation.
- Communiquer à la BCC le certificat de surveillance à l'arrivée.
- Communiquer toutes les statistiques nécessaires au suivi des filières conformément aux formats fixés par l'ARCC.

Pour une nouvelle entreprise, on fournira le compte d'exploitation prévisionnel, pour les entreprises existantes fournir les états financiers et les rapports des Commissaires aux Comptes des deux derniers exercices, le cas échéant fournir les rapports d'audits des deux derniers exercices. Aucun administrateur ne doit provenir d'une entreprise à laquelle l'agrément a été retiré. Il faut également donner la preuve d'une potentialité à exporter de manière à rentabiliser l'entreprise, rédiger un contrat d'engagement conformément aux modèles de l'ARCC.

Une fois le dossier constitué, la demande d'agrément est adressée à l'Autorité de Régulation qui l'examine sur le plan technique en commission. Après cette phase, le dossier est transmis à différents ministères pour avis : Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère du Commerce, Ministère de l'Industrie.

Si le dossier est accepté, il reçoit un avis favorable et l'agrément est délivré à la coopérative.

Après l'obtention de son agrément, le candidat à l'exportation doit se rendre à la BCC pour se faire attribuer un code exportateur. Ce code exportateur permet de l'identifier au niveau du serveur de la BCC en vue d'effectuer ses déclarations de vente. Un mot de passe permettant de conserver la confidentialité des opérations des ventes est attribué à chaque société exportatrice par le service informatique de la BCC. Une salle est par ailleurs aménagée et mise à la disposition des exportateurs n'ayant pas d'ordinateur. Ils peuvent ainsi avoir accès aux prix du marché et effectuer les enregistrements nécessaires.

La première difficulté pour la société d'exportation, sera de trouver des clients à qui elle devra vendre ses produits. Il lui faudra donc conquérir des marchés.

Après avoir conclu un marché avec un client, un contrat est signé. Ce contrat comporte : le volume du produit, la qualité, la période d'embarquement, le port de destination, le prix unitaire, les conditions de livraison (FOB, CAF, C&F). Si la société dispose déjà du physique, elle peut entamer les procédures d'exportation.

13.7 LES PROCEDURES D'EXPORTATION DU CAFE ET DU CACAO

Les exportateurs, selon les textes ont l'impérieux devoir de communiquer à la Bourse du café et du cacao la situation de ses achats et de ses réceptions. Cette déclaration doit se faire tous les mardis au plus tard à 18h.

Il consiste pour la BCC d'afficher des informations relatives au produit, à la période d'embarquement, à la qualité, au prix CAF d'enregistrement et aux taux de change correspondant à chaque période d'embarquement. Par la messagerie électronique, chaque exportateur peut faire enregistrer un tonnage. Par cet acte, il accepte les conditions commerciales indiquées par la BCC ;

Ce mécanisme est caractérisé par :

- Le prix CAF d'enregistrement,
- Le contrat,
- La qualité de l'exportateur,
- La quantité du produit,
- La qualité du produit,
- Les garanties,
- La caution,
- Les destinations,
- Les embarquements,
- La fiscalité de la filière.

13.7.1 Le système du prix caf d'enregistrement

Le prix CAF d'enregistrement est obtenu en faisant la moyenne du prix de clôture de la veille et du prix d'ouverture du jour (prix CAF d'enregistrement = $\text{prix clôture } j-1 + \text{prix ouverture } j / 2$).

Le taux de change retenu par période d'embarquement sera celui de l'ouverture du marché de Londres correspondant à la période d'enregistrement. Ce prix sera exprimé en CAF Europe corrigé du différentiel d'origine. Il sera affiché 15 minutes après l'ouverture du marché de Londres et sera valable jusqu'à 18 heures GMT, heure de clôture des enregistrements.

Tous les exportateurs agréés auront automatiquement accès à ce prix. Les enregistrements se feront par messagerie électronique à partir des locaux de l'exportateur ou sur un poste banalisé mis à la disposition des exportateurs au siège de la BCC. Chaque exportateur aura la possibilité de consulter la situation de ses enregistrements.

Le prix CAF d'enregistrement sera exprimé en francs français. Une position n'est prise en compte que quand elle est ouverte. Les positions non traitées par Londres à l'ouverture, et qui le seraient au cours de la journée, se verront appliquer la formule du prix d'enregistrement, et seront affichées 15 minutes après leur cotation ; le différentiel d'origine sera révisable périodiquement dans le cadre de l'interprofession qui décidera de la date d'effet ; les enregistrements doivent se faire auprès de la BCC, dans un délai de 7 jours avant la date d'embarquement, au moyen de la messagerie électronique. Tout enregistrement doit être suivi d'un embarquement au plus tard le dernier jour de la période, la date du « vu-embarquement » faisant foi.

13.7.2 Le contrat, la qualité de l'exportateur et la quantité du produit

Le contrat n'est pas exigé à l'enregistrement. Pour ce qui est de la qualité d'exportateurs, seuls sont autorisés à procéder à des enregistrements, les exportateurs agréés.

Les quantités enregistrées doivent respecter des principes de base : les enregistrements se font par multiples de 25 tonnes métriques avec une quantité minimale de 25 tonnes pour le cacao et de 5 tonnes métriques avec une quantité minimale de 15 tonnes pour le café.

Pour le cacao, les grades I et II (appelés Good Fermented) sont les grades de référence, tandis que pour le café, le grade II constitue le seul grade de référence.

En outre, il faut signaler que pour le cacao, l'exportation des sous-grades et petits grainages est l'objet d'un contrôle systématique et spécifique au niveau de la qualité. Des décotes définies par l'inter profession sont appliquées sur le

prix de la qualité standard. Pour le café, l'exportateur peut embarquer des qualités inférieures ou supérieures à celles enregistrées après application d'une décote ou d'une prime liée à la qualité. Les contrôles de qualité sont assurés par les sociétés privées concessionnaires.

13.7.3 Les garanties et caution

Les garanties sont constituées de cautions bancaires ou de certificats permettant le nantissement de produits libres au profit de la BCC. Quant à la caution, elle est fixée à 25 francs CFA le kilogramme enregistré aussi bien pour le café que pour le cacao. L'exportateur qui le désire peut délivrer une attestation de caution de banque étrangère, pourvu qu'en cas de litige, le tribunal soit celui d'Abidjan.

13.7.4 Les destinations et embarquements

Les périodes d'embarquement sont celle en vigueur sur le marché de Londres.

Les périodes d'embarquement sont les suivantes :

Périodes d'embarquement	Mois de cotation pour formation du prix
Janier-Mars	Mars
Avril-juin	Mai-juillet
Juillet-septembre	Septembre
Octobre-décembre	Décembre

En ce qui concerne la période d'embarquement avril-juin, les enregistrements sont possibles jusqu'au 24 mai, avec des cotations contre mai, et à partir du 25 mai avec des cotations contre juillet.

A l'issue de la période considérée, l'exportateur dispose de 15 jours pour produire la preuve de son embarquement. Passé ce délai, les sanctions prévues par l'interprofession s'appliqueront et le contrat sera exigé.

13.7.5 Fiscalité et parafiscalité

Au titre des prélèvements, en plus du DUS (Droit Unique de Sortie), il a été institué une taxe d'enregistrement payable aux impôts et des redevances pour le fonctionnement des différentes structures de gestion, d'encadrement et de financement de la filière.

CHAPITRE XIV:

SYSTEMES D'INFORMATION AU SEIN DES OPA ET DES COOPERATIVES

Il s'agit de proposer dans ce chapitre les pratiques et méthodes de la communication et de l'information au sein des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) afin d'approfondir les échanges.

14.1 LES SUPPORTS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) et les coopératives sont des groupements importants dans la filière café-cacao. Leur rôle est également indéniable dans le processus de production et de commercialisation.

L'objectif de ce processus est de mettre en place un système d'information et de communication avec des supports adéquats.

14.1.1 Outils et supports de communication

Dans ce cadre, Il s'agit de mettre en place un journal, une revue ou un magazine au sein des OPA et des unions de coopératives, développer et animer les radios rurales avec l'utilisation de NTIC (téléphones, fax, e-mail, sites web..., quant on sait aujourd'hui que la loi coopérative fait obligation à ces structures de choisir comme secrétaire général des personnes ayant au moins le niveau de la classe de terminal). L'alphabétisation et l'installation d'un réseau de bibliothèques villageoises doivent faire partie des priorités.

14.1.2 Communication institutionnelle

La communication institutionnelle consistera à gérer les conflits au sein des OPA, des unions de coopératives et des coopératives locales, d'élaborer des plans stratégiques, mettre en place des instances de concertation afin de structurer le fonctionnement des organes des systèmes informels de communication.

14.1.3 Communication relative aux activités commerciales

A ce niveau il est important de mettre en place un dispositif d'information des OPA, des faïtières agricoles et des coopératives sur les prix des produits de base, l'échange régional des produits agricoles, marchés et foires agricoles et création de maison du paysan (rôle multifonctionnel).

Au-delà de la sensibilisation aux techniques culturelles, les producteurs, les formateurs et les animateurs devront recevoir régulièrement des formations. Des

visites d'échanges entre paysans ou entre paysans et chercheurs, ateliers et séminaires de réflexion doivent être initiées.

- *Les contraintes identifiées*

Dans l'optique d'une bonne communication, il faut éviter la rétention volontaire de l'information notamment par certains leaders des OPA et coopératives et les conflits d'intérêt à l'intérieur de ces organisations. Il s'agit également de former les membres des organisations professionnelles agricoles en littératie afin de palier le problème de langue de communication et d'analphabétisme limitant l'accès à certains médias ; mettre en place une bonne organisation pour réduire la faiblesse des moyens matériels, humains et pédagogiques tant au niveau des faïtières, coopératives que de leurs membres.

14.2 DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION AU SEIN DES COOPERATIVES, DES OPA ET DES FAITIÈRES.

A ce niveau, quatre propositions peuvent être faites :

- organisations paysannes et systèmes de communication sociale ;
- rôle des structures d'appui, des bailleurs de fonds dans les stratégies de gestion de l'information et de la communication ;
- utilisation et appropriation des NTIC ;
- accès à l'information stratégique pour le renforcement des capacités des paysans dans le processus de développement.

14.2.1 Rôle des structures d'appui dans les stratégies de gestion de l'information et de la communication

Les relations entre les coopératives et les différentes structures d'appui, évoluent dans un contexte difficile qui est caractérisé par le déclin du rôle de l'Etat dans le développement rural. Ce contexte rend les petits paysans vulnérables.

Les différents types de structures d'appui actives dans la sphère du développement agricole et rural ont été passés en revue : bailleurs de fonds, ONG, institutions de recherche et d'encadrement, médias, Gouvernement. Il a été chaque fois analysé leur rôle, les motivations et les valeurs qui sous-tendent leurs politiques.

Pour se faire entendre, les organisations paysannes ont besoin du soutien des bailleurs de fonds, des ONG, d'autres organisations paysannes et des universitaires.

Cependant, dans la recherche du soutien, les agriculteurs doivent se rappeler et préserver leur identité et leurs objectifs. En dernière analyse, il est du devoir des agriculteurs de dire ce qu'ils sont et ce qu'ils veulent devenir avant de formuler des stratégies et rechercher du soutien. Le but des stratégies de communication est d'aider les paysans à accroître leur pouvoir économique et politique ainsi que leur autonomie.

La communication sociale repose sur des éléments complexes dont on peut citer la culture de chaque groupe, les relations entre les membres, les intérêts collectifs ou individuels des membres, les alliances entre les différents individus ou groupes, la clarté des objectifs et le choix conséquent des membres, les cadres de référence de chaque individu ou groupe (âge, sexe, fonction, expérience, croyances, valeurs, éducation et attitudes..., autant de références au travers desquelles chaque membre se détermine), caractère secret de certaines informations. Les structures organisationnelles de chaque OPA, faîtière et

coopératives influencent également son système d'information et de communication. Plusieurs hypothèses qui peuvent aider ces structures à organiser avec succès la gestion de l'information et de la communication ont été émises : tenir compte de la spécificité propre des membres, amener dans toute la mesure du possible tous les membres à avoir la même mesure du rôle de l'information et de la communication, bien connaître les environnements complexes dans lesquels évoluent les associations membres et leurs influences sur les individus ou les groupes, veiller à la participation la plus poussée du maximum possible des membres de l'association.

14.2.2 Utilisation et appropriation des NTIC par les OPA et les Coopératives

L'intégration des NTIC au sein des coopératives et des OPA s'avère nécessaire. Des systèmes d'information et de communication à destination des producteurs et de leurs organisations peuvent expérimenter la combinaison de plusieurs types de médias et de supports ou se concentrer sur une technologie de pointe comme les téléphones cellulaires connectés à Internet (projets en Ouganda et au Sénégal).

Partant des niveaux de structuration des coopératives et des OPA les plus courants, on peut proposer une rationalisation des activités de traitement et de transmission des informations en utilisant les NTIC :

- **au siège** des coopératives: recherche d'information et veille prospective sur Internet, production de cédéroms, communication électronique (email, forum);
- **au niveau des communes villageoises**, collecter, saisir sur ordinateur, exploiter et diffuser ces informations vers les médias et partenaires locaux et proposer, dans la mesure du possible, un accès et une initiation aux NTIC. Les structures de gestion des filières agricoles peuvent dans leur politique d'encadrement investir et mettre en oeuvre des systèmes d'information et de communication intégrant les NTIC et Internet, à condition de considérer ces

technologies pour ce qu'elles sont c'est-à-dire des outils, des pratiques permettant d'améliorer et de consolider l'existant.

Au préalable, il est important de préciser que les propositions suivantes se situent à l'échelle des OPA et des coopératives. Les technologies de l'information et de la communication ont été d'abord appréhendées comme un ensemble d'outils ou d'instruments permettant de transférer des informations d'un émetteur vers un récepteur et vice-versa. Le caractère « nouveau » sera précisé en fonction du niveau d'appropriation par l'acteur (expérience et durée d'utilisation).

A ce niveau, les propositions de stratégies combinent les outils entre eux, depuis le simple tableau d'affichage jusqu'aux équipements permettant d'accéder aux services Internet, en passant par les bulletins d'information, les voyages d'échange, la télévision, le théâtre, etc. Presque tous les outils de communication ont été cités et des précisions ont été apportées sur la situation réelle ou supposée de leur utilisation.

Mais élaborer une stratégie, c'est faire des choix autour desquels doivent être articulées des orientations porteuses. Trois options ont donc été faites : développer et exploiter le concept de la « maison du paysan » pour une communication de masse en milieu rural, s'approprier la radio comme moyen de communication et utiliser à bon escient la presse écrite pour communiquer.

14.2.3 Conditions d'accès aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication des OPA, des faïtières et des coopératives

L'exploitation des NTIC et d'Internet reste limitée au sein des OPA : rares sont celles qui consultent, produisent ou diffusent des informations par ce biais (forum et lettre d'information électroniques, site web, cédérom). Cela s'explique

en grande partie par certaines contraintes d'utilisation liées au contexte : coût du matériel à l'achat et à l'entretien, déploiement réduit et accès coûteux au réseau Internet. L'exploitation de ces technologies doit être raisonnée pour véritablement améliorer et consolider la gestion d'outils d'information et de communication plus classiques (comme les publications, bulletin et autres supports écrits). L'appropriation des usages courants (consultation de sites web, gestion du courrier électronique) est plus aisée au niveau des OPA: des propositions de formation et d'appui sont cités dans les propositions faites pour promouvoir la gestion de l'information et de la communication au sein des OPA et des coopératives. Pour les OPA et les coopératives de moindre ampleur et leurs membres, l'exploitation des NTIC doit s'intégrer dans un ensemble plus vaste de services de communication mis à disposition : les maisons du paysan permettront cela en intégrant des fonctions de télécentres connectés.

14.2.4 Le concept de la « maison du paysan » pour une communication de masse en milieu rural

Il s'agit d'un centre ou d'un espace à vocation multiple. L'originalité ici est de rassembler en un seul lieu plusieurs services stratégiques pour la communication d'une part, entre les paysans eux-mêmes et d'autre part, entre les paysans et les autres acteurs de la société. Tout en étant la propriété d'une ou de plusieurs coopératives, les installations mises en place doivent être ouvertes à tous les ruraux.

Les services rassemblés dans la maison du paysan ne peuvent être fixés une fois pour toute dans l'espace et le temps. Ils ne peuvent être définis que selon les priorités décidées par la ou les coopératives concernées. Cependant on peut imaginer que dans la maison du paysan soient réunis les services suivants : téléphone, télécopie, messagerie électronique, bureautique (à l'instar des télécentres urbains). A cela on peut ajouter un espace social (tableau

d'affichage, boutique), des bureaux pour des OPA ou des unions régionales, une librairie et une bibliothèque. En bref, c'est un lieu relais entre les paysans et les autres (la centrale de l'OPA, les acheteurs, les structures de gestion, les faîtières, les sociétés commerciales, etc.), un lieu de postage et de réception, de rencontre de l'offre et de la demande.

La « maison du paysan » doit être située dans un village centre selon les critères suivants : elle doit être facilement accessible, disposer de l'électricité et du téléphone, et être situé de préférence en dehors d'une institution qui pourrait limiter son ouverture à la population. L'initiative peut partir d'une ou de plusieurs coopératives tout en restant ouverte à d'autres acteurs. On ne doit pas exclure d'investir des lieux existant pouvant être transformés en « maison du paysan ».

La maîtrise des contenus des émissions leur revient. Elles doivent aussi accepter d'organiser la participation des paysans et négocier les partenariats nécessaires. Pour diffuser leurs messages sur les radios existantes, elles peuvent négocier des facilités d'accès. Les OPA et les faîtières avec l'aide des AO peuvent aider à développer des supports ou des fiches techniques pour la préparation des programmes ou pour exploiter des émissions déjà faites. La formation des animateurs est un autre volet important qu'elles peuvent développer davantage.

14.2.5 La presse écrite

Le paysage de la presse écrite montre qu'en Côte d'Ivoire, il existe différents types de journaux : des quotidiens, des périodiques, puis des bulletins. Il est important que l'OPA fasse un diagnostic de départ, pour cibler le public et choisir le type de publication adaptée à sa structure (format, périodicité, tirage). On peut commencer par un bulletin pour aller progressivement vers des

publications plus complexes, tout en utilisant les autres types de presse. Il faut aussi savoir qu'on ne peut communiquer clairement vers l'extérieur que si l'on communique bien en interne. En tout état de cause, le bulletin est le plus facile à gérer des moyens de communication écrite, sachant que son succès et sa pérennité dépendent essentiellement de la gestion de l'information descendante, remontante et horizontale.

14.2.6 Accès à l'information stratégique pour le renforcement des capacités des paysans dans le processus de développement.

Les tendances des deux dernières décennies du développement rural en Afrique ont fait ressortir une évolution du contexte caractérisé essentiellement par: la décentralisation de l'Etat, l'évolution de la coopération internationale et la privatisation des services de l'Etat. Cette mutation pose des défis en termes de gestion des ressources naturelles, de définition des politiques et stratégies de développement rural, de maîtrise des marchés et filières et de partenariat. L'information stratégique apparaît comme celle qui permet aux organisations paysannes africaines de lire correctement ces tendances, d'analyser ces défis et enjeux et de se positionner sur les questions stratégiques suivantes :

- une politique de présence (positionnement de l'organisation et définition d'une stratégie de communication),
- une gestion de ses rapports avec les autres acteurs (connaître les autres pour agir en conséquence) et
- une responsabilisation de l'organisation (dans ses rapports contractuels et pour la démocratisation de l'information).

Une inquiétude sur les effets pervers de la mondialisation a été relevée : celle qui met sur le même pied d'égalité les paysans africains et leur agriculture avec les producteurs des pays développés quant à l'accès à l'information

stratégique alors qu'ils ne partent pas d'un même point de départ. On a particulièrement souligné la priorité à accorder à l'agriculture familiale.

14.3 PROPOSITIONS DE STRATEGIES DE VULGARISATION

A l'analyse, des stratégies pour promouvoir la gestion de l'information et de la communication au sein des organisations paysannes s'imposent. Ces stratégies sont proposées non pas comme des recettes, mais comme un éclairage pour aider et orienter les prises de décision des coopératives et des acteurs qui les accompagnent.

Trois axes de stratégies peuvent être définis

- Quelles stratégies de communication à promouvoir en fonction des types d'organisation ?
- Quelles améliorations à apporter aux stratégies des structures d'appui pour une gestion efficace de l'information et de la communication au sein des OPA ?
- Quelles propositions concrètes pour l'exploitation et le développement des NTIC dans les coopératives et autres organisations paysannes ?

Répondre à ces préoccupations revient à identifier quatre acteurs principaux sur lesquels se fondera les stratégies: les coopératives, les faîtières, les organismes d'appui (OA) et l'Etat.

14.3.1 Stratégies de communication a promouvoir en fonction des types d'organisation des OPA et des coopératives

Les réponses apportées à cette question ont eu pour point de départ la stratégie de communication définie comme un ensemble de méthodes, moyens et procédures par lesquels différentes OPA et coopératives peuvent interagir en leur sein et avec l'extérieur dans le but d'assurer des services à leurs membres et de défendre leurs intérêts.

Cela dit, trois niveaux de communication peuvent être définis : le niveau des groupements de base (coopératives), le niveau intermédiaire ou des unions régionales et le niveau des fédérations nationales (faitières). A chaque niveau les moyens de communication à utiliser sont précisés et les rôles des acteurs définis :

- au niveau des groupements de base, sont couramment utilisés pour communiquer, les réunions, les marchés, les fêtes religieuses, les activités culturelles, les crieurs publics, les messages transmis de bouche à oreille, les radios locales.
- au niveau intermédiaire ont été mentionnés la radio/cassette, le bulletin, le message porté et la maison du paysan.
- enfin au niveau national les OPA et les unions de coopératives les plus organisées disposent du téléphone, de la télécopie et quelquefois de la messagerie électronique, d'un bulletin et d'un véhicule. Il y a à ce niveau de plus en plus de personnel qualifié pour la gestion des services communs.

Pour venir en appui aux OPA et coopératives dont les rôles principaux sont les services et la défense des intérêts des membres, il a été recommandé d'apporter les appuis suivants :

- renforcement des capacités à travers la formation, les visites d'échanges, les appuis techniques (OA, Bailleurs de fonds, ONG),
- projets, logistiques (OA, Bailleurs de fonds),
- développement du téléphone, construction des routes, distribution de l'électricité (bailleurs de fonds, Etats).

14.3.2 Propositions de stratégies de l'information et de la communication aux structures d'appui (OA, bailleurs de fonds et autres)

Il s'agit de recenser les domaines dans lesquels les OPA et les coopératives ont besoin d'appuis pour, ensuite préciser les stratégies d'appui des OA puis identifier plusieurs catégories parmi lesquelles :

- la formation dans plusieurs domaines (pour les agents de développement à la base, pour les journalistes sur les questions de développement et plus généralement sur les méthodes de gestion de l'information),
- la production de l'information (sur les meilleures pratiques et les expériences des paysans, sur l'agriculture et le commerce mondial, etc.),
- la recherche et le traitement de l'information,
- la circulation de l'information (courrier, journée d'échange d'information, utilisation du téléphone et des services Internet...),
- la mise en relation (voyage d'échange, rencontre entre les chercheurs et les paysans, etc.),
- le renforcement stratégique (appui à la réflexion et au positionnement),
- la facilitation (mise en contact, facilitation des échanges, déclenchement des processus, etc.),
- l'accompagnement des paysans dans la réflexion,
- la mise à disposition d'une information qui dépasse la vulgarisation et permet de comprendre le monde et ses évolutions.

Deux niveaux de communication ont été analysés : la communication interne et la communication externe. Pour chaque niveau, les défis, les objectifs et les stratégies ont été identifiés, puis les principes d'action et les conditions de mise en oeuvre énoncées.

● *La communication interne*

La communication interne se penchera sur l'amélioration de la communication au niveau intermédiaire (entre les structures et les producteurs), éviter la discrimination dans la diffusion de l'information, favoriser la 'confiance en soi' chez les paysans et le partage des valeurs communes entre les

membres des coopératives et des OPA, distinguer les fonctions de conseil et de financement.

- **Les objectifs**

La communication interne doit aider à la prise de décision collective, à la transmission rapide de messages, au développement de capacité interne de traitement et de présentation de l'information et à l'élaboration d'un plan de communication partagé par chacun.

En terme de stratégie, il a été retenu de former les animateurs endogènes, de les accompagner par des conseils, de ne pas décider pour les paysans, de construire les relations entre les OA, les coopératives et OPA sur du concret.

- **Les principes à suivre**

Toute stratégie de communication doit être négociée avec les coopératives et contrôlée par elles. La communication interne est si importante pour l'autonomie des faïtières et des coopératives qu'elle devrait constituer une priorité majeure.

- **Les conditions de mise en oeuvre**

Pour réaliser une bonne communication interne, les problèmes culturels doivent être pris en compte, l'information largement diffusée ; les coopératives doivent être prudentes dans leurs conseils et favoriser l'information en langue locale et ne pas privilégier l'écrit.

- ***La communication externe***

Quatre défis principaux sont à noter : obtenir la reconnaissance des autres, améliorer la communication entre les autres acteurs et les coopératives, produire

et partager l'information avec les OA, être capable d'anticiper sur les besoins d'information des coopératives.

- **L'objectif**

L'objectif de la communication externe est de développer des outils ordinaires de communication et fournir des informations variées. Les technologies proposées doivent tenir compte du niveau et du contexte culturel. Il est important que les OA comprennent les défis des OPA et que l'information cible les questions que leurs membres se posent afin que la circulation horizontale de l'information soit privilégiée.

CHAPITRE XV : --- --- --- --- MODELISATION ET OPERATIONNALISATION DE LA COMMUNICATION DE LA FILIERE

15.1 MODELISATION DE LA COMMUNICATION DE LA FILIERE

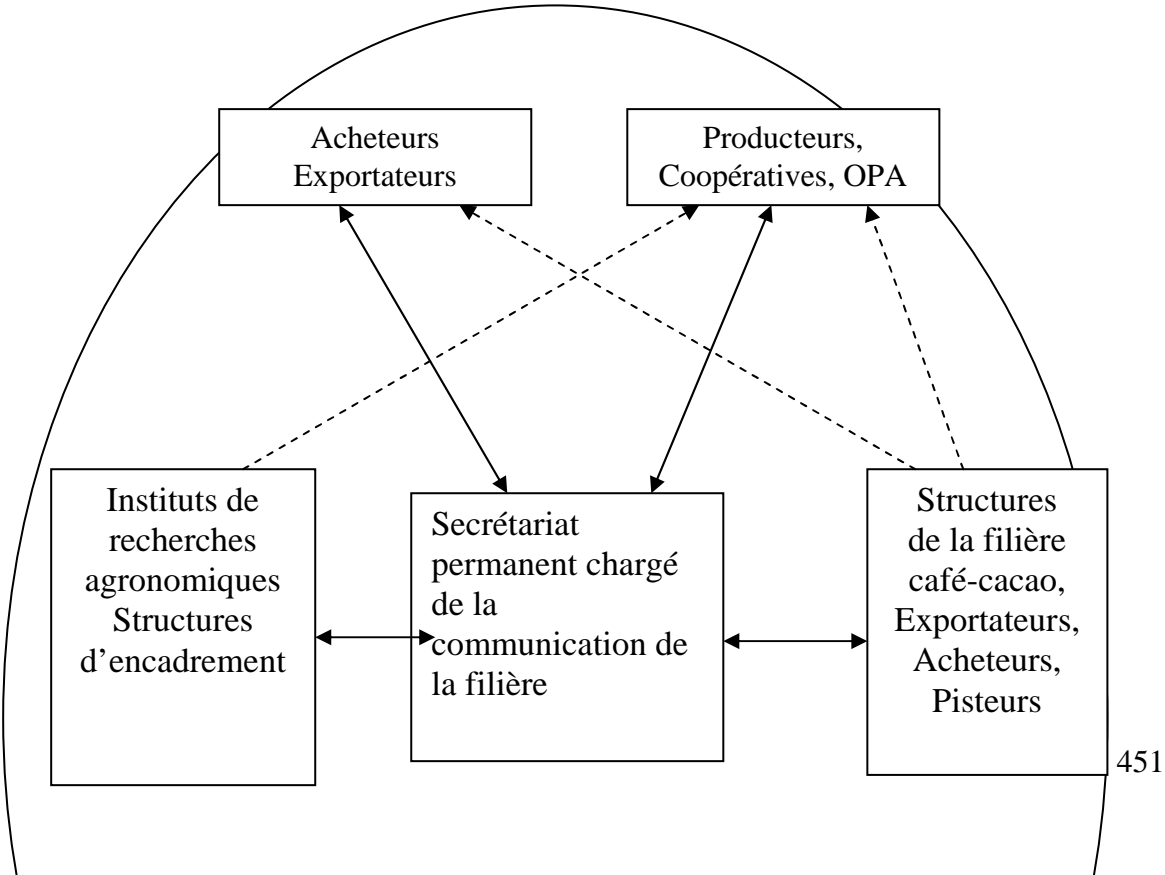
- *Description du Modèle*

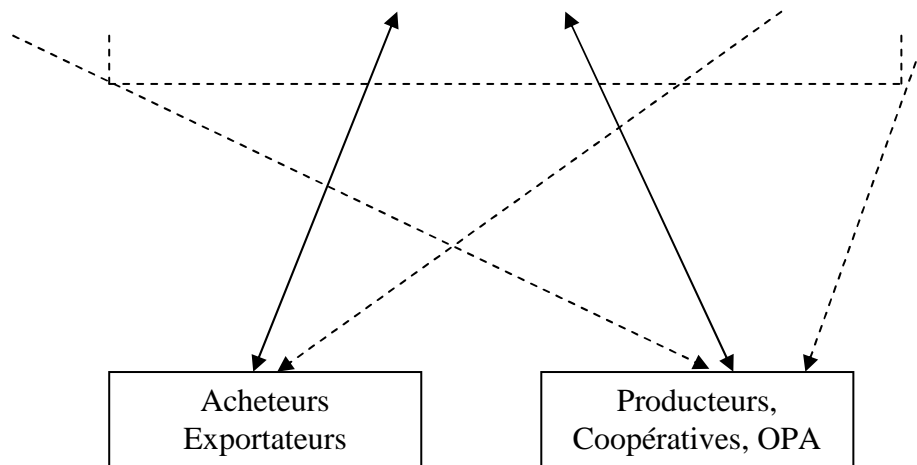
Le système de communication de la filière est composé de tous les acteurs dont les principaux sont : les structures de la filière, les producteurs de café et de cacao, les coopératives, les acheteurs, les exportateurs, les instituts de recherche agronomiques, les OPA et le Secrétariat Permanent de la Communication de la Filière Café-Cacao (SPCFCC).

Ce système est piloté par le secrétariat permanent de la communication de la filière. Il a pour mission la gestion entière de la communication. Le SPCFCC est le centre de commande de tous les programmes de sensibilisation, d'information et de vulgarisation des techniques culturales.

Les besoins de l'ensemble de cette communication reposent sur les réalités socioculturelles, économiques et agricoles. Ce système de communication devra tenir compte des préoccupations de tous les acteurs et principalement de celles des producteurs. Chaque intervenant devra se sentir concerné par toutes les informations relatives à la filière afin que tous soient au même niveau d'information dans la chaîne de production et de commercialisation. Cependant, la priorité reste la communication entre les autorités de la filière et les producteurs, le but recherché étant l'amélioration de la qualité du produit et un prix de vente conséquent.

Schéma 20: Modelisation de la communication dans la filière





Ce modèle de communication a l'avantage de planifier toutes les actions de communication en accord avec tous les intervenants de la filière. Il s'agit de sensibiliser chacun d'eux selon son domaine d'intervention. Ce système doit surtout permettre d'encadrer au premier chef les producteurs afin de leur permettre d'être les premiers bénéficiaires de la filière. Il permet également de créer une interdépendance et une complémentarité entre les différents niveaux de communication. Ainsi les préoccupations des uns sont l'affaire de tous et nécessitent la participation et l'adhésion de tous.

Dans ce schéma, les structures de la filière sont en relation avec les instituts de recherche agronomique, les exportateurs, les producteurs, les OPA et les acheteurs. Elles leur apportent des informations mais la communication est du ressort du SPCFCC. Ce principe consacre également les relations entre les instituts de recherche et les producteurs. Dans cette relation, les instituts de

recherche apportent à travers leurs agents une expertise aux producteurs. Le feedback : Il contient l'ensemble des flux de communication et leurs voies de circulation. Les informations à ce niveau sont d'ordre scientifique, techniques culturels et agricoles nécessaires pour diagnostiquer les besoins des producteurs. Le secrétariat permanent de la communication coordonne toutes les activités de communication en prenant en compte le point de vu de tous les acteurs.

15.1.2 OPERATIONNALISATION

Le secrétariat permanent de la communication de la filière café-cacao propose une stratégie de communication annuelle tenant compte de la politique agricole de l'Etat, de l'orientation des activités de la filière café cacao, des difficultés des producteurs ainsi que des acheteurs et des exportateurs. Cette stratégie dans son document final, tiendra compte des missions des structures de la filière auprès de producteurs. En relation avec tous les acteurs de la filière, le SPCFCC recueille les informations auprès des structures de gestion et de financement, des instituts de recherche agronomiques, transmet aux producteurs, acheteurs et exportateurs des informations utiles pour la réussite de leur campagne. Ainsi chaque année, une grande campagne d'information et de sensibilisation des producteurs de café et de cacao est initiée. Cette campagne dont le but est de familiariser les producteurs avec les différentes missions des structures sera également l'occasion de leur inculquer des notions de libéralisation et de fluctuation des cours du café et du cacao. Les échanges lors de ses campagnes permettront au secrétariat permanent de la communication de recueillir les desiderata des producteurs, de les analyser en accord avec les structures de la filière et de proposer des solutions afin d'aboutir à une production de qualité au profit de tous les acteurs et principalement des producteurs.

Les producteurs expriment ainsi leur besoin et donne leurs points de vue aux structures de la filière à travers le secrétariat permanent de la communication de la filière. Celui-ci saisit les différentes structures de la filière qui apprécient la nature des besoins et donne mandat au SPCFCC pour déterminer les actions à mener.

Selon la nature des besoins, ordre sera donné au secrétariat permanent de la communication pour s'adresser aux institutions compétentes afin de déterminer la réalisation des projets identifiés.

La répartition des producteurs en deux ne signifie pas qu'il y a deux groupes mais elle permet de décrire la théorie participative dualiste inhérente au modèle intégratif fondé sur les besoins et spécificités des producteurs non seulement au stade de l'exécution mais également au niveau de l'initiation et la planification de la stratégie de communication.

Les instituts de recherche et d'encadrement sont en rapport avec le secrétariat permanent de la communication; ils transmettent régulièrement à cet organe les informations et résultats des recherches utiles à l'amélioration de la qualité des produits avec l'avis des structures de la filière. Les méthodes et techniques culturelles proposées tiennent compte des besoins exprimés par les paysans. Les organisations professionnelles agricoles, élément de ce système sont aussi avisés. Elles reçoivent les informations du secrétariat permanent de la communication de la filière.

Le SPCFCC aura également pour mission d'apprécier les indicateurs de performance des moyens de communication fondés sur les besoins des paysans et initiera les moyens de suivi et d'évaluation du système de communication mis en place.

La communication participative est désormais le fil conducteur d'énergie du processus, elle fournit les informations d'un niveau à l'autre. La communication participative facilite les échanges et le feed-back entre les trois variables du système, d'une façon intégrée qui selon Bordenave (1977), « déclenche les mécanismes de correction qui permettent au système de continuer de fonctionner vers les buts établis ».

Le choix de technologies et de stratégies appropriées pour aider à la réalisation des objectifs et priorités des producteurs est primordial. Il doit tenir compte de l'environnement social et culturel de la cible. La technologie de la communication pourrait se composer de mass média, des petits médias et des modes traditionnels de communication.

Le SPCFCC aura également pour tâche d'installer la « maison du paysan » dans les villages centres avec la participation des producteurs et des OPA afin de permettre une fluidité dans la circulation de l'information.

CHAPITRE XVI :

PROJET D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION DES INTERVENANTS DE LA FILIERE CAFE-CACAO

16.1 OBJECTIFS COMMUNICATIONNELS ET ACTIVITES DU PROJET

16.1.1 Objectifs communicationnels

- *Objectifs à long terme*

Avoir réduit la pauvreté en milieu rural d'ici à l'an 2015.

Groupes cibles	Action d'IEC prioritaires	Idées de messages	Canaux et supports de communication
-----------------------	----------------------------------	--------------------------	--

Les producteurs, Les coopératives	-formation ; -sensibilisation ; -production de matériels IEC - formation en littératie	-Avoir des produits de qualité ; -suivre les recommandations des agents encadreurs -savoir lire écrire et compter afin d'avoir un langage approprié à la production et à la commercialisation	- La communication interpersonnelle directe ; -Des émissions radio et télé ; -Des affiches ; -Des dépliants ; -Des spectacles traditionnels
Les acheteurs, les pisteurs et les contrôleurs de produits	-sensibilisation -formation	Respecter les prix officiels et la qualité des produits	des séminaires ; -des rencontres ; -des forums ; -des ateliers.
Les structures de la filière, les OPA et les faîtières Les exportateurs et les unions de coopératives	-sensibilisation -formation	Travailler à l'amélioration des conditions de vie des producteurs	Des rencontres périodiques ; -Des ateliers de sensibilisations ; -Des séminaires ; -Des bulletins d'information ; -Des journaux ; -Des émissions radio et télé

● **Objectifs immédiats**

A la fin de la première année du projet avoir amené les producteurs à une culture de la qualité du café et du cacao, à la connaissance de la politique de la libéralisation et à la formation en littératie.

A la fin de la première année, avoir amené les pisteurs, les acheteurs à comprendre la nécessité d'acheter le café et le cacao au prix officiel afin d'encourager les paysans et garantir par la même occasion la qualité du produit.

A la fin de la première année avoir amené toutes les structures de la filière, les OPA, les faîtières et les exportateurs à cultiver la pratique de la communication.

A la fin du projet, avoir amené tous les intervenants de la filière à créer à travers le secrétariat permanent de la communication de la filière une plateforme de rencontre et de vulgarisation des différentes procédures et principes qui sous tendent la production et la commercialisation du café et du cacao afin d'œuvrer à l'amélioration des conditions de vie des producteurs.

16.1.2 Activités du projet

• *Stratégie du projet*

La présente stratégie vise à rendre effective la connaissance de la politique de la libéralisation et des nouvelles reformes, les missions des différentes structures et de tous les intervenants de la filière vis-à-vis des producteurs et les actions à mener afin d'améliorer la qualité et le prix des produits.

Objectif 1

A la fin de la première année du projet, avoir amené les producteurs et les coopératives à connaître le fonctionnement de la politique de la libéralisation et à avoir une culture de la qualité par :

- la communication interpersonnelle directe ;
- des causeries ;
- des rencontres périodiques ;
- des émissions radio et télé ;
- des affiches ;
- des dépliants ;
- des spectacles traditionnels.

Objectifs 2

A la fin de la première année du projet, avoir sensibilisé les contrôleurs de produits sur les normes de la qualité des produits par :

- des séminaires ;

- des rencontres ;
- des forums ;
- des ateliers.

Objectifs 3

A la fin de la première année du projet, avoir sensibilisé les structures de la filière, les acheteurs, les exportateurs et les organisations professionnelles agricoles à respecter ou à faire respecter les prix officiels du café et du cacao par :

- des séminaires ;
- des rencontres ;
- des forums ;
- des ateliers.

Objectifs 4

A la fin de la première année du projet, avoir sensibilisé les structures de la filière, les acheteurs, les exportateurs et les organisations professionnelles agricoles à respecter ou à faire respecter les prix officiels du café et du cacao par :

- des séminaires ;
- des rencontres ;
- des forums ;
- des ateliers.

Objectifs 5

A la fin du projet avoir alphabétisé, sensibilisé et formé les producteurs sur les mécanismes de la fixation des prix des produits, les procédures de l'exportation et la nécessité de s'organiser en coopératives et en union de coopératives par :

- Des émissions radio et télé en français et en langues nationales ;

- Des ateliers de formation ;
- Des séminaires en français et en langues nationales ;
- La communication interpersonnelle ;
- Des spots publicitaires ;
- Des affiches ;
- Des dépliants ;
- Des projections de films ;
- Des représentations théâtrales.

Objectif 6

A la fin du projet, avoir amené tous les intervenants de la filière à œuvrer pour l'amélioration des conditions de vie des producteurs par :

- Des rencontres périodiques ;
- Des ateliers de sensibilisations ;
- Des séminaires ;
- Des bulletins d'information ;
- Des journaux ;
- Des émissions radio et télé ;

16.1.3 Les messages de sensibilisation

La campagne d'information et de sensibilisation doit être soutenue par des messages invitant à la rigueur et l'observance des méthodes de travail afin d'avoir du cacao ou du café de qualité.

A ce niveau le système d'information doit être soutenu par des messages réguliers aussi bien à la télévision, à la radio que dans les journaux. Ces messages, sous la forme de spots publicitaires et de bandes déroulantes

(télévision, radio) doivent constamment interpeller tous les intervenants de la filière.

Nous proposons des messages à caractère informatif, persuasif ou de rappel.

16.1.4 Les messages informatifs

Les messages informatifs sont des messages qui visent, à faire connaître le mécanisme de la libéralisation de la filière café-cacao et les décisions des structures liées à cette pratique.

Ainsi donc nous suggérons des messages du genre : *« il existe désormais des structures pour la promotion de la qualité du produit et pour l'amélioration du cadre de vie du producteur »* ou, *« la libéralisation est une réforme qui privilégie l'intérêt du producteur en lui donnant les moyens de son propre épanouissement »* ou encore *« l'objectif premier de la libéralisation est la promotion économique et sociale du producteur »*.

16.1.5 Les messages persuasifs

Les messages persuasifs ont pour but de convaincre, de persuader. A ce titre, nous proposons quelques exemples de messages : *« la libéralisation vous ouvre les portes de la richesse, travailler pour la qualité du produit »* ou *« organisez-vous, suivez les principes de la libéralisation et bénéficiez des fonds de la filière »* ou encore *« allez-y à l'information, gérez votre filière et bâtissez un monde nouveau »*.

« Tenir son champ propre c'est assurer la qualité de son produit, c'est également se donner les moyens de vendre au prix indiqués » ou *« suivre les consignes pour l'entretien de sa plantation est une chance de produire en quantité et en qualité »* ou encore *« observer les principes de la fermentation du cacao vous amène à avoir un produit de qualité »*.

« La qualité du produit est fonction du traitement de sa plantation » ou « savoir traiter son caféier ou son cacaoyer c'est récolter beaucoup d'argent ».

Pour permettre aux paysans de comprendre sans ambiguïté les messages qui sont adressés, il est important d'utiliser les langues locales et le français courant.

Le suivi des techniques culturelles améliore considérablement le rendement des plantations. Il est donc impérieux de les appliquer afin d'avoir une récolte de qualité gage d'une bonne vente.

Les recommandations des techniciens des structures telles que la SATMACI hier, ont permis à des milliers de paysans de produire plusieurs tonnes de café et de cacao dans les régions de Soubré, de Dimbokro et de Divo.

16.1.6 Messages de rappel

Les messages de rappel sont des messages dont le but est d'attirer l'attention d'une cible, d'un public sur un point.

Nous suggérons à ce titre des messages du genre : *« producteurs du café et du cacao, vous avez aujourd'hui entre vos mains l'instrument de votre prospérité, dans la sobriété gérez-le avec efficacité ».*

Pour une bonne compréhension de ces messages, nous suggérons l'usage d'un langage familier et courant en français et dans les langues locales.

L'objectif majeur de la réforme de la filière café cacao à travers la libéralisation est l'amélioration des conditions de vie des producteurs. Cette réforme leur permet de s'impliquer directement dans la gestion des différentes

structures. Les producteurs devront donc changer de comportement pour s'impliquer davantage dans la production de la qualité afin d'en imposer aux acheteurs.

16.1.7 PLAN DE TRAVAIL

Objectif 1

Objectif	Parties responsables	Lieu	Durée	Résultats
A la fin de la première année du projet, avoir amené les producteurs et les coopératives à connaître le fonctionnement de la politique de la libéralisation et à avoir une culture de	- Le Secrétariat permanent de la communication de la filière ; -Les structures de la filière -les instituts de recherche	-Abidjan -Dans toutes les régions du pays	12 mois	- faire connaître aux producteurs les principes de la libéralisation -vulgariser les techniques culturales - avoir des produits de bonne qualité

la qualité.				
<p style="text-align: center;"><u>Activités</u></p> <p>-La communication interpersonnelle directe :</p> <p>-des causeries ;</p> <p>-des rencontres périodiques ;</p> <p>-Des émissions radio et télé ;</p> <p>-Des affiches ;</p> <p>-Des dépliants ;</p> <p>-Des spectacles traditionnels.</p>				

Objectif 2

Objectif	Parties responsables	Lieux	Durée	Résultats
A la fin de la première année du projet, avoir sensibilisé les structures de la filière au respect de leur cahier de charge	-Le secrétariat permanent de la communication de la filière	-Abidjan	12 mois	-les différentes structures de la filière doivent respecter les missions qui leur sont assignées
<p style="text-align: center;"><u>Activités</u></p> <p>-des séminaires ;</p> <p>-des rencontres ;</p>				

-des forums ; -des ateliers.				
---------------------------------	--	--	--	--

Objectif 3

Objectif	Parties responsables	Lieux	Durée	Résultats
A la fin de la première année du projet, avoir sensibilisé les contrôleurs de produits sur les normes de la qualité des produits.	-Le secrétariat permanent de la communication de la filière	-Abidjan -Dans toutes les régions du pays	12 mois	-permettre aux contrôleurs de produits d'avoir les rudiments nécessaires afin d'aider les paysans à la qualité

<p><u>Activités</u></p> <p>-des séminaires ; -des rencontres ; -des forums ; -des ateliers.</p>				

Objectif 4

Objectif	Parties responsables	Lieux	Durée	Résultats
A la fin de la première année du projet, avoir sensibilisé les structures de la filière, les acheteurs, les exportateurs et les organisations	-Le secrétariat permanent de la communication de la filière	-Abidjan -Dans toutes les régions du pays	12 mois	-Acheter les produits aux prix officiels -création d'un cadre de concertation et de sensibilisation permanent

professionnelles agricoles à respecter ou à faire respecter les prix officiels du café et du cacao				
<u>Activités</u> -des séminaires ; -des rencontres ; -des forums ; -des ateliers.				

Objectif 5

Objectif	Parties responsables	lieux	Durée	Résultats
A la fin du projet avoir alphabétisé et sensibilisé et formé les producteurs en littératie et sur les mécanismes de la fixation des prix des produits, les procédures de	- Le secrétariat permanent de la communication de la filière - Les structures de la filière	-Abidjan -Dans Toutes les régions du pays	36 mois	-Rendre les producteurs plus autonomes, -permettre aux producteurs de communiquer aisément -permettre aux

l'exportation et la nécessité de s'organiser en coopératives et en union de coopératives				producteurs de comprendre la fluctuation des cours des produits
<p><u>Activités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Des émissions radio et télé en français et en langues nationales ; -Des ateliers de formation ; -Des séminaires en français et en langues nationales ; -La communication interpersonnelle ; -Des spots publicitaires 				

Objectif 6

Objectif	Parties responsables	lieux	Durée	Résultats
A la fin du projet, avoir amené tous les intervenants de la filière à œuvrer pour l'amélioration des conditions de vie des producteurs.	<ul style="list-style-type: none"> - Le secrétariat permanent de la communication de la filière - Les structures de la filière 	<ul style="list-style-type: none"> -Abidjan -Dans toutes les régions du pays 	36 mois	-amélioration des conditions de vie des producteurs
<u>Activités</u>				

<ul style="list-style-type: none"> -Des recontres périodiques ; -Des ateliers de sensibilisations ; -Des séminaires ; -Des bulletins d'information ; -Des journaux ; -Des émissions radio et télé. 				
--	--	--	--	--

16.2 SUIVI ET EVALUATION DU PROJET

Dans le cadre de la sensibilisation des paysans, il est nécessaire d'intégrer dans notre schéma de travail, un suivi et une évaluation de toutes les actions menées afin d'en mesurer les impacts. Le suivi se fera par le secrétariat permanent de la communication de la filière café-cacao avec l'apport des structures sous la tutelle du Ministère de l'agriculture.

Le Secrétariat Permanent de la Communication devra installer dans toutes les régions du pays des délégations qui auront pour tâches de suivre sur le terrain l'exécution du projet.

Pour l'évaluation nous prévoyons deux niveaux :

- Un niveau partiel :

Tous les trimestres avec des rencontres et des visites auprès des différentes cibles.

- Un niveau global :

Tous les ans afin de mieux constater la portée de ce projet sur les conditions de vie des producteurs.

▪ **Les différentes étapes du suivi et de l'évaluation**

ETAPE 1	SUIVI ET EVALUATION
La formation des producteurs (regroupés en coopératives ou individuels)	Vérifier si : Les messages sont arrivés aux destinataires ; Les recommandations ont été respectées ; Les méthodes ont été appliquées.

--	--

ETAPE 2	SUIVI ET EVALUATION
La formation des producteurs (regroupés en coopératives ou individuels)	Vérifier si : Le manuel de procédure est respecté ; Les différentes structures de la filière respectent les missions qui leur sont assignées.

ETAPE 3	SUIVI ET EVALUATION
La formation des contrôleurs de produits	S'assurer qu'ils possèdent les outils nécessaires pour aider les producteurs dans la recherche de la qualité du café et du cacao.

ETAPE 4	SUIVI ET EVALUATION
La formation des acheteurs du café et du cacao	S'assurer qu'ils connaissent les normes de la qualité des produits ; Vérifier que les prix d'achat bord champ et entrée usine sont respectés.

ETAPE 5	SUIVI ET EVALUATION
LE PRODUIT	S'assurer que les recommandations pour une production de qualité sont appliquées

ETAPE 6	SUIVI ET EVALUATION
LE PRIX	S'assurer que les prix sont fixés dans l'intérêt des producteurs

ETAPE 7	SUIVI ET EVALUATION
LA PLACE	Faire une évaluation pour vérifier si les acheteurs de produits pratiquent des prix d'achat bord-champ raisonnables comparés au prix indicatif.

ETAPE 8	SUIVI ET EVALUATION
Instituer une journée du producteur de café et de cacao	Vérifier si les producteurs se sont effectivement appropriés la filière et s'ils en sont les véritables bénéficiaires.



CONCLUSION GENERALE

Pays essentiellement agricole, la Côte d'Ivoire a basé, depuis son indépendance, son développement économique et social sur l'agriculture.

L'agriculture ivoirienne constitue en effet la principale source de revenu pour plus de 2/3 de la population nationale. Elle a représenté au cours de la dernière décennie (période 1990-1997 en particulier) en moyenne 38% du produit intérieur brut (40% avec les industries du bois), 66% des emplois et 70% des recettes de l'Etat. Les recettes tirées du secteur agricole ont permis à la Côte d'Ivoire d'entreprendre des programmes d'investissements publics ambitieux et favoriser le développement des autres secteurs d'activités tels le transport, le commerce, l'industrie et l'agro industrie (huileries, savonnerie, usines de traitement de cacao, égrenages de coton, etc...). Ainsi, l'agriculture ivoirienne a

réussi à remplir ses missions essentielles, à savoir : assurer la sécurité alimentaire des populations ; générer des revenus pour l'Etat ; contribuer au développement des secteurs secondaires et tertiaires ; créer des emplois.

Le café et le cacao pratiqués par plus de 600 000 petites exploitations de type familial, de tailles comprises entre 2 et 4 ha en moyenne, pour un verger global estimé à plus de 2 millions d'hectares, constituent les deux plus importantes spéculations agricoles du pays. Les rendements à ce niveau sont jugés encore très faibles (même si la Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial de cacao, avec une production de plus de 1.200.000 tonnes et quatrième producteur mondial pour ce qui est du café ; 250.000 tonnes). Ils varient entre 400 et 550 kg/ha pour le cacao et entre 200 et 250 kg/ha pour le café. Ces chiffres peuvent être améliorés et permettre aux petits planteurs de tirer profit de leur activité s'ils reçoivent en temps réels les informations sur les techniques agricoles.

D'ailleurs, ce constat a été fait dans les années 1970 avec la Coupe Nationale du progrès sous la CAISTAB. Cette structure a permis une véritable émulation dans le monde paysan, favorisant ainsi le développement de l'agriculture et l'émergence de certains producteurs de café et de cacao. Sa politique de communication et d'information aura permis de transmettre aux producteurs des techniques agricoles, sources du « miracle ivoirien ». A ce niveau tous les instituts de recherche et d'encadrement des paysans ont joué leur partition dans la réussite de la politique du développement agricole. La conjonction des études sur les différentes zones agricoles, des recherches agronomiques et de la stratégie de communication ont été des facteurs déterminants dans la sensibilisation des paysans sur l'importance du travail de la terre. La Côte d'Ivoire a ainsi connu des périodes de grandes prospérités avec le binôme café-cacao. Cependant, des moments de difficultés ont émaillé la gestion de ces produits aussi bien au niveau endogène qu'exogène et cela depuis la

Caisse de Stabilisation (CAISTAB) au début de l'indépendance, jusqu'à la mise sur pied des nouvelles structures à partir de l'année 2000.

En 1964 la Caisse de Stabilisation et de Soutien des prix des Produits Agricoles est établie. Elle a pour objectifs la commercialisation du café et du cacao et la garantie d'un prix fixe aux planteurs à l'aide d'un système de vente anticipée. La Caistab fixe les prix d'achat aux planteurs, délivre les autorisations aux exportateurs et prélève les taxes. Elle compense la baisse éventuelle des cours auprès des exportateurs et continue à payer le prix garanti aux planteurs. En outre cette structure contribue au budget de fonctionnement et au budget spécial pour l'investissement et l'équipement de l'Etat. Jusqu'en 1970 les cours mondiaux du cacao sont au beau fixe. L'Etat engrange des bénéfices importants grâce à la CAISTAB. Le pays est alors présenté comme un modèle de performance économique et de stabilité politique. Toute cette politique économique est soutenue par une stratégie de sensibilisation nationale du monde agricole.

Cette stratégie de communication avait des objectifs essentiels, entre autres ; faire connaître la politique agricole de l'Etat et amener la population à développer l'agriculture aussi bien intensive qu'extensive. Les campagnes de sensibilisation dirigées par les services du Ministère de l'agriculture et ceux du Ministère de l'information étaient organisées par le service Autonome de la Coupe Nationale du Progrès. Sa stratégie a consisté à informer les populations rurales sur l'itinéraire des techniques agricoles à travers la presse écrite, la radio et la télévision avec des émissions à caractère didactiques. L'utilisation de ces médias était soutenue par l'organisation des concours, foires, expositions, comices agricoles, tant au plan national qu'au plan sous-régional (Conseil de l'entente). Les prix d'encouragement des concours agricoles ont été l'occasion pour les autorités de découvrir de grands planteurs en Côte d'Ivoire.

Mais ce développement de l'agriculture Ivoirienne va amorcer une chute vertigineuse en 1985. Cette situation est le résultat d'une communication qui bien qu'ayant produit des résultats positifs, n'a pas impliqué les producteurs dans les prises de décision et dans les recherches de solution pour un développement durable.

Les dettes de l'Etat et la chute des cours du cacao vont amener les institutions de Bretton Woods à imposer à la Côte d'Ivoire les plans d'ajustement structurels (PAS). Ceux-ci vont aboutir en 1999 à la libéralisation de la filière café cacao avec la disparition totale de la Caistab. La disparition de la CAISTAB entraîne également la disparition définitive de la Coupe Nationale du Progrès, qui depuis déjà quelques années avait cessé ses missions sur le terrain.

Avec l'avènement en 2000 des nouvelles structures de gestion de la filière café cacao, on assistera à l'absence totale de stratégie d'information et de communication à l'endroit des producteurs. Cette situation va d'ailleurs entraîner de nombreuses incompréhensions entre les nouveaux dirigeants et les producteurs.

Notre étude a permis de mettre en exergue plusieurs approches théoriques. On retiendra que toute stratégie de communication qui ne tient pas compte des réalités du terrain et des différentes cibles ne peut atteindre son objectif, d'où la nécessité de l'application de la stratégie de la communication sociale. Elle permet de prendre en compte les intérêts collectifs ou individuels des populations et de leurs us et coutumes.

En effet, l'intérêt de la communication pour le développement ou communication participative, réside dans l'expression des besoins de la population. Il s'agit d'intégrer les populations dans la prise des décisions et

surtout de tenir compte de leur point de vue. Cette méthode appelle à la fois l'utilisation des moyens de communication aussi bien modernes que traditionnels. L'un des moyens les plus appropriés est sans nul doute la radio. Les radios rurales sont des radios de proximité spécialisées dans la diffusion des informations relatives au monde rural. Elles émettent exclusivement en modulation de fréquence, donc sont dotées d'un fort confort d'écoute. Elles consacrent plus de temps d'antenne en langues locales qu'en français, ce qui permet à son auditoire, généralement analphabète, de suivre la quasi-totalité des émissions.

Tous ces atouts donnent aux radios rurales un avenir certain. De ce fait, elles constituent un partenaire dont la collaboration permettra la synergie de développement avec tous les acteurs du monde rural. C'est cette logique que le Secrétariat Permanent de la Communication de la Filière Café-Cacao doit exploiter entre autres pour améliorer le revenu agricole des producteurs par la diffusion des informations commerciales.

La radio rurale intéresse aussi bien le pouvoir que le monde rural parce qu'il répond à un besoin réel de consolidation du système national de communication. Il s'agit pour les autorités de répondre aux demandes non satisfaites par la Radio Nationale dont les ambitions se heurtent aux priorités du gouvernement. A la différence de la radio nationale, les radios locales peuvent appartenir aux communautés rurales.

La radio rurale articule toute sa programmation autour des besoins identifiés par et dans la zone concernée. Ceci suppose une autre approche de la réalisation radiophonique. Les animateurs recrutés sur place se rabattent sur le chef de secteur pour des sujets précis concernant la communauté. Dans les villages où elle est implantée, la radio locale est devenue le nouvel axe autour duquel s'organisent les relations sociales. Les décès, les réunions des villageois,

les fêtes et autres événements locaux trouvent leur écho dans la radio locale, en langue locale et avec des animateurs locaux. En utilisant les langues locales, la radio rurale locale satisfait aux besoins des paysans. Rien n'est plus agréable pour un auditeur que d'avoir comme animateur, quelqu'un qu'il connaît et avec lequel il peut discuter à la sortie de l'émission, lui demander des précisions. La radio rurale locale doit utiliser souvent les anciens de la communauté pour éviter que des « bibliothèques » ne brûlent.

Si la radio rurale semble bien convenir à ses auditeurs, on déplore toutefois la très faible production des programmes et l'absence de collaboration entre la radio nationale et les radios locales. Chacune produit ses émissions et les diffuse sans penser à échanger les programmes.

Les regards sont aujourd'hui tournés vers les radios locales, porteuses d'un espoir nouveau. Pourtant plusieurs questions restent en suspens. Comment en effet éviter aux radios locales les difficultés financières et matérielles. L'avenir des radios locales reste donc semé d'embûches et il faudra beaucoup de volonté pour mener à bien ce projet.

Un regard critique sur ces outils de communication permet de déceler quelques faiblesses, ce qui nous ramène à l'hypothèse selon laquelle les moyens utilisés contribueraient dans une certaine mesure à la rupture du circuit de l'information du milieu rural. En effet, l'utilisateur des moyens d'information que nous venons d'évoquer est confronté à de nombreuses difficultés aussi bien au plan matériel, culturel, financier que pratique. Nous avons relevé par exemple que les contenus proposés ne correspondaient pas toujours aux capacités et aux attentes des ruraux. L'information socialisée qui paraît pourtant plus adaptée à la société rurale est confrontée à des problèmes de transmission qui souvent appauvrissent son contenu. Les moyens à grande capacité d'information sont généralement difficiles d'accès. Ce qui paraît en contradiction avec cette affirmation de Robert Bourre selon laquelle *"un outil technologique aussi*

souhaitable et parfait soit-il devrait dans sa configuration générale et ses modalités d'organisation et de fonctionnement, être adaptée à la situation locale".

Il est opportun de signaler à l'instar de B. Pomonti et G. Metayer qu'on investit beaucoup trop peu sur la connaissance de la demande sociale en matière de communication. Chaque système d'information est obligé d'avoir une connaissance plus ou moins précise de la population comprise dans son champ d'intervention. Or l'ensemble du système de communication en milieu rural est affecté par le manque de moyens, le manque d'organisation, le manque de compétence.

En effet, les pouvoirs publics n'ont pas suffisamment associé les couches paysannes dans la politique de communication et les autres politiques qui influencent celles-ci. Les quelques tentatives qui ont été faites se sont souvent soldées par un échec.

En outre, la Côte d'Ivoire éprouve aujourd'hui d'énormes difficultés à soigner tout le monde, à éduquer convenablement ceux qui sont en âge d'aller à l'école. L'accès de tous à l'eau potable, aux soins de santé, notamment à l'anti-rétrovirau pour les personnes infectées par le VIH SIDA, sont autant de défis que la Côte d'Ivoire se doit de relever. Car, les indicateurs sur le développement humain sont quasiment tous dégradés.

En 2008, l'indice de pauvreté en Côte d'Ivoire s'est établi à 48,94%, contre 38,4% en 2002. A peu près une personne sur deux y est pauvre. Un Ivoirien sur deux vit dans l'extrême pauvreté, c'est-à-dire ayant une dépense de consommation inférieure à 661 FCFA par jour. 70% de la population éprouve des difficultés pour se nourrir quand 68% a du mal à se soigner. L'activité économique a globalement baissé, 67% des Ivoiriens ayant vu leur revenu

baïsser. Ces données extraites des résultats de la dernière enquête sur le niveau et les conditions de vie des ménages, réalisée et publiée par l'Institut National de la Statistique (INS) indiquent que la pauvreté des populations ivoiriennes s'est accrue avec la crise politico- militaire survenue en 2002. Les résultats révèlent aussi que la pauvreté s'est surtout accentuée dans les zones rurales.

Il ressort de la même enquête que les ménages dirigés par les femmes sont les plus pauvres. Les raisons liées à cette situation d'extrême pauvreté sont, selon l'enquête de divers ordres, mais essentiellement, à la crise et au faible taux de fréquentation scolaire (50,11% comme moyenne nationale). Or selon le rapport, le taux de pauvreté diminue avec le niveau d'instruction. « Si rien n'est fait, d'ici 2015, le seuil de pauvreté excédera les 63% en Côte d'Ivoire ».

La problématique du développement humain impose donc à la Côte d'Ivoire un nouveau contrat social pour renouer avec la cohésion sociale, ferment de la paix.

La lutte contre la pauvreté dans la filière café-cacao suppose à cet effet l'instauration des langues locales dans la stratégie de sensibilisation et dans tous les programmes de développement du monde rural. C'est également l'occasion d'amener les paysans à la maîtrise de leur milieu professionnel à travers la formation en littératie.

La conception qu'on a de la littératie apparaît clairement s'orienter vers les notions de rapport à l'écrit et de construction du langage. Autrement dit, on se pose la question de savoir le lien existant entre la littératie et le bagage culturel. En effet, du conte à la formation aux adultes, la littératie se moule au gré des expériences du langage et de la socialisation culturelle. S'il fallait s'en tenir à une définition « alphabétique » qui n'ait trait qu'au degré de fonctionnalité à l'écrit, il faudrait aussi nier toute existence d'une littératie chez des peuples dont l'écrit n'est pas à la base de l'organisation. Comment appeler

alors la culture du langage par le geste, par les chants, la transmission des traditions et du fonctionnement social, la construction d'un code commun qui rendrait fonctionnels les membres d'une communauté dans leur organisation sociale. Ce qui a trait au langage n'est-il pas englobé dans ce qui s'appelle *la culture*, au même titre que l'alphabétisme serait une partie de la littératie ? Ainsi, il y aurait d'abord la culture, puis la culture langagière, puis l'usage de l'écrit, puis la technique de l'écrit. Ou encore, il y aurait d'abord la culture, puis la littératie, puis l'alphabétisme, puis l'alphabétisation. En tout état de cause, la littératie est un outil opérationnel dont l'objectif est de construire dans le milieu paysan tout un langage afin de familiariser les producteurs avec tout le système de production et de vente de la filière café-cacao.

Pour répondre à la demande diversifiée des paysans, les organismes de vulgarisation devront se doter de moyens aussi bien techniques que financiers. La motivation du personnel de vulgarisation basée sur la formation, le financement des intrants agricoles, la commercialisation et le marketing sont les mesures d'accompagnement dont il faut tenir compte pour la réussite des activités de vulgarisation. Au niveau de la production, une baisse de la quantité du café et du cacao à l'export a été constatée. Ainsi, pour la campagne 2005, le café en grain a enregistré une baisse de 40 891 tonnes, passant de 130 068 tonnes en 2004, à 89 177 tonnes en 2005. Soit une contre performance de 31,4%.

Le cacao en fève a connu lui aussi, une chute à l'export. Son volume est passé de 580 461 tonnes en 2004 à 483 495 tonnes. Soit une baisse de la quantité à l'export de 96 966 tonnes, pour un taux de régression de 16,7%.

L'absence de soutien aux paysans par l'Etat, serait l'une des principales causes de ces baisses, l'autre raison serait relative à l'absence d'une politique d'encouragement des producteurs à créer des plantations ; d'où la nécessité de la

mise en œuvre d'une stratégie de communication et d'information avec en prime des prix d'encouragement. La baisse du pouvoir d'achat fait que les ivoiriens s'abstiennent à créer de nouveaux champs. A cela il faut ajouter le phénomène de la « fuite du cacao ». En effet, pour bénéficier d'un substantiel coût rémunérateur, certains paysans préfèrent livrer leur récolte à des pays voisins, plutôt que de la vendre aux acteurs nationaux. Cette situation qui est une réalité quotidienne des producteurs ivoiriens du café et du cacao, constitue une réelle menace pour l'économie ivoirienne.

Une augmentation du volume du cacao dérivé à l'export est cependant notée dans le même temps. Ce produit agricole s'est accru de 11,4% pour 29 311 tonnes réalisées, passant de 27 464 tonnes en 2004 à 286 775 tonnes en 2005.

Malgré la crise qu'elle traverse, la Côte d'Ivoire a réussi à maintenir son rang de premier producteur mondial du cacao qui représente 40 % de ses produits d'exportation et 8000 milliards de FCFA de son produit intérieur brut. Ces données peuvent être améliorées à travers une stratégie de communication qui tient compte des réalités du monde rurale.

BIBLIOGRAPHIE

LES OUVRAGES GENERAUX

ABOLOU (C.R), 2008, *Langues africaines et développement*, Paris, Editions PAARI.

ACHARD (P), 1993, *Sociologie du langage*, Paris, PUF.

ADEGBIYA (E), 2004, *The Impact of Covert and Overt Ideologies on Language policies in Africa*, WALC.

AKPAN (I. J), 2004, *The Linguistic Impédiments to the HIV/AIDS Control and eradication Programmes in Nigéria*, WALC.

ALADE (A), 2004, *The ayayo discourse in yoruba traditional medecine: a structural-semiotic approach*, in WALC.

ALVAREZ-PEREIRE (E), (éd.), 1981, *Ethnolinguistique, contribution théorique et méthodologiques*, Paris, Selaf.

ADAM (A), 1998, *Artificial Knowing: Gender & the Thinking Machine*. London, Routledge.

AMADO, GUILLET (A), 1999, *Dynamique de la communication dans le groupe*, Paris, Armand Colin.

AMIN (S), 1970, *L'accumulation à l'échelle mondiale, critique de la théorie du sous-développement*, Paris, Anthropos.

AMON D'ABY (F. J), 1951, *La Côte d'Ivoire dans la cité africaine*, Paris, éditions Larose.

ARNAUD (J.C), 1987, *Le pays malinké de la Côte d'Ivoire*, thèse d'État, université de Rouen,.

AROM (S), 1985, *Polyphones et polyrythmes instrumentales d'Afrique centrale*, Paris, Structure et méthodologie, société d'études linguistiques et anthropologiques de France.

AROM (S) et MEYER (C), 1993, *Les polyphonies populaires russes*, Paris, Créaphis.

ASCHEs (F), 1998, *La République contre la ville, essai sur l'avenir de la France*, Paris, Editions de l'Aube.

ASCHEs (F), BEHAR (D), ETCHEGOYEN (A) et FRAISSE (R), 1998, *Le territoire en quête de sens*, Paris, Editions textuel.

ASSIDON (E), 1992, *Les théories économiques du développement*, Paris, La Découverte/Repères.

ATTALLA (P), 1996, *Théorie de la communication, sens, sujet, savoir*, Québec, Presse de l'Université.

AUGE (M), 1975, *Théorie des pouvoirs et idéologies*, Paris, Hermann.

AUROUX (S), 1994, *La révolution technologique de la grammatisation*, Liège, Mardaga.

BACHMAN (C) et AL, 1981, *Langage et communication sociale*, Paris, Didier Credif.

BACUEZ (P), 2001, *De Zanzibar à Hadima, Relations conflictuelles en pays swahili*, Paris, SElaf.

BALLAT (F), 1988, *Médias et Sociétés*, Paris, Editions Montcrestien.

BAROU (J.P) et CROSSAN (S), 2001, *Les savoirs indigènes*, Paris, Calmann Lévy

BARRETEAU (D), 1978, *Inventaire des études linguistiques sur les pays d'Afrique noire d'expression française et sur Madagascar*, Paris, CILF.

BAYLON (C), Mignot (X), 1994, *La communication*, Paris, Nathan Université.

BERNABE (J) et AL, 1989, *Eloge de la créolité*, Paris, Gallimard.

BICKERTON (D), 1990, *Language and species*, Chicago, UCP

BOYER (H), 2001, *Introduction à la sociolinguistique*, Paris, DUNOD.

BOYER (H), 1991, *Langues en conflits. Etudes sociolinguistiques*, Paris, L'Harmattan, 1991.

BOUTET (J), 1997, *Langage et société*, Paris, Seuil/ Memo.

BOUTET (J), 1995, « *Le travail et son dire* » in *Paroles au travail*, Paris, L'Harmattan.

BOUTET (J), 2001, « Les mots du travail ». *Langage et travail : communication, cognition, action*, Paris, CNRS.

BEAUDOUX (E), 2000, *Accompagner les ruraux dans leurs projets : orientations méthodologiques*, Paris, L'harmattan.

BELL (D), 2001, *An introduction to Cybercultures*, London, Routledge.

BENEDICKT (M), 1991, *Cyberspace, First Step*, Cambridge, MIT Press.

BENETON (P), 1975, *Histoire de mot et de civilisation*, Paris, Presse de la fondation nationale des sciences politiques.

BENDER (G), DRUCKREY (T), 1994, *Culture on the Brink, Ideologies of Technology*, New York, Dia Center for the arts, Bay press.

BERGER (A.A), 1982, *Media Analysis Techniques*, Beverly Hills, The Sage CommText Series.

BERGER (R), 1991, *Télévision, Le nouveau Golem*, Lausanne, Iderive, (Compas).

BERGERON (R), 1992, *L'anti développement* Paris, L'Harmattan.

BERNARD (B) et JACQUES (L), 1993, *Le Publicitor*, Paris, DALLOZ.

BESSETTE (G), 2004, *Communication et participation communautaire: guide pratique de communication participative pour le développement*, Laval, les presses Universitaires.

BLONDEAU (O), LATRIVE, (F) (dir.), 2000, *Libres enfants du savoir numérique. Une anthologie du "Libre"*, Nîmes, Editions de l'Eclat.

BONNARD (H.), 1983, *Procédés annexes d'expression*, Paris, Magnard.

BOUGNOUX (D), 1993, *Sciences de l'information et de la communication*, Paris, Larousse.

BOURGUE (H) et GRITTI (J), 1982, *Le village planétaire, enjeu de la communication mondiale*, Dakar, NEA

BOUQUET (C), 2005, *Géopolitique de la Côte d'Ivoire*, Paris, Armand Colin.

BORIS (J.P), 2005, *Commerce inéquitable. Le roman noir des matières premières*, Hachette Littératures, Paris.

BROECKMANN (A), JOSCHKO (S), 2001, *Do It Yourself. Art and Digital Media: Software, Participation, Distribution*, Berlin, Transmediale.

BUREAUD (A), MAGNAN (N) (dir.), 2002, *Connexions : art, réseaux, media*, Paris, Ensb.

CALVET (L.J), 2002, *Le marché aux langues. Les effets linguistiques de la mondialisation*, Paris, Plon.

CASTELLS, Manuel, 1999, *La société en réseaux*, Paris, Fayard.

CHALEARD (J.L), 1996, *Temps des villes, temps des vivres. L'essor du vivrier marchand en Côte d'Ivoire*, Paris, Karthala.

CHARAUDEAU (P), 1997, *Le discours d'information médiatique. La construction du miroir social*, Paris, NATHAN-INA.

CHAUDENSON (R), 1992, *Des îles, des hommes et des langues. Langues créoles, cultures créoles*, Paris, L'Harmattan.

CICOUREL (A), 1979, *La sociologie cognitive*, Paris, PUF.

COLLET (H), 2004, *communiquer pourquoi, comment ? Le guide de la communication sociale*, Eaubonne : CRIDEC Editions

COOMBE (R), 1998, *The Cultural life of intellectual properties, authorship, appropriation, and the law*, Durham, London, Duke University Press.

COORIVEAU (R), 2004, *Le plan de communication: une approche pour agir en société*, Presse Université du Québec.

COYNE (R), 1995, *Designing Information Technology in the Postmodern Age. From Method to Metaphor*, Cambridge, MIT Press

DAVIS (D), 1973, *Art and the Future, A History/Prophecy of the Collaboration between Science, Technology and Art*, New York, Praeger.

DAWKINS (R), 1976, *The Selfish Gene*, Oxford, Oxford University Press.

DACHEUX (E), 1994, *Les stratégies de communication persuasive dans l'Union européenne*, Paris, L'Harmattan.

DE KERCKHOVE (D), 1997, *Connected intelligence, The arrival of the web society*, (En français, 2000, *L'intelligence des réseaux*), Paris, Odile Jacob.

DE LANDA, 1991, *War in the Age of Intelligent Machines*, New York, Zone Books.

DELEUZE (G), GUATTARI (F), 1980, *Capitalisme et schizophrénie 2: mille plateaux*, Paris, Minuit.

DERY (M), 1996, *Vitesse Virtuelle, la cyberculture aujourd'hui*, Paris, Abbeville.

DJILABI (B), JOFFRE (B) et VERSCHAVE (F.X), 2005, *Les télécommunications entre bien public et marchandise*, Paris, Editions Charles Léopold Mayer

DABOUCHER (P), 1990, *Sémiotique juridique. Introduction à une science du droit*, Paris, PUF.

DALBY (A), 2003. *Language in Danger*. New York, Columbia University Press.

- DE SAUSSURE (F)**, 1962, *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot.
- DONWAHI (B.C)**, 1998, *La foi et l'action itinéraire d'un humaniste*, Ed.Mémoire d'homme.
- DOZON (J.P)**, 1985, *La société bété, Côte d'Ivoire*, Paris, Orstom/Karthala.
- DRUCKREY (T), WEIBEL (P)**, 2001, *Art and Global Media*, Cambridge, MIT Press.
- DUMOND (P)**, 1986, *L'Afrique noire peut-elle encore parler français ?* Paris, L'Harmattan.
- DUMOND (P)**, 1991, *Le français, une langue africaine*, Paris, L'Harmattan.
- DUMOND (P) et MAURER (B)**, *Sociolinguistique du français en Afrique francophone*, Paris, EDICEF-AUPELF.
- DUTERME (C)**, 2002, *La communication interne en entreprise : l'approche Palo Alto et l'analyse des organisations*, Paris, De boeck.
- ELA (J.M)**, 1983, *La ville en Afrique noire*, Paris, Karthala.
- ENGELHARD (P)**, 1998, *L'Afrique, miroir du monde. Plaidoyer pour une nouvelle économie*, Paris, Arléa.
- FARGE (A)**, 1992, *Dire et mal dire-l'opinion publique aux XVIIIème Siècle*, Paris, Seuil.
- FASOLD (R)**, 1984, *The sociolinguistics of society*, London, Blackwell,

FERAL (C), 1989, *Pidjin English au Cameroun: description linguistique et sociolinguistique*, Paris, SELAF.

FERGUSON C.A et DAS (G), 1968, *Language problems of Developing Nations*, New York.

FEUSSI (V), 2004, *Politique linguistique et développement durable au Cameroun*, in Acte de colloque international, développement durable: leçon et perspectives, Ouagadougou.

FISHMAN, (J. A), 1971, *Sociolinguistique*, Paris- Bruxelles, Nathan-Labor.

FOREST (F), 1982, *Bourse de l'Imaginaire*, Editions du Territoire, Paris

FOREST (F), 1988, *Recherche de Julia Margaret Cameron*, Nice, Z'éditions

FOREST (F), 1995, *100 actions*, Nice, Z'Editions

FOREST (F), 1998, *Pour un art actuel-L'art à l'heure d'Internet*, Paris, L'Harmattan.

FOREST (F), 2000, *Fonctionnement et dysfonctionnements de l'art contemporain. Un procès pour l'exemple*, Paris, L'Harmattan.

FOULARD (C), 1998, *L'entreprise communicante*, Paris, HERMES.

FREIRE (P), 1977, *Pour le dialogue des civilisations*, Paris, Denoel.

FURTADO (C), 1976, *Le mythe du développement économique*, in Anthropos, Paris.

GEMDEV (éd), 1997, *Les avatars de l'Etat en Afrique*, Paris, Karthala.

GOFFMAN (E), 1991, *Les cadres de l'expérience*, Paris, Minuit.

GOFFMAN (E), 1974, *Les rites d'interaction*, Paris, Minuit.

GOFFMAN (E), 1973, *La mise en scène de la vie quotidienne*, Paris, Minuit.

GOUREVITCH (P), 1998, *We Wish to Inform you that tomorrow We Will Be Killed With Our Families, Stories From Rwanda*, New York, Farrar Straus and Giroux.

GRIAULE (M), 1996, *Dieu d'eau*, Paris, folio, Essais.

GRIMES B. E (ed.), 1996, *Ethnologue. Language in the WORLD*, thirteen edition, Dallas, Texas, Summer Institute of linguistics, Inc.

GUELLEC (D) et RALLE (P), 1996, *Les nouvelles theories de croissance*, PARIS, La Découverte.

GUMPERZ (J), 1989, *Sociolinguistique interactionnelle : une approche interprétative*, Paris, Minuit.

GUMPERZ (J), 1989, *Engager la conversation. Introduction à la sociolinguistique interactionnelle: une approche interprétative*, Paris, Minuit.

GUIRAUD (P), 1960, *Problèmes et méthodes de la statistique linguistique*, Paris, PUF.

GREENBERG (J), 1966, *The languages of Africa*, Bloomington, La Haye-Mouton.

HABERMAS (J), 2001, *L'espace public, archéologie de la publicité comme dimension constructive de la société bourgeoise*, Paris, Seuil.

HABERMAS (J), 1987, *Théorie de l'agir communicationnelle*, Paris, Fayard.

HAGEGE (C), 2000, *Halte à la mort des langues*, Paris, Odile Jacob.

HAGEGE (C), 1986, *L'homme de paroles : contribution linguistique aux sciences humaines*, Paris, Folio / Essai.

HARVEY (B.R), 1987, *Society as text: essay on rhetoric, reason and reality*, Chicago, UCP.

HATTIGER (J.I), 1983, *Le français d'Abidjan: un cas de pidginisation*, Abidjan, ILA.

HOUIS (M), 1971, *Anthropologie linguistique de l'Afrique noire*, Paris, Payot

HYMES D, 1971, *Pidginization and Creolization of Language*, London, CUP

HALL (T.E), 1978, *La dimension cachée*, Paris, Points.

HAMPATE (B), 1992, *Amkoullel, l'enfant peul*, Paris, Actes du sud.

HANCOCK (A), 2001, *La planification de la communication au service du développement*, Paris, UNESCO.

HARAWAY (D.J), 1997, *Féminism and Technoscience*, New York, Routledge.

HAQUIN (B), 1994, *Les métiers de la communication*, Bruxelles, le monde.

HAYLES (K), 1999, *How we Became Posthuman: Virtual Bodies in Cybernetics, Literature, and Informatics*, Chicago, The University of Chicago Press.

HEINE (B), 1992, « *language policies in africa* », in Herbert R.K., *Language and Society in Africa: Theory and Practice of sociolinguistics*, Johannesburg, Witwatersand University Press.

HEINE (B) et NURSE (D), 2004, *Les langues africaines*, Paris, Karthala-AUF.

HELLRIEGEL, SLOCUM, WOODMAN, 2001, *Management des organisations*, Paris, Nouveaux Horizons.

HENOK (R.P), 2003, *Guide de la communication pour l'entreprise*, Paris, Maxima.

HERBST (J), 2000, *States and Power in Africa, Comparative Lessons in Authority and Control*, Princeton, New Jersey, Princeton University Press.

HERSHMAN (L) 1996, Lynn, *Clicking In, Hot Links to Digital Culture*, Seattle, Bay Press.

HOBSON (J.A), 1938, *Imperialism, A Study*, London.

HORKHEIMER (M), 1947, *Eclipse de la raison*, Paris, Payot.

HOROWITZ (D.L), 1985, *Ethnic Groups in Conflict*, University of California Press.

HOUÉE (P), 1996, *Les politiques de développement rural : des années au temps d'incertitude*, Paris, Editions Quae.

HOVLAND (C.I), 1953, Janis, Irving L. & Kelley, Harold H., *Communication and Persuasion: Psychological studies of opinion change*. New Haven and London, Yale University Press.

HUITEMA (C), 1995, *Et Dieu créa l'Internet*, Paris, Eyrolles.

JAKOBSON (R), 1963, *Essai de linguistique*, Paris, Minuit.

JARRET (M.F) et MATHIEU (E.R), 2002, *La Côte D'Ivoire. De la destabilisation à la refondation*, Paris, Harmattan.

JEANNINE (G), 1991, *Les nouvelles données de la communication ; implication pour la diffusion de la langue écrite*, Paris, ORSTOM.

JODELET (D) (dir), 1989, *Les représentations sociales*, Paris, PUF.

JOSIEN (M), 2004, *Techniques de communication interpersonnelle, école de palo alto*, Paris, Edition d'organisation.

JULLIARD (C) et CALVET (J.-L). 1996, (Éds), *Les politiques linguistiques, mythes et réalités*, Beyrouth, FMA.

KABORE (R) et PLATIEL (S), 1998 (eds), *Les langues d'afriques subsaharienne*, Paris, Ophrys.

KAHN (D), WHITEHEAD (G), 1992, *Wireless Imagination, Sound, Radio, and the Avant-Garde*, Cambridge, MIT Press.

KAPFERER, (J.N), 1990, *Les chemins de la persuasion : Le mode d'influence des médias et de la publicité sur les comportements*, Paris, Dunod.

KAPROW, (A), 1996, *L'art et la vie confondus*, textes réunis par Jeff Kelley, traduction par Jacques Donguy, Paris, Centre Georges Pompidou.

KEMPF (A) et UTARD (J.M), 1992, *Communication d'entreprise et publicité*, Paris, Techniplus.

KIPRE (B.E), 2005, *L'Afrique peut-elle s'en sortir ?* Abidjan, Edition EDUCI, Collection Sciences sociales, 3ème trimestre.

KIPRE (P), 1985, *Villes de Côte d'Ivoire, 1893-1940*, Abidjan, Les Nouvelles Editions Africaines.

KITTLER (F), 1990, *Discourse Networks 1800/1900*, Stanford, Stanford University Press.

KI-ZERBO (J), 1972, *Histoire de L'Afrique noire*, Paris, Hatier.

KI-ZERBO (J), (Dir), 1986, *Histoire générale de L'Afrique*, tome1, Edition abrégée, Paris, Présence africaine / Edicef / Unesco.

KONE (H) et HABIB (S), 1995, *La communication pour le développement durable en Afrique*, Abidjan, Editions PUCI.

KOTLER et DUBOIS, 2000, *Marketing et management*, Paris, Publi-union.

KOUVOUAMA (A), 2002, *Modernité Africaine. Les figures du politique et du religieux*, Paris, PAARI.

KUHN (T.S), 1970, *The Structure of Scientific Revolution*, Chicago, University of Chicago Press.

LABOV (W), 1976, *Sociolinguistique*, Paris, Minuit.

LAFONT (R), 1997, *Quarante ans de sociolinguistique à la périphérie*, Paris, L'Harmattan.

LAPASSADE (G), 1991, *L'ethno-sociologue*, Paris, Klincksied.

LAPONCE (J), 1984, *Langue et territoire*, Québec, Les Press de l'Université Laval

LEE-WOIRF (B), 1971, *Linguistique et Anthropologie*, Paris, Denoël-Gonthier.

MAHO (J), 2001, *Afrique Language Country by Country : a Reference Guide*, 5è edition, Göteborg African Informal Series.

MOREAU (M.L), 1997, *Sociolinguistique; Les concepts de base*. Liège, Mardaga.

LABURTHE-TOLRA (P), 2003, *Critique de la raison ethnologique*, Paris, PUF.

LALANDE (A), 1992, *Vocabulaire technique et critique de philosophie*, Paris, PUF.

LAMIZET (B) et AHMED (S), 1997, *Dictionnaire encyclopédique des Sciences de l'information et de la communication*, Paris, Ellipses.

LATOUCHE (S), 1986, *Faut-il refuser le développement*, Paris , PUF.

LAZAREV (G) et MOULOUD (A), 2002, *Développement local et communautés locales : approches et instruments pour une dynamique de concertation*, Paris, Karthala.

LEGENBRE (R), 1993, « Littératie ». *Dictionnaire actuel de l'éducation*. Montréal, Guérin, Collection Le défi éducatif.

LE PAGE (R) et TABOURET-KELLER (A), 1985, *Acts of identity*, Cambridge, CUP.

LEVY (P), 1987, *La machine univers : Création, cognition et culture informatique*, Paris, La Découverte,

LEVY, (P), 1990 *Les technologies de l'intelligence : L'avenir de la pensée à l'ère informatique*, Paris, Seuil.

LIBAERT (T.), D'ALMEIDA (N), 2007, *La communication interne de l'entreprise*, Paris, DUNOD.

LIBAERT (T.), 2006, *Les tableaux de bord de la communication, indicateurs de pilotage et évaluation des résultats*, Montrouge CEDEX, Dunod.

LIBAERT (T.), 2003, *Le plan de communication, définir et organiser votre stratégie de communication*, Paris, Dunod.

LOHISSE (J), 1974, *La communication sociale dans les sociétés traditionnelles d'Afrique noire*, Paris, Editions Universitaires.

LOHISSE (J), 1998, *Les systèmes de communication. Approche socio-anthropologique*, Paris, A. Colin.

MAFFESOLI (M), 1979, *La conquête du présent. Pour une sociologie de la vie quotidienne*, Paris, PUF.

MANESSY (G) et WALD (P), 1984, *Le Français en Afrique noire, tel qu'on le parle, tel qu'on le dit*, Paris, L'Harmattan.

MARIE (A) (Dir), 1997, *L'Afrique des individus*, Paris, Karthala.

MATHIEU (R.F), 1990, *Les fondements de la crise économique en Afrique*, Paris, L'Harmattan.

MATTELART (A), 1992, *La communication-monde*, Paris, La découverte.

MATTELART (A), 1994, *L'invention de la communication*, Paris, La découverte.

MATTELART (A), 2001, *Histoire de la société de l'information*, Paris, La découverte

MARCENAC (L), MILON (A) et S. H. Saint-Michel, 1996, *Communication d'entreprise*, Paris, HACHETTE.

MC LUHAN (M), 1958, *Pour comprendre les médias*, Paris Flammarion.

MC CLELAN (I), 1986, *La télévision pour le développement ; l'expérience africaine*, Ottawa, CRDI.

MEMEL-FOTE (eds), 1997, *Le modèle ivoirien en question. Crises, ajustements, recompositions*, Paris, Karthala.

MEUNIER et PERAYA, 1993, *Introduction aux théories de la communication*, Bruxelles De Boeck Université.

MOREL (P), 2000, *La communication d'entreprise : un parcours concret de l'externe à l'interne à travers la méthodologie et les techniques*, Paris, VUIBERT.

MUCCHIELLI (A), 1991, *Les situations de communication*, Paris, Eyrolles.

MUCCHIELLI (A), 1998, *Théories des processus de la communication*, Paris, Armand Colin.

MUCCHIELLI (A), 1999, *Théories systémiques des communications= principes applications*, Paris, Armand Colin.

PARTAN (F), 1983, *La fin du développement*, Paris, Edition La Découverte.

PFAU (M) and PARROT(R), 1993, *Persuasive Communication Campaigns*, Boston, Allyn and Bacon.

PISANI (E), 1988, *Pour l'Afrique*, Odile Jacob, 251 pages.

REARDON, (K.K), 1991, *Persuasion in Practice*, Newbury Park, Sage.

REARDON, (K.K), 1981, *Persuasion, Theory and Context*, Beverly Hills, Sage.

RICE (R.E) et PAISLEY (W J), 1981, *Public Communication Campaigns*, Beverly Hills, Sage.

RIST (G), 2003, *Comment le développement a garer l'Afrique*, Marchés tropicaux 3000.

ROY (S), 2001, *La population cible de la formation de base; Série documentaire sur la formation de base à l'éducation des adultes*. Québec : Ministère de l'Éducation.

SALMON, (C.T), 1989, (ed), *Information Campaigns: Balancing Social Values and Social Change in Sage Annual Reviews of Communication Research*, Volume 18. Newbury Park, Sage Publications.

SCHUDSON (M), 1995, *Le pouvoir des médias*, Paris, Nouveaux Horizons.

SFEZ (L), 1988, *Critique de la communication*, Paris, Le Seuil.

SFEZ (L), 1995, *la santé parfaite*, Paris, Le Seuil

SKINNER (E.P), 1964, *Les Mossi de la Haute-Volta*, Paris, Nouveaux Horizons.

SOGGE (D.), 2003, *Les mirages de l'aide internationale*, édition Eburnie, Abidjan.

TISSOIRS (D), 2002, *Guide pratique à l'usage des organisateurs de colloques, journées d'étude, séminaires*, Edition du puits fleuri.

TOURE (A), 1981, *La civilisation au quotidien en Côte d'Ivoire*, Paris, Edition Karthala.

TUDESQ (A. J), 2002, *L'Afrique parle, l'Afrique écoute*, Paris, ed. Karthala,

TUDESQ (A. J), 1999, *Les médias en Afrique*, Paris, ed. Ellipse,

TUDESQ (A. J), 1998, *L'espoir et l'illusion, actions positives et effets pervers des médias en Afrique subsaharienne*, Paris, MSHA

TUDESQ (A. J), 1998, *Journaux et radios en Afrique au 19eme et 20eme siècle*, Paris, GRET

TUDESQ (A. J), 1992, *L'Afrique Noire et ses télévisions*, Paris, Anthropos Economica

TUDESQ (A. J), 1983, *La radio en Afrique*, Paris, ed. Pédone

RAULIN (H), 1957, *Mission d'étude des groupements immigrés en Côte d'Ivoire*, Paris, Orstom.

REMY (G), 1973, *Les migrations de travail et les mouvements de colonisation Mossi*, Travaux et documents de l'Orstom.

WESTPHALEN (M-H), 2002, *Communicator, le guide de la communication d'entreprise*, Paris, Dunod.

LES OUVRAGES SPECIFIQUES

ABBAS (S), 1994, *Population de la Côte d'Ivoire en chiffres*, Abidjan, INS

BANZIO (D), 2004, *Comprendre et opérer dans la filière café et cacao en dix modules*, Abidjan, Edition Eburnie

BASSETT (T.J), 2002, *Le coton des paysans. Une révolution agricole (Côte d'Ivoire 1880-1999)*, Collection À travers champs, Paris, IRD Éditions.

BERNARDET (P.), 1984, *Association agriculture élevage en Afrique. Les Peuls semi-transhumants de Côte d'Ivoire*, Paris, L'harmattan.

GASTELLU (J.L), MOUTOUT (C), SMITH (S), 1990, *La guerre du cacao : histoire secrète d'un embargo*, Paris, Calman Levy

LAPORTE (B), 1992, *Les reformes des systèmes de commercialisation et de stabilisation des filières café et cacao au Cameroun et en Côte d'Ivoire*, Paris, Ministère de la Coopération et du Développement.

MORRISON (C), 1992, *Ajustement et égalité en Côte d'Ivoire*, Paris, O.C.D.E, centre de développement.

NDABALISHYE (I), 1995, *Agriculture vivrière ouest africaine à travers le cas de la Côte d'Ivoire*, Bouaké, IDESSA.

N'GUESSAN (N.E), 2004, *Gestion des filières café et cacao en Côte d'Ivoire : Bilan et perspectives*, Abidjan, Edition Multiservice Entreprise.

SAWADOGO (A), 1977, *L'agriculture en Côte d'Ivoire*, Paris, Ed. PUF.

TUHO (C.V), 1992 *L'économie ivoirienne et la CEE*, édition CEDA.

ZIKE (M), 1990, *café-cacao : la rébellion ivoirienne contre les multinationales*, édition ami.

ZOKOU (G), 2003, *Café-cacao de Côte d'Ivoire, la richesse appauvrie*, Abidjan, PUCI.

OUVRAGES DE METHODOLOGIE

ANDRE (P.C), PIERRE (B) et AL, 1990, *Savoir préparer une recherche*, les Presses de l'Université de Montréal.

ANGERS (M), 1992, *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*, Anjou, centre éducatif et culturel inc.

BACHELARD (G), 1965, *La formation de l'esprit scientifique*, Paris, Librairie philosophique.

BARDIN (L.) 1977, *L'analyse du contenu*, Paris, PUF.

BEAUD (M.), 1999, *L'art de la thèse, comment préparer et rédiger une thèse de doctorat, un mémoire de DEA ou de maîtrise ou tout autre travail universitaire*, Paris, Edition La Découverte.

BEAU (J.P), 1992, *L'échantillonnage in Benoit Gauthier*, sous la direction de recherche sociale, de la problématique a la collecte des données, Sillery, Presse de l'Université du Québec.

BEAU (S) et WEBER (F), 1998, *Guide de l'enquête de terrain. Produire et analyser les données ethnographiques*, Paris, la découverte-coll. Guide Repères.

BERTHIER (N), 1998, *Les techniques de l'enquête. Méthodes et exercices corrigés*, Paris, A. Colin.

BLANCHET (A) et AL, 1985, *L'entretien dans les sciences sociales*, Paris, Dunod.

BLANCHET (A) et GOTMAN (A), 1992, *L'enquête et ses méthodes ; l'entretien*, Paris, Nathan.

CABAKULU (M) et CHIMOUN (M), 1994, *Initiation à la recherche et au travail scientifique*, Saint Louis du Sénégal, Editions Xanal

DE LAGARDE, 1983, *Initiation à l'analyse des données*, Paris, DUNOD.

DELPELTEAU (F), 2005, *La démarche d'une recherche en sciences humaines- De la question de départ à la communication des résultats*, Bruxelles, De Boeck.

DE SINGLY (F), *L'enquête et ses méthodes : le questionnaire*, Paris, Nathan.

DORRA (H) et KATZ (D), 1975, *Comment mener un entretien individuel?*, Paris, Bruxelles, Montreal, Bordas.

DREYFUS (S), 1994, *Thèses et mémoires de doctorat*, Paris, Dunod.

DUKHEIM (E), 1988, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Flammarion.

DURAND (D), 1996, *La systémique*, Paris, PUF.

FRAGINIÈRE (J.P), 1986, *Comment réussir un mémoire*, Paris, Cujas.

GAUTHIER (B), 1997, *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*, 3ème édition revue et augmentée, Québec, Presse de l'Université du Québec.

GRAWITZ (M), 1986, *Méthode des sciences sociales*, Paris, Dalloz.

JAMES (M.B), JR HARNOLD (C), 2003, *L'art d'apprendre*, Paris, Nouveaux horizons.

JAVEAU (CI), 1982, *L'enquête par questionnaire*, Paris, Edition d'organisation.

JENSEN (K.B) et JANKOWSKI (N.W), 1991, *A Handbook of Qualitative Methodologies for Mass Communication Research*, London, Routledge.

LENOBLE-PINSON (M), 1996, *La rédaction scientifique*, Paris, Dunod.

MACE (G) et FRANCOIS (P), 2000, *Guide d'élaboration d'un projet de recherche en sciences sociales*, Bruxelles, De Boeck Université, 3^e édition.

MICHEL (J.L), 1999, *Le mémoire de recherche en information et communication*, Paris, Ellipse, Collection Infocom.

N'DA (P), 2002, *Comment réaliser un mémoire, une thèse en sciences et éducation*, Abidjan, EDUCI.

N'DA P., 2002, *Méthodologie de la recherche*, Abidjan, EDUCI.

O'KEEFE (D.J), 1990, *Persuasion: Theory and research*. Newbury Park, Sage.

RAYMOND (L.V), 1995, *Manuel de recherche en Sciences sociales*, Paris, Dunod.

ROUYERAN (J.C), 1989, *Mémoires et thèses ; l'art et les méthodes*, Paris Maisonneuve et Larose.

QUIVY (R), Van CAMPENHOUDT (L), 1995, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod

RAPPORTS, ARTICLES ET THESES

ADEA, 2001, *Le rôle des langues africaines dans l'éducation et le développement durable*, Lettre d'information, n°4, Vol 8.

ADOTEVI (S), 1992, *La dimension culturelle du développement en Afrique*, in *Séminaire régional sur la dimension culturelle du développement en Afrique*, Abidjan.

AFD, 2002, *Perspectives économiques et financières des pays de la zone franc*, *Projections*, Jumbo.

AHOUZY (A), 1990, *Le français parlé de cote d'ivoire. Etude phonético-phonologique, syntaxique et lexicale. Problème des des interférences*, Doctorat N.R Université de Paris XII.

AKE (C), 1981, *A Political Economie of Africa*, London, Longman.

AKIWOWO (A), 1983, *The role of social scientist in Africa* , in the international Social journal,28-1, 1976; Ajobi and Ajogbe, Variations on the theme of Sociation , in inaugurale Lecture Series, n° 46, University of Ife Press.

ALEXANDRE (P), *A propos de la mort des langues* , in *Libération et Unité linguistiques de l'afrique*, Bureau Linguistique Inter-Africain de l'OUA, Publication.

AUBERTIN (C), 1983, *Histoire et création d'une région -« sous-développée » : le Nord ivoirien* in *Cahiers Orstom*, Sér Sci Hum, pp 23-57.

BALAC (R), 1997, *L'acheminement du système d'économie de plantation ivoirien vers un blocage structurel : analyse d'une crise*, in B. Contamin, H. Memel-Fotê (eds), *Le modèle ivoirien en question. Crises, ajustements, recompositions*, Paris, Karthala, pp. 311-324.

BANQUE MONDIALE, 2001, *Rio 2010 combattre la pauvreté par un développement durable*, Washington, Banque Mondiale.

BENVENISTE (A), 1978, *La télévision au service de l'Education rurale. Le cas du programme d'Education télévisuelle extrascolaire en Côte d'Ivoire*, Paris– thèse de 3ème cycle.

BERGUE (P), 1998, *Des radios locales au service de l'auditeur*, Dossier, in le Courrier A.C.P-UE n°170, pp 64-65.

BLEHOUE (D.T), 1999, *Enquête sur le niveau des ménages, Côte d'Ivoire 1983*, INS.

BLION (R) et BREDELOUP (S), *La Côte d'Ivoire dans les stratégies migratoires des Burkinabè et des Sénégalais*, in B. Contamin et H. Memel-Fotê (eds), *Le modèle ivoirien en question. Crises, ajustements, recompositions*, Paris, Karthala, 1997, pp. 707-737.

BROU (Y.B) et DUGUE (P.), 2002, *Modes d'exploitations des terres et gestion de la fertilité du sol en zone péri- urbaine : cas du village d'Allokokro, commune de Bouaké (Côte d'Ivoire)*. Rapport de recherche n° 3. Bouaké, Cirad-Tera/Lesor/Université de Bouaké (Côte d'Ivoire), 45p

BRUNET-JAILLY (J.), 2002, "*La santé*", in Tapinos (G.), Hugon (P.) et Vimard (P.), *La Côte d'Ivoire à l'aube XXI^e siècle ; défis démographiques et développement durable*, Paris, Karthala, pp 323-367.

CHAUDENSON (R), 1991, *Plurilinguisme et développement en Afrique subsaharienne francophone ; les problèmes de communication*, cahier des sciences humaines, vol. 27, n 3-4, ORSTOM, Paris, pp 303-305.

CHAUVEAU, (J.P.) et DOZON (J.-P), 1987, *Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte d'Ivoire*, Cahiers de l'ORSTOM, série Sciences humaines, vol. 11, p 63-80.

CHAUVEAU (J.P), DOZON (J.P), 1987, *Au coeur des ethnies ivoiriennes, l'État*, in E. Terray (sd), *L'État contemporain en Afrique*, Paris, l'Harmattan.

COQUERY-VIDROVITCH (C), 1983, *Le régime foncier en Afrique noire*, in E. Le Bris, E. Le Roy, F. Leimdorfer, *Enjeux fonciers en Afrique noire*, Orstom-Karthala, pp. 65-84.

COGNEAU (D.), 2003, *Colonisation, School and Development in Africa – An Empirical Analysis*, DT DIAL /01.

COGNEAU, D. et MESPLE-SOMPS, 2002, *La Côte d'Ivoire : la fin du mirage?* DIAL/18.

COGNEAU, D. et M. GRIMM, 2002, *AIDS and Income Distribution in Africa–A Micro-Simulation Study for Côte d'Ivoire*, DT DIAL /15.

COULIBALY (S), 1985, *Le régime foncier sénoufo d'hier à aujourd'hui*, Abidjan, Mémoires et documents de l'IGT.

DE FINA (C), 1997, *Rapports de pouvoir, relations clientélistes et conventions dans l'accès aux facteurs de production en agriculture de plantation villageoise*, in B. Contamin, H. Memel-Fotê (eds), *Le modèle ivoirien en question. Crises, ajustements, recompositions*, Paris, Karthala, pp. 361-378.

DEGNI-SEGUI (R), 1979, *La succession d'État en Côte d'Ivoire*, thèse d'État, université de droit, d'économie et de sciences sociales d'Aix Marseille.

DE SCHRYVER (G. M) et VAN DER VEKEN (A), 2003, *Le traitement informatique des langues africaines*, Cahiers du RIFAL, Revue coéditée par l'Agence de la francophonie et la Communauté française de Belgique.

DUBRESSON (A), 1988, *Les zones industrielles d'Abidjan*, Thèse de doctorat d'Etat, Paris X Nanterre.

DOZON, (J.P.), 2000, *La Côte d'Ivoire au péril de l'“ivoirité”in Afrique contemporaine*, n° 193, pp 13-23.

DOZON (J.P), 1997, *L'étranger et l'allochtone en Côte d'Ivoire* , in B. Contamin et H. Memel-Fotê (eds), *Le modèle ivoirien en question. Crises, ajustements, recompositions*, Paris, Karthala, pp. 779-798.

DUPIRE (M), 1960, *Planteurs autochtones et étrangers en Basse Côte d'Ivoire orientale*,in *Etudes Eburnéennes*, VIII, Abidjan, ministère de l'éducation nationale.

ETIENNE (P), 1968, *De 1930 à nos jours, les migrations modernes* », in *Cahiers d'Outre-mer*, n° 822.

ETIENNE (P), 1968, *L'émigration baoulé*, in *Les Cahiers d'Outre-mer*, tome XXI.

FIELOUX (M), 1980, *Les sentiers de la nuit : les migrations rurales lobi de la Haute-Volta vers la Côte d'Ivoire*, Paris, Travaux et documents de l'ORSTOM.

DRISSA (O), 2002, *Profil de pauvreté en Côte d'Ivoire*, Abidjan, Ministère du plan et du développement/I.N.S.

DUGUE (P.), 2001, *Dynamiques de plantation et durabilité des systèmes de cultures pérennes en zone de savane de Côte d'Ivoire*, Communication à la conférence internationale sur l'avenir des cultures pérennes, Yamoussokro (Côte d'Ivoire).

DUGUE (P), 1996, *Intensification, choix technique et stratégies paysannes cotonnière du Cameroun. Le cas des systèmes de cultures des zones d'installation des agriculteurs migrants*, In Griffon M, *Succès et limites des révolutions vertes*, Montpellier, Cirad, pp 93-106

DUGUE (P), TUO (S) et TRAORE (D), 2001, *Résultats préliminaires de l'introduction des variétés d'igname kokoro en zone de savane de Côte d'Ivoire. Intérêts pour la sédentarisation des systèmes de culture*, Communication présentée à l'atelier national sur le développement durable de la production et de la consommation de l'igname en Côte d'Ivoire, Abidjan, pp 23

ENCREVE (P), 1992, *L'ensemble des recherches sociolinguistiques in Encyclopédia Universalis*, Paris

EDEMA (A.B), 2004, « *Qu'est-ce que le linguiste peut apporter au droit en Afrique* », in Actes de colloque international, développement durable : leçons et perspectives, ouagadougou.

ELA (J.M), 1998, « *Les voies de l'Afro renaissances* », in Le monde diplomatique.

FADIGA (K), 1988, *Stratégies africaines d'éducation et développement automne*, Abidjan, CEDA.

FONTAINE (J-M), 1989, *Mécanisme et politique de développement économique*, Paris, Cujas 1994 ; Les programmes du FMI : un point de vue critique, in *Problèmes économiques*, n°2, Paris, Documentation française.

GADELI (K.E), 2004, *Annotated statistics on linguistic policies in Africa*, Paris, UNESCO.

GALISSON (R), 1989, *La culture partagée : une monnaie d'échange interculturelle*, in *Lexique*, Paris, Hachette.

GOODY (E.N), 1997, *Education and Development: a case study in social anthropological research looking toward the 21st century*, in PAAA, Accra, Lagon.

GOW (D) et AL, 1979, *Local organization and rural development; A comparative Reappraisal*. Washington DC, Développement Alternative, vol I, 7-27, 74-94, 190-193,

GRANGER (G.G), 1967, *Pensée formelle et science de l'homme*, Paris, Aubier-Montaigne.

GRIMM (M), 2003, "A Decomposition of Inequality and Poverty Changes in the Context of Macroeconomic Adjustment. A Microsimulation Study for Côte d'Ivoire", in A.F. Shorrocks et R. van der Hoeven (dir.), *Growth, Inequality and Poverty*, Oxford, Oxford University Press.

GRIMM (M), GUÉNARD (C) et MESPLE-SOMPS (S) 2002, "What has happened to the Urban Population in Côte d'Ivoire Since the 1980s? An

Analysis of Monetary Poverty and Deprivation Over 15 Years of Household Data, in " *World Development*, vol. 30, n°6, pp 1075-1095.

GAMAS (D), 2004, *Mondialisation et étiolement linguistique en Afrique : le cas du Cameroun*, in WALC.

GREENBERG (J), CHRISTY (C.T).et ZEGURA (S.I), 1986, *The settlement of the Americas: A comparison of linguistic, Dental, and Genetic Evidence* , in *Current anthropology*, vol. 27.

GRIN (E), 1997, *Aménagement linguistique: du bon usage des concepts d'offre et de demande* , in Labrie N. (ed), *Etude récentes en linguistique de contact*, Bonn, Dummler.

GUARISMA (G). et PLATIEL (S).(Eds), 1980, *Dialectométrie et comparatisme en Afrique noire*, Actes des journées d'études tenues au centre de Recherche Pluridisciplinaire du CNRS, paris SELAF.

GUDYKUNST (W.B), 1987, « *Cross-cultural comparisons* ». In: C.R.Berger & S.H.Chaffee (eds.), *Handbook of Communication Science*. Newbury Park: Sage.

GULDEMANN (T). et VOSSEN (R), 2004, *Le Khoisan*, in Heine B. et Nurse D.(Dir), *Les langues Africaines*, Paris, Karthala-AUF.

HAUGEN (E), 1959, « *Planning for a standard Language in Modern Norway* », *Anthropological linguistics*.

HOUBEDINE (A.M), 1993, « *De l'imaginaire des locuteurs et de la dynamique linguistique. Aspect théoriques et méthodologiques*», in cahiers de Linguistique de Louvain, n°20.

HOUTOUNDJI (P), (Dir), 1995, *Les savoirs endogènes*, Paris, Dakar, CODESRIA/Karthala.

ILIFE (J), 1963, *Les Africains, histoire d'un continent*, Paris, Minuit.

JERNUD (D) et DAS GUPTA (J), 1971, « *Towards a theory of language planning* », in Rubin J et Jernudd (eds), *Can Language Be planning*, Honolulu, The University Press of Hawaii.

KONE (H), 1981, *Communication et développement rural en Côte d'Ivoire. L'expérience de télé pour tous*, ACCE 3rd Biennial conference. Arusha.

KONÉ (H), 1986, *Développement Information in African Rural Community*, report to United Nation University.

KONE (H), 1986, *La communication pour le développement rural. Pour une autre approche*, revue tunisienne de communication, n° 9, pp 122-142.

KONE (F.R), 2002, *Les enjeux de la coordination du développement local dans le pays rural de Sanhounty (sous-préfecture de Béoumi)*. Rapport de recherche. Bouaké : Cirad/Lesor ; université de Bouaké (Côte d'Ivoire).

KONE (G), 2002, *La place de l'anacardier dans la gestion foncière et recomposition des relations sociales : l'exemple de Kouakro dans la région de Bouaké*. Rapport de recherche. Bouaké, Cirad/Lesor/université de Bouaké (Côte d'Ivoire).

KOUADIO (K) et AL., 2003, *A united orthography for the Akan Languages of Ghana and Ivory Coast*, General Unified Spelling Rules, Cape Town, CASAS.

KOUAME (K), 2005, *Le discours juridique du baoulé : analyse sociolinguistique*, Thèse de doctorat unique, Université d'Abidjan-Cocody.

LACHAUD (J.P), 1994, *Pauvreté et marche du travail en Afrique Subsaharienne*, BIT.

LAFAGE (S), 1978, *Rôle et place du français populaire dans le continuum langues africaines / français de cote d'ivoire* , in CIRL, n°9, Abidjan, ILA.

LACKS (B), 1984, *Le champ de la sociolinguistique française de 1968 à 1983, Production et fonctionnement*, in Langue française, n°63.

LATIN (D), 2002, *Oralité africaines et modernité : stratégies pour la conquête d'un champ symbolique africain de la diversité linguistique dans l'espace littéraire francophone*, in Sundlangues.

LEY (A), 1983, *L'expérience ivoirienne*, in E. Le Bris, E. Le Roy, F. Leimdorfer, (eds), *Enjeux fonciers en Afrique noire*, Orstom-Karthala, pp. 135-141.

LOUCOU (J.N), 1989, *Mémorial de la Côte d'Ivoire*, tome III, « *Du nationalisme à la nation* », Abidjan, Editions Ami Abidjan.

LOSCH (B), 1997, *"A la recherche du chaînon manquant. Pour une lecture renouvelée de l'économie de plantation ivoirienne"*, in B. Contamin et H. Memel-Fotê (dir.), *Le modèle ivoirien en questions*, Paris, ORSTOM/Karthala

MAHMOUDIAN (M), 1990, *Linguistique et sociolinguistique. Réflexions sur les rapports entre langue et société*, in *La linguistique*, vol 26, Paris, PUF,

MAHMOUDIAN (M), 1980, *Structure linguistique : problème de constance et des variations*, in *La linguistique*, Vol 16, 1, Paris, PUF.

MANESSY (G), 1979, « *Le français en Afrique Noire : faits et hypothèses* », in Albert VALDMAN, (sous la dir.), *Le français hors de France*, Paris.

MANESSY (G), 1989, *De la subversion des langues importées : le français en Afrique*, in Chaudesson R. et Robillard D., *Langues, économies et développement*, Paris, CNRS/Didier Erudition.

MICHOTTE (J), 1970, *Projet panafricain de support imprimé en matière de planification familiale*, Rapport final, Abidjan, CERCOM.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, 1996-1997, *La Côte d'Ivoire en chiffres*, Abidjan, Dialogue production.

MINISTERE DU PLAN, 1976-1980, *Plan quinquennal de développement économique, social et culturel*, volume I.

MINISTERE DU PLAN, 1976-1980, *Plan quinquennal de développement économique, social et culturel*, volume III.

MUTUNGU KULETA (T), 2001, *Pauvreté et développement ; étude de la dynamique communautaire a Kikwit et ses environs*, in D C n 2 Mars-Avril.

N'GORAN-POAME (L.M), 2006, *Analyse de contenu simplifiée d'un article de presse sur la guerre en Côte d'Ivoire*, in revue du groupe d'études linguistiques et littéraires, n°10, Saint Louis, Université Gaston Berger, pp 5-22.

N'GUESSAN-ZOUKOU (L), 1982, *Immigration, développement économique et intégration nationale dans la région d'Oumé*, thèse de troisième cycle,

OSWALD (D.R), 2003, *Le mythe du développement*, Abidjan, édition Eburnie.

PUJOLLE (T), 2003, *L'aide à l'Afrique, le crépuscule d'un modèle*, Marchés tropicaux n° 3000.

QUANTIN (P), 1982, *La vision gaulienne de l'Afrique noire*, in France en Afrique, n°5.

ROBINSON (J.A) et TORVIK (R), 2002, "*White Elephants*", Londres, Centre for Economic and Policy Research, *CEPR Discussion Paper*, n° 3459.

ROUBAUD (F), 2003, "*La crise vue d'en bas à Abidjan : ethnicité, gouvernance et démocratie*" *Afrique contemporaine*, n° 206.

ROUSSEAU (L.J), 2002, « *Le français dans la communication scientifique et technique* » au Congrès international sur les langues néolatines dans la communication spécialisée Mexique.

SAWADOGO (J.M) et SONGRE (A), 1972, *Les effets de l'émigration massive des Voltaïques dans le contexte de l'Afrique occidentale*, in *Les migrations*

modernes en Afrique occidentale, Ouagadougou, IDEP-CVRS, Notes et Documents Voltaïques.

SMITH (D.L), 1991, *VideoCommunication. Structuring content for Maximum Program Effectiveness*. Belmont (CA): Wadsworth.

SNRECH (S), 1994, *Pour préparer l'avenir de l'Afrique de l'Ouest : une vision à l'horizon 2020. Synthèse de l'étude des perspectives à long terme en Afrique de l'Ouest. (West Africa Long Term Perspective Study, WALTPS)*, Paris, OCDE, BAD, CILSS.

STESSENS (J), 2002, *Analyse technique et économique des systèmes de production agricole au nord de la Côte d'Ivoire*, Thèse de l'université catholique de Leuven.

SOULEYMANE (S.O), 1981, *La migration en base de Côte d'Ivoire*, thèse de doctorat IIIème cycle, Paris.

STOREY (J.D) et ROGERS (E.M), 1987, *Communication Campaigns in* C.R.Berger & S.H.Chaffee (eds.), *Handbook of Communication Science*. Newbury Park: Sage.

SULTAN (J), 1998, *La radio rurale à l'écoute des agriculteurs*, Dossier, in le Courrier A.C.P-UE, n°170, pp 66-67.

TAPINOS (G), 2002, "*La population étrangère*", in G.Tapinos, P. Hugon et P. Vimard (dir.), *La Côte d'Ivoire à l'aube du XXI^e siècle ; défis démographiques et développement durable*, Karthala, Paris.

TUDESQ (A. J), 2004, *La télévision en Côte d'Ivoire in African media culture*, R.M.Beck, Fwittmann eds, Rdiger Koppe Verlag, Köln

TUDESQ (A. J) et RAMBAUD (B), 2007, *Les médias après Moi* in *Annuaire de l'Afrique orientale 2005*, H. Charton et Cl. Médard (dir.), Paris, L'Harmattan

TUDESQ (A. J), 2000, *L'influence des radios et télévisions étrangères sur la vie politique en Afrique subsaharienne* " in *Enjeux des technologies de a communication en Afrique*, Paris, Karthala

TUDESQ (A. J) et LENOBLE-BART (A), 2007, *Le français dans les associations de journalistes d'Afrique* in *Les associations dans la francophonie*, Sylvie Guillaume (dir.), Éditions Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, janvier, pp. 207-211

UNICEF, 1996, *La situation des femmes et des enfants en Côte d'Ivoire*, Washington, UNICEF.

UNICEF, 1996 ; *Analyse de la situation des femmes et des enfants en Côte d'Ivoire* Washington, UNICEF.

VIDAL (C), 1997, "*Du rêve au réalisme : des citoyens sans illusions, 1970-1994*", in B. Contamin et H. Memel-Fotê (dir.), *Le modèle ivoirien en questions*, Karthala et ORSTOM, Paris.

YAO (F.K) et KONE (H), 1986, *The African Drought report by six west African Newspapers*, African American Issue Center-Discussion n°14.

SITOGRAPHIE

<http://www.politiquessociales.net/lutte> contre la pauvreté, consulté le 16 novembre 2006.

<http://www.unesdoc.unesco.org/des> mots qui font mal aux questions populaires, consulté le 16 novembre 2006.

<http://www.legrandsoir.info/spip.php/art.7041> Côte d'Ivoire: conquête dans la filière café-cacao, Philippe Kouhen. consulté le 16 novembre 2006.

<http://www.commentcamarche.net>, consulté le 16 novembre 2006.

<http://www.mpl.ird.fr>, consulté le 25 mars 2007.

<http://www.ascusc.org/jcmc/consulté> le 25 mars 2007.

<http://www.liane.net/arobase>, consulté le 25 mars 2007.

<http://www.statcan.gc.ca>, *la littératie compte, 2003, indicateur de l'éducation au Canada*, rapport du programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation, consulté le 15 septembre 2007.

[http://www.la maison des enseignants.com](http://www.la_maison_des_enseignants.com). 2007, *renouveler l'alphabétisation en Afrique*, Mamadou N'diaye, consulté le 20 août 2007.

<http://news.afrik.com.2004>, priorité à l'alphabétisation en Afrique, Pierre-André Wiltzer, consulté le 15 septembre 2007.

<http://www.appablog.wordpress.com>, 2007, *Nouvel élan pour l'alphabétisation en Afrique*, UNESCO, consulté le 25 janvier 2008.

<http://www.univ-rouen.fr/dyalang:glottopol>, 2003, *quelle politique linguistique pour quel Etat-nation ?* Foued Laroussi, consulté le 25 janvier 2008.

<http://www.wikio.fr/art/62429289>, *opération mains propres en CI :le retour de l'Etat de droit ou opération cosmétique*, Prao Yao Séraphin, consulté le 15 février 2008.

<http://www.un.org>, *chronique 2006, rapport 2006/2007, sur l'état des villes dans le monde : « tendances urbaines et bidonvilles au XXIè siècle*, Eduardo, Lopez Moreno et Rasna Warols. Consulté le 15 février 2008.

http://www.idrc.ca/fr/ev-30908-201-1-DO_TOPIC.html, consulté le 15 février 2008

<http://www.un.org.social>, 1994, rapport annuel sur la pauvreté, le département de l'information de l'ONU. Consulté le 15 février 2008.

<http://www.amarc.org>, consulté le 15 février 2008.

http://unilat.org/dtil/cong_com_esp/comunicaciones_es/rousseau.htm#a, consulté le 13 juin 2009.

http://www.unilat.org/dtil/cong_com_esp/es/index.htm, consulté le 13 juin 2009.

http://www.unilat.org/dtil/cong_com_esp/es/index.htm, consulté le 13 juin 2009.

http://unilat.org/dtil/cong_com_esp/comunicaciones_es/hamel.htm#a, consulté le 20 juin 2009.

http://www.courrierint.com/article.asp?obj_id=51004&provenance=hebdo, consulté le 20 juin 2009.

<http://www.ailf.asso.fr/presentation.htm>, consulté le 20 juin 2009.

<http://www.persee.fr/cahiers> d'études africaines, consulté le 20 juin 2009.

<http://www.horizon.documentation.ird.fr>, consulté le 20 juin 2009.

[http://www.oaedhd.org / doc/ ethnoarcheologie](http://www.oaedhd.org/doc/ethnoarcheologie), consulté le 21 juin 2009.

<http://www.etudescoloniales.canal.blog.com>, consulté le 20 juin 2009.

<http://www.glocities.com/serban>, consulté le 20 juin 2009.

http://csdptt.org/article_388.html, consulté le 20 juin 2009.

<http://www.creati.public.net/art>, consulté le 20 juin 2009.

<http://www.jacomino.over-blog.com/art.-4082485.html>, 2009, portail littéraire, François Guité, consulté, le 19 août 2009.

<http://portal.unesco.org>, quelle Afrique pour le XXI^e siècle ? Consulté le 19 août 2009.

<http://www.ac-nice.fr/pauvre.html>, 2009, vivre sans argent, Claire Martin, consulté le 19 août 2009.



ANNEXES

ANNEXE 1

LES MOYENS DE COMMUNICATION DES STRUCTURES DE LA FILIERE

1.1 MAGAZINE DE L'ARCC : *LE REGULATEUR N° 009*

le Régulateur

Le Bulletin d'information de l'Autorité de Régulation du Café et du Cacao (ARCC) Côte d'Ivoire N°009 - Gratuit



*De la nécessité pour
les coopératives d'adhérer
au Commerce Equitable*

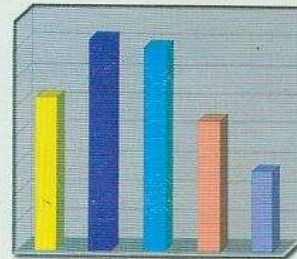
EXPORTATEURS

*Dispositions à prendre auprès
des structures de gestion de la
filière Café-Cacao*



AGRÉMENT ACHETEUR

*Informations et statistiques relatives
aux acheteurs agréés de la campagne
2001/2002 à la présente campagne*



La conservation du chocolat



le Régulateur

Le Bulletin d'Informations de l'Autorité de Régulation du Café et du Cacao (ARCC) Côte d'Ivoire - N° 013 - Avril - Septembre 2007 - Gratuit



- **La Commercialisation intérieure
du café et du cacao
Les Magasins Généraux**
- **“ les Enfants esclaves”
dans la cacaoculture ivoirienne
Enfin la vérité !**

1.2. LE SITE INTERNET DE L'ARCC : www.arcc-ci.org

The screenshot shows the website of the Autorité de Régulation du Café et du Cacao (ARCC). At the top, there is a navigation menu with tabs for 'Présentation', 'Textes de référence', 'Grands dossiers', 'Agréments', 'Publications & Infos', and 'Documentation'. Below the menu is a large banner featuring the ARCC logo and the text 'L'ARCC, un régulateur Autonome et Indépendant' over a background of coffee plants. The main content area is divided into several sections:

- Le Mot du PCA:** A short article by M. Placide ZOUNGRANA discussing technologies and communication in the 21st century.
- Editorial:** An editorial by Didier Lohoury GBOGOU, Director General of the ARCC, highlighting the authority's role in the coffee-cocoa sector.
- Comité de Gestion de la Filière Café-Cacao:** A detailed section about the committee, including its members (President, Vice Presidents, and Administrators) and a list of information for stakeholders.
- Revue de presse:** A section for press reviews, including a link to 'A la une' and 'Archives'.
- «Le Régulateur» en ligne!**: A section for the online bulletin of information.
- Liens utiles:** A section with useful links to national structures (BCC, FDPCC, FGCCC, FRC, SSTE) and international organizations (COPAL, ICO, OIAC, ICCO).
- Lexique Café-Cacao:** A section for coffee-cocoa terminology, featuring 'L'expression du jour' (Phyosanitaire: Ensemble).
- Focus:** A section titled 'Le café et ses normes' discussing the economic and social development of coffee in Africa and Côte d'Ivoire.
- Sondage:** A survey section titled 'Votre avis nous intéresse!' with a graphic of a smiling coffee cherry and a sad one.

The bottom of the page shows a Windows taskbar with the 'démarrer' button, several icons, and the system tray displaying the time as 21:59.

1.3 LE SITE INTERNET DE LA BCC : www.bcc.ci

BCC
BOURSE DU CAFÉ ET DU CACAO

"Côte d'Ivoire, ma Terre de Cacao"
BIDIER OROGBO FOOTBALLEUR

Bienvenue / Welcome

Accueil | Organes Statutaires | Organes de Gestion | Evènements | Textes Juridiques | Publications

Système d'Information des Marchés

Opérateurs

- Exportateurs agréés
- Acheteurs de produits
- Phytosanitaires
- Concessionnaires qualité

Informations de Marché

- Prix dans les Régions
- Marché international
- Marché intérieur
- Rapports techniques
- Statistiques de la BCC
- Radios rurales

Références

- Histoire des produits
- Normes d'exportation
 - Cacao
 - Café
- Campagnes / Récoltes
- Structure indicative des Coûts
- Magasins

Commercialisation

Cycle du Cacao



Prix du Jour

CACAO

Clôture - Londres du 06/07/09
Bien Fermenté
Prix Indicatif Producteur
700 F CFA

Enregistrement du 07/07/09

1245 FCFA / Kg (Juillet - Septembre)

CAFÉ

Clôture - Londres du 06/07/09
Base Grade II
Prix Indicatif Producteur
525 F CFA

Enregistrement du 07/07/09

638 FCFA / Kg (Juin - Juillet)

Commercialisation

- Contexte de la libéralisation
- Mécanismes
- Procédures
- Fiscalité et Parafiscalité
- Communiqués

Informations de Marché



- Prix Hebdo dans les Régions
- Marché international
- Marché intérieur
- Rapports techniques
- Statistiques de la BCC
- Radios rurales

Régions Productrices

- Régions

Opérateurs

- Exportateurs agréés

démarrer | 3 FlashFXP | ...Bourse du Café et ... | These en communica ... | FR | 22:09

ANNEXE 2

LES ARTICLES DE PRESSE SUR LA CRISE DANS LA FILIERE



mardi 5 août 2008

Cafe - Cacao - Faut-il liquider les structures de la filière café-cacao ?²¹

Au cours du mois de juin 2008, tous les responsables de la filière café-cacao de notre pays et des structures d'encadrement BCC, ARCC, FDPCC, FRC, FGCCC ont été systématiquement jetés en prison, pour, dit-on, malversations, détournement de fonds, usage de faux, etc. Au-delà du caractère spectaculaire et hautement politique de ces arrestations, satisfaisant la morbidité des Ivoiriens, il convient en toute lucidité, de profiter de cette situation nouvelle pour tirer des enseignements de l'expérience tentée depuis 2001, faire ressortir avec courage ses forces et ses faiblesses, les erreurs qui ont été commises dans leur mise en place et de poser toutes les questions gênantes ou non :

-Sur cette filière stratégique pour le pays tout entier

-Ses structures d'encadrement,

-Sur les statuts les régissant, leur mode de fonctionnement

-Sur le choix des hommes chargés de l'animation de ces structures

Il s'agit en fait de faire un arrêt pour analyser la situation de façon extrêmement précise et courageuse, comprendre pourquoi tant d'hommes et de femmes ont tous commis les mêmes fautes de gestion dont l'origine se trouve certainement dans l'absence d'outils de contrôle effectif et efficace, de sanction, basé sur le caractère peu précis des statuts et leur contradiction flagrante avec les textes de

²¹ <http://news.abidjan.net/article/index.asp?n=299878>, consulté le 30 mai 2009

l'OHADA.

Mises en place en 2001, toutes ces structures en "CC" n'ont manifestement pas fait l'objet d'analyses juridiques approfondies lors de leur création. En effet, ces sociétés sont fondamentalement dépourvues de base légale. Elles ne s'intègrent dans aucun ordonnancement juridique, qu'il s'agisse du droit OHADA applicable ou du droit ivoirien.

La législation bancaire n'est pas respectée, et même superbement ignorée par le FRC et le FDPCC (qui prennent allègrement des participations dans des sociétés et agissent dans l'illégalité absolue), et partiellement respectée seulement en ce qui concerne le FGCCC (qui a, rappelons-le, un statut d'établissement bancaire). Ces quatre structures détiennent des pouvoirs soit directement de l'Etat (ARCC), soit par délégation expresse de l'Etat (BCC et FRC), soit sont contrôlées par l'Etat (FDPCC).

D'où vient donc que ces structures se comportent en organismes autonomes, presque indépendants des administrations de tutelle ?? En outre, le financement de ces structures est essentiellement assuré par des fonds de redevances fixées par l'Etat, qui en profitant à des personnes morales (de droit privé), ne perdent pas leur caractère de deniers publics justifiables d'un contrôle de la Chambre des Comptes de la Cour Suprême. Celui-ci se superposerait ainsi au contrôle du commissaire aux comptes, sans faire du double emploi.

D'où vient donc qu'une structure de la filière peut se permettre de refuser un audit commandité par son ministère de tutelle, refuser de donner des informations, refuser toute instruction ? Dans quel pays sommes-nous ??? L'encadrement des structures de la filière semblait pourtant si dense :
-par décret n° 00-44 du 2 janvier 1999 était créé le Comité Interministériel des Matières Premières (CIMP) placé sous l'autorité du Premier Ministre
-par arrêté N° 470 du 2 avril 2001 du Premier Ministre, Ministre de la Planification du Développement et sous son autorité, était créé un comité de

pilotage pour la mise en place la BCC.

Par arrêté interministériel n° 186/MINAGRI/MEF/MICOM/MIPS du 29 octobre 2001, a été créé un Comité de suivi et de Contrôle des activités de la BCC, du FRC et du FDPCC.

-Par arrêté ministériel du 22 octobre 2004, a été créé un Comité de pilotage et de suivi de la filière café et cacao.

Quatre (4) organismes créés aux fins d'assurer le fonctionnement de la filière, son orientation, la surveillance. Aucun n'a fonctionné !!!
La responsabilité de l'Etat paraît fortement engagée, au niveau du Président de la République qui soutenait tout ce beau monde, et des ministres qui, par laxisme, incompétence ou paresse, ont laissé les mauvaises habitudes s'installer sans réagir pendant toutes ces années, jusqu'à cette situation de non-retour.

-Pas de tenue de conseil d'administration pour examiner les comptes

-Pas de renouvellement dudit Conseil

-Pas de rapport d'activité

-Engagement financier sur initiative du DG ou du Président seul, sans accord ni information du Conseil

-Investissements hasardeux en dépit du bon sens.Etc.

La liste des irrégularités serait longue et fastidieuse à énumérer !
Les structures de la filière se sont assez donné en spectacle, dans les journaux, dans la rue, des disputes de postes à n'en plus finir. CELA SUFFIT. Il faut sortir de cette situation de non-droit qui n'a que trop duré !!!
Il s'agit d'une démission totale de l'Etat dans un secteur pourtant fondamental de l'économie ivoirienne, au profit d'intérêts privés, dans des conditions dont l'absence de transparence le dispute à l'obscurité des objectifs.
L'affranchissement du droit, octroyé à certaines structures, le désordre institutionnel actuel, l'Etat de non-droit, ne peuvent permettre la sérénité indispensable à des missions de régulation nécessaires à la survie de l'économie du binôme café-cacao en Côte d'Ivoire.

En effet, en raison de la gravité des irrégularités juridiques et institutionnelles d'une part, et des malversations financières qui en ont résulté d'autre part, l'on ne peut qu'aller dans le sens d'une restructuration totale de la filière. Les structures actuelles ne peuvent qu'être liquidées. Une mise à plat totale doit être entreprise. Cette restructuration générale doit reposer sur la réduction du nombre des structures, nécessité évidente, l'élimination des doubles emplois dans les fonctions et les missions, la revue de leur personnel et la réduction drastique de leurs effectifs, avec son corollaire, la chasse aux surcoûts entraînés par cette pléthore d'organismes...

Faut-il le rappeler, le budget de fonctionnement des quatre structures (ARCC, BCC, FRC et FDPCC) est de trois (3) fois celui de la défunte Caisse de stabilisation. Simplement choquant !!!

Supprimée en 1999, la Caisse de stabilisation a permis pendant de nombreuses années de réguler l'activité de la filière pour le bonheur des Ivoiriens, en particulier des paysans.

La filière café-cacao intervenait alors lourdement dans l'économie ivoirienne, par le BSIE-CAISTAB, dans le financement et la construction des hôpitaux, des infrastructures économiques et des grandes écoles.

Quelle est l'incidence de la filière aujourd'hui sur notre économie ? Hormis des actions ponctuelles d'éclat comme les 10 milliards pour l'achat d'armes, et les 2 milliards pour l'Université (qui ont disparu comme par enchantement !), l'on se perd en conjectures. Où passent les énormes surplus financiers de l'activité de la filière ? A quoi a servi tout cet argent pendant toutes ces années ? La cascade de comités mis en place par l'Etat pour encadrer la filière doit pouvoir répondre rapidement à cette question simple.

Le peuple Ivoirien attend.

Par Mamdé Mel Victor

Filière café-cacao : Amouzou ²²auditionné à nouveau hier



L'affaire café-cacao qui a conduit à l'incarcération depuis un an, de plusieurs dignitaires responsables de la filière café-cacao, continue de défrayer la chronique. Les détenus, qui ont tous adressé au juge d'instruction des demandes de mise en liberté provisoire, ont commencé à être à nouveau auditionnés. Premier à être entendu, M. Henri Amouzou (photo), ex-président du conseil de gestion du Fonds de développement et de promotion des activités des producteurs de café-cacao (Fdpcc), était toute la journée d'hier face au doyen des juges d'instruction chargé de l'enquête. Rien n'a filtré de l'audition qui s'est faite en présence des avocats des parties. Toutefois, il est probable que le magistrat instructeur, à travers l'interrogatoire de l'inculpé, se donne les moyens de statuer sur l'opportunité de la mise en liberté provisoire demandée.

Kohon

²² <http://news.abidjan.net/article/index.asp?n=299878>, consulté le 30 mai 2009

CORRUPTION-COTE D'IVOIRE : Opération "mains propres" dans la filière café-cacao

21 juin 2008

ABIDJAN, 21 juin (IPS)²³ - Le président du conseil de gestion du Fonds de développement des producteurs de café-cacao, Henri Amouzou et deux de ses collaborateurs ont passé leur deuxième nuit jeudi en prison à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Le même jour, Lucien Tapé, responsable du conseil de gestion de la Bourse de café-cacao y passait sa première nuit.

Selon le procureur de la République, Raymond Tchimou, ces personnes ont été arrêtées pour "détournement de fonds, abus de confiance, abus de biens sociaux, escroquerie, faux et usage de faux en écriture privée de banque ou de commerce" dans la filière café-cacao. Une vingtaine d'autres personnes ont été inculpées et pourraient connaître le même sort, a-t-il ajouté devant des journalistes.

Les poursuites judiciaires contre les principaux acteurs de la filière café-cacao interviennent quelques jours après la décision du chef de l'Etat ivoirien, Laurent Gbagbo de mener une vaste croisade contre la corruption, les détournements de fonds et le racket dans ce pays d'Afrique de l'ouest.

"Les faits reprochés aux mis en cause sont d'une extrême gravité", indique à IPS, François Amon, avocat à Abidjan, la capitale économique ivoirienne. "Dans cette affaire, l'on ne retrouve pas de traces d'importantes sommes d'argent sorties des structures de gestion. Si les faits reprochés aux inculpés sont avérés, la condamnation ne tardera pas lors du procès", affirme-t-il.

²³ <http://news.abidjan.net/article/index.asp?n=328127>, consulté le 30 mai 2009

Interdits de plaider au moment de l'arrestation de leurs clients, les avocats des mis en cause n'ont fait, pour l'instant, aucune déclaration publique.

Honorant une promesse de campagne alors qu'il était dans l'opposition, le président Gbagbo avait décidé de libéraliser la filière café-cacao, au lendemain de son élection en octobre 2000. Il avait accordé aux producteurs le droit de gestion afin que ceux-ci jouissent directement du "fruit de leurs efforts".

Mais, une pléthore de structures de gestion a été mise sur pied par les producteurs, notamment le Fonds de développement café-cacao (FDPCC), le Fonds de régulation café-cacao (FRC), la Bourse café-cacao (BCC)... en majorité dirigée par des personnes proches du pouvoir en place.

Six ans après, les producteurs commençaient à contester la "mauvaise" gestion de leurs structures. En 2006, 100 milliards de francs CFA (environ 238 millions de dollars) avaient été détournés, alors que cet argent devait servir à l'achat d'une usine de chocolat à Fulton, aux Etats-Unis, selon un audit réalisé en octobre 2007 dans la filière, à la demande du chef de l'Etat et dont les conclusions ont été déposées récemment.

Alors, plusieurs manifestations avaient eu lieu dans les zones productrices de café et de cacao, marquées par la mise à feu de plusieurs tonnes de cacao et de café par certains producteurs pour exprimer leur mécontentement. Pendant ce temps, d'autres producteurs écoulaient leurs récoltes vers des pays voisins comme le Ghana et le Mali, à cause de la mauvaise gestion des structures qui ne leur assurait pas un bon revenu, et de la chute du prix d'achat.

"La Côte d'Ivoire était menacée de perdre sa place de premier producteur mondial de cacao", explique Marc Saumon, expert européen en négoce, en poste à Abidjan depuis trois ans. "Il était de plus en constaté une forte production des pays voisins, dont certains n'étaient pas producteurs de ce cacao", ajoute-t-il à

IPS. "L'assainissement dans le milieu est nécessaire pour permettre aux populations de bénéficier des revenus de cette filière".

Selon les statistiques disponibles à la BCC, la Côte d'Ivoire a produit 1,1 million de tonnes de cacao en 2006, contre 1,4 million de tonnes en 2002, soit une baisse de 300.000 tonnes. En 2007, le pays a produit 950.000 tonnes.

Mais pour Afissa Bamba, avocate à la retraite, "l'Etat pourrait se retrouver dans un dilemme dans cette affaire. Au plus fort de la crise, l'argent de cette filière a servi à l'achat d'armes pour l'armée régulière. Ce sont des faits qui ont été clamés haut et fort dans les médias. Si cet élément est ajouté au dossier, nous aurons un cocktail explosif", soutient-elle devant IPS.

"Je dirais même que le président Gbagbo joue quelque peu sa crédibilité et son avenir politique", affirme à IPS, Hervé N'Kamé, un analyste politique. "Depuis son avènement (au pouvoir), la société (ivoirienne) a connu un développement de magouilles et de malversations par des personnes très proches de lui. S'il (Gbagbo) décide de les combattre, cela peut l'impliquer et l'emporter aussi, en dépit de sa bonne volonté", souligne N'Kamé à IPS.

"En quelques années", explique N'Kamé, "l'on a découvert de nouveaux-riches qui se construisaient des châteaux ou s'offraient des voitures de luxe. C'était devenu frustrant pour le peuple".

Michel Yobouët, coordonnateur national de l'organisation non gouvernementale de lutte contre la corruption 'Publiez ce que vous payez', salue l'opération "mains propres" dans la filière café-cacao. "Alors que ces revenus doivent servir à réduire la paupérisation de la population, ce sont des individus qui en profitaient seuls", déplore-t-il à IPS. Selon lui, la population a le droit de "savoir à quelles fins a servi l'argent du café et du cacao détourné, et que justice soit faite pour punir les coupables".

Première productrice mondiale de cacao, la Côte d'Ivoire dispose d'une filière café-cacao qui représente, à elle seule, près de 10 pour cent de son produit intérieur brut (PIB) et 40 pour cent de ses exportations.

La Côte d'Ivoire est divisée en deux par une rébellion armée qui occupe la moitié nord du pays. Depuis le 19 septembre 2002, des ex-soldats de l'armée régulière estiment avoir pris les armes pour lutter contre l'exclusion présumée des populations de cette partie du pays. Après plus de cinq ans de conflit, le pays semble amorcer une marche vers la tenue d'une élection présidentielle fixée au 30 novembre de cette année.

Fulgence Zamblé

ENQUÊTE DANS LA FILIÈRE CAFÉ CACAO

Henri Amouzou arrêté et déféré hier

• Deux autres patrons du FDPCC sous mandat de dépôt

Coup de tonnerre ! Henri Amouzou, président du Conseil de gestion du Fonds de développement et de promotion des activités de la filière café-cacao (FDPCC), a été placé sous mandat de dépôt hier mercredi 18 juin 2008, dans la matinée. Puis déféré en début de soirée à la Maison d'arrêt et de correction d'Abidjan (MACA). L'influent patron de la filière a donc passé sa première nuit en prison hier. Avec lui, le secrétaire exécutif du FDPCC, M. Théophile Kouassi et Mme Obogui née Houssou Amanan Rossine. L'information qui est tombée comme un coup de foudre, a été confirmée par plusieurs proches de la structure.

Ces derniers, encore sous le coup de l'émotion, ont confié avoir fait des pieds et des mains pour obtenir une liberté provisoire et éviter à ces têtes fortes de la filière l'humiliation. En vain, car c'est au moment où nous mettons sous presse que l'information concernant leur départ pour la MACA est tom-



MM Henri Amouzou et Théophile Kouassi placés depuis hier sous mandat de dépôt pour malversation dans la filière café-cacao (Ph. d'Archives)

M. Amouzou et Théophile Kouassi, tout comme Mme Obogui, ont été transférés dans leurs geôles, qui selon plusieurs sources, avaient été apprêtées depuis belle lurette pour les accueillir. Dans les rangs des fidèles du président du conseil de gestion du FDPCC, on évite de s'étendre sur la réaction à

aux pressions qu'il subit actuellement de la part des bailleurs de fonds », confie l'un d'entre eux en privé. Il explique, en effet, que cette arrestation qui a été évoquée avec récurance ces derniers jours, fait suite aux énormes pressions que font subir les bailleurs de fonds sur le chef de l'Etat. Ces derniers lui ont demandé de faire le nettoyage de toutes les personnes qui se sont rendues complices des malversations dans la filière, auquel cas ils suspendront leurs appuis financiers à la Côte d'Ivoire. Le cas qui a été le plus cité par ces partenaires internationaux au développement est l'achat de l'usine de Fulton, considéré comme le plus gros investissement à perte, voire la plus grosse malversation jamais réalisée au nom de la filière café-cacao. A ce niveau, cette source proche d'Amouzou ne finit pas de réclamer : « On sait qui a acheté Fulton (l'usine de chocolat). On sait donc qui doit être arrêté. Nous n'avons

rien fait et on veut forcément nous associer à cela », peste-t-il, avant de confier : « Au plus fort de la crise, on nous a demandé notre contribution à l'effort de guerre. Nous avons donné 10 milliards et aujourd'hui on nous traite de voleurs. Ceux qui nous traitent de la sorte sont aussi des voleurs, parce qu'ils auront bénéficié aussi de cet argent volé qu'ils ont utilisé ». Après donc ces membres du FDPCC, le glaive de la justice plane actuellement sur de nouvelles têtes. Tous les regards sont tournés vers les patrons du FRC, impliqués au principal dans l'affaire de l'usine de Fulton. Nul doute que M. Konakou Firmin (DG) Mme Kili Angeline (PCA) et Kouassi Prosper (administrateur) dont l'audition commence aujourd'hui, connaîtront le même sort que Amouzou et les siens : la prison !

Jean-Louis GBANGBO

TRANSPORT AÉRIEN. SESSION EXTRAORDINAIRE

Filière café-cacao La série des arrestations se poursuit. Une autre grosse tête est tombée, hier, après son audition par le doyen des juges d'instruction.

Tapé Do rejoint Amouzou à la Maca

M. Nakadjé, doyen des juges d'instruction, dans le cadre de son enquête sur les détournements de fonds dans la filière café-cacao, a mis hier sous mandat de dépôt, Tapé Do Lucien, président du conseil d'administration (PCA) de la Bourse du café-cacao (BCC), ainsi que son directeur général (DG), Tanoh Kassi. Les deux responsables de la BCC ont été déferés à la Maison d'arrêt et de correction d'Abidjan (Maca). Ils ont été rejoints, dans la soirée, par Mme Marzan Viviane, directeur financier de la BCC. Qui a

été aussi placée sous mandat de dépôt.

Les responsables de la BCC rejoignent ainsi, le président du conseil de gestion du Fonds de développement des activités des producteurs du café et du cacao (FDPCC), Henri Kassi Amouzou, déferé la veille, en même temps que des collaborateurs.

Il était 14h25 lorsque, sous escorte policière, Tapé Do, coiffé d'un large chapeau berge avec des bordures marron et habillé en ensemble pagne vert, tenant une bouteille d'eau minérale à la main, sort du



Tapé Do Lucien, président de la BCC.

poste de police du palais de justice, pour prendre place à bord d'un véhicule particulier de couleur bleue, immatriculé 4508 BA 01. Il est accompagné de Tanoh Kassi.

Quelques minutes avant, les policiers commis à la sécurisation du palais de justice, renforcés par d'autres éléments, font le nettoyage du périmètre du poste de police. Le cargo de la Maca, garé parallèlement au bâtiment qui abrite les cabinets d'instruction, protège le véhicule à bord duquel Tapé Do et son

compagnon sont embarqués.

Plusieurs curieux, dont des travailleurs du palais de justice, sont massés à différents endroits pour être témoins du départ de Tapé Do à la Maca. A quelques mètres du poste de police, est garé le véhicule de commandement de Tapé Do, de type 4x4, immatriculé S004 EE 01. Dans le coffre, un matelas d'une place de couleur rose soigneusement plié, un ventilateur et un sac de voyage. Ce véhicule a aussitôt

suivi en direction de la MACA, celui dans lequel était Tapé Do. Ce qui n'a pas manqué de susciter des réactions dans l'assistance. «*Il savait donc qu'il partirait à la MACA?*», s'est interrogé un badaud.

Aujourd'hui, c'est au tour de Mme Angeline Kili, PCA du Fonds de régulation du café-cacao (FRC), et de Firmin Kouakou, DG de cette structure, d'être entendus.

MARC YEVOU

vernement. Ce sort le Ministre d'Etat,

ministre du Plan et du Développement (numéro deux du gouvernement, et ancien ministre de l'Economie), Paul Antoine Bohoun Bouabré, l'actuel ministre de l'Economie et des Finances, Charles Dily Koffi, le ministre de l'Agriculture et ses deux préfètesseurs, Amadou Gon Coulibaly, Apinrose Doualy et Sébastien Dano Diédé.

Selon le site communiqué, cette décision marque, pour le gouvernement, "sa volonté de transparence dans cette affaire et son engagement à voir aboutir l'enquête" d'une part et, d'autre part, à vérifier les déclarations des inculpés. Puisque comme preuve de leur bonne foi et de la régularité des opérations financières qu'ils ont effectuées, ceux-ci ont déclaré que "les acquisitions de biens meubles et immeubles litigieux avaient toujours reçu les autorisations des ministres de tutelle technique et financière, en l'espèce les ministres de l'Agriculture et ceux de l'Economie et des Finances".

Plus loin, le même communiqué précise que "les cinq ministres ne sont pas inculpés mais seront simplement entendus pour éclairer par leurs témoignages les investigations nécessaires à l'enquête en cours".

Volonté de transparence

Ouvrant en octobre 2007 par le procureur de la République près du Tribunal de Première Instance d'Abidjan Patissou, cette enquête judiciaire a vu l'arrestation, depuis le 18 juin dernier, de plusieurs dirigeants des structures de régulation de la filière café cacao pour "dévoilements

Leur arrestation a été vécue comme un événement par les populations. Ils avaient mené de cieler certains ministres lors de leurs auditions. Le gouvernement vient donc de donner droit à leur désir de ne pas plonger seuls. Mais en même temps, il a mis des baisses précises que les 5 ministres ne seront entendus qu'en tant que témoins afin d'éclairer la manifestation de la vérité. Surtout, cela et si le juge d'instruction trouve des éléments à charge contre l'un ou l'autre des ministres cités ? En tout état de cause, selon le principe universel et démocratique de la séparation des pouvoirs, il n'appartient pas au gouvernement d'écarter l'Exécutif de sa marche à suivre au judiciaire.

Rapportés qu'en 1999, dans l'affaire des 18 milliards de l'UE, le régime Bédié avait été bien obligé de limoger le ministre Maurice Kacou Guikinhé alors en charge du dossier. Echaoussé par le scandale du détournement de l'argent de l'UE, le ministre Guikinhé avait fait l'objet d'un véritable lynchage médiatique.

Au final, il a été blanchi par la justice. Mais, s'il n'était pas coupable, il n'était pas moins responsable. Ne serait-ce qu'au plan administratif. On retrouvera, en fine, que Bédié avait fait sa part en limogant son collaborateur.

De Gbagbo on ne peut attendre moins. Mais surtout, il ne peut jeter le manche après la cognée. Après l'embaillage de ses dirigeants de la filière café-cacao, il serait totalement inacceptable et politiquement inaccusé qu'il tienne des quatre fers au moment de sanctionner les ministres mis en cause dans le détournement

Si des actes de détournements viennent effectivement à être constatés dans la gestion des fonds logés dans le compte-séquestre de la réserve de prudence, les ministres qui ont la signature, pour les dépenses, mens sur ce compte se retrouveraient dans une posture quasi-indélébile.

Dans la mesure où il leur serait appliqué non pas la présomption d'innocence qui prévaut, habituellement dans le droit pénal en Côte d'Ivoire, mais bien la présomption de culpabilité qui fait loi de façon exceptionnelle dans le cas des ministres, ce ne serait pas au ministère public qu'il appartiendrait d'aller rechercher les preuves de la culpabilité des ministres mis en cause. Mais bien à ceux-ci de fournir la preuve de leur innocence. En effet, l'article 401 du code pénal en son alinéa 2 dispose : "... des lois que la preuve de la remise de la chose est rapportée, celui qui l'a reçue est présumé avoir détourné, dissimulé ou dévalué s'il ne peut la rendre. La circonstance qu'il ne peut la rendre ne sert qu'à justifier qu'il en a fait l'usage ou l'emploi prévu. Il ressort de ces dispositions que dès l'instant où ceux qui ont collecté les fonds de la prai-

Malversations sur les fonds du compte-séquestre

Les ministres présumés coupables

Michel Dia

cette peuvent fournir la preuve qu'ils ont bien déposé cet argent dans le compte du fonds de la réserve de prudence, il appartient alors à ceux qui ont la signature pour procéder aux décaissements sur ce compte de prouver qu'ils n'ont pas détourné cet argent au cas où il ne s'y trouverait plus. Dans la mesure où l'accès à ce compte-séquestre n'est réservé qu'à eux seuls, la preuve du dépôt de fonds revient à une remise formelle de ces fonds entre leurs mains. Or, même s'il est incontestable que de nombreuses et importantes portions ont été faites dans les sommes d'argent collectées par le FDFPCQ, une partie non négligeable a été néanmoins déposée sur le compte. La preuve est évidente par elle-même. Puisque ce sont ces cotisations, fonds dont le transfert à la CAA a permis à cet établissement de renforcer ses caisses et d'obtenir l'agrément de la Boceci qui la transforme en banque (BNB). Le contenu de ce compte était de 32 milliards de F.CFA au moment fait à la BNI, en avril 2002. Il revient que non seulement cette somme a considérablement maigri. Mais en plus, tous les autres dépôts qui ont suivi, ont été, qu'on s'accorde à dire, viciés. Les ministres successifs de

l'Agriculture et ceux de l'Economie et des Finances qui ont la signature sur ce compte, peuvent-ils justifier que l'argent à servir l'usage prévu ? Cela sera bien ardu. Puisque la stabilisation des prix d'achat aux producteurs auxquels il était réservé n'a jamais eu lieu depuis son transfert à la BNI. Des lors, pour se sortir de cette affaire, si elle est avérée, il ne reste à Bohoun Bouabré, Doualy, Dano, Gon Coulibaly et Dily Nodji, il lui faut, comme Nodji appartenait de s'approprier les dispositions de l'article 3 de l'article sus-cité. En effet, celui-ci dispose : "... pour faire tomber cette présomption, (de culpabilité, Nodji) il lui faut, comme Nodji appartenait de prouver, que l'impossibilité dans laquelle il se trouve de rendre, ou représenter la chose requise ou de justifier qu'il en a fait l'usage ou l'emploi prévu, n'a pas une origine frauduleuse, ou, si cette origine est frauduleuse, que celle ne lui est pas imputable. Mais les ministres mis en cause peuvent-ils alors prouver que l'argent sorti de ce compte au profit du FPCQ pour l'achat de l'usine de Fulon, ce qui n'était que sa destination, n'avait rien d'une opération frauduleuse ? A moins qu'ils ne démontrent qu'il a été dissipé par la BNI, ou qu'il a servi à "l'œuvre d'intérêt général".

M.D.

Café-cacao / Affaire "cinq ministres en justice"

Les vraies raisons d'une audition



Quand bien même la récrimination de la scrible est une reconnaissance incontestable...

Franck Boyo

Un village à 180°. Telle est l'allure qu'a prise l'enquête en cours sur les scandales de la ligne café-cacao depuis le Conseil des ministres du 14 août dernier. Cinq des collaborateurs de Laurent Gbagbo devront répondre à la convocation à eux adressée par la justice ivoirienne. À coup sûr, ceux-ci passeront des vacances annuelles qui ne

Le gouvernement ivoirien est en vacances depuis le Conseil des ministres du 14 août dernier. Pour certains collaborateurs de Laurent Gbagbo, cela sera l'occasion d'une villégiature de luxe hors normes à travers le monde. Tandis que pour d'autres, il s'agira d'un repos au goût amer, parce qu'il s'agira pour eux de répondre à une convocation de justice.

cadres de leur parti. " Il est trop hautain et trop suffisant ", nous a même affirmé un membre du secrétariat général du FPI, s'exprimant sous le couvert de l'anonymat. Au HDI, le ministre Amadou Gon Coulibaly est en odium de sainteté avec très peu de personnes. Les militants de base le trouvent trop laxiste, tandis que la direction, l'on pense qu'il ne mérito pas de diriger la campagne de leur mentor, Alassane Dramane Ouattara. " Il a balisé les bons parcs qu'il est trop moule. Ce procès est l'occasion pour lui de se décharger de ses fonctions, au profit de quelqu'un de plus motivé ", s'est saluait un responsable de "grit" du HDI rencontré à Abobo. Laurent Gbagbo avait de nombreux "amis" à la direction dudit parti, ces derniers ne se sont donc pas fait prier pour convaincre le chef de l'Etat de lâcher ses ministres entre les mains des juges. L'acte du gouvernement est certes budgétaire, parce que la Côte d'Ivoire est un pays de droit et que dans cette affaire, il y a une nécessité de retrouver toute la vérité.

Néanmoins, il ne faut pas que l'on l'impressionne qui s'agit d'un règlement de compte politique, orchestré par la mafia résidentielle dans le but de porter atteinte à l'honorabilité et à l'image de certaines personnalités, qu'elles soient top

économiste ivoirienne et les opérateurs privés de la filière qui en assurent à présent les honoraires, que même le procureur de la République n'est pas encore à même de chiffrer. Il s'agit donc d'un drame économique monumental et sans précédent, dont les coupables doivent certes payer. Mais il faut se garder de créer d'autres injustices, en utilisant sciemment des citoyens comme des bouc-émissaires, ceci, pour des raisons qui ont réellement très peu de liens avec les faits. Il ne s'agit pas de prendre la défense de qui que ce soit, mais plutôt de demander à chaque ivoirien un mea-culpa sincère.

Un quo d'abus reconstruite sa part de responsabilité dans ce qui est arrivé, et pour cause. L'empire début de la crise africaine, l'âge Do et consort ont donné à l'Etat une contribution de 10 milliards de F CFA, qui parmi nous a levé le moindre doigt, pour demander la provenance de cette somme ? Des milliers d'étudiants ivoiriens ont aussi bénéficié des largesses des mêmes mis en attente, qui leur ont financé des frais d'inscription et même de scolarité. Toutes les structures de gestion et de régulation sont bourrées de personnes recommandés par les barons du FPI et d'autres : maîtres, amis et connaissances, ainsi que de nombreux cousins, nièces, etc. qui y ont trouvé

personne ne s'était interrogé sur le caractère licite qu'étaient de nos opérations. Il y a surtout que pendant des années, l'on a pu compter des dizaines de milliards de F CFA au nez et à la barbe du président de la République, des Premiers ministres, ainsi que l'armée de courtisans français dont regorge l'administration ivoirienne, et pour tout dire, eux, n'a été jusqu'à l'interpellé, et l'inspection générale de l'Etat continue dans sa logique de musisme et de musisme. Même la puissante police économique qui, pour de petits sous vous fait des misères, est restée sourde, muette et aveugle devant cette chienne que l'on a ainsi installée chez les paysans ivoiriens des années durant. Il y a enfin la responsabilité personnelle du président de la République, lui-même, lui ce moral. Les mis en cause s'y sentaient tellement protégés que pour un oui ou pour un non, ils entraient et sortaient publiquement de la présidence de la République comme pour dire : "Faites attention parce que nous avons la caution et l'armée du premier citoyen du pays". Dans ce cas de figure, que pouvait faire qui que ce soit, face à de tels obusiers et devant une telle puissance. Et plus du gouvernement qui semble s'être trop tard face au drame des paysans, chaque

De l'avis de nombreux observateurs, cette "autofession d'adultère" n'est que l'aboutissement de la guerre des camps qui mient les protagonistes politiques ivoiriens qui finissent souvent par adoucir certains de leurs cadres. Dans un tel schéma, les divers groupes d'influence ne mélangent pas leurs efforts, lorsqu'il s'agit de prendre des décisions de ce genre, à moins de porter atteinte à l'honorabilité et à l'image de certaines personnalités, qu'elles soient top

en ville. FRANCK BOYO, AUBREVILLE (21) - GPH/REUTERS

Café-cacao / Affaire "cinq ministres en justice"

Les vraies raisons d'une audition

Le gouvernement ivoirien est en vacances depuis le Conseil des ministres du 14 août dernier. Pour certains collaborateurs de Laurent Gbagbo, cela sera l'occasion d'une villégiature de luxe hors normes à travers le monde. Tandis que pour d'autres, il s'agira d'un repos au goût amer, parce qu'il s'agira pour eux de répondre à une convocation de justice.



Quand bien même la recherche de la vérité est une nécessité incontournable...

Franck Boyo

Un voyage à 180°. Telle est l'allure qu'a prise l'enquête en cours sur les scandales de la filière café-cacao depuis le Conseil des ministres du 14 août dernier. Cinq des collaborateurs de Laurent Gbagbo devront répondre à la convocation à eux adressée par la justice ivoirienne. A coup sûr, ceux-ci passeront des vacances annuelles qui ne

De l'avis de nombreux observateurs, cette "auto-évaluation d'audition" n'est que l'aboutissement de la guerre des cœurs qui mûrit les protagonistes politiques ivoiriens qui finissent souvent par éliminer certains de leurs cœurs. Dans un tel scénario, les divers groupes d'influence ne manquent pas leurs effets, lorsqu'il s'agit de prendre des décisions de ce genre, à moins de porter atteinte à l'incorruptibilité et à l'image de certaines personnalités, qu'elles soient top

cadres de leur parti. "Il est trop hautain et trop sûr de soi", nous a même affirmé un membre du secrétariat général du PFI, se plaçant sous le couvert de l'anonymat. Au RDR, le ministre Amadou Gon Coulibaly est en odium de sainteté avec très peu de partisans. Les militants de base le trouvent trop lassés, tandis que la direction, l'on pense qu'il ne mérite pas de diriger le campagne de leur mentor, Alassane Dramane Ouattara. "À la base les gens parce qu'il est trop mouillé. Ce procès est l'occasion pour lui de se débarrasser de ses fonctions, au profit de quelqu'un de plus motivé", s'est écrié un responsable de "jeune" du RDR renoué à Abobo. Laurent Gbagbo ayant

l'économie ivoirienne et les opportunités politiques de la filière qui en assurent à présent les incriminés, que même le procureur de la République n'est pas encore à même de chiffrer. Il s'agit donc d'un thème économique monumental et sans précédent, dont les courbes doivent certes payer. Mais il faut se garder de créer d'autres mystères, en utilisant sciemment des citoyens comme des bouc-émissaires, ceci pour des raisons qui ont relativement peu de liens avec les faits. Il ne s'agit pas de prendre la défense de qui que ce soit, mais plutôt de demander à chaque ivoirien un mea-culpa sincère. Malgré chacun reconnaisse sa part de responsabilité dans ce qui est arrivé, et pour cause. L'enquête a débuté de la crise amicalement, contribution de 10 milliards de F CFA, qui permit nous a levé le moindre doute, pour demander la provenance de cette somme ?

Des milliers d'étudiants ivoiriens ont aussi bénéficié des largesses des mêmes mains en cause, qui leur ont financé des frais de captivité et même de scolarité. Toutes les structures de gestion et de régulation sortent de nos bureaux recommandées par les bureaux du PFI et d'autres ministères, amis et connaissances, ainsi que de nombreux conseils, notes, etc. qu'y ont touché personne ne s'est jamais interrogé sur le caractère licite ou illicite de ces opérations. Il y a surtout que pendant ces années, l'on a pu pomper des dizaines de milliards de F CFA au nez et à la barbe du président de la République, des Premiers ministres, ainsi que l'armée de combattants français dont l'argent d'administration ivoirienne, et pour finir. Aujourd'hui, ceux qui ont été jugés coupables, et l'inspection générale de l'Etat continue dans sa logique de mystère et de mensonge. Même la puissance police économique qui pour de petits sous vous fait des miseses, est restée sourde, muette et aveugle devant cette chaîne qui l'on a servi les faits chez nos paysans ivoiriens des années durant. Il y a enfin la responsabilité personnelle du président de la République, Laurent Gbagbo mortel, les mis en cause s'y sentent tellement proches que pour un oui ou pour un non, ils entendent et sont publiés par le président de la République, République comme pour dire : "Cela est attention parce que nous sommes à l'attention et l'attention du premier citoyen du pays". Dans ce cas de figure, que pouvait faire qui que ce soit face à ces faits déconcertants et devant une telle puissance. En l'absence de gouvernement qui semble être levé trop tard face au drame des paysans, chaque

en 2010. Tous droits réservés. www.ivoire.com

Enquête dans la filière café-cacao

Bohoun, Douaty, Dano, Gon Coulibaly, Diby : Ce qui leur est reproché

Bel (P-V) de cette session qui devait impérativement comporter le montant à décaisser, était ensuite remis aux ministres de tutelle que sont celui de l'économie et des Finances et celui de l'Agriculture. Pour être recevable à la Bceao, en plus de la double signature de ces ministres que devait comporter le décret, il devait impérativement y être joint le P-V délibéré par le conseil de gestion du FDPOC qui, auparavant, aura pris soin de faire parvenir une ampliation de ce document aux services de la banque centrale. Avec le transfert du compte-séquestre de la réserve de prudence à la BNI, cette procédure a été automatisée. Ce sont les deux ministres qui signent depuis le décret sans avis des producteurs. En clair, le FRC qui a reçu comme tel que de régulation financière dans le dispositif de la libéralisation et où les producteurs sont représentés, n'a pas la haute main sur ce fonds qu'il devrait en principe gérer. Il est vrai que Bohoun Bouaré n'est plus à l'économie et aux Finances depuis décembre 2005. Mais au moment où

aussi du Premier ministre Pascal Affi N'guessan) de transférer le compte-séquestre de la Bceao à la CMA. Aussi, au terme de la permutation de postes opérée entre Alphonse Douaty et lui, pendant que celui-ci s'en allait l'échine pliée et la mine dé faite au ministère chargé des Relations avec le Parlement et les autres institutions, Dano Diédjé, lui, était arrivé tel un sauveur à la tête de l'Agriculture. Jeudi, la session des charges a lieu. Dès le lundi suivant, soit en seulement deux jours ouvrables (!), Bohoun Bouaré prend enfin la précieuse signature du ministre de l'Agriculture l'autorisant à transférer le compte-séquestre de la Bceao à la CAA. Une célérité fort étonnante de la part de Dano Diédjé qui a mis seulement deux jours à ceindre le très vaste chantier de la libéralisation de la filière café-cacao, au point de jurer du profit qui y a pour les producteurs à ce que leur argent de la réserve de prudence soit décaissé à la CAA à l'effet d'en créer une banque dont ils ne ont qu'une priétaire ou bénéficiaire. De plus, Dano Diédjé est celui qui a assouré la



Amadou Ibra Coulibaly se rendait souvent contre les manifestations dans la filière et avait les mains liées devant les producteurs. Depuis 5 ans et 7 mois en démission de ses fonctions et qu'il a réintégré dans leur fonction dans certains moments de déstabilisation par les producteurs en avril 2006.

ment dévotée et où les manifestations sont devenues la règle normale de

déposé ? C'est lui en tant que tutelle financière qui devait établir la régularité dans l'achèvement des fonds collectés sur le terrain. Pourrait-on croire que Charles Doy Koffi n'y aurait pas veillé depuis bientôt 3 ans qu'il a la tutelle financière de la filière ? Il lui faudrait dans ces conditions réaffirmer le contenu de sa tutelle pour qu'une telle filière soit accréditée.

Gbagbo et le peuple fivoué

Devant les magistrats instructeurs, les barons inarabérés à la MACA ont été formés : les actes de gestion fréquents et illégaux qui leur sont reprochés étaient sus, connus et avoués par leurs ministres de tutelle. Ces derniers n'avaient scellé la connaitre, eux qui ont leurs représentants dans tous les conseils d'administration et de gestion de ces structures ? Il leur sera bien aisé d'échapper à une réponse affirmative. Des fois, tout le monde de cette question devient le suivant : peuvent-ils observer un multisme aussi lourd et durable (8 ans) sur toutes ces pratiques si eux-mêmes

compte, la nuit devrait être bien à crequer, puisque son contenu n'a plus servi à faire la stabilisation des prix depuis son transfert, comment ne pas mettre en cause la responsabilité de l'homme qui a justement provoqué ce transfert et décidé du nouveau mode de décaissement surtout qu'il a opéré sous ce nouveau ciel 3 années durant?

Sebastien Dano Djedje, ministre de l'Agriculture d'avril 2002 à février 2003

Dano Djedje n'aura passé qu'en tout et pour tout onze (11) mois au ministère de l'Agriculture. Mais quelle empreinte il a laissée dans la filière



On présente Dano Djedje comme un homme-lige manipulé par Boboun Bouabré et Agfif N'guessan pour valider par sa signature leurs activités inavouables dans la filière.

café-cacao ! D'entrée de jeu, il faut savoir qu'il a été nommé expressément pour transformer en réalité l'ancien désir de Boboun Bouabré (mais

SIFCA-CI de Jean-Louis Bliton, l'apôtre d'une mesure suspensive d'exercer dans le commerce de café et de cacao en raison de divers actes incriminés commis à la fin des années 80 soutenu par son parrain, le ministre de l'Intérieur, maître Emile Boga Douadou, le célèbre homme d'affaires avait défilé en vain dans le bureau de Alphonse Douay. Mais, le successeur de celui-ci lui n'a pas eu besoin de se faire prier par deux fois. Puisque des sa nomination, il a réhabilité la SIFCA-CI. Mais mieux il a donné son quibus pour l'irréversible contrat de location-gérance signé entre cette société et l'illégal ANAFROCI-SA de Henri Amouzou. Sur sa lancée, il a également approuvé la constitution en toute illégalité de la société commerciale, SIFCA-COOP, portée sur les fonds baptismaux par ANAFROCI-SA (80%) et SIFCA-CI (20%) et recouverte par Douay en son temps. Par ailleurs, Dano Djedje lui aussi a été témoin de nombreuses autres malversations opérées sous lui. Telles que les multiples raciais de société que Henri Amouzou avait amorcée à cette époque en parlant dépourvement des missions du FDPCC.

Amadou Gon Coulibaly, ministre de l'Agriculture depuis février 2003

On n'y prête pas du tout attention, mais voilà au total 5 ans et 7 mois que Amadou Gon Coulibaly est au nombre des premiers responsables de la filière café-cacao. Devenu ministre de l'Agriculture à la constitution du gouvernement Seydou Diarra issu des accords de Marcoussis, le temple d'Amadou Gon Coulibaly est le ministre de l'Agriculture issu du RDR. Il tombe en plein dans une libéralisation de la filière café-cacao qui est déjà large-

gestion. Pourquoi, lui qui est de l'opposition politique, ne livre-t-il pas le régime de la République à l'indignation populaire en cassant le canari burlesquement sur la place publique ? Lui seul le sait. Vu qu'il ne peut surtout pas alléguer qu'il n'en était pas informé : son conseiller agricole, Goussou Touré, est son représentant dans le conseil de gestion du FDPCC. Et donc tous les actes de gestion posés par Amouzou depuis février 2003 que Amadou Gon Coulibaly est aux affaires en est informé. Mieux toutes les fois où la signature des membres du conseil a été nécessaire au président pour les besoins de l'exécution de ces actes délictueux, il a obtenu celle de Goussou Touré et donc le quibus du mandataire de celui-ci, c'est-à-dire le ministre de l'Agriculture. En clair, Amadou Gon Coulibaly, à l'image de ses collègues ministres cités plus, ne saurait dire qu'il n'était pas informé de tous ces raciais de sociétés effectués par Amouzou en son nom personnel avec l'argent du FDPCC.

Un autre dossier que Amadou Gon Coulibaly a hérité, c'est la gestion du compte-séquestre de la réserve de prudence logé à la BNI. Dano Djedje parti, la co-signature sur ce compte lui est revenue à concurrence avec Boboun Bouabré, tous deux détenteurs respectifs des livrets techniques et financiers. Et il déclinait cette puissance depuis 5 ans et 7 mois. Si le ministre de l'Agriculture assure avoir jamais co-ordonné ou même approuvé un quelconque décaissement sur ce compte, cela veut dire que depuis qu'il est en fonction, l'argent de la parafiscalité glané depuis au moins 5 campagnes et déposé en ce lieu s'y trouve toujours. Puisqu'il ne peut être veillé qu'avec sa co-signa-

Mais il y a une charge beaucoup plus manifeste qui pèse contre Amadou Gon Coulibaly. En 2004, trois (3) milliards de F CFA avaient été décaissés à son profit pour effectuer la fameuse opération de recensement des producteurs. Cet argent en main, le ministre de l'Agriculture avait tout juste lancé cette opération à Abengourou. Mais elle n'était qu'une étape au-delà de cette phase initiale. Et pourtant, en 2006, le même type d'opération avait été remis à flot. Une fois de plus, la somme de trois (3) milliards de F CFA avait été décaissée. Mais cette fois, l'opération n'est restée que sur le papier. Puisqu'il n'y a même pas eu de lancement. Que sont devenus ces opérations de recensement des producteurs et l'argent décaissé à cet effet ? La réponse à cette question est attendue du ministre de l'Agriculture.

Charles Diby Koffi, ministre délégué puis ministre de l'Economie et des Finances depuis décembre 2005

À l'image de Amadou Gon Coulibaly, Charles Diby Koffi qui n'est pas issu du sérail de la République, a lui aussi atterri dans une filière café-cacao libéralisée en pleine agitation. Ses liens avec le milieu sont très discrets et mesurés. Toutefois, de sa part, le malisme qu'il observe devant les malversations à grande échelle qui s'y opèrent, étonne. Pourquoi il n'est par faitement informé. Puisque toute toutes les structures constituant le dispositif de la libéralisation. De plus, signataire sur le fameux compte-séquestre qu'on dit pas en excellente santé. L'argent n'y aurait-il pas été



Cette affaire de malversations dans la filière café-cacao ne s'est réglée et n'est la répétition de finances complètes, rigoureux et propre de Charles Koffi Diby ? Cette médaille est pour lui l'occasion de balayer les doutes.

n'y avaient pas le moindre intérêt matériel et financier ? Si la réponse est non, alors leur acte tomberait dans le domaine encore plus à retrouver du crime gratuit. Et cela démontrerait qu'ils ont bien traité le chef de l'Etat et le peuple ivoirien en leur captant leurs incapacités et leur manque d'enthousiasme à gérer avec efficacité la chose publique. En cela, puisque la culture de la démission n'est pas le propre de l'ivoirien, Laurent Gbagbo doit tout simplement les démettre du gouvernement, même ceux qui sont plus la gestion de la tutelle de la filière café-cacao. Pour que la justice puisse examiner leur cas loin de tout trafic d'influence et de leur éventuelle arrogance. Ce n'est pas la justice qui avait commandé à Béatrice d'agir ainsi avec Gukhanou en 1999.

M.D.

La déception

Détournements, mauvaise gestion, gabegies, les qualificatifs seraient insuffisants pour décrire l'ampleur du mal. En effet, la libéralisation de la filière café cacao, qui avait suscité tant d'espoir, a plutôt semé la déception dans les cœurs de tous au point où l'on se demande si elle n'a pas été une erreur.

Grande productrice de café et de cacao, la Côte d'Ivoire est surtout le premier producteur de cacao au monde avec plus de 1.400.000 t/an, soit 308 millions de Fcfa par an. Mais ces places honorables qu'elle occupe ne sont pas fortuites. Il a fallu une volonté politique manifeste à l'époque des indépendances pour obtenir ce résultat. En effet, pour créer une émulation parmi les planteurs, des compétitions au plan départemental, régional et national étaient initiées pour récompenser les meilleurs : la Coupe nationale du progrès. C'est cette politique qui a relevé de nombreux planteurs qui font la fierté du pays aujourd'hui. On peut citer, par exemple, Fallé Bladi Robert, Siméon Tayou, Yao Bonfils Pascal, Bléoué Aka Georges et surtout le légendaire Sansan Kouao. Ces planteurs avaient sans de 50 hectares mais pas seulement de café et cacao, il y avait à côté de cela l'élevage, les cultures vivrières et même maraichères.

Et tout cela faisait évidemment parti des critères de sélections à cette compétition pour inciter à l'auto-suffisance alimentaire avec certaines mesures d'accompagnement. Ainsi, la Salmaci l'ancêtre de l'Anader, offrait gratuitement aux paysans tout ce qu'il fallait pour arriver à une production importante : machettes, sacheries, etc.

DES G.V.C. AUX COOPÉRATIVES

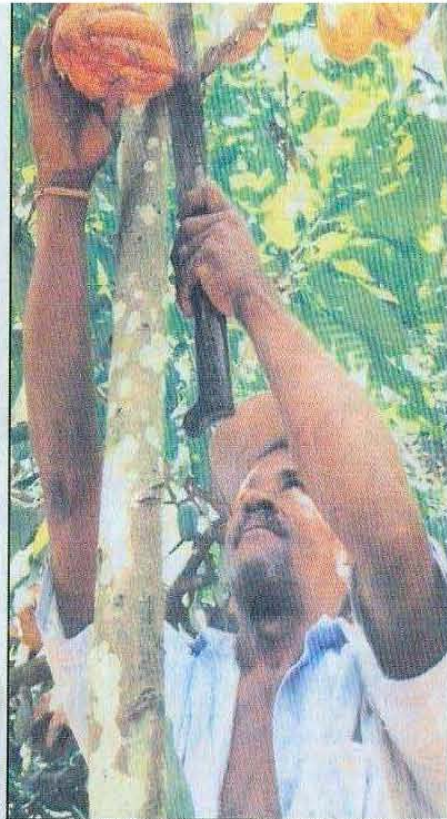
L'environnement, la volonté et le courage des planteurs ont hissé la Côte d'Ivoire aux premiers rangs mondiaux. Mais la production devenant trop grande, nécessitait des structures pour la canaliser. D'où la naissance des Groupements à Vocation Coopérative en 1970.

Cela a débuté village par village. On a constaté par la suite que les G.V.C ont constitué des unions pour rendre ces structures plus fortes. Les formes les plus achevées de ces unions de G.V.C ont été les filières. C'est le début de véritables entreprises du monde agricole. L'UNICACI

que dirigeait Bouadou Kouamé, la CIPRAG avec Cissé Losseni, la CACI dirigé par Tapé Dah Lucien. Ces structures restent toutefois des structures intermédiaires qui vont faire place à de vraies sociétés à partir de 1997. En effet, la loi 97-721 du 23 décembre 1997 portant sur la coopérative, va mettre fin à l'existence des G.V.C. Et c'est l'ère des coopératives. La structuration de celles-ci (Conseil d'Administration, Direction Générale, service financier, secrétariat, service informatique et autres services) démontre certainement la volonté de responsabiliser le producteur. Il fallait l'organiser ainsi à la base pour le rendre maître du système depuis la production jusqu'à la commercialisation.

LA CAISTAB : LA NÉBULEUSE

Ces nouvelles structures peuvent exporter leurs produits en développant des partenariats à l'extérieur. Il faut aussi dire que ces structures



L'environnement, la volonté et le courage des planteurs ont hissé la Côte d'Ivoire aux premiers rangs mondiaux.

devenaient les portes voix des producteurs auprès de l'Etat et aussi l'interface de la filière café cacao avec tous les autres acteurs. Même si cette mission de collecter et de commercialiser des produits est mise à mal par la concurrence déloyale que leur font les exportateurs qui se

transforment de façon illégale sur le terrain en acheteurs de produits devant le silence de l'Etat.

Après les années 1990, la Caisse de Stabilisation est de plus en plus suspectée. Pour les institutions de Bretton Woods, la Caistab est la

Suite en page 6

Dossier / Opération "mains propres" dans la filière café-cacao



>> Placide Zougrana, Laurent Gbagbo, Tapé Do au bon vieux temps.

être un grand feuilleton des dessous de la République qui pourrait frapper dans tous les sens.

A la MACA, la carte Gbagbo oubliée ou le schéma Mockey en 1963?

Dans le camp des détenus issus de la famille politique du président Laurent Gbagbo qui ont été malgré tout déferés, l'heure est au salut individuel. Les détenus dont la plupart croit dur comme fer en leur innocence, préparent leur défense au procès qui va s'ouvrir prochainement. Car c'est à ce seul prix qu'ils pourront se remettre

eux-mêmes en selle. Certains parmi ces détenus sont des cadres engagés politiquement ; il leur importe, s'ils sont innocents, de le démontrer au procès. Pour la plupart, il convient de faire progresser l'enquête pour permettre aux dirigeants de la filière de se battre et rétablir leur honneur et préparer leur défense. Ils bénéficient de la présomption d'innocence.

Pour certains analystes qui pensent encore que Laurent Gbagbo agit sous la pression de l'opposition et la colère d'entendre sans cesse les bruits dans la filière, l'émotion est mauvaise conseillère en politique. Car en la matière, il existe une ligne jaune à ne

pas franchir et dont les médias en font toujours leurs choux gras. C'est ce qui a cours en ce moment, où la presse de l'opposition tente de récupérer la croisade en sa faveur. Aussi, si Gbagbo a décidé à cinq (5) mois des élections, de faire trembler la République, c'est qu'il entend forcément tirer profit à tous les niveaux. Le risque politique est énorme. Ainsi, il est de plus en plus question de l'une des méthodes de feu le président Félix Houphouët-Boigny en 1963. Celui-ci, à un moment où l'opinion s'y attendait le moins, a procédé à l'incarcération de ses proches parmi les proches au nombre desquels Jean-Baptiste

Mockey qu'il accusait de vouloir renverser. Il les emprisonna quelques temps - dans la fameuse prison d'Assabou - et les libéra ensuite en déclarant qu'il avait été trompé. L'objectif, les observateurs l'ont compris plus tard, était d'asseoir son pouvoir. Mockey, nommé plus tard ministre à la prison. En politique, tous les moyens ne sont pas corrompus et irrévocables ; tout a un lien. Quelle stratégie visée par Laurent Gbagbo ? Wait and see !

Libéralisation de la filière café- cacao

Suite de la page 6

Certains observateurs de la filière sont unanimes pour dire que la libéralisation s'est faite de façon hâtive sans soupeser les répercussions d'un mécanisme mal élaboré.

-Au plan technique :

Des textes prévoient au moins 7 personnes pour créer une coopérative. Ce nombre aussi réduit pour beaucoup est dangereux du fait qu'il ouvre la porte à toutes les aventures tel le copinage ou la création d'associations fantaisistes. Certaines dispositions des statuts et règlement donnent plein pouvoir au Président de l'Anapraci. Ensuite le nombre de coopératives dans une région donné n'est pas limité. La production de certaines régions ou départements peut se situer en deçà du nombre de coopératives. Les coopératives sont nombreuses sans qu'elles influencent la production. Il y'a donc forcément un problème. Coopératives fantômes, ressources cultivables limitées ? Il existe aujourd'hui 400.000 coopératives en Côte d'Ivoire.

-Au plan financier

Des mesures d'accompagnement prévues par les textes devaient suiv-

re la libéralisation. L'Etat devait financer les coopératives qui n'avaient pas toujours les moyens de s'installer et de travailler face aux nombreuses difficultés qu'elles rencontraient (problèmes de véhicules pour collecter les produits et toutes les autres charges fixes).

Ces mesures non affectives, les producteurs ont décidé de cotiser pour faire face à leurs difficultés et surtout faire vivre leurs association. Un bureau de 32 personnes que dirigeait aussi Amonzou a approché l'Etat pour faire des prélèvements parafiscaux. Ces prélèvements vont être d'abord domiciliés à la BCEAO jusqu'à la création du F.D.P.C.C. Les paysans vont cotiser en moyenne 30FCFA par kilogramme et par producteur à partir de l'année 2000. Des centaines de milliards de Fcfa ont donc été collectés. L'ogre a-t-il mangé ses enfants ! Les barons à la tête de la filière se sont enrichis et les paysans sont devenus encore plus pauvres rappelant ainsi la défunte Caïtab. Qu'a donc vraiment apporté la libéralisation de la filière ? Faut-il la repenser ?

Constant Guéi

Les producteurs : les moins heureux

À la campagne 2001-2002 les producteurs cotisent jusqu'à 60 Fcfa par kilogramme et par producteur. Le montant à cette campagne s'est élevé 84 milliards de Fcfa dans les caisses du F.D.P.C.C géré par Amonzou. A la campagne 2002-2003 la somme est de 50FCFA de cotisation par producteur et par kilogramme soit une cagnote de 70 milliards de FCFA.

En 2003-2004, la cotisation est de 35FCFA pour un montant de 49 milliards de FCFA.

De 2004 jusqu'à 2008, 25FCFA cotisés par producteur, 140 milliards de Fcfa pour les 4 ans de cotisation, soit 35 milliards de FCFA par an. Comme on le voit les producteurs auraient pu considérablement développer leurs activités et s'épanouir si cet argent leur était parvenu en réalité.

C. G.

> Le holà de l'Etat face aux dérives...

Le coup de massue est tombé sur la tête des dirigeants de la filière café-cacao. L'économie ivroïenne au moment où ils s'y attendaient le moins. Et c'est peu dire. Henri Kassi Amouzou, Mangoua Jacques, Placide Zoungana, Angeline Kili et le non moins célèbre Japè Doh Lucien ne s'imaginaient jamais à la MACA. A tout le moins, comme pensionnaires du pénitencier de Yopougon. La décision du Chef de l'Etat de mettre une digue à l'érosion financière dans la filière café-cacao est une première dans les annales de la Côte d'Ivoire indépendante. Au-delà de la passion que déclenche le feuilleton café-cacao, il y a la portée même de l'acte. Laurent Gbagbo saisit le Procureur de la République, Raymond Tehimou. Il faudrait voir en cette saisie, plus un ordre du supérieur hiérarchique qu'une simple sollicitation. Loin de la politique, il faudrait saisir la réelle portée de l'acte de l'Etat représenté par le Chef de l'Etat et le procureur de la République.

Signer l'arrêt de mort de la gabelle, voilà le sens (pour être second mais combien important) de cet acte majeur. Il a pour avantage d'éveiller les consciences des gestionnaires de structures publiques. L'Etat a enfin décidé de soigner son image face aux récurrentes accusations de légèretés dans la tenue des finances publiques. Surtout l'opacité qui a toujours entouré la gestion de la manne du café et du cacao. Les Ivoiriens en avaient suffisamment marre de cette vaste escroquerie qui se déroulait sous leurs yeux. Ils n'ont donc pas hésité à crier leur désarroi au chef de l'Etat sur la question.

LA MAIN OBSCURE DES BAILLEURS DE FONDS ?

Le chef de l'Etat pouvait-il prétendre unilatéralement la décision d'évincer des personnes qui sont des supports financiers de son combat politique ? En apparence non. Mais, ne dit-on pas que la politique est la sainte appréciation des événements ? D'aucun ont vite fait de voir la main manipulant



Raymond Tehimou, le Procureur de la République

trien des bailleurs de fonds. Ceux-ci n'ont jamais fait mystère de réserves sur la gestion floue de la filière café-cacao. Quoi qu'il en soit, l'incarcération de ces responsables de la filière café-cacao, telle que le début d'une refondation sociale de notre pays. Et comme en toute

chose " la charité bien ordonnée commence par soi même " Laurent Gbagbo a voulu se faire hara-ki. Aujourd'hui pratique-mani tenue aux oubliettes, les ex-responsables du FHPCC de la BCC de l'ARCC broient du noir. Leur malheur fait plaisir à beaucoup de leurs contacts qui

invitent le Gouvernement à poursuivre ses actions de nettoyage des mentalités. Le café et surtout le cacao ont le sésu, constituent les principales nourrices de la Côte d'Ivoire. Malheureusement, les producteurs meurent dans le dénuement total. Enfin, temps grâce à ce qui leur semblait une impunité sans fin, des responsabilités se la couilla douce. Ces arrestations ont eu le mérite de faire prendre conscience aux uns et aux autres. Le message, d'ailleurs assez explicite, n'est visiblement pas tombé dans des oreilles de sourds. Le Chef de l'Etat a fait comprendre aux Ivoiriens que même ceux qui sont supposés être ses proches ne sont pas à l'abri de sanctions pénales sévères. Des producteurs, à l'image de Joseph Kouamé Yao, président d'une coopérative à San-Pédro, ont prévenu qu'il ne saurait avoir de reformes dans cette filière sans les proches. C'est dire combien les Ivoiriens ont soif de vérité. Ils voudraient simplement savoir où sont leurs milliards de CFA

générés par leur dur labeur. Pour la manifestation de la vérité, les principaux suspects sont derrière les barreaux. Dans l'attente de la manifestation de la vérité sur les actes des uns et des autres, Amouzou, Angeline Kili et leurs camarades d'infortune n'ont qu'une seule prière. Se voir élargir. Mais, le juge Gnakaforé Ladji n'est pour l'heure pas prêt à laisser dans la nature les responsables de la misère des vrais producteurs. L'Etat a décidé, des têtes (très grosses) sont tombées. Regrettent-ils leurs questions de la chose publique ? Rien n'est sûr mais la certitude, c'est que pour le commun des mortels, la prison équival à la culpabilité. Cela, tous les barons de la filière incarcérés ne l'ignorent pas. Eux qui rêvent d'être loin de la senteur du café et du cacao ivoirien. Celui-ci a entretemps pris un goût très amer qu'il ne faut pas se bousculer d'éventuels candidats au remplacement. La leçon, semble-t-il, est bien passée.

SOUANGNA ADAMW'S REGIS

FDPCC

Bilé Bilé assigné en justice par les partisans d'Amouzou

L'équipe de Henri Amouzou, menée par M. Yéoun Michel qui assure son intérim depuis son emprisonnement à la Maison d'arrêt et de correction d'Abidjan (Maca), a cité M. Bilé Bilé qui revendique le fauteuil de président du conseil de gestion de cette société, à comparaître devant le tribunal d'Abidjan pour avoir tenté de s'y installer de force. L'information a été donnée par Ferno Koffi, responsable de la

communication du FDPCC, lors d'une conférence de presse ce lundi 7 juillet.

Selon le conférencier, M. Bilé Bilé, accompagné d'un contingent de la gendarmerie nationale, a tenté de s'installer de force à la tête du FDPCC, le lundi 30 juin, après avoir «défoncé le grand portail et plusieurs portes de bureaux dont celle du président du conseil de gestion et du secrétaire exécutif, au motif qu'il aurait été élu, à

l'issue d'une assemblée générale des producteurs depuis le 24 septembre».

L'équipe d'Amouzou, qui a organisé une succession en interne, appelle les planteurs et les partenaires de cette structure de la filière café-cacao à la vigilance et «décline toute responsabilité quant aux actes commis ou que pourrait commettre M. Bilé Bilé pour le compte du FDPCC.

D. YA

CAFÉ-CACAO

> Les grands scandales révélés



De gauche à droite: Henri Kassi Amouzou (Président du conseil de gestion du FDPCC), Tapé Doh (Président de la BCC), Firmin Kouakou (DG du FRC) et Placide Zougrana (Président de l'ARCC)

Plusieurs scandales de corruption ont secoué le secteur phare de l'économie ivoirienne. Le plus récent est l'inculpation de 23 dirigeants de la filière le 13 Juin 2008. Selon le procureur de la république Raymond Tchimou, ils sont accusés de "détournement de fonds; d'abus de confiance; d'abus de biens sociaux; d'escroquerie; de faux et usage de faux en écriture de commerce ou de banque". Dans le cadre de cette affaire, de grosses têtes de ce secteur sont détenues à la maison d'arrêt et de correction d'Abidjan (Maca) depuis plus d'un mois. Il s'agit notamment du Président du conseil de gestion du FDPCC, Henri Kassi Amouzou ; du Directeur Général (DG) du FDPCC, Théophile Kouassi; du Président et du DG de la BCC, Tapé Doh et Tano Kassi, du Président et du DG du FRC, Angéline Kili et Firmin Kouakou ;

de la zone FN est de 130.000 tonnes, pour une valeur de 104 milliards de FCFA (203 millions de dollars US). Cela représente un dixième de la production ivoirienne totale et jusqu'à 3,6% de la production mondiale. Autre fait remarquable dans ce secteur, c'est l'attaque de François Kouamé Kouadio le 03 Août 2002. Inspecteur à l'Inspection Générale d'Etat (IGE), il a été sérieusement battu et laissé pour mort. Il a été identifié comme l'auteur du rapport de l'IGE sur la filière cacao commandité par le gouvernement en Mai 2002 et divulgué clandestinement à la presse en juillet. Le rapport signalait entre autres que 32 milliards de FCFA (69,6 millions de dollars US) avaient été transférés en avril 2002 depuis le compte de la réserve de prudence à la BCEAO vers un compte à la caisse autonome

d'Amortissement (CAA) et prévenait que la CAA ne pourrait peut être pas résister à des demandes éventuelles de fonds émanant du ministère de l'Economie et des finances. En sus, il y a eu la disparition de Guy André Kiffer depuis le 16 Avril 2004. Ce journaliste Franco Canadien qui travaillait sur la réforme de la filière cacao pour le compte d'un cabinet de conseil a été enlevé à Abidjan. Depuis, on ne l'a plus jamais revu. Les enquêtes judiciaires sur sa disparition sont en cours en France et en Côte d'Ivoire. Des personnalités telles Mme Simone Gbagbo et l'ex ministre de l'économie et des finances, Paul Antoine Bohoun Bouabré ont été convoqués par le juge français Ramael chargé de ce dossier pour être entendus à Paris comme témoins, selon RFI. Depuis cette affaire contribue à pourrir les relations entre la

France et la Côte d'Ivoire. Outre ces scandales récents diffusés après la libéralisation de la filière café cacao, il faut mentionner les différents abus de la caistab. En effet, mise en place pour stabiliser les prix bord champ lorsque les cours du café - cacao sont au plus bas, le bénéfice engagé par cette structure lors des années "FASTES" du cacao a été destiné à d'autres dépenses de l'Etat. Conséquence, c'est l'argent du cacao seul qui a servi au développement du pays. Le travail de la frange de la population la plus pauvre, les planteurs, profite à l'ensemble. Ce qui aux yeux des bailleurs de fonds et des institutions de développement est inacceptable. Au surplus, les revenus générés par le commerce de cacao étaient gérés de façon "opaque" par la caistab selon les institutions de Bretons Wood. Ce qui faisait croire à un grand nombre d'ivoiriens que la

du Président et du DG de l'ARCC Placide Zoungrana et Didier Gbogou; du DG du FGCCC, Jean Claude Bayou Bagnon. Avant l'ouverture d'un procès pour en savoir davantage sur cette affaire, l'arrestation de ces pontes de la filière vient mettre de l'eau au moulin des nombreuses personnes qui croient dur comme fer que ceux qui ont en charge la gestion des fonds du cacao ont pillé ces fonds.

En outre, en Juin 2007, un rapport de Global Witness a révélé que lors du conflit armé, les forces nouvelles (FN) ont dégagé de 2002 à 2004 en moyenne environ 15,1 milliards de FCFA (30 millions de dollars US) par an sur le commerce du cacao. D'après une estimation des FN, la production annuelle de cacao



Guy-André Kieffer, journaliste Franco-canadien disparu

généraliste et affirmant que le caistab servait de "caisse noire" au chef de l'Etat de l'époque. Au total, le besoin de transparence et de responsabilité devrait être consolidé dans la gestion des revenus de la filière café - cacao. Car depuis la caistab jusqu'aujourd'hui, une forte présomption d'enrichissement illicite pèse sur les responsables en charge de la gestion de ce secteur. C'est dans cette atmosphère de suspicion que le Président Laurent Gbagbo a demandé le 23 octobre 2007, une enquête sur les dirigeants actuels. Ce qui a conduit dans la précipitation et avant la fin de l'enquête à l'arrestation de Henri Amouzou, Lucien Tapé Doh et autres acteurs de premier plan de ce domaine d'activité.

Ahua K.



Côte d'Ivoire: Filière café-cacao - L'audition des ministres commence aujourd'hui

Abel Doualy
19 Octobre 2008

Abidjan — Après la fausse alerte du 28 août dernier, le juge d'instruction commence à entendre, à partir de ce jour, des membres du gouvernement sur la crise qui secoue la filière.

L'audition des cinq ministres autorisée par le gouvernement lors du conseil des ministres du 14 août dernier, «en qualité de témoins» commence finalement aujourd'hui. Après la nomination des deux experts le 16 juillet en vue de «réaliser l'audit financier du Fdpcc, de la Bcc, de l'Arcc, du Frc et du Fgccc depuis leur création jusqu'au 30 mai 2008», le doyen des juges d'instruction, Joachim Gnakadé Ladji, avait obtenu du gouvernement l'autorisation d'auditionner cinq ministres «à titre de témoins».

Ce sont : Paul Antoine Bohoun Bouabré, ministre d'Etat, ministre du Plan et du Développement (ancien ministre de l'économie et des Finances); Amadou Gon Coulibaly, ministre de l'Agriculture; Charles Diby Koffi, ministre de l'Economie et des Finances; Alphonse Douaty, ministre de la Production animale et des Ressources halieutiques (ancien ministre de l'Agriculture) et Sébastien Dano Djédjé, ministre de la Réconciliation nationale et des Relations avec les Institutions (ancien ministre de l'Agriculture). Ces auditions, selon lesdites sources, démarrent aujourd'hui par le ministre de l'Agriculture.

Considérés par le conseil des ministres comme des personnes extérieures et neutres par rapport aux griefs en cours contre la gestion de la filière café-cacao,

ces membres du gouvernement sont sollicités pour apporter leur concours à la procédure judiciaire pour faire éclater la vérité. Néanmoins, si des indices graves et concordants de participation aux infractions, objet de l'information, apparaissent dans leurs témoignages, ils s'exposent à être poursuivis mais par la Haute Cour de justice parce qu'ils jouissent du privilège de juridiction.

C'est le lieu de rappeler que les dirigeants de la filière en détention à la Maca à la suite de l'ouverture d'une information judiciaire le 11 août 2007 par le Procureur de la République, Raymond Tchimou Féhou, sur instruction du Chef de l'Etat, ont toujours clamé avoir agi dans le strict respect de leurs prérogatives et dans les règles de l'art.



Filière café cacao Le deal que Gbagbo propose

aux détenus

mercredi 22 octobre 2008 - Par Le Patriote

Qu'est ce qui a bien pu pousser le chef de l'Etat, Laurent Gbagbo, à faire arrêter les barons de la filière café cacao qui croupissent à la Maison d'arrêt et de correction d'Abidjan (Maca) depuis des mois ? Cette question, beaucoup de partisans du régime se la sont posées dès les premières heures des arrestations. Avec le temps, le chef de file des fondateurs lui-même a dû en mesurer la pertinence. Et tirer les conséquences. Politique notamment. C'est ce qui pourrait expliquer cette récente tentative de ressaisir. En effet, selon de bonnes sources, Laurent Gbagbo a envoyé un émissaire vers les détenus. Avec une proposition en or. Elle a consisté à dire à Tapé Do, Henri Amouzou, Angeline Kili, Placide Zoungrana, Didier Gbogou, Jean-Claude Bayou, ainsi qu'aux autres détenus, que le chef veut les faire sortir de prison avant les élections. A votre avis, quelle a bien pu être l'attitude des concernés ? Croyez-vous qu'ils ont sauté de joie à l'idée de respirer l'air frais de la liberté ? Si vous répondez par l'affirmative, vous avez tout faux. Eh bien, ils ont renvoyé paître l'émissaire de Gbagbo. Tous autant qu'ils sont, comme s'ils s'étaient passés la consigne, ont refusé cette proposition en bloc. Mais mieux ou pire, c'est selon, ils ont un plan B. Ce plan consiste, toujours selon les informations en notre possession, à peu près en ceci : les "prisonniers du chocolat" ne veulent pas couler seuls. Si d'aventure, ils devaient couler, ils entendent couler avec certains cadres du parti au pouvoir qui se trouvent actuellement en liberté. Nos sources soutiennent que les détenus sont en train de préparer une bombe. Et une vraie, qui si l'on n'y prend garde, risque d'emporter tout sur son passage. Exactement comme un tsunami. Cette bombe, la voici. Après avoir rejeté du revers de la main, la proposition de Gbagbo de les faire sortir de prison, ils ont décidé de faire une compilation, un dossier qui

récapitule tout ce qu'ils ont donné au FPI. C'est-à-dire, l'argent, les cadeaux, les plis, les bons de carburant, etc. Et remettre le dossier au juge d'instruction, Ladjji Gnakalé Joachim, à charge de l'affaire. En clair, tout ce qu'ils ont sorti des caisses des différentes structures dont ils avaient la gestion et qu'ils ont remis soit directement aux responsables du FPI, soit par personnes interposées. Une belle façon pour eux de dire que s'il y a eu détournement, ils n'ont pas été les seuls à y être impliqués. L'on sait par exemple que pour apporter leur contribution à l'effort de guerre, au plus fort de la crise, des responsables desdites structures, avaient débloqué la bagatelle de 10 milliards de FCFA. Pour les achats d'armes en vue de lutter contre ceux qu'on appelait alors, "les envahisseurs". Toujours dans leur volonté de donner un coup de pouce au régime de la Refondation dont sont issus la plupart d'entre eux, ils ont encore délié le cordon de la bourse. Cette fois ci, ce sont 2 milliards de FCFA qui sont sortis des caisses des structures pour aider des étudiants à pouvoir s'inscrire, parce qu'entre temps, les inscriptions à l'Université avaient pris l'ascenseur. Ces faits sont connus des Ivoiriens parce qu'ils se sont passés à la télévision. Pour sûr, Dieu seul sait ce que certains cadres et responsables de la Refondation ont pu avoir des gérants de la filière café cacao. Si les détenus ont vraiment pris la résolution de procéder ainsi, c'est qu'ils sont sûrs de leur fait. Cependant, selon des sources proches des détenus, ces derniers aurait dit ne pas avoir reçu l'émissaire de qui que ce soit pour leur faire une quelconque proposition. «C'est vrai que je ne suis pas avec eux tous les jours, mais depuis leur incarcération, je me rends à la Maca, les jours de visite (Mardi, jeudi et samedi Ndlr), ils ne m'ont pas dit que des démarches pour les élargir étaient en cours», a fait savoir un proche de Tapé Do que nous avons joint hier en fin de soirée.

Yves-M. ABIET

Le paysan doit bénéficier de ses efforts

Les nombreuses imperfections dans la filière, ont emmené des dérives. Mais il faut aussi parler des efforts des producteurs en vue de la normalisation des choses en marge de nombreuses arrestations qu'il y a eu. Premier fait important est l'élection de Abo Akpindé Daniel déjà le 23 janvier 2008 en remplacement de Amozou M. Abo Daniel est connu pour son intégrité, son humilité et son sens du rassemblement. De quoi donc insuffler une autre vision à l'ANAPROCI. Ensuite il y a la création en février 2008 du Conseil National des Producteurs de café cacao de Côte d'Ivoire que dirige le doyen Biéoué Aka Georges pour impliquer davantage les doyens et sages de la filière.

Puis le 11 Août dernier à l'AITACI (Treichville) de nouveaux statuts et règlements ont été adoptés rendant l'ANAPROCI plus démocratique. La disposition statutaire et réglementaire qui donnait le droit au Président ou aux 2/3 des membres de l'Assemblée de convoquer l'Assemblée Générale a été abrogée. Par ailleurs en cas d'empêchement du Président, l'un des vices présidents assure l'intérim de 60 jours pour préparer de nouvelles élections.

En somme les nouvelles dispositions tendent à réduire les pouvoirs du Président afin d'éviter la dictature que la filière a connu pendant 8 ans.

La décentralisation des délégations, même si elle n'était pas à l'ordre du jour à cette rencontre

elle est ardemment souhaitée par de nombreux producteurs. Elle consisterait en effet à rendre autonome les délégations départementales et régionales dans leurs activités. Ce qui revient à dire que les cotisations ne sortiraient pas de ladite localité et seront gérées sur place. Seulement un pourcentage est versé au bureau national pour son fonctionnement.

Toutes ses mesures donnent une nouvelle configuration de la filière qui ne peut pas être une erreur même si ces premiers responsables ont dévié sa mission première. Il faut simplement espérer que le producteur en bénéficie et que l'épine dorsale de l'économie ivoirienne se porte bien.

C. G.

Côte d'Ivoire : Malversations dans la Filière Café-Cacao : Un débat interdit au FPI

28/08/08 • le Journal de Connection • Catégorie : Le Journal de Connection Ivoirienne



Le grand soir.info - Malversations dans la filière café-cacao : La part de responsabilité du front populaire Ivoirien

« Dresser le bilan des mandats des élus du front populaire ivoirien depuis la prise du pouvoir en octobre 2000 jusqu'à maintenant ou encore actualiser le programme de gouvernement de la Refondation, en vue de leur utilisation comme instrument de la prochaine campagne électorale » était le terme de référence du dernier séminaire organisé par la direction du parti. C'était le mercredi 18 juin 2008 à l'Hôtel Ivoire à Abidjan. Si pour monsieur Gervais Coulibaly, Conseiller du président Gbagbo chargé de la décentralisation, cet autre atelier va permettre de capitaliser les résultats de la gestion des collectivités territoriales décentralisées comme inscrit dans le projet de société du FPI, d'autres bilans restent à faire. Notamment la gestion de la réforme de la filière café-cacao, un autre chapitre et non le moindre inscrit dans le même projet et qui fut le leitmotiv de la bataille présidentielle de 2000.

La réforme de la filière KFE-KKO : Une idée du FPI

Créée en 1964, la Caisse de Stabilisation des Productions Agricoles de Côte d'Ivoire (CAIST AB) était l'instrument de l'Etat chargé de la supervision des opérations de commercialisation du café et du cacao. Il s'agissait d'une Société d'Etat autonome et indépendante. Ses principales missions étaient la régulation de prix des produits agricoles, la compensation entre les prix d'achat garantis aux producteurs et les prix de vente à l'exportation, et l'organisation et le contrôle de la commercialisation et du conditionnement des produits agricoles. Outre les velléités exprimées de libéraliser la filière KFE et KKO, la Caistab présentait des inconvénients qui ont finalement conduit à sa dissolution : bureaucratisation pesante, manque de transparence, principe de stabilisation peu opérationnel... Le nouveau dispositif doit répondre aux écueils enregistrés par la Caistab en termes de transparence, de réactivité aux fluctuations des marchés mondiaux, de coût et de souplesse de fonctionnement avec pour but de tendre, autant que faire ce peut vers une libéralisation raisonnée de la filière. Les incitations à la production sont maintenues par la garantie d'un prix minimum au producteur par période de 3 mois (le prix « bord-champ ») à partir d'un CAF de référence, lui-même dépendant étroitement des cours mondiaux. Pour ce faire, le nouveau dispositif a introduit cinq nouvelles structures en remplacement de la Caistab : l'ARCC, Société d'Etat, créé en octobre 2000, chargée des aspects administratifs et du respect des règles de concurrence au sein de la filière ; la BCC, organe privé de type particulier, créée en octobre 2001, chargée de la régulation commerciale de la filière ; le FRC, organe privé de type particulier, créé en avril 2002, chargé de la régulation financière et de la gestion de la trésorerie de la filière ; le FDPCC, organisme privé de conception corporative, chargé du financement des actions menées à l'initiative des producteurs ; le FGCC (Fonds de Garanties de Coopératives Café-Cacao), société anonyme, chargée d'octroyer des garanties aux coopératives qui empruntent auprès des banques. En dehors de l'Autorité de Régulation Café-Cacao (ARCC), mise en

place sous la transition militaire, les quatre autres structures ont vu le jour avec l'arrivée du front populaire aux affaires.

Les cadres du FPI dans la filière

A part la BCC et le FDPCC contrôlés exclusivement par des cadres de l'ancien régime (Pdc), les trois grosses structures de la filière à savoir le FRC, l'ARCC et le FGCCC sont gérés par ceux issus de l'actuel parti au pouvoir (FPI). Messieurs Placide Zoungrana, président de l'ARCC est également le secrétaire général du FPI chargé de l'Agriculture et directeur de campagne du président Gbagbo à Toumodi ; Mme Kili et M. Kouakou Firmin sont les deux patrons du FRC ; Le dernier est également le directeur de campagne du président Gbagbo à Bouaflé et enfin monsieur Bayou Jean Claude, l'homme fort du FGCCC est bien un militant très actif dans le parti d'Affi. Bien d'autres cadres du FPI gèrent à d'autres échelles les fonds générés par le secteur, fleuron de l'économie ivoirienne.

Au sommet, les plus importants portefeuilles ministériels sont aux mains du pouvoir FPI. Ainsi MM. Affi Nguessan, actuel président du parti, Alphonse Douati et Paul Antoine Bohoun Bouabré, deux caciques du parti de gauche se taillèrent la part du lion au moment de la restructuration de la filière comme Premier ministre, Ministre de l'Agriculture et Ministre de l'Economie et des Finances. C'est bien ce trio qui formait l'épine dorsale du comité inter ministériel (créé par Décret présidentiel) qui avait en charge, la sécurisation des fonds issus des différentes redevances des structures de la filière et logés à la BCEAO. Ce comité avait plein pouvoir de décision pour engager l'Etat de Côte d'Ivoire y compris les paiements des dépenses afférentes à la réforme. « Toutes les décisions de paiement se prennent en Comité Interministériel, dès lors, le Ministre de l'Agriculture et le Ministre de l'Economie et des Finances émettent

un ordre de paiement à partir du compte logé à la BECEAO vers le compte bancaire de la Structure de la filière concernée par le paiement ; Le Ministre de l'Agriculture informe la Structure de la filière sous tutelle des décisions du Comité Interministériel, notamment en ce qui concerne les dépenses à effectuer » stipule le décret portant création du comité inter ministériel.

La mise en place cette réforme, répondait clairement aux attentes des paysans à qui, il a été promis de redonner le pouvoir. « Donnez-moi le pouvoir et je vous le rendrez ». Une promesse réitérée dans un discours solennel lors de la signature de la Convention de prêt entre la Banque Sud-Africaine (ABSA), la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) et la Société Coopérative Agro-industrielle d'Oumé (SOCATENF), le 10 Novembre 2001. « Nous voulons vous rendre le pain qui vous a été arraché » avait dit le président Gbagbo avant d'avertir : « celui qui s'amuse à détourner cet argent, je serai sauvage avec lui, il n'y aura ni grâce, ni amnistie pour lui ». Les cadres du parti et en particulier ceux qui avaient la lourde responsabilité de gérer cet autre volet du programme de société du Front populaire Ivoirien, avaient-ils bien saisi le message de leur chef ? Car plus qu'un slogan de campagne, la réforme de la filière café-cacao se devait d'avoir un contenu : Sa gestion. Et le président Gbagbo pensait bien trouver des génies au sein de sa formation politique pour l'aider à tenir toutes ses promesses. Mais hélas. Comme Seul au Monde, Gbagbo est aujourd'hui contraint de nager à vue.

Un état de fait qui mérite réflexion si cela n'a jamais été. Le comité de contrôle du parti, le groupe parlementaire FPI, la jeunesse du parti, les intellectuels du parti sont avertis. Enfin, au moment où le parti s'apprête à désigner son candidat pour la prochaine élection présidentielle par Convention les 23 et 30 août prochain, la question d'un débat en interne et consacré à cette filière qui connaît depuis sa naissance mille problèmes devrait figurer à l'Ordre du jour. Comme

pour les élus FPI lors du séminaire sur la Décentralisation, le moment est venu pour l'ensemble des cadres et intellectuels du parti de se soumettre à cette éthique du compte rendu en dressant le bilan du parti dans la gestion de la filière café-cacao.

Philippe KOUHON



Mauvaise gestion, laxisme, structures inopérantes... : Les grands maux de la filière cacao-café

mercredi 17 octobre 2007 - Par Fraternité Matin

Depuis la libéralisation décidée par les bailleurs de fonds, les producteurs sont chaque jour un peu plus en colère. Faut-il désespérer de la filière café, cacao en Côte d'Ivoire, tant les coups de gueule et autre éclats de voix sur fond de poursuite judiciaire ou de bras de fer en sont aujourd'hui les traits dominants ? "Donnez-moi le pouvoir et je vous le rendrai", avait pourtant promis le Président Laurent Gbagbo, lors de la campagne présidentielle. Initiative louable. Promesse d'homme de parole. Promesse tenue par la création de structures gérées majoritairement par les producteurs eux-mêmes qui devraient par cet acte salutaire vivre plus décemment grâce à une bonne gestion du fruit de leur dur labeur. Mal lui en prit pourtant. A l'heure du bilan, le président est plutôt désabusé et c'est peu dire, face aux éclats de voix, sons de cloches discordants, et la gestion néo-patrimoniale de la filière qui semble désormais prise en otage par une ploutocratie qui ne veut guère s'en laisser conter. À sa façon pourtant, le Président Laurent Gbagbo est conscient des problèmes dans le secteur du cacao. "Faisons attention, il y a trop de pagaille. Vous savez tous que l'argent n'aime pas le bruit. L'argent aime qu'on le compte dans le silence. Or aujourd'hui, il y a trop de bruit dans la filière", déclarait-il le 10 février 2004. La récente mission des bailleurs de fonds en Côte d'Ivoire ne fait du reste qu'enfoncer le clou, en donnant quelque part raison aux producteurs qui s'agitent pour obtenir plus, en reprenant notamment le contrôle des structures de gestion post-libéralisation. Dans les conclusions de la mission effectuée par la Banque mondiale en Côte d'Ivoire du 17 au 28 septembre 2007, on relève que pour la campagne 2004-2005, le paysan ivoirien n'a eu droit seulement qu'à

35% des prix pratiqués au plan international. Sa quote-part s'est améliorée à 42% l'année suivante, mais largement en deçà des 72% de son homologue ghanéen. Dans une récente adresse au procureur de la République, le Chef de l'Etat a décidé de prendre le taureau par les cornes. Rappelant certains éléments dont la presse se fait depuis longtemps l'écho, notamment les accusations de détournement important de fonds à l'occasion de diverses opérations dont le rachat de l'usine de Fulton aux Etats-Unis, le Président Laurent Gbagbo écrit : "...Aussi, ne pouvons-nous tolérer que, nonobstant les dispositions prises pour la transparence dans la gestion des ressources de la filière café-cacao, cette dernière apparaisse gabéigique, eu égard au caractère récurrent de ces accusations de détournement. Afin d'éclairer définitivement l'opinion nationale sur ces graves accusations, nous vous instruisons formellement par la présente, à l'effet de diligenter, une enquête d'une part, sur le rachat des différentes sociétés acquises par les structures de la filière café-cacao depuis sa libéralisation et d'autre part, sur la circulation des ressources, les flux financiers de chacune d'entre elle ..."

C'est donc une lapalissade d'affirmer que les filières café-cacao se portent mal. Le bilan post-libéralisation n'est guère reluisant. Même si l'argent n'aime guère le bruit, ces filières se sont accommodées des éclats de voix et autres menaces de grève. La grogne a toutefois atteint des proportions qui invitaient les autorités ivoiriennes à prendre leurs responsabilités face à la fronde engendrée par la gestion de ces deux filières. Gestion opaque des sociétés acquises telles que CORI-SA, FDPCC, SIFCA-COOP, COCO Service, FOREXI, dysfonctionnements divers, cumuls de fonctions, problèmes de sacherie et de disponibilité de produits phytosanitaires, non exécution du recensement des producteurs, absence d'élections en vue de la désignation de nouveaux représentants des producteurs, non application des résolutions du séminaire des 15, 16,17 octobre 2003, baisse des cours, charges d'exploitation excessives des structures créées à la faveur de la libéralisation

sont autant de maux qui minent aujourd'hui les filières café-cacao. La situation est devenue si critique que les sages de l'ANAPROCI qui ont pris la pleine mesure de ces maux, ont décidé pour leur part de faire quelque chose pour ramener si possible la quiétude dans une filière qui s'est accommodée peut-être à raison des éclats de voix. Ils ont mis en place un conseil de suivi et de médiation le 14 août dernier dont la mission est, selon Kouamé Issa, son vice-président, de "réguler les tensions qui règnent dans la filière". A ce titre, le conseil envisage d'organiser incessamment des états généraux de la filière. D'ici là, le conseil s'est proposé de "rencontrer les responsables du FRC pour en savoir davantage sur la question relative à l'usine de Fulton, dans l'Etat de New York". Qui aurait été achetée par cette structure aux Etats-Unis et dont la gestion a défrayé la chronique ces dernières semaines. Selon certaines sources concordantes, cet achat de 80% des parts de New York Chocolate Confections Company, une usine de production de chocolat, propriété à 100 % de Lion Capital Management Group, une société qui gère un fonds de pensions de retraite américain, ne serait du reste qu'une vaste opération de blanchiment d'argent

En tout état de cause, tout le monde ou presque s'accorde à dire aujourd'hui que la suppression de la Caistab a été une grave erreur lourde de conséquences. On tire à hue et à dia. Les responsables des maux de la filière sont trouvés, du moins selon certains planteurs. Mais au-delà de la guerre des clans, certaines questions de fond demeurent. Des questions auxquelles il faudra bien répondre. Il s'agit du bilan du fonctionnement du comité de pilotage, du bilan de l'application du décret N°2006-14 du 14 février 2006 portant création du comité chargé de l'examen et du suivi des projets et décaissements des redevances "FDPC- Investissements" et "Réserve de prudence". Il s'agit de s'interroger sans faux-fuyant sur les rapports d'audit sur ces filières et le fonctionnement des différentes structures créées et qui semblent non seulement se marcher dessus mais s'éloigner de leurs missions initiales, tout en étant du reste budgétivores.

Option Laxisme étatique

On ne peut regarder ce qui se passe au niveau de la filière café-cacao sans se demander pourquoi les autorités gouvernementales ont assisté, pendant si longtemps, sans réagir à ces coups de gueule et autres feuillets juridico-politiques qui mettent à mal ladite filière et écornent l'image du pays. Tout ou presque indique que le gouvernement assiste indifférent à la dégradation de la filière. L'alerte sur ce qui menace le binôme café-cacao a plusieurs fois été donnée à travers les différents audits commandités tant par les bailleurs de fonds qu'à l'initiative du gouvernement lui-même. A l'issue d'un des récents audits, les bailleurs de fonds rendent leur verdict dans un Aide-mémoire. Ce document est censé permettre au gouvernement et aux dirigeants de la filière de prendre de nouvelles dispositions. Mais il recevra le même accueil que l'audit. Pour ne pas froisser les susceptibilités et éviter de s'immiscer dans les problèmes de fond, les recommandations sont élargies à l'ensemble de l'économie du pays. Les recommandations des séminaires, notamment celui de Yamousoukro existent. Des autorités gouvernementales et non des moindres ont pris également le risque de donner de la voix en considérant que la libéralisation telle qu'elle a été menée a été une erreur. Mais pourtant, en dépit de tout cela aucune décision significative n'est prise concernant cette filière caractérisée tant par des dysfonctionnements, les lourdes charges d'exploitation, l'absence de financement, qu'à l'absence de compensation en cas de baisse du prix d'achat bord champ comme le Fonds de régulation et de contrôle (FRC) aurait dû le faire. Du moins comme cette structure s'était engagée à le faire. Selon des articles de presse parus en Côte d'Ivoire et en France, les producteurs ont cotisé au FRC à hauteur de 16 millions d'euros [1]. Mais les prix ne sont toujours pas garantis.

Avec la nouvelle donne politique, la libéralisation, de nombreuses questions se

posaient : le cadre institutionnel rénové deviendra-t-il moins dirigiste, moins opaque, plus opérationnel ? La libéralisation ne doit-elle pas aller de pair avec une saine gestion des finances de l'État ? En fait, les vieilles habitudes ont vite fait de réapparaître, avec leur lot de corruption et de mélange des genres. L'exemple de l'ARCC est significatif : deux ans après sa mise en place, les effectifs de la société étaient passés de 16 à 186 employés. Pourquoi une telle multiplication du personnel, alors que la filière ne dispose pas de ressources garanties ?

Le FRC va se lancer pour sa part dans une opération qui outrepassa ses missions en rachetant en décembre 2003, pour un montant d'environ 41 milliards FCFA, une usine de broyage de fèves à Oswego, dans l'État de New York, abandonnée par Nestlé.

Les paysans, seules victimes.

En huit ans, sous le couvert de la libéralisation, une filière à gestion pyramidale dominée par une caisse d'enregistrement unique, la Caistab a été transformée en une organisation rendue encore plus opaque par la multiplication des structures se nourrissant de prélèvements faramineux et une gestion qui seraient loin de respecter les règles de l'orthodoxie financière. En théorie, chacune des sociétés devait être complémentaire. En réalité, elles sont concurrentes. Leurs dirigeants jouent sur des divisions apparentes. Pourtant, ils se connaissent tous parfaitement et les disputes qui éclatent au grand jour ressemblent à un jeu bien rodé pour l'opinion publique.

Toutefois, la précarité de la situation des producteurs, qui devaient être les premiers bénéficiaires de la libéralisation mais qui en définitive ne semblent pas en profiter pleinement, constitue la principale raison de ces incessants conflits. Pour certains et ils sont de plus en plus nombreux, une minorité, chargée en l'occurrence de gérer les structures créées à la faveur de la libéralisation, se remplit les poches au détriment des paysans. Une hypothèse défendue par M. Bohoun Bouabré qui déclarait au cours de la conférence du mois d'octobre 2006

du quotidien Le temps : “On veut leur retirer certains privilèges pour que l’argent profite à tous les producteurs et non à un groupe d’individus qui utilise cette manne à d’autres fins”. L’analyse comparative de la situation économique de certains responsables des structures de la filière café-cacao et leur nouveau train de vie ne peuvent que laisser perplexe, tant cela n’a aucune commune mesure avec ce qu’il en était en 1999. L’histoire est là pour en témoigner, certains d’entre eux, sans être misérables, ne roulaient pas non plus sur l’or. Tout le contraire d’aujourd’hui où leur parc auto fait pâlir d’envie plus d’un. Difficile pour certains producteurs, témoins privilégiés d’une telle ascension fulgurante, de se faire à la mauvaise gestion qui caractérise la filière café-cacao. Boa Bonzou, président de la coopérative agricole Anouanzê de Kouadiokro et par ailleurs président du collectif des producteurs d’Abengourou, n’y va pas pour sa part avec le dos de la cuillère. Selon lui, les responsables de la filière ont tout simplement démissionné, se transformant en affairistes en lieu et place des bons gestionnaires attendus et censés relever le pouvoir d’achat des paysans. M. Boa Bonzou fait partie de ceux qui considèrent que les remous s’expliquent par les dysfonctionnements des structures créées en lieu et place de la Caistab et leur mauvaise gestion par les personnes qui les dirigent. Selon un article de Jeune Afrique/ L’intelligent n°2337 du 23 au 29 octobre 2005, les experts des institutions de Bretton Woods ont constaté que “plus de 400 milliards de F cfa avaient été prélevés sur le dos des planteurs entre 2002-2004 et que seulement 130 milliards avaient été dépensés pour le développement des activités”. Ces experts, indique par ailleurs l’auteur de l’article, ont aussi déploré que “les charges de fonctionnement des organes de régulation de la filière soient aujourd’hui quatre fois plus importantes qu’au temps de la Caistab”. La récente mission effectuée par la Banque mondiale en septembre 2007 abonde dans le même sens. “Sur la base des exportations et des prélèvements parafiscaux, la mission a pu estimer, qu’environ 300 à 400 milliards de francs CFA ont été collectés depuis l’institution des prélèvements

parafiscaux en 2001”, peut-on lire dans le rapport. Toujours au sujet de la situation de la filière, il ressort des investigations de la mission que les prélèvements effectués de 2001 à 2006 pour financer le budget des structures de la filière (ARCC, BCC, FDPCC et FRC) est estimé à environ 100 milliards de francs CFA. Soit 4 fois plus que les coûts de fonctionnement de l'ex-Caistab. Pour d'autres encore, la principale raison réside plutôt dans les nombreux prélèvements auxquels les filières sont soumises, même si ceux-ci enregistrent pour la campagne 2007/2008 une légère baisse au niveau de toutes les structures. La campagne café/cacao 2007-2008, lancée depuis le vendredi 28 septembre 2007, a, en effet, défini avant de rendre officiels, les prélèvements qui seront alloués cette année aux différentes structures de la filière. L'ARCC (Autorité de régulation du café/cacao) perçoit cette année 6,01 F contre 6,20 F en 2006. La BCC (Bourse du café et du cacao) obtiendra pour cette campagne 3,35 F sur chaque kilogramme de cacao contre 3,50 précédemment. Le FRC (Fonds de régulation et de contrôle) recevra pour sa part cette année 1,60 FCFA en lieu et place de 1,77 F l'an dernier. Quant au Fonds de développement et de promotion des activités des producteurs de café /cacao (FDPCC) au centre d'une profonde crise juridique en ce moment, il obtient 4,30 F contre 4,59 F lors de la dernière campagne. Le DUS (Droit unique de sortie) demeure à 220 F

C'est dans ce contexte compliqué de formulation d'hypothèses ou d'accusations à peine voilées que les institutions financières sollicitent un éclairage sur le montant des frais de fonctionnement de la filière. Ceux-ci seraient passés en trois ans de 4 à 10 milliards de francs CFA (6 à 15 millions d'euros. Aujourd'hui, ce montant aurait été largement revu à la hausse. Du moins, si l'on s'en tient à la récente mission des bailleurs de fonds en Côte d'Ivoire. Pour remédier à l'opacité de la gestion de la filière café-cacao et poussé par les institutions internationales, le gouvernement a commandé, il y a quelques années, un audit. Dans un premier rapport, rédigé par François Kouadio,

Inspecteur d'État, des malversations et des détournements d'argent sont dénoncés. À la suite de ce rapport, François Kouadio devient, selon toute vraisemblance, l'objet d'agressions répétées par des inconnus et se réfugie dans la clandestinité...

Cependant, les bailleurs de fonds, notamment l'Union européenne, entendent bien savoir ce qui se passe dans la filière. Le Président Gbagbo accepte un nouvel audit. En tout état de cause, les audits se succèdent sans changer véritablement le verdict. Ils dressent tous un bilan post-libéralisation accablant, bien loin de ce qu'on aurait pu en attendre et préconisent presque tous une réforme.

Contexte de la libéralisation.

Voulue par les bailleurs dans le cadre des plans d'ajustement structurel mis en place en Côte d'Ivoire, la libéralisation des filières café-cacao devient effective en 1999. Lors de la signature du programme triennal (1998-2001) entre la Côte d'Ivoire et les institutions de Brettons Woods, il est convenu que la Côte d'Ivoire doit bénéficier de 1200 milliards de FCFA mais à certaines conditions dont la première est l'accélération du processus de libéralisation de la filière café-cacao. C'est cette condition qui est le principal point d'achoppement entre les deux parties. Etape importante de ce processus, début 1999, la Caisse de de stabilisation et de soutien des prix et des produits agricoles (Caistab) devient société d'économie mixte et perd son rôle régulateur. Elle jouait jusqu'à alors un rôle central, puisqu'elle était chargée en début de chaque campagne de fixer "un prix garanti au producteur identique sur l'ensemble du territoire et contrôlait la commercialisation extérieure des produits à travers la distribution de quotas d'exportation aux exportateurs extérieurs. L'ensemble des coûts et des marges de commercialisation depuis le prix d'achat bord champ au producteur jusqu'au prix garanti à l'exportateur, étaient fixés par un barème. La Caisse percevait un

prélèvement variable égal à la différence entre le prix de réalisation à l'exportation et le coût de revient CAF fixé dans le barème". Sa disparition marque la fin pour le pouvoir politique d'un quelconque accès direct aux ressources agricoles du pays. Elle symbolise aussi la fin d'un système mis en place dès l'indépendance et qui a accompagné tout le processus de développement du pays. Ses répercussions touchent directement la sphère étatique. "Le complexe café-cacao avait l'immense avantage d'être largement enchâssé dans l'histoire économique et sociale de la Côte d'Ivoire et d'intégrer directement, même si la répartition des ressources était très inégalitaire, près du tiers de la population du pays". Aussi, au regard des intérêts en jeu, les exportateurs, réunis dans un Groupement des exportateurs de café-cacao (Gepex), vont suivre de près cette libéralisation. Il s'avère en effet, au bout de huit ans, que la transparence revendiquée initialement n'est toujours pas au rendez-vous, au grand dam des institutions internationales.

Focus : Ces usines qui mettent à mal l'image du pays

Le moins que l'on puisse dire, c'est que tout est mélangé dans la filière café-cacao. Et à cause de cette filière ou de certains de ces dirigeants, l'image de la Côte d'Ivoire qui avait déjà été sérieusement entachée risque de l'être encore davantage. L'usine acquise théoriquement par le FRC depuis, met à mal la crédibilité de la République ivoirienne dont les plus hautes instances auraient été partie prenante avant d'être roulées dans la farine. Du moins, à en croire les informations que nous recoupons de différentes sources. Pendant plus de deux ans, les associés du FRC qui détiennent toujours 20% des parts ont engagé avec l'aide de l'Etat de New York des dépenses de réhabilitation de l'usine qui se chiffrent aujourd'hui à plusieurs milliards F CFA, sans percevoir un centime du FRC alors que les caisses de cette structure ont été débitées de la somme de 100 milliards pour le compte bancaire n° 061000227 de IC Trading, ouvert à

Wachovia Bank NA. et domicilié en Georgie, au 1933 Boulevard Meron Way
Lawrence ville.

Dès lors, le 7 septembre dernier, le Département d'Etat que dirige Condoleeza Rice a été informé par courrier à l'effet d'engager des poursuites judiciaires, notamment pour non respect des engagements contractés. Le partenaire américain du FRC souhaite non seulement que le Département d'Etat américain suspende les négociations avec la Côte d'Ivoire sur l'African Growth and Opportunity Act (AGOA) mais que la Banque mondiale et le FMI qui sont engagés dans un programme post-conflit avec le Côte d'Ivoire regardent de plus près ce dossier. Et qu'à la limite, ils envisagent des mesures "coercitives". Il ne faut pas perdre de vue que depuis les accords de Bretton Woods en 1944, la Banque mondiale est l'affaire des Américains qui en sont du reste les principaux pourvoyeurs

Selon nos sources, Aujourd'hui, cette usine est un désastre. Quatre ans après sa création, elle n'a produit aucune plaquette de chocolat. Il y a seulement 5 employés sur un total de 87 l'année dernière. Pour non respect des délais de paiement, cette société est actuellement poursuivie par des créiteurs. (Ussugar; Mossis Productive Services; Fulton Cogeneration Associates LP et d'autres. Au-delà de ses aspects juridico-diplomatiques, cette situation est surtout symptomatique des dysfonctionnements qui caractérisent la filière café-cacao depuis la libéralisation où rien ou presque ne se fait comme il se devrait. Les structures outrepassent leurs compétences, se marchent dessus et fonctionnent selon leur bon vouloir sans qu'aucune autre structure puisse les arrêter ou vérifier la conformité des opérations.

Repères Cacao.

Il a été introduit en Côte d'Ivoire depuis 1888 à Aboisso par Verdier et Bretignierds.

Indicateurs. Le cacao représente près de 10% du PIB et 40% des exportations, soit 789 milliards de FCFA de recettes en 1998.sssscord. La production est passée de 725 393 tonnes en 1990 à 1 400 000 tonnes en 2002, faisant de la Côte d'Ivoire le premier producteur mondial. Cette performance est réalisée par environ 600.000 chefs d'exploitation qui animent l'appareil de production, faisant ainsi vivre environ 6.000.000 de personnes des revenus du cacao. FASR. La Facilité d'ajustement structurelle renforcée (FASR) a conduit à la libéralisation complète de la filière le 19 octobre 1998 pour le café et le 12 août 1999 pour le cacao.

Caistab. Depuis 1964, la filière était régulée par une Caisse de stabilisation et de soutien des prix agricoles (Caistab).

KONE OUNGALO

Exclusivité – Scandale dans la filière café-cacao en Côte d’Ivoire, Plus de 600 Milliards FCFA détournés, 8 Milliards FCFA saisis dans un compte d’Henri Amouzou

jeudi 10 juillet 2008 – Par connexionivoirienne.net



Plus de 600 Milliards FCFA détournés, 8 Milliards FCFA saisis dans un compte d’Henri Amouzou

L’opération «mains propres» lancée depuis quelques semaines en Côte d’Ivoire pour déceler la corruption et les malversations dans la filière café-cacao a commencé à livrer ses secrets. Les premiers résultats des enquêtes révèlent un «gros trou» de plusieurs centaines de milliards de FCF, et des comptes personnels mis sous séquestre judiciaire. Les mis en examen risquent jusqu’à vingt ans de prison.

Par Gbansé Douadé Alexis

La lumière est progressivement en train d’être faite sur l’ampleur des malversations financières opérées dans la filière café-cacao en Côte d’Ivoire. Malgré la loi de l’omerta due au secret de l’instruction judiciaire, on apprend de sources proches du dossier que le montant global des sommes détournées et placées dans des banques en Europe, notamment en Suisse, s’élève à plus de 600

milliards de FCFA. Les sources révèlent que 8 milliards de FCFA ont été saisis dans un compte ouvert au nom (propre) d'Henri Kassi Amouzou, président du Conseil de gestion du Fonds de développement et de promotion des activités de café-cacao (FDPCC), et domicilié à la Standard Chartered Banque, à Abidjan. Cette preuve matérielle a été versée au dossier de l'instruction, tout comme les autres preuves relatives aux nombreuses et importantes fuites de capitaux placés dans des banques et sur des places boursières européennes et américaines.

Louis Michel met la «puce à l'oreille» de Soro Guillaume

Lors de sa récente tournée en Europe (Rome-Bruxelles-Paris), du 2 au 10 juin dernier, pour mobiliser des ressources auprès de la communauté internationale en vue du financement des élections en Côte d'Ivoire - la présidentielle est normalement prévue pour le 30 novembre - le Premier ministre ivoirien Soro Kigbafori Guillaume rencontre Louis Michel, le Commissaire européen chargé de l'aide au développement. Au cours de leur entretien, Louis Michel fait une révélation renversante à Soro Guillaume : *«Monsieur le Premier ministre, vous êtes à la recherche de 200 milliards de FCFA pour organiser des élections dans votre pays, alors que les structures qui gèrent le café et le cacao chez vous (BCC, FDPCC, FRC, ARCC, etc.) disposent de plus de 600 milliards de FCFA dans des comptes et sur des places boursières occidentales. Pourquoi ne pas leur demander de mettre cet argent à votre disposition pour la sortie de crise ?»*, a interrogé le Commissaire européen. Soro Guillaume tombe des nues ! Le chef du gouvernement ivoirien rentre donc bredouille de sa mission de bons offices auprès des bailleurs de fonds internationaux. Ce qui apparaissait jusque-là comme de malveillantes rumeurs vient de se confirmer : il y a eu des détournements massifs dans la filière café-cacao, et tout le monde le sait. C'est la raison pour laquelle la communauté internationale rechigne à délier la bourse pour l'organisation des élections en Côte d'Ivoire. Dès son retour à Abidjan, Soro Guillaume rend compte au président Laurent Gbagbo de sa mission en

Europe, et surtout de ses échanges avec le Commissaire européen chargé de l'aide au développement, notamment le chapitre des révélations de Louis Michel. Le chef de l'Etat ivoirien est sidéré. «*Tant que ça ?*», s'emporte Laurent Gbagbo. Entre temps, un rapport confidentiel de l'ONG américaine Global Witness commandité par la «*Maison Blanche*» est sans appel : outre le travail des enfants dans les plantations ivoiriennes de café et de cacao, des sommes faramineuses ont été détournées par les gestionnaires de ce qui est considéré comme les «*deux mamelles*» de l'économie ivoirienne. Les Etats-Unis qui consomment 2/3 du cacao ivoirien mettent la pression sur le gouvernement ivoirien afin que toute la lumière soit faite sur ces prétendues malversations. Gbagbo a le dos au mur. Le président ivoirien prend le temps de vérifier ces informations accablantes et convoque illico presto tous les barons de la filière café-cacao : Henri Kassi Amouzou (FDPCC), Tapé Doh (Bourse du café-cacao, BCC), Angeline Kili et Kouakou Firmin (Fonds de régulation café-cacao, FRC), Jean-Claude Bayou (Fonds de garantie des coopératives de café-cacao, FGCCC), Placide Zoungrana (ARCC) et tous les autres responsables de la filière. Le chef de l'Etat ivoirien leur rappelle ses propos tenus en 2005 lors d'une exposition sur le café et le cacao («*l'argent n'aime pas le bruit*»), et leur demande si les allégations de détournements de fonds dans la filière sont avérées. Tous nient en bloc et affirment être blancs comme neige. Le président Laurent Gbagbo leur annonce alors que la justice s'est saisie du dossier et qu'une enquête imminente sera ouverte pour situer les responsabilités. C'était à la mi-mai 2008, environ un mois avant le début des poursuites judiciaires.

Les planteurs portent plainte contre leurs représentants

A partir de ce moment, les choses s'accélérent et ce que les responsables du FDPCC, BCC, FGCCC, FRC, ARCC et autres («*CC*») ignorent, c'est que ce sont leurs propres mandants qui sont à l'origine de cette opération baptisée «*mains propres*» dans la filière café-cacao. En effet, les vrais producteurs ne

sont pas contents de la gestion de leurs représentants. Depuis 2005-2006, les doyens et richissimes planteurs Sansan Kouaho et Yao Fils (Niablé), Bléoué Aka (Aboisso), Boa Bonzou (Abengourou) et autres se plaignent régulièrement auprès du chef de l'Etat de la manière cavalière dont leurs ressources communes sont gérées par leurs mandataires, qui étalent de façon ostentatoire leurs nouvelles richesses (plusieurs 4X4 de luxe, châteaux, mariages et funérailles en grandes pompes, largesses et libéralités, etc.), font des dépenses colossales et effectuent plusieurs acquisitions d'entreprises et d'usines sans leur rendre compte à la base. Puis vint l'affaire de l'achat de l'usine de Fulton, aux Etats-Unis, qui tourne au vinaigre. Les planteurs demandent des comptes aux mis en cause et, devant leur mépris et refus de s'expliquer, menacent de porter l'affaire devant les tribunaux. Ils en parlent au président Laurent Gbagbo qui leur donne le feu vert. Les planteurs, avec à leur tête les dignitaires ci-dessus cités, saisissent alors leurs avocats et portent plainte pour des faits de «*détournement de fonds, abus de biens sociaux, escroquerie, faux et usage de faux en écriture privée de banque ou de commerce*» auprès du Procureur de la République de Côte d'Ivoire, Raymond Tchimou. Mais avant, les plaignants prennent le soin de rassembler des preuves tangibles de malversations financières, de corruptions, d'escroqueries et de détournements de deniers publics. Puis, la justice ivoirienne se met en branle, et l'étau se referme un à un sur Amouzou, Tapé Doh, Kili, Kouakou Firmin et autres, ainsi que leurs premiers collaborateurs. Même Placide Zoungrana, PCA de l'Autorité de régulation du café-cacao (ARCC) qui assurait les prélèvements des taxes sur le café-cacao (DUS : droit unique de sortie) pour le compte de l'Etat de Côte d'Ivoire et qui, de ce fait, se croyait intouchable, a été pris dans les mailles du filet de la justice. Dans leurs investigations, les enquêteurs découvrent que la plupart des structures qui opèrent dans le café-cacao, à l'image du FDPCC, n'ont aucune existence légale.

Ce que risquent les inculpés

Selon plusieurs avocats consultés sur le dossier, toutes les personnes incarcérées à la MACA (Maison d'arrêt et de correction d'Abidjan) pour les besoins de l'enquête risquent gros. «*Les faits qui leur sont reprochés sont suffisamment graves. S'ils sont avérés, Tapé Doh, Amouzou et les autres peuvent encourir jusqu'à vingt ans de prison ferme*», a laissé entendre un membre du Barreau de Côte d'Ivoire. Dans la foulée, la justice ivoirienne s'est également lancée aux trousseaux des conseils juridiques de certains responsables de la filière. De sources proches du dossier, on apprend que, très bientôt, les avocats de Henri Amouzou et de certains barons de la filière, dont Maître Silvère Koyo, seront entendus par le juge d'instruction en charge de l'enquête. Il est reproché à ces différents conseils d'avoir empoché la bagatelle de plus de 2 milliards de FCFA dans des transactions peu amènes.

Gbansé Douadé Alexis

CORRUPTION-COTE D'IVOIRE: IPS

**Opération "mains propres" dans la filière café-cacao
Fulgence Zamblé**

ABIDJAN, 21 juin (IPS) - Le président du conseil de gestion du Fonds de développement des producteurs de café-cacao, Henri Amouzou et deux de ses collaborateurs ont passé leur deuxième nuit jeudi en prison à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Le même jour, Lucien Tapé, responsable du conseil de gestion de la Bourse de café-cacao y passait sa première nuit.

Selon le procureur de la République, Raymond Tchimou, ces personnes ont été arrêtées pour "détournement de fonds, abus de confiance, abus de biens sociaux, escroquerie, faux et usage de faux en écriture privée de banque ou de commerce" dans la filière café-cacao. Une vingtaine d'autres personnes ont été inculpées et pourraient connaître le même sort, a-t-il ajouté devant des journalistes.

Les poursuites judiciaires contre les principaux acteurs de la filière café-cacao interviennent quelques jours après la décision du chef de l'Etat ivoirien, Laurent Gbagbo de mener une vaste croisade contre la corruption, les détournements de fonds et le racket dans ce pays d'Afrique de l'ouest.

"Les faits reprochés aux mis en cause sont d'une extrême gravité", indique à IPS, François Amon, avocat à Abidjan, la capitale économique ivoirienne. "Dans cette affaire, l'on ne retrouve pas de traces d'importantes sommes d'argent sorties des structures de gestion. Si les faits reprochés aux inculpés sont avérés, la condamnation ne tardera pas lors du procès", affirme-t-il.

Interdits de plaider au moment de l'arrestation de leurs clients, les avocats des

mis en cause n'ont fait, pour l'instant, aucune déclaration publique.

Honorant une promesse de campagne alors qu'il était dans l'opposition, le président Gbagbo avait décidé de libéraliser la filière café-cacao, au lendemain de son élection en octobre 2000. Il avait accordé aux producteurs le droit de gestion afin que ceux-ci jouissent directement du "fruit de leurs efforts".

Mais, une pléthore de structures de gestion a été mise sur pied par les producteurs, notamment le Fonds de développement café-cacao (FDPCC), le Fonds de régulation café-cacao (FRC), la Bourse café-cacao (BCC)... en majorité dirigée par des personnes proches du pouvoir en place.

Six ans après, les producteurs commençaient à contester la "mauvaise" gestion de leurs structures. En 2006, 100 milliards de francs CFA (environ 238 millions de dollars) avaient été détournés, alors que cet argent devait servir à l'achat d'une usine de chocolat à Fulton, aux Etats-Unis, selon un audit réalisé en octobre 2007 dans la filière, à la demande du chef de l'Etat et dont les conclusions ont été déposées récemment.

Alors, plusieurs manifestations avaient eu lieu dans les zones productrices de café et de cacao, marquées par la mise à feu de plusieurs tonnes de cacao et de café par certains producteurs pour exprimer leur mécontentement. Pendant ce temps, d'autres producteurs écoulaient leurs récoltes vers des pays voisins comme le Ghana et le Mali, à cause de la mauvaise gestion des structures qui ne leur assurait pas un bon revenu, et de la chute du prix d'achat.

"La Côte d'Ivoire était menacée de perdre sa place de premier producteur mondial de cacao", explique Marc Saumon, expert européen en négoce, en poste à Abidjan depuis trois ans. "Il était de plus en constaté une forte production des

pays voisins, dont certains n'étaient pas producteurs de ce cacao", ajoute-t-il à IPS. "L'assainissement dans le milieu est nécessaire pour permettre aux populations de bénéficier des revenus de cette filière".

Selon les statistiques disponibles à la BCC, la Côte d'Ivoire a produit 1,1 million de tonnes de cacao en 2006, contre 1,4 million de tonnes en 2002, soit une baisse de 300.000 tonnes. En 2007, le pays a produit 950.000 tonnes.

Mais pour Afissa Bamba, avocate à la retraite, "l'Etat pourrait se retrouver dans un dilemme dans cette affaire. Au plus fort de la crise, l'argent de cette filière a servi à l'achat d'armes pour l'armée régulière. Ce sont des faits qui ont été clamés haut et fort dans les médias. Si cet élément est ajouté au dossier, nous aurons un cocktail explosif", soutient-elle devant IPS.

"Je dirais même que le président Gbagbo joue quelque peu sa crédibilité et son avenir politique", affirme à IPS, Hervé N'Kamé, un analyste politique. "Depuis son avènement (au pouvoir), la société (ivoirienne) a connu un développement de magouilles et de malversations par des personnes très proches de lui. S'il (Gbagbo) décide de les combattre, cela peut l'impliquer et l'emporter aussi, en dépit de sa bonne volonté", souligne N'Kamé à IPS.

"En quelques années", explique N'Kamé, "l'on a découvert de nouveaux-riches qui se construisaient des châteaux ou s'offraient des voitures de luxe. C'était devenu frustrant pour le peuple".

Michel Yobouët, coordonnateur national de l'organisation non gouvernementale de lutte contre la corruption 'Publiez ce que vous payez', salue l'opération "mains propres" dans la filière café-cacao. "Alors que ces revenus doivent servir à réduire la paupérisation de la population, ce sont des individus qui en profitaient

seuls", déplore-t-il à IPS. Selon lui, la population a le droit de "savoir à quelles fins a servi l'argent du café et du cacao détourné, et que justice soit faite pour punir les coupables".

Première productrice mondiale de cacao, la Côte d'Ivoire dispose d'une filière café-cacao qui représente, à elle seule, près de 10 pour cent de son produit intérieur brut (PIB) et 40 pour cent de ses exportations.

La Côte d'Ivoire est divisée en deux par une rébellion armée qui occupe la moitié nord du pays. Depuis le 19 septembre 2002, des ex-soldats de l'armée régulière estiment avoir pris les armes pour lutter contre l'exclusion présumée des populations de cette partie du pays. Après plus de cinq ans de conflit, le pays semble amorcer une marche vers la tenue d'une élection présidentielle fixée au 30 novembre de cette année.



2008-06-26 12:06

Débarrasser la filière café-cacao de ses brebis galeuses. C'est ce qu'a décidé de faire le président Laurent Gbagbo ces derniers jours. Pas un seul jour ne passe actuellement sans que la tristement célèbre Maison d'arrêt et de Correction d'Abidjan n'enregistre parmi ses nouveaux pensionnaires un baron de la filière. De Tapé Do Lucien à Henri Amouzou en passant par Angeline Kili, tous croupissent en ce moment dans le sous-sol d'Abidjan. Accusés de fraude et de détournement.

En attendant que cette affaire soit tirée au clair et que les responsabilités soient situées, il faut rappeler que les manquements reprochés à ces responsables dans leur gestion ont été quelque part encouragés par l'attitude des dirigeants actuels.

Qui ne se souvient pas de la collecte de 10 milliards faite par ces mêmes patrons au nom des producteurs pour l'achat des armes de guerre aux plus chaudes heures de la crise ivoirienne ? A cette période, le président de la Bourse du café et du cacao avait annoncé non sans un brin de fierté patriotique que cette « petite aide » était la contribution des planteurs à l'effort de guerre.

Une manne financière que se sont empressés d'utiliser le président Laurent Gbagbo et ses sécuocrates pour acheter les hélicoptères de guerre et autres Soukhoi. L'argent de la filière n'a pas servi qu'à se procurer les armes. Il a également permis d'entretenir la lutte patriotique.

Les fers de lance que sont le COJEP et la FESCI n'hésitaient pas à solliciter les responsables des différentes structures de la filière au vu et au su de tous. A ce sujet, le rappel de deux faits peuvent encore rafraîchir la mémoire de ceux qui feignent encore aujourd'hui d'être amnésiques.

La lettre du patron de l'ANAPROCI à un ponte du régime de la Refondation publiée par le défunt quotidien Le Front le 19 février 2006. Dans cette lettre, Henri Amouzou explique comment sous recommandation d'un baron du régime qu'il ne nomme pas, il a remis la bagatelle somme de 250 millions de F.CFA à Charles Blé Goudé, président de l'Alliance patriotique, pour les besoins de la cause.

Même si après les deux concernés ont essayé de noyer le poisson en collant au confrère un procès pour faux et usage de faux. Au début de la crise en 2003, sur demande de la FESCI, le PCA de la BCC, Tapé Do avait pris sur lui-même de payer la scolarité de milliers d'étudiants qui rechignaient à s'acquitter de leurs frais de scolarité suite à une augmentation.

Et cela sans que les autorités ne s'interrogent sur l'origine de cet argent gracieusement mis à la disposition des étudiants. Au niveau de la presse, un journal comme le défunt « Les Echos du matin » ont ouvertement reçu le soutien financier de la FRC de Angélique Kili. Or il est de notoriété que ce journal qui a fait long feu, était proche du régime de la Refondation.

En réalité, cet élan de générosité était une manière détournée de récompenser feu Kuyo Serge, secrétaire général de la FESCI d'alors et ses camarades qui ont très tôt pris fait et cause pour la République de Laurent Gbagbo.

A l'heure des comptes, le président Laurent Gbagbo est donc mal fondé à poursuivre Henri Kassi Amouzou, Tapé Do Lucien, Angéline Kili et les autres. Au contraire, il devrait plutôt garder le profil bas. Pour la simple raison que l'argent du cacao et du café a largement servi à sauver son régime.

Jean-Claude Coulibaly Le Patriote

Assainissement de la filière café-cacao en Côte d'Ivoire : Pourquoi maintenant ?

lundi 23 juin 2008



Le président Gbagbo a entrepris d'assainir la filière café-cacao en envoyant ses principaux dirigeants devant les tribunaux. Sans aller jusqu'à mettre en doute la sincérité du chef de l'Etat ivoirien, on peut tout de même se demander pourquoi avoir attendu maintenant pour finalement se décider à sacrifier quelques fidèles de haute facture. Jusqu'où pourra aller cette oeuvre de salubrité publique ?

Il y a belle lurette que se plaignent les planteurs et tous ceux qui se situent dans la chaîne de production du café et du cacao. La plupart estiment être les laissés-pour-compte d'une filière dont on a toujours su pourtant qu'elle "rapporte gros", pour en emprunter aux termes de la loterie nationale.

Des superprofits, la production et l'exportation du café et du cacao engendreront encore pendant longtemps. Les Occidentaux, on le sait, sont friands de ces produits dont l'odeur et surtout la saveur sur les papilles gustatives ne peuvent laisser indifférent. L'industrie de transformation n'a d'ailleurs cessé de lancer sur le marché des produits dérivés, lesquels confirment que le café sous toutes ses variantes, et le chocolat tiré du cacao,

demeureront encore pour un certain temps des produits fort prisés de tous. Aussi admet-on difficilement que la **filière** souffre de certains manquements, et c'est peu dire.

La **filière café-cacao** demeure un secteur des plus sensibles de l'économie ivoirienne. Des décennies durant, feu le président Houphouët-Boigny, à l'origine du développement de la **filière**, avait lutté pour qu'elle serve autant de vache à lait que de locomotive pour les autres secteurs d'activité. Sous son long règne, la **filière** a donc connu une prospérité en dépit des caprices du marché international.

Mais on le sait, la succession est pénible à gérer, particulièrement en Afrique. En la matière, nos hommes politiques sont passés maîtres **dans** l'art de dilapider les moindres ressources léguées par le prédécesseur. Cela, sans que des dispositions aient été prises pour pallier les inconvénients d'une gestion hasardeuse, encore moins épargner et réinvestir de manière à garantir la survie des générations futures. Il est donc compréhensible que le président Gbagbo en fasse une vive préoccupation. Même si cela vient sur le tard.

Par ailleurs, la **Côte d'Ivoire** a les missions d'évaluation du Fonds monétaire international (FMI) aux trousses. Le président Gbagbo pourrait alors faire d'une pierre deux coups : écartier les brebis galeuses qui ternissent l'image de son régime au sein de l'électorat, et faire preuve de sérieux devant les institutions de Bretton Woods dont les dollars ne seront jamais de trop à la veille d'une présidentielle fort attendue.

Durant ces élections qui s'annoncent, pour une des rares fois, le dernier mot devra revenir réellement à l'électeur ivoirien. Celui-ci, après les épisodes tumultueux de la guerre fratricide ayant coupé le pays en deux, se fait courtiser à qui mieux mieux par la classe politique. Quels qu'ils soient, les candidats, toutes

tendances confondues, semblent avoir enfin compris que c'est de l'urne que viendra la solution car seul le peuple détient la vérité.

En cherchant à mettre de l'ordre dans la filière, le président Gbagbo voudrait peut-être s'attirer les faveurs d'un électorat acquis à la cause du café et du cacao. On le devine, cet électorat constitue une base-arrière pour le PDCI-RDA autant que pour le RDR, partis qui se réclament des idéaux du "Vieux".

Mais, que son souci d'assainir la filière café-cacao trahisse des relents électoralistes ou pas, il faut reconnaître au président Gbagbo le mérite d'avoir opté pour la bonne cause. Trop longtemps, la filière café-cacao a alimenté de manière suspecte les comptes en banque de certains individus. En choisissant de s'attaquer au monstre, le chef de l'Etat ivoirien ne doit donc pas oublier que l'hydre a plusieurs têtes. Il lui faudra aller encore plus en profondeur, surtout à la veille de la mise en place de nouvelles institutions républicaines.

Ceux qui ont le plus profité de cette filière "nourricière", sont a priori des proches du régime, celui-ci en ayant fait rapidement sa "chose" dès son avènement. Autant dire que le régime du FPI n'agit pas de gaieté de coeur. Toutefois, il faut savoir faire place nette. Laurent Koudou Gbagbo n'a pas hésité à s'y atteler. Il faut espérer que la mesure ne sera ni ponctuelle, ni limitée à la filière café-cacao. Pourquoi ne pas souhaiter que des développements ultérieurs conduisent jusqu'aux assassins de Guy André Kiefer et des commanditaires de cet acte ignoble ?

En attendant, cette affaire de la filière permet au président Gbagbo d'engranger des points à quelques mois des échéances électorales. De plus en plus, ses conseillers le font apparaître comme le messie que la Côte d'Ivoire attendait suite à la disparition du "Vieux". Mais qu'on ne s'y trompe point : tout le monde a profité de la filière café-cacao. Surtout durant la guerre. Personne n'a donc

réellement intérêt à faire pression pour que les enquêtes aillent très loin. C'est dire que pour les conjurés, le silence vaut son pesant d'or.

En fait, avec ces dernières prises de décisions, ces tentatives de mises en ordre, on peut dire que la campagne a véritablement commencé pour le chef de l'Etat ivoirien. Gbagbo voudrait peut-être se conformer aux normes européennes. L'occasion est donc belle pour entreprendre la moralisation des autres filières, de même que la haute fonction publique qui est pourrie. Les autorités ivoiriennes actuelles le pourront-elles vraiment ? L'avenir nous le dira.

"Le Pays"

L'Afrique et ses matières premières

Tempête sur le cacao de Côte d'Ivoire

Mai 2006. La Côte d'Ivoire reçoit une nouvelle mission du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale. Comme depuis vingt-cinq ans, il s'agit du remboursement de la dette, mais aussi du Crédit d'urgence de relance économique (CURE). Avec le FMI, un programme d'urgence postconflit est également en discussion (1). Parmi les conditions posées par les bailleurs de fonds, figure la réforme de la filière café-cacao. Premier produit d'exportation et principale source de devises, le cacao fait vivre environ 6 millions d'Ivoiriens, soit plus d'un tiers de la population. Il représente 40 % de la production mondiale.

Le cacao se trouve ainsi au centre d'une agriculture exportatrice qui constitue la clé de voûte de l'économie nationale depuis l'indépendance en 1960. Jusqu'à la fin des années 1970, les cours mondiaux sont au zénith et l'Etat engrange des bénéfices importants. Il dispose d'une machine bien rodée : la Caisse de stabilisation (Caistab) des prix du cacao et du café qui fixe les prix d'achat aux planteurs, délivre les autorisations aux exportateurs et prélève les taxes. La Caistab compense la baisse éventuelle des cours auprès des exportateurs et continue à payer le prix garanti aux planteurs. Le pays de l'éléphant est alors présenté comme un modèle de performance économique et de stabilité politique sur le continent africain.

Le cacao alimente un système clientéliste « éclairé » où la rente profite au plus grand nombre et fait partie intégrante du « miracle ivoirien » des vingt premières années de l'indépendance. En effet, en plus de financer les principales infrastructures du pays, l'argent du cacao est largement distribué selon des règles tacites d'équilibre politique, catégoriel, régional et ethnique. Les partisans

du parti unique sont récompensés, les opposants encouragés à calmer leurs ardeurs, les tensions naissantes contrôlées dès leur apparition (2).

Mais l'âge d'or ne dure pas. Dépendante de sa spécialisation primaire et de sa quasi-monoculture, la Côte d'Ivoire est frappée de plein fouet par les bouleversements des marchés internationaux des produits de base dans les années 1980 : dérégulation, émergence de groupes privés d'envergure mondiale, arrivée de nouveaux concurrents asiatiques (l'Indonésie et la Malaisie) (3). Lorsque les cours chutent brutalement en 1985, le système cacao s'écroule et précipite la déroute de l'économie ivoirienne, déjà entamée en 1981. A l'époque, la Côte d'Ivoire, incapable de payer ses dettes renchériées par l'appréciation du dollar et la hausse des taux d'intérêt, s'était vue contrainte d'appliquer les premiers plans d'ajustement structurel (PAS) des institutions de Bretton Woods.

En 1988, la « guerre du cacao » menée par Félix Houphouët-Boigny pour faire monter les cours se révèle un échec, malgré le soutien français (4). En 1989, à bout de souffle, sous la pression des bailleurs de fonds et lâché par Paris, le « pays des cabosses » finit par accepter le dernier volet des PAS, qui comporte enfin la libéralisation de sa filière stratégique. Cette dernière prendra une décennie et s'achèvera officiellement en août 1999, lorsque, quelques mois seulement avant le « coup d'Etat de Noël (5) », la Caistab, bête noire des financiers internationaux, disparaît définitivement.

Après le démantèlement de la Caistab, les producteurs devaient recevoir une plus grande part du prix mondial. Cependant, la disparition de la caisse met aussi fin à l'échelonnement des ventes qu'elle organisait afin de réguler le marché. Les négociants des grandes sociétés choisiront désormais le meilleur moment pour acheter et dicteront ainsi leurs prix aux exportateurs, et les exportateurs aux intermédiaires (traitants, pisteurs) (6). Il ne reste aux planteurs, au bout de la chaîne, qu'à accepter le prix proposé. Un an après la disparition de

la Caïstab, les paysans perçoivent à peine 250 francs CFA (38 centimes d'euro) par kilo de cacao vendu, soit deux fois moins que l'année précédente. Leurs revenus, déjà réduits par la baisse du prix garanti, fondent comme neige au soleil. Lorsqu'en 2002 les rebelles menacent de prendre le port de San Pedro, les cours remontent de nouveau, atteignant jusqu'à 2 345 dollars la tonne. Mais la hausse est de courte durée. La rébellion est rapidement contenue dans le Nord, loin de la principale « boucle du cacao ». Au final, depuis les années du « miracle », le prix d'achat en brousse a été divisé par deux.

Quant aux exportateurs locaux, ils ne sont pas mieux armés face aux grands groupes de taille mondiale qui prennent pied sur le marché ivoirien du cacao, autrefois dominé par des entreprises françaises. La libéralisation donne le coup d'envoi à l'arrivée de deux géants mondiaux de l'agro-alimentaire, la société américano-hollandaise Cargill et l'américaine Archer Daniels Midland (ADM). Avec la suisse Barry Callebaut, elles sont désormais les principaux opérateurs étrangers. Leurs moyens et leurs pratiques, comme l'achat du cacao en brousse au-dessus du prix mondial, laissent vite les concurrents locaux à bout de souffle, d'autant plus que les banques, principalement françaises, hésitent à prêter aux entreprises exportatrices locales en l'absence d'un organisme capable de garantir les livraisons et donc le remboursement des prêts. Privés d'accès au crédit, les acteurs ivoiriens disparaissent. Ainsi, la Sifca, principal exportateur ivoirien dans les années 1990, cède sa branche café-cacao à ADM dès 2000.

L'épuisement de la rente du cacao prive l'Etat ivoirien de son principal levier de régulation sociale. Ce bouleversement explique, entre autres facteurs, l'apparition de la notion d'« ivoirité (7) », utilisée par le président Henri Konan Bédié, puis par son successeur Laurent Gbagbo pour fédérer les populations du Sud, en lieu et place des rétributions matérielles et de la promesse d'ascension sociale qui, au temps de Houphouët-Boigny, garantissaient la cohésion du fragile « melting-pot » ivoirien (8). Cependant, en dépit de la crise politique qui

depuis septembre 2002, le cacao représente toujours en moyenne 40 % de l'offre mondiale annuelle et continue à fournir près de la moitié des recettes fiscales à l'Etat.

Un nouveau dispositif de contrôle, plus conforme aux souhaits des bailleurs de fonds internationaux, a été mis en place. Ainsi, à part l'Autorité de régulation du café et du cacao (ARCC, société publique chargée de veiller au respect des règles de concurrence et de délivrer les agréments aux exportateurs), toutes les structures qui gèrent la filière relèvent du droit privé : la Bourse du café et du cacao (BCC), le Fonds de régulation et de contrôle (FRC), le Fonds de développement et de promotion des producteurs de café et cacao (Fdpc), le Fonds de garantie des coopératives café-cacao (Fgccc) ainsi que l'Association nationale des producteurs de café-cacao de Côte d'Ivoire (Anaproci), qui regroupe les représentants des planteurs.

Cette multiplication d'organismes suscite toutefois la méfiance des institutions de Bretton Woods. En 2006, un rapport commandé par l'Union européenne fait état d'« *un système institutionnel illégal* » financé par les fonds publics (9). En effet, les prélèvements se multiplient, ainsi que les effectifs des nouveaux organismes. Les frais de fonctionnement des trois structures principales, ARCC, BCC et FRC, seraient même trois fois supérieurs au budget de la Caistab.

Les planteurs, quant à eux, perçoivent moins pour chaque kilo de cacao vendu que ne leur coûtent les diverses taxes cumulées. Ils ne voient pas non plus la couleur des fonds destinés à soutenir leurs revenus, comme la « réserve de prudence » gérée par le FRC. Et pour cause. L'argent réservé aux paysans a été affecté à d'autres priorités : 9 milliards de francs CFA (1,3 million d'euros) ont payé l'acquisition d'une usine de broyage aux Etats-Unis, 30 autres milliards (4,5 millions d'euros) ont été consacrés au réarmement des Forces armées

nationales de Côte d'Ivoire (Fanci), ces chiffres n'expliquant qu'une partie des détournements constatés.

Las de voir leurs économies partir en fumée, les producteurs feront grève et bloqueront la production en septembre 2004. Sous la pression internationale, le président Gbagbo sera alors contraint de couper dans les budgets de plusieurs structures. A la suite d'un gel des crédits du FMI et de la Banque mondiale en juin 2004, M. Gbagbo avait déjà dû instaurer un comité de pilotage et de suivi, destiné à améliorer la gestion de la filière. Aucune proposition de ce comité n'a encore été rendue publique. En attendant, pour vendre au meilleur prix et éviter les rackets sur les routes, de plus en plus de producteurs ivoiriens s'en vont écouler clandestinement leurs récoltes au Ghana voisin. Pour la campagne 2003-2004, cette contrebande représenterait un manque à gagner de 100 milliards de francs CFA (152 millions d'euros) pour la Côte d'Ivoire.

ANNA BEDNIK.

GREVE DES PRODUCTEURS DE CACAO EN COTE D'IVOIRE 28 OCTOBRE 2006

Marie-Pier Riendeau - AFP

Le 16 octobre 2006, les planteurs de cacao de la Côte d'Ivoire ont déclenché une grève. Ils ont ainsi répondu à l'appel de l'ANAPROCI, syndicat réunissant la grande majorité des 600 000 producteurs de cacao ivoiriens(1). Le syndicat a « appelé à la grève pour dénoncer le nouveau prix d'achat de la fève, fixé à 400 francs CFA (0,61 euro) [0,86\$ canadien] le kilo, et réclamer un prix plus élevé de 600 FCFA/kg »(2). Le droit unique de sortie, une sorte de taxe, que les producteurs jugent trop élevée, et le non-financement par l'État des coopératives sont les deux autres causes de cette grève. Le 18 octobre, les producteurs ont annoncé la suspension de la grève jusqu'au 24 octobre pour laisser un peu de temps aux responsables du gouvernement afin de régler le problème.

Les dirigeants de l'ANAPROCI ont ainsi rencontré le président Laurent Gbagbo le 24 octobre dernier puis, trois jours plus tard, le ministre de l'Agriculture Amadou Gon Coulibaly. Lors de cette rencontre, plusieurs points litigieux ont été réglés, « notamment les financements des coopératives, du recensement des coopératives et des mesures de pérennisation de la cacaoculture ivoirienne »(3). Pour ce qui est des problèmes du prix d'achat de la fève et du droit unique de sortie, une nouvelle rencontre est prévue pour le 30 octobre avec le président Gbagbo. D'ici là, la grève est toujours suspendue(4).

La Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial de cacao. L'exportation de cette ressource et celle du café représente 20% du PIB total de ce pays d'Afrique. De plus, près de 6 millions d'Ivoiriens vivent directement ou indirectement de cette industrie, soit près de 40% de la population(5).

FILIÈRE CAFÉ-CACAO

>DE LA CAISTAB AUX STRUCTURES ACTUELLES

Une gestion mouvementée

L'économie ivoirienne est largement tributaire de la santé du café-cacao. C'est pourquoi depuis son indépendance, ce pays recherche un mécanisme pour une meilleure gestion de ce secteur. Ainsi de la CAISTAB, institution unique on est aujourd'hui à cinq structures. Décryptage de la gestion de ladite filière de la CAISTAB aux structures actuelles. Notre dossier.

Avec 40% de la production mondiale, le cacao représente pour la Côte d'Ivoire, premier producteur mondial, un bien national. Cette spéculation contribue à hauteur de 15% au produit intérieur brut (PIB) et 40% des exportations. Le secteur emploie directement 700.000 planteurs et fait vivre environ 8.000.000 de personnes, soit le tiers de la population. Outre le cacao, le café n'est pas non plus moins important. Même si la production a diminué drastiquement, il continue de constituer l'essence des revenus d'un grand nombre de planteurs et par ricochet de populations vivants dans ce pays. On le voit, le binôme café-cacao joue un rôle de premier plan dans l'économie ivoirienne. Mais, comme toute richesse, la gestion de ces produits n'est pas de tout



Félix Houphouët-Boigny, père de la Nation ivoirienne

repos. De la caisse de stabilisation (CAISTAB) au début de l'indépendance, à la mise sur pied des structures à partir de 2000, de multiples scandales des plus spectaculaires aux plus réels ont été relevés.

Dans ce dossier nous vous présentons l'histoire de la gestion de la filière phare de l'économie de la Côte d'Ivoire.

LA CAISTAB

La Côte d'Ivoire a obtenu son indépendance en 1960. En 1964, la caisse de stabilisation et de soutien des prix des produits agricoles (CAISTAB) est établie. Ses objectifs sont de commercialiser le café-cacao et de garantir un prix fixe aux planteurs à l'aide d'un système de vente anticipée. La caisse de stabilisation fixe les prix d'achat aux planteurs, délivre les autorisations aux exporta-



Laurent Gbagbo, 1er Président de la 11^e République

teurs et prélève les taxes. Elle compense la baisse éventuelle des cours auprès des exportateurs et continue à payer le prix garanti aux planteurs. En outre cette structure " contribue au budget de fonctionnement et au budget spécial pour l'investissement et l'équipement de l'Etat ". Jusqu'à la fin des années 1970 les cours mondiaux du cacao sont au zénith. L'Etat engrange des bénéfices importants grâce au dynamisme de la CAISTAB. Le pays est alors présenté comme un modèle de performance économique et de stabilité politique sur le continent africain. De grandes infrastructures sont réalisées grâce à l'argent du cacao et le plus grand nombre de la population profite des retombées du principal ingrédient du chocolat.

Mais l'âge d'or ne dure pas. Dépendante principalement du cacao, la Côte d'Ivoire est frappée de plein fouet par les bombardements des marchés internationaux des produits de base dans les années 1980 à travers l'arrivée de nouveaux concurrents asiatiques que sont l'Indonésie et la Malaisie. Conséquence, les cours chutes



brutalement en 1985. Le système cacao s'écroule et précipite la déroute de l'économie ivoirienne déjà entamée en 1981. A l'époque, le pays incapable de payer ses dettes renchérit par l'appréciation du dollar et la hausse des taux d'intérêts s'était vu contraint d'appliquer les premiers plans d'ajustement structurels (PAS) des institutions de Bretton Woods. En 1987, Félix Houphouët Boigny a déclaré " la guerre du cacao " imposant un embargo au cacao ivoirien pendant deux ans pour tenter de redresser les prix mondiaux. Mais cette tactique fut un échec. En 1989, le prix du cacao pour les producteurs avait baissé de plus de la moitié et la part du marché de la Côte d'Ivoire ne représentait que 20% de la production mondiale. La dette de l'Etat s'est envolée atteignant 15,1 milliards de dollars US en 1990 du fait des importantes dépenses publiques, d'un déficit budgétaire accru et d'une forte inflation. Un mécontentement social s'est manifesté lors des protestations d'oppositions et de grèves de syndicats.

A bout de souffle, sous la pression des bailleurs de fonds, le " pays des cabosses " finit par accepter le dernier volet des PAS, qui comporte enfin la libéralisation de sa filière stratégique. La libéralisation prendra une décennie et s'achèvera en Août 1999. La CAISTAB, bête noire des financiers internationaux disparaît définitivement. Elle est remplacée par un organe dans lequel l'Etat ne détenait qu'une participation mineure, la Nouvelle CAISTAB.

LA NOUVELLE CAISTAB

La nouvelle CAISTAB mise en route en remplacement de la CAISTAB avait pour rôle de veiller à la commercialisation du cacao. Résultats : les prix du cacao n'étaient plus stabilisés. Bien que l'un des objectifs de la libéralisation ait été d'améliorer les salaires des producteurs de cacao, les planteurs ont organisé leur première grève en Novembre 1999, désenchantés par la nouvelle CAISTAB et exigeant le rétablissement de l'ancien système de stabilisation des prix.

Le 24 Décembre 1999, une mutinerie de l'armée a dégénéré en coup d'Etat militaire qui a permis au Général Robert Guéi de prendre le pouvoir. En Mai 2000, le gouvernement Guéi a annoncé la liquidation de la Nouvelle CAISTAB.

LES STRUCTURES DE GESTION

En Août 2000 est entré en vigueur un décret sur la mission de l'Etat en matière de commercialisation du café-cacao. Ce décret envisageait la création de deux nouvelles structures chargées de régir les secteurs du commerce du café-cacao. Il s'agit de l'autorité de régulation du café-cacao (ARCC) et la bourse du café-cacao (BCC). L'ARCC a ensuite été mise en place en vertu d'un décret promulgué en début Octobre 2000. Peu de temps après toujours en Octobre, Laurent Gbagbo a été élu président. Son gouvernement a créé les quatre autres institutions de la filière en Juillet-Août 2001.

(Voir tableau P.5)

Dossier / Opération "mains propres" dans la filière café-cacao
*Les enjeux politiques pour Laurent Gbagbo
 et le FPI*



>> Angeline Kili, Jean Claude Bayou, Didier Gbogou, tous cadres du parti au pouvoir séjournent à la MACA.

Par
Robert Kra
 (krarobert@yahoo.fr)

En écrivant le 11 octobre 2007 au procureur de la République Raymond Tchimou à l'effet de diligenter une enquête dans la filière Café-Cacao, le président Laurent Gbagbo avait-il cerné tous les contours de cette action ? Difficile de répondre par l'affirmative même si le Chef de l'Etat annonce qu'il s'attaquera à d'autres secteurs publics dans son élan de moralisation de la vie publique. Par

contre, dans son propre camp, de l'avis de certains dignitaires du parti au pouvoir - le Front populaire ivoirien (FPI) - «l'on n'a jamais pensé qu'il irait jusque-là». C'est-à-dire franchir le rubicond permettant d'incarcérer des têtes fortes de la filière Café-Cacao dont la majorité milite au sein de son parti et fait partie de la direction. Du Fonds de Régulation Café-Cacao (FRC) à la Bourse du Café et du Cacao (BCC) et l'Autorité de Régulation et de Contrôle du Café-Cacao (ARCC), puis du Fonds de gestion du Café Cacao (FGCCC), ce sont en majorité des cadres de son propre camp, qui après leur inculpation par le procureur

de la République, ont été déferés à la Maison d'arrêt et de correction (MACA) par le doyen des juges d'instruction. Les motifs relevés dès le début par le procureur Tchimou sont «abus de confiance, abus de biens sociaux, escroquerie, détournement de deniers publics, infraction à la législation bancaire» dans la filière Café-Cacao. A la vérité, le numéro 1 ivoirien est peut-être le seul à avoir une lisibilité nette de cette opération «coup de balai dans le cacao» et qu'il annonce dans d'autres secteurs. Les analystes dans le microcosme politique ivoirien son depuis la mi-juin - début de la mise sous mandat de dépôt des barons de la filière - à leur méninge et tentent de comprendre les enjeux notamment au niveau politique. Surtout qu'à cette étape du processus de sortie de crise où il est de plus en plus question de préparation

des élections. De fait, l'opération «mains propres» est d'abord une réponse aux institutions de Britton Woods qui depuis toujours exigent une transparence dans le secteur du cacao qu'elles n'étaient pas encore parvenues à percer. La communauté internationale qui salue déjà cette croisade de moralisation de la vie publique du président Laurent Gbagbo est assurément le symbole de

plus les avantages qu'il pourrait en tirer. La confiance avec les bailleurs de fonds va connaître une ascension fulgurante au lendemain de cette opération. Face à l'opinion publique, le numéro 1 ivoirien apparaît blanc comme neige et les années de crise ne lui ont pas fait perdre les valeurs qu'il a toujours défendues avant son accession à la magistrature suprême. Peu importe ce que ça pourrait lui coûter dans sa famille politique. Le numéro 1 ivoirien comme acculé par ses opposants, satisfait ainsi à leur volonté ; eux qui ont toujours dénoncé l'enrichissement de son entourage. Tout en semant le trouble parmi ses adversaires.

Aussi, la croisade du président Laurent Gbagbo entamée dans la filière Café-Cacao - et qui est susceptible de s'étendre très prochainement au secteur des hydrocarbures - est une affaire d'Etat qui ne saurait se dérouler loin de la presse. Cette dernière s'y intéresse abondamment depuis lors ; et celle proche de l'opposition travaille au quotidien à retourner ces points cités plus haut contre l'initiateur de l'opération «mains propres». A l'instar des thèmes comme «le financement occulte, l'arnement, les pots de vins, etc.», le scandale dans la Cacao qui touche les portes

du régime en place est une question d'Etat, donc très sensible et ne se traite pas comme feu de paille. Même dans les pays les plus démocratiques au monde, notam-

ment en France ou encore aux Etats-Unis d'Amérique. «Il n'est donc plus étonnant que le procès livre ses secrets, même jusqu'après le mandat du président Laurent Gbagbo, instigateur de cette enquête», confie un juriste. La procédure peut évoluer de rebondissements en rebondissements jusqu'à ce que toutes les implications soient décelées. Comme on le dit, «un juge n'est pas un justicier mais il a la capacité de faire trembler les puissants». Ça peut

TABLE DES MATIERES

Sommaire	4
Avant Propos.....	5
Dédicace.....	7
Remerciements.....	8
Sigles et Abréviations	9
Tableaux, Cartes et Schémas.....	12
INTRODUCTION GENERALE	14
Chapitre I : Cadre théorique.....	20
1.1 Objet de recherche.....	20
1.2 Problématique : Hiatus des politiques de communication et leurs implications conceptuelles	28
1.2.1 Les questions de recherche	28
1.2.2 Les processus décisionnels et les systèmes d'information.....	29
1.2.3 L'adéquation entre les moyens de communication et le milieu rural.....	30
1.2.4 La sensibilisation et le changement de mentalité.....	33
1.2.5 La vulgarisation des missions des nouvelles structures de la filière café-cacao.....	33
1.2.6 La nécessité u regroupement des producteurs.....	35
1.3 Hypothèses de recherche.....	36
1.3.1 L'hypothèse de l'efficacité du circuit de l'information par les langues.....	36
1.3.2 L'hypothèse du changement de mentalité.....	37
1.3.3 L'hypothèse de la vulgarisation des prix du café et du cacao..	38
1.3.4 L'hypothèse de l'adéquation des canaux de communication et d'information.....	38
1.3.5 L'hypothèse du regroupement et de l'organisation des producteurs.....	38
1.4 Les objectifs de recherche.....	39
1.4.1 Objectif général.....	39
1.4.2 Les objectifs spécifiques.....	40
Chapitre II : Cadre méthodologique.....	41
2.1 Le terrain de recherche.....	41
2.2 La situation de la pauvreté en Côte d'Ivoire.....	44
2.2.1 Les causes de la pauvreté.....	44
2.2.2 Les causes démographiques et socio-culturelles.....	46

2.2.3 Les causes institutionnelles.....	47
2.2.4 Les causes diverses.....	48
2.3 Population, état et profil de la pauvreté dans la filière café-cacao.....	49
2.3.1 Situation géographique.....	49
2.3.2 Profil de la pauvreté en Côte d'Ivoire.....	49
2.3.3 Incidence de la pauvreté.....	54
2.3.4 L'extrême pauvreté et l'amplification des inégalités de revenus.....	54
2.3.5 Evolution de la pauvreté de 1985 à 2008.....	56
2.4 Caractéristiques socio-démographiques des pauvres.....	57
2.4.1 Condition de vie des ménages agricoles en milieu rural.....	59
2.4.2 Les sources d'énergie pour l'éclairage.....	60
2.4.3 L'approvisionnement en eau.....	62
2.4.4 Les équipements ménagers.....	63
2.4.5 La santé et le VIH/SIDA.....	64
2.4.6 Les infrastructures de base.....	66
2.5 Les méthodes d'enquête.....	68
2.5.1 La technique documentaire.....	68
2.5.2 Observation in situ.....	69
2.5.3 L'entretien.....	69
2.6 Méthodes d'analyse des données.....	70
2.6.1 Méthode historique ;.....	70
2.6.2 Méthode dialectique	71
2.6.3 Méthode fonctionnaliste	71
2.6.4 Méthode systémique.....	72
2.7 Les difficultés rencontrées.....	72
 PREMIERE PARTIE : Langues, communication et développement...	 74
Chapitre III : Communication pour le développement.....	76
3.1 Historique de la communication pour le développement.....	76
3.2 Théories de la communication pour le développement.....	85
3.3 Les modèles d'analyse en communication pour le développement.....	92
3.3.1 Le modèle intersectoriel.....	92
3.3.2 Le Modèle CAP (Connaissance, Aptitude et Pratique).....	93
3.3.3 Le modèle de la participation de l'audience.....	94
3.3.4 Le modèle Habermaseen.....	95
3.3.5 Le Marketing social.....	98
3.3.6 Le Processus P.....	99

Chapitre IV : Langues, littératie et développement.....	102
4.1 Littératie.....	102
4.1.1 L'écrit ou le langage.....	103
4.1.2 L'importance de la littératie.....	108
4.1.3 La littératie économique.....	109
4.1.4 La littératie financière.....	110
4.1.5 La littératie scientifique (innovation qualité).....	110
4.2 Notion de développement.....	111
4.2.1 Le développement exogène et les langues locales.....	114
4.2.2 Le développement endogène et les langues locales	116
4.3 Les théories d'analyse sociolinguistique.....	167
4.3.1 La théorie politique.....	118
4.3.2 La théorie sociologique.....	119
4.3.3 La théorie interactionniste.....	120
4.3.4 La théorie culturelle.....	122
4.3.5 L'approche géographique.....	123
4.3.6 La théorie écologique.....	123
4.3.7 La théorie psychologique.....	124
4.4 Langues et radio dans le processus de développement.....	124
Chapitre V : Informations, connaissances et pauvreté en Côte d'Ivoire.....	130
5.1 Informations et connaissances.....	130
5.1.1 Le choix du contenu de l'information et de la connaissance.....	135
5.1.2 Les TIC et le développement des capacités.....	136
5.2 Les manifestations de la pauvreté.....	138
5.2.1 L'ignorance.....	140
5.2.2 La maladie.....	140
5.2.3 L'apathie.....	142
5.2.4 La malhonnêteté.....	142
5.2.5 La dépendance.....	144
DEUXIEME PARTIE : Les politiques de communication de la période coloniale à la période post-coloniale.....	147
Chapitre VI : Les origines de l'exploitation du café et du cacao.....	149
6.1 Les origines du cacao.....	149
6.2 La légende du café.....	149
6.3 Le café dans les îles.....	151
6.4 Le café boisson nationale en Amérique.....	152
6.5 Le cacaoyer sur les côtes africaines.....	154
6.6 L'exploitation du café et du cacao en Côte d'Ivoire pendant la colonisation.....	154

6.6.1 La formation des moniteurs agricoles.....	159
6.6.2 La stratégie de communication/vulgarisation.....	160
6.6.3 Le contenu de l'information.....	165
6.6.4 Les normes qualités du cacao.....	167
6.7 La situation sociale du producteur sous la colonisation.....	171
Chapitre VII : La stratégie marketing du café et du cacao en période post-coloniale.....	176
7.1 Les structures de gestion du café et du cacao depuis la colonisation jusqu'après les indépendances.....	176
7.1.1 Les premières structures de gestion du café et du cacao.....	176
7.1.2 Naissance et missions de la CAISTAB.....	177
7.1.3 Les raisons de la création de la Caisse Stabilisation.....	178
7.2 Le fonctionnement du système de la stabilisation.....	180
7.3 Les politiques de communication préconisées pour le développement agricole.....	181
7.3.1 Les politiques d'encadrement/vulgarisation.....	182
7.3.2 Stratégie de vulgarisation agricole.....	188
7.3.3 Les programmes d'ajustement structurel et leur impact sur les services de vulgarisation en Côte d'Ivoire.....	190
7.4 Méthodes et outils de diffusion des messages techniques.....	194
7.4.1 Méthodes de vulgarisation.....	194
7.4.2 Les outils de vulgarisation	200
7.5 Programmes et principaux acquis de la recherche agronomique en Côte d'Ivoire	204
7.5.1 Les thèmes et programmes.....	204
7.5.2 Les acquis de la recherche agronomique.....	205
7.6 Les politiques de motivation.....	207
7.6.1 Radios rurales et radio de proximité.....	208
7.6.2 Presse écrite et bulletins de liaison.....	208
7.7 Evaluation des politiques mises en œuvre.....	209
7.7.1 Une approche de masse.....	209
7.7.2 Faiblesses identifiées.....	210
7.8 Les politiques intersectorielles.....	212
7.9 Enseignements tirés de l'expérience ivoirienne en matière de vulgarisation agricole.....	215
7.9.1 Au plan institutionnel.....	215
7.9.2 Au plan du financement de la vulgarisation agricole.....	216
7.9.3 Au plan de la capacité de l'animation et de la pédagogie.....	216
7.10 Le système d'information et de sensibilisation des paysans sous la stabilisation.....	221
7.10.1 Les missions du Service Autonome de la Coupe Nationale du Progrès (SACNP).....	221

7.10.2 L'organisation du SACNP.....	221
7.10.3 Présentation des différents services du SACNP.....	222
7.11 La stratégie de sensibilisation et de communication de la CNP.....	225
7.12 Analyse des moyens de communication du SACNP.....	228
7.12.1 Les média utilisés par la SACNP.....	229
7.12.2 Les messages préconisés.....	230
7.13 Les récepteurs dans le système d'information.....	243
7.13.1 Origine de la population rurale agricole.....	244
7.13.2 Modélisation du système d'information du SACNP sous la Stabilisation.....	248
7.14 Le circuit de vente du café et du cacao sous la stabilisation.....	250
7.14.1 Les différents services chargés de la commercialisation.....	250
7.14.2 La commercialisation interne.....	255
7.15 Les effets induits sur le producteur.....	259
7.15.1 L'évolution de la production.....	259
7.15.2 Les effets de la production sur les paysans.....	261
7.16 Les effets induits de la production sur les Groupements à Vocation Coopératives (GVC).....	262
7.16.1 Nature juridique des GVC.....	262
7.16.2 Le fonctionnement des coopératives.....	264
7.16.3 Les Groupements à Vocation Coopératives et les ristournes.....	265
7.16.4 Les moyens d'incitation et d'encouragement au travail.....	266
TROISIEME PARTIE : Les politiques d'information depuis les reformes jusqu'à la libéralisation de la filière café-cacao.....	269
Chapitre VIII : La réforme de la filière café -cacao.....	270
8.1 Les causes profondes des reformes.....	270
8.1.1 Le dysfonctionnement des structures internationales et locales...	270
8.1.2 De la CAISTAB à la nouvelle CAISTAB	276
8.1.3 Création de la nouvelle CAISTAB.....	277
8.1.4 De la nouvelle CAISTAB à la libéralisation.....	281
8.2 L'instauration du PRIMAC.....	282
8.2.1 Objectifs du programme.....	283
8.2.2 Les messages d'information	284
8.3 Le plan de communication et d'information du PRIMAC	288
8.3.1 Emission radio, presse écrite, affichage.....	288
8.3.2 Emission spéciale sur la libéralisation.....	288
8.4 Diffusion des prix : « Le PRIMAC vous informe ».....	290
8.4.1 A la télévision et à la radio.....	290
8.4.2 Dans la presse écrite.....	291

8.5 Bilan de la libéralisation du café sous la nouvelle CAISTAB.....	291
8.5.1 Bilan du PRIMAC.....	291
8.5.2 L'application de la loi coopérative.....	292
8.5.3 Le niveau de la production de cacao.....	292
Chapitre IX : La libéralisation et les structures de la	
 filière café-cacao.....	293
9.1 La politique de la libéralisation.....	293
9.2 Les différentes structures de la filière.....	296
9.2.1 Les structures de gestion	296
9.2.2 Les structures d'encadrement.....	299
9.3 Les modalités de financement.....	302
9.4 Les différents intervenants dans la filière.....	303
9.4.1 Les producteurs.....	303
9.4.2 Les coopératives.....	304
9.4.3 Les pisteurs.....	304
9.4.4 Les manutentionnaires des centres de collecte.....	304
9.4.5 Les acheteurs de produits.....	305
9.4.6 Les tranporteurs.....	305
9.4.7 Les exportateurs.....	305
9.4.8 Les banquiers	307
9.4.9 Les assureurs.....	307
9.4.10 Le tiers détenteur.....	307
9.4.11 L'Etat.....	308
9.4.12 Les entreprises exportatrices de cacao.....	308
9.5 La libéralisation et ses effets.....	310
9.5.1 L'accélération de la libéralisation dans l'économie ivoirienne.....	310
9.5.2 La part des paysans dans le capital des nouvelles structures.....	312
9.5.3 Un assainissement budgétaire sans consolidation fiscale.....	313
9.5.4 Une agriculture extensive saturée, une absence de diversification sectorielle	314
9.5.5 Des investissements insuffisants, peu rentables et inéquitables.....	315
9.5.6 La libéralisation dans l'économie ivoirienne.....	317
9.5.7 Une crise sociale sans réponse.....	318
9.5.8 L'impact de la libéralisation du café et du cacao sur les producteurs.....	323
9.5.9 L'impact de la libéralisation du café et du cacao sur les Unions des coopératives Exportateurs de Côte d'Ivoire (UCOOPEXCI).....	325
9.6 Structure de la population rurale par classe d'âge et par sexe....	327

Chapitre X: L'exploitation du cacao au cours de la crise politico-militaire.....	336
10.1 Les recettes du cacao.....	336
10.1.1 La politique du blocus sur le cacao imposée par les Forces Nouvelles.....	326
10.1.2 L'instauration des taxes.....	337
10.2 La centrale.....	341
10.3 L'itinéraire du cacao dans la zone Forces Nouvelles.....	341
Chapitre XI : Les stratégies de communication des différentes structures de la filière café-cacao.....	345
11.1 Description des moyens de communication.....	345
11.1.1 L'Autorité de Régulation du Café et du Cacao	345
11.1.2 Le Fonds de Régulation et de Contrôle.....	355
11.1.3 Le Fonds de Développement des Producteurs de Café Cacao	355
11.1.4 La Bourse du Café et du Cacao	355
11.1.5 Le Fonds de Garantie des Coopératives Café-cacao	357
11.2 Le swollen shoot et l'absence totale de communication.....	357
11.2.1 Le swollen shoot ou la maladie du cacaoyer.....	357
11.2.2 L'absence d'une volonté d'information et de sensibilisation.....	359
11.3 Analyse systémique.....	359
11.3.1 La communication entre les structures et les producteurs.....	359
11.3.2 Les relations entre les différentes structures de la filière.....	362
Chapitre XII : La crise dans la filière et la réforme de la libéralisation.....	365
12.1 La crise dans la filière.....	365
12.1.1 La crise de leadership.....	365
12.1.2 Les audits de l'Union Européenne.....	368
12.1.3 La création d'un comité de suivi des programmes de la filière.....	370
12.1.4 L'enquête du procureur de la République.....	372
12.1.5 Les planteurs portent plainte contre les dirigeants de la filière.....	372
12.1.6 L'inculpation des dirigeants de la filière café-cacao.....	373
12.2 Analyse des articles de presse sur la crise dans la filière.....	377
12.2.1 Le parcours interprétatif.....	378
12.2.2 Analyse des articles de presse sur la crise dans la filière.....	380
12.2.3 L'évaluation des résultats.....	387

QUATRIEME PARTIE : Communication pour le développement de la filière café-cacao.....	391
Chapitre XIII: Les systèmes de communication pour le développement de la filière café-cacao.....	392
13.1 Evaluation critique des politiques de communication.....	394
13.2 Préconisation de modèle de communication.....	394
13.2.1 Système d'information des producteurs.....	394
13.2.2 Les moyens de communication.....	395
13.2.3 La formation en littératie.....	413
13.3 Système d'information et de communication des acheteurs de produits et des exportateurs.....	414
13.3.1 Système d'information des acheteurs.....	414
13.3.2 Système d'information des exportateurs.....	416
13.3.3 Les différents marchés et la formation des cours internationaux	421
13.3.4 Le marché du physique.....	424
13.3.5 La cotation du café et du cacao.....	425
13.4 Le mécanisme de la fixation des prix des produits.....	425
13.4.1 A partir de l'offre et de la demande mondiale.....	425
13.4.2 A partir des coûts intermédiaires.....	426
13.4.3 A partir du marché à terme.....	426
13.5 Les différents types de contrats (modes de vente).....	428
13.5.1 Le contrat de vente FOB.....	428
13.5.2 Le contrat CAF.....	429
13.5.3 Le contrat Coût et Fret	430
13.6 Règles et procédures d'exportation.....	430
13.7 Les procédures d'exportation du café et du cacao.....	433
13.7.1 Le système du prix CAF d'enregistrement.....	434
13.7.2 Le contrat, la qualité de l'exportateur et la quantité du produit.....	435
13.7.3 Les garanties et caution	435
13.7.4 Les destinations et embarquements.....	436
13.7.5 Fiscalité et parafiscalité.....	436
Chapitre XIV: Système d'information au sein des OPA et des coopératives.....	437
14.1 Les supports d'information.....	437
14.1.1 Outils et supports de communication.....	437
14.1.2 Communication institutionnelle.....	437
14.1.3 Communication relative aux activités commerciales.....	438
14.2 De l'information et de la communication au sein des coopératives, des OPA et des faitières.....	439
14.2.1 Rôle des structures d'appui dans les stratégies de	

gestion de l'information et de la communication.....	439
14.2.2 Utilisation et appropriation des NTIC par les OPA et les coopératives.....	440
14.2.3 Conditions d'accès aux Nouvelles Technologie de l'Information et de la Communication des OPA des faïtières et des coopératives.....	442
14.2.4 Le concept de la « Maison du paysan » pour une communication de masse en milieu rural.....	443
14.2.5 La presse écrite.....	444
14.2.6 Accès à l'information stratégique pour le renforcement des capacités des paysans dans le processus de développement.....	444
14.3 Proposition de stratégie de vulgarisation.....	445
14. 3.1 Stratégies de communication à promouvoir en fonction des types d'organisation des OPA et des coopératives.....	446
14.3.2 Proposition aux structures d'appui pour une gestion efficace de l'information et de la communication	447
 Chapitre XV : Modélisation et opérationnalisation de la communication de la filière	 450
15.1 Modélisation de la communication de la filière.....	450
15.2 Opérationnalisation.....	452
 Chapitre XVI- Projet d'information et de communication des intervenants dans la filière café-cacao.....	 455
16.1 Objectifs communicationnels et activités du projet.....	455
16.1.1 Objectifs communicationnels.....	455
16.1.2 Activités du projet.....	456
16.1.3 Les messages de sensibilisation.....	459
16.3.4 Messages informatifs.....	459
16.1.5 Messages persuasifs.....	461
16.1.6 Messages de rappel.....	461
16.1.7 Plan de travail.....	462
16.2 Suivi et évaluation du projet.....	468
 CONCLUSION.....	 473
BIBLIOGRAPHIE.....	484
SITOGRAFIE.....	524
ANNEXE.....	527
TABLE DES MATIERES.....	601